7 h. 100

Digitized by Google

H
4
100

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

1960

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME SIXIÈME

ÉDITION FRANÇAISE

PARIS

LANGLOIS ET LECLERCQ
RUE DES MATHURINS-SAINT-JACQUES, 10

PAGNERRE
RUE DE SEINE, 14

FURNE ET Cie
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

PERROTIN
RUE FONTAINE-MOLIÈRE, 41

1854

Toute reproduction ou traduction de cet ouv non autorisée par les éditeurs
est formellement rdite

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION

FRANCAISE.

LIVRE SIXIÈME.

(SUITE.)

CHAPITRE VIII.

LE FEUILLANTISME.

Mobilité nationale. — Subit affaissement du Paris révolutionnaire. — Marat dans un nouveau souterrain. — Camille Desmoulins cesse son journal. — Formation du club des Feuillants. — Morgue des déserteurs. — Extrême modération des Jacobins. — Lettre de Pétion à ses commettants. — Politique de Robespierre. — Mouvement du jacobinisme dans toute la France. — Les Feuillants conspués par les ultra-royalistes. — Recrudescence du royalisme. — Le royalisme dans les coulisses. — Bureaux d'émigration. — Situation embarrassée des Constitutionnels. — D'André. — Duport, chef des Feuillants, accablé par Robespierre.

Le peuple de France possède une faculté qui a souvent trompé et qui, souvent encore, trompera ceux qui prétendent à le conduire. Cette faculté, tour à tour son

vice et sa vertu, sa faiblesse et sa force, consiste à passer tout d'un coup d'un sentiment à un autre; elle consiste à s'élancer d'un bond, suivant l'impulsion reçue, d'une situation donnée à une situation absolument contraire. Quand ils contemplent ce peuple, unique dans le monde, courant avec une ardeur sauvage dans les voies de la liberté, les observateurs superficiels sont tentés de le croire doué d'une vigueur exubérante, ils lui supposent des passions sans frein, ils lui attribuent volontiers un caractère ingouvernable; ils regardent ailleurs un moment, reportent les yeux sur lui, et l'aperçoivent couché aux pieds d'un maître.... Mais ce maître lui-même, qu'il ne s'abuse pas sur la durée du pouvoir qu'on lui livre! La vie circule sous ces apparences de mort; sous cette surface glacée, l'idée immortelle, l'indomptable idée de la France poursuit son cours, et lorsqu'elle reparaît, on est surpris de tout le chemin qu'elle a fait, quand pas un signe visible, pas un bruit perceptible, ne trahissaient son mouvement.

Après le massacre du champ de Mars, ce phénomène se produisit d'une manière bien frappante. D'un état de surexcitation extraordinaire, le Paris de la Révolution tomba dans une langueur morne. La vie publique sembla s'éteindre. Le mugissement des clubs ne fut plus que celui de la mer après le passage de la tempête. Les foyers ordinaires d'agitation ne présentèrent plus que la place, maintenant couverte de cendres, où la flamme avait pétillé. Les acteurs du théâtre Molière se hâtèrent de retrancher des vers qu'à l'occasion de la fuite de Louis XVI, Ronsin avait ajoutés à sa pièce *la Ligue des Tyrans*[1]. Dans les théâtres, les allusions patriotiques cessèrent de chercher les applaudissements. Le drapeau de la loi martiale, ce drapeau qui semblait rougi par

[1] *Révolutions de Paris*, n° 107.

le sang du peuple, continua de flotter à la principale fenêtre de l'hôtel de ville, où il fut ensuite remplacé.... par le drapeau tricolore? Non, par le drapeau blanc[1]; et nul cri d'intrépide douleur ne s'éleva du fond des faubourgs.

Ce n'est pas que les vainqueurs eussent résolûment tiré parti de leur victoire. Un sentiment de pudeur, un reste d'honnêteté survivant aux inspirations farouches de l'esprit de parti, les retenaient : ils hésitèrent. Le Juif Éphraïm et la baronne d'Aelder, arrêtés sous le ridicule prétexte d'un complot d'étrangers, furent, trois jours après, rendus libres[2]. On lança contre Danton, Fréron, Camille Desmoulins, Legendre, des ordres tardifs qui ne les atteignirent pas[3]. Hebert, rédacteur du *Père Duchesne*, fut mis en prison, mais, presque immédiatement après, relâché, sous la condition d'être à l'avenir plus circonspect[4]. On menaça Suleau et Royon, écrivains royalistes; mais cela même indiquait, de la part des constitutionnels, une crainte secrète de se séparer trop ouvertement de la Révolution; car, ici, leur but manifeste était d'amener le peuple à confondre avec les révolutionnaires ardents deux des plus violents folliculaires de l'aristocratie[5].

Quoi qu'il en soit, le coup frappé au champ de Mars avait suffi pour métamorphoser momentanément la situation. Les noms compromis s'éclipsèrent; beaucoup d'écrivains, jusqu'alors placés à l'avant-garde, se cachèrent ou prirent la fuite; Fréron fit continuer sa feuille par Labenette, rédacteur du *Journal du Diable;* Marat fit savoir qu'il avait changé de souterrain, que

[1] *Histoire parlementaire*, t. II, p. 108.
[2] *Moniteur* du 22 juillet 1791.
[3] Il n'en est fait mention que dans le *Moniteur* du 22 juillet.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 107.
[5] *Ibid.*

les laitières de Vincennes et de Saint-Mandé s'étaient chargées de la circulation de son journal, et que, quant à lui, « on ne le trouverait que mort[1]; » enfin, Étienne Dumont, de Londres où il était alors, écrivit à Clavière qu'il retirait sa collaboration au journal *le Républicain*. Pour ce qui est de Camille, il fit ses adieux au public, dans un numéro, formidable, il est vrai, et plein d'une éloquente amertume, mais où il s'avouait vaincu :

> « Nous avions tort, la chose est par trop claire,
> Et vos fusils ont prouvé cette affaire[2]. »

C'était donc une déroute complète, en apparence du moins, une déroute sur toute la ligne.

Dans cette crise, les Jacobins, qui se trouvaient, tout autant que les Cordeliers, au nombre des vaincus, se montrèrent moins courageux qu'habiles.

Dès le 16 juillet, à propos de la pétition proposée par Laclos, ils s'étaient vus brusquement abandonnés par Bouche, leur président d'alors, par les deux secrétaires Salles et Antoine, par la majorité des membres du comité de correspondance, par les Lameth, Duport, Barnave, Goupil de Préfeln, Dubois-Crancé, en un mot, par ceux des membres de la Société qui faisaient partie de l'Assemblée nationale, à l'exception de Robespierre, Pétion, Rœderer, Coroller, Buzot, Grégoire. Et ceci n'était pas une désertion seulement, c'était un schisme. Bien résolus à élever autel contre autel, les dissidents étaient allés former une réunion particulière, rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme, dans un vaste et splendide local, qui avait été un couvent, lui aussi, *le couvent des Feuillants;* et, comme l'observent deux écrivains du temps[3], ce n'est pas un des

[1] *L'Ami du peuple*, n° 524.
[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc..., n° 86 et dernier.
[3] *Les Deux amis de la Liberté*, t. VI, ch. VI.

traits les moins curieux de cette époque, que la tendance des divers partis révolutionnaires à se combattre sous le nom de moines qu'eux-mêmes avaient détruits.

Sous le coup de cette désertion menaçante, qu'allaient faire les Jacobins restés fidèles aux vieux pénates? Ils déployèrent d'abord une modération extrême. Pétion, nommé président de la Société en remplacement de Bouche, publia une lettre, qu'il adressait à ses commettants, et dans laquelle on lit : « J'abhorre les excès. Le tumulte et le désordre déshonorent le peuple et annoncent qu'il est peu fait pour la liberté[1]. » En même temps, le club envoyait des députés à l'assemblée des Feuillants, présidée par Goupil de Préfeln, pour inviter les dissidents à se réunir à leurs frères, à leurs anciens compagnons d'armes.

Mais les Constitutionnels étaient tombés dans l'enivrement du succès. Trompés par la vue de cette surface glacée dont nous parlions tout à l'heure, ils se croyaient maîtres de la situation : ils répondirent par un refus arrogant[2].

Restait à savoir laquelle de ces deux sociétés rivales amènerait à elle les sociétés affiliées qui couvraient toute la France. Les Feuillants avaient pour eux ce qui subsistait encore du prestige parlementaire. Mais, dans les révolutions, les noms sont des signes de ralliement autour desquels un parti se groupe, comme font les soldats autour de leur drapeau. Or, ce nom, ce puissant nom *Jacobins*, les dissidents l'avaient laissé à l'ancien club. C'était celui-ci, d'ailleurs, qui occupait l'emplacement vénéré, l'emplacement consacré par la longue fréquentation des fidèles, cherché par leurs regards, figuré dans leurs souvenirs. Elle était triste et nue, cette

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 35.
[2] *Ibid.*, n° 31.

salle, elle était sombre; mais elle n'en parlait que plus vivement à l'imagination du peuple, charmé d'exercer sa puissance sur un théâtre si semblable à la demeure du pauvre. Oui, l'aspect de la salle était celui des choses que le temps a noircies et dégradées; mais, au milieu de ces ruines du passé, au-dessus de ces moines endormis pour toujours, des nouveautés étranges avaient surgi; mais il y avait eu là des échos sonores pour des voix qui auraient fait tressaillir le moyen âge; mais au pied de cette tribune, à la fois si modeste et si redoutable, on croyait apercevoir encore, prête à y monter, la grande image de Mirabeau.

Il est surprenant que rien de tout cela n'ait été compris par Duport, ce tribun calme, cet agitateur profond. Ah! c'est que les hommes d'élite ont ici-bas un rôle qu'ils ne sauraient déserter sans y laisser leur génie. Et puis, il crut que cette machine des clubs qu'il avait créée pour pousser la Révolution en avant, il pourrait la faire servir à arrêter la Révolution, une fois lancée. Singulière méprise! « Brisons les clubs, avait dit d'André au plus fort du triomphe, voici le moment » Mais Duport n'avait pas voulu. Il aima mieux conserver ce ressort, sauf à lui imprimer une direction différente. C'était une première faute : les Feuillants en commirent une seconde, et celle-ci mortelle. Ils adoptèrent un règlement qui excluait « tous ceux qui n'étaient pas citoyens actifs ou fils de citoyens actifs[1]. » Ainsi, on reniait le principe de l'égalité, et l'on s'abritait sous le privilége; on cessait de s'intituler *tout le peuple*, on s'intitulait la *bourgeoisie*.

Robespierre tira de cette inconcevable bévue un parti décisif.

[1] Voy. le numéro 36 du *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*.

La confiance qu'il inspirait alors aux Jacobins était sans réserve, sans bornes : elle touchait à l'idolâtrie, et ils venaient d'en donner une preuve saisissante. Dans la séance du 15 juillet, un membre en ayant dénoncé un autre pour avoir tenu contre Robespierre, dans un entretien particulier, quelques propos injurieux, le soulèvement des esprits fut général. L'accusé eut beau nier une partie des faits allégués contre lui et descendre à d'humbles explications, l'orage était trop violent pour être calmé par des paroles. Les plus emportés se précipitèrent sur le citoyen dénoncé, le chassèrent de la salle, et, pour le protéger contre un ressentiment aussi brutal, aussi attentatoire aux droits d'un citoyen libre, le président dut se couvrir. Robespierre étant entré quelques instants après, et apprenant ce qui venait de se passer, se dirigea vers la tribune, au bruit des applaudissements, et dit : « Je regrette de ne m'être pas trouvé plus tôt au milieu de vous, pour m'opposer à l'arrêté que votre zèle sans doute vous a fait prendre contre une personne qui n'est coupable d'aucun délit, puisqu'elle n'a fait qu'exprimer sa façon de penser sur un individu. D'ailleurs, cette action indifférente fût-elle un crime, elle l'a niée[1]. »

Ce trait montre assez combien les Jacobins étaient disposés à suivre l'impulsion que leur donnerait Robespierre, dans leur duel avec les Feuillants. Or, cette impulsion fut beaucoup moins d'un sectaire que d'un politique. Il proposa d'envoyer aux sociétés affiliées une adresse dont il présenta le projet. Elle était rédigée avec beaucoup d'art et de sagesse, mais elle n'avait point cet accent mâle qui sied à des républicains :

« Depuis longtemps, on voyait se développer le fu-

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.

neste système d'animer les citoyens armés contre les citoyens sans armes. — Le sang a coulé. Nous sommes loin d'accuser nos concitoyens. Leur intérêt n'est-il pas le nôtre? — Nous n'avons point de reproches à faire : nous avons des larmes à verser. — Nous plaignons les victimes, et, plus encore, les auteurs du carnage. — Répandez cet esprit d'union si nécessaire. — Nous avons invité les Feuillants à la réunion : ils nous ont repoussés. — Ils nous ont envoyé leurs règlements sur l'admission à la nouvelle société, et nous les aurions acceptés avec joie, si on n'avait exclu « tous ceux qui ne sont pas citoyens actifs ou fils de citoyens actifs. » Mais nous n'avons pas attribué cet arrêté à la majorité des Feuillants, qui est toute dans nos sentiments. — Beaucoup ne sont allés aux Feuillants que pour contrebalancer la malheureuse influence des factieux, etc., etc.[1] »

Ce projet plut aux Jacobins et fut très-applaudi[2] : il répondait à ce que les plus fougueux croyaient la nécessité de l'heure présente; il répondait à leurs dispositions avouées, et au désir de voiler les ressentiments. Toutefois, on décida qu'il serait revisé, sur la demande expresse de Coroller; et, Robespierre y consentant, on lui adjoignit pour cette commission Brissot, Buzot, Rœderer et Pétion[3].

Une autre démarche vint témoigner de l'état des esprits aux Jacobins. Ce fut une adresse envoyée par eux à l'Assemblée nationale. Cette fois encore, c'était Robespierre qui avait tenu la plume. Il trouva dans ses convictions des inspirations d'une gravité mélancolique et forte. Ce sont certainement de belles paroles que celles-ci :

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

« Nous ne sommes point des factieux, et c'est en vain qu'on voudrait lier l'idée du crime à l'amour de la liberté, la plus pure, la plus sublime des vertus. L'excès même de cette vertu aurait aisément un remède dans son principe; plus facilement sans doute il obtiendrait grâce à vos yeux, que la stupide indifférence des esclaves ou la perfide douceur des ennemis de la Constitution. Il est un excès contraire, beaucoup moins rare et beaucoup plus funeste !... Nous nous reposons, avec la confiance qui appartient à des hommes libres, de la destinée de la France et des nations, sur la marche imposante et rapide de l'opinion publique, que nulle puissance humaine ne saurait arrêter; sur l'empire irrésistible et sacré de la volonté générale; sur ces principes éternels de la raison, de l'humanité, de l'égalité, de la souveraineté nationale, qui dormaient dans le cœur des hommes, et que la déclaration promulguée par vous a réveillés pour toujours; sur cette passion sainte de la liberté, qui ne périra qu'avec le peuple français[1]. »

Il est vrai qu'à côté de ces lignes qui annoncent la foi de l'écrivain, on en lit d'autres par où se révèle trop une intention d'habileté politique :

« Représentants, votre sagesse, votre fermeté, votre vigilance, votre justice impartiale et incorruptible peuvent donner à la France, à l'univers, la liberté, le premier de tous les biens. — Respect pour l'Assemblée des représentants de la nation, fidélité à la Constitution, dévouement sans bornes à la patrie et à la liberté, voilà la devise sacrée qui doit rallier à nous tous les bons citoyens[2]. »

Il y avait loin de là aux réquisitoires que, peu de

[1] Cette adresse ne parut point dans le *Journal des Jacobins* : elle se trouve dans le n° 714 du *Patriote français*.

[2] *Ibid.*

temps auparavant, Robespierre avait fulminés contre ses collègues de l'Assemblée; et si l'on retrouve, ici, dans son langage, la rigidité de ses principes, son amour de l'ordre, son respect pour la légalité, on n'y rencontre pas son humeur soupçonneuse, sa roideur habituelle, ni même cette sincérité sombre qui fut le caractère dominant de sa politique. Peut-être s'exagérait-il le danger que faisaient courir à la Révolution, d'une part le retour en arrière des Constitutionnels, d'autre part la licence effrénée de ceux pour qui la Révolution n'était qu'une aventure.

En tout cas, cette tranquille attitude et ce ton conciliant servirent à merveille les Jacobins, dans leur lutte avec les Feuillants.

Pour donner une idée vraie du mouvement d'opinion qui se rapporte à cette lutte, nous ne saurions mieux faire que de résumer rapidement, et presque jour par jour, les séances de l'ancien club :

Séance du 27 juillet. Les sociétés affiliées de Chartres, Beaugency, Poitiers, Sézanne, écrivent pour inviter à la réunion. Celles de Lyon et d'Aire protestent de leur attachement aux Jacobins. Celle d'Effiat : « Il est consolant de rester seuls avec les Pétion, les Robespierre, les Brissot, les Buzot, les Grégoire. » Celle de Chalons-sur-Saône avait écrit aux Feuillants : « Nous resterons affiliés aux Jacobins, jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils ont abjuré les principes de la Constitution[1]. »

Séance du 29 juillet. Dijon se déclare neutre. Huningue, Verneuil et Valence désirent la réunion. Versailles, Pontoise, Chateaudun sont pour les Jacobins. — Strasbourg : « Où sont les Robespierre, les Pétion, les Danton, les Coroller, là sont les meilleurs

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 33.

appuis des droits de l'homme. » Artonne promet une indissoluble fraternité[1].

Séance du 31 juillet. Angers, Condom, Maubeuge, Grenoble, Saint-Malo, Saint-Denis, Montauban, Carcassonne, Beaune, Orléans, Rennes, Alençon, Troyes, Dunkerque, Saint-Lô, soupirent ardemment après la réunion. — Députation de Versailles : « Les vrais amis de la paix sont là où sont les Jacobins. Nous avons arrêté de vous rester inviolablement fidèles, et de périr avec vous, s'il le faut, pour le maintien des lois[2]. »

Séance du 3 aout. La réunion est recommandée par Mâcon, Dôle, Tulle, Metz, Beauvais, Nantes, Saint-Brieux, Autun, Montpellier. — Toulouse proteste de son attachement inviolable. — Lille : « Nous ne pouvons cesser de correspondre avec nos aînés[3]. »

Séance du 5 aout. Se déclarent inviolablement fidèles aux Jacobins, tout en déplorant la scission : Bordeaux, Toulon, Nancy, Limoges, Montargis, Château-Thierry. — Vadier entre : « Je reviens au milieu de vous, » et après avoir expliqué de son mieux sa palinodie de l'Assemblée : « Quant aux folliculaires (ceci à l'adresse de Marat) dont la morsure n'est pas moins honorable que celle des Royou et des Durozoy, malgré la démagogie purulente qui s'en exhale, je leur dois encore plus de mépris[4]. »

Séance du 7 aout. On écrit aux Jacobins que les Feuillants les dénoncent tant qu'ils peuvent aux départements, et qu'ils ont envoyé aux sociétés affiliées un imprimé portant *adresse des amis de la constitution. Signé : Bouche, président ; Antoine et Salles, secrétaires.* — Hesdin : « On se souviendra toujours que l'immor-

[1] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 34.
[2] *Ibid.*, n° 35.
[3] *Ibid.*, n° 37.
[4] *Ibid.*, n° 38.

tel Mirabeau est mort dans la foi orthodoxe des Jacobins. » — Pontarlier : « Un enfant élevé par une bonne mère ne l'abandonne pas dans l'adversité. Or, nous sommes vos enfants, nourris de votre lait. Vous êtes notre mère, que l'envie persécute : nous vous en chérissons davantage. » — On voit entrer Antoine. Il annonce qu'il revient aux Jacobins, et déclare n'être allé aux Feuillants que pour y déjouer les complots des ennemis de la patrie[1].

Séance du 8 aout. Éternel attachement juré par Saint-Omer, Amiens, Metz, Lille, Évreux, Bapaume, Dieppe, Bar-sur-Aube, Meaux. — Arcis-sur-Aube. « Incapables de balancer un moment entre vous et *vos perfides rivaux*, nous avons juré de rester unis à votre société, n'en dût-il rester qu'un pour fermer les portes[2]. »

Séance du 17 aout. De Chartres (depuis Louis-Philippe, roi des Français), arrivé de son régiment, demande la permission d'entrer dans la salle. Il est introduit, et court signer sur le registre de la société[3].

Ainsi, malgré l'accidentelle torpeur où Paris était plongé, la vie révolutionnaire de la France s'annonçait déjà comme allant de nouveau bouillonner aux Jacobins. Et c'était au moyen de la modération que les *modérés* se voyaient vaincus par ceux qu'ils appelaient les *violents :* humiliation d'autant plus sensible à leur orgueil, qu'on attribuait volontiers à des motifs personnels leur changement de rôle. On les supposait jaloux, et de qui? De ce Robespierre pour qui, dans les commencements de la Constituante, ils avaient affecté tant de dédain : « Aratus, le défenseur de la célèbre ligue achéenne, appela dans sa patrie les barbares, et se joignit à eux plutôt que

[1] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 39.
[2] *Ibid.*, n° 40.
[3] *Ibid.*, n° 44.

de se voir remplacé par Cléomènes. Dans cette coalition, il trouva l'infamie[1]. » Ces reproches de Brissot n'étaient fondés qu'en partie. Les Lameth avaient ouvert leur âme aux mauvais conseils de l'envie, c'est certain; Duport, placé à peu près sur la même ligne que Robespierre dans une élection qui fixa les regards de tous, n'avait pu dissimuler son dépit, et on savait trop de quels projets ambitieux, colorés par l'amour, le voyage de Varennes avait rempli le cœur de Barnave; mais il est certain aussi qu'ils jugeaient la Révolution arrivée à son point d'arrêt, et ce qu'il y avait, en tout cas, de sincère chez eux, c'était leur lassitude.

Quand ils s'aperçurent que, soldat par soldat, leur ancienne armée leur échappait, profondément troublés, ils se tournèrent de nouveau vers les grands seigneurs, vers les nobles, vers le haut clergé, leur demandant un appui qui ne fût pas une contre-révolution complète. Vaine ressource! Le parti qu'ils avaient si efficacement contribué à abattre, ne pouvait l'avoir oublié. Il éprouva de leur humiliation une joie vengeresse et hautaine. Ce qu'il lui fallait d'ailleurs, à cet incorrigible parti, c'était tout l'ancien régime[2]; et la lutte établie entre les Jacobins et les Feuillants semblait si favorable à ses vues, elle entrait si bien dans le plan de ses illusions, qu'il se mit à travailler activement pour son propre compte. Soulever les nobles de province en leur parlant d'honneur, le clergé du second ordre et les dévots en leur parlant de religion, les propriétaires en exagérant à leurs yeux le délabrement des finances, tels furent ses procédés[3]. Et le fait est qu'il y eut, un moment, recrudescence de royalisme, ou, plutôt, de manifestations

[1] *Le Patriote français*, n° 709.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 417.
[3] *Ibid.*, p. 421.

royalistes, surtout dans les théâtres. Car, quoique la Révolution fût venue relever la condition de l'acteur et le rendre à la dignité de son titre de citoyen, c'était,— ingratitude étrange!— parmi les comédiens que le royalisme avait ses plus ardents suppôts. La reine ayant un jour exprimé le désir de voir Mlle Contat, le lendemain, dans *la Gouvernante*, ce qui forçait Mlle Contat à apprendre cinq cents vers en vingt-quatre heures, elle apprit son rôle dans le délai voulu, et écrivit à ce sujet : « J'ignorais où était le siége de la mémoire; je sais à présent qu'il est dans le cœur[1]. » C'était là en général l'esprit des coulisses, et on avait vu ce qu'il avait causé de déplaisirs au roi de la scène : le républicain Talma.

D'un autre côté, les théâtres du premier ordre étaient des arènes élégantes où le « droit qu'à la porte on achète en entrant » assurait d'ordinaire l'avantage aux nobles toutes les fois qu'ils osaient tenter le combat. Ils pouvaient l'oser, dans les journées qui suivirent le massacre du champ de Mars, et n'y manquèrent pas.... Il y a dans *Athalie* un endroit où Abner, mettant un genou en terre devant le jeune roi, dit :

> Je vous rends le respect que je dois à mon roi.

Ce vers, au Théâtre-Français, était applaudi avec transport. Il en était de même de celui-ci :

> Rattachons-nous à lui par de nouveaux serments.

Un soir, Brissot, qui était présent, s'écria : « Eh! attendez, du moins, qu'il ait accepté la Constitution[2]! »

A ces démonstrations se joignaient les provocations royalistes du dehors, les intrigues des évêques à l'inté-

[1] *Biographie universelle.*
[2] *Le Patriote français*, n° 717.

rieur, les enrôlements pour la guerre civile. Il y avait à Paris, il y avait dans les principales villes de province, des bureaux d'émigration[1]. On forçait les nobles d'abandonner femmes, enfants, propriétés, et de fuir en bannis[2].... Où? Là où l'on maudissait la France, là où l'on s'armait contre elle! Puis, la terreur qui pesait sur la presse jacobine encourageant la presse ultra-monarchique, les journaux, défenseurs de l'ancien régime, publiaient, sur les préparatifs des puissances étrangères, sur le nombre et le zèle des soldats réunis sous l'étendard de l'émigration, sur leur marche, sur le succès promis à l'évasion, sur le prochain châtiment des factieux, mille détails impudents et mensongers[3], dont l'effet tournait au détriment des Constitutionnels, seuls responsables, disaient les Jacobins, de cette audace du royalisme, née de l'apostasie des Feuillants.

Un des hommes qui, depuis quelques mois, exerçaient le plus d'influence sur l'Assemblée nationale, non du haut de la tribune, mais du fond des comités, non par ses talents oratoires, mais par son activité, la flexibilité de son esprit, son humeur insinuante, et l'art avec lequel il paraissait suivre seulement les opinions que lui-même avait suggérées, c'était d'André. Nul mieux que lui ne savait, sous des dehors de rusticité démocratique, servir la cause de la royauté constitutionnelle; et Étienne Dumont, son ami, raconte que Siéyès, lorsqu'il était en veine de plaisanterie, aimait beaucoup à réciter un dialogue supposé entre d'André et Jean, son valet de chambre :

D'André. Quel est l'ordre du jour? — *Jean.* Monsieur, c'est la question des commissaires du roi auprès des

[1] *Mémoires de Ferrières*, liv. X, p. 414.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

tribunaux. — *D'André.* Ote-moi cet habit; donne-moi le vieux. — *Jean.* Monsieur, il est tout usé par les coudes. — *D'André.* Tant mieux, c'est ce qu'il me faut; donne-moi aussi mon vieux chapeau et mes vieux bas. — *Jean.* Monsieur veut-il ses bottes? il fait mouillé. — *D'André.* Non, elles sont neuves; je veux mes gros souliers à clous de fer. Un peu de boue ne gâte rien. Me voilà bien : qui diable en me voyant ainsi équipé peut penser à la liste civile[1]?

Eh bien, des confidences que cet important et rusé personnage faisait alors à ses intimes, il résulte que les Constitutionnels étaient affaiblis par le sentiment intérieur du changement de leur conduite; qu'ils ne pouvaient répondre à leurs adversaires, quand ceux-ci les accusaient d'inconséquence; que, le plus souvent, ils s'assemblaient en particulier, délibéraient longtemps et ne se déterminaient à rien[2].

Ainsi miné rapidement par la popularité persistante des Jacobins conspué dans ses avances au royalisme, condamné par la conscience de ceux-là même qu'il avait groupés sous un drapeau sans prestige, le Feuillantisme se trouvait être une tentative avortée. Bientôt, Robespierre se crut assez fort pour se dispenser de tout ménagement, et le 1er septembre, dans une séance sur laquelle nous aurons à revenir, s'attaquant au parti en la personne de son chef le plus sérieux : « Je ne présume pas, dit-il, le visage tourné vers Duport, je ne présume pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour, assez ennemi de la patrie pour chercher à décréditer la Constitution, parce qu'elle mettrait quelque borne à son ambition ou à sa cupidité, assez impudent pour avouer aux yeux de la nation qu'il

[1] *Souvenirs d'Etienne Dumont*, ch. XVI, p. 336.
[2] *Ibid.*, p. 336 et 337.

n'a cherché dans la Révolution qu'un moyen de s'agrandir et de s'élever. Je demande que quiconque osera composer avec le pouvoir exécutif sur un article de la Constitution soit déclaré traître à la patrie. » Les tribunes applaudirent avec transport; l'Assemblée elle-même ne put se défendre d'un tressaillement. Robespierre attendait, ironique, amer, implacable : Duport se tut!

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

COMBINAISONS DIPLOMATIQUES.

L'émigration réduite en système. — Monsieur à Bruxelles. — La cour de Coblentz. — Intrigues de Calonne. — Circulaire de Padoue. — Négociations secrètes entre la Prusse et l'Autriche. — Théroigne de Méricourt et Léopold. — Mot amer du prince de Condé sur la conduite de l'empereur d'Autriche. — Entrevue du roi de Suède et de Bouillé à Aix-la-Chapelle. — Lettre du comte de Gouvernet à Bouillé. — Politique des Constitutionnels relativement à l'étranger. — Mémoire envoyé au comte d'Artois, par ordre du roi, pour l'inviter à rentrer en France. — Les Constitutionnels, conseillers de la reine. — Craintes de la reine, concernant la conduite du comte d'Artois. — Mission de l'abbé Louis à Bruxelles. — Préparatifs, en prévision de la guerre. — Décret contre l'émigration. — Paix conclue entre l'Autriche et la Porte; puis, entre la Porte et la Russie. — Sentiments secrets de la reine. — Lettre inédite de la reine à l'empereur d'Autriche. — Sympathie de la reine pour Barnave. — Les Constitutionnels en négociation avec Léopold. — Léopold fortifié dans son système de prudente temporisation. — Monsieur et le comte d'Artois poussent Frédéric-Guillaume à la guerre. — Bouillé appelé à Pilnitz. — Entrevue de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse à Pilnitz. — Débat entre les deux monarques. — Le comte d'Artois arrive sans avoir été invité. — Ses instances; celles de Calonne. — Déclaration de Pilnitz, purement comminatoire. — Adhésion de l'Espagne et des principaux souverains de l'Italie. — Neutralité provisoire de l'Angleterre. — Le roi de Suède continue activement ses préparatifs d'invasion. — La France prête à relever le gant.

Le comte de Provence, — nous l'appellerons désormais Monsieur, titre de son rang à la cour, — était parti de Paris en même temps que Louis XVI, mais par une route différente et avec des précautions bien mieux calculées; de sorte qu'il était arrivé à Bruxelles sain et sauf.

On a vu quelle avait été sa ligne de conduite, tant

qu'il avait pu conserver l'espoir de se faire une place dans la Révolution, aux dépens de son frère, à force de ménagements artificieux et d'obscures menées. Jusqu'aux jours où les événements le forcèrent lui-même d'émigrer, nul n'avait su plus habilement que lui blâmer l'émigration et rendre suspectes les ardentes démarches du comte d'Artois : on en a trouvé la preuve dans une lettre confidentielle de lord Malmesbury au duc de Portland, précédemment citée par nous, et on y a certainement remarqué cette phrase : « L'empressement du comte d'Artois a fait naître dans l'esprit de la reine et de Monsieur cette pensée que c'est pour lui-même, et non pour le roi qu'il travaille[1]. »

Le fait est que l'émigration, sourdemment combattue par Monsieur et ses agents, était loin d'avoir pris, jusqu'à la fuite de Varennes, les développements qu'elle eut aussitôt après le retour de Louis XVI à Paris, c'est-à-dire quand le devoir des nobles était précisément de se presser autour de leur roi captif et du trône en péril. Même à Turin, parmi les premiers émigrants, il n'y avait eu, ni concert pour le présent, ni plan pour l'avenir. Quelques gentilshommes emportés, que tentait l'éclat d'un complot militaire, quelques nobles de robe qui, en fuyant la France, n'entendaient que fuir la tempête, c'était à peu près à cela que se réduisait le contingent de la désertion aristocratique[2]. Il en alla tout autrement, après la fuite de Varennes. En France, Monsieur avait besoin d'être entouré du gros de la noblesse, dont il était le chef, et, vu la nullité de Louis XVI, le point de ralliement. Sortant de France, il était intéressé à entraîner les nobles avec lui. Quel

[1] « His eagerness has created a jealousy in the queen and Monsieur that it is for himself, not for the king, that he is working. » *Diaries and correspondence of the Earl of Malmesbury*, vol. II, p. 438.

[2] *Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.*

poids n'aurait-il pas alors dans les conseils de l'Europe? De quelle importance son alliance ne serait-elle pas, pour les souverains, lorsqu'il se présenterait à la tête de toute la noblesse française? Il est vrai que c'était abandonner Louis XVI, seul, aux mains de ses ennemis; il est vrai que c'était lui enlever tous ses soutiens naturels, gens de conseil ou gens d'épée....Mais tant mieux, puisque, de cette façon, l'on devenait plus roi que le roi! Monsieur projeta donc, secouant tout scrupule, de réduire l'émigration en système[1], et voici comment il préluda, dans ce nouveau rôle.

Aussitôt qu'ils avaient appris son arrivée à Bruxelles, les nobles, retirés en Brabant, s'étaient empressés d'accourir. Avant de quitter la ville pour aller à Coblentz, il les convoqua, et en présence du comte d'Artois qui était venu le joindre: « Messieurs, leur dit-il, j'ai cru devoir vous assembler, avant mon départ, pour vous marquer ma reconnaissance des sentiments que la noblesse française n'a cessé de me témoigner depuis mon arrivée. J'ai aussi voulu vous recommander l'union qui seule fait notre force, et surtout l'obéissance et le respect au gouvernement du pays, dont nous vous donnerons nous-mêmes l'exemple. » Ainsi, il parlait du *gouvernement du pays;* mais, de Louis XVI, pas un mot! Puis, pour montrer que de lui désormais l'émigration allait recevoir une constitution hiérarchique, une assiette fixe, il ajouta: « Tous les gentilshommes français sont sans doute égaux par leur opinion; mais il est impossible qu'une si grande réunion reste sans chefs. Nous vous en proposons six: MM. les ducs d'Uzès, de Villequier, les marquis de Laqueille, de Frondeville, de Robin et de Jaucourt: nous vous demandons de la déférence pour eux. Ces messieurs seront chargés de

[1] *Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.*

correspondre avec nous et le gouvernement : ils vous feront parvenir nos avis.—Vos ordres ! » s'écria-t-on. Et lui de répondre aussitôt : « Nos ordres, puisque vous le voulez. » Alors, de peur que le comte d'Artois ne fût alarmé de cette prise de possession et n'en conçût un secret chagrin : « Si nous avons des espérances, eut-il soin d'ajouter, c'est à mon frère que nous les devons, je n'apporte ici que mon zèle. » Tout n'était qu'élan chez le comte d'Artois : ému par ces paroles que sa sincérité naturelle lui fit croire sincères, il répondit vivement : « Je n'ai fait que ce que j'ai dû, et je serai le premier à vous obéir comme à notre chef. » Sur quoi, les deux frères se jetèrent dans les bras l'un de l'autre[1].

Monsieur eut bientôt une petite cour, où, selon l'observation de Ferrières[2], on vit les mêmes rivalités, les mêmes haines, les mêmes intrigues qui autrefois agitaient Versailles. Si Monsieur n'avait eu à défendre son ascendant que contre le comte d'Artois, il n'aurait pas eu à faire de bien grands efforts; mais à Coblentz, il trouva sur son chemin comme obstacle un homme d'un génie à la fois souple et entreprenant, fertile en ressources, façonné aux intrigues. Calonne, qui gouvernait le comte d'Artois d'une manière absolue, mit en mouvement, pour saper l'influence de Monsieur, tous les ressorts dont il disposait, ses créatures, le gouvernement de l'électeur, l'électeur lui-même. Il représentait que Monsieur, n'ayant pas d'enfants, était moins intéressé que le comte d'Artois à la résurrection de la puissance royale. A l'entendre, le comte d'Artois seul possédait le mystère de la contre-révolution[3].

[1] L'allocution de Monsieur, telle que nous la donnons ici, se trouve en entier dans les *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 384 et 385.

[2] *Ibid.*, p. 386.

[3] *Histoire secrète de Coblentz dans la Révolution des Français*, attritribuée à M. de Rivarol. Londres, 1795.

Ce fut sur ces entrefaites que Léopold écrivit sa fameuse circulaire du 6 juillet, datée de Padoue.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'entrevue de Mantoue et la fuite de Varennes, Léopold, nous l'avons dit[1], avait changé de manière de voir au sujet de cette fuite; il s'en était même expliqué en ces termes : « Réussir est difficile, échouer est dangereux. » L'événement n'ayant fait que justifier ses appréhensions, il en fut moins surpris qu'affligé; mais toujours prudent, toujours circonspect, il ne crut pas devoir se lancer dans une guerre contre la France, avant de savoir s'il aurait l'appui effectif de tous les cabinets, et s'il y avait chance de donner à cette guerre le caractère d'une croisade. Il prit donc le parti de rédiger une circulaire par laquelle il invitait tous les autres souverains à se concerter avec lui, pour déclarer à la France :

« Qu'ils regardaient tous la cause du roi très-chrétien comme la leur propre;

« Qu'ils demandaient la mise en liberté immédiate de ce prince et de sa famille;

« Qu'ils réclamaient pour ces personnes royales l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de nature et le droit des gens obligent les sujets envers leurs princes;

« Qu'ils se réuniraient pour venger, avec le plus grand éclat, tous les attentats ultérieurs commis ou qu'on se permettrait de commettre contre la liberté, l'honneur et la sûreté du roi, de la reine et de la famille royale;

« Qu'ils ne reconnaîtraient comme lois constitutionnelles légitimement établies en France que celles qui seraient munies du consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite;

[1] Voy. le chapitre intitulé *Origines de la coalition*

« Mais qu'au contraire ils emploieraient de concert tous les moyens en leur puissance, pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui porterait le caractère d'une révolte ouverte, et dont il importerait à tous les gouvernements de réprimer le funeste exemple[1]. »

Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, avait été profondément affecté du malheur de Louis XVI : il s'empressa de répondre à l'appel de l'empereur d'Autriche. Le général major Bischofswerder se rendit à Vienne, muni d'instructions pressantes, s'y aboucha avec le prince de Kaunitz, et le 25 juillet les deux négociateurs signèrent, sans le publier officiellement, un traité préliminaire d'alliance entre les deux souverains. Il y était stipulé que les deux cours s'entendraient pour effectuer incessamment le concert des principaux cabinets de l'Europe sur les affaires de France, et concluraient en outre une alliance défensive dès que la paix aurait été rétablie entre l'Empire ottoman et l'Empire russe[2].

Léopold et Frédéric-Guillaume n'ignoraient pas combien Catherine désirait ardemment qu'une digue fût opposée au débordement de la Révolution française : leur but en se liant par la convention, purement éventuelle, du 25 juillet, fut de montrer à la czarine qu'ils attendraient, pour s'armer contre la France, qu'elle-même se fût désistée de ses projets sur la Turquie[3].

Tant de lenteurs irritaient l'impatience des émigrés. Les plus fougueux allèrent jusqu'à soupçonner Léopold d'une lâche indifférence pour le sort de sa sœur.

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 116 et 117. Paris, 1831.
[2] *Ibid.*, p. 120 et 121.
[3] *Ibid.*

La fameuse Théroigne de Méricourt, conduite de Paris à Liége par le désir de propager les sentiments révolutionnaires, avait été arrêtée, livrée à l'Autriche, et jetée dans la forteresse de Kulstein ; l'empereur fut tenté de la curiosité de la voir, la trouva jolie, la rendit à la liberté[1] : on juge si, aux yeux des émigrés, c'était là un médiocre grief! Au prince de Condé, surtout, les hésitations de Léopold paraissaient coupables. Un de ses intimes ayant dit un jour devant lui : « Que fera le frère si l'on assassine la sœur? — Peut-être, répondit-il amèrement, peut-être osera-t-il prendre le deuil[2]! »

Mais il y avait un monarque qui ne s'offensait pas moins de ces retards que le prince de Condé lui-même : c'était le roi de Suède. Apprenant que Bouillé s'était réfugié à Luxembourg, il lui avait offert par lettres d'entrer à son service, l'y avait déterminé depuis dans une entrevue qu'ils eurent à Aix-la-Chapelle, et ce dernier n'avait pas manqué d'enflammer de plus belle les penchants belliqueux de Gustave, en lui montrant l'invasion facile si on la brusquait, l'armée française abandonnée par ses chefs et ses officiers, livrée d'ailleurs à la licence; la plupart des places frontières délabrées, le trésor impuissant à faire face aux dépenses militaires, et les généraux émigrés prêts à fournir de bons renseignements sur les moyens d'attaque, sur le local, sur les personnes, sur les choses. O aveuglement de l'esprit de parti! O misère des rancunes politiques! Tandis que, de son propre aveu[3], Bouillé pressait l'invasion de son pays, et la main étendue vers la France, semblait dire à nos ennemis : « Voici les points vulnéra-

[1] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, ch. XII, p. 216. Éd. de Bruxelles.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. ses *Mémoires*, ch. XII, p. 274.

bles : frappez là ! » il se trouvait avoir reçu, et peut-être portait-il sur lui en ce moment même une lettre du comte de Gouvernet, contenant ces nobles paroles : « Il n'appartient qu'à vous, mon général, qu'à votre probité, au milieu de la plus grande agitation qu'un homme puisse éprouver, de se souvenir qu'il est Français. Non, vous ne donnerez jamais vos lumières et votre courage pour le démembrement et l'asservissement de l'empire. Ce n'étaient pas là vos projets quand vous meniez le roi à Montmédy. Vous vouliez, au contraire, épargner à ce royaume la honte d'un joug étranger ; et aujourd'hui, vous pourriez contribuer à le lui imposer ! Vous vous connaissez en vraie gloire, mon général, et vous savez bien que ce n'en est pas là une véritable[1]. »

Ce fut donc sous l'influence des excitations de Bouillé, que Gustave, naturellement porté d'ailleurs à tirer l'épée, fit ses préparatifs et prit ses mesures. Il écrivit au roi d'Angleterre, Georges III, lui demandant, comme électeur de Hanovre, douze mille Hanovriens qui seraient à la solde des princes français, et s'engageant, de son côté, à débarquer seize mille hommes à Ostende[2]. En même temps, le comte de Mercy-Argenteau allait à Londres sonder les dispositions de Pitt, déjà informé par lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre à Naples, de toutes les résolutions de Léopold à l'égard de la France[3]. Mais les combinaisons de ce prince furent alors paralysées, du moins en partie, par la politique des hommes qui dirigeaient officiellement la Révolution française.

[1] Cette foudroyante condamnation de sa conduite, Bouillé l'a consignée lui-même dans ses *Mémoires*, ch. XII, p. 280 et 281.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 118.

[3] *Ibid.*, p. 118 et 119.

Ces hommes, c'étaient alors les Constitutionnels, dominateurs souverains de l'Assemblée nationale, maîtres de la bourgeoisie armée par Lafayette, et, depuis le retour de Varennes, inspirateurs de la reine par les Lameth. A étouffer les intrigues de l'émigration, à prévenir l'embrasement de l'Europe, et même à empêcher toute démonstration menaçante des puissances monarchiques, les Constitutionnels avaient un intérêt de premier ordre. Car, que devenait leur plan de faire triompher la Constitution tout en sauvant la monarchie, si, par une prise d'armes générale, précédée de manifestes offensants, les souverains ligués blessaient l'amour-propre de la France, portaient atteinte à son honneur, défiaient son indignation, et rendaient bon gré mal gré le roi de France complice du crime de la France outragée et du territoire envahi? La victoire de l'étranger, dans ce cas, c'était la mort de la Constitution; sa défaite, c'était la mort de la monarchie.

Aussi les Constitutionnels ne négligèrent-ils rien pour écarter ce danger.

Barnave, devenu de la part du public l'objet d'une attention particulière et soupçonneuse à l'excès, n'avait pu voir la reine depuis le retour de Varennes, et ne parvint jusqu'à elle, ainsi qu'on le verra plus loin, que le jour de l'acceptation de la Constitution[1]; mais les Lameth, moins surveillés, avaient mystérieusement accès au château. Or, quoique Marie-Antoinette n'eût de sympathie que pour Barnave et continuât, au fond, à ne regarder les Lameth que comme des déserteurs de la noblesse, elle en était venue à croire qu'il fallait, dans la circonstance présente, ou suivre leurs conseils, ou périr.

Or, la première chose à tenter, pour les Constitu-

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XIX, p. 187.

tionnels, puisqu'ils voulaient éviter la guerre, c'était une démarche auprès du comte d'Artois, qui mettait une ardeur infatigable à la provoquer. En conséquence, Duport, les Lameth et Barnave suggérèrent l'idée d'envoyer au comte d'Artois un mémoire qui l'engageât, au nom du roi, à rentrer en France. Ce mémoire fut rédigé avec beaucoup d'art. Il portait :

« Que si le comte d'Artois restait hors des frontières sans projets, il devait rentrer en France, de peur qu'on ne lui en supposât de funestes;

« Que s'il se proposait, au contraire, d'influer sur les affaires intérieures du royaume, soit par les réfugiés français, soit par une intervention des puissances étrangères, l'un et l'autre dessein étaient contraires à son intérêt, contraires à sa gloire;

« Qu'il ne pouvait, en effet, se flatter de prescrire, avec une poignée de Français, à une grande et forte nation, des conditions à peine admissibles après des victoires;

« Que, quant à une intervention étrangère, il lui était interdit, sous peine de devenir un objet d'horreur pour son pays, de donner le premier le signal de la guerre civile, de livrer le royaume à des étrangers, d'en causer le démembrement;

« Que le succès, d'ailleurs, dans cette voie, ne devait pas être espéré, parce qu'il fallait s'attendre alors à une guerre sans exemple dans les annales d'un peuple, à la guerre de toute une nation contre une armée, et d'une nation se renversant sur ses frontières, non-seulement pour défendre ses foyers, mais pour préserver sa vie morale, pour conserver le libre exercice de sa pensée, pour sauver son honneur et ses lois;

« Que la Constitution était à la veille d'être présentée au roi, qui devrait ou l'accepter comme une condition de la royauté, ou, en la refusant, descendre du trône;

« Que son acceptation n'était point douteuse, et qu'il serait pourvu à ce qu'elle émanât de sa volonté libre;

« Que, dès lors, le comte d'Artois, s'il s'armait contre la nation, se trouverait du même coup en révolte contre son roi;

« Que, par conséquent, il ne devait songer ni à enrégimenter les émigrés, ni à irriter la colère des puissances, ni à provoquer des changements à la Constitution par des levées de troupes et des menaces. »

La conclusion était que le comte d'Artois n'avait qu'un parti à prendre : rentrer.

Le mémoire finissait en ces termes : « Mais il n'y a qu'un seul instant où le retour de M. le comte d'Artois puisse se concilier entièrement avec toute sa conduite, c'est le moment de l'acceptation du roi. Différer après un tel changement dans les circonstances, ce serait paraître hésiter; et par cela même éveiller la plus juste défiance, perdre tous les avantages d'un retour parfaitement libre, et s'exposer à le rendre impossible. En choisissant, au contraire, un tel moment, M. le comte d'Artois prouvera qu'il n'a point changé de principes, mais que les circonstances seules ont changé. Il se croira lié par l'acceptation du roi, parce qu'il est dans la nature des choses que le chef de la famille royale stipule pour les membres appelés à la royauté qu'il doit leur transmettre. M. le comte d'Artois ne cessera donc pas d'être conséquent; son retour ne sera, ni une rétroaction, ni un acte de faiblesse, mais une adhésion à l'acceptation du roi, dont les principes mêmes de l'honneur lui feront un devoir[1]. »

[1] Voy. le texte du mémoire tout entier, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 163-171.

Les Constitutionnels, conseillers de la reine, avaient ici un double but : le premier, de jeter de l'incertitude dans les résolutions des puissances étrangères, et de la division parmi les émigrés; le second, d'annuler le comte d'Artois s'il acceptait, et, s'il hésitait par intérêt personnel, de le perdre dans la fraction modérée de son parti.

D'un autre côté, une semblable démarche devait plaire à la reine, très-mécontente du comte d'Artois; alarmée du rôle brillant qu'il cherchait à se donner aux yeux des royalistes, à demi convaincue, selon le mot de lord Malmesbury, qu'il travaillait pour lui-même, non pour le roi, *for himself, not for the king*[1], et entretenue dans ses appréhensions jalouses par d'aigres rapports, dont Mme Élizabeth combattait en vain l'impression[2].

Le mémoire fut donc adopté à la cour, remis au chevalier de Coigny, et porté le 31 juillet 1791, au comte d'Artois, *par ordre du roi*.

Le comte de Mercy, en ce moment-là, était à Bruxelles : les Constitutionnels ne désespérèrent pas de le gagner, de le ramener à des idées pacifiques, et d'agir par lui efficacement sur les dispositions des cabinets étrangers. Animés à cet égard d'un désir qui leur faisait illusion, ils dépêchèrent au comte, avec invitation pressante de revenir, l'abbé Louis, homme sans fortune et sans état, qui ne pouvait se tirer d'affaire qu'en obtenant une place, dirigeait tous ses efforts vers ce but, ménageait avec soin tous ses amis, et se créait des pro-

[1] *Diaries and correspondence of the Earl of Malmesbury*, t. II, p. 438.

[2] Rapports émanés d'un émigré, ami de Roux-Fazillac, et son instrument, selon les *Mémoires secrets de d'Allonville*, t. II, ch. XIV, p. 232. Ed. de Bruxelles.

tecteurs dans tous les partis, clairvoyant d'ailleurs, fin, actif et discret[1].

En attendant le résultat de ces deux missions, qui étaient trop opposées aux vues politiques du comte de Mercy et aux espérances du comte d'Artois pour avoir quelque succès, les Constitutionnels passèrent en revue les forces dont la France pourrait disposer, en cas d'attaque. D'après un rapport d'Alexandre Lameth, l'effectif des troupes de ligne était de cent quarante-six mille hommes; les magasins des vivres se trouvaient abondamment pourvus, ainsi que les magasins des munitions; les places étaient en très-mauvais état, mais les travaux de construction se poursuivaient avec activité; dans les places du Nord et de l'Est, il existait onze cents bouches à feu, avec tout leur attirail; et six cents bouches à feu en fonte, quinze cents en fer, étaient réparties sur toutes les frontières. La mise en activité immédiate de quatre-vingt-dix-sept mille gardes nationaux fut ordonnée[2].

Huit jours après, soit pour retenir un reste de popularité, soit pour prouver qu'ils n'avaient point abandonné leurs principes, ou enfin pour se donner aux yeux des nobles une contenance ferme, les Constitutionnels décrétèrent la suppression de tout ordre de chevalerie, de tout signe extérieur, de toute décoration ou qualification de nature à supposer des distinctions de naissance[3]. Et ce décret fut rendu sur la proposition de Rœderer, le même qui, sous le régime impérial, devait s'appeler *le comte Rœderer!*

Puis, comme le mouvement d'émigration conti-

[1] Lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 172.

[2] Décret du 22 juillet 1791.

[3] Décret du 30 juillet 1791.

nuait, l'Assemblée décréta : « Tout Français, absent du royaume, est tenu d'y rentrer dans le délai d'un mois, sous peine de payer, par forme d'indemnité du service personnel que chaque citoyen doit à l'État, une triple contribution ; se réservant, au surplus, l'Assemblée nationale, de prononcer telle peine qu'elle jugera à propos contre les réfractaires, en cas d'invasion hostile sur les terres de France. — Aucun Français ne pourra sortir du royaume sans avoir satisfait aux formalités qui seront prescrites[1]. »

Soudain, et au grand étonnement de l'Europe, eut lieu un événement qui semblait lever le dernier obstacle à une coalition contre la France : après une série de victoires foudroyantes, et au moment où l'on croyait l'empire ottoman effacé de la carte, Catherine II conclut tout à coup avec les Turcs, à Galatz, le 11 août 1791, une paix qui ne les condamnait qu'à la perte définitive d'Oczakow et de tout le territoire situé entre le Bog et le Dniéper[2]. Quels furent les motifs de cette princesse? Craignit-elle que son empire épuisé ne pût suffire jusqu'au bout à la dépense sanglante de ses triomphes? Fut-elle touchée des reproches que lui adressaient les souverains, sur une opiniâtreté belliqueuse qui, seule, s'opposait à leur ligue contre la Révolution française? Fut-elle entraînée par l'exemple de l'Autriche qui s'était montrée si impatiente de mettre fin aux conférences de Sistow, et qui, peu de jours auparavant, le 4 août 1791, avait fait définitivement sa paix avec la Porte? Il est vraisemblable que toutes ces raisons à la fois la déterminèrent ; d'autant que, pour suspendre l'exécution de ses desseins sur Constantinople, elle ne les abandonnait pas.

[1] Décret du 17 août 1791.
[2] *Annual Register*, vol. XXXIII, ch. v, p. 106.

Quoi qu'il en soit, c'était un prétexte de plus enlevé au système temporisateur de Léopold. Mais, dans l'intervalle, diverses circonstances vinrent fortifier la répugnance de ce prince pour l'emploi des moyens brusques et violents : avant tout, ce qu'il savait de la situation de sa sœur et de ses dispositions. La lettre suivante, lettre inédite, dont nous avons l'autographe sous les yeux, et que nous publions sans rien changer, ni au style, ni à l'orthographe, ni à la ponctuation, fera connaître quels étaient, à cette époque, les sentiments secrets de Marie-Antoinette.

« 12 août 1791.

« L'occasion qui se présente de vous écrire mon cher frère, est plus sûre qu'aucune de celles que j'ai eu jusqu'à présent J'en proffitte avec empressement, car nous sommes observes d'une facon odieuse. Je vous ai dit dans ma lettre du 30 du mois dernier ce qui a suivi notre retour a paris et les impressions que m'ont fait les hommes dont j'ai été entourée depuis que je fus revenue de ma première agitation. mes idées sont toujours les memes, je ne crois pas me tromper sur la sincérité de quelques-uns d'eux autrefois nos plus dangereux ennemis. l'un d'eux est doué de l'éloquence la plus vive et la plus entrainante et ses talents exercent sur l'Assemblée une très grande influence, on a déja vu jusqu'a un certain point l'effet de ses efforts pour rammener les esprits et leur faire reprendre confiance dans la pureté de nos intentions. C'est depuis longtemps le seul moyen que nous avons, il est trop tard, je le crains pour essayer des autres et ils sont devenus inutile et dangereux. Nous ressemblons peut etre à vos yeux à ces malheureux qui se noyent et qui embrassent au hazard avec avidité tous les moyens de salut qui se présente, cela paroitroit être l'opinion de M. de M.

mais je le crois sur ce point trop confiant. Je souhaitterois cependant qu'il fut a paris et qu'il put etre autorise a parler ferme, mais il faudroit que ce langage fut tenu de concert avec toutes les puissances, ou bien, je le répette, il faut se résigner, car c'est surtout l'Autriche contre laquelle on est en garde, mais il y a de la difference entre des demarches eloignées dont les mechants grossissent l'importance et l'attitude ouverte dont on se defie le moins. du reste mon cher frere, les evenements marchent si vite à la verité, qu'a peine a-t-on pris un parti qu'on est tout de suite dépassé, le courage ne me manque pas dieu merci et je lutterai jusqu'au bout. Nous sommes à la veille de la presentation de la constitution, elle est si effrayante et monstrueuse que je doute qu'elle puisse se maintenir, mais je vous recrirai la dessus la semaine prochaine si une favorable occasion se presente. Adieu mon cher frere, j'ai besoin de votre amitié.

« MARIE-ANTOINETTE[1]. »

De cette importante et curieuse lettre, il résulte :

Que la reine avait la plus grande difficulté à correspondre avec son frère, à cause de la stricte surveillance qui pesait sur elle;

Qu'elle croyait à la sincérité de ceux que la peur des Jacobins faisait maintenant se presser autour du trône;

Qu'elle comptait beaucoup sur l'ascendant parlementaire de Barnave et le charme de son éloquence;

[1] Ce document a fait partie de la célèbre collection d'autographes de M. Donnadieu. Il appartient aujourd hui à l'honorable M. Monkton-Milnes, membre de la chambre des communes, qui a bien voulu me le communiquer.

Qu'elle ne considérait toutefois cette ressource que comme celle du désespoir ;

Que tout ce qu'elle attendait, pour le moment, de son frère, c'était un *langage ferme*, pourvu qu'il y eût accord entre les Puissances, et qu'on se donnât l'attitude de la franchise.

On retrouve, du reste, dans les lignes qui précèdent, Marie-Antoinette tout entière : son caractère fier, son courage, ses fluctuations politiques, et, dans le temps même où elle subissait l'influence des Constitutionnels, son horreur profonde pour la Constitution.

Quant au personnage qu'elle désigne par l'initiale M. et dont elle présente l'opinion d'une manière assez obscure, c'est probablement le comte de Mercy. Aux yeux de ce diplomate, en effet, c'était se *noyer* que de se livrer aux Constitutionnels, même avec une arrière-pensée : « Malgré l'opinion, écrivait-il au prince de Kaunitz le 12 août 1791, malgré l'opinion que la reine paraît avoir prise de la franchise et des intentions de MM. Lameth et Barnave, ils ne se sont jamais montrés ci-devant que comme des scélérats d'autant plus dangereux que le premier a des talents, et le second une éloquence très-séduisante, qui toujours a été mise en œuvre sous la direction de son ami Duport, le plus déterminé anti-royaliste et le factieux le plus intrépide de l'Assemblée. Je ne saurais croire que d'une pareille source il puisse provenir rien que de très-suspect[1]. »

Mais les sympathies de la reine pour Barnave l'emportèrent, et l'empereur d'Autriche, son frère, en ressentit naturellement le contre-coup.

Les Constitutionnels l'apprirent ; ils surent que Léopold, bien qu'il fût l'âme de la coalition qui se

[1] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t II, ch. XIV, p. 233. Éd. de Bruxelles.

formait, craignait au fond de se voir poussé jusqu'à la guerre, et le confirmer dans ces dispositions rassurantes devint une de leurs préoccupations les plus vives. Les meneurs des comités dans l'Assemblée adressèrent, par Montmorin, au marquis de Noailles, cousin germain du représentant, et ambassadeur de France à la cour de Vienne, des directions confidentielles, conformes à cette politique. Ils chargeaient le marquis de faire entendre à Léopold :

« Qu'il se trompait étrangement s'il les croyait animés du désir de renverser le trône ;

« Que leur but, au contraire, était de le sauver de la tourmente;

« Que c'était pour cela qu'ils avaient rejeté sur le marquis de Bouillé toute la responsabilité du voyage de Varennes, et précipité les bataillons de la garde nationale sur ceux qui demandaient la déchéance ;

« Qu'ils avaient reconnu l'inviolabilité du roi ;

« Qu'ils ne cherchaient qu'à transiger avec lui, à des conditions raisonnables, sur des bases en harmonie avec les exigences légitimes de l'opinion ;

« Que, dans cet état de choses, toute tentative de l'étranger sur le royaume, au lieu de servir le roi, lui serait funeste, en paralysant la bonne volonté des Constitutionnels, en justifiant les alarmes répandues par les Jacobins, en irritant la nation, en exaltant les passions révolutionnaires. »

Une note dans ce sens fut donc remise à l'empereur par le marquis de Noailles[1]. Elle fit sur l'esprit de Léopold une impression profonde et acheva ce que les lettres de sa sœur avaient commencé.

Mais pendant que les Constitutionnels, par des négociations habilement conduites, détournaient Léopold

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 128.

de la guerre, Monsieur, à qui le roi avait dès le 7 juillet envoyé ses pleins pouvoirs, et le comte d'Artois, s'étudiaient, au contraire, à enflammer l'ardeur belliqueuse du roi de Prusse. Pressé par le baron de Roll, leur envoyé, Frédéric-Guillaume fit savoir aux princes français qu'il était prêt à seconder leur cause, et parut même disposé à mettre ses troupes en mouvement vers le Rhin, persuadé que Léopold allait le seconder[1].

Une entrevue entre les deux souverains avait été précédemment convenue, et le rendez-vous avait été fixé au château électoral de Pilnitz, dans les États de l'électeur-archevêque de Mayence. Or, le roi de Prusse était si convaincu que, de son entrevue avec l'empereur d'Autriche, sortirait la guerre, qu'il fit inviter Bouillé à se trouver à Pilnitz, le 26 ou le 27 août, avec un plan d'opérations des armées étrangères sur les différentes frontières de France[2]. Bouillé en fit un, le soumit, à Coblentz, au conseil des princes, et ses vues ayant été adoptées dans une réunion à laquelle assistaient les maréchaux de Broglie et de Castries, il se rendit à Pilnitz, après avoir informé le roi de Suède de la conférence qui devait avoir lieu, et dont, selon ses conjectures, une déclaration de guerre ne pouvait manquer d'être le résultat[3].

Ce fut le 24 août que le roi de Prusse arriva au château de Pilnitz, où il trouva l'empereur d'Autriche, qui l'y avait précédé de quelques heures. Frédéric-Guillaume était accompagné du prince royal de Prusse, du général prince Hohenloe-Ingelfingen, du baron de Bischofswerder et du colonel de Stein. L'empereur avait à sa suite l'archiduc François, le maréchal de Lascy, le

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, p. 132 et 133.
[2] *Mémoires de Bouillé*, ch. XII, p. 293.
[3] *Ibid.*, p. 293.

baron de Spielmann et le comte de Palffy. L'électeur était au milieu de sa cour, une des plus polies de l'Europe[1].

Rien de plus solennel que cette entrevue, et rien de plus propre à rendre témoignage de la grandeur de la Révolution française. Car c'était elle, elle seule, qui rapprochait, par la communauté des alarmes, deux puissants souverains qu'avaient jusqu'alors armés l'un contre l'autre les rivalités de l'ambition. Une table de quarante couverts réunit les monarques dans un banquet somptueux, auquel succédèrent une représentation théâtrale, des illuminations, le cercle, puis un souper splendide pendant lequel le baron de Roll vint annoncer l'arrivée à Dresde..... du comte d'Artois[2]. Cette nouvelle étonna. Le prince n'avait point été invité; mais comme il demandait à prendre part aux conférences sous les auspices du roi de Prusse, celui-ci n'osa le repousser, et, l'empereur donnant « son adhésion tacite[3], » le comte d'Artois fut attendu pour le lendemain.

Dans l'intervalle, les deux souverains eurent un entretien secret qui surprit fort le roi de Prusse, en lui révélant les dispositions pacifiques de l'empereur. Les hasards d'une aussi prodigieuse aventure qu'une croisade contre une nation comme la nation française; les immenses ressources matérielles dont elle disposait; le courage de ses enfants, qu'exalterait l'éclat inaccoutumé d'un tel péril; la surexcitation de l'esprit révolutionnaire, au milieu de l'Europe embrasée; le danger d'une propagande servie par le contact des armes; le coup qu'une agression de ce genre pouvait porter, et à la puissance de l'Autriche en exposant les Pays-Bas, et

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 135.
[2] *Ibid.*, p. 136.
[3] *Ibid.*, p. 137.

à celle de l'empire germanique en livrant aux ravages des armées les pays bordés par le Rhin, tout cela, Léopold le fit valoir vivement, avec autorité, et sans dissimuler que l'idée d'une guerre légèrement entreprise avait contre elle l'opinion du maréchal de Lascy, le plus expérimenté des généraux autrichiens. La conclusion de Léopold était que le meilleur parti à prendre serait de convoquer un congrès, appelé à négocier, pour la liberté de Louis XVI et le rétablissement de l'ordre, avec le parti qui dominait en France, sauf à appuyer les démarches de ce congrès par le déploiement de forces imposantes[1].

A ces considérations, que pouvait opposer le roi de Prusse? L'opinion de Bouillé? Mais Bouillé n'était, en ce moment, pour eux, que l'homme du roi de Suède, dont la turbulente ambition les inquiétait, dont ils désapprouvaient les desseins, et contre lequel ils avaient conçu des préventions qui rejaillissaient naturellement sur ses serviteurs[2]. D'ailleurs, le danger personnel que feraient sans doute courir à sa sœur et à Louis XVI les fureurs qu'une semblable guerre aurait déchaînées, était, dans la bouche de Léopold, un argument bien difficile à réfuter : Frédéric-Guillaume céda; d'autant que Léopold avait su, par une adroite déférence, s'emparer de son esprit[3].

L'arrivée du comte d'Artois fit plus qu'animer la scène politique de Pilnitz, elle modifia un peu le résultat des premières impressions données et reçues. Il eut beau combattre la circonspection de l'empereur avec une fougue excessive si le sentiment des conve-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, p. 137-139.

[2] « Ils me le témoignèrent d'une manière qui n'était pas équivoque,» dit Bouillé dans ses *Mémoires*, ch. XII, p. 296.

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 141.

nances ne l'eût tempérée; il eut beau mettre en avant Calonne, qui se montra souple, hardi, persuasif, pressant, il ne put obtenir qu'on tirât l'épée du fourreau; mais ce qu'il obtint, ce fut la déclaration suivante, résultat définitif de cette conférence fameuse :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé ; et qu'en conséquence, elles ne refuseront pas, conjointement avec leurs dites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, leurs dites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

« A Pilnitz, le 27 août.

« *Signé* LÉOPOLD, FRÉDÉRIC-GUILLAUME[1]. »

La dernière phrase, proposée par Calonne, avait été arrachée aux hésitations de Léopold par les instances du comte d'Artois[2].

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, p. 134 et 144.
[2] *Ibid.*, p. 143.

Telle fut cette célèbre déclaration. Elle n'était, on le voit, que comminatoire; elle trahissait les intentions pacifiques de Léopold et subordonnait l'action des deux princes allemands à l'intervention des autres puissances.

L'Espagne et les principaux souverains de l'Italie, ayant reçu le manifeste, y répondirent favorablement [1].

L'Angleterre se prononça pour la neutralité la plus stricte; et il peut paraître singulier que le cabinet de Saint-James ait été le dernier à se réunir à une confédération dont il fut l'âme depuis. Mais, à cette époque, l'opinion publique en Angleterre était si opposée à la guerre, qu'au mois de mars 1791, un message royal ayant recommandé au parlement un armement maritime destiné à tenir en bride la Russie, dont les conquêtes, alors, menaçaient l'empire ottoman d'une destruction complète, le projet fut abandonné, repoussé qu'il était par le sentiment général [2]. D'ailleurs, l'opinion de Pitt, *en ce temps-là*, était que l'Angleterre ne devait point intervenir dans les affaires du continent [3].

Quant au roi de Suède, il se plut à considérer la déclaration de Pilnitz comme un encouragement à ses desseins. Que l'Allemagne, au reste, le secondât ou non, sa résolution était prise. Pour avoir toute la liberté de ses mouvements, il avait décidé que, durant

[1] Conversation de Léopold et de Bouillé, rapportée dans les *Mémoires* de ce dernier, ch. XII, p. 300.

[2] *Diaries and correspondence of the Earl of Malmesbury*, vol. II, p. 441.

[3] « It appears very clear to me, from some confidential communica-« tions which were made to me, that lord Grenville was the cause « of Mr. Pitt's giving way, and that he acted not from the reason « which was given, the nation being against it, but from its being his « fixed opinion that we should not interfere at all in the affairs of the « continent. » *Ibid.*

son absence, la Suède serait gouvernée par un conseil de régence ayant à sa tête le prince royal, âgé de douze ans[1], et à Bouillé il écrivait ces fières paroles : « Il est temps qu'on prenne un parti, car la saison avance; et pour moi, je ne connais qu'un seul obstacle insurmontable aux projets de la vie, l'obstacle physique[2]. »

Mais c'est justement à la France révolutionnaire qu'il sera donné de montrer jusqu'où l'homme peut aller dans sa lutte contre l'impossible.

[1] *Annual Register*, vol. XXXIII, ch. IV, p. 79.
[2] *Mémoires de Bouillé*, p. 302.

CHAPITRE X.

LA RÉVOLUTION DANS LES COLONIES.

Description de la vie coloniale. — La traite. — Quelques pages du Code noir. — Griefs des mulâtres. — Luxe des colons. — Ils aspirent à l'indépendance. — Assemblée de Saint-Marc à Saint-Domingue. — Alexandre Lameth, possesseur de nègres; Barnave, avocat des colons. — Lutte entre Peynier et l'assemblée de Saint-Marc. — Décrets des 8 et 18 mars 1790. — Décret du 12 octobre 1790. — Vincent Ogé; ses projets; leur portée véritable. — Le soulèvement des mulâtres comprimé. — Supplice d'Ogé, de Chavannes et de leurs compagnons. — Assassinat de Manduit par les pompons rouges. — Affaiblissement du pouvoir métropolitain. — Débats dans l'Assemblée nationale sur les droits politiques des mulâtres. — Décret du 15 mai 1791. — Effet qu'il produit sur les colons. — La milice bordelaise offre de passer les mers. — Agitation générale dans les colonies. — Fureurs imprudentes des blancs. — Les noirs se soulèvent. — Le magicien Boussmann. — Plaine du Cap incendiée. — Scènes d'horreurs. — Épouvantables représailles. — Conclusion.

Pendant que ces choses se passaient en France, la Révolution, par delà les mers, illuminait les colonies..., mais à la manière de la foudre, qui ne combat les ténèbres que par des éclairs.

Tout ce que des calamités éparses nous donnaient à dire sur des événements, objet d'une éternelle pitié et d'une épouvante éternelle, nous l'avons mis en réserve pour en former un seul tableau : plus frappante et plus vive sera la leçon !

Voici comment la vie coloniale, telle que l'esclavage l'a faite, était décrite il y a quelques années par un créole élevé en Europe, jeune homme qui portait dans son imagination et dans son cœur l'ardent soleil des Antilles, mais dont certains préjugés de race, comme

autant de nocturnes fantômes, continuaient à hanter l'intelligence :

« Lorsque les Européens arrivèrent dans les îles, la nature y régnait dans toute la sauvage grandeur de son luxe. De la crête des montagnes pendaient d'immenses forêts pleines de lianes flottantes, qui tombaient dans les savanes et traînaient, comme une longue chevelure, jusque dans la mer. Les nuages, retenus à la pointe de ces forêts, leur versaient éternellement l'humidité qu'aiment les plantes grasses de ces climats. De plus haut leur tombaient des fleuves de soleil. Ainsi, nourries de toutes les vapeurs de l'Océan et de toutes les flammes des tropiques, les îles étaient en proie à une végétation fougueuse qui, n'étant jamais arrêtée par le froid des hivers, s'étouffait et se dévorait elle-même, pour se renouveler plus ruisselante encore. Alors commença de toutes parts une immense démolition. La hache et le feu furent mis à la fois dans ces forêts sauvages. Les savanes perdirent leurs ombrages séculaires. Des navires venus d'Afrique commencèrent à jeter des nègres sur ces rivages. Aujourd'hui, les cannes à sucre forment des rivières d'or sur toute la surface des colonies. A la Guadeloupe, six cents habitations-sucreries se partagent les belles terres; les caféières sont montées sur les mornes; l'île, ainsi distribuée, est ravissante à voir. C'est un jardin enchanté. De toutes parts, le regard se repose avec délices sur ces champs de cannes, sarclés, soignés chaque jour comme des parterres de fleurs, coupés en nappes carrées par des sentiers qui courent à travers les plantations et viennent de toutes les extrémités se nouer en rosette à la savane, au milieu de laquelle s'élève la maison du maître. Là est le cœur; de là part la vie, et le sang se répand dans toutes les veines. A une centaine de toises de la maison du planteur, s'élèvent les cases des nègres, qui forment un

village de cent cinquante à trois cents âmes sur chaque habitation. Pendant la récolte, qui commence au mois de janvier et se termine au mois de juillet, c'est un spectacle sans pareil au monde que de voir, de quelque hauteur, tourner des ailes de moulin sur toute l'île, tomber au loin les riches plantations de cannes, la robe de l'île changer à chaque instant d'aspect et de couleur, la récolte courir de proche en proche comme une flamme joyeuse, et fumer en l'air les cheminées des sucreries! Des chants s'élèvent de toutes les savanes, le parfum du sucre chaud embaume le ciel. Le soir venu, les moulins s'arrêtent, les nègres viennent se ranger à la file devant la maison du maître, pour la prière commune, que le planteur écoute avec toute sa famille, la tête découverte; puis, chacun rentre dans sa case, et allume son feu pour le souper. Deux nègres, désignés à tour de rôle, se placent alors dans un ajoupa près de la maison du maître, allument un brasier, et, armés de coutelas, sont chargés de veiller sur les établissements. Toutes les portes se ferment, toutes les autres lumières s'éteignent, et la nuit s'étend sur l'habitation [1]. »

Un de nos amis [2], glorieux continuateur de l'œuvre sainte poursuivie en Angleterre par Wilberforce, en France par l'abbé Grégoire, et aujourd'hui en Amérique par Mme Stowe, répondit au gracieux passage qui précède, en ces lignes sévères :

« Je ne nie pas qu'il n'y ait un côté vrai dans votre peinture de la vie coloniale. Mais comme vous n'avez pas contesté les faits de barbarie spéciale à l'esclavage, j'oserai dire que la servitude ne doit pas vous inspirer

[1] *Revue du progrès*, t. VII, 5e livraison; — publiée par nous de 1839 à 1843.

[2] M. Schœlcher.

plus longtemps les indulgences que vous lui montrez. L'état social qui n'existe qu'à la condition de métamorphoser deux cent soixante mille hommes sur deux cent quatre-vingt-dix mille en purs instruments de travail, mérite plus de réprobation, et il n'est point permis de regarder d'un œil complaisant une société qui n'a pour appui que la vieille terreur d'une législation atroce.... Le marronnage, les fuites à l'étranger, les empoisonnements de tous les jours, les révoltes accompagnées de meurtres et d'incendies, qui éclatent presque de dix en dix ans, répondent que les esclaves ne sont pas aussi contents de leur sort qu'il vous a paru; et les hécatombes de noirs immolés en ces dernières occasions à la sécurité des maîtres attestent que ceux-ci ne se croient pas non plus bien sûrs de leur puissance, puisqu'ils jugent ces boucheries nécessaires pour les garantir [1]. »

Au surplus, si, même après la Révolution française et sous l'influence des idées de justice répandues par elle, l'esclavage, adouci en fait, a continué d'apparaître sous de hideux aspects, comment se rappeler sans frémir ce qu'il était avant la Révolution?

Ce fut en l'année 1685 que fut publié, solennellement et au son du tambour, dans toutes les îles françaises, l'ordonnance du mois de mars, qui réglait d'une façon définitive, *ferme et stable à toujours*, la constitution de l'esclavage.

Mais des ordonnances antérieures avaient déjà organisé le prodigieux brigandage connu sous le nom de TRAITE.

C'est en parlant de la traite, que Stansfield a dit : « Un vaisseau négrier contient, dans un espace donné, la plus grande masse de tortures et d'atrocités qu'il soit

[1] *Revue du progrès*, t. VII, 6e livraison.

possible d'accumuler. » Et il faut en croire Stansfield : il avait participé à la traite, et publiait ce qu'il savait en expiation de ce crime[1]. C'est en parlant de la traite, que Léonard écrivait : « Pendant mon séjour à la Pointe, j'étais voisin d'un capitaine danois qui venait d'arriver de la côte de Guinée avec soixante nègres, seul reste des quatre cents qu'il avait transportés. C'était, en vérité, un tableau pitoyable de voir ces malheureux, assis le matin sur le pavé de la rue, la plupart nus et décharnés, les coudes appuyés sur les genoux, soutenant leur tête, et regardant d'un air consterné les esclaves occupés autour d'eux. Il n'y avait point de jour où ces infortunés ne portassent en terre quelques-uns de leurs camarades. » Et Léonard était un créole de la Guadeloupe[2]. *Bières ambulantes*, voilà de quel nom Mirabeau a flétri pour jamais ces navires qui formèrent au-dessus de l'Océan l'abominable pont sur lequel, avant la Révolution, quatre-vingt mille nègres passaient annuellement d'Afrique en Amérique, non compris tous ceux qui, entassés dans des cales infectes, périssaient misérablement durant la traversée[3]. Chose horrible à dire! Le roi de France, averti qu'on faisait payer cinq pour cent par tête de nègre, à l'arrivée dans les colonies, avait craint que la levée de ce droit ne ralentît la traite, et une ordonnance du 26 août 1670 avait exempté de cette charge les trafiquants de chair humaine. Puis, on en était venu à leur accorder, sur les deniers du roi, une prime de dix livres par tête de nègre débarqué aux colonies, sans compter une autre prime de trois livres par tête offerte au capitaine du navire négrier![4]

[1] Schœlcher, *Revue du progrès*, t. VII, 2e livraison.
[2] *Ibid.*
[3] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 208.
[4] Ordonnance du 13 janvier 1672.

Les colonies furent vite remplies de la sorte, et le mode d'organisation fut digne en tout point du mode de recrutement : le principe de l'esclavage, une fois admis, les conséquences devaient naturellement suivre la loi d'une épouvantable logique.

Être esclave, c'est n'être plus homme. Aussi les nègres, à peine débarqués, furent-ils attachés à la terre, en qualité d'instruments de travail. On leur dit : Vous devez neuf heures de travail par jour; vous aurez pour votre nourriture, par semaine, deux pots et demi de farine de manioc, et deux livres de bœuf salé; pour vêtement, vous recevrez deux habits de toile par an; à chacun de vous une case, plus un petit jardin qu'il vous sera loisible de cultiver pour votre compte, aux heures libres; on vous reconnaît un pécule; malades, on vous soignera; morts, on se charge de vous enterrer.... Mais songez-y! vous, vos femmes, vos enfants, vous êtes notre bien! Nous ne vous donnerons pas la question, si vous nous déplaisez, et il ne nous est point permis de vous mettre à mort; seulement, attendez-vous, en ce cas, à être chargés de chaînes ou battus de verges [1]. Vous êtes des meubles animés, mais enfin des meubles [2]. Souvenez-vous que le commandeur est armé d'un fouet. Allez!

Le nègre ainsi mis au rang des choses, il s'agissait de lui en imprimer autant que possible l'immobilité; il fallait étouffer l'essor de son âme, couper les ailes à son désir. Les cannes ne couvraient qu'une partie de la surface des îles; le reste du terrain appartenait aux gorges profondes, aux forêts solitaires, aux couches touffues des halliers, c'est-à-dire à la nature, c'est-à-dire à la liberté! Si l'on ne fermait pas ces retraites

[1] *Code noir* de 1724.
[2] *Ibid.*

aux esclaves, nul doute qu'ils ne s'y précipitassent en foule : des primes furent accordées à qui les arrêterait ; des détachements de soldats eurent ordre de fouiller sans cesse les bois.... C'était peu, on écrivit dans le Code noir : « L'esclave qui aura été en fuite pendant un mois *aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis ardente* sur une épaule ; s'il récidive pendant un autre mois, *il aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lis* sur l'autre épaule. La troisième fois, il *sera puni de mort.* »

Mais n'était-il pas à craindre que, comprimé de la sorte, l'amour de la liberté ne se changeât en fureur? Voici comment il fut pourvu à la sécurité du maître : « L'esclave qui aura frappé son maître, ou la femme de son maître, ou leurs enfants, *sera puni de mort.* — Les nègres sont désarmés; ils doivent aller les mains libres. Défense de porter même un bâton [1]. — Défense aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper, soit le jour, soit la nuit, sur les chemins, dans les lieux écartés. *Le fouet et la fleur de lis ardente* aux contrevenants. Ordre à tous les passants de leur courir sus [2]. »

Après la protection accordée à la personne du maître, devait venir la protection accordée à ses richesses. Le climat des îles ne permettant ni les murailles épaisses, ni les souterrains impénétrables, ni la vie barricadée d'Europe, on imagina de suppléer par des règlements terribles aux murailles, aux grilles et aux verrous. « Les vols de chevaux, mulets, bœufs et vaches seront punis de peines afflictives, *même de mort*, si le cas le requiert [3]. »

[1] *Code noir*, art. 15.
[2] *Ibid.*, art. 16.
[3] *Ibid.*, art. 35.

Tel était donc, avant la Révolution, le régime légal de l'esclavage. Et lorsque la tyrannie est de la sorte transformée en droit, est-il possible qu'elle n'existe point en fait? D'ailleurs, l'esclavage, on l'a vu, avait sa logique. Alors même que le maître n'aurait pas été corrompu par l'horrible pouvoir dont on l'investissait, comment l'aurait-il conservé, ce pouvoir, sans recourir à la violence et à la terreur? Ces nègres-meubles, ils avaient une âme, en dépit de tout : là était le point difficile! Dès que le meuble cessait de se considérer comme tel, le danger devenait excessif, et que faire alors? Alors? Dans le meuble, on tuait l'homme!

Certes, c'eût été miracle qu'un pareil état de choses se maintînt sans altération, devant une Révolution qui était venue rendre à la dignité humaine de si solennels témoignages. Et toutefois, ce ne fut point d'abord parmi les nègres que le mouvement d'émancipation se déclara, ce fut parmi les mulâtres, race intermédiaire issue du commerce des colons blancs avec les esclaves noires[1]. Les mulâtres étaient libres, mais ils n'étaient pas citoyens; le *préjugé de la peau* s'élevait contre eux et les condamnait à des humiliations d'autant plus insupportables, qu'elles ne se liaient point à leur égard à l'idée légale de servitude; quoique fils d'affranchis ou d'hommes libres, et mariés légitimement, ils n'étaient point appelés aux charges et dignités publiques, ne pouvaient exercer certaines professions, et se voyaient injurieusement exclus des assemblées primaires. Animés d'une colère où l'orgueil du maître se confondait avec les ressentiments de l'esclave, ils avaient, dès le 22 octobre 1789, envoyé à l'Assemblée nationale une députation qui, après avoir déposé sur l'autel de la patrie un

[1] Les nègres libres étaient compris dans ce qu'on appelait la *classe des mulâtres*.

don gratuit de six millions, exposa vivement leurs griefs. Le président répondit : « Aucune partie de la nation ne réclamera ses droits en vain [1]. »

Ce mouvement, dont ils prévoyaient bien les suites, alarma fort les colons. Tout changement devait être odieux à leur égoïsme, l'oppression par eux exercée sur les nègres leur ayant fait une existence splendide. Voici le tableau qu'en a tracé Valverde, auteur espagnol qui écrivait en 1785 : « Chaque habitant mène sur son bien un train de prince, dans une maison magnifique ornée de plus beaux meubles que ceux du palais de nos gouverneurs. Ils ont une table plus abondante que nos seigneurs, des alcôves et chambres superbement tendues, avec des lits richement drapés, afin de recevoir leurs amis et les voyageurs. Des barbiers et perruquiers sont à leur ordre et soignent leur toilette. Ils ont deux ou trois voitures avec lesquelles ils se rendent les uns chez les autres, et vont à la comédie dans la ville de leur district, où ils se réunissent pour faire bonne chère et s'entretenir des nouvelles de l'Europe [2]. »

Les nègres, toutefois, ne paraissaient pas avoir encore senti le souffle orageux et fécond venu des côtes de France ; ils continuaient à marcher sous leur fardeau avec une résignation muette, et, d'autre part, les mulâtres ne semblaient songer qu'à leurs propres intérêts, plusieurs d'entre eux possédant des esclaves et ne voulant point, au moment même où ils revendiquaient contre les blancs leur part de liberté, abandonner à l'égard des noirs leur part de tyrannie ! Mais, pour troubler le cœur des colons blancs, pour le remplir

[1] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 6.

[2] Cité par Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 89.

d'une colère mêlée d'effroi, il suffisait que des *gens de couleur* prétendissent s'égaler à eux. D'ailleurs, l'impulsion une fois donnée, où s'arrêterait-on? *L'aristocratie de la peau*, selon le mot de l'abbé Grégoire, une fois mise en question, l'édifice auquel elle servait de base ne s'écroulerait-il pas tout entier?

Sous l'influence de ces craintes et de leurs passions, les colons commencèrent à caresser un projet qui, jusque-là, n'avait existé dans leur esprit qu'à l'état d'aspiration vague et flottante : ils songèrent sérieusement à briser les liens qui les unissaient à la mère patrie. Entre les rivages de la France et eux il y avait l'immense Océan; mais dès qu'ils virent que l'esprit nouveau avait reçu puissance de supprimer l'espace, entre eux et la Révolution ils voulurent autre chose encore que la mer. Dès que la nouvelle des événements de France leur était arrivée, les colons de Saint-Domingue s'étaient formés en assemblées primaires, et les trois grandes divisions de l'île s'étaient chacune donné une représentation locale, d'où trois assemblées provinciales, celle du nord au Cap, celle de l'ouest à Port-au-Prince, celle du sud aux Cayes : le 27 février 1790, ces trois assemblées procédèrent à la nomination d'une sorte de convention qui, chargée de traiter des intérêts généraux, se réunit à Saint-Marc, sous le titre *d'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue* [1].

Parmi les personnages influents qui, à Paris, représentaient l'esprit des colons et servaient leurs intérêts, figurait, chose triste à constater, un homme qui, dans la carrière de la Révolution, avait débuté avec beaucoup d'éclat. Il est vrai que, le 4 décembre 1789, dans le premier élan de son enthousiasme révolutionnaire,

[1] Cité par Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 93.

Alexandre Lameth avait dit : « Je suis un des plus grands propriétaires de Saint-Domingue ; mais je vous déclare que, dussé-je perdre tout ce que j'y possède, je le préférerais plutôt que de méconnaître les principes que l'humanité et la justice ont consacrés. Je me déclare, et pour l'admission des *sang-mêlés* aux assemblées administratives, et pour la liberté des noirs [1]. » Malheureusement, ce noble langage ne fut pas longtemps celui d'Alexandre Lameth, ni celui de Barnave, que son rôle dans la question des colonies fit appeler depuis l'*Homme aux deux visages* [2].

Ce fut sur un rapport de Barnave que l'Assemblée nationale rendit un premier décret « autorisant chaque colonie à faire connaître son vœu sur la Constitution législative et administrative qui lui convenait le mieux, en se conformant aux principes généraux qui liaient les colonies à la métropole [3]. »

C'était, d'une part, prêter les mains aux idées d'indépendance que nourrissaient les colons, et, d'autre part, à la faveur d'une rédaction obscure, abandonner aux blancs, dominateurs exclusifs de la législature coloniale, la décision de tout ce qui concernait l'avenir des colonies.

Un second décret, développement du premier, statua que « toutes personnes, âgées de vingt-cinq ans, possesseurs d'immeubles, ou, à défaut d'une telle propriété, domiciliés depuis deux ans et payant une contribution, se réuniraient pour former une assemblée coloniale [4]. »

Ceci était plus clair, et il en résultait bien évidem-

[1] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, liv. VIII, p. 216 et 217.

[2] *Ibid.*

[3] Décret du 8 mars 1790.

[4] Décret du 18 mars 1790.

ment qu'entre les mulâtres et les blancs l'égalité des droits politiques était proclamée ; mais parce que, dans la loi, les hommes de couleur, libres, n'étaient pas désignés en propres termes, les colons soutinrent que le décret du 18 mars ne s'appliquait qu'aux blancs, et Peynier, qui alors gouvernait Saint-Domingue, sous leur influence ne se crut pas obligé de le faire exécuter [1].

Usurper un à un tous les pouvoirs de l'Assemblée nationale, combattre à face découverte l'autorité des administrateurs et chefs militaires envoyés par le roi, et enfin déclarer que les décrets émanés du Corps législatif de France et relatifs au régime intérieur de la colonie ne seraient exécutés qu'après leur admission par la législature coloniale [2], telle fut la conduite de l'assemblée de Saint-Marc [3]. Peynier, quelle qu'eût été longtemps sa condescendance à l'égard des colons, ne pouvait, sans déshonneur et sans péril, tolérer jusqu'au bout de semblables envahissements : il finit par résister ; et dès lors il y eut dans l'île deux gouvernements, deux partis, deux armées; il y eut les métropolitains ou *pompons blancs*, et les partisans de l'assembléé de Saint-Marc ou *pompons rouges*. Bientôt, la querelle s'envenimant, le gouverneur prononce la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, qu'il déclare ennemie de la colonie et du roi ; Mauduit, commandant le régiment de Port-au-Prince, est envoyé dans l'ouest qui s'agite et menace ; les deux partis en viennent aux mains ; atteints par une décharge furieuse, qui couche quinze des leurs sur le carreau, les soldats ripostent et mettent en fuite les pompons rouges ; tout prend feu, et, le 8 août,

[1] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 93.
[2] Déclaration du 28 mai 1790.
[3] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 223, 230 et 231.

sentant la force leur échapper, quatre-vingt-cinq personnages des plus riches, des plus importants de l'île, s'embarquent pour aller rendre compte de leurs actes à la métropole. Ils montaient *le Léopard*, vaisseau de l'Etat, dont l'équipage, mutiné, s'était mis sous leurs ordres[1]. Nous avons raconté ailleurs avec quels transports de joie et quelles marques de sympathie factieuse ils furent accueillis par les matelots de Brest, que d'artificieux rapports avaient jetés dans une erreur, trop tard reconnue[2].

Circonvenue par des hommes intéressés à la tromper, assaillie de plaintes contradictoires, et trop éloignée du théâtre des événements pour les apprécier avec une constante rectitude, l'Assemblée nationale était condamnée à suivre, en ce qui touchait les colonies, une marche vacillante et tortueuse. Le 12 octobre 1790, elle rendit un décret qui confirmait la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, annulait ses actes comme entachés de rébellion, et prescrivait l'exécution des décrets antérieurs, ceux du mois de mars; mais le comité colonial avait fait précéder ses conclusions d'un préambule obscur, ambigu, rédigé dans le but de satisfaire les deux partis et qui ne pouvait manquer de les mécontenter tous les deux. « Dans le décret d'octobre, dit plus tard Brissot, on sacrifiait l'assemblée de Saint-Marc à de petites vengeances, et les gens de couleur à l'assemblée de Saint-Marc[3]. »

La guerre civile devait sortir de ces obscurités, comme la foudre sort des nuages; mais, pour éclater, l'agitation n'avait pas attendu le décret du 12 octobre.

[1] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 95 et 96.
[2] Voy. le chapitre du volume précédent, intitulé *Anarchie*.
[3] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue, *Moniteur* du 3 décembre 1791.

Déjà, dès le mois de juin, les mulâtres s'étaient soulevés à la Martinique; une insurrection avait eu lieu à l'Ile-de-France, et depuis longtemps tout présageait la tempête[1].

Le 26 octobre 1789, un jeune mulâtre, nommé Vincent Ogé, abordait furtivement au Cap, rapportant d'Europe des idées d'affranchissement associées à un espoir audacieux. Toutefois il ne venait pas, comme on l'a trop dit et trop répété[2], combattre pour la justice, pour le droit absolu, pour les esclaves. Par une déplorable inconséquence, séparant d'avec la cause des noirs celle de sa caste, il réclamait l'égalité politique des mulâtres et des blancs, il invoquait les décrets de mars, il en voulait ardemment l'exécution, mais il n'allait point au delà. A peine débarqué à Saint-Domingue, il se hâtait d'écrire à Vincent, commandant général : « M. le commandant, nous vous prions de ne point *empoisonner nos démarches*. Nous avons réclamé pour notre classe, et *non pour celle des nègres qui vivent dans l'esclavage*[3]. » Dans une autre lettre, adressée le 29 octobre à l'assemblée provinciale du Nord, il disait : « Apprenez à apprécier le mérite d'un homme dont l'intention est pure. Lorsque j'ai sollicité de l'Assemblée nationale un décret que j'ai obtenu en faveur des colons américains connus au commence-

[1] N'écrivant point une histoire spéciale des colonies, nous n'avons pas cru devoir entrer dans les détails de ce qui se passa dans chaque colonie, à la Guadeloupe, à la Martinique, etc..., et si Saint-Domingue nous a arrêtés davantage, c'est parce que ce fut principalement de ce côté que regarda la France.

[2] C'est une des très-nombreuses erreurs contenues dans l'éloquente *Histoire des Girondins*. Dans le Ier volume de cette histoire, p. 220, édit. de Bruxelles, M. de Lamartine dit : « Il était venu en Europe pour défendre seulement l'intérêt des mulâtres, il y embrassa la cause plus libérale et plus sainte des noirs. »

[3] *Moniteur* du 29 décembre 1790.

ment sous l'épithète injurieuse de *sang-mêlés*, *je n'ai point compris dans mes réclamations le sort des nègres qui vivent dans l'esclavage*. Vous et mes adversaires avez empoisonné mes démarches, pour me faire *démériter des gens honnêtes* [1]. »

Ogé ne s'arma que pour les franchises politiques contestées à sa race; mais, sur le champ de bataille resserré dans ces limites, il déploya du moins beaucoup de résolution et de courage. Accompagné de cent mulâtres à cheval, il s'était avancé jusqu'à cinq lieues du Cap, lorsque, à l'endroit de la grande Rivière, il rencontra deux dragons, porteurs de dépêches que l'assemblée du Cap envoyait à la Marmelade. Il s'agissait précisément dans ces dépêches de mesures à prendre contre lui. « Je puis, dit-il aux deux dragons, vous donner la mort; mais votre jeunesse m'intéresse. Voici deux lettres, l'une pour le président de l'assemblée, l'autre pour le commandant. Mes projets sont aussi grands que mon courage est indomptable. » Puis, se retournant, il leur montra les cavaliers qui le suivaient, ajoutant qu'il avait à sa disposition quatorze mille hommes dans la partie espagnole et quatre frégates. Il les renvoya après leur avoir remis un passeport, ainsi conçu : « Nos frères du canton de Limonade sont priés de laisser passer librement les deux dragons, porteurs du présent. » « Ogé. » Il était en uniforme et se faisait appeler colonel. La sommation qu'il adressait à ses ennemis ne concernait que la promulgation du décret du 8 mars dans toute sa teneur, et on y remarque cette phrase : « Je ne ferai point soulever les ateliers; ce moyen est indigne de moi [2]. »

[1] *Débats dans l'affaire des colonies*, citation empruntée à Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 223.

[2] Lettre du Cap, en date du 30 octobre 1790, et insérée dans le *Moniteur* du 24 décembre 1790.

Pour toute réponse, l'assemblée du Cap fit battre la générale, et on marcha contre lui. Vainement, il essaya de soutenir la lutte; accablé par le nombre, il n'eut que le temps de se réfugier dans la partie espagnole de l'île, où l'assemblée du Nord se hâta de le réclamer, au nom du roi de France. Ogé se trouvait, avec son ami Chavannes, homme d'un grand cœur, et treize mulâtres qui s'étaient dévoués à sa fortune, dans la ville de Hinche, lorsque, par une odieuse et lâche violation du droit d'asile, Francisque Nunez, commandant de Saint-Raphaël, les fit arrêter [1]. » Le sort qui les attendait n'était pas douteux, hélas! Dans une lettre de don Garcia, le gouverneur espagnol, à Francisco Nunez, Ogé et ses compagnons sont représentés *comme des gens diaboliques et préjudiciables à la société des hommes* [2]. Pourquoi? On l'a vu : parce qu'ils avaient demandé l'exécution d'une loi qui consacrait un principe d'équité! Ils furent donc livrés à leurs ennemis. Or, toujours et partout, ceux qui donnent les premiers l'exemple du sang versé et des exécutions farouches, ce sont les hommes qui s'appellent eux-mêmes les *modérés*. Les vainqueurs se montrèrent donc implacables, et, « comme il faut bien prêter des crimes à celui qu'on veut assassiner avec le glaive de la justice [3], » on ne manqua pas de déclarer Ogé coupable de vols, d'assassinats, d'incendies. Treize de ses compagnons furent condamnés aux galères perpétuelles, vingt-deux à être pendus. Quant à Ogé et à son généreux complice Chavannes, la sentence fut qu'ils expireraient sur la roue, après avoir été rompus vifs! Pour donner plus d'appareil à cet

[1] Lettre de Francisque Nunez à Cambfort, colonel du régiment du Cap, dans le *Moniteur* du 12 janvier 1791.

[2] *Moniteur* du 14 février 1791.

[3] Brissot, dans son discours sur les troubles de Saint-Domingue, *Moniteur* du 3 décembre 1791.

épouvantable châtiment, l'assemblée provinciale voulut assister en corps au spectacle de ses ennemis torturés. Elle entoura l'échafaud, et put rassasier ses yeux de l'agonie des victimes [1]. Ce n'était pas assez; il fallait à la cruauté la saveur de l'insulte : afin de bien marquer, jusque dans les supplices, le respect dû à l'aristocratie de la couleur, l'échafaud destiné aux insurgés de couleur blanche, — quelques blancs avaient pris part à ce mouvement, — fut placé dans un autre endroit que celui qui avait été réservé aux mulâtres [2] !

Le supplice d'Ogé et de ses compagnons laissa dans l'âme des mulâtres un immortel levain de haine et la passion de la vengeance. Soldats de la cause des leurs, Ogé, Chavannes, en devinrent les saints, et une année ne s'était pas écoulée depuis le jour qui pour eux fut le dernier, que, du haut de la tribune française, Brissot s'écriait, au bruit d'applaudissements enthousiastes : « Ogé est mort martyr de la liberté, martyr de la loi. Le concordat l'a vengé. L'infamie ne flétrit plus son nom : qu'elle flétrisse à jamais celui de ses tyrans [3] ! »

Cependant, à l'appui de son décret du 12 octobre 1790, l'Assemblée nationale avait envoyé à Saint-Domingue deux bataillons d'Artois et de Normandie. Quand ces deux bataillons, déjà travaillés à Brest par les émissaires de l'assemblée de Saint-Marc, arrivèrent à Port-au-Prince, Blanchelande, successeur de Peynier, se rendit à bord pour leur enjoindre de débarquer au môle Saint-Nicolas, trop sûr que, s'ils entraient à Port-au-Prince, ils seraient circonvenus

[1] Malenfant, cité dans les *Colonies étrangères*, t. II, p. 96.

[2] *Débats dans l'affaire des colonies*, séance du 16 pluviôse.

[3] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue, *Moniteur* du 3 décembre 1791.

et gagnés par les pompons rouges. C'est ce qui arriva, les soldats ayant refusé d'obéir à l'ordre qui les envoyait au Môle[1]. Ils ne furent pas plutôt descendus dans la ville, que les pompons rouges les entourèrent et mirent en pratique à leur égard un actif système de séduction, dont les tavernes fournirent le théâtre[2]. C'était surtout au colonel Mauduit que s'adressait le ressentiment des partisans de l'assemblée de Saint-Marc, à cause de l'énergie avec laquelle il avait réprimé les troubles par eux excités dans l'ouest de l'île : aussi ne négligèrent-ils rien pour irriter contre lui, en la trompant, la fureur des soldats d'Artois et de Normandie, fureur qu'à leur tour ceux-ci parvinrent à communiquer au régiment même que Mauduit commandait et dont il avait été jusqu'alors très-aimé. Le moyen que les pompons rouges employèrent pour changer cet attachement en indignation, fut un faux : ils fabriquèrent un décret, daté du 17 décembre *après midi*, lequel révoquait des éloges précédemment accordés à Mauduit et à son régiment par l'Assemblée nationale[3]. Horrible fut le succès de toutes ces manœuvres. Des prisonniers pour meurtre sont élargis ; et un d'eux se voit porté en triomphe à l'église par matelots et soldats réunis, et les prêtres sont forcés de chanter un *Te Deum*, devant des malfaiteurs, assis sur l'autel même, comme à la place de Dieu[4].

Mauduit savait bien que ses ennemis étaient altérés de son sang : la mort, qu'il attendait, ne tarda pas à le

[1] *Mémoire de M. Blanchelande, sur son administration*, p. 12, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — Colonies. — 72° 3° 4°. British Museum.

[2] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 236.

[3] *Ibid.*, p. 233. Voy. aussi le *Mémoire de M. Blanchelande, sur son administration*, p. 10.

[4] *Histoire abrégée*, etc., liv. VIII, p. 241.

venir chercher, et il la reçut tranquillement, les bras croisés, en soldat qui ne peut se défendre, mais qui sait mourir. Telle était la rage des assassins, qu'ils coururent tuer ses chevaux dans son écurie. Mauduit avait à son service un mulâtre qui lui était fort attaché. Le corps de la victime ayant été mis en lambeaux, le fidèle serviteur rassembla les membres épars de son maître, creusa une fosse où il les enterra et sur le bord de laquelle il se tua ensuite d'un coup de pistolet[1]. Ni les gens de couleur ni les noirs n'avaient pris part à l'assassinat de Mauduit : ce fut le crime exclusif des fauteurs de l'indépendance coloniale[2].

A dater de ce moment, la puissance métropolitaine alla déclinant de jour en jour à Saint-Domingue. La troupe, séduite, appartenait aux blancs. Le gouverneur fut forcé de quitter Port-au-Prince, et d'errer d'une ville à l'autre, fantôme d'un pouvoir qui n'était plus. Les créoles s'administrèrent eux-mêmes.

Mais il ne leur suffisait pas d'avoir vaincu ainsi la métropole dans ses agents : pour être durable, leur victoire avait besoin que l'Assemblée nationale la consacrât, et tous leurs efforts se dirigèrent vers ce but. Les propriétaires de Saint-Domingue, résidant à Paris, s'y étaient formés en un club qu'on appela *Club Massiac*, du nom de celui d'entre eux chez lequel ils s'assemblaient[3] : non content de faire une rude guerre d'écrits et de paroles à Brissot, à l'abbé Grégoire, à tout le *Club des amis des Noirs*, les représentants des colons transportèrent hardiment le combat au sein de l'Assemblée nationale. Ils pouvaient s'y appuyer sur les sympathies des Lameth; ils y avaient

[1] *Histoire abrégée de la Révolution*, t. I, liv. VIII, p. 246.
[2] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 287.
[3] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 92.

Barnave pour avocat; ils étaient parvenus à y soumettre le comité colonial à leur influence : la bataille fut risquée.

Le 7 mai 1791, Delâtre vint, au nom du comité colonial, présenter un projet qui concluait à ce qu'aucune loi sur l'état des personnes ne fût portée, sans avoir été provoquée par la demande des assemblées coloniales. Autant eût valu décréter l'éternité du régime sous lequel nègres et mulâtres se traînaient frémissants. Le 11, après avoir tracé un vif tableau des humiliations infligées à la race des hommes de couleur, l'abbé Grégoire demanda pour eux l'admission à tous les droits des citoyens libres, et la question préalable sur le projet du comité. « Vous avez reconnu, dit Clermont-Tonnerre, qu'un peuple n'appartient pas à un homme : sachez convenir qu'un peuple n'appartient pas davantage à un autre peuple. » Comme si les colons avaient formé un peuple distinct de celui qui habitait la mère patrie! Comme s'ils n'étaient liés à elle par aucun contrat depuis longtemps et très-librement consenti! Comme si enfin les hommes de couleur, eux aussi, n'invoquaient pas leur qualité de Français[1]! — Et Clermont-Tonnerre était de ceux qui, dans les débats sur Avignon, avaient voulu que cette ville continuât à appartenir au pape, malgré la volonté expresse des Avignonnais! — A la question de droit Malouet opposa la question de fait; il déclara que rejeter le projet du comité serait décréter « la croisade la plus sanguinaire qu'on pût prêcher contre les Français[2]; » à quoi Lanjuinais répondit : « Craignez, au contraire, une explosion terrible, si vous prononcez contre les gens de couleur une exclusion éternelle, en rendant leurs tyrans....

[1] *Moniteur*, séance du 11 mai 1791.
[2] *Ibid.*

leurs juges[1]. » Créole, Moreau de Saint-Méry prit la parole pour les créoles, et put à peine développer son opinion, trop conforme à son intérêt, interrompu qu'il fut à diverses reprises par les sifflets des tribunes[2]. Barnave s'étant écrié : « Il faut tenir aux colons ce qu'on leur a promis, » l'abbé Siéyès répliqua que, par les décrets du mois de mars, l'initiative des lois avait été accordée à tous les hommes libres, non à certains colons, » et cette réponse fut accueillie par trois salves d'applaudissements[3]. La droite était consternée : l'abbé Maury parut un instant rendre la lutte incertaine par un discours, le plus habile peut-être et le plus animé qui fût jamais sorti de sa bouche. Il imputa aux hommes de couleur les passions et l'orgueil qui, presque toujours, composent le lot des parvenus; il les montra plus attentifs à ce qui était sur leur tête qu'à ce qui était sous leurs pieds; il leur reprocha le goût de la domination, et prononça cette phrase remarquable : *La fantaisie du gouvernement est devenue le luxe de leur amour pour la liberté.* Comparant ensuite les nombres : ici trente mille blancs, là sept cent mille noirs ou mulâtres, « Si vous ne mettez, ajouta-t-il, du côté des trente mille la protection de la loi, plus d'équilibre : les colonies ne feront que changer d'oppresseurs. » Ce discours fit tant d'impression sur la droite, que lorsque l'orateur descendit de la tribune, plusieurs s'élancèrent vers lui et l'embrassèrent[4]. Robespierre alors se leva. Barnave avait demandé : « Voulez-vous avoir des colonies, oui ou non? » Robespierre dit : « Périssent les colonies, s'il doit vous en coûter votre

[1] *Moniteur*, séance du 12 mai 1791.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Moniteur*, séance du 13 mai 1791.

gloire, votre bonheur et votre liberté[1]. » Dupont, déjà, s'était écrié, en réponse aux prédictions sinistres de Malouet : « S'il fallait sacrifier l'intérêt ou la justice, il vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe[2]. »

Le résultat de cette discussion fut un décret qui parut le 15 mai 1791. Il était ainsi conçu :

« Le corps législatif ne délibérera jamais sur l'état politique des gens de couleur qui ne sont pas nés de père et mère libres, sans le vœu préalable, libre et spontané des colonies. Les assemblées coloniales actuellement existantes subsisteront ; mais les gens de couleur nés de père et mère libres seront admis dans toutes les assemblées paroissiales et coloniales futures, s'ils ont d'ailleurs les qualités requises[3]. »

Ainsi, du même coup, la cause des mulâtres triomphait, et celle des noirs était abandonnée! Mais la question de l'abolition de l'esclavage avait fait encore si peu de progrès, même dans beaucoup de cœurs très-sincèrement républicains, que Pétion, parlant en faveur des mulâtres, ne craignit pas d'employer cet argument étrange, cet argument criminel : « Les colons ne doivent la conservation de leurs esclaves qu'à la surveillance des hommes libres de couleur[4] ! »

Tel qu'il était, le décret du 15 mai excita parmi les colons des transports de rage. « Voilà donc les gens de couleur nos égaux! Adieu promenades et spectacles!

[1] Ce sont les propres paroles prononcées par Robespierre. Voy. le *Moniteur*.

[2] C'est donc de Dupont qu'est la fameuse phrase communément attribuée à Robespierre et un peu modifiée : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe!* On ne conçoit pas comment cette même phrase a pu être attribuée par M. de Lamartine, liv. X, p. 220 de son *Histoire des Girondins*, — édit. de Bruxelles, — à qui? à Barnave!

[3] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 318.

[4] *Moniteur*, séance du 12 mai 1791.

Nos femmes blanches répugneront toujours à se mettre à côté d'une peau noire[1]. » Un des députés que les colons avaient envoyés à Paris se rend à Bordeaux et là il déclare que tout va être mis à feu et à sang dans les colonies, que le décret du 15 mai est à la fois un poignard et une torche. Ému de ces menaces, le directoire de la Gironde fait suspendre le départ des vaisseaux, qui étaient au bas de la rivière, et écrit en toute hâte à l'Assemblée nationale, la suppliant de déployer les forces nécessaires pour l'exécution du décret. En même temps, saisie de cet enthousiasme sacré qui déjà l'avait fait voler au secours de Montauban, la garde nationale bordelaise s'offre à passer les mers. Un registre est ouvert à la municipalité, les volontaires sont appelés à s'y faire inscrire, et ils se présentent en foule[2]. Si les Bordelais étaient partis, peut-être eût-on évité les désastres qui suivirent[3]. Mais non : le pouvoir dirigeant se contenta d'applaudir à cet élan patriotique, quand la question était de l'employer, et le décret arriva aux colonies, sans autre appui que le respect dû aux décisions de l'autorité métropolitaine !

A Saint-Domingue, parmi les colons, ce ne fut qu'un cri : Il faut résister ! L'Angleterre et ses vaisseaux furent appelés contre les îles françaises[4]; on effaça des lieux publics les mots *la nation*, *la loi et le roi*, pour les remplacer par celui-ci : *Saint-Domingue;* et dans l'assemblée coloniale ces paroles furent entendues :

[1] Lettre écrite de Saint-Domingue, citée dans l'*Histoire abrégée*, etc., p. 250.

[2] *Ibid.*, p. 250.

[3] C'est ce que déclara M. Mirbeck, un des commissaires envoyés à Saint-Domingue, d'où il fut obligé de repartir en fugitif.

[4] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue. *Moniteur* du 3 décembre 1791.

« *La France ne nous est plus rien. Que n'avons-nous ici Bouillé*[1]*!* » Il est vrai que, le 9 août 1791, l'assemblée générale, séante à Léogane, arrêta, à la majorité de 67 voix contre 46, qu'elle reconnaissait sa dépendance en ce qui concernait les relations avec la métropole; mais en même temps elle agissait comme pouvoir souverain, établissait des impôts, suspendait la liberté de la presse, défendait l'entrée des papiers venus de France, taxait le sucre et le café embarqués pour la métropole[2].

Et ce qui ne fut malheureusement que trop prouvé, c'est que les blancs recoururent, comme protestation contre le décret du 15 mai, à un redoublement d'outrages à l'égard des mulâtres, de châtiments à l'égard des noirs[3]. D'horribles cruautés furent exercées sur ces derniers, lorsqu'ils n'étaient encore coupables que d'ouvrir une oreille complaisante aux suggestions des mulâtres. Dans une savane, près du Cap, des fosses creusées pour contenir vingt ou trente cadavres recevaient les esclaves fusillés. On les forçait de se mettre sur le bord de ces fosses, où ils s'enterraient eux-mêmes en tombant[4]. Les membres de l'assemblée générale, pour marques distinctives, portaient en séance, et sous les armes, une écharpe de crêpe noir; les membres de l'assemblée provinciale, avaient une écharpe rouge, image, disait l'arrêté, du sang dont le territoire était arrosé[5].

Il était impossible que de tant d'aveugles provoca-

[1] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue. *Moniteur* du 3 décembre 1791.

[2] *Histoire abrégée*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 256.

[3] Voy. l'*Histoire abrégée*, p. 277; les *Colonies étrangères*, de Schœlcher, t. II, p. 104; l'abbé de Montgaillard, t. II, p. 394.

[4] *Histoire abrégée*, etc., p. 278.

[5] *Ibid.*, p. 277.

tions ne sortît point une catastrophe. L'excitation, partout, était au comble. Les colons parlaient d'indépendance ; les *petits blancs*, c'est-à-dire ceux qui ne possédaient pas au delà de vingt esclaves et formaient la démocratie de la race blanche, parlaient d'égalité; les mulâtres parlaient de droits politiques : à leur tour, les nègres parlèrent de liberté[1]. Déjà plusieurs d'entre eux s'étaient enfuis. Dans le courant de juillet quelques ateliers s'étaient agités d'une manière formidable. Selon l'énergique expression d'un poëte allemand, *l'heure du tapage* allait sonner. Dans la nuit du 23 au 24 août, les nègres du nord s'assemblent au fond des forêts épaisses qui couvrent le morne rouge. Moment terrible! c'était une nuit d'orage; les éclairs sillonnaient le ciel, et la foudre faisait gronder tous les échos des mornes. Un noir, auquel ceux de sa race attribuaient une puissance surnaturelle, élève la voix, et après s'être répandu en invocations magiques, prononce cet oracle, au milieu de la tempête[2] :

Bon Dié qui fait soleil qui clairé nous en haut
Qui soulèvé la mer, qui fait grondé l'orage
Bon Dié, la zot tendé, caché dans yout nuage,
Et là li gardé nous. Il vouai tout ça blancs fait.
Bon Dié blancs mandé crime, et par nous vlé benfêts;
Mais Dié là qui si bon, ordonnin nous vengeance;
Li va condui bras nous, li ba nous assistance.
Jetté portrait Dié blancs qui soif dlo dans gié nous.
Couté la liberté qui palé cœur nous tous[3].

Ainsi s'exprima le magicien Boukmann, et, le len-

[1] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 98.

[2] Le bon Dieu qui a créé le soleil dont les rayons nous éclairent, qui soulève la mer et fait gronder la tempête, le bon Dieu, entendez-vous, nous garde, caché dans un nuage. Il voit tout ce que font les blancs. Le Dieu des blancs leur ordonne le crime, le nôtre la vengeance. Il va conduire nos bras, il nous prêtera secours. Renversez le Dieu des blancs, qui mit dans nos yeux tant de larmes. Ecoutez la liberté qui parle au cœur de nous tous.

[3] Hérad-Dumesle, *Voyage au nord de Haïti*, cité par Schœlcher.

demain, la plaine du Cap était incendiée. Ce furent des scènes d'inexprimable horreur. Le mot profond de Mirabeau *donnez-moi une bête brute, j'en ferai une bête féroce*, se réalisa pour le malheur de ceux qui avaient si longtemps tenu des êtres appartenant comme eux à la grande famille humaine, dans l'abrutissement de l'esclavage. Les oppresseurs de la veille furent les égorgés du lendemain. Point de pitié, point de merci, de la part des noirs, altérés de vengeance. Deux siècles de crimes commis contre eux leur étaient un encouragement au crime. N'était-ce pas un blanc qui le premier avait jeté un noir dans un four ardent, et fait manger à un esclave sa propre chair[1]? Cent mille nègres, la torche à la main, passèrent sur l'île comme un torrent de feu. La plaine du Cap, la plus riche des Antilles, ne présenta bientôt plus qu'un lamentable monceau de ruines. Dans cette partie de l'île, deux cents manufactures de sucre et six cents de café furent détruites en quelques jours[2]. Ces richesses que le travail de l'esclave avait créées, la colère de l'esclave les anéantissait, au milieu des transports d'une joie sauvage. Guerre aux choses! mais aussi guerre, guerre implacable aux hommes! Les habitants des lieux écartés qui n'eurent pas le temps de monter à cheval furent massacrés. Beaucoup se réfugiaient sur les canots, à la lueur des flammes qui dévoraient leurs maisons. Au Cap, chaque ménage avait de l'eau devant sa porte, pour conjurer l'incendie. De vingt pas en vingt pas, des sentinelles. Sur les navires mouillés en rade, on vit se presser, portant avec elles ce qu'elles avaient de plus précieux, une

[1] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue, *Moniteur* du 3 décembre 1791.

[2] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 391.

foule de femmes éplorées[1]. Partout la désolation, la terreur, l'incendie, la mort.

Dans cette affreuse confusion de forfaits, le cœur cherche des traits qui le reposent. L'esclave Bartholo cachant son maître, au risque de passer pour traître et d'être immolé, le conduisant déguisé jusqu'aux portes du Cap, et retournant vers les siens, c'est là certes un noble spectacle. Mais, plus tard, le généreux noir fut conduit à la mort, comme complice du soulèvement de sa race. Et quel fut son dénonciateur? Ce fut Mongin, son maître, celui-là même qu'au péril de ses jours il avait sauvé[2]!

Cependant, revenus de leur première surprise, les blancs avaient couru aux armes. La lutte s'engagea, Boukmann fut tué, et les nègres se dispersèrent, n'étant pas assez forts pour résister à la fois à la garde nationale et aux troupes. On assure qu'ils étaient commandés par des chefs masqués, et qu'à leur tête on aperçut souvent un Européen vêtu de rouge; le bruit courut que c'était un Anglais[3]. Quoi qu'il en soit, ils ne purent tenir la campagne, et alors les exécutions, les égorgements, les atrocités continuèrent en sens inverse. Au Cap, trois échafauds furent dressés. Une pique plantée au milieu de la place d'armes montrait ces mots écrits au-dessous d'une tête sanglante: *Tête de Boukmann, chef des révoltés.* Dans les campagnes où l'échafaud manquait, on attachait les prisonniers sur une échelle pour les fusiller plus à l'aise. Tous les chemins du nord furent bordés de piquets portant des têtes de nègres[4]!

[1] *Histoire abrégée*, etc., t. I, liv. VIII, p. 280.
[2] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 100.
[3] *Histoire abrégée*, etc., p. 281.
[4] *Débats dans l'affaire des colonies*, séance du 14 pluviôse.

Arrêtons-nous ici : nous reprendrons, quand il en sera temps, ce récit funeste.

Ainsi, vont dire les logiciens du mal, des ruines, des meurtres, la dévastation, l'incendie, voilà ce qui marque chaque pas fait dans l'histoire par le monstre qui se décore du beau nom de PROGRÈS! On parle justice, et les fatales syllabes ne sont pas plutôt prononcées, que des iniquités sans nom se donnent carrière! On parle humanité, et aussitôt le sang ruisselle sur les échafauds! On parle fraternité, et, à l'instant même, des races entières se levant pour exterminer d'autres races, il s'ouvre des abîmes où oppresseurs et opprimés, bourreaux et victimes, vainqueurs et vaincus, tombent entrelacés hideusement, roulent pêle-mêle, et disparaissent engloutis! C'est le progrès, c'est l'immortel minotaure!

Ah! je l'avoue, je l'avoue, plus d'une fois, j'ai entendu le bruit de ces paroles retentir au fond de mon cœur comme le son d'une cloche funéraire; plus d'une fois, j'ai demandé à ma conscience étonnée quelle était cette loi dérisoire, quelle était cette inconcevable et barbare ironie des lois du monde, qui faisait presque toujours aboutir les efforts vers le bien à quelque nouveau triomphe du mal; et pourquoi la vérité ne ressemblait pas au soleil qui, lorsqu'il se dégage des nuées, répand la joie, sans mélange de pleurs; et pourquoi les révolutions, celles qui sont le plus légitimes, creusaient un tombeau aux apôtres du droit découvert, de la justice reconnue, de la morale vengée? Effroyable mystère, impossible à expliquer, en effet, pour ceux qui ne croient pas comme nous à l'intime solidarité des générations entre elles, à la prolongation de l'existence des unes dans l'existence des autres, en un mot à l'impuissance de la mort! O Pascal, quelle belle et consolante définition vous avez donnée de l'humanité,

quand vous avez dit : *L'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse*[1]!

[1] Nous ne saurions abandonner ce sujet, sans rappeler que l'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises est un des résultats de la Révolution de 1848, et que cette grande victoire d'un principe de justice n'a pas coûté, cette fois, une seule goutte de sang répandu. Car le lamentable événement qui eut lieu à la Martinique le 22 mai 1848, fut tout à fait indépendant du décret par lequel le gouvernement provisoire déclara l'esclavage définitivement aboli. Voici ce décret :

« Le gouvernement provisoire de la République,

« Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine :

« Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ;

« Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : *Liberté, Égalité, Fraternité ;*

« Décrète :

« L'esclavage est entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises.....

« L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.

« Les colonies et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée nationale.

« Le principe « que le sol de France affranchit l'esclave qui le touche » est appliqué aux colonies et possessions de la République..... »

L'abolition de l'esclavage est un des grands actes qui resteront l'honneur du gouvernement provisoire aux yeux de la postérité, et un de ceux sur lesquels on le jugera, quand les partis auront disparu de la scène et que la voix des passions contemporaines sera tombée.

Puissent les républicains d'Amérique se souvenir bientôt de l'exemple que leur ont donné les républicains de France !

CHAPITRE XI.

FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

La révision. — Débats sur le cens électoral; sur le titre de *prince;* sur la durée légale de la *constitution*. — Dernière protestation de Malouet. — Présentation de l'acte constitutionnel à Louis XVI. — Incertitudes de la cour. — Lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau. — Lettre de Burke, destinée à être mise sous les yeux de la reine. — Opinion de Malouet, de Maury, de Malesherbes, du prince de Kaunitz, sur l'acceptation. — Etrange et secrète entrevue de la reine avec Barnave. — La constitution acceptée. — Le roi humilié par l'Assemblée. — Marie-Antoinette à genoux devant Louis XVI. — Promulgation de la constitution. — Le roi et la reine à l'Opéra. — Réjouissances publiques. — Acclamations autour de la voiture royale; *« non, ne les croyez pas, vive la nation! »* — Robespierre et Pétion portés en triomphe; différence d'attitude entre ces deux hommes. — Jugement historique sur l'Assemblée constituante et ses travaux.

L'Assemblée constituante était lasse. Tant de travaux, au milieu de tant de combats, la disposaient au repos. Mais elle ne pouvait se séparer en laissant épars les matériaux du monument immortel, œuvre de ses méditations et prix de ses fatigues. Depuis deux ans qu'elle élaborait la Constitution, c'était l'une après l'autre seulement, et sans ordre, au gré des circonstances trop souvent, qu'elle était parvenue à en former les diverses parties. Dans son vaste travail se trouvaient rapprochés, ou plutôt confondus, les principes invariables et les prescriptions transitoires, les maximes générales et les lois de détail, les choses de théorie et les choses de pure réglementation. Réunir les fragments de l'ouvrage entier, les coordonner, les classer, distinguer ce qui était fondamental de ce qui ne l'était pas, composer

enfin de tout cela un livre unique, un livre tel que la nation pût d'un seul coup d'œil embrasser l'ensemble de ses destinées, et le roi accepter en un seul acte la Constitution au nom de laquelle il allait régner, voilà quel devait être et quel fut le but de la RÉVISION.

Aux membres du comité de Constitution, Thouret, Target, Le Chapelier, Sieyès, Talleyrand, Rabaud-Saint-Étienne et Desmeuniers, on avait adjoint, pour la révision, Duport, Barnave, Alexandre Lameth, Beaumetz, Clermont-Tonnerre, Pétion et Buzot. Siéyès, Pétion et Buzot ne prirent qu'une faible part à la rédaction du projet : cependant, ils le signèrent. Clermont-Tonnerre ne le signa même point [1].

Ce n'était pas une tâche facile que de rédiger ainsi, d'une manière à la fois méthodique, précise et claire, le Code des lois constitutionnelles. On fit, selon le témoignage d'Étienne Dumont, que son ami d'André avait introduit dans les coulisses de l'histoire parlementaire, on fit vingt essais qui ne réussirent pas; on proposa vingt plans qui furent rejetés, et ce fut seulement après cinq ou six semaines passées dans une sorte de chaos, qu'on s'arrêta, sur les indications de Ramond, au système qui prévalut [2].

Mais, à l'ombre de ce travail de classification, n'était-il pas possible de revenir sur certains points importants, et notamment sur la part faite à la royauté? Pour ceux qui, sans vouloir un retour absolu à l'ancien régime, auraient désiré voir la monarchie assise sur des bases plus solides, la tentation était forte; et la récente conversion des Lameth, de Barnave, de Duport, semblait rendre le succès facile : Malouet le crut. A Le Chapelier, à Barnave, il proposa le plan d'attaque

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 197.
[2] *Souvenirs d'Etienne Dumont*, ch. XVIII, p. 352.

que voici : « Je me charge, leur dit-il, de démontrer tous les vices de la Constitution. Vous, Messieurs, répondez-moi; accablez-moi d'abord de votre indignation; défendez votre ouvrage avec avantage sur les articles les moins dangereux, même sur la pluralité des points auxquels s'adressera ma censure, et quant à ceux que j'aurai signalés comme anti-monarchiques, comme empêchant l'action du gouvernement, dites alors que ni l'Assemblée, ni le comité, n'avaient besoin de mes observations à cet égard; que vous entendiez bien en proposer la réforme; et sur-le-champ proposez-la [1]. »

Barnave et Le Chapelier se prêtèrent sans scrupule à jouer cette comédie malhonnête. Mais ils comptaient sur le concours du côté droit. Or, ils ne tardèrent pas à apprendre que le côté droit n'entendait les aider d'aucune manière dans leurs projets de révision; qu'il continuerait à s'abstenir [2]; qu'il persévérait, en un mot, dans l'implacable étendue de ses haines. Ils renoncèrent donc à se faire, dans une scène digne des *Fourberies de Scapin*, les compères de Malouet; mais celui-ci, qu'ils oublièrent de prévenir et qui n'avait point avec eux de communications régulières, n'en prépara pas moins son attaque.

Le 5 août, Thouret se leva dans l'Assemblée et dit :

« La nuit dernière était l'anniversaire de l'époque où tant d'abus furent renversés. La séance actuelle est l'anniversaire de celle où vous commençâtes à poser les bases du majestueux édifice qui s'achève. »

Puis il donna lecture du projet du comité de Constitution.

[1] Lettre du comte de Gouvernet à Bouillé, dans les *Mémoires* de ce dernier, ch. XII, p. 286.

[2] *Ibid.*

Le 8 août, la discussion commença. Elle ne devait porter d'abord que sur la distribution du travail, et le président eut soin d'en faire l'observation en ouvrant le débat. Mais Malouet, qui avait demandé la parole, se livrant à une critique générale de la Constitution, au lieu de s'en tenir à discuter l'ordre méthodique des décrets, Le Chapelier l'interrompit vivement, et l'Assemblée ôta à l'orateur le prétexte même de son discours, en déclarant qu'elle adoptait l'ordonnance et la distribution des matières présentées par les comités [1]. Elle adopta aussi sans restriction, sans modification, sans débat, la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, telle qu'elle l'avait décrétée au mois d'août 1789 [2]. »

Neuf séances furent consacrées à la révision. On n'y agita en général que des questions ou déjà débattues ou secondaires, dont on trouvera la solution aux documents historiques placés à la fin de ce volume. Il serait donc aussi inutile que fastidieux de suivre la discussion pas à pas. Nous nous bornerons à mettre en lumière les points autour desquels s'animèrent les idées ou les passions.

Se rappelant quelles clameurs avait excitées le fameux décret du marc d'argent, et croyant les entendre encore, le comité de révision s'était décidé à faire disparaître ce décret ainsi que toute condition quelconque à l'éligibilité des représentants; mais la distinction entre les *citoyens actifs* et les *citoyens inactifs*, on l'avait maintenue; mais on avait conservé le système de l'élection à deux degrés; mais on proposait de n'admettre comme électeurs que les citoyens en état de payer une contribution directe de quarante journées de travail, ce qui supposait deux cent quarante livres de revenu

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 237.
[2] *Ibid.*, p. 248.

foncier dans les villes opulentes, et un revenu de cent quatre-vingts livres, là même où la journée de travail n'était estimée que quinze sous[1].

Robespierre prit la parole : « Les comités, dit-il, vous proposent de substituer à une condition mauvaise, une condition plus mauvaise encore. Le peuple est-il libre de choisir ses représentants, s'il ne l'est pas de choisir ses intermédiaires? Vous avez reconnu que tous les citoyens étaient admissibles à toutes les fonctions, sans autre distinction que celle des vertus et des talents; et voilà que vous violez ce grand principe! Que m'importe à moi qu'il n'y ait plus d'armoiries, si je vois naître une nouvelle classe d'hommes à laquelle je serai exclusivement obligé de donner ma confiance? — Les hommes vraiment indépendants sont ceux dont les besoins sont plus bornés que la fortune : cherchez là vos garanties, s'il vous en faut. — Quelle était la garantie d'Aristide lorsqu'il subjugua les suffrages de la Grèce? Ce grand homme qui, après avoir administré les deniers publics, ne laissa pas de quoi se faire enterrer, n'aurait pas eu accès dans vos assemblées électorales. Que ne rougissons-nous d'avoir élevé une statue à Jean-Jacques Rousseau : il était pauvre! Apprenez donc à reconnaître la dignité de l'homme. Il n'est pas vrai qu'il faille être riche pour tenir à son pays, et la loi est faite pour protéger les faibles. Ceux qui vous ont envoyés ici payaient-ils, pour le droit de vous élire, un marc ou un demi-marc? Nous ne sommes donc pas purs, puisque nous avons été choisis par des électeurs qui ne payaient rien[2]? »

C'était sortir de la discussion de *l'ordre méthodique des décrets* pour entrer dans celle des principes, et l'As-

[1] Discours de Thouret, séance du 11 août 1791.
[2] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 276.

semblée, en refusant d'entendre Malouet, avait semblé vouloir limiter le débat. Rœderer en fit l'observation. Mais les Constitutionnels craignirent de laisser sans réponse des paroles qui, passant par-dessus la tête de l'Assemblée, pouvaient trouver au dehors tant et de si sonores échos : Barnave s'élança à la tribune. Il s'éleva d'un ton suffisant contre ceux qui confondaient le gouvernement démocratique avec le gouvernement représentatif. Il déclara que la démocratie d'une partie du peuple ne saurait exister que par l'esclavage entier et absolu de l'autre partie. Il rappela que les Athéniens et les Romains n'avaient fondé le gouvernement démocratique que sur l'immolation des droits individuels. Il montra les Lacédémoniens ayant des urnes devant eux, et, derrière eux, des ilotes. Aux applaudissements de la majorité de la gauche, il somma ses adversaires de dire si c'était là qu'ils prétendaient en venir, et il crut avoir triomphalement répondu aux arguments si clairs, si simples, si précis, de Robespierre, en dénonçant au dédain des hommes d'État « ceux qui professaient des idées métaphysiques, faute d'en avoir de réelles, et qui s'enveloppaient des nuages de la théorie, parce qu'ils ignoraient profondément les connaissances fondamentales des gouvernements positifs [1]. »

Cependant un député, nommé Dauchy, avait laissé tomber cette phrase, qui fit sensation : « Aux conditions proposées par le comité, vous n'aurez pas d'électeurs dans les campagnes. » Et le comité, en effet, fut obligé de confesser, après examen, qu'il y avait beaucoup de fermiers très-riches qui ne payaient pas la somme exigée. Thouret vint porter cet aveu à la tribune, dans la séance du 12, et il proposa de substituer, pour les fermiers, à la base de la *contribution*, celle du

[1] *Histoire parlementaire*, t. II, p. 280.

revenu, évalué d'après le prix de l'exploitation agricole. Et quel fut le chiffre qu'il posa comme garantie nécessaire? Quatre cents livres! Mais quoi? Peu de cultivateurs, à ce compte, allaient jouir du droit électoral? Thouret en convint. Seulement, avec une rare candeur, il ajouta : « Il y a un intérêt à ce que ces petits fermiers ne puissent pas être électeurs! » Cet intérêt, c'était leur indépendance mise en suspicion [1].

Il y eut beaucoup d'agitation; il y eut des applaudissements; il y eut des murmures. La lutte, commencée entre Robespierre et Barnave, se continua entre l'abbé Grégoire et Le Chapelier. Chacun sentait qu'il y allait de la véritable souveraineté du peuple; chacun sentait qu'il s'agissait de décider si la Révolution serait faite au profit d'une classe seulement, ou bien au profit de la nation tout entière [2]. Vernier fit ajourner l'article, qui, dans la Constitution de 1791, telle qu'elle fut définitivement décrétée, se trouve rédigé ainsi :

« Nul ne pourra être nommé électeur, s'il ne réunit aux conditions nécessaires pour être citoyen actif, savoir:

« Dans les villes au-dessus de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *deux cents journées de travail*, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de *cent cinquante journées de travail*.

« Dans les villes au-dessous de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur

[1] *Histoire parlementaire*, p. 284 et 285.

[2] Il est bien étrange que ni M. de Lamartine ni M. Michelet n'aient dit un mot de ce débat, d'une importance si capitale et si caractéristique!

locale de *cent cinquante journées de travail*, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de *cent journées de travail.*

« Dans les campagnes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *cent cinquante journées de travail*, ou d'être fermier ou métayer de biens évalués sur les mêmes rôles à la valeur de *quatre cents journées de travail*[1]. »

Quand les idées et les intérêts se livrent de tels combats, il est rare que les passions n'y viennent pas mêler leur violence. Dans la séance du 13 août, un membre de l'extrême gauche, Guillaume, ayant laissé échapper ces mots : « Les *vrais* amis de la Constitution, » toute la salle fut soulevée. Aux applaudissements partis des tribunes, les Constitutionnels, insultés, répondirent par des cris furieux. Les plus emportés demandaient qu'on traînât Guillaume à l'Abbaye. Ce fut, pour Barnave, l'occasion d'épancher tout ce que son âme renfermait, depuis quelque temps, d'amertume et de colère. Le visage tourné vers ceux de l'extrême gauche, il les accusa, sans nommer personne, de haïr tout ce qui était l'ordre public, tout ce qui était de nature à fixer la machine politique, tout ce qui rendait à chacun ce qui lui appartient, tout ce qui mettait à leurs places l'homme de bien et le malhonnête homme, l'ami de la vérité et le vil calomniateur. Et cela, il le dit aux acclamations du parti constitutionnel, sous les yeux du côté droit, qui contemplait cette scène avec un calme ironique[2], et pendant qu'immobile, silencieux, irrité, Robespierre préparait, dans le secret de ses pensées,

[1] Voy. aux documents historiques.

[2] Voy. cette séance, soit dans le *Moniteur*, soit dans l'*Histoire parlementaire*, t. II, p. 289-298.

une réponse qu'il ne trouva l'occasion de prononcer que quelques jours plus tard, et qui terrassa pour jamais le Feuillantisme.

La discussion fut reprise, et n'offrit rien qui n'eût été déjà traité, épuisé presque, en de précédents débats, jusqu'au moment où on lut l'article portant « que les membres de la famille royale ne pourraient exercer aucun des droits du citoyen actif. »

Le duc d'Orléans se leva aussitôt, et après avoir combattu vivement cet article, il dit : « Si vous l'adoptez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de citoyen français [1]. »

A ces mots, les galeries éclatent en applaudissements passionnés; une agitation extraordinaire se manifeste sur tous les bancs; puis quelques moments d'un silence plein d'émotion, puis de nouveaux applaudissements. Sillery fut, en cette occasion, d'une éloquence entraînante :

Quoi! le comité de Constitution prétendait dépouiller les princes des droits de citoyen actif, leur dérober ce titre glorieux, leur ravir leur place au banquet de l'égalité! Était-ce donc là le prix des services que certains d'entre eux avaient rendus à la cause publique? Était-ce là le salaire de leur patriotisme et de leurs sacrifices? Parmi les princes, il y en avait qui étaient au dehors à former contre leur pays des ligues sacriléges; il y en avait d'autres qui étaient restés en France pour y servir la Révolution : rétablir le titre de prince comme privilége, c'était accorder aux premiers tout ce qui faisait l'objet de leurs désirs et priver les seconds de tout ce qu'ils estimaient. « Est-ce pour don-

[1] *Histoire parlementaire*, t. II, p. 328 et 329.

ner plus de dignité au trône que vous voulez rendre ces titres aux parents du roi? Mais, en détruisant tous les préjugés, vous avez anéanti le prix imaginaire de ces distinctions vaines; elles avaient de l'éclat quand vous les avez abolies, et, après en avoir fait connaître toute l'absurdité, vous voudriez les rétablir! Serait-ce rendre ce que vous avez ôté? Non, vous ne ferez point de la sorte une restitution, vous ne rendrez rien, et vous dépouillerez du bien que vous aviez donné en échange. Enlever aux parents du roi les droits de citoyen actif! Mais savez-vous à qui vous les assimilez par là? Relisez ce code criminel décrété par vous-mêmes : Les malfaiteurs, les banqueroutiers, les faussaires, les déprédateurs de deniers publics, les calomniateurs, voilà ceux parmi lesquels vous rangeriez ceux que vous prétendez honorer! Les droits de l'homme, évangile immortel de la raison, sont tous violés. N'avez-vous pas dit que les hommes étaient tous égaux en droits; que tous les citoyens, pour les mêmes délits, étaient sujets aux mêmes peines? Imaginez donc un nouveau code criminel pour cette caste proscrite; car, s'ils se rendent coupables d'un crime qui mérite la privation du droit de citoyen, vous ne pourrez trouver le moyen de le punir par vos lois, puisque déjà leur naissance a prononcé l'anathème sur eux.... Jetez les yeux sur un des rejetons de cette race qu'on vous propose d'avilir. La ville de Vendôme lui a décerné une couronne civique. Malheureux enfant! Sera-ce la première et la dernière que ta race obtiendra de la nation ?.... Puisque vous conservez le trône...., ah! combien il serait heureux pour celui qui serait appelé à ce poste redoutable, d'avoir connu et rempli les devoirs de citoyen! Tandis que si ce décret passait, la nation ne pourrait attendre d'une famille dégradée, civilement proscrite, que des

régents ambitieux, des rois imbéciles, ou des tyrans[1] »

Ce discours, que des applaudissements presque continuels interrompirent, et dont l'Assemblée ordonna l'impression, était d'une habileté singulière; si l'orléanisme s'y montrait à découvert, c'était du moins sous un aspect qui ne manquait pas de grandeur [2]. Seulement, Sillery paraissait supposer que l'intention du comité, en privant les membres de la famille royale des droits de citoyen actif, avait été de les dégrader, lorsqu'il était, au contraire, bien évident qu'il avait entendu, par la restitution contre-révolutionnaire du titre de *prince*, les élever au-dessus du reste des citoyens. C'est ce que Robespierre fit ressortir avec beaucoup de finesse : « L'Europe, dit-il ensuite, sera bien étonnée d'apprendre qu'à cette période de notre carrière, une des délibérations à laquelle on ait attaché le plus d'importance a eu pour objet le titre de *prince*. Les parents du roi sont tout simplement *les parents du roi*[3]. »

Restait à résoudre une question dernière et fort importante. La Constitution de 1791 enchaînerait-elle pour toujours, ou pour longtemps, la volonté du peuple souverain? Proclamerait-elle sa propre immobilité? Ou bien, se soumettrait-elle d'avance au jugement de l'opinion en progrès? Ce fut l'objet de longs débats qui aboutirent à la reconnaissance du principe de révision, avec indication des formes suivant lesquelles elle devrait avoir lieu. Aucune époque n'était fixée. L'Assemblée se contenta de déclarer que, suivant elle, l'intérêt de la France était de ne point toucher à l'œuvre

[1] *Histoire parlementaire*, t. II, p. 329-334.

[2] Bertrand de Moleville dit ici, avec sa bonne foi ordinaire, que Sillery prononça un discours patriotique, tout à fait *dégoûtant*, et il ne le cite pas, bien entendu! Voy. ses *Annales*, t. IV, ch. XLIV.

[3] *Histoire parlementaire*, p. 336.

nouvelle pendant vingt ans : étrange façon de mesurer la puissance de la Révolution française et la force d'impulsion contenue dans son sein!

Malouet, avant que la discussion fût fermée, fit un effort suprême. Il adjura l'Assemblée, si elle voulait terminer la Révolution, d'anéantir les dispositions et de mettre fin aux actes qui, d'après lui, en contredisaient les principes; il se déchaîna contre les comités de recherches, les lois sur les émigrants, les serments multipliés, la persécution des prêtres, les emprisonnements arbitraires, le fanatisme et la domination des clubs ; il parla, au milieu d'un tonnerre de murmures, de la violence avec laquelle la lie de la nation bouillonnait : « Vous murmurez! Eh! nous serions la première nation du monde qui prétendrait n'avoir point de lie.... » — « Ce sont les prêtres et les nobles, » interrompit une voix de la gauche. Et les tribunes d'applaudir [1].

Le 1er septembre, Beaumetz lut, sur la présentation de l'acte constitutionnel à Louis XVI, un projet qui fut adopté, et, le 3, tout fut terminé relativement au titre VII et dernier : *De la Révision*. C'était dans la première de ces deux séances que Robespierre avait lancé au parti déserteur des Jacobins, comme un adieu sinistre, les paroles que nous avons déjà rapportées et sous lesquelles Duport resta comme accablé [2].

Une députation de soixante membres ayant été nommée pour présenter au roi l'acte constitutionnel, elle partit de la salle, le 3 septembre, à neuf heures du soir, et se rendit au château, à la lueur des torches, à travers les flots d'un peuple ému, qui couvrait la place du Carrousel. Le roi, entouré de ses ministres, atten-

[1] *Annales*, p. 365.
[2] Voy. la fin du chapitre intitulé *le Feuillantisme*.

dait dans la salle du conseil le message de l'Assemblée.

Thouret s'avança et dit :

« Les représentans de la nation viennent présenter à Votre Majesté l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, rend au trône sa vraie dignité et régénère le gouvernement de l'empire [1]. »

« Je reçois, répondit Louis XVI, d'un air satisfait, la Constitution que me présente l'Assemblée nationale. Je lui ferai part de ma résolution dans le plus court délai qu'exige l'examen d'un objet aussi important. JE ME SUIS DÉCIDÉ A RESTER A PARIS. Je donnerai mes ordres au commandant général de la garde nationale parisienne pour le service de ma garde [2]. »

Le lendemain, les Tuileries furent ouvertes et toutes les consignes levées. Dès la pointe du jour, beaucoup de citoyens s'étaient rendus à la chapelle du château. Au moment où le roi entrait pour entendre la messe, plusieurs voix crièrent : *Vive la nation ! vive la Constitution!* Louis XVI ne put s'empêcher de verser des larmes. Alors, touchés de sa douleur, les assistants crièrent de toutes parts : *Vive le roi ! vive la liberté* [3] *!*

La question de savoir, d'abord, si on accepterait la Constitution, ensuite, dans quelle mesure et de quelle manière on l'accepterait, fut, à la cour, le sujet de délibérations pleines d'anxiété. Une lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau rend fort bien l'incertitude où flottaient à cet égard, et le roi, et la reine, et leurs conseillers.

[1] Compte rendu à l'Assemblée par Thouret, dans la séance du 4 septembre 1791.

[2] *Ibid.*

[3] *Histoire de la Révolution*, par deux amis de la liberté, t. VI, ch. VII, p. 305. Paris, 1792.

« Accepter sans motifs, d'un seul mot, serait laisser des doutes sur ses intentions, perpétuer l'inquiétude, et perdre toute confiance. — Donner des motifs, c'est se jeter dans un océan de difficultés. — Louer la Constitution ne se peut. — L'accepter et la critiquer, c'est se placer dans le parti des mécontents. — Ne faire aucune observation en ce moment, après la critique qu'on a faite à l'époque du voyage de Montmédy, c'est presque se déshonorer. — Proposer des changements, c'est s'exposer à l'humiliation de les voir rejeter; car l'Assemblée n'en veut pas. — Donner des motifs plausibles pour montrer que depuis deux mois on a changé de principes? Mais quels pourraient être ces motifs[1]? »

Très-divers, on le pense bien, et très-contradictoires furent les avis. Maury fit savoir au roi que, selon lui, sanctionner la Constitution, c'était sanctionner tous les malheurs de la Révolution et tous ses crimes. Consulté, un ancien intendant de la marine et des colonies, nommé Dubucq, répondit laconiquement : *Empêchez le désordre de s'organiser*[2]. Burke écrivit, dans une lettre confiée au comte de Mercy et destinée à être mise sous les yeux de la reine : « Si le roi accepte la Constitution, vous êtes tous deux perdus à jamais.... Ne livrez pas à des traîtres votre personne, votre époux, et les droits de tant de souverains, vos alliés, dont la cause est enveloppée dans la vôtre.... Des intrigants vous diront que les Barnave, les Lameth, les Le Chapelier, les Lafayette en valent bien d'autres s'ils peuvent être utiles : erreur funeste! Rappelez-vous qui sont ceux qui ont arraché votre fils de vos bras et vous ont enlevée, ainsi

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 191 et 192.

[2] Bertrand de Moleville, *Annales de la Révolution*, t. IV, ch. XLV.

[3] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XIX, p. 165.

qu'à son père, le soin de son éducation.... Ce n'est pas l'adresse, c'est la fermeté qui vous sauvera. Votre situation intéresse le genre humain.... Votre salut consiste dans la patience, le silence, le refus [1]. »

Telle n'était pas l'opinion du prince de Kaunitz, tant s'en faut. Frappé des dangers d'un refus, de la nécessité de s'appuyer sur les Constitutionnels, soit contre les Jacobins, soit contre l'idée républicaine, le diplomate autrichien insistait vivement pour l'acceptation; et c'était aussi l'avis de Malesherbes [2].

D'autres, et Malouet à leur tête, auraient voulu que le roi dénonçât franchement les vices qu'il apercevait dans la Constitution, tout en l'acceptant néanmoins, mais d'une manière provisoire, et jusqu'à ce que la nation eût été appelée solennellement à se prononcer [3].

Dans le trouble né de ces impulsions contraires, la reine, plus ardemment que jamais, désira de voir Barnave. Jusqu'au jour de la présentation de l'acte constitutionnel [4], il avait été impossible de l'introduire au château; mais, après le 3 septembre, la levée des consignes rendant la chose moins difficile, une entrevue fut ménagée. Mme Campan rapporte à ce sujet des circonstances qui peignent trop bien la situation pour être omises : « J'avais été chargée d'attendre Barnave à une petite porte des entresols du palais, la main posée sur la serrure. Le roi venait m'y visiter souvent, et toujours pour me parler de l'inquiétude que lui donnait

[1] Voy. cette lettre *in extenso* dans les *Mémoires du comte d'Allonville*, t. II, ch. XIV, p. 238-241.

[2] Les *Annales de Bertrand de Moleville* et les *Mémoires de Mme Campan* sont tout à fait d'accord en ceci.

[3] Bertrand de Moleville, *Annales de la Révolution*, t. IV, ch. XLV.

[4] Mme Campan dit *jusqu'au jour de l'acceptation*, parce qu'elle paraît croire que ce fut alors seulement que les consignes furent levées, ce qui est une erreur.

un garçon du château, patriote. Il revint me demander encore si j'avais entendu ouvrir la porte de Décret. Je l'assurai que personne n'avait passé dans le corridor, et il fut tranquillisé.... Le roi me quitta brusquement et revint un moment après avec la reine : « Donnez-» moi votre poste, me dit-elle. Je vais l'attendre à mon tour, etc., etc.... [1] » Et, l'oreille ouverte au moindre bruit, la main posée sur la serrure, dans l'attitude du coupable qui tremble d'être surpris, la reine de France attendit Barnave.

Les Constitutionnels avaient, sous tous les rapports, un intérêt immense à ce que le roi acceptât la Constitution purement et simplement : un refus de la part de ce Louis XVI, dont ils avaient si à découvert épousé la cause, ou même une acceptation chagrine, les eût désignés comme traîtres, et eût donné sur eux aux Jacobins un avantage formidable. Elles retentissaient encore au fond de l'âme de Duport, ces menaçantes paroles de Robespierre : « Je ne suppose pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour sur aucun article de notre code constitutionnel [2]. » D'un autre côté, les ministres étaient pour l'acceptation : en se réunissant à eux, Barnave, Duport et Lameth firent pencher la balance.

Le 13 septembre, le président de l'Assemblée annonça qu'un message du roi venait de lui être remis par le ministre de la justice, et il lut ce qui suit :

« Messieurs, j'ai examiné attentivement l'acte constitutionnel que vous avez présenté à mon acceptation. Je l'accepte, et je le ferai exécuter. Cette déclaration eût pu suffire dans un autre temps ; aujourd'hui je dois aux intérêts de la nation, je me dois à moi-même de faire

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XIX, p. 187.
[2] Séance du 1er septembre 1791.

connaître mes motifs. Dès le commencement de mon règne, j'ai désiré la réforme des abus, et dans tous les actes du gouvernement, j'ai aimé à prendre pour règle l'opinion publique. Diverses causes, au nombre desquelles on doit placer la situation des finances à mon avénement au trône, et les frais immenses d'une guerre honorable, soutenue longtemps sans accroissement d'impôts, avaient établi une disproportion considérable entre les revenus et les dépenses de l'État. Frappé de la grandeur du mal, je n'ai pas seulement cherché les moyens d'y porter remède, j'ai senti la nécessité d'en prévenir le retour, j'ai conçu le projet d'assurer le bonheur du peuple sur des bases constantes, et d'assujétir à des règles invariables l'autorité même dont j'étais dépositaire. J'ai appelé autour de moi la nation pour l'exécuter. Dans le cours des événements de la Révolution, mes intentions n'ont jamais varié. Lorsque, après avoir réformé les anciennes institutions, vous avez commencé à mettre à leur place les premiers essais de votre ouvrage, je n'ai point attendu, pour y donner mon assentiment, que la Constitution entière me fût connue. J'ai favorisé l'établissement de ses parties avant même d'avoir pu en juger l'ensemble, et si les désordres qui ont accompagné presque toutes les époques de la Révolution venaient trop souvent affliger mon cœur, j'espérais que la loi reprendrait de la force entre les mains des nouvelles autorités, et qu'en approchant du terme de vos travaux, chaque jour lui rendrait ce respect sans lequel le peuple ne peut avoir ni liberté ni bonheur.

« J'ai persisté longtemps dans cette espérance, et ma résolution n'a changé qu'au moment où elle m'a abandonné. Que chacun se rappelle le moment où je me suis éloigné de Paris; la Constitution était prête à s'achever, et cependant l'autorité des lois semblait s'affaiblir

chaque jour. — L'opinion, loin de se fixer, se subdivisait en une multitude de partis. Les avis les plus exagérés semblaient seuls obtenir de la faveur; la licence des écrits était au comble; aucun pouvoir n'était respecté. Je ne pouvais plus reconnaître le caractère de la volonté générale dans des lois que je voyais partout sans force et sans exécution. Alors, je dois le dire, si vous m'eussiez présenté la Constitution, je n'aurais pas cru que l'intérêt du peuple (règle constante et unique de ma conduite) me permît de l'accepter. Je n'avais qu'un sentiment, je ne formais qu'un seul projet : je voulus m'isoler de tous les partis, et savoir quel était véritament le vœu de la nation.

« Les motifs qui me dirigeaient ne subsistent plus aujourd'hui; depuis lors, les inconvénients et les maux dont je me plaignais vous ont frappés comme moi; vous avez manifesté la volonté de rétablir l'ordre; vous avez porté vos regards sur l'indiscipline de l'armée; vous avez connu la nécessité de réprimer les abus de la presse. La révision de votre travail a mis au nombre des lois réglementaires plusieurs articles qui m'avaient été présentés comme constitutionnels. Vous avez établi des formes légales pour la révision de ceux que vous avez placés dans la Constitution. Enfin, le vœu du peuple n'est plus douteux pour moi; je l'ai vu se manifester à la fois, et par son adhésion à votre ouvrage, et par son attachement au maintien du gouvernement monarchique.

« J'accepte donc la Constitution. Je prends l'engagement de la maintenir au dedans, de la défendre contre les attaques du dehors, et de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met en mon pouvoir. Je déclare qu'instruit de l'adhésion que la grande majorité du peuple donne à la Constitution, je renonce au concours que j'avais réclamé dans ce travail, et que n'étant res-

ponsable qu'à la nation, nul autre, lorsque j'y renonce, n'aurait le droit de s'en plaindre. (La partie gauche et toutes les tribunes retentissent d'applaudissements.) Je manquerais cependant à la vérité, si je disais que j'ai aperçu dans les moyens d'exécution et d'administration toute l'énergie qui serait nécessaire pour imprimer le mouvement et pour conserver l'unité dans toutes les parties d'un si vaste empire; mais, puisque les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces objets, je consens que l'expérience seule en demeure juge. — Lorsque j'aurai fait agir avec loyauté tous les moyens qui m'ont été remis, aucun reproche ne pourra m'être adressé, et la nation, dont l'intérêt seul doit servir de règle, s'expliquera par les moyens que la Constitution lui a réservés. (Nouveaux applaudissements.)

« Mais, Messieurs, pour l'affermissement de la liberté, pour la stabilité de la Constitution, pour le bonheur individuel de tous les Français, il est des intérêts sur lesquels un devoir impérieux nous prescrit de réunir tous nos efforts. Ces intérêts sont le respect des lois, le rétablissement de l'ordre, et la réunion de tous les citoyens. — Aujourd'hui que la Constitution est définitivement arrêtée, des Français vivant sous les mêmes lois ne doivent connaître d'ennemis que ceux qui les enfreignent; la discorde et l'anarchie, voilà nos ennemis communs. Je les combattrai de tout mon pouvoir : il importe que vous et vos successeurs me secondiez avec énergie; que, sans vouloir dominer la pensée, la loi protége également tous ceux qui lui soumettent leurs actions. Que ceux que la crainte des persécutions et des troubles aurait éloignés de leur patrie, soient certains de trouver, en y rentrant, la sûreté et la tranquillité. Et pour éteindre les haines, pour adoucir les maux qu'une grande Révolution entraîne toujours à sa suite, pour que la loi puisse d'au-

jourd'hui commencer à recevoir une pleine exécution, consentons à l'oubli du passé. (La partie gauche et les tribunes retentissent d'applaudissements.) Que les accusations et les poursuites qui n'ont pour principes que les événements de la Révolution, soient éteintes dans une réconciliation générale.

« Je ne parle pas de ceux qui n'ont été déterminés que par leur attachement pour moi : pourriez-vous y voir des coupables? Quant à ceux qui, par des excès où je pourrais apercevoir des injures personnelles, ont attiré sur eux la poursuite des lois, j'éprouve à leur égard que je suis le roi de tous les Français.

« *Signé* LOUIS.

« 13 septembre 1791.

(Les applaudissements recommencent.)

« *P. S.* J'ai pensé, Messieurs, que c'était dans le lieu même où la Constitution a été formée, que je devais en prononcer l'acceptation solennelle. Je me rendrai en conséquence demain, à midi, à l'Assemblée nationale. »

Aussitôt après la lecture de cette lettre, l'Assemblée, profondément émue, décréta d'enthousiasme, sur la proposition de Lafayette, que les personnes détenues à raison du départ du roi seraient mises en liberté; que les procédures relatives aux événements de la Révolution seraient abolies; que l'usage des passe-ports et toutes les gênes momentanément apportées à la libre circulation, tant au dedans qu'au dehors, seraient supprimés [1].

Le jour même, une députation alla présenter au roi ce décret, et lui faire part des sentiments qui avaient

[1] Décret du 13 septembre 1791.

accueilli la lecture du message. Louis XVI répondit avec effusion qu'il accédait aux désirs de l'Assemblée, et serait toujours prêt à suivre la volonté de la nation dès qu'elle lui serait connue. Un décret ayant aboli, le matin, l'ordre du Saint-Esprit, il ajouta qu'il était déterminé à quitter cette décoration. Puis, se tournant vers l'entrée de la chambre du conseil : « Voilà, dit-il, ma femme et mes enfants qui partagent mes sentiments. » Aussitôt la reine s'avança et dit : « Nous accourons, mes enfants et moi, et nous partageons tous les sentiments du roi[1]. » Mais ces paroles de Marie-Antoinette n'avaient rien de sincère, et pendant qu'elle faisait briller aux yeux de l'Assemblée l'espoir d'un patriotique concours, à ses intimes elle disait : « Ces gens ne veulent point de souverains. Nous succomberons à leur tactique perfide et très-bien suivie. Ils démolissent la monarchie pierre par pierre[2]. »

Le 14 septembre, les membres de l'Assemblée se trouvaient tous réunis vers onze heures. Une foule ardente avait, dès le matin, assiégé et rempli les tribunes. Un dais préparé, la veille, pour le roi, par les soins du premier aide des cérémonies, avait dû être enlevé, sur les observations de l'abbé Gouttes[3]; et, à côté du fauteuil du président, on en voyait un exactement semblable qui était destiné au roi. « Dans le moment où le roi prêtera son serment, dit le président, l'Assemblée doit être assise. » — « Sans doute, s'écrient un grand nombre de voix ; et le roi debout, tête nue[4]. » Malouet, fort aigrement, observa qu'il n'y avait pas de circonstance où la nation, en présence du roi, ne le

[1] Compte rendu de cette visite à l'Assemblée par Le Chapelier, dans la séance du 14 septembre.

[2] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XIX, p. 167.

[3] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, ch. XIII, p. 343.

[4] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XIX, p. 168.

reconnût pour son chef. « Eh bien! répliqua un membre de la gauche d'un ton railleur, décrétons qu'il sera permis à M. Malouet, et à quiconque en aura envie, de recevoir le roi à genoux ! »

A midi précis, un huissier annonce l'arrivée du monarque. Il entre. Profond silence. Surpris et presque inquiet, il monte lentement les degrés de la tribune. Un huissier lui indiquant alors la place qu'il doit occuper à la gauche du président, il se sent humilié, il hésite [1]. Il s'approche du fauteuil cependant, et, debout, découvert, il commence ainsi : « Messieurs, je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel. En conséquence, je jure.... » A ces mots, l'Assemblée, qui d'abord s'était levée, s'assied. Le roi, toujours debout, continue, sans remarquer ce mouvement : « Je jure d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale constituante, et à faire exécuter les lois.... [3] » Arrivé là, Louis XVI s'aperçoit qu'il est resté seul debout et découvert, la parole lui manque; il pâlit, s'assied brusquement à son tour, et, plein d'une tristesse indignée [4], prononce cette dernière phrase de la formule de son serment : « Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire. »

Des cris redoublés de *vive le roi!* s'élevèrent [5]. Mais

[1] *Mémoires de Mme Campan.* Voy. aussi Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, ch. XIII. — Dans ce dernier ouvrage, dont l'auteur assistait à la séance, le mot est attribué à Robespierre.

[2] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, ch. XIII, p. 345.

[3] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 402.

[4] *Souvenirs de la Terreur*, t. I, p. 345. — Il ne faut pas oublier que l'auteur raconte ici ce qu'il a vu.

[5] *Ibid.*

la bourgeoisie venait de montrer assez clairement par son attitude à quelles conditions et dans quel intérêt elle entendait conserver la monarchie! Le président eut beau répondre à Louis XVI : « C'est l'attachement des Français, c'est leur confiance qui vous défèrent ce titre respectable à la plus belle couronne de l'univers[1] »; ni ce tardif hommage, ni les acclamations qui retentirent avec une force nouvelle, ni l'Assemblée en corps se levant pour l'accompagner jusqu'aux Tuileries, rien ne put consoler Louis XVI, en cet instant si solennel, et qu'il venait de trouver si amer.

La reine, qui avait assisté à la séance dans une loge particulière, rentra au château, silencieuse et comme accablée. A peine avait-elle gagné ses appartements, que le roi arriva chez elle par l'intérieur. Le visage de Louis XVI était si pâle, si profondément altéré, que Marie-Antoinette, en le voyant ainsi, ne put retenir un cri d'étonnement et de douleur. Lui, se jetant dans un fauteuil et portant un mouchoir à ses yeux : « Tout est perdu! Ah! Madame! Et vous avez été témoin de cette humiliation! quoi! vous êtes venue en France, pour voir..... » Il s'arrêta, oppressé par ses sanglots, tandis que la reine, tout émue, tombait à genoux devant lui et le serrait dans ses bras[2].

La proclamation de l'acte constitutionnel se fit le 18 septembre, avec une pompe extraordinaire et au milieu des démonstrations de joie les plus passionnées. Des salves d'artillerie avaient annoncé dès le matin cette fête vraiment nationale : vers dix heures, la municipalité se mit en marche, accompagnée de nombreux dé-

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 403.

[2] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XIX, p. 169 et 170. — Mme Campan était présente à cette scène : « La reine me dit : *Ah sortez!* avec un accent qui disait seulement : Ne restez pas spectatrice du désespoir de votre souverain. »

tachements d'infanterie et de cavalerie. Il y eut trois proclamations, la première, à l'hôtel de ville, la seconde, au Carrousel, la troisième, à la place Vendôme; et toutes les fois que Bailly éleva le livre dans les airs, les cris d'allégresse mêlés au bruit du canon, l'aspect de plusieurs milliers de bonnets militaires se balançant à la pointe des baïonnettes, le mouvement des épées, le salut des drapeaux, les hymnes chantés par des groupes nombreux de musiciens choisis, le tressaillement de la multitude, l'idée partout répandue et comme visible de l'ère nouvelle qui s'ouvrait, tout concourut à faire de cette scène une des plus imposantes dont il ait été jamais donné à un grand peuple de jouir.

Le soir, le roi et la reine furent priés d'aller à l'Opéra, où leur entrée fut célébrée par de vifs applaudissements. On donnait le ballet de *Psyché*. « Au moment, raconte Mme de Staël, qui était présente, au moment où les Furies dansaient en secouant leurs flambeaux, et où cet éclat d'incendie se répandait dans toute la salle, je vis le visage du roi et de la reine à la pâle lueur de cette imitation des enfers, et des pressentiments funestes sur l'avenir me saisirent[1]. » La reine souriait, mais de ce sourire qui touche aux larmes. Quant à Louis XVI, « il semblait, comme à son ordinaire, plus occupé de ce qu'il voyait que de ce qu'il éprouvait[2]. » Après l'Opéra, on alla se promener dans les Champs-Élysées, ornés de guirlandes de feu qui couraient d'arbre en arbre depuis la place Louis XV jusqu'à l'arc de l'Étoile. Beaucoup de cris de *vive le roi!* se firent entendre; mais aussitôt que ces cris cessaient, un inconnu, qui ne quittait pas la portière de la voiture royale, criait d'une voix tonnante, aux oreilles de la

[1] *Considérations sur la Révolution française*, IIe partie, ch. XXIII.
[2] *Ibid.*

reine, saisie d'effroi : « *Non, ne les croyez pas; vive la nation!* [1] »

Et les membres de l'Assemblée eux-mêmes erraient, perdus dans l'innombrable foule, laissant voir sur leur front une inquiétude vague, songeant à leurs successeurs, et semblables à des souverains détrônés [2].

Le 30 septembre, jour fixé pour la clôture de la session, le roi se rendit à la salle des séances. Revirement remarquable! Les choses en étaient à ce point, que la séparation de l'Assemblée était maintenant un malheur pour lui [3]. Il le sentait, et ne put s'empêcher de l'exprimer. Quand il fut sorti, Thouret, qui présidait, éleva la voix, et s'adressant à ceux de la salle et des tribunes : « *L'Assemblée nationale*, dit-il, *déclare que sa mission est finie.* »

Au dehors, le peuple attendait, avec des couronnes de chêne à la main..... Robespierre et Pétion. Ils furent portés en triomphe. Pétion, enivré, laissait éclater sa joie et saluait gracieusement la foule. Robespierre était triste [4].

L'Assemblée constituante est une des plus imposantes figures qui aient jamais paru sur la scène du monde.

Ses travaux furent immenses. Ce qui semblait ne pouvoir être que l'œuvre de plusieurs siècles, elle sut l'accomplir dans l'espace de deux ans, et cela au milieu

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XIX, p. 171.

[2] Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, IIe partie, ch. XXIII.

[3] *Mémoires de Ferrières*, t. X, liv. X, p. 509.

[4] Voy. Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, p. 353. — Il les vit passer et rend cette impression à sa manière, c'est-à-dire avec le sentiment d'un contre révolutionnaire fanatique et dans le style de la haine.

de l'Europe inquiète, de la France agitée, de Paris bouillonnant, de toutes les passions en éveil, de tous les partis en lutte, avec la noblesse à détruire, la cour à combattre, le peuple à suivre ou à diriger, les prêtres à tenir en respect, des milliers de conspirateurs à déjouer, l'esprit de sédition à contenir, et lorsque dans son propre sein, d'où il y avait à faire sortir tout un ordre nouveau, elle sentait gronder l'anarchie.

Aussi, que d'ouvriers illustres rassemblés pour la construction du merveilleux édifice! Mirabeau, Siéyès, Duport, Thouret, Rabaud Saint-Étienne, Barnave, Maury, Volney, Pétion, Cazalès, Robespierre! A quelle époque de l'histoire vit-on jamais réunis tant d'hommes d'État, de penseurs, de philosophes, de légistes profonds, d'éclatants orateurs, de tribuns puissants par le cœur ou par le génie!

Si l'on considère l'Assemblée constituante comme pouvoir révolutionnaire, on demeure étonné des heureux prodiges de son audace. Elle paraît..., et le régime féodal s'écroule; le sol se dérobe sous les pas de tous ces usurpateurs de la majesté divine qui, avec le produit du ciel vendu, avaient acheté la terre; le despotisme royal s'évanouit; les courtisans prennent la fuite; les parlements disparaissent; le règne des maltôtiers expire; le déficit s'en va, les douanes intérieures tombent; les États provinciaux se dispersent; la division du royaume cesse; l'agriculture est débarrassée de la main-morte et des corvées; l'industrie l'est des corporations et des maîtrises..... La France meurt : vive la France!

Que si l'on considère l'Assemblée constituante comme pouvoir organisateur, nul doute qu'elle n'ait fait de grandes choses.

Par elle, l'unité du territoire fut fondée, et la hiérarchie, montant, le long d'une échelle savamment

construite, de la commune au canton, du canton au département, du département au centre de l'État, constitua une force à la fois d'action et de résistance contre laquelle toute l'Europe en armes vint se briser.

A la place d'une foule de petites tribunes éparses, consacrées autrefois à des débats sans sonorité et à des délibérations sans lueurs, elle établit en haut lieu une tribune d'où la France pouvait parler aux nations les plus lointaines, et qui, véritablement, lui donnait pour auditoire le monde entier.

Par un emploi aussi hardi que sage des assignats, elle régénéra les finances, mobilisa le sol, créa des intérêts nouveaux, pourvut à la liquidation de la société ancienne, et ranima la circulation des richesses.

Elle sut introduire tant d'ordre dans le maniement des deniers publics, que, sans obérer la nation, elle trouva moyen de faire face à une augmentation considérable de la force publique, à l'équipement et à l'armement des gardes nationales, à l'entretien de la marine, à la formation de plusieurs arsenaux, à la réparation des places de guerre.

Elle régla le vote de l'impôt, sa perception, sa destination, de manière à rendre les dilapidations difficiles, et ce furent ses décrets qui arrangèrent les premiers rouages du mécanisme administratif où chaque dépense a son contrôle.

La hiérarchie régulière des tribunaux, la simplification des procédures, la fixation précise des attributions, l'établissement d'une magistrature élue par le peuple, l'institution paternelle et conciliante des justices de paix dans les communes, tout cela fut son ouvrage.

Non contente de supprimer les supplices atroces d'autrefois, d'adoucir les peines, de briser les instruments de torture, elle institua le jury, et assura aux

prévenus toutes les garanties que peut réclamer l'innocence en péril.

Que ces magnifiques résultats aient été dus exclusivement à l'initiative de l'Assemblée, non sans doute; ce qu'elle fit, la philosophie du XVIIIe siècle l'avait pensé; et il ne faut pas oublier que Paris était près d'elle, autour d'elle, l'échauffant de son haleine fécondante, la pressant, l'inspirant, moulant quelquefois dans le fait ce qu'elle n'avait plus ensuite qu'à écrire dans la loi, ou bien, lui lançant, enveloppées dans le tumulte même de ses clameurs, les paroles qui avertissent et qui sauvent. Mais qu'importe? Avoir mis en mouvement les pensées d'un grand siècle et codifié les plus nobles entraînements d'un grand peuple, est-ce donc une gloire si médiocre?

Voilà le bien; voici le mal :

L'Assemblée constituante laissa volontairement, systématiquement, en dehors de son action toute une catégorie d'intérêts dont la justice lui commandait de tenir compte. Distinguer, comme elle le fit, les *citoyens actifs* des prétendus *citoyens inactifs*, dérober à ceux-ci leur part de souveraineté, attacher une condition de fortune au droit d'élire, armer les uns quand on se refusait à armer les autres, c'était recommencer la division des classes, c'était détruire d'avance l'unité de la famille française, c'était vouloir que ce beau mot LE PEUPLE, qui dans une société bien organisée signifierait l'universalité des citoyens, ne fût plus employé désormais que par opposition à la BOURGEOISIE : dualisme à jamais funeste, par où s'expliquent, aujourd'hui encore, nos meurtrières défiances, nos révolutions, nos déchirements.

Il est dans la constitution de 1791, un article qui révèle d'une façon bien frappante l'esprit qui la dicta : c'est celui qui attribue deux cent quarante-neuf dé-

putés à la population, deux cent quarante-neuf à la contribution directe, et deux cent quarante-sept au territoire. Quoi ! un droit de représentation attaché à des pierres et à des arbres, là où il s'agit de représenter des hommes !

Oui, l'Assemblée constituante fut, quoi qu'en dise M. Michelet[1], une Assemblée essentiellement bourgeoise.

Que les électeurs à deux cent cinquante francs de revenu fussent en plus ou moins grand nombre, que la fixation du cens électoral à ce chiffre fît reposer la classe dominante sur une base plus ou moins large, la question n'est point là. Le principe une fois posé, qui pouvait affirmer qu'on n'en étendrait pas les conséquences? La souveraineté du peuple une fois limitée d'une manière aussi arbitraire qu'inique, était-il supposable que la limitation serait à toujours tel chiffre plutôt que tel autre? Ah ! la suite n'a que trop montré ce qu'on devait attendre de cette première atteinte au droit : la loi électorale de 1791 contenait en germe les lois électorales que, de 1815 à 1848, la France a dû subir.

Ce n'est point, d'ailleurs, une affaire de chiffres que la justice. Pour qui prend la source de ses jugements sur les hauteurs voisines du ciel, la haine due à l'iniquité ne se mesure pas au nombre des victimes. Plus ce nombre est petit, plus l'oppression est lâche. Seul contre l'univers, si je suis dans mon droit, je le brave, et s'il m'écrase, il est infâme.

Demandera-t-on maintenant pourquoi l'Assemblée constituante conserva la monarchie? Pourquoi? La raison en est bien simple. Ne voulant pas du régime démocratique auquel conduisaient néanmoins plusieurs

[1] *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 188.

des principes qu'ils avaient émis, les législateurs de la bourgeoisie songèrent à s'abriter derrière le trône comme derrière un rempart.

Mais au moins eût-il fallu le rendre solide, ce rempart! Et c'est ici que les législateurs de la bourgeoisie reçurent, dans leur aveuglement, la punition mémorable de leur égoïsme. Quelle folie, en effet, de croire que la royauté se pourrait maintenir, quand on lui ôtait son soutien naturel, l'aristocratie; quand, par l'abolition des titres de noblesse, on dispersait les rayons de son auréole; quand on lui refusait même une garde d'honneur; quand on lui enviait jusqu'au droit de faire grâce; quand on la condamnait, dans le partage des attributions, à la honte d'une sorte de rôle automatique; quand on lui donnait à représenter, comme symbole..... quoi? Les priviléges héréditaires en politique, c'est-à-dire ce qu'on avait tué, ce qui n'existait plus, le néant!

Il est vrai que le roi proposait la paix ou la guerre, qu'il avait le commandement des armées de terre et de mer, que la justice se rendait en son nom, que la loi devait être sanctionnée par lui, qu'il jouissait d'une grosse liste civile, qu'il était inviolable.....; mais quelque étendues que ces prérogatives paraissent au premier abord, elles étaient loin de constituer une force réelle, et il eût été contraire à la nature humaine que, faisant la balance des gains et des pertes, le prince à qui on les conférait après l'avoir à demi dépouillé, ne fût point tenté du désir de reprendre, au moyen du pouvoir qu'on lui laissait, le pouvoir qu'on lui avait ravi.

Et certes, si l'Assemblée ne s'en douta point, ce ne fut pas la faute des événements. Les intrigues, les ruses, les appels à la violence, les négociations bien connues avec l'étranger, l'incessante connivence de la

Cour avec les nobles et les prêtres, la faiblesse de Louis XVI convertie en mensonges, les colères mal dissimulées de la reine, les complots de Bouillé, le voyage à Montmédy, que d'avertissements envoyés coup sur coup à l'Assemblée! Eh bien, non, telle est sa préoccupation, que, même après la fuite de Varennes, elle repousse loin d'elle la République, au risque de la voir sortir plus tard d'un soulèvement; et il lui échappe que, si la royauté est impuissante à retenir la démocratie, elle la rendra furieuse en l'irritant; et elle s'obstine à le conserver, suspendu dans l'orage, balancé sur un abîme, ce trône qui serait un embarras lors même qu'il ne deviendrait pas un obstacle, et qui ne cessera d'être un obstacle que le jour où il se transformera en échafaud!

Bourgeoise dans la sphère des idées politiques, l'Assemblée constituante le fut-elle moins dans celle des idées sociales? Disons tout :

Pour que l'insolence des nobles ne fît plus rougir les bourgeois, les vieux titres de noblesse furent déchirés et les vieux écussons mis en pièces.

Pour que le clergé ne pût pas s'armer contre la domination des bourgeois de son pouvoir spirituel et de ses richesses, on le contraignit à prêter serment à la constitution, et on lui enleva ses biens, moyennant salaire.

Pour que la royauté fût désormais hors d'état d'effrayer, de vexer, de piller, d'emprisonner les bourgeois, on la priva de ses satellites étrangers, et une garde nationale fut créée; on fit main basse sur les lettres de cachet, et la liberté individuelle fut décrétée; on mit au néant les anciens offices de judicature, et le jugement des citoyens par leurs pairs fut consacré; on força les gens de finance à rendre compte de leur gestion, et le vote des impôts par ceux qui les payaient fut

établi ; enfin on invoqua le courage héroïque du peuple, et sur la dernière pierre de la Bastille renversée, on écrivit : *ici l'on danse.*

Justes et admirables réformes, sans nul doute! Mais, franchement, était-ce aux prolétaires qu'en revenait le principal bénéfice?

Étaient-ce des hommes vivant au jour le jour et dans la plus profonde misère, qui pouvaient demander compte aux grands de l'insolence de quelques parchemins illisibles?

L'accaparement des biens du clergé profitait-il aux pauvres, forcés désormais de payer aux prêtres sous forme d'impôt, ce que le riche propriétaire de biens-fonds cessait de leur payer sous forme de dîme?

Et le vote des impôts, l'affaiblissement de la royauté, ne laissaient-ils plus rien à désirer à ceux qui, ne possédant pas même les instruments de travail, échappaient par leur obscurité et leur pauvreté, soit aux vexations du roi, soit aux déprédations des courtisans?

A la vérité, une réforme avait eu lieu, qui se liait plus étroitement à l'intérêt des prolétaires : le système des jurandes et des maîtrises avait été aboli. Mais par quoi fut-il remplacé? On proclama le principe de libre concurrence.

Or, au temps de la Révolution, le domaine du travail se trouvait occupé tout entier par la bourgeoisie. A elle le sol, le numéraire, le crédit. Mais ceux qui n'avaient ni propriétés, ni capitaux, ni avances, ceux qu'attendait, après les fatigues mal rémunérées de la veille, le chômage, le terrible chômage du lendemain, qu'allaient-ils devenir? De quelle valeur serait pour eux le don de la liberté? Ne risquaient-ils point d'être à la merci des *propriétaires du travail?* Le principe de libre concurrence ne les livrerait-il pas aux hasards d'une homicide folle-enchère? O grammaire changeante de l'op-

pression, qui change si peu! On semblait leur dire, à ces malheureux *citoyens inactifs* : de quoi vous plaignez-vous? vos ancêtres étaient des *esclaves*, vos pères étaient des *vilains* : vous n'êtes plus que des *pauvres!*

On ne saurait nier, toutefois, que du coup mortel porté à la tyrannie féodale et des changements complets introduits, soit dans le régime de la fiscalité, soit dans la constitution géographique et administrative du royaume, le sort du peuple des campagnes n'ait reçu une immense amélioration : pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler ce que nous avons dit des horribles abus qui existaient avant 89, de la pression du château sur le village, des rapines de la ferme-générale, de l'état de perpétuelle angoisse et de détresse où vivait cette pauvre France du laboureur, que ravageait, du nord au sud, de l'est à l'ouest, l'armée avide, la féroce armée des *gapiants*[1]. Mais quels autres bienfaits ne seraient point sortis de la Révolution, si, moins possédée de l'esprit de caste, l'Assemblée constituante ne se fût arrêtée, en ses desseins, qu'aux limites marquées par la justice! Et de combien de catastrophes elle eût tari la source, si elle eût fondé, sur les bases proposées par Ferrières[2], cette banque nationale au moyen de laquelle il devenait facile de tuer l'usure et de commanditer l'industrie des malheureux; si seulement elle eût embrassé l'idée féconde suggérée par Malouet en 1789 relativement à l'institution des *chambres de travail!* Elle ne fit rien de tout cela, parce que son principe philosophique était L'INDIVIDUALISME; elle laissa le faible sans protection; elle n'opposa à l'intolérance re-

[1] Voy. le chapitre II du IVe volume de cet ouvrage.

[2] Nous avons exposé son plan en détail dans le chapitre du IVe volume, intitulé *Tableau des finances*.

ligieuse que le scepticisme; aux anciens monopoles industriels que le laissez-passer, — laissez-mourir.

Et ne fut-elle bourgeoise que dans ses idées?.... Ici se dressent tout sanglants devant nous les spectres du champ de Mars! Jusqu'au 17 juillet 1791, la division en deux classes : LA BOURGEOISIE, LE PEUPLE, avait été réelle sans doute, incontestable, mais enfin il ne s'y était attaché aucun désir de vengeance. Après le massacre du champ de Mars, au contraire, cette division néfaste prit un caractère sinistre.....

Je veux être juste : la responsabilité n'en doit pas être rejetée tout entière sur l'Assemblée : une part notable en revient à Marat, à Fréron, à Camille Desmoulins, et aux écrivains qui, comme eux, s'imaginèrent que c'était servir le peuple que d'irriter à tout propos et hors de propos ses défiances, que d'exalter ses haines, que de grossir par de monstrueuses exagérations les torts de ceux qui avaient la folie de se constituer en féodalité bourgeoise. Signaler ces torts, en restant fidèle à la vérité; montrer à la classe qui aspirait à devenir dominante les dangers de son égoïsme; faire effort pour la ramener par vives raisons dans une voie plus droite et plus large....., c'était un devoir. Mais ni Marat, ni Fréron, ni Camille, ni les rédacteurs, moins en évidence, du *Journal du diable* et autres feuilles semblables, ne s'en tinrent là; ils s'étudièrent à tout noircir, à tout envenimer; ils transportèrent, de la sphère des idées dans celle des passions, cet antagonisme de classe à classe qu'il eût fallu travailler à faire disparaître; ils conclurent au combat, loin de conclure au rapprochement, et leur plume devint l'aiguillon dont on se sert pour rendre les taureaux furieux.

Il y a quelques années, j'écrivais dans la CONCLUSION de *l'Histoire de dix ans*, c'est-à-dire dans la partie du livre qui en résume l'esprit :

« Si la bourgeoisie est noblement inspirée, elle peut tout pour la régénération de ce pays. Captive dans ses monopoles, vouée aux passions mesquines auxquelles l'égoïsme de son principe la condamne, elle perdrait la France et se perdrait elle-même, n'ayant que la moindre partie des qualités que la grande politique exige. Il faut donc qu'au lieu de se tenir séparée du peuple, elle s'unisse à lui d'une manière indissoluble, en prenant l'initiative d'un système qui ferait passer l'industrie, du régime de la concurrence, à celui de l'association, qui généraliserait la possession des instruments de travail, qui instituerait le pouvoir banquier des pauvres, qui, en un mot, abolirait l'esclavage du travail. En une telle entreprise, il y aurait équité et sagesse, intelligence et charité. Retrempée dans le peuple et raffermie par son concours, la bourgeoisie tirerait de sa sécurité reconquise des ressources incalculables. Pacifiquement victorieuse de l'esprit de sédition, elle ne craindrait pas, tournée vers l'Europe des rois, de rendre à la France la parole et le geste du commandement. Elle acquerrait, d'ailleurs, en devenant la nation, toutes les vertus qui lui manquent. Car, si elle a beaucoup à donner au peuple, elle a beaucoup aussi à recevoir de lui. Elle lui peut donner l'instruction, la vraie liberté, et les trésors qui en découlent: elle recevra de lui l'énergie, la puissance des mâles instincts, le goût de la grandeur, l'aptitude au dévouement : précieux échange qui relèverait notre pays, par l'harmonieux emploi des volontés et des vertus de tous ses enfants[1]. »

J'écrivais encore :

« Comment croire que la bourgeoisie s'obstinera dans son aveuglement? Tutrice naturelle du peuple, est-il

[1] *Histoire de dix ans*, t. V, CONCLUSION.

possible qu'elle persiste à se défier de lui comme d'un ennemi? Ceux qui l'y excitent la trompent et se préparent à l'asservir. A force de lui faire peur des hommes du peuple, on lui a ôté la conscience de ses véritables dangers. Ils sont moins à ses pieds que sur sa tête et autour d'elle. Qu'elle y songe[1] ! »

Hélas ! c'est parce qu'elle n'y a pas songé, c'est parce qu'elle a voulu rester séparée de la *vile multitude*, que cet avertissement solennel s'est trouvé être une prophétie !

[1] *Histoire de dix ans*, t. V, CONCLUSION.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

ÉLECTIONS DE 1791.

Recommandations du Père Duchesne aux électeurs. — Paris pendant les élections. — Revue des cafés. — L'écho du Palais-Royal.—Violents débats au sujet de la candidature de Brissot. — Élections de Paris; leur caractère. — Comment Marat les apprécie. — Élections des départements. — Les hommes de loi. — Évêques-députés. — Gens de guerre élus. — Les cendres de Jean-Jacques à Ermenonville, sa statue au Panthéon.— L'Assemblée législative. — Première manifestation de l'esprit républicain. — Rétractation éclatante. — Rôle des anciens constituants. — Mépris de la Cour pour les nouveaux venus.—Séance d'ouverture. — La famille royale au théâtre.

En 1789, dans les jours qui précédèrent la réunion des états généraux, la France n'avait à compter qu'avec elle-même; d'elle seule pouvaient lui venir ses périls. Pitt, à cette époque, se contentait de nous haïr en silence; les rois ne nous redoutaient pas encore, et nulle armée, glissant le long de nos frontières, ne nous enveloppait de son mouvement. Puissante, néanmoins, avait été l'émotion de la France, lorsque, livrée au tourment des espérances confuses, amenée tout à coup devant l'imprévu, et cherchant à tâtons ses destins nouveaux, elle s'était agitée autour des urnes.

Qu'on juge de ce que les élections de 1791 durent être! car ce qu'il y avait à voter maintenant, c'était toujours la Révolution — chacun sentant bien qu'elle

n'était pas finie — et, de plus, c'était la guerre, la guerre avec la noblesse en pleine révolte, avec l'étranger, avec toute l'Europe, et, qui sait? une guerre à mort, peut-être.

Sur l'importance de ce second appel fait aux suffrages d'un peuple libre, Hébert écrivait dans son grossier journal :

« Nous voilà, f....e, au moment décisif; il faut voir maintenant qui mangera le lard. Si nous reculons d'un pas, nous sommes f....s; si nous ne nous entendons pas, nous sommes f....s; si nous croyons les endormeurs, nous sommes f....s; si nous épargnons les traîtres, nous sommes f....s. Le salut de la France dépend de la seconde législation. Si elle est bien composée, je me f..s de toute l'aristocratie. Si elle l'est mal, pas plus de liberté que de beurre. Que faut-il faire pour éviter ce malheur? Ce qu'il faut faire, f....e? il faut croire le Père Duchesne. Ce n'est pas un beau parleur, mais c'est un b....e qui ne boude pas, quand il s'agit de patriotisme. Il ne prend pas des gants pour vous parler; mais, tonnerre de Dieu! il vous dit de bonnes vérités, et avec son gros bon sens, il vous conduira mieux que les marchands de phrases que vous admirez et qui vous f.....t dedans. Citoyens, si vous ne voulez pas être trahis, défiez-vous des apparences. N'ajoutez pas foi aux langues dorées : ce n'est pas aux paroles qu'on connaît les hommes, c'est aux actions. Ne nommez pour députés que des hommes bien connus. On me dira que c'est impossible à Paris où les honnêtes gens se confondent avec les coquins : raison de plus, f....e, pour mieux prendre ses précautions. Pas d'hommes de l'ancien régime : rayez de votre catalogue les ducs, les marquis, les robins, les maltôtiers, les financiers, les banquiers, en un mot tous ceux qui ont fait métier de voler et de gruger. On vous promettra monts et merveilles, on

vous donnera des repas magnifiques pour avoir vos voix ; mais, f....e, plus on fera d'efforts pour vous séduire, plus vous devez craindre de vous laisser prendre à la glu. Si vous connaissez quelque citoyen obscur et sans ambition, c'est celui-là que vous devez choisir. Cherchez partout. Ce n'est pas dans les palais que vous trouverez des hommes honnêtes et vertueux. Laissez de côté les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, du Marais, des boulevards et de tous les quartiers brillants, vous ne trouveriez là que des nids d'aristocrates. N'allez pas non plus vous laisser amorcer par tous les enjôleurs des rues Saint-Denis, Saint-Honoré, du Palais-Royal, par tous ces filous, jadis marchands des six corps, aujourd'hui accapareurs d'argent. Ces b.....s-là trafiqueraient de votre liberté, comme ils font de toute autre marchandise. C'est dans les greniers, ou aux environs, que le mérite se cache.... Faites de bons choix, vous êtes sauvés. S'ils sont mauvais, vous êtes f....s et contre-f....s[1]. »

Cette adjuration exprimait très-exactement, sous une forme cynique, des haines et des défiances qui avaient fait, depuis peu, un progrès rapide parmi le peuple. Comme on était loin déjà de 1789 ! « Rayez de votre catalogue, disait Hébert, non plus seulement les marquis, mais les banquiers. Laissez de côté, non plus seulement les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, mais les boutiques de la rue Saint-Denis ! » Et ce langage faisait gronder tous les échos des tavernes de Paris. Voilà ce qu'avait produit le sanglant coup d'État du champ de Mars !

Mais la bourgeoisie, ainsi menacée, ne s'abandon-

[1] *La grande colère du Père Duchesne contre les intrigants et les aristocrates qui cherchent à se faire nommer députés à la seconde législature.* N° 72 du *Père Duchesne*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1039, 40, 1. British Museum.

nait pas elle-même. Pastoret, le major général Gouvion, Bigot de Préameneu et Gorguereau, tous les deux juges, Broussonet, secrétaire de la société d'agriculture, Thorillon, ancien procureur au Châtelet, tels étaient ses candidats de prédilection, et elle se serrait autour d'eux avec une ardeur croissante.

Au reste, rien de plus mêlé, à cette époque d'enfantement, que la physionomie de la capitale. Dans les cafés, par exemple, où l'opinion publique se produit plus libre, plus spontanée, plus familière, que dans les clubs, quelle diversité de tendances, que de mouvements en sens contraires, quelle vie agitée!

A qui en veut cet officier de la garde nationale qui, au *café de la Régence*, pérore avec tant de feu? Il dénonce un des candidats de Paris; il accuse Brissot d'avoir pris dans la caisse du *district des Filles de Saint-Thomas*, lorsqu'il en était président, une somme que, sa présidence finie, il *oublia* de rétablir dans la caisse.

Au *café de Choiseul*, l'orateur c'est le limonadier lui-même, Achille Chrétien, patriote fougueux, qui a changé son commerce en propagande et son comptoir en tribune.

Allez au *café Patin*, vous n'y entendrez qu'anathèmes contre Marat, Fréron, Santerre, Brissot, Carra.

Pendant que les habitués du *café du Rendez-vous, boulevard de la Comédie italienne*, aiguisent leurs sarcasmes contre la garde nationale, ceux du *café de la Porte Saint-Martin* se prononcent décidément en sa faveur.

La plus grande exaltation révolutionnaire règne au *café Procope*, où Diderot laissa la trace de son fougueux génie. Le duc d'Orléans y est très-populaire.

Au *café du Théâtre-Français*, ce qui domine, c'est une aversion profonde pour les prêtres non-jureurs. Voltaire est le saint du lieu.

On parle beaucoup moins politique et beaucoup plus administration au *café Manouri*. On y tonne contre la municipalité, qui néglige l'inspection des farines, et contre les boulangers qui, depuis quelque temps, font de très-mauvais pain.

Il n'est question, dans les cafés du faubourg Saint-Marceau, que de la fureur aveugle qui semble au moment d'y égarer toutes les têtes. N'a-t-on pas vu des énergumènes descendre trois lanternes et y mettre des cordes neuves, pour pendre le premier boulanger qui vendrait et le premier particulier qui achèterait du pain au-dessus de huit sous les quatre livres?

Au perron, rue Vivienne, foule innombrable, bourdonnante, abjecte, de marchands d'argent, de brocanteurs, de spéculateurs en élections, de courtiers de votes.

Mais quel est ce bruit? quelle est, devant le *Pavillon du café de Foi*, cette affreuse mêlée où figurent parmi les combattants, avec le visage en sang et leurs habits en lambeaux, des ducs, des marquis, des gens de cour, la fleur de la gentilhommerie? Verres et bouteilles, tables, chaises, tout sert à frapper, tout est mis en pièces. La police accourt, et l'on apprend que la bataille est venue de ce qu'un habitué a osé dire à un jacobin : « Vos pareils, voulant apprendre à lire aux ignorants, ont fait graver plusieurs lettres de l'alphabet sur leurs omoplates. » Car, ainsi s'expriment les habitués du *Pavillon*. « Si leur langue était généralement parlée, il faudrait composer un dictionnaire tout nouveau. Parmi ces messieurs, le mot *aristocrate* désigne un *honnête homme qui chérit son pays* et qui le lui prouve en contractant des dettes qu'il ne paye pas, en calom-

niant toute la journée ceux à qui la vénération d'un grand peuple offre des hommages mérités ; le mot *canaille* s'applique à tous ceux qui passent leur vie à cultiver les champs ou les arts, et qui, sous la laine qui les couvre, ont l'impudence de penser qu'il suffit d'être bon époux, bon père, bon fils et bon ami, pour être un *homme comme il faut*. Les habitués de la Rotonde vous diront que les assignats sont des chiffons, des billets semblables à celui de La Châtre, et croiront faire beaucoup d'honneur à la nation en la comparant à Ninon de Lenclos. Observez néanmoins que ces messieurs, par délicatesse, ne payent jamais en argent. »

Tel est, resserré mais fidèlement reproduit, le tableau que donne de Paris, pendant les élections de 1791, *le Babillard*[1], feuille dans la nuance feuillantine, et créée tout exprès pour épier les mouvements de l'opinion publique, faire le tour des conversations, écouter aux portes.

Brissot, on l'a vu, figurait parmi les candidats parisiens : sa candidature, la plus importante de toutes, la plus sonore, celle qui éveillait le plus d'espérances ou répandait le plus de craintes, fut la seule qui donna lieu à une lutte animée. Le passé de Brissot ne fournissait malheureusement que trop matière à la censure : des mains cruelles s'appesantirent sur lui ; on évoqua, pour l'en accabler, les souvenirs de sa jeunesse, son séjour de Londres, ses liaisons d'autrefois avec d'impurs libellistes, toute une vie de misère mal supportée, et d'aventures. Morande, un de ces serpents sur lesquels on risque de poser le pied quand on marche dans l'ombre, se dressa tout à coup contre lui et le mordit jus-

[1] Voy. les nos 58, 59, 60, 63, 65, 66, 70, *passim*, du *Babillard*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1341, 2. British Museum. Les cinquante-trois premiers numéros manquent à cette belle collection du British Museum.

qu'au sang. Il reprocha au fils du pâtissier de Chartres de s'être donné, afin de se faire passer pour noble sans doute, le nom de Warville qui ne lui appartenait pas; il le dénonça comme ayant pris part à la publication d'un pamphlet obscène, *le Diable dans un bénitier;* il lui demanda compte de son livre *la Propriété c'est le vol;* il l'accusa d'avoir enlevé 15 000 livres à un nommé Desforges, en l'associant à une entreprise frauduleuse; il cria, d'une voix méprisante: « Lorsque Brissot quitta Londres, avait-il payé les 15 ou 1600 livres qu'il devait à M. Swinton et pour lesquelles il a été poursuivi à Boulogne? Le tapissier Baxter était-il payé? Brissot avait-il payé le propriétaire de sa maison? avait-il payé son papetier? n'avait-il pas eu une saisie pour les impôts? avait-il des reçus de sa cuisinière, de son boulanger, de son boucher [1]? » Et ailleurs, le cynique pamphlétaire insinuait que les écrits de Brissot sur les colonies avaient été imprimés aux frais des émissaires du gouvernement anglais [2].

Brissot publia une réponse à laquelle il mit pour épigraphe ce passage de Sterne : « *Revenge from some baneful corner shall level a tale of dishonour at thee — Thy character shall bleed on every side of it — Thy faith questioned — Thy works belied — Thy learning trampled on* [3]. » Il commençait en ces termes : « Je suis né en 1754. Le méprisable gazetier qui, pendant cinq ans, a dégoûté ses lecteurs avec son rabâchage sur les *fourneaux* de mon père, aurait sans doute aussi

[1] *Lettre aux électeurs du département de Paris sur Jacques Pierre Brissot par Charles Théveneau Morande*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution.* — BRISSOT, 670, 1, 2. British Museum.

[2] Supplément au n° 25 de *l'Argus patriote.*

[3] *Réponse de Jacques Pierre Brissot à tous les libellistes qui ont attaqué et attaquent sa vie passée*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution.* — BRISSOT, 673, 4, 5. British Museum.

plaisanté sur l'enclume avec Démosthène, sur le tire-pied avec Amyot et le poëte Rousseau, sur les fosses à tanneur avec Massillon, sur les couteaux avec Diderot[1]. » Il expliquait ensuite que, s'il avait pris le nom de *Warville*, c'était pour se distinguer des autres membres de sa famille, conformément du reste à un usage de son pays; que *Ouarville* était le nom d'un village où son père possédait quelques terres, et dans lequel il avait changé l'*O* en *W*, par anglomanie[2]. On le rendait responsable de 15 000 livres perdues par Desforges dans l'entreprise avortée du Lycée : c'était lui faire un crime de ce qui n'était qu'un malheur. Lui-même il avait été presque écrasé sous les ruines, et si son associé eût pu légitimement se plaindre, aurait-il gardé les ilence depuis sept ans que les tribunaux lui étaient ouverts[3]? On l'accusait d'être vendu aux puissances étrangères : calomnie banale! Grotius, Hogerbeets, le vénérable Barnevelt, étaient vendus, eux aussi, en d'autres temps et dans un autre pays, aux Français, que le peuple haïssait[4]! « Je n'achète ni terre ni maison; je n'ai ni équipage ni valet; je n'ai point de caisse, point de portefeuille, et mon domestique lacédémonien ne peut tenter personne[5]. Quant à son agresseur, il le flétrissait d'un mot, d'un seul mot : « S'il est quelqu'un qui connaisse Morande et ne le méprise pas, qu'il se lève[6]! »

Morande répliqua par d'obscènes récits, par des sarcasmes, par des injures, mais aussi, il faut bien le dire, par des faits. Il produisit, comme pièces justifi-

[1] *Réponse de Jacques Pierre Brissot*, p. 3.
[2] Page 5.
[3] Page 39.
[4] Page 37.
[5] *Ibid.*
[6] Page 44.

catives, des lettres de M. d'Aspremont à Brissot, desquelles il résultait que ce dernier avait employé pour ses besoins personnels, étant à Londres, l'argent qu'il avait fait donner à Desforges pour une entreprise qui n'exista jamais que sur le papier [1].

Ainsi harcelé, Brissot ne manqua ni de défenseurs ni d'amis. Manuel plaida sa cause avec une vivacité extrême; un de ses admirateurs, nommé Mentelle, écrivit dans la *Chronique de Paris* : « Je jure sur mon honneur et sur ce que je révère de plus sacré, que je ne crois pas qu'il existe au monde un homme plus vertueux, plus honnête, d'une probité plus intacte que M. Brissot [2]. »

Malheureusement, les accusations de Morande avaient trouvé dans le *Babillard* un écho qui leur donnait un retentissement funeste. Il existait alors une feuille-affiche qui, chaque jour, sous le titre de *Chant du Coq*, envahissait tous les murs de Paris : cette feuille fut réunie au *Babillard* [3]; de sorte que Brissot eut contre lui la triple puissance du pamphlet, du journal et du placard.

Pour prouver qu'il était honnête homme, pour prouver qu'étant président du *district des filles Saint-Thomas*, il n'avait point retenu 580 livres dues à la caisse, il fut condamné à l'humiliation de produire des certificats, dont on contesta la valeur, et auxquels furent opposés des chiffres, des dates, des comptes de recouvrements [4] : triste guerre ! Il est des luttes telles, que, vaincu ou vainqueur, on en sort la rougeur sur le front ! Sans compter que la violence du

[1] Voy. les reproductions de *l'Argus patriote*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — BRISSOT, 673, 4, 5. British Museum.

[2] Supplément au n° 25 de *l'Argus patriote*.

[3] Voy. le *Babillard*, n° 54.

[4] Voy. les détails de cette polémique dans le n° 73 du *Babillard*.

langage répondait, chez les assaillants, à celle de leur animosité. « Vous avez dit, criaient à Brissot ses adversaires du *Babillard*, que les murs de Paris étaient salis par les affiches du *Chant du Coq* : cela se peut, car elles ont porté votre nom[1]. »

Tout cela ne pouvait manquer de faire impression sur l'assemblée électorale : appelée, dans une de ses premières séances, à choisir entre Pastoret et Brissot, elle donna quatre cent cinquante voix au premier, et au second cent soixante-neuf seulement[2]. Mais ni lui ni ses amis ne se découragèrent. S'il faut en croire une assertion de Brissot, un des chefs de la coalition qui lui était opposée aurait dit : *Il arrivera, on l'a calomnié trop tôt.* Le fait est qu'il finit par *arriver*.

Paris avait vingt-quatre députés à élire. Les candidats qui triomphèrent furent :

Garan de Coulon, président du tribunal de cassation;

Lacépède, le continuateur de Buffon;

Pastoret;

Cérutti, rédacteur de la *Feuille villageoise;*

Beauvais, médecin;

Bigot de Préameneu, juge;

Gouvion, major général de la garde nationale;

Broussonet, secrétaire de la société d'agriculture;

Cretté, cultivateur;

Dugny, administrateur du département;

Gorgucreau, juge;

Thorillon, ancien procureur au Châtelet;

Brissot;

Filassier;

Hérault de Séchelles;

[1] Voy. les détails de cette polémique dans le n° 73 du *Babillard*.
[2] *Ibid*, n° 84.

Mulot;
Godard, homme de loi;
Quatremère-Quincy;
Ramon;
Robin, juge;
Debry, administrateur du département;
Condorcet;
Treilh-Pardailhan, administrateur du département;
Monneron, négociant.

Les deux seuls noms qui, dans cette liste, eussent une signification politique bien marquée — Hérault de Séchelles étant encore peu connu — étaient ceux de Brissot et de Condorcet; et rien ne faisait mieux qu'un tel résultat ressortir ce qu'a de trompeur le système de l'élection à deux degrés. Il s'en fallait de beaucoup, en effet, que Paris appartînt à l'opinion constitutionnelle, et pourtant c'était cette opinion qui prévalait dans le choix des représentants de Paris. Marat se mit à décrier les décisions du scrutin avec sa brutalité ordinaire : Cerutti? caméléon subtil, disciple achevé de Loyola. — Gouvion? âme damnée de Lafayette. — Bigot? esculape en quête de patients, devenu d'abord juge de paix par un vain babil, puis père conscrit par l'intrigue. — Broussonet? mauvais singe de Pastoret. — Et Pastoret? « Doucereux intrigant, au regard faux, au poil roux, qu'on avait vu, en 1792, laisser ses sabots à la porte du musée de la rue Dauphine, pour y jouer le rôle d'apprenti poëte et de garçon bel esprit.... » Quant à Brissot, à qui Marat ne pouvait pardonner d'avoir été l'ami de Lafayette : « Souviens-toi, lui criait-il, de la fable du Singe et du Chat. Tu éprouves le sort de tous les hommes à caractère indécis. Les patriotes clairvoyants n'ont point de confiance en toi, et les ennemis de la patrie te détestent[1]. »

[1] *L'Ami du Peuple.*

Les élections de province eurent peu de retentissement, et, néanmoins, un caractère fort remarquable. Le mouvement naturel des choses, des idées, des passions, amenait aux affaires toute une nouvelle classe d'hommes. Là où le règne de l'épée avait fini, celui de la parole avait commencé : dans les élections de 1791, les avocats dominèrent. Être jeune, hardi, avoir une vive éloquence, s'être fait connaître comme interprète ou défenseur de la loi, c'était mériter les suffrages du peuple, en attendant l'épreuve. Le nombre des hommes de loi qui se virent alors portés au pouvoir par le flot de l'opinion fut, toute proportion gardée, immense. La Corrèze, par exemple, en fournit cinq, sur sept députés, et l'Aveyron sept sur neuf. Il y eut des départements où, comme dans celui de l'Ardèche, on compta autant d'hommes de loi élus qu'il y avait de députés à élire[1].

Le clergé constitutionnel fut largement récompensé de son adhésion au culte de la patrie; il eut pour principaux représentants :

Font, évêque de l'Arriége;
Huguet, évêque de la Creuse;
Pontard, évêque de la Dordogne;
Lefessier, évêque de l'Orne;
Fauchet, évêque du Calvados;
Le violent capucin Chabot;
L'évangélique Lamourette[2].

Les représentants de l'armée furent :

Dupetit-Bois, colonel au 16e régiment de dragons;
Crublier d'Obterre, lieutenant-colonel au corps royal du génie;

[1] Voy. la liste des élections de 1791, dans le n° 117 des *Révolutions de Paris*.
[2] *Ibid.*

Aubert Dubayet, capitaine au 13e régiment d'infanterie;

Théodore Lameth, colonel au 7e régiment de cavalerie, et frère des deux Lameth, un moment si populaires;

Lacuée, capitaine au régiment Dauphin;

Le colonel de dragons Jaucourt;

Et enfin, les deux Carnot, tous les deux capitaines au corps royal du génie, et qui furent nommés l'un et l'autre par le Pas-de-Calais[1], berceau de la sombre grandeur de Robespierre.

Au groupe des hommes qu'attendait une destinée éclatante ou orageuse, l'Hérault fournit Cambon; la Moselle, Merlin de Thionville; l'Auvergne, Couthon; la Corse, Arena et Pozzo-di-Borgo.

Mais à la Gironde il était réservé de donner son nom au parti célèbre qui domina sous l'Assemblée législative. Les douze députés, encore obscurs, que la Gironde nomma étaient :

Barrennes, homme de loi;
Ducos, négociant;
Servière, juge;
Vergniaud, administrateur du département;
Guadet, président du tribunal criminel;
Journu-Aubert, négociant;
Lacombe, curé de Saint-Paul de Bordeaux;
Gensonné, membre du tribunal de cassation;
Sers, négociant;
Jay, administrateur du département;
Laffon-Ladebat, cultivateur;
Grangeneuve, substitut du procureur de la commune de Bordeaux;

[1] Voy. la liste des élections de 1791, etc.

Tandis qu'ainsi, par toute la France, l'esprit nouveau préparait son triomphe, il présidait, non loin de Paris, à une cérémonie d'un charme triste et puissant. Dans la vallée de Montmorency, près d'une chaumière où, aujourd'hui encore, l'on s'arrête d'un air pensif et le cœur ému, il est un vieux bois de châtaigniers qu'aimait Jean-Jacques. Ce fut là que, le 25 septembre 1791, les habitants du lieu dressèrent au philosophe de Genève un monument solitaire comme son génie. En présence de la foule attendrie des villageois et sous les auspices de deux vieillards qu'avait affectionnés le pauvre ermite, on forma, de quelques pierres l'une sur l'autre entassées, une espèce d'autel, à la façon des ancêtres ; au-dessus, le buste du grand homme, et, à l'endroit où il avait coutume de s'asseoir, cette simple inscription : *Ici Jean-Jacques Rousseau aimait à se reposer*. On laissa ses cendres à Ermenonville : le Panthéon n'eut que sa statue

Cependant, les élus, de chaque point de la France, arrivaient à Paris : ce fut le samedi 1er octobre 1791, qu'ils se réunirent pour la première fois, au nombre de quatre cent trente-six, sous la présidence de Batault, doyen d'âge[1]. Le premier pas de cette assemblée, depuis si fougueuse, fut timide : de préférence à Garan de Coulon, que désignait à ses suffrages une réputation de patriote résolu, elle nomma pour président le constitutionnel Pastoret. Ducastel obtint la vice-présidence ; et François de Neufchâteau, Garan de Coulon, Cérutti, Lacépède, Condorcet, Guyton-Morveau, furent désignés comme secrétaires[2].

Le 4 octobre, l'Assemblée législative se trouva con-

[1] Procès verbaux de l'Assemblée législative, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 1653, 4, 5. British Museum.

[2] *Ibid.* Séance du 3 octobre 1791.

stituée d'une manière définitive; sa vie politique commença.

Combien la scène avait changé depuis la convocation des états généraux, et quels autres acteurs! Il n'y avait plus ici d'hommes à grands titres ou à grands noms, plus de personnages féodaux, plus de fronts chauves, plus de têtes blanches. On se demandait avec une curiosité tragique les noms de ces nouveaux venus; dans leurs regards étincelants d'ardeur, dans leur vive contenance, sur leurs visages sans rides, on cherchait l'avenir. Qu'ils étaient jeunes! Mais la Révolution était jeune, elle aussi. Cette concordance remplissait d'espoir ceux qui ne songeaient qu'à aller en avant; elle remplissait d'effroi ceux qui à tout prix auraient voulu s'arrêter.

Quant aux hommes de cour, ils aimaient à se persuader qu'après avoir enfanté une assemblée telle que la Constituante, la France avait dû se sentir épuisée; ils ne pouvaient croire que d'obscurs robins, des talents imberbes, des célébrités de village, portassent bien loin un fardeau sous lequel on avait vu Mirabeau lui-même chanceler. Et puis, quelle était la fortune de tous ces *gens-là?* Organe fidèle des dédains de la cour, le comte de La Marck écrivait au comte de Mercy-Argenteau : « Plus des dix-neuf vingtièmes de cette législature n'ont d'autres équipages que des galoches et des parapluies. On a calculé que tous ces nouveaux députés ensemble n'ont pas en biens fonds 300000 livres de revenu. Une telle assemblée, qui n'en imposera pas par la décence, puisque la généralité des personnes qui la composent n'a reçu aucune éducation, qui n'annonce que des talents médiocres, qui n'a plus rien à sacrifier au peuple, sans achever de consommer la dissolution totale de la société et sans donner le signal du *sauve qui peut*, une telle assemblée, dis-je, ne peut obtenir ni la con-

sidération, ni la confiance, ni la faveur du public[1]. » Illusions! illusions!

La séance du 4 octobre fut consacrée à la solennité, éternellement décevante, des serments. Ce fut d'abord le serment de *vivre libre ou mourir* que, d'un mouvement spontané, debout, la tête découverte, et aux applaudissements redoublés des tribunes, tous les membres de l'Assemblée prêtèrent ensemble. Vint ensuite le serment individuel de fidélité à la constitution. Une commission de douze vieillards eut charge d'aller chercher, en grande pompe, le livre de la loi. Apporté par l'archiviste Camus, il fut déposé sur la tribune, et chaque député, à son tour, les mains appuyées sur ce contrat national, jura de lui être à jamais fidèle. Ils jurèrent tous, même ceux qui, dans le secret de leur cœur, brûlaient d'étendre les conquêtes de l'esprit nouveau, et ceux qui déjà, au risque d'affreuses tempêtes, s'étaient déclarés contre l'acte constitutionnel! Ils jurèrent tous, même les républicains bien connus, même Condorcet et Brissot[2]!

Cette cérémonie terminée, Cérutti se leva et dit :

« Quatre cent quatre-vingt-douze députés viennent d'appuyer leurs mains sur l'évangile de la Constitution. Ils ont juré de la défendre et de la maintenir jusqu'à leur dernier soupir. Je demande que nous rendions hommage à ceux de qui nous tenons cet immortel bienfait. Investis par une armée menaçante, ils l'ont repoussée et soumise. Entourés de ruines et de tempêtes, ils ont par leurs travaux ramené l'ordre et le calme. Quel sénat de Rome ou de Grèce, quel parlement britannique, quel congrès américain a opéré de si grandes choses, en si peu

[1] Voy. le tome III de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, p. 246.

[2] *L'Ami du Roi*, cité dans *l'Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. XII, p. 49-51.

de temps, au milieu de tant d'obstacles, et avec aussi peu d'imperfections ! A mesure que les temps vont se projeter sur leur ouvrage, combien leur nom va grandir!... Héritiers de leurs travaux immenses, c'est à nous de proclamer le premier acte de la reconnaissance française [1]. »

Députés et spectateurs applaudirent à plusieurs reprises; la motion fut unanimement adoptée; on décida que le discours serait imprimé officiellement et envoyé dans toute la France...; mais la Révolution n'entendait pas s'arrêter là : on s'en aperçut bien vite !

Les premiers rapports du roi et de l'Assemblée eurent un caractère particulier d'aigreur. Le principe républicain et le principe monarchique en étaient déjà à se mesurer. La députation qui, conduite par Ducastel, allait annoncer au roi la constitution du Corps législatif, trouva sur son passage, comme pour lui barrer le chemin, le ministre de la justice, et fut obligée d'insister pour être introduite chez le prince immédiatement. « Quels sont les noms de ces messieurs? » demanda Louis XVI à Ducastel, lorsqu'ils entrèrent, « en usant ainsi à l'égard des représentants du souverain, selon la remarque amère du journal de Prudhomme, comme il avait coutume de faire envers les valets présentés à la cour[2]. » Avec une affectation de simplicité lacédémonienne, Ducastel dit : « Sire, l'Assemblée est définitivement constituée : elle nous a députés pour en instruire Votre Majesté; » et, non moins laconique, Louis XVI répondit : « Je ne pourrai vous voir que vendredi[3]. »

[1] Procès-verbaux de l'Assemblée législative, séance du 4 octobre 1791, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution.* — 1653, 4, 5. British Museum.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 117.

[3] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 53.

Cette scène, rapportée par Ducastel à ses collègues; les émut d'une indignation hautaine, qui, dans la séance du 5 octobre, éclata en coups imprévus. Un membre s'étant avisé d'appeler le Corps législatif et le roi des *pouvoirs égaux*, on le force à se rétracter : c'est *indépendants l'un de l'autre* qu'il voulait dire. Nouvelle explosion. L'abbé Audran crie au blasphème! Est-ce que la Constitution ne place pas le roi *sous la dépendance* du Corps législatif?

Un député, dont le nom, ignoré maintenant, aura plus tard une illustration redoutée, se lève alors. Il paraît faible, il est infirme, et la douceur forme le trait dominant de sa physionomie. Combien rude néanmoins est son langage! « Pourquoi le mot *Sire?* il signifie *Seigneur*. — Pourquoi le mot *Majesté?* il n'y a de majesté que celle de Dieu et celle du peuple. — Que lorsque le roi se présentera, tous le reçoivent debout et découverts, à la bonne heure! mais dès qu'il sera arrivé au bureau, que chacun ait la faculté de s'asseoir. — A quoi bon, pour le pouvoir exécutif, un fauteuil d'or, un trône? Ce sera certes l'honorer assez que de lui céder par déférence le fauteuil de celui qui préside aux délibérations des représentants du peuple. Lui, il est *le roi des Français*, et c'est ainsi, seulement ainsi, qu'il faut qu'on l'appelle. »

Des applaudissements, qui durèrent plusieurs minutes, prolongèrent l'impression produite par cette vive sortie. Le public des galeries était charmé, l'Assemblée enivrée d'orgueil : le discours de Couthon fut à l'instant même converti en décret. Or, comme sur un des articles, l'épreuve du vote semblait douteuse. « C'est que les membres de la droite ont prétendu ne pas entendre, » s'écria Lacroix. Et aussitôt ceux-ci de répondre, indignés : « Nous vous prouverons que nous sommes de bons, et peut-être de meilleurs patriotes que vous. »

Le journal du temps qui rapporte cette circonstance caractéristique, ajoute : « Puisse le corps constituant être le seul qui ait eu un côté droit[1] ! »

La cour fut étonnée. De la part de ces plébéiens, « qui ne possédaient pas en biens-fonds 300 000 livres de revenu, » elle ne s'était pas attendue à tant d'audace; mais, plus encore qu'à la cour, il y eut stupeur parmi les anciens constituants. Désolés de se survivre, tremblants d'être dépassés, ils virent bien que leurs successeurs entendaient avoir, eux aussi, leur Révolution, et ils s'étudièrent à les arrêter dès le premier pas. La tactique des assemblées leur était familière; le jeu des petits ressorts politiques leur était connu; ils avaient sur les nouveaux venus, encore étrangers l'un à l'autre, l'avantage de pouvoir se former en comités sur l'heure et se concerter : avec une activité brûlante, ils employèrent le soir du 5 octobre et la nuit à préparer le rappel du décret. Pastoret, homme de cour par essence, les y aida. On alla trouver un à un les députés qu'on jugeait accessibles à d'adroites insinuations; on gourmanda d'une manière affectueuse leur inexpérience; on leur fit peur de la guerre civile follement semée en un puéril débat d'étiquette; on leur apprit — et c'était vrai[2] — que, si le décret n'était point rapporté, le roi avait résolu de ne point venir faire en personne l'ouverture des séances; on leur parla de la confiance qui disparaîtrait, du crédit ébranlé, d'une hausse dans le prix de l'argent, d'une baisse dans les fonds publics; à plusieurs on arracha la promesse que, le lendemain, ils attaqueraient le décret voté par eux-mêmes, et, pour plus de sûreté, on leur fit écrire

[1] *Révolutions de Paris*, n° 117.

[2] Voy. les *Mémoires* particuliers de Bertrand de Molleville, t. I, ch. IV, p. 109.

pendant la nuit les discours qui devaient être prononcés[1].

Le 6, des groupes nombreux se trouvant rassemblés sur la terrasse des Feuillants, des émissaires les parcoururent, disant que le décret du 5 tendait à violer la Constitution, à troubler la France. Le peuple, à cette époque, était réduit aux abois par la disette, et la faim, chez lui, faisait diversion à la politique : il convint que « le décret n'était pas bon dans les circonstances[2]. »

La scène se passa conformément aux dispositions prises. Les orateurs de la défection vinrent tour à tour demander le rappel du décret de la veille, ou tout au moins qu'on l'ajournât, prétendant :

Vosgien, qu'il y avait déjà perte générale sur les actions ;

Robecourt, que les formes n'avaient pas été observées ;

Champion, qu'il était puéril, quand les émigrations se multipliaient, de s'occuper de la forme d'un fauteuil;

Hérault de Séchelles, que l'Assemblée ne pouvait se trouver liée par la décision de la veille, le procès-verbal n'étant point clos;

Ducastel, que le décret si précipitamment rendu blessait les convenances, menaçait le crédit de la nation, et devait être, tout au moins..., ajourné[3].

C'est ce qui fut décidé par un vote, fougueux comme celui du jour précédent, et cela malgré les efforts de Chabot, de Lamourette, de Vergniaud, de ce Vergniaud que personne encore ne savait doué du génie de l'élo-

[1] *Journal des Débats des amis de la Constitution.* Renseignements fournis par Ballet, n° 63.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 117.

[3] Voy. le compte rendu de cette séance dans les *Révolutions de Paris*, n° 117.

quence[1]. Fauchet et Ducos avaient demandé la parole, mais en vain. Derrière les nouveaux députés, on apercevait d'André et Lameth, glissant des notes qui portaient : LES ACTIONS ONT BAISSÉ ! Mensonge ; car, à ce moment, la Bourse n'était pas encore ouverte. Le public remarquait aussi que la seconde législature avait eu la maladresse d'accorder une place aux membres de la première, et que ceux-ci en profitaient pour agir sur l'Assemblée, et même, s'il en faut croire les *Révolutions de Paris*, pour participer au vote[2]. Ce qui est certain, c'est que deux tribunes particulières avaient été réservées aux anciens constituants, qui, de là, pouvaient souffler à celui-ci un amendement, à celui-là un sophisme, tenter les forts, séduire les simples, effrayer les faibles, en un mot commander les savantes manœuvres de la tactique parlementaire[3]. Cela fut si bien senti, qu'au bout de quelques jours, le respect de la Législative à l'égard de ses devanciers se trouvant à bout de scrupules, les deux tribunes furent supprimées[4].

La rétractation du 6 octobre discrédita l'Assemblée et enfla d'une joie méprisante le cœur des courtisans. Voici ce qu'à cet égard le comte de La Marck mandait au comte de Mercy-Argenteau : « A mon départ de Paris, la disposition du public paraissait plus favorable à la cour qu'elle ne l'avait été depuis longtemps. L'Assemblée législative, qui avait cru se populariser en essayant par un de ses décrets de dégrader encore davantage la dignité royale, s'était vue aussitôt con-

[1] Dans son 117e numéro le journal *les Révolutions de Paris* écrit *Verniau*.

[2] *Ibid.*

[3] *Moniteur*, cité par Buchez et Roux dans l'*Histoire parlementaire*, t. XII, p. 71.

[4] *Ibid.*

trainte de revenir sur ce décret, qui avait universellement déplu. La garde nationale même a insulté plusieurs députés, et, parmi ceux-ci, il s'en est trouvé un assez bête pour s'en plaindre hautement à la tribune, et dire qu'on les appelait des *va-nu-pieds*[1]. »

Toujours est-il que la séance royale, qui eut lieu le 7, fut pour la Cour un véritable triomphe. Par suite de la révocation du décret, un magnifique fauteuil à fleurs de lys d'or brillait sur l'estrade. Dès que Louis XVI parut, tous les députés se levèrent, et un grand cri de *Vive le roi!* salua sa présence. L'union entre les pouvoirs, l'union entre les diverses classes de citoyens, tel fut le thème de son discours, auquel le président Pastoret répondit par une harangue dont la phrase suivante résume l'esprit : « Vous avez besoin d'être aimé des Français, disiez-vous il y a quelques jours dans ce temple de la patrie. Et nous aussi, nous avons besoin d'être aimés de vous. » Quand le roi se retira, les acclamations retentirent de nouveau, mais il s'y mêla quelques cris, précurseurs de noirs orages. Chabot cria : *Vive la nation*[2]!

Le soir, on donnait, au théâtre italien, les *Chasseurs et la Laitière*. Le roi y alla, tenté qu'il était de connaître le sentiment public; il y alla accompagné de toute sa famille, et on l'accueillit avec enthousiasme. Les spectateurs furent, surtout, ravis de la grâce naïve que le petit Dauphin mettait à imiter, dans ses préoccupations d'enfant, les gestes de l'acteur qui le charmait. De toutes les parties de la salle, il s'éleva pour lui, pour sa tante, pour sa mère, des vœux, qui ne

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 246.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 117.

devaient pas être exaucés! Mais l'illusion est douce aux âmes souffrantes. Voyant couler sur quelques visages des larmes d'attendrissement, Louis XVI, une fois encore, se sentit heureux, et se mit à pleurer.

CHAPITRE II.

LES GIRONDINS.

Physionomie de l'Assemblée législative. — Partis divers qui la composent. — Dédains qu'elle inspire. — Comment elle est jugée par Marat. — Déclin du parti constitutionnel. — Retraite de Lafayette. — Bailly remplacé par Pétion. — Manuel et Danton à l'Hôtel de ville. — Modifications ministérielles. — Madame de Staël et son amant : Narbonne, ministre de la guerre. — Bertrand de Moleville, à la marine. — Cahier de Gerville, à l'intérieur. — Lettre odieuse attribuée à ce dernier par Marat. — Un paysan du Danube à la Cour. — Formation du parti de la Gironde. — Définition de ce parti. — Physionomie générale du groupe des Girondins. — Madame Roland.

La Révolution s'était développée avec tant de fougue, que les démocrates de la première assemblée étaient devenus les aristocrates de la seconde.

Le côté droit, dans la Législative, était ce parti des Lameth qui, dans la Constituante, avait formé le côté gauche. Là siégeaient, le front déjà chargé de soucis et l'âme troublée, Ramon, Jaucourt, Lebrun, Beugnot, Becquet, Girardin, Vaublanc, Lafon-Ladebat, Vimar, Mathieu Dumas. Sur sept cent trente députés dont se composait la Législative, le parti de la constitution en comptait cent soixante[1].

En face étaient les novateurs.

Au centre étaient les timides.

De quel côté devaient naturellement pencher ceux-ci? Du côté où se révélerait la force. Or, en révolution, la force, c'est le mouvement.

Les novateurs avaient d'ailleurs pour eux une puis-

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, livre VI, p. 5.

sance, bien difficile à contre-balancer là où la parole commandait aux événements : ils avaient pour eux l'éloquence. Orateur moins nerveux que Mirabeau, Vergniaud avait quelque chose de plus éblouissant, peut-être. Guadet lançait ses pensées comme un sagittaire habile lance ses flèches. Le provençal Isnard semblait homme à mettre le feu à l'histoire par des discours où se réflétait le soleil étincelant de son pays. Gensonné, plus froid, n'entraînait pas ; mais il savait s'emparer de son auditoire, à force de subtilité et de finesse. Condorcet ne parlait presque jamais à la tribune et parlait peu en conversation [1] ; mais il fallait compter avec son silence plein de pensées : c'était le Siéyès des républicains. Quant à Brissot, il avait un esprit qui touchait à toutes les agitations, et une voix qui montait dans le bruit de tous les orages.

Le côté gauche, que des passions actives, le désir de paraître, l'ambition du pouvoir, et la haine naturelle de l'intelligence pour les supériorités de convention poussaient sur une pente au bout de laquelle étaient la République et la guerre, le côté gauche présentait, on le voit, un concours de talents audacieux qui ne pouvait manquer de prévaloir, et sur la modération terne des constitutionnels, et sur les incertitudes du centre.

L'assemblée nouvelle avait, comme la précédente, son triumvirat des opinions extrêmes. Le génie inquiet et rude des jacobins s'y personnifiait, malheureusement avec plus de violence que d'éclat, dans Merlin de Thionville, Chabot et Bazire.

A l'exception de Lecointre, dont la présence rappelait le trop fameux repas des gardes à Versailles ; à l'exception de Fauchet et de Thuriot, en qui revivait le souvenir de la Bastille conquise, nul, au côté gauche,

[1] Etienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XIX, p. 390.

n'avait son nom dans le passé de la Révolution ; et à quelques-uns elle ne réservait qu'un rôle tardif : témoin Couthon, le formidable paralytique ; témoin Carnot, le futur organisateur de la victoire, et Cambon, le futur homme d'État du papier-monnaie, et l'Alsacien Ruhl, philosophe sombre, républicain des temps antiques, qui devait se tuer le jour où il deviendrait impossible à la République de vivre.

Une assemblée pareille n'était certes pas à dédaigner. Mais comme on ne la connaissait point encore et qu'elle ne se connaissait point elle-même, comme on y cherchait en vain des noms déjà illustres, comme enfin son premier pas avait été un faux pas, tous les partis furent un moment d'accord pour rendre contre elle un arrêt méprisant. « La pièce n'est plus jouée que par des doublures, » disaient les gens de cour, et ils se réjouissaient d'apprendre que les tribunes étaient ordinairement dégarnies [1]; de leur côté, les Lameth, Duport, Beaumetz, et plusieurs autres des anciens législateurs, semblaient, selon le témoignage de Dumouriez, ne se tenir à Paris que pour tourner leurs successeurs en ridicule [2]; et voici de quelle manière, deux semaines après son installation, la Législative était jugée par Marat :

« Jusqu'à présent, la nouvelle législature ne s'est annoncée que comme un corps d'hommes bornés, inconséquents, versatiles, ineptes, que quelques fripons adroits mènent par le nez, en leur donnant le change au moyen de distinctions subtiles, ou en leur faisant peur de certains fantômes comme à des enfants [3]. »

[1] Voy. à ce sujet la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 252. — On devine que, sous ce titre, ont été publiées beaucoup de lettres postérieures à la mort de Mirabeau.

[2] *La vie et les Mémoires de Dumouriez*, t. II, ch. VI, p. 132. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.

[3] *L'Ami du Peuple*, n° 576.

Ce mépris ne devait pas tarder à faire place au ressentiment, à la popularité, à la haine, à la peur; et, en attendant, la décadence de l'ancien parti dominant devenait plus visible de jour en jour. Tandis que les meneurs républicains tenaient à Auteuil, dans une maison louée par Duchatelet, l'ami intime de Condorcet, des conciliabules auxquels Siéyès assistait assidûment [1], c'est à peine si ceux du parti Lameth osaient se réunir à l'hôtel Richelieu, désigné aux soupçons du peuple [2]. Le club des Feuillants avait beau se fortifier par le nombre : ce qu'il gagnait de ce côté, il le perdait en puissance morale. Composé d'hommes naturellement modérés, qui, de temps en temps, s'avisaient de jouer la violence pour se rendre populaires, il manquait de discipline et de tenue. Gouy d'Arcy en avait été chassé comme aristocrate ; Emmery, l'auteur du sanglant décret *tout brûle*, en était un des principaux personnages; Guillotin y brillait, et si les Lameth y paraissaient encore, c'était sans éclat [3]. Aux Jacobins était le vrai foyer de la révolution. Ils venaient de rendre leurs séances publiques [4], et leurs tribunes, qui contenaient quinze cents personnes, étaient remplies, étaient gardées à deux heures, comme à l'Opéra lors de quelque grande nouveauté [5].

Pour comble, le parti constitutionnel se vit enlever une à une toutes ses positions officielles.

[1] Lettre du comte de La Marck au comte Mercy-Argenteau, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 260.

[2] *Ibid.*, p. 265. Lettre de Pellenc au comte de La Marck.

[3] Voy. lettre de Pellenc au comte de La Marck, p. 273 de la correspondance ci-dessus.

[4] *Chronique de Paris*, du mois d'octobre.

[5] Lettre de Pellenc au comte de La Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, p. 265.

Un décret, rendu le 12 septembre 1791, ayant supprimé les fonctions de commandant général de la garde nationale pour les attribuer aux six chefs de légion, appelés à les exercer chacun à tour de rôle pendant un mois, Lafayette dut obéir à cette prescription qui rompait l'unité et la force de la bourgeoisie armée[1]. Il résigna ses fonctions le 8 octobre, emportant les regrets de l'Hôtel de ville, qui lui vota une médaille, et ceux de la milice parisienne, qui lui fit présent d'une épée à garde d'or avec cette inscription : *A Lafayette l'armée parisienne reconnaissante ;* mais il fut poursuivi dans sa terre de Chavagneux, où il se retira, par mille clameurs importunes et vengeresses. Après avoir posé la question de savoir si un tel homme avait fait plus de mal que de bien à la Révolution, le journal de Prudhomme répondait :

« Pour résoudre le problème, il suffirait peut-être de parcourir la suite des n^os^ des *Révolutions de Paris*.

« On y verrait le fondateur de la Liberté américaine n'oser se rendre au vœu du peuple, sans l'approbation du monarque.

« On le verrait s'empresser de faire prendre l'uniforme aux Parisiens, et métamorphoser les soldats de la patrie en satellites du despotisme.

« On le verrait pâlir le 5 octobre 1789, à la vue des gardes nationaux en route pour Versailles; et, voulant se ménager à la fois la cour et la ville, dire au roi : Je ne vous amène pas l'armée parisienne; c'est elle qui m'amène à vous.

« On le verrait, par une sécurité impardonnable, livrer sa troupe au repos, au milieu de tous es d angers qui l'assiégeaient.

« On le verrait se concerter avec Mirabeau pour

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, livre VI, p. 6.

faire passer le décret de la loi martiale, et celui du droit de paix et de guerre, et celui de l'initiative accordée au roi, et bien d'autres auxquels nous n'obéirons qu'en rougissant.

« On le verrait, dans l'Assemblée nationale, s'opposer de tout son pouvoir à ce qu'on lût les dépêches des Brabançons réclamant l'appui de la France devenue libre, contre Joseph II, qui rivait leurs chaînes.

« On le verrait, dans la même tribune, voter des remercîments et, s'il l'eût osé, les honneurs du triomphe pour son cousin, le massacreur de Nancy....

« Voilà une partie des services que Lafayette a rendus à la Révolution française.... C'est lui qui a dressé les gardes nationales parisiennes aux cérémonies religieuses et civiques ; c'est lui qui les a familiarisées au bruit du canon et aux fatigues des évolutions du matin dans le champ de Mars; c'est lui qui a mis les serments militaires à la mode, ainsi que les repas de bataillon, dont un seul coûta 10 000 livres à défunt Mirabeau.

« Lafayette ! pour consommer la plus belle révolution du globe, il nous fallait un chef dont le caractère fût au niveau de l'événement. Plusieurs voix te nommèrent, et nous t'acceptâmes. Les muscles souples de ta physionomie, ton maintien maniéré, tes allures équivoques, tes discours étudiés, tes apophthegmes, tous ces produits de l'art, désavoués par la nature, parurent suspects aux patriotes clairvoyants; les plus courageux s'attachèrent à tes pas et crièrent à la multitude idolâtre : ce héros n'est qu'un courtisan, ce législateur n'est qu'un charlatan. Vains efforts ! Le prestige l'emporta sur la réalité, et tu respiras sans pudeur l'encens qui n'est dû qu'à la patrie.... Tu as limé les dents du lion; le peuple n'est plus à craindre pour ses conduc-

teurs; ils ont repris l'éperon et la verge, et tu pars[1]! »

Terribles adieux, dont l'extrême amertume n'était pas sans éloquence, et où l'invective associait ses emportements à des faits empruntés à la vérité!

La retraite de Lafayette comme chef des prétoriens de l'Hôtel de ville, laissait Bailly bien seul : il prit alarme de sa responsabilité et donna sa démission. Alors parut clairement le déclin, de plus en plus rapide, du parti constitutionnel. Sur dix mille six cent trente-deux électeurs qui votèrent pour la nomination du maire de Paris, Pétion, le candidat républicain, réunit près de sept mille voix; Lafayette n'en obtint que trois mille cent vingt-trois, et d'André que soixante-dix-sept. Il est vrai que la reine, en haine de Lafayette, fit voter ses partisans pour Pétion, de sorte que ce dernier triompha par le concert des deux partis extrêmes[2]. L'installation du successeur de Bailly, qui eut lieu le 18 novembre, éveilla parmi les membres du conseil général de la commune un sentiment de répulsion qui prit les dehors de l'indifférence, et, parmi le peuple, de vifs transports d'enthousiasme[3]. Le 2 décembre, les électeurs nommèrent Manuel, procureur de la commune, et, le 8 décembre, ils lui donnaient pour substitut adjoint.... Danton.

De sorte qu'en moins de deux mois, les constitutionnels perdirent ce qu'il leur avait fallu deux ans d'efforts pour conquérir; influence parlementaire, pouvoir municipal, force armée, tout leur échappait à la fois.

A propos de l'élection du nouveau maire de Paris, Pellenc, dans une lettre au comte de La Marck, traça ces lignes caractéristiques : « Il y a eu dix mille votants

[1] *Révolutions de Paris.*
[2] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, liv. VI, p. 7.
[3] Voy. le *Journal des Amis de la Constitution*, n° 96

et quatre-vingt mille qui ont laissé faire. Or, à coup sûr, les absents n'étaient point pour Pétion. On a donc manqué l'élection, parce qu'on l'a voulu; et nos prétendus meneurs ne mènent rien. Les Lameth ne se mettent point en avant: ils croient tout mener par quelques fils plus ou moins embrouillés. La duchesse de Devonshire, à l'époque de la nomination de Fox à Westminster, ne se tenait pas dans son boudoir, mais dans la rue, et se laissait baiser sur la bouche[1]. »

Cependant, les constitutionnels auraient peut-être pu défendre quelque temps encore leur crédit de toutes parts menacé, si l'influence qu'ils avaient jusqu'alors exercée sur les ministres s'était maintenue; car les ministres subissant la direction des Lameth, chefs des Feuillants, et, d'un autre côté, le roi recevant l'impulsion sans jamais la donner, il s'ensuivait que le roi, les ministres, le côté droit de l'Assemblée et les Feuillants, ne formaient en réalité qu'une seule armée, qu'un seul parti, dont cette combinaison de forces semblait de nature à prolonger l'existence. Mais la même fatalité qui avait renouvelé les éléments du corps législatif, décentralisé l'action de la garde nationale et livré l'Hôtel de ville à la Révolution, poussait à la désorganisation du ministère.

Le 1er octobre, Bertrand de Moleville fut appelé à remplacer Thévenard au departement de la marine[2]. C'était un royaliste exalté, et rien n'était plus propre que cette nomination à contrebalancer les tendances constitutionnelles du garde des sceaux Duport Dutertre et du ministre de la guerre Duportail. En même temps, Montmorin demandait avec instances qu'on déchargeât

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 268 et 269.

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, chap. IV, p. 103.

sa faiblesse du fardeau des affaires étrangères : de Moustiers, ministre plénipotentiaire à Berlin, fut mandé en toute hâte ; mais comme c'était un homme dont l'énergie n'aurait pas manqué de rendre le royalisme odieux, on s'effraya, du jour au lendemain, de l'impopularité d'un tel choix. A peine fut-il arrivé, qu'on reprit l'offre qu'on lui avait faite ; et le comte de Ségur, sur qui l'on jeta les yeux, ayant retiré son acceptation presque aussitôt après l'avoir donnée, pour avoir été témoin, à l'Assemblée, d'une scène dont la violence lui fit peur, de Lessart passa au département des relations extérieures[1], ce qui était entrer dans la tempête.

D'autres changements suivirent, plus significatifs, mais d'une signification différente.

Parmi les constitutionnels de salon, figurait un jeune seigneur, doué de grâce et d'esprit, aux allures brillantes, à la parole vive, plein de légèreté et de présomption. L'élégance de ses défauts l'avait mis fort à la mode dans le monde des femmes faciles. On se disait à l'oreille qu'il était le fruit d'un inceste de Louis XV, et il laissait dire.

Ce fut de ce personnage que la fille de Necker, mariée en 1786 au baron de Staël, ambassadeur de Suède en France, imagina de faire son amant et un héros. Par malheur, l'un était plus aisé que l'autre. Quoiqu'elle fût loin d'être belle et qu'il n'y eût rien dans sa personne de ce charme féminin qui manqua même à son génie, Mme de Staël possédait le genre d'attraction que donne une intelligence d'élite. Elle n'avait encore publié ni *Delphine*, ni *Corinne ;* elle n'avait pas encore tracé, de l'Allemagne, ce vigoureux tableau qui nous révéla

[1] Voy. les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, chap. v, en les rapprochant de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 252, 253, 255.

la patrie de Kant, de Gœthe et de Schiller[1]; mais tout l'annonçait déjà comme une femme supérieure, sa conversation surtout, plus éloquente que ses écrits. Elle n'eut donc pas de peine à attirer Narbonne, et l'ayant rêvé puissant, elle le voulut tel.

Il arriva précisément qu'à cette époque, Duportail eut avec l'Assemblée une querelle, à la suite de laquelle il laissa tomber de ses mains découragées le portefeuille de la guerre : aussitôt l'ardente Mme de Staël fit agir et parler en faveur de son amant[2]. Lui confier l'épée de la France, et une fois qu'il la tiendrait, le pousser à devenir un homme historique en la tirant du fourreau, comme pour en frapper l'Europe, mais en réalité pour sauver le roi, voilà ce qu'ambitionnait pour l'élu de son cœur la fille du sage Necker[3]. Les qualités de Narbonne n'étaient pas de celles que pouvait beaucoup priser Louis XVI. Quand on lui soumit cette candidature inattendue : « Je connais Narbonne mieux que vous, dit-il vivement, et je suis sûr qu'il n'est pas du tout propre au ministère[4]. » Mais Duport-Dutertre et de Lessart, qui s'étaient chargés de la proposition, insistèrent; et Louis XVI, avec sa faiblesse ordinaire, fit le sacrifice de ses répugnances.

Restait à remplir le ministère de l'intérieur, vacant depuis que de Lessart avait accepté celui des affaires étrangères : sur la présentation du garde des sceaux Duport-Dutertre, Cahier de Gerville fut nommé[5].

[1] *Delphine* parut en 1802 seulement, *Corinne* en 1807, et *l'Allemagne*, dont la première édition fut saisie en 1810 et mise au pilon, par ordre de Bonaparte, fut publiée à Londres en 1813.

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, ch. IV, p. 117.

[3] Voy. ce que dit à ce sujet l'auteur des *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 172.

[4] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, chap. IV, p. 117.

[5] *Ibid.*, chap. VI, p. 132.

Le portrait suivant qu'a tracé de Cahier de Gerville un royaliste bien connu, donnera une idée de l'effet que dut produire sur les gens de cour le choix d'un semblable ministre. « Cahier de Gerville était, comme Roland, un de ces fanatiques de liberté qui se croyaient sublimes quand ils n'étaient qu'insolents, austères quand ils n'étaient que grossiers. Cahier de Gerville voulait et a proposé au conseil que le roi allât prêter le serment civique à la municipalité avec sa nouvelle garde. Cette infamie n'a point passé; et en plein conseil il a dit des sottises du roi : *Comment s'intéresser à cet animal?* Mme Élisabeth l'ayant prié de passer chez elle, il se rendit, après des murmures et des hauteurs. La princesse lui ayant recommandé une religieuse, il lui dit : « *Parbleu, « madame, si j'avais su que vous me faisiez venir pour cela, « je n'aurais pas quitté mes affaires.* » « Si Mme Élisa- « beth, lui dit le ministre de la marine, a admiré votre « application, elle n'aura point admiré votre aménité[1]. »

Il est certain que ce n'était point pour l'aménité de ses manières qu'on l'avait choisi, mais à cause d'une certaine popularité que, selon le témoignage de son ami Duport-Dutertre, il avait acquise comme membre de la commune. Or, soit qu'il voulût associer ses collègues à cette popularité, ou leur en fournir la preuve, peu de jours après son entrée au conseil, il les pria tous à dîner dans son ancien petit logement, rue Beaubourg, avec Pétion, qui venait d'être élu maire, et quelques autres membres de la commune. Là Bertrand de Moleville raconte que les ministres firent aux meneurs de la place publique toutes sortes de politesses; qu'ils les traitèrent de camarades; qu'ils furent toujours de leur avis; et que lui, Bertrand, ne dédaigna pas de jouer au bil-

[1] Notes de Mallet du Pan, dans les *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. II, p. 244 et 245.

lard avec Pétion, dont il avoue que la physionomie, plate et sans expression quand on l'examinait de près, était ouverte et, de loin, assez agréable[1]. Ce sont là des scènes qui définissent une époque!

Il paraît, du reste, que cette popularité dont Cahier de Gerville faisait si bien les honneurs, n'était guère du goût de Marat; car, le nouveau ministre ayant fait communication officielle de son avénement à l'Assemblée, *l'Ami du Peuple* écrivit: « Il faut ici un bout de commentaire pour ceux qui ne connaissent pas le sire, et c'est le sieur Cahier lui-même qui va nous le donner. Ce commentaire est contenu dans une lettre à l'adresse du sieur Lacépède, qu'il a laissée tomber de sa poche, dans un couloir où il était avec Moreau de Saint-Méry, Desmottes, Lajarre, Vinezac, Plainville, d'Hermilly. Un patriote l'a ramassée; comme elle était ouverte, il l'a lue, et comme elle contenait des choses bonnes à publier, il m'en a fait passer une copie. » Suit cette lettre, prodige d'invraisemblance, et dont, seul au monde, Marat était capable de faire un acte d'accusation, après l'avoir inventée. Cahier de Gerville s'y vante, en un style ignoble, de n'être qu'un charlatan et un fourbe; il assure avoir envoyé à l'Assemblée un document plein d'absurdités, plein de mensonges, uniquement pour savoir jusqu'à quel point elle était stupide et folle; il déclare que son but est de ruiner la représentation, de se moquer du peuple, de rendre le roi maître absolu, et de donner à la reine de quoi jouer tout à son aise, enrichir ses favoris et payer des espions; avec la fatuité de la bassesse qui s'admire, il cite une proclamation de lui comme un chef-d'œuvre d'astuce, et il termine en ces termes : « Hein, hein, qu'en dites-vous, hein?

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, chap. VI, p. 134.

Est-ce là un tour à la Cahier, hein[1]? » Ce n'était qu'un tour à la Marat!

Loin d'avoir le caractère hypocrite que lui imputait *l'Ami du Peuple*, Cahier de Gerville était un homme violent et rude, une espèce de paysan du Danube. Républicain dans l'âme, le seul lien qui le retînt attaché à la Constitution était le serment qu'il avait fait de lui obéir; mais à la *Constitution* il préférait la *Révolution*, et ne s'en cachait pas. Il méprisait les rois, il abhorrait les prêtres. « Je voudrais, disait-il un jour à ses collègues en sortant du conseil, je voudrais pouvoir tenir entre mes deux doigts cette maudite vermine des prêtres de tous les pays, pour les écraser tous à la fois[2]. » L'étiquette le révoltait. La reine lui inspirait un singulier mélange de peur, d'aversion et de défiance. Lorsque le conseil se tenait dans le cabinet du château, jamais il ne s'expliquait avec abandon, croyant Marie-Antoinette cachée derrière la porte ou dans quelque niche; si bien que, lorsqu'il avait commencé de parler, il s'arrêtait tout court, pour peu qu'il entendît le moindre craquement dans la boiserie[3].

Le ministre des finances était Tarbé, homme actif, appliqué, modeste, aussi doux que son collègue de l'intérieur l'était peu, et entièrement dévoué au roi[4].

Quant à de Lessart, qu'attendait un sort funeste, il apportait aux relations extérieures un esprit fin, une santé chancelante, des opinions indécises et sa mauvaise étoile.

Ainsi, un homme de cour, plein de grâce, d'esprit, de fatuité et d'ambition, Narbonne; un royaliste exalté,

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 617.

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, chap. xv, p. 288.

[3] *Ibid.*, p. 289.

[4] *Ibid.*

Bertrand de Moleville; un républicain grondeur, Cahier de Gerville; un constitutionnel convaincu, Duport-Dutertre; deux personnages sans autre religion politique que leur attachement à la personne de Louis XVI, de Lessart et Tarbé, voilà de quels éléments disparates le ministère se composait.

Et pendant ce temps, l'on voyait se former le noyau du parti le plus illustre et le plus vain, le plus attractif et le plus infortuné, le plus à blâmer et à plaindre, qui soit jamais passé sur la scène du monde.

Ce parti, qu'on appela *girondin*, parce que quelques-uns de ses principaux membres venaient de la Gironde, mais qui en réalité se recruta dans toute la France, fut celui qui, plus tard, montra réunis, ou du moins combattant côte à côte, tant d'hommes si diversement remarquables : Vergniaud, l'orateur immortel; Isnard, l'âme de feu; Brissot; le violent pasteur des Cévennes, Lasource; un autre ministre protestant, figure plus calme et devant laquelle on s'arrête, Rabaud Saint-Étienne; Buzot, un des rares républicains de la Constituante; Guadet et Gensonné; Valazé, qu'un coup de poignard sauva de la guillotine, quand vint le moment de mourir; Chamfort, le plus amer des hommes d'esprit; le Génevois Clavière, qui avait soufflé l'idée puissante des assignats, et qui chargeait les mines que Mirabeau faisait sauter; l'ingénieux Louvet; Barbaroux, au cœur de lion et à la tête d'Antinoüs; l'intrépide Rebecqui; le sage Roland; Fauchet; sur la même ligne qu'eux tous, mais un peu à l'écart, Condorcet, Pétion, et en tête Mme Roland!

A la fin de 1791, le parti girondin était encore au berceau; il ne pouvait encore figurer, dans l'Assemblée, que par Brissot, Vergniaud, Isnard, Guadet, Gensonné, Condorcet, et, hors de l'Assemblée, que par Buzot, Clavière, les Roland. Mais déjà se révélait l'esprit qui

devait l'immortaliser, le ternir et le perdre, esprit qu'il importe d'indiquer d'avance aux lecteurs, pour leur donner la clef des événements qui vont suivre.

Et d'abord, les Girondins sortaient de la bourgeoisie.

Mais, déjà dès cette époque, on aurait pu remarquer dans la bourgeoisie deux éléments bien distincts, et que le grand malentendu de nos jours est de confondre: *l'élément industriel ou mercantile*, et, si je puis m'exprimer ainsi, *l'élément intellectuel.*

Que les industriels et les commerçants soient conduits à préférer aux orages de la liberté militante, l'ordre, ami du travail; que le bénéfice promis à leurs préoccupations actives par le luxe d'une prodigue aristocratie leur rende l'égalité moins enviable; que la monarchie leur plaise, comme garantie ou, seulement, comme image de la stabilité, on le conçoit de reste. Mais il faut la liberté, la liberté de l'intelligence, quelle que soit la forme de ses manifestations, à ceux devant qui s'est ouverte la carrière des sciences, de la littérature, des arts, et qui se sentent moins attirés par la fortune que par l'honneur ou la gloire. Et à ceux-là aussi, bien qu'eux-mêmes ils ne soient que trop enclins à se séparer de la masse du peuple, à ceux-là aussi les privi égesde naissance doivent plus particulièrement paraître odieux, incompatibles qu'ils sont avec la prééminence absolue du talent.

L'élément intellectuel de la bourgeoisie est donc, par essence, sinon démocratique, du moins révolutionnaire et républicain. Cet élément, les Girondins, en 1792, venaient le représenter.

Que si maintenant on nous demandait de les définir en peu de mots, nous dirions : ce furent des artistes égarés dans la politique[1].

[1] Et c'est justement à cause de cette qualité d'artistes, qu'ils ont

Artistes, ils durent vouloir la guerre, dont l'éclat était si propre à les séduire; artistes, ils durent aimer la liberté, sous les traits d'une femme jeune, belle et forte; artistes, ils durent fonder la République, telle qu'elle se dressait devant eux à Rome et dans Athènes, au point le plus lumineux des âges lointains. Généreux, sincères, dévoués jusqu'au martyre, enthousiastes, pleins d'élan et, vers la fin, d'humanité, ils furent tout cela certainement; mais, dans la route où les poussa une fatalité sombre, ne vous étonnez pas si leur générosité se rend suspecte d'ostentation; si leur sincérité s'associe à la recherche des applaudissements sonores; si leur dévouement aspire à l'éclat non moins qu'aux périls du pouvoir emporté de haute lutte; si leur enthousiasme s'éteint dès que l'histoire devient austère; si leur élan tombe, dès qu'il faut agir sans paraître; si c'est Guadet, l'un d'eux, qui le premier définit la responsabilité par la mort, et si enfin, quand la conquête de la ville de Pétrarque semble orner et parer le meurtre, leur humanité, qui s'ajourne, ne les empêche pas d'amnistier les égorgeurs d'Avignon. L'incendie brûle, mais il brille : les Girondins l'allumèrent, au risque d'y périr consumés.

Oui, ce qui frappe en eux, ce qui explique à la fois leur grandeur, leur déclin, leurs services, leurs fautes, leur mort, c'est leur tendance générale à sacrifier le fond à la forme, le culte de l'idée à celui de la parole, les principes aux formules, et le vrai au beau, qui, selon l'expression de Platon, n'en est que la splendeur. Osons l'avouer : leur politique fut un peu théâtrale. Lorsque, à la Convention, comme nous aurons à le raconter, Louvet, prenant le style de l'égalité pour

trouvé tant de faveur auprès de tous les grands artistes qui ont parlé d'eux, tels que MM. Michelet, de Lamartine, Sainte-Beuve.

l'égalité même, s'écria : *Robespierre, je t'accuse*, et que Robespierre répondit sèchement : *Monsieur Louvet m'accuse*, nul doute que Louvet ne se crût plus près du peuple que Robespierre. Ce qui, dans la Révolution, toucha le plus les Girondins, on le peut dire, ce fut son côté extérieur, témoin l'empressement avec lequel leur grammaire élégante adopta le mot *sans-culotte*, témoin l'ardeur avec laquelle ils mirent à la mode les piques, arme poétique qui rappelait si bien les guerriers de l'antiquité, et le bonnet rouge, la plus éclatante, la plus pittoresque des coiffures.

Aussi verrons-nous les Girondins céder peu à peu au chant des sirènes de l'ancien monde; le parfum qui s'exhale des chevelures dénouées leur portera bien vite à la tête; après s'être essouflés à la poursuite d'une gloire toute virile, ils se reposeront dans le plaisir, les imprudents, ils s'endormiront dans l'amour; des femmes en robes de soie et qui se diront sous le couteau, iront se confier tremblantes à leur magnanimité athénienne, et rivales préférées de la première maîtresse, la patrie, les amèneront insensiblement, par des soupirs, par un effroi caressant, par des larmes, par l'attrait d'un autre genre de courage, à énerver la Révolution pour la fléchir, à l'entraver, à l'abandonner, et à se faire, sans le vouloir hélas! que dis-je? sans le savoir, les complices de la réaction royaliste. Vergniaud, tout humain qu'il était au fond et qu'il se montra depuis, se laissant emporter par l'ivresse de sa propre éloquence jusqu'à couvrir les abominations de la Glacière, appelant l'assassinat sur une échelle immense un combat, comparant des prisonniers sans défense qu'on égorge à des vaincus, et évoquant, à propos des Duprat et des Mainvielle, les fantômes sanglants, mais héroïques, de Marius, de Sylla, de César, c'est la Gironde qui naît. Rébecqui allant soulever Marseille contre les Monta-

gnards, organisant une résistance qu'il croit républicaine, et, quand il y découvre le royalisme, courant, de désespoir, se noyer dans le port de Marseille, c'est la Gironde qui meurt.

Trois personnages se détachent, néanmoins, par leurs allures, du groupe que nous venons de dessiner : Condorcet, homme de passion concentrée ; Pétion, qui avait moins d'imagination que de bon sens et moins d'élan que de fermeté, et Roland qui n'eut que des vertus simples. Mais les deux premiers ne furent, à proprement parler, que des alliés de la Gironde, et le troisième disparaît, dans l'histoire, derrière celle qui fut, en même temps que la compagne de sa vie, l'âme de ses actions.

Au reste, pour avoir présenté une physionomie générale par où il se distingue de tous les autres groupes environnants, le groupe des Girondins ne s'en composa pas moins d'invidualités très-diverses. Brissot, dont l'activité prodigieuse côtoyait l'esprit d'intrigue, ne ressemblait certes pas à Vergniaud, qu'on trouvera, jusqu'au pied de la guillotine, perdu dans son indolence et ses rêves. Il y a plus : le grand nombre de personnalités remarquables que renferma la Gironde dut être pour elle une cause de faiblesse, en la rendant incapable de se plier à une discipline sévère et de suivre une direction quelconque. Cette direction, si nécessaire là où une inconséquence est un suicide, Mme Roland, alors même qu'elle n'eût pas été une femme, se fût trouvée bien embarrassée de l'imprimer à une réunion d'hommes à ce point brillants et impétueux. Et cependant, qui mieux qu'elle personnifia le vrai génie de la Gironde ?

Mme Roland ! Il est impossible de prononcer ce nom, et de ne point se représenter aussitôt une femme qui, jeune encore, d'une beauté originale, vêtue d'une robe

blanche et ses longs cheveux noirs tombant épars jusqu'à sa ceinture, monte sur l'échafaud, s'incline devant la statue de la liberté, et dit, pour adieu suprême à cette République qui va la tuer et qu'elle adore : *O liberté, que de crimes l'on a commis en ton nom!* Car, telle était la fin réservée à celle qui, dans des Mémoires charmants, composés par elle-même au bruit de la hache,... écrivait, l'œil tout humide de pleurs, en retraçant son enfance heureuse : « Aimable Meudon! combien de fois j'ai respiré sous tes ombrages,... avec ce charme d'un désir sans impatience, qui ne fait que colorer les nuages de l'avenir des rayons de l'espoir! Comme j'aimais à me reposer sous ces grands arbres! Je me rappelle ces lieux plus sombres où nous passions les moments de la chaleur. Là, tandis que mon père, couché sur l'herbe, et ma mère doucement appuyée sur un amas de feuilles que j'avais préparé, se livraient au sommeil de l'après-dîner, je contemplais la majesté des bois silencieux,... j'adorais la Providence dont je sentais les bienfaits,... et les charmes du Paradis terrestre existaient pour mon cœur[1].... »

Oh! avec quelle curiosité navrante on suit, dans les *Mémoires de Mme Roland*, dessinée de sa propre main, la route qui, du fond des riantes solitudes, la conduisit à la place des exécutions!

Il y avait eu, dans ses premières années, un jour, une heure, où la chance d'une vie obscure et paisible s'était offerte à elle. Gratien Phlipon, son père, qui était graveur, lui avait enseigné le maniement du burin et lui donnait à faire de petits ouvrages, dont ils partageaient le profit[2]. Mais non : elle avait été, en naissant, condamnée à la

[1] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, IIe partie, p. 125 et 126. Collection Berville et Barrière.

[2] *Ibid.*, p. 79.

gloire ! Elle ne put se résigner longtemps à graver les bords d'une boîte de montre ou à friser un étui : elle embrassa l'étude d'un désir avide. A peine âgée de neuf ans, elle portait à l'église, en guise de semaine-sainte, *les Vies des hommes illustres* de Plutarque[1]; elle lut Fénelon avec larmes; elle s'égara, sur les pas du Tasse, dans les jardins enchantés d'Armide; elle se laissa toucher au mysticisme du tendre saint François de Sales; elle entra en commerce avec le jansénisme, dans Nicole; elle apprit de Voltaire, de d'Argens, de Diderot, de d'Holbach, à regarder le prêtre en face, à chercher la vérité hardiment, et à dire : « Examinons[2]. » Ainsi traités de dévotion ascétique, ouvrages d'imagination, livres d'histoire, livres de morale, dissertations philosophiques, elle se plut de bonne heure à tout ce qui embrase l'esprit, à tout ce qui exalte les puissances de l'âme, à tout ce qui fait une destinée grande et fatale.

Et il faut voir combien aisément sa nature d'artiste, son génie *girondin*, s'adaptent au moule changeant de ses lectures ! Tantôt, sous l'impression d'un *in-folio* de la *Vie des Saints*, ardemment feuilleté, elle se jette aux genoux de sa mère, et obtient à force de prières qu'on la mette au couvent du faubourg Saint-Marcel[3]; tantôt, c'est l'éclat des vertus fières qui la tente : « J'étais Agis et Cléomène à Sparte; j'étais les Gracques à Rome[4]. » Après avoir passé en revue les anciennes sectes des philosophes, elle se crut pendant quelque temps stoïcienne : étrange stoïcienne, en vérité, qui était sujette à des attendrissements infinis, que la rêverie emportait volontiers sur son aile, et qui connut, de l'amour, tous ses troubles, toutes ses peurs !

[1] *Mémoires de Mme Roland*, Ire partie, p. 25.
[2] *Ibid.*, IIe partie, p. 89.
[3] *Ibid.*, Ire partie, p. 35.
[4] *Ibid.*, p. 132.

J'ai dit que les Girondins venaient représenter dans la Révolution cette portion de la bourgeoisie en qui la passion de l'égalité n'exclut pas un certain degré de dédain pour le peuple, et n'est au fond que la révolte naturelle du talent contre les supériorités factices : eh bien ! c'est justement là ce qu'on découvre dans le développement des impressions de jeunesse qui firent Mme Roland républicaine. Un jour, par exemple — elle n'avait encore que treize ans — ayant été menée par sa grand'mère chez une femme de qualité, elle raconte l'accueil amical mais protecteur qui lui fut fait, avec un remarquable mélange de fierté blessée à l'égard de la maîtresse de la maison, et de fierté méprisante à l'égard de ses domestiques. Comme les *gens* la complimentaient : « Je commençai, dit-elle, à sentir une sorte de malaise difficile à m'expliquer, et dans lequel je démêlai pourtant que les *gens* pouvaient me regarder, mais qu'il ne leur appartenait point de me complimenter[1]. » Puis, lorsqu'elle est admise auprès de Mme de Boismorel : « J'avais soin d'éviter ses regards qui me déplaisaient beaucoup; et portant les miens dans l'appartement, dont la décoration me paraissait plus agréable que la dame qui l'habitait, mon sang circulait avec plus de rapidité que de coutume, je sentais mes joues animées, mon cœur palpitant et oppressé ; je ne me demandais pas encore pourquoi ma bonne maman n'était point sur le canapé, et Mme de Boismorel dans le rôle de ma grand'mère ; mais j'avais le sentiment qui conduit à cette réflexion[2]. » Ce fut bien pis, quand, pour la première fois, conduite à Versailles, elle y fut témoin des préférences accordées à la noblesse sur le mérite. « Je n'étais pas insensible

[1] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, IIe partie, p. 70.
[2] *Ibid.*

à l'effet d'un grand appareil, mais je m'indignais qu'il eût pour objet de relever quelques individus déjà trop puissants et fort peu remarquables par eux-mêmes; j'aimais mieux voir les statues des jardins que les personnes du château... ; je soupirais en songeant à Athènes, où j'aurais également admiré les beaux-arts, sans être blessée par le spectacle du despotisme[1]. »

Le vrai caractère du républicanisme élégant et artiste de la Gironde est ici fortement accusé, et il n'éclate pas d'une façon moins frappante dans le dédain de Mme Roland pour « l'esprit du bijoutier, pour celui du petit mercier au-dessus duquel il se croit, et du riche marchand de draps qui s'estime plus qu'eux tous; » esprit qui « semble tout entier dans la convoitise de l'or, la ruse d'en multiplier les moyens, et qui est étranger aux idées relevées, aux sentiments délicats[2]. » Quant à ces hommes *riches*, ces pitoyables *anoblis*, ces impertinents *militaires* comme d'Essales, ces pauvres *magistrats* comme Vouglans, c'est sur le ton de la colère que Mme Roland leur reproche de se « croire les soutiens de la société civile, et de jouir véritablement des priviléges refusés au mérite[3]. »

Jusque-là les *Mémoires de Mme Roland* rappellent assez les *Confessions de Jean-Jacques*, qui ont évidemment servi de modèle. Mais la tragique sollicitude de Rousseau pour les âmes simples et ignorantes, mais la douloureuse anxiété avec laquelle il sonde les bas-fonds de la société, mais sa haine contre l'inégalité, même quand ce n'est pas sur le talent qu'elle pèse, mais les cris vengeurs que lui arrache la vue du paysan opprimé par un publicain barbare ou celle de l'homme du peuple

[1] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 104.
[2] *Ibid.*, p. 157 et 158.
[3] *Ibid.*, p. 131.

étouffant dans les étreintes de la misère, voilà ce qu'on ne trouve pas chez Mme Roland. Le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ne paraît pas occuper beaucoup de place dans ses préoccupations; du moins il n'en occupe guère dans son livre, où, cependant, avec un abandon quelquefois plus sincère que pudique, elle prend plaisir à tout dire, depuis ses flottantes pensées d'enfant jusqu'à ses sensations de jeune fille nubile[1].

Autre trait qu'il ne faut pas omettre, parce qu'il fut un des traits distinctifs de la Gironde; de fort bonne heure l'idée de son importance personnelle, l'ambition littéraire et le pressentiment d'un rôle à jouer dans le monde, possédèrent Manon Phlipon. Elle-même nous apprend que, lorsqu'elle n'était encore qu'une toute *petite personne*, elle mettait de la *dignité* dans sa manière d'acheter du persil ou de la salade[2], au point que les fruitières du quartier la respectaient. Un peu plus tard, ce n'est pas sans songer à l'usage qu'on pourra faire de ses lettres, qu'elle écrit à Sophie, son amie de couvent. Elle a beau assurer qu'elle ne rêve point pour ses *barbouillages* la fortune brillante des lettres de Mme de Sévigné, cette protestation même la trahit[3]. Ne lui arrive-t-il pas, d'ailleurs, de s'écrier, dans un moment de franchise naïve : « Ne brûle rien. Dussent mes lettres être vues de tout le monde, je ne veux point dérober à la lumière les seuls monuments de ma faiblesse, de mes sentiments[4]. » Déjà, déjà la postérité

[1] « J'avais été quelquefois tirée du plus profond sommeil d'une manière surprenante, etc.... etc.... etc., » p. 91 et suivantes.

[2] *Ibid.*, Ire partie, p. 30.

[3] Ceci n'a point échappé à M. Sainte-Beuve, dans le portrait, trop complaisant, trop flatté, mais très-élégant et très-fin qu'il a tracé de Mme Roland. Voy. ses *Portraits de femmes*, p. 192. Paris, 1852.

[4] *Ibid.*

l'occupait, et elle faisait toilette pour paraître devant l'histoire.

Ce fut en 1780 qu'elle épousa Roland, homme de mœurs graves, honnête, instruit, laborieux, mais dont l'âge, le front dégarni, le maintien roide, l'esprit absolu et la sensibilité trop soigneusement voilée, étaient plus propres à commander le respect qu'à provoquer l'abandon ou à y répondre. Aussi Mme Roland n'eut-elle pour son mari que l'affection de Julie pour M. de Volmar dans la *Nouvelle Héloïse*, affection austère, que le sentiment du devoir fortifie sans l'embellir, et qui est mêlée de tristesse quand elle ne l'est pas de secrets déchirements!

Bien imprudentes les natures passionnées qui s'exposent à de pareilles épreuves! Si elles sont faibles, la victoire ne leur est possible qu'à la condition d'en mourir. Mais une grande passion condamnée, un violent amour combattu, sont de ces douleurs qui façonnent à l'héroïsme une âme forte. En l'accoutumant à une noble manière de souffrir, elles l'élèvent au-dessus de toutes les peines et de toutes les craintes vulgaires; elles l'entretiennent dans un état perpétuel d'émotion qui se répand sur toute chose, colore les paroles, anime et agrandit les actions. Quel supplice effrayera et de quel dévouement n'est point capable l'âme assez vaillante pour s'interdire le bonheur lorsqu'elle n'a pu échapper à l'amour?

Telle fut la source de feu où Mme Roland trempa son patriotisme et son courage. Qu'entraînée par le démon tentateur de la gloire, par la haine de l'injustice, par l'impatience de poursuivre sur la noblesse les vengeances du talent offensé, elle eût couru à la rencontre de la Révolution, tout d'abord et comme éperdue, rien de plus simple; mais, une fois dans cette formidable carrière, peut-être l'eût-elle parcourue d'un pas moins

fier, d'un air moins héroïque, si les combats intérieurs qu'elle eut à subir ne lui eussent fait appeler comme une diversion chère à son cœur troublé d'autres luttes et d'autres orages.

La vérité est que le parti de la Gironde eût pu difficilement trouver un chef plus énergique que Mme Roland; et certes, il n'en pouvait trouver de plus séduisant. D'après le portrait qu'elle a laissé d'elle-même, Mme Roland avait la taille haute, la poitrine large, les épaules effacées, l'attitude ferme et gracieuse, la démarche rapide et légère. Ce qu'elle devait encore à la nature, c'était un front où rayonnait l'intelligence, de beaux cheveux noirs, un sourire plein de tendresse, un teint d'une fraîcheur admirable, un regard ouvert, franc, vif et doux. Elle avoue, dans ses Mémoires, que Camille Desmoulins ne la trouvait pas belle; mais aussitôt, comme si elle tremblait que la postérité ne crût sur parole le mari de Lucile, elle se hâte d'expliquer, avec une arrière-pensée de coquetterie qui n'est pas sans charme, qu'elle a besoin, pour plaire, de le vouloir un peu, sa beauté consistant moins dans la parfaite régularité des traits que dans l'expression de la physionomie[1].

On a maintenant le champ de bataille sous les yeux; on connaît les combattants; et, quant à l'issue des terribles luttes que nous allons décrire, ce qui précède l'annonce : comment le parti qui ne songeait qu'à agiter la surface de la Révolution, aurait-il pu résister longtemps à celui qui, résolu, calme et sombre, en venait remuer les profondeurs?

[1] Voy. dans la IIe partie, les pages 96, 97, 98 et 99.

CHAPITRE III.

LA GLACIÈRE D'AVIGNON.

Le parti de l'armée dans Avignon. — Jourdan. — Sabin. — Tournal. — Les deux Mainvielle. — Les deux Duprat. — La municipalité. — Mme Niel et l'abbé Mulot. — Affaire de Sorgues. — Intervention du parti-prêtre. — Lescuyer dans l'église des Cordeliers ; sa mort. — Le parti de l'armée maître d'Avignon. — Nuit sanglante. — La Glacière. — Jourdan, juge. — L'assassinat anathématisé par l'assassinat. — Entrée du général Choisy dans Avignon. — La Glacière déblayée ; horrible spectacle. — Arrestation des chefs du parti de l'armée. — Seul, Mainvielle jeune se défend. — Jourdan renversé dans la rivière de la Sorgue et arrêté. — Comment devaient mourir, plus tard, Mainvielle aîné et Duprat jeune, Rovère, Blanié, Mainvielle jeune, Duprat aîné.

Une nouvelle épouvantable vint fixer sur des scènes d'horreur les premières préoccupations de l'Assemblée.

Dans un chapitre précédent, nous avons exposé les déchirements d'Avignon, et mentionné par anticipation l'assassinat de Lescuyer : ce fut vers la fin d'octobre que Paris apprit les détails de ce meurtre et les abominations qui suivirent. Le sang appelle le sang. Une porte vient de s'ouvrir qui ne se refermera que sur des monceaux de victimes. C'est pourquoi il faut reprendre ce récit funeste.

On a vu[1] que le retour dans Avignon des guerriers du camp de Monteux avait mis en présence deux partis, celui des officiers municipaux et celui de l'armée. Ce qui les divisait, c'étaient la rivalité des ambitions,

[1] Cinquième volume de cet ouvrage, chapitre intitulé *Force attractive de la Révolution.*

la soif du commandement, l'envie; car l'un et l'autre ils étaient de cœur avec la Révolution et avec la France. Malheureusement, il y avait à côté d'eux, pour les pousser à d'homicides colères, la faction des papistes, appuyée sur la portion la plus ignorante du peuple. Or, toutes les fois que dans les querelles humaines on fait intervenir l'intérêt du ciel, il est trop sûr qu'on ensanglantera la terre!

A la tête du parti de l'armée, paradait un homme d'environ quarante ans, à la taille massive, au visage couperosé, à la démarche pesante, à l'œil farouche. Un énorme sabre pendait à son côté; deux pistolets d'arçon se croisaient sur sa poitrine, et de plus petits sortaient des poches de sa veste[1]. C'était le chef de brigands dont nous avons parlé déjà, c'était l'ex-muletier Jourdan. Quelque abruti qu'il fût par le vin et la débauche, ce misérable n'était pas incapable de tout sentiment humain. On assure que, dans la suite, on l'entendit souvent soupirer au souvenir de ses crimes[1]. Mais il y avait du tigre en lui, et quand une fois il avait vidé la *tasse de miséricorde*, vase plein de café, de sucre et d'eau-de-vie, l'homme se trouvait avoir disparu, il ne restait plus que le tigre.

Jourdan, quoique le plus en évidence, était un esprit trop grossier pour être le chef d'un parti. Les vrais meneurs du parti de l'armée étaient Lescuyer, Tournal, les deux Mainvielle et les deux Duprat.

Une vive intelligence, de l'activité, un heureux mélange de modération et d'ardeur, une probité sans tache[3], méritaient à Lescuyer des alliés plus purs et un sort moins tragique.

[1] Dampmartin, *Événements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution française*, t. I, p. 267. Berlin, 1799.

[2] *Ibid.*, p. 294.

[3] Il sacrifia sa fortune à la Révolution, et la mort le trouva ruiné.

Dampmartin, dont le témoignage, il est vrai, peut paraître quelque peu suspect, dit de Tournal : « L'enfer, peint sur son visage, habitait dans son âme[1]. »

Rien de plus attirant, au contraire, et de plus doux que la figure des frères Mainvielle. Ils avaient, en outre, l'esprit cultivé, de l'instruction, de la fortune, une mère respectable, l'estime publique...[2]; mais, comme tant d'autres, ils portaient en eux je ne sais quelle mystérieuse traînée de poudre à laquelle la Révolution mit le feu.

Quant aux Duprat, ils entraient dans la carrière en se tenant par la main. Et cependant le jour devait venir où à l'aîné, son dénonciateur, le cadet, nommé membre de la Convention, écrirait : « Marat est votre ami, et vous concluez de là qu'il doit être le mien!...—Vous ne pouvez concevoir par quel charme Barbaroux est parvenu à me changer?... — Oui, je suis Girondin.... — Lâche! votre mémoire passera à la postérité la plus reculée comme celle de l'assassin du vertueux Abel[3]. »

Tels étaient, à Avignon, les chefs du parti militaire. L'armée qu'on avait envoyée contre Carpentras ayant été licenciée, ils durent songer, pour conserver leur influence, à entrer ou à se maintenir dans l'état-major de la garde nationale, qu'on était justement en train de renouveler, et c'est ici qu'entre eux et la municipalité la lutte prit un noir caractère. On était assemblé dans l'église des Cordeliers. Tout à coup une tombe est ouverte, et plusieurs citoyens sont menacés d'y être

Voy. *Pétition de Duprat jeune à l'Assemblée nationale*, p. 22, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 597, 8, 9. — AVIGNON. British Museum.

[1] *Événements qui se sont passés sous mes yeux*, t. I, p. 295.

[2] *Ibid.*, p. 296.

[3] *Jean Duprat, député à la Convention nationale, à Benoît Duprat, son dénonciateur et son frère*, p. 4, 7, 10, 14, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 594, 5, 6. — AVIGNON. British Museum.

enterrés tout vifs[1] : Duprat est réélu colonel et Tournal lieutenant-colonel. C'était peu. Afin de tenir attachés à leur parti les soldats de Monteux, Lescuyer et les siens demandent à l'assemblée électorale de payer à quarante sols par jour le service au camp, réclamation dont le chiffre fut réduit à quinze sols par la générosité du soldat. Mais les fonds manquaient, et la municipalité était trop heureuse de pouvoir justifier son refus en montrant les caisses vides. Que faire? On avait des cloches : qui empêchait de les fondre? Les ornements d'église abondaient : qui empêchait de les vendre? C'est ce que proposèrent hardiment les chefs de l'armée. Grande émotion dans la ville des papes! mais elle servit à frapper un coup médité depuis longtemps. Entraînés par les meneurs, les soldats se jettent, furieux, sur la maison commune, aux sons redoublés du tocsin; les officiers municipaux sont arrêtés, traînés en prison, et avec eux vingt-deux citoyens, parmi lesquels un beau jeune homme qui avait été un des premiers sectateurs de la Révolution[2]. Il se nommait Niel, et sa mère, douée d'une figure charmante, passait pour avoir conquis sur le cœur de l'abbé Mulot, un des trois commissaires, un empire qui la perdit, hélas!

Ces commissaires, on s'en souvient, étaient, outre l'abbé Mulot, Lescène-des-Maisons et Verninac. Représentants de la France à Avignon et revêtus du titre de médiateurs, ils ne surent ni rien faire, ni rien empêcher. Ce fut tout au plus si, sur leur demande instante, le parti victorieux consentit à élargir douze des prisonniers. Alors, soit découragement, soit effroi, Verninac et Lescène-des-Maisons retournèrent à Paris : Mulot

[1] *Rapport et conclusions de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon*, p. 46.
[2] *Ibid.*, p. 46, 47 et 48.

resta, retenu par une préoccupation dont sans doute il chérissait le tourment.

A la place de la municipalité renversée, les vainqueurs avaient mis soixante administrateurs provisoires, si étrangement choisis, que le seul d'entre eux qui sût quelque peu écrire était un certain abbé Barbe[1]. Ils usèrent et abusèrent de la puissance. A Sorgues, leurs adversaires ayant été désarmés par eux, Mulot y envoie des troupes, qui sont assaillies à coups de pierre et font feu. Pochi, officier municipal, est tué sur le toit de sa maison. Les troupes restent maîtresses du pavé.

A cette nouvelle, de terribles clameurs retentissent dans Avignon. Rovère, une des têtes du parti dominant, dénonce l'abbé Mulot comme un proconsul altéré de carnage[2]. Les administrateurs provisoires font une descente dans la maison de Mme Niel, et l'on y trouve un billet, textuellement conçu en ces termes : « Nous venons de porter le coup que nous devions porter, au nom de la France. N'en veuillez pas à l'ami de votre fils. » Point de signature; mais l'écriture était de Mulot : on la reconnut, et sur-le-champ on arrêta Mme Niel, soupçonnée de complicité dans quelque étrange complot[3].

En même temps, les administrateurs provisoires allaient visiter et faisaient transporter chez le trésorier de la ville une malle pleine d'argenterie dont l'ancienne municipalité avait confié le dépôt au mont de piété[4].

Ce déplacement, qui ressemblait à une spoliation, l'arrestation violente de Mme Niel, la vente des clo-

[1] *Relation de ce qui s'est passé à Avignon depuis l'entrée du général Choisy jusqu'à la prise de Jourdan*, p. 2, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 594, 5, 6. — AVIGNON. British Museum.

[2] Voy. la *Bibliothèque historique de la Révolution*, les deux brochures de Rovère contre Mulot.

[3] *Rapport et conclusions de l'accusateur criminel près le tribunal provisoire d'Avignon*, p. 52 et 53.

[4] *Ibid.*

ches qui se poursuivait, l'excitation croissante et en sens inverse des colères allumées par l'expédition de Sorgues, tout semblait fournir aux papistes l'occasion de mettre la ville en émoi. Ils la saisirent avec un emportement aussi aveugle que barbare. Le dimanche 16 octobre, les paysans, accourus de toutes les campagnes environnantes, purent lire, affichés à l'entrée de chaque rue, des placards où était écrit ce mensonge : « LE MONT-DE-PIÉTÉ A ÉTÉ FORCÉ ET PILLÉ[1]. »

Sur une population crédule, passionnée, dont la misère alors était extrême, et que la guerre récente avait forcée à mettre en gage ce qui est la dernière ressource du pauvre, l'effet produit devait être et fut formidable. Des Cordeliers aux Célestins, des Célestins aux Carmes, le tocsin roule ses appels funèbres. La multitude s'entasse. Quatre députés, qu'envoie au recteur du mont-de-piété l'insurrection qui commence, rencontrent, chemin faisant, Lescuyer, le saisissent, l'entraînent à l'église des Cordeliers, où l'attend un sinistre interrogatoire. Le malheureux monte en chaire, il avoue le déplacement de la malle.... — Et les cloches ! les cloches ! — A ce cri, dont il ne comprend que trop la portée, il se trouble, descend de la chaire, s'arrête un instant devant l'autel, puis fait un mouvement comme pour fuir. Mais une voix s'élève : « Il faut tuer ce brigand ! » Aussitôt mille bras s'abattent sur lui, mille coups lui sont portés à la fois, et il tombe noyé dans son sang sur les marches mêmes de l'autel[2]. Faut-il continuer ? Faut-il dire, pour l'éternelle infamie de bourreaux appartenant à la race des hommes, qu'on fit souffrir à la victime des tortures sans nom ; qu'on lui coupa le nez et les lèvres ; qu'on lui perça la lan-

[1] *Rapport et conclusions de l'accusateur*, etc., p. 54.
[2] *Ibid.*, p. 54.

gue; qu'on lui cassa les dents à coups de brique; et que des femmes, oui des femmes, penchées sur ce corps sanglant, se mirent à en déchiqueter avec leurs ciseaux chaque blessure[1]?... Et pas une main assez miséricordieuse pour lui donner la mort d'un seul coup : il agonisa jusqu'au soir!

Quelques-uns assurent que, du haut de la chaire, il s'était plu à provoquer par de monstrueux blasphèmes la rage de son frémissant auditoire; mais cette assertion tombe devant les pièces officielles de la procédure à laquelle donna lieu l'événement; et le meurtre de Lescuyer reste aux yeux de l'histoire ce qu'il fut en effet et ce qu'allaient être les égorgements qui suivirent, c'est-à-dire un de ces mystères pleins d'horreur par où le cœur humain laisse quelquefois entrevoir la profondeur de ses abîmes!

Cependant, le bruit de ce qui se passait aux Cordeliers, répandu dans toute la ville, l'avait remuée jusqu'en ses fondements. Mainvielle, Duprat aîné, courent faire sonner, comme le signal de fureurs jusqu'alors inconnues, la fameuse cloche d'argent qu'on ne sonnait jamais qu'à la mort d'un pape ou à l'élection de son successeur. Tous les cœurs se troublent. Jourdan, sorti du palais à la tête de cent cinquante hommes que deux pièces de canon précèdent, doit à la confusion générale de voir fuir devant une poignée de soldats des milliers de citoyens épouvantés. L'agonie de Lescuyer l'appelait à l'église des Cordeliers : par une indifférence dénoncée depuis comme un calcul féroce, au lieu de prendre la route de l'église, il marche aux portes de la ville, s'en empare, et ne se rend aux Cordeliers que.... trop tard. Dans l'intervalle, la foule qui remplissait l'église avait eu le temps de s'écouler. Toutefois, quel-

[1] *Pétition de Duprat jeune à l'Assemblée nationale*, p. 22.

ques personnes y restaient encore : elles furent tuées sur place, et l'on précipita leurs cadavres dans la Sorgue. Quelques malheureux se sauvant par un égout, « Qu'ils y crèvent ! » s'écria Jourdan, et il le fit boucher[1] !

Ainsi commencèrent des représailles dignes de cannibales. Lescuyer fut relevé la tête meurtrie de coups de sabre, le bas-ventre et la poitrine écrasés à coups de bâton[2], respirant encore néanmoins, et semblant vouloir exprimer d'amers reproches de ce qu'on avait tant tardé à le secourir[3]. On mit le corps sur un brancard qui fut porté par Mainvielle lui-même et promené dans Avignon, comme autrefois à Rome le corps de César. Le cortége passant devant la maison de Lescuyer, l'infortuné fit entendre qu'il désirait qu'on le portât chez lui ; mais on avait encore besoin du corps, et Mainvielle continua sa marche[4]. Quelle journée pour Avignon ! Les maisons étaient marquées avec le fer; les portes étaient enfoncées à coups de hache; de vulgaires Sylla s'en allaient par les rues promenant leurs listes de proscription ; on arrêta des femmes, on arrêta des enfants. A une jeune mère, d'une éclatante beauté, on arracha, pour la traîner en prison, son enfant qui, tout en pleurs, l'avait enlacée de ses bras[5]. Un fils ne voulant point quitter son père, on décida qu'ils resteraient unis dans la mort[6]. Parmi les personnes arrêtées, quelques-unes furent interrogées dans l'appartement de Jourdan : « Un

[1] Ceci avoué par lui-même. Voy. *Rapport et conclusions de l'accusateur public pres le tribunal criminel d'Avignon*, p. 59.

[2] Procès-verbal de l'insurrection arrivée à Avignon le 16 octobre 1791.

[3] Voy. la note F à la suite du deuxième tome des *Mémoires de Weber*.

[4] *Ibid.*

[5] 15e témoin. Information *Albisson*. 57e témoin. Information *Revol*.

[6] 45e témoin.

juge et quatre *cléricaux* écrivaient, » a-t-il dit dans son langage. Ce juge, c'était lui ! Vint l'heure où l'honnête homme repose et où le criminel veille, l'heure qui assure aux plus grands forfaits la complicité des ténèbres.

Le palais que les papes ont bâti à Avignon se compose de sept tours liées entre elles sans symétrie. Il est situé sur le penchant et au pied d'un monticule, au haut duquel est la métropole, sous l'invocation de Notre-Dame-des-Dons. Une prison est là que le palais embrasse. Au pied d'un grand escalier, qui monte à cette prison, se trouve la muraille méridionale de la plus haute et de la plus considérable des tours. On l'appelle la tour de *Tourrias* ou de *Casa-Major*, et, par corruption, la *Casama*. La profonde cavité de cette tour, devenue historique depuis la Révolution, sous le nom de *Glacière*, avait fort bien pu, du temps des papes, servir de charnier. La tradition du pays le disait, et les vainqueurs du 16 octobre ne s'en souvinrent que trop !

Le massacre des prisonniers étant chose convenue, et un nommé Delmas ayant été fusillé le premier, dans la cour du palais, un des assassins s'écria : *En voilà un de mort ; il faut que tous y passent*[1]. Ce fut le signal. A mesure que les patrouilles amenaient un captif, on l'abattait d'un coup de sabre ou de bâton; puis, sans même s'assurer s'il était bien mort, on allait le précipiter au fond de la tour sanglante. Rien qui pût fléchir la barbarie des assassins : ni la jeunesse, ni l'enfance, ni la beauté, ni les larmes. Et ils osaient se couvrir du saint nom de la France ! « Tu vas mourir, dit un des assassins à une des victimes, d'une bien belle mort, tu vas mourir de la main de la patrie[2]. » Pour donner du nerf au meurtre et le sauver de toute défaillance,

[1] 3e témoin. Information.
[2] 8e témoin. Information principale. 58e témoin. Information *Revol.*

vingt bouteilles de liqueur furent apportées [1]. C'était un enfant de seize ans, le fils de Lescuyer, qui, vengeant un crime par des crimes, semblait présider au massacre. Mme Niel étant au lit, on la force de se lever, et on la traîne jusqu'au lieu de son supplice. Là, par un noble effort, s'élevant au-dessus de la crainte : « Allons, dit-elle, il faut savoir mourir ! » Mais, au même instant, ses pieds heurtent un corps.... qu'elle reconnaît. Elle s'écrie : « Seigneur !... miséricorde !... ah ! mon bel enfant ! » Et elle tombe égorgée sur son fils égorgé [2]. Plusieurs autres femmes périrent. Une pauvre jeune fille, du nom de Chabert, fut étendue par terre d'un coup de sabre, au moment où elle demandait, tant elle était troublée, qu'on la conduisît en prison [3]. On ne se contenta pas de tuer la dame Crouzet, célèbre dans Avignon par sa beauté : on la dépouilla de ses vêtements, et son corps inanimé servit à éveiller des désirs infâmes.... Mais pousser plus loin ce récit est impossible. Soixante victimes amoncelées dans une fosse, et quelques-unes jetées là encore vivantes ! Car les bourreaux du porte-faix Rey ont raconté que, du fond de l'épouvantable charnier où ils l'avaient précipité, il appelait chacun d'eux par son nom, un quart d'heure après [4].

Parmi les femmes désignées pour la mort, deux seulement furent sauvées. L'une d'elles se trouvait avoir servi la Révolution très-vaillamment. Elle dut la vie à sa fille qui, âgée seulement de neuf ans, n'avait pas voulu la quitter, et qui, à force d'embrasser les genoux des meurtriers, finit par les attendrir [5].

S'il en faut croire Dampmartin, tout ne se borna pas

[1] *Rapport et conclusions de l'accusateur public*, etc., p. 64
[2] *Rapport et conclusions*, etc., p. 68.
[3] 15e témoin. Information principale.
[4] 4e et 28e témoins. Information principale.
[5] *Rapport et conclusions*, etc., p. 71.

à la boucherie des 16 et 17 octobre. « J'ai longtemps conservé dans mes papiers, dit-il, une déposition qui retraçait en partie les massacres de la Glacière. » Et il raconte qu'un certain Madagnon fut arrêté le *surlendemain* de la mort de Lescuyer; qu'on l'enferma dans la salle la plus haute d'une tour avec douze personnes, appartenant toutes à la classe aisée, prêtres, libraires, procureurs, marchands; que, le troisième jour, le geôlier, en leur apportant leur repas, de l'eau et du pain noir, leur dit : *Mangez bien, c'est probablement votre dernier repas;* que, dans la soirée, en effet, on les fit descendre dans une salle basse où ils furent condamnés à mourir par un tribunal composé de quatre brigands C'était Jourdan qui présidait et interrogeait. Complétement ivre, il demandait en patois à chacun de ces malheureux son nom, pourquoi il était là; et, après avoir fait semblant d'écouter, il prononçait ces mots : « *Allons! va coucher avec ta femme si tu en as une, sinon avec ta maîtresse.* » Cela signifiait.... la mort[1].

Quoi qu'il en soit, la Terreur venait de commencer son règne, et il y parut bien à la stupeur profonde avec laquelle les habitants d'Avignon assistèrent à l'enterrement de Lescuyer, fête sombre qui fut célébrée par un silence sans larmes, solennité toute pleine de malédictions lancées à l'assassinat par l'assassinat!

Ainsi qu'on peut aisément l'imaginer, les premiers rapports que reçut l'Assemblée étaient des rapports menteurs. Mais la vérité ne tarda pas à se faire jour; et des troupes partirent pour Avignon, sous la conduite du général Choisy. Jourdan et les siens avaient songé un instant à se défendre; mais ils renoncèrent bien vite à ce projet téméraire, et ne désespérant pas de gagner

[1] *Evénements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution française*, p. 300-302.

le général à leur cause s'ils parvenaient à le tromper, ils allèrent hardiment au-devant de lui, et s'offrirent à former son cortége lorsqu'il entra dans la ville[1]. Mais comment ne seraient-ils pas devenus les accusés, le jour où ils cessaient d'être les maîtres? Ils avaient eu beau jeter des torrents d'eau et des baquets de chaux vive dans l'horrible fosse : sur un des côtés du mur, il était resté, pour dénoncer leur crime, une longue traînée de sang qu'on ne put jamais effacer; ils avaient eu beau murer le trou qui avait été pratiqué dans la grande tour, il est d'effroyables indices par où s'annonce le voisinage des morts. Lorsque sur les pas de Jourdan, forcé de leur servir de guide, les grenadiers de Choisy allèrent prendre possession du palais, une odeur cadavéreuse leur fut une indication suffisante, et leur causa une indignation telle, que Jourdan eût été mis en pièces, s'il ne se fût enfoncé par une porte dérobée dans des escaliers dont les soldats ignoraient les issues[2].

Dampmartin, qui était présent à l'ouverture de la fosse, assure qu'on en retira cent dix corps, parmi lesquels les chirurgiens distinguèrent soixante-dix hommes, trente-deux femmes et huit enfants[3]; ce qui confirme son récit, relativement aux personnes tuées même après la nuit du 16 au 17 octobre. D'un autre côté, une relation semi-officielle porte que, quand on ouvrit la fosse, on trouva des corps à genoux contre le mur, dans une attitude qui prouvait qu'ils avaient été enterrés vifs[4]!

Un pareil spectacle parlait assez haut : l'ordre fut donné, au bout de quelques jours, d'arrêter ceux qui

[1] *Evénements qui se sont passés sous mes yeux*, etc., p. 263. Dampmartin faisait partie de cette expédition.

[2] *Ibid.*, p. 269.

[3] *Ibid.*, p. 274.

[4] *Relation de ce qui s'est passé à Avignon depuis l'entrée du général Choisy*, p. 7.

eux-mêmes s'étaient appelés les *braves brigands de l'armée de Vaucluse*, et cet ordre fut exécuté violemment, sans qu'aucun d'eux essayât la moindre résistance, si ce n'est toutefois Mainvielle jeune, qui se défendit avec une intrépidité sauvage, fit et reçut plusieurs blessures, et ne fut pris qu'après avoir eu la cuisse traversée d'une balle[1]. Tournal et Mainvielle aîné furent découverts, dans la maison de ce dernier, au fond d'un trou pratiqué dans l'épaisseur du mur et recouvert d'un tableau[2]. Quoique Duprat jeune se trouvât à trente lieues d'Avignon, lors du massacre[3], on l'arrêta comme les autres, et — cette fois encore, la justice acceptant le ministère de la fureur — sa femme se vit traînée par les cheveux le long des rues, au milieu des insultes et des huées[4].

Jourdan seul manquait. Un jeune homme, dont il avait mis la tête à prix et qui se nommait Bigonnet[5], promit de le ramener si on lui donnait vingt hussards. Il se mit effectivement sur sa trace et l'atteignit au moment où il passait à cheval, et armé jusqu'aux dents, la rivière de la Sorgue. « Si tu avances, lui crie Jourdan d'une voix terrible, je te tue. — Non, répond le jeune homme, tu es un lâche : tu me manqueras. » Jourdan tire, le coup rate. Bigonnet lance son cheval à l'eau, joint son ennemi, et d'un coup du canon de son pistolet dans la poitrine, le renverse au milieu du courant[6]. On le ramena en triomphe.

[1] *Relation de ce qui s'est passé à Avignon depuis l'entrée du général Choisy*, p. 4.

[2] *Ibid.*

[3] *Pétition de Duprat jeune à l'Assemblée.* Il produisit pour prouver son *alibi* des pièces décisives, dont il est question dans le rapport de Jean Jacques Bréard sur les troubles d'Avignon.

[4] *Ibid.*, p. 13.

[5] Dampmartin écrit *Ligonné*.

[6] *Relation de ce qui s'est passé*, etc., p. 5.

On verra plus loin comment les auteurs ou acteurs de cette catastrophe furent amnistiés. Mais un destin tragique attendait la plupart d'entre eux. Le 8 prairial an II, Jourdan fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté comme coupable d'avoir pris part à un complot dans les Bouches-du-Rhône, et aussi comme s'étant procuré des biens nationaux à vil prix[1]. Rovère mourut à Sinamari, et Blanié, un des plus forcenés assassins de la Glacière, dans un cachot du château d'If[2]. Mainvielle jeune se brûla la cervelle en l'an IX[3]. Mainvielle aîné périt sur l'échafaud. Il en fut de même de Duprat, dénoncé par son propre frère. Plus coupable, Duprat aîné eut une fin moins funeste : il tomba sur le champ de bataille d'Esling, en soldat[4].

[1] *Histoire abrégée de la Révolution, par l'auteur du Règne de Louis XVI*, t. I, p. 183.
[2] Note F, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

CHAPITRE IV.

COBLENTZ.

Marat s'élève avec fureur contre l'abolition des titres de noblesse; pourquoi. — Mouvement des émigrations. — Politique de Monsieur. — Circulaires émigratives. — Embauchage pour l'émigration. — Contraste entre la cour de Coblentz et celle de France : Louis XVI réduit à manger en cachette. — Ses lettres et proclamations aux émigrés. — Il manque de bonne foi jusque dans ses mensonges. — Lettre des princes trouvée dans son portefeuille. — Décret contre les émigrés provoqué par Brissot. — Opinion de Condorcet. — Pastoret, et son artificieuse habileté. — Langage sévere de Vergniaud. — Terrible sortie d'Isnard. — Sommation adressée à Monsieur. — Décret contre les émigrés. — Les Girondins en sont comptables devant l'histoire. — Plaidoyer de la noblesse mis dans la bouche des émigrés par Marat. — Louis XVI écrit à ses frères pour les inviter à rentrer. — Leur réponse. — Lettre insolente de Monsieur à l'Assemblée.

Au mois de septembre 1791, Marat ayant quitté Paris pour quelque temps, et les chemins se couvrant de plus en plus, chose horrible, de Français qui couraient armer les étrangers contre la patrie, il advint qu'un jour Marat fit route avec un émigrant.

L'Ami du Peuple, il faut bien le croire, puisque c'est lui-même qui l'affirme, fut complétement séduit par le gentilhomme; il fut touché de l'air de mélancolie répandu sur son visage, lui trouva « ces manières qui annoncent une éducation soignée, » et reconnut aux discours de son compagnon de voyage que c'était « un penseur[1]. » Si, de son côté, le gentilhomme se sentit attiré par les manières de Marat, qu'il ne connaissait

[1] Voy. le n° 558 de *l'Ami du Peuple*.

pas, et par sa physionomie, c'est ce qu'on ignore. Toujours est-il que les deux voyageurs s'entendirent à merveille. Il était naturel que la conversation s'engageât sur les affaires du moment : la voici telle que Marat la rapporte, après avoir prévenu les lecteurs que par le mot LUI il désigne l'émigrant, et que par le mot MOI il se désigne lui-même :

« MOI. Êtes-vous curieux d'assister au *Te Deum* que l'on va chanter à Amiens ? Nous lirons sur les physionomies jusqu'où va l'enchantement du peuple pour le nouveau régime.

« LUI. Ils peuvent chanter et danser tout à leur aise : cela ne sera pas long.

« MOI. Il y a longtemps qu'on les menace, et ils vont toujours.

« LUI. Patience ! Avant d'agir il fallait être en mesure : ce n'est que d'aujourd'hui que nous pouvons nous réunir.

« MOI. Quand on ne renverserait pas la constitution à main armée, il est impossible qu'elle tienne : il y a trop de mécontents, trop d'hommes puissants intéressés à ramener l'ancien ordre de choses.

« LUI. Comment cela ne serait-il pas, avec les faiseurs qui, depuis deux ans, bouleversent le royaume par assis et lever ?...

« MOI.... Dans toute révolution où la nation se partage en deux partis opposés, il faut nécessairement que l'un des deux soit écrasé pour que l'autre triomphe et fasse la loi. Voyez, chez les Anglais, Cromwell, rendu maître de l'État par ses victoires, son hypocrisie et sa profonde politique. Il avait bien anéanti la monarchie et la chambre des pairs, envahi tous les pouvoirs, rempli toutes les places de ses créatures, effrayé par l'exécution du monarque et de plusieurs courtisans, par l'exécution de lord Hamilton, de lord Holland, de

lord Capel, le parti monarchique qu'il pouvait écraser : il se contenta de le surcharger d'impôts. Or, c'est pour ne l'avoir pas totalement détruit, qu'il vit ce parti se relever peu à peu, détacher insensiblement le peuple de l'amour des nouvelles maximes, ébranler son autorité, et la renverser de fond en comble à sa mort.

« Lui. S'ils n'ont pas pris ce parti terrible, ce n'est pas faute d'y avoir été sollicités. Vous avez lu sans doute les feuilles de *l'Ami du Peuple*. C'en était fait de la noblesse, des prélats, des officiers de l'armée et de tous les partisans du roi, si l'on avait suivi ses conseils. Il ne nous aime pas, nous le payons bien de retour. Quant à moi, qui me pique d'apprécier les hommes, j'avoue que c'est le seul des révolutionnaires qui m'ait étonné. Au milieu des alarmes que devaient inspirer ses fureurs, je n'ai pu m'empêcher de convenir que c'était le seul qui eût des vues, le seul qui fût toujours conséquent à l'esprit de la révolution, et peut-être le seul qui n'était pas à vendre. Le ciel, qui veillait à notre salut, a enfin rendu le peuple sourd à la voix de son ami, et au lieu des grands moyens qu'il avait proposés, les intrigants députés du tiers n'ont songé qu'à ravaler les ordres de la noblesse et du clergé, qu'ils pouvaient anéantir. Il est si doux à un avocat, à un jugeur, à un notaire, de devenir l'égal d'un marquis, d'un duc, d'un prince ! Jugez de l'empressement du peuple à embrasser ce système d'égalité, dans lequel on lui faisait voir son bonheur, auquel il tient plus qu'à la liberté même, et qu'il est impossible de réaliser dans la société, puisqu'il n'existe pas même dans la nature. On a beau dépouiller M. le duc de Crillon ou de Montmorency de leurs noms, de leurs titres, de leurs ordres, de leurs dignités : assurément on n'en fera jamais les égaux de leurs fournisseurs, de leurs ouvriers, de leurs domestiques : et quoi que l'Assemblée puisse faire, jamais

elle ne rendra M. de La Borde l'égal de son décrotteur. A voir l'Assemblée compter pour rien les préjugés nationaux, on dirait qu'elle était composée de barbares, et qu'aucun Français n'avait accès dans son sein. A la voir violenter les consciences et leur faire un devoir du parjure, on dirait qu'elle était composée d'impies qui se jouaient de la sainteté du serment. A la voir dépouiller la noblesse des titres de sa gloire et de sa dignité, on dirait qu'elle était composée d'imbéciles qui s'amusaient à bouleverser l'État pour des hochets.... Qu'a-t-elle donc prétendu que devienne la noblesse, et surtout la haute noblesse, qui n'a plus aujourd'hui d'existence politique? Que nous végétions dans nos terres, insultés par des paysans que nous nourrissons? que nous commandions des manants en habit bleu? que nous hantions un comité de section, de district ou de département avec nos gens d'affaires? que nous siégions à un tribunal de police ou de judicature? Cela pouvait être bon quelques moments, dans les premiers jours de la Révolution, pour nous garantir d'être égorgés et retenir l'explosion; mais nous aimerions mieux ne pas vivre que de mener une pareille vie. En nous privant de notre existence politique, l'Assemblée nationale nous a réduits à la cruelle nécessité de la reprendre les armes à la main: le ciel, sensible à nos malheurs, nous a ramené la balle; nous aurons soin de prendre notre revanche. Si nos moyens sont insuffisants, notre courage est inépuisable, et nous trouverons longtemps des ressources contre nos spoliateurs. De longtemps le peuple ne goûtera le bonheur dont on l'a berné avec les grands mots d'égalité et de liberté. Ces petites illusions lui coûteront des fleuves de sang; et si nous sommes enfin forcés de subir la loi, nous réaliserons des capitaux avec les débris de nos fortunes; nous les ferons valoir dans le commerce; nous serons accapareurs en tout

genre; nous enlèverons partout au peuple le fruit de son industrie, de son travail, et nous deviendrons ses maîtres sous d'autres rapports[1]. »

A cette protestation contre-révolutionnaire, d'une éloquence si dédaigneuse tour à tour et si violente, à ces prédictions menaçantes, hélas ! trop bien réalisées depuis, que répond Marat? Il ne répond rien.... que dis-je? il approuve! « J'écoutais en silence cette profession de foi, que je ne pouvais m'empêcher d'applaudir secrètement, et je me disais à moi-même: s'il savait combien de fois *l'Ami du Peuple* a prêché lui-même cette doctrine[2]! »

Le récit extraordinaire qui vient d'être reproduit, fut publié dans le numéro 558 de *l'Ami du Peuple;* dans le numéro suivant, ne se contentant plus de faire parler un noble en faveur de la noblesse, Marat reprit la thèse en son propre nom. Il se répandit en malédictions furieuses contre « les jongleurs, qui, avec leur doctrine de l'égalité parfaite, » avaient enthousiasmé « l'aveugle multitude, toujours menée par des mots; » il accabla de ses mépris « les ignares faiseurs de décrets, » qui, en abolissant les titres de noblesse, s'étaient flattés follement de « détruire les *rapports de la nature* et les rapports de la société; » tout en reconnaissant qu'on avait bien fait d'enlever aux nobles leurs moyens réels d'opprimer le peuple, il dénonça la mesure qui les avait privés de leurs décorations et de leurs titres, comme une usurpation imbécile, comme une révolte injuste contre « l'empire des préjugés chez une nation frivole qui leur sacrifiait depuis quinze siècles; » il déclara que, pour le peuple, « puisqu'il était né pour l'humiliation, mieux valait s'abaisser devant un maréchal de

[1] Voy. le n° 558 de *l'Ami du Peuple.*
[2] *Ibid.*

France, qui a reçu de l'éducation, que devant *un manant de grippe-sou paré de son écharpe tricolore ;* » puis, défiant le progrès des lumières et le développement de la civilisation — auxquels cependant, quelques lignes plus bas, il veut bien rendre hommage — de changer ces conventions insolentes qu'il osait appeler *les rapports de la nature*, il ajoutait : « Un duc sera TOUJOURS duc pour ses domestiques, pour ses gens d'affaires, pour ses ouvriers, ses parasites, ses flagorneurs ; » enfin, sans se demander si par là il ne fournissait pas une excuse impie aux conspirateurs de Worms et de Coblentz, il affirmait qu'il y avait eu « inhumanité à arracher les nobles à leurs douces illusions, parce qu'il était impossible que sans verser des larmes de sang, un Bouillon cessât de s'intituler prince de maison souveraine, » impossible que, « sans mourir de douleur, les descendants de ce Villars, qui sauva la France du joug autrichien, se contentassent d'un nom tout nu *qui les confondait avec le vendeur de chandelles ou le crocheteur du coin*[1]. »

Par quelle inconcevable contradiction, Marat en était-il venu à tenir ce langage, lui qui avait appelé *glorieuse* la séance du 19 juin, où les titres de noblesse furent abolis ? Par quelle autre contradiction, non moins étrange, recommandait-il la restitution aux nobles de leurs qualifications, décorations et titres, comme « un moyen de rapprocher les esprits, de tarir les sources de la discorde, d'étouffer le germe des complots, » lui dont la théorie favorite avait toujours été que, pour en finir avec ses ennemis, le seul parti à prendre était de les exterminer ? Était-ce faute de portée dans l'esprit que Marat, du même coup, approuvait la destruction du *pouvoir* des nobles, et blâmait l'abolition de leurs

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 559.

titres, comme si de ces deux choses, l'une n'enfantait pas l'autre; comme si la supériorité conventionnelle de rang ne menait pas à la supériorité d'influence; comme si l'inégalité parmi les hommes n'avait pas sa logique! Quoi! la philosophie était venue apprendre au monde que la pauvreté ne déshonore pas, que le travail honore; et voilà que Marat, le publiciste des carrefours, parlait, à la façon d'un marquis, du *décrotteur*, du *crocheteur du coin*, et.... des *ouvriers*, lesquels, dans ses énumérations méprisantes, se trouvaient avoir place un peu avant les *flagorneurs*, et juste après les *domestiques!* Quoi! tout un grand siècle s'était noblement agité autour de ces paroles :

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.
> Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Et voilà que Marat, fils de ses œuvres, réclamait, pour un descendant quelconque de Villars, un idiot, peut-être, ou, qui sait? un traître, la gloire d'avoir gagné, avant d'être né, la bataille de Denain! Et d'où lui venait donc à cet hôte des souterrains, au fond desquels il composa le noir roman de tant de meurtres, cette tendresse subite pour ces pauvres nobles qu'on avait eu la *barbarie* de ne pas croire d'une autre espèce que le reste des citoyens, et qui, au moment même où Marat semblait appeler sur eux la compassion que provoquent les infortunes imméritées, franchissaient la frontière, se rangeaient en bataille à Coblentz, la face tournée vers la France, remplissaient l'Allemagne du bruit de leurs colères sacriléges, et, nuit et jour, sans relâche, sans pitié, sans pudeur, gourmandaient les lenteurs de l'invasion?

Ici se révèlent dans Marat des abîmes de haine.

S'étonner de ses contradictions, ce serait ne le point

connaître : il n'eut qu'une logique, celle de la fureur. Le supposer capable d'avoir pactisé, ne fût-ce qu'un instant avec le royalisme, ce serait le calomnier; il ne fit jamais de pacte qu'avec la mort. Quant à intéresser le peuple en faveur des nobles, c'était si peu son dessein, au fond, qu'à la suite du scandaleux numéro où il avait l'air de prendre en main leur cause, il imprimait, en manière de *post-scriptum* : « Si j'avais été le législateur, loin de les avoir dépouillés de leurs titres et de leurs ordres, je leur aurais fait un devoir de les porter continuellement en public; par ce moyen, le peuple les eût distingués au premier coup d'œil dans les élections, il eût appris à s'en défier et à les repousser comme ses ennemis[1]. » Admirable expédient pour tarir, comme il le demande un peu plus haut, la source des discordes et rapprocher les diverses classes de citoyens ! Quel mystère cachaient donc toutes ces inconséquences ? L'explication véritable, selon nous, est celle-ci :

Dans les derniers mois de 1791, l'émigration armée était le spectre qui se dressait devant tous les esprits. Quiconque tonnait contre elle, ami du peuple ! Or, l'émotion publique, en ce train d'idées, ne pouvait que profiter, et aux membres de la précédente Assemblée, destructeurs du régime féodal, et aux membres de la nouvelle, qui se préparaient à porter aux conspirateurs du dehors un coup terrible. En flétrissant l'abolition des titres de noblesse comme une mesure inique, barbare, qui rendait les vengeances de l'émigration très-naturelles, sinon légitimes, Marat atteignait deux buts également chers à son âme sombre : d'une part, il transformait en acte d'accusation contre les constituants un des actes de leur carrière qui les honorait le plus; d'autre part, il disputait d'avance à l'Assemblée légis-

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 559.

lative le bénéfice de la popularité que pouvait lui valoir une vigoureuse déclaration de guerre aux émigrés, et à leurs protecteurs, les rois de l'Europe. Il savait fort bien que restituer aux nobles leurs décorations et leurs titres, alors qu'ils tenaient la pointe de l'épée de l'étranger comme appuyée sur le sein de la patrie, eût été la dernière des lâchetés ; il demandait donc là une chose impossible, mais c'était précisément parce qu'il la savait impossible, qu'il la demandait. A la veille d'un incendie qui menaçait de dévorer tant de victimes, il se ménageait le droit de venir s'écrier plus tard : « Je vous avais bien dit que ceux qui *sapèrent barbarement un édifice pompeux qu'avait élevé la gloire et respecté le temps*[1], étaient des hommes d'un orgueil stupide, *des grippe-sous en écharpe tricolore*, des ambitieux, des misérables ! Je vous avais bien dit qu'au lieu de réduire au désespoir les descendants d'un Montmorency, d'un Bouillon, d'un Villars, il fallait les ramener, par la restitution de ce qu'ils aiment le plus au monde ! Suis-je un prophète, oui ou non ? Et en présence de toutes ces ruines amoncelées, de tout ce sang répandu, le peuple refusera-t-il de voir ses vrais ennemis dans les prétendus héros du jour, dans les tribuns dont il acclame follement le patriotisme menteur, dans les directeurs officiels de la Révolution ? »

Oui, c'est ainsi que le génie satanique de Marat s'étudiait à rassembler les matériaux de ses futurs réquisitoires. Oh ! que Voltaire avait eu raison de lui écrire : « Le néant est un vaste empire : régnez-y[2] ! »

[1] Ce sont les propres expressions dont se sert Marat en parlant de l'édifice de la noblesse, voy. le n° 558 de *l'Ami du Peuple*.

[2] Il est inconcevable que tout ceci ait échappé complétement aux historiens qui nous ont précédé. M. Esquiros, il est vrai, dans son *Histoire des Montagnards*, cite un passage du n° 559 ; mais il ne cite rien du n° 558 ; mais il ne dit pas que Marat ne poursuivit de ses

Nul, du reste, ne fut plus ardent que lui à enregistrer les détails de la grande désertion de la noblesse. Chaque jour arrivaient des lettres écrites au club des Jacobins par les sociétés affiliées, et, dans ces lettres, dont Marat ne manquait point de publier des extraits, on lisait que le mouvement des émigrations acquérait la force d'un torrent; que les fonctionnaires publics et les officiers de l'armée abandonnaient leurs postes en masse; qu'on avait arrêté aux frontières d'Allemagne quantité de ballots contenant des uniformes écarlates très-riches, des harnais précieux et des housses de velours bleu, chargées de broderies d'or aux armes de France[1]. Un citoyen, nommé Cervière, vint présenter à l'Assemblée un mémoire plein de particularités, non-seulement curieuses, mais épouvantes : « A Coblentz, j'ai vu les princes se livrer à tous les transports de la rage contre la Révolution. — Il y a là quatre escadrons de gardes du corps, maintenant en activité, et toute la cavalerie doit s'y rendre. — La fureur des militaires n'approche pas de celle des ecclésiastiques. — Aucun individu n'est admis s'il n'est porteur de brevets, ou présenté par quatre gentilshommes. — L'habit des gardes du corps est bleu, gilet rouge, culotte nankin, cocarde noire et blanche. Leur paye est de trente-six livres par mois, à prendre sur la solde des régiments qu'ils ont quittés. — Le maire de Montmédi est un chevalier de Saint-Louis, qui prête sa croix à un nommé Desauteux, pour voya-

anathèmes les résultats de la séance du 19 juin, qu'après l'avoir appelée *glorieuse;* mais il ne flétrit pas, tout démocrate et tout homme de cœur qu'il est, cette apologie, évidemment hypocrite, de l'inégalité, par Marat, et peu s'en faut qu'il ne lui en fasse un mérite. « Il voyait avec peine, dit-il, se reformer, sur les ruines du régime féodal, une nouvelle aristocratie de bourgeois. » Soit; mais il aurait dû alors les attaquer l'une et l'autre, et non pas défendre la première.

[1] Ce dernier fait consigné dans une lettre du district de Sarrelouis à l'Assemblée.

ger et correspondre avec les fugitifs. — Leur dernière ressource, et ils sont assez scélérats pour s'en vanter, leur dernière espérance est d'empoisonner les eaux. — Le cri d'armes des gardes du corps est UN ROI OU LA MORT, et cette légende est gravée sur leurs boutons.—L'armée est en ce moment de treize mille hommes. — Ils font circuler dans le royaume de faux assignats, et leur émissaire, pour cette opération, est un nommé Lebrun, de Lyon, borgne, de moyenne taille, âgé de vingt-huit ou trente ans, ayant un oniski conduit par un cheval noir[1]. »

On voyait en même temps, comme autant de points orageux qui se seraient dessinés à l'horizon, des rassemblements de transfuges se former à Bruxelles, à Ettenheim; ce n'étaient partout qu'émissaires allant et venant, qu'achats d'armes et de chevaux; séparant enfin leur politique de celle de Frédéric-Guillaume et de Léopold, trop temporisatrice à leur gré, Catherine et Gustave s'étaient fait représenter à Coblentz, la première par le comte de Romanzow, le second par le baron d'Oxenstiern[2]; les princes avaient des envoyés auprès de plusieurs souverains[3]; parmi ces déserteurs de la patrie, nulle pitié pour la France, à moins qu'elle ne leur appartînt tout entière : « Ils la voulaient, comme un amant veut sa maîtresse, morte ou fidèle[4]; » et, sommés impérieusement de partir, sommés de se déshonorer par point d'honneur, une foule de petits gentilshommes se résignaient, vendaient le peu qu'ils possédaient, partaient[5]....

[1] Mémoire lu par un des secrétaires de l'Assemblée, et reproduit en substance par *l'Ami du Peuple*, n° 591.

[2] *Mémoires d'un homme d'Etat*, p. 160, 161.

[3] *Ibid.*

[4] Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, 3e partie, chap. 1er.

[5] Lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau, dans

Modèle de circulaire émigrative, remis à un membre de l'Assemblée nationale : « M—, il vous est enjoint, de la part de *Monsieur*, régent du royaume, de vous rendre à (le nom était en blanc) pour le 30 de ce mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, vous vous présenterez chez M...., qui vous délivrera 100 livres. Je dois vous prévenir que si vous n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les priviléges que la noblesse française va conquérir[1]. »

Beaucoup de royalistes n'obéissaient qu'en frémissant à ces ordres factieux : la raison leur disait qu'il était insensé de prétendre à former une armée avec des seigneurs, des nobles, des officiers-courtisans, qui tous se croyant dignes de commander, se refuseraient à l'humble condition de soldat ; que l'opulence des uns, la fortune bornée des autres, d'un côté la morgue, de l'autre la fierté en révolte, présageaient de mortelles divisions ; qu'au jour du triomphe, s'il arrivait, les dépouilles opimes seraient pour les chefs, et que les gentilshommes obscurs, après avoir laissé la moitié de leur sang sur les champs de bataille, après avoir dissipé leur patrimoine, couraient risque d'être renvoyés chez eux comme des miliciens qu'on licencie le lendemain de la guerre. Ne valait-il pas mieux, même au point de vue monarchique, rester en France, y prendre position, y conserver dans les hauts emplois des coopérateurs et des alliés, y recruter sous main pour la contre-révolution, s'y tenir en disponibilité de service, et être près du trône, afin que si on le renversait, il ne tombât pas du moins dans le vide ; être autour du roi, afin que s'il mourait, il ne mourût pas du moins abandonné?

la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 210.

[1] *Chronique de Paris*, n° 293.

Mais que pouvaient ces raisonnements contre les moyens mis en œuvre par Coblentz? A ceux-ci l'on donnait avis que les princes avaient fixé le jour passé lequel tout gentilhomme qui n'aurait pas rejoint leur bannière, serait inscrit sur la liste des félons et des lâches; à ceux-là on disait que la victoire du bon droit leur gardait le châtiment que méritent les traîtres; à d'autres, on parlait de leurs enfants qui naîtraient avec un nom dégradé; à qui se faisait trop attendre, on envoyait une quenouille et un fuseau[1].

Sur ce vaste, sur ce hideux système d'embauchage planait la politique de Monsieur. C'était lui qui, réduisant l'émigration en système, avait allumé parmi les nobles cette fièvre honteuse; et tandis que son malheureux frère, presque sans défenseurs, entouré d'ennemis, luttait sur son trône contre la Révolution, comme un naufragé lutte sur une planche fragile contre la mer mugissante, lui, *régent du royaume*, il intimait en lieu sûr ses volontés souveraines, forçait toutes les grandes familles à déserter la cour de Louis XVI pour venir grossir la sienne, et trônait à Coblentz[2], ayant à ses pieds ce qu'il avait l'insolence d'appeler la *France extérieure*.

Quant à la folle confiance qui s'était emparée de cette *France extérieure*, on n'y croirait pas si elle ne se trouvait attestée par des écrivains royalistes, mélancoliques témoins des extravagances de leur parti. Un d'eux[3] raconte qu'à Coblentz, *au café des Trois Couronnes*, où les émigrés avaient coutume de se réunir, on parlait de vengeances comme si l'on eût déjà triomphé. Le délire y était porté à ce point qu'un jour, sur la nouvelle que

[1] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.

[2] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, chap. XVI, p. 267. Édition de Bruxelles.

[3] Le comte d'Allonville. *Ibid.*, p. 269.

l'abbé Louis venait traiter avec les princes, de la part des principaux révolutionnaires, effrayés ou désabusés, un cri général d'indignation s'éleva : *Point d'accommocement ! point d'accommodement!* et ce fut là le titre, ce fut le sujet d'une brochure furieuse que, sous le nom de Henri Audenel, le comte d'Antraigues publia, à la grande satisfaction des *implacables!* Que dire encore? Semblables à ces mendiants qui demandent l'aumône une espingole au poing, les émigrés de Coblentz injuriaient, pour crime d'hésitation, les princes mêmes dont ils attendaient assistance. Ils avaient appelé au milieu d'eux Suleau, le plus fanatique de leurs journalistes : ils lui confièrent la rédaction d'une feuille qui parut d'abord sous le titre de *Journal des Princes.* Et qu'y lisait-on? Des philippiques contre la *faiblesse* du pacifique prince de Kaunitz, des attaques contre Léopold, dont les *tergiversations* étaient attribuées aux *inspirations d'une terreur panique*, ou aux *ambiguïtés, fruit de quelques doses de machiavélisme*[1].

Telle était donc la Cour de Coblentz : quel autre aspect présentait celle de France! Ici, tout n'était que solitude, deuil qui n'osait même pas s'avouer, larmes secrètes et poignantes inquiétudes. Jusque parmi les hommes des offices du roi, il y avait des Jacobins : on le savait, et on n'osait les renvoyer, tant la Révolution se faisait redouter! Seulement, comme on n'était pas sûr qu'un beau jour les mets ne fussent empoisonnés, il avait été décidé que le roi et la reine ne mangeraient plus que du rôti. Le soin d'apporter furtivement du pain et du vin fut confié à Thierry, intendant des petits appartements. C'était Mme Campan qui avait charge de commander les pâtisseries, ce qu'elle faisait *comme pour elle*, et tantôt chez un pâtissier, tantôt chez un

[1] Le comte d'Allonville. *Ibid.*, p. 274.

autre[1]. A l'heure des repas, on cachait sous la table, pour épargner aux gens du service l'injure de toutes ces frayeurs, le pain de Thierry et les pâtisseries de Mme Campan ; et pour se ménager le moyen de manger en cachette, on avait prévenu les domestiques de n'entrer que lorsqu'ils seraient appelés. Une fois sur cette pente de précautions humiliantes, jusqu'où ne les fallait-il point pousser? Louis XVI ne buvant jamais une bouteille de vin entière à ses repas, il remplissait, afin qu'on ne s'aperçut de rien, celle dont il avait bu à peu près la moitié, avec la bouteille servie par les officiers du gobelet[2]! Quels détails! quel jour ils jettent sur la royale agonie de Louis XVI! et comme ils mettent en relief l'abandon barbare dans lequel laissaient leur roi ces preux qui s'en allaient, à l'étranger, écrire sur leur bannière : UN ROI OU LA MORT !

Le 13 octobre 1791, informé que l'Assemblée législative se proposait de prendre contre l'émigration des mesures foudroyantes, Louis XVI, dans l'espoir de les prévenir, et aussi parce qu'il était réellement intéressé à couper court à ce funeste esprit de désertion, adressa aux commandants des ports une lettre publique où il protestait de sa volonté ferme d'exécuter la constitution à la lettre, adjurait les officiers de marine de rester à leurs postes, sommait ceux qui avaient quitté la patrie d'y rentrer, et déclarait qu'à ce signe il reconnaîtrait « tous les bons Français, tous ses vrais amis[3]. » Le 14 octobre, une autre lettre, rédigée dans un sens identique, fut envoyée aux officiers généraux, aux commandants des troupes de terre ; et le même jour parut une proclamation du roi concernant les émi-

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. XIX, p. 189.
[2] *Ibid.*
[3] Voy. le texte de cette lettre dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 157 et 158.

grations, dans laquelle on lisait ces mots : « Français qui avez abandonné votre patrie, revenez dans son sein. C'est là qu'est le poste d'honneur, parce qu'il n'y a de véritable honneur qu'à servir son pays et à défendre les lois [1]. »

Ce langage était-il tout à fait sincère ? Tout à fait, non sans doute. Livré, avec une âme vacillante à l'excès, aux jeux cruels du destin le plus moqueur qui fut jamais, Louis XVI fut condamné toute sa vie à tromper ses ennemis, ses amis, et lui-même, hélas ! Si bien qu'il lui arriva de manquer de bonne foi jusque dans ses mensonges. Ainsi qu'il en donnait publiquement l'assurance, il était décidé à exécuter la constitution à la lettre, c'est certain, et il s'en ouvrit nettement à Bertrand de Moleville, le jour où ce dernier fut appelé au ministère [2]; mais pourquoi ? parce qu'il la jugeait impraticable et que, selon lui, l'observer littéralement, c'était la détruire [3]. Il blâmait, dans son cœur aussi bien que dans ses proclamations, cette fuite de la noblesse à l'étranger et cet appel violent des princes à la haine des rois, sentant bien que cela revenait à l'environner de périls après l'avoir isolé; mais il n'en conservait pas moins sur l'état des hommes attachés à son service, les gardes du corps, qui avaient déserté en masse et comptaient former le premier corps de l'invasion ; de sorte que l'avant-garde présumée de l'armée qui menaçait la France était payée avec l'or de la liste civile et continuait de faire partie de la maison du roi

[1] Proclamation du roi concernant les émigrations. *Ibid.*, p. 161.

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, chap. IV, p. 101 et 102.

[3] Bertrand de Moleville l'avoue, avec toute la réserve cependant qu'on devait attendre de son royalisme : « Le roi me dit.... Je crois que l'exécution la plus exacte de la Constitution est le moyen le plus sûr qu'il y ait de la faire bien connaître à la nation et de lui faire apercevoir les changements qu'il convient d'y faire. » *Ibid.*

des Français[1]. » Il y a mieux : c'était la liste civile qui fournissait aux frais d'impression de tous les ouvrages contre-révolutionnaires, de ceux même qu'on adressait aux conspirateurs d'outre-Rhin ou qu'on publiait en leur nom : *Les pétitions des émigrants.—La réponse des émigrants. — Les émigrants au peuple. — Les plus courtes folies sont les meilleures. — Le journal à deux liards. — L'ordre, la marche et l'entrée des émigrants en France*, etc., etc.[2]

D'un autre côté, il est hors de doute que Louis XVI entretenait avec ses frères une double correspondance, l'une ostensible, l'autre secrète, et nullement en rapport avec la première. Lorsque, plus tard, après la prise du château, des commissaires furent chargés de la recherche des papiers qui s'y trouvaient, on découvrit dans l'appartement du roi un portefeuille où était renfermé le billet suivant, adressé à Louis XVI par Monsieur et le comte d'Artois :

« Je vous ai écrit, mais par la poste, je n'ai rien pu dire. Nous sommes ici deux qui n'en font qu'un : mêmes sentiments, mêmes principes, même ardeur pour vous servir. Nous gardons le silence ; mais c'est qu'en le rompant trop tôt nous vous compromettrions.... Si l'on nous parle de la part de ces gens-là, nous n'écouterons rien; SI C'EST DE VOTRE PART, NOUS ÉCOUTERONS, mais nous irons droit notre chemin. AINSI, SI L'ON VEUT

[1] Papiers inventoriés de la liste civile. Voy. le rapport de Gohier à l'Assemblée nationale, séance du 16 septembre 1792.

[2] *Ibid.* — Il importe de remarquer que l'inventaire des pièces trouvées, après le 10 août, chez l'administrateur de la liste civile, fut fait avec la plus rigoureuse précision et la plus grande solennité, chaque pièce ayant été numérotée et parafée, et le procès-verbal signé en présence des commissaires de l'Assemblée nationale, qui étaient Gohier, Andrein, Pinel aîné, Duval, Benoiston et Ognyes.

QUE VOUS NOUS FASSIEZ DIRE QUELQUE CHOSE, NE VOUS GÊNEZ PAS.... L.-S. X., Ch.-P[1].

Venant de l'astucieux comte de Provence, ces assurances de dévouement à son souverain ne sauraient être regardées, quand on les rapproche de sa conduite, que comme le résultat d'une hypocrisie profonde; mais la question n'est pas là. Pour prouver à la France qu'il y avait quelque chose de fort ténébreux derrière toutes ces proclamations royales où la désertion royaliste était si vivement gourmandée, que fallait-il de plus qu'un billet semblable à celui qui vient d'être cité : « SI L'ON VEUT QUE VOUS NOUS FASSIEZ DIRE QUELQUE CHOSE, NE VOUS GÊNEZ PAS ? »

Marie-Antoinette n'était pas moins dissimulée. « Le roi et la reine, écrivait Pellenc au comte de La Marck, sont fort bien dans le public. Une dame de la cour disait l'autre jour devant la reine : « Si les émigrés entraient, je voudrais qu'ils foudroyassent Varennes. » La reine lui répondit : « *Vous êtes bien vive, madame* [2]. » Marie-Antoinette était FORT BIEN DANS LE PUBLIC, selon l'expression de Pellenc; mais elle avait, elle aussi, sa « CORRESPONDANCE AVEC L'ÉTRANGER, » comme Mme Campan nous l'apprend, et cette correspondance était de telle nature qu'il la fallait faire en chiffres. « Celui que la reine avait préféré ne peut jamais être deviné, mais il faut une patience extrême pour en faire usage. Chaque correspondant doit avoir un ouvrage de la même édition. *Paul et Virginie* était celui qu'elle avait choisi. On indique par des chiffres convenus la page, la ligne, où se trouvent les lettres que l'on cherche et quelque-

[1] Rapport de Gohier à l'Assemblée nationale, séance du 7 septembre 1792.

[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 286.

fois un mot d'une seule syllabe. Je l'aidais dans ce travail, etc....[1] »

Jusque en 1792, et même jusqu'à cette prise du château des Tuileries qui amena de si formidables découvertes, on n'eut aucune preuve bien positive du double jeu de la cour; mais l'instinct populaire ne s'y trompait pas. Les lettres et proclamations de Louis XVI concernant les émigrés furent donc accueillies, au dedans, avec une défiance extrême; et, trop sûre qu'au dehors on n'en tiendrait aucun compte, l'Assemblée résolut d'en venir aux mesures de rigueur.

Le 20 octobre, Brissot posa la question avec un remarquable mélange de grandeur et de vivacité, distinguant trois classes d'émigrants : la première, celle des princes; la seconde, celle des fonctionnaires déserteurs; la troisième, celle des simples citoyens, entraînés ou séduits : « Vous devez, dit-il, haine et punition aux deux premières classes, pitié et indulgence à la troisième. » C'était surtout les grands coupables qu'il voulait voir châtier : « Au lieu de s'attacher aux branches, on devait attaquer le tronc. » En conséquence, il demanda que, passé un certain délai et après sommation à eux faite de rentrer dans le royaume, les princes, chefs de la révolte et les fonctionnaires publics, fussent poursuivis criminellement, leurs biens confisqués; qu'on fit revivre la loi qui défendait l'exportation des munitions de guerre et du numéraire; et que, quant aux simples citoyens émigrés qui ne prendraient point part à la révolte, on se bornât à assujettir leurs biens à une taxe plus forte[2].

Cette proposition conciliait, dans une assez juste

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p. 179.

[2] Voy. le texte de ce discours dans l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. XII, p. 162-174.

mesure, ce qui est dû à l'intérêt social et ce que réclament les droits naturels de l'homme. Et en effet, si, d'un côté, la patrie ne saurait, comme l'avait si éloquemment et si noblement démontré Mirabeau, se transformer en prison pour ceux qu'appellent sous un ciel différent l'amour de la liberté, l'instinct du bonheur ou les inspirations de la conscience, comment prétendre, d'un autre côté, qu'à ceux-là, quand il leur plaît de délaisser la patrie en péril, elle continue à devoir sa protection? La liberté de locomotion est de droit naturel, mais la propriété du sol est de droit social; et lorsqu'en désertant son pays menacé, un citoyen rompt le pacte qui le liait à ses concitoyens, il renonce par cela seul au bénéfice des conventions sociales qui les unissent à lui, et c'est à eux alors qu'il appartient de décider, d'après les circonstances, de la nécessité et de l'étendue de cette rupture. Brissot se montrait donc fort modéré, lorsqu'il demandait qu'eu égard aux dangers extraordinaires de la situation, et au surcroît de malheurs qu'annonçait, que devait inévitablement amener toute retraite hors du royaume, on frappât d'une triple imposition les biens des simples citoyens émigrants, et cela en laissant la liberté d'émigrer entière. Car, il insista sur ce dernier point avec une grande chaleur de conviction : « Ni lois prohibitives, s'écria-t-il, ni confiscations! Quand, dans des siècles d'ignorance et de barbarie, on fit contre les juifs des lois prohibitives, l'industrie trompa les regards de la tyrannie par le secret des lettres de change. Louis XIV défendit l'émigration aux protestants. Or, si ce grand prince, avec ses cent mille commis, avec ses trois cent mille soldats, avec ses prêtres, avec ses fanatiques, délateurs et bourreaux, n'a pu parvenir à l'arrêter et y a inutilement souillé son règne, que sera-ce lorsqu'il n'y a plus de commis, lorsque les soldats se refusent au rôle de délateurs?...

La prospérité et la tranquillité publique, voilà les meilleures lois contre les émigrations[1]. »

Vergniaud, qui prit la parole le 22 octobre, prononça un discours qui, sans les formuler en termes bien clairs, poussait à des conclusions beaucoup plus sévères, discours violent, éloquent, indigné, que coloraient tout à tour le dédain et la colère, où il comparait les émigrés menaçant la France à « de misérables pygmées parodiant l'entreprise des Titans contre le ciel, » où il rappelait à l'Europe, si jamais elle se levait tout entière contre nous, que « quelques milliers de Grecs avaient triomphé d'un million de Perses, » et finissait par cette fière, par cette mélancolique parole : « Dans tous les événements, le succès est l'affaire du destin[2]. »

Condorcet avait proposé qu'on déférât le serment civique aux émigrés, qu'on exigeât d'eux la déclaration qu'ils ne s'armeraient ni ne solliciteraient l'étranger à s'armer contre la patrie, et que, moyennant cette déclaration, ils fussent admis à jouir de leurs biens, droits et pensions, « la renonciation à la patrie n'étant pas un délit. » Ce thème, auquel la gravité extraordinaire des événements donnait un caractère de naïveté dérisoire, fut repris par le feuillant Pastoret avec une habileté qui touchait à l'astuce. A le voir présenter sous ses plus hideux aspects le crime des émigrations systématiques, à l'entendre affirmer que, de quelque manière qu'on envisageât la conduite des émigrants, « il était impossible de les défendre, » on s'attendait à des conclusions rigoureuses, lorsque, soudain, se rangeant de l'avis de Condorcet : « Leur orgueil, dit-il, aurait résisté à une loi sévère; leur intérêt, un motif plus noble peut-être, les ramènera, et, peut-être encore, quand ils auront

[1] Voy. ce discours, etc.
[2] Voy. ce discours dans Buchez et Roux, t. XII, p. 179-191.

posé le pied sur la terre qui les a vus naître, ils s'y sentiront soulagés, comme les Grecs, poursuivis par les remords, se sentaient plus tranquilles au moment où ils embrassaient l'autel des dieux[1]. »

Le 31, la voix d'Isnard retentit : ce fut un vrai coup de tonnerre. « Je demande à l'Assemblée, à la France, et.... — l'œil fixé sur un membre qui l'interrompait — à vous, monsieur, s'il est quelqu'un qui veuille soutenir que les princes émigrés ne conspirent pas contre la patrie, et que tout conspirateur ne doive pas être au plus tôt accusé, poursuivi, puni.... S'il est quelqu'un qui l'ose soutenir, qu'il se lève ! »

A ce brusque début d'un orateur ignoré, à cet interrogatoire impérieux, les uns se répandent en applaudissements, les autres murmurent. Vergniaud, qui préside, s'étonne ; mais, à la menaçante question, pas de réponse. Alors, frémissant, hors de lui, possédé, comme l'avait été quelquefois Mirabeau et plus encore, du démon de l'éloquence, Isnard frappe à coups pressés sur les cœurs : « Nous ne punissons pas les chefs des rebelles, et nous avons détruit la noblesse ! Ah, je le vois, ces vains fantômes n'ont pas cessé d'épouvanter. — Il est temps, il est temps que ce grand niveau de l'égalité, placé sur la France libre, prenne son aplomb. — C'est la longue impunité des grands criminels qui a pu rendre le peuple bourreau. — La colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois. — Il faut que la loi gouverne, que sa voix foudroyante retentisse, et qu'elle ne distingue ni rangs, ni titres, aussi inexorable que la mort quand elle tombe sur sa proie. — On vous a dit que l'indulgence est le devoir de la force, que la Suède et la Russie désarment, que la Prusse n'a pas

[1] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 196.

intérêt à nous attaquer, que l'Angleterre pardonne à notre gloire, que Léopold attend la postérité? Et moi, je dis que la nation doit veiller sans cesse, parce que le despotisme et l'aristocratie n'ont ni mort ni sommeil, et que, si les nations s'endorment un seul instant, elles se réveillent enchaînées; et moi, je soutiens que si le feu du ciel était au pouvoir des hommes, il faudrait en frapper ceux qui attentent à la liberté des peuples. — Maulius, sauveur de la République, est accusé de conspiration contre la liberté publique. Il présente des bracelets, des javelots, douze couronnes civiques, deux couronnes d'or, trente dépouilles d'ennemis vaincus en combats singuliers, et sa poitrine criblée de blessures.... On le précipite du haut de ce même rocher d'où il avait culbuté les Gaulois! — Depuis trois ans, nous récompensons les forfaits des patriciens conspirateurs avec des chariots d'or: si je votais de pareils dons, j'en mourrais de remords. — Je demande la question préalable sur le projet de M. Condorcet, parce que je pense que le serment est une mesure illusoire et vaine; que c'est souiller la sainteté du serment que de le placer dans des bouches qui ont soif de notre sang; que nos ennemis promettront tout et ne tiendront rien; qu'ils ne reconnaissent d'autres divinités que l'intérêt et l'orgueil; qu'ils jureront d'une main, et de l'autre aiguiseront leurs épées[1]. »

Tant de passion avait quelque chose d'irrésistible: en vain, par une misérable tactique assez conforme à sa politique, le ministre de la marine essaya de changer le cours des préoccupations de l'Assemblée[2]; en vain, Condorcet tenta de lutter contre ce torrent tombé de la

[1] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 200-203.

[2] Cette circonstance, dont les auteurs de l'*Histoire parlementaire* ne parlent pas, n'avait point échappé à Marat. Voy. l'*Ami du Peuple*.

cime des hautes montagnes, tout fut entraîné. L'Assemblée vota, séance tenante, la proclamation qui suit : « Louis-Stanislas-Xavier, prince français, l'Assemblée nationale vous requiert, en vertu de la constitution française, titre 3, chapitre II, section 3, nombre 2, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois, faute de quoi, vous serez censé avoir abdiqué votre droit éventuel à la régence. »

Et, le 9 novembre, il fut solennellement décrété :

« Les Français rassemblés au delà des frontières du royaume sont, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la patrie.

« Si, au premier janvier prochain, ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort.

« Seront coupables du même crime et frappés de la même peine, les princes français et les fonctionnaires publics, absents à l'époque ci-dessus citée du 1er janvier 1792.

« Dans les quinze premiers jours de ce mois-là, convocation de la haute cour, s'il y a lieu.

« Les revenus des conjurés condamnés par contumace seront pendant leur vie perçus au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes, enfants et créanciers légitimes.

« Dès à présent, tous les revenus des princes français, absents du royaume, sont séquestrés.

« Tout officier, qui abandonnerait son poste sans congé ou démission acceptée, sera puni comme le soldat déserteur.

« Pour tout Français qui, soit en France, soit au dehors, embaucherait des individus destinés à grossir les rassemblements d'émigrés, la mort[1]. »

[1] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 218-221.

De cette loi, qu'on l'approuve ou qu'on la blâme, qu'on reconnaisse ou qu'on nie la fatalité des circonstances d'où elle sortit, de cette loi d'airain sont comptables devant l'histoire : Vergniaud, qui y avait préparé les esprits; Isnard, qui l'arracha aux émotions d'un auditoire palpitant; Brissot, qui, beaucoup plus âpre dans son journal qu'à la tribune, l'approuva[1]; en un mot, les Girondins, qui l'emportèrent de haute lutte dans l'Assemblée, dont ils formaient déjà le parti dominant.

Ainsi, ce furent les Girondins, eux dont la modération a été tant célébrée par des écrivains mal informés ou prévenus, qui posèrent le principe de la LOI DES SUSPECTS, premier pas dans la Terreur.

La Terreur! Ah! dans ce mois-là même, et tandis que le vent qui soufflait de Saint-Domingue apportait à Paris les gémissements, les hurlements, les cris de rage d'une effroyable guerre servile, Avignon subissait une dictature d'assassins!...

Marat, dans l'affaire des émigrés, fut enchanté de l'audace d'Isnard; il déclara que son discours était *rayonnant de sagesse*[2]; mais il s'éleva contre le décret avec une violence extrême et tout à fait inattendue. Qu'était-ce donc que ce décret salué par les cris de joie d'un vulgaire imbécile? « Un leurre, pour donner aux conspirateurs le temps de consommer leurs complots. » Prononcer la confiscation, sans préjudice du droit des femmes et des enfants, quelle moquerie! Est-ce que les femmes n'ont pas droit aux biens de leurs maris, et les enfants à ceux de leurs pères? La belle garantie, vrai-

[1] Voy. le *Patriote français* du 15 novembre, et la vivacité avec laquelle le décret sur les émigrés y est défendu contre la *Chronique*, journal de Condorcet.

[2] *L'Ami du Peuple*, n° 589.

ment, que cette perspective d'une haute cour nationale qu'on ne manquerait pas de composer de créatures du château! On menaçait les princes du séquestre : cela empêcherait-il les ministres de prodiguer aux frères du roi les revenus de la nation? Tous les autres articles du décret,... puérils et insignifiants[1]. » Dans un numéro suivant, Marat allait plus loin : il supposait de Broglie, Lambesc, Bouillé, condamnés d'abord par contumace, puis se présentant d'eux-mêmes au tribunal pour « faire reviser leur procès aux yeux d'un public *un peu refroidi*[2], » et il leur mettait dans la bouche un plaidoyer qu'il affirmait irréfutable : « Le soin de conserver nos jours par la retraite est donc un crime à vos yeux? On nous accuse de nous rassembler pour conspirer contre la patrie : la preuve[3]? » etc..., etc.... Passant à la défense des officiers déserteurs : « De quel droit les puniriez-vous de la violation de leur serment civique, lorsque vous les avez forcés de violer le premier serment de fidélité qu'ils ont prêté au roi exclusivement, lors de leur réception[4]? » Étrange justification! étrange raisonnement! Et la conclusion ne l'était pas moins : « Que fallait-il faire? Rien. Car tout mon espoir pour sauver la patrie est dans la guerre civile, si toutefois le peuple a le dessus[5]. »

Ni les partisans de la cour ni le peuple ne jugèrent le décret aussi *favorable aux émigrés* que Marat le prétendait! « Le peuple, écrivait amèrement au comte de La Marck le royaliste Pellenc, voit ce décret avec plaisir, parce que la vengeance plaît toujours à la multitude, et nous ne devons pas oublier, si nos histoires de

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 596.
[2] *Ibid.*, n° 597.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*

guerres civiles sont fidèles, que nous sommes une des nations les plus barbares qui existent[1]. »

On devait s'attendre à ce que le roi refusât sa sanction : c'est ce qui eut lieu. Seulement, pour adoucir l'effet de ce *veto*, Louis XVI fit part à l'Assemblée de nouvelles mesures qu'il avait prises, disait-il, contre les émigrés. Ces mesures étaient une seconde proclamation un peu plus pressante que la première, et deux lettres adressées, l'une à Monsieur, l'autre au comte d'Artois, les invitant à rentrer, et, s'il le fallait, le leur ordonnant[2]. Mais, sans s'inquiéter si, à force de répéter que Louis XVI n'était pas libre, et de le lui écrire publiquement, ils ne le livraient pas à la risée de l'Europe, les deux princes lui répondirent comme s'ils n'eussent vu en lui qu'un triste pantin, dont des mains, qui ne daignaient pas même se cacher, faisaient jouer les ressorts. « Mon honneur, mon devoir, ma *tendresse*, disait dérisoirement Monsieur dans sa réponse, me défendent également d'obéir. »

Quant à la sommation que lui avait faite l'Assemblée, il la repoussa, sacrifiant sa dignité au plaisir de la parodie, en termes qui visaient à l'esprit, voulaient monter jusqu'au dédain, et s'arrêtaient à l'impertinence :

« Gens de l'Assemblée française se disant nationale, la saine raison vous requiert, en vertu du titre Ier, chapitre Ier, section 1re des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter de ce jour; faute de quoi, vous serez censé avoir abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des enragés dignes des Petites-Maisons[3]. »

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 264 et 265.

[2] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XII, p. 225-229.

[3] *Ibid.*, p. 231 et 232.

Cette réponse montrait assez quelle arrogante confiance les émigrés puisaient dans l'espoir d'une coalition. De leur côté, les Girondins n'avaient pas attendu un tel avertissement pour associer à l'idée de leur guerre aux nobles celle d'une guerre à tous les rois, protecteurs des nobes.... Mais avant d'entrer dans le récit de ce grand mouvement, disons comment ceux qui frappaient si rudement les émigrés d'une main, de l'autre, et dans le même temps, frappaient les prêtres.

CHAPITRE V.

LES FAUX MARTYRS.

Guerre civile des consciences. — Le Paradis et l'Enfer aux prises. — Tableau de la Vendée sous la main des prêtres. — Libelles indécents en faveur des prêtres non assermentés; *grande conversion du Père Duchesne par sa femme.* — Débats sur les troubles religieux. — Lutte entre deux évêques-jureurs, Fauchet et Torné. — Opinion de Gensonné. — Théorie des suspects développée par Isnard. — Mot de François de Neufchâteau. — Formation d'un comité de surveillance. — Décret contre les prêtres réfractaires. — La puissance des prêtres se maintenant sous la forme du martyre. — Le *veto* délibéré en conseil; les ministres contre, Louis XVI pour; Louis XVI l'emporte. — Lutte, sur la question du *veto*, entre le génie de Talleyrand et celui de Camille Desmoulins.

La constitution civile du clergé n'avait en aucune sorte touché à la religion; œuvre des Jansénistes, c'est-à-dire des croyants les plus rigides qu'il y eût au monde, elle n'avait en rien altéré le dogme catholique, et il fallait une mauvaise foi bien grande pour prétendre qu'on avait déchiré l'Évangile, blasphémé le Christ, déclaré la guerre à Dieu, en établissant un siége épiscopal par département et une paroisse par commune; en attribuant au peuple, selon l'usage de la primitive Église, l'élection des évêques et des curés; en rendant les fonctions épiscopales et curiales gratuites; en salariant ceux qui les remplissaient, aux frais du trésor public. Mais la constitution civile du clergé n'en avait pas moins été une faute, et déplorable, par cela seul qu'elle fournissait aux prêtres, ennemis de la Révolution, un prétexte pour crier à la discipline de l'Église violée, à la religion

perdue, et pour jeter ainsi un désordre mortel dans une foule de consciences encore enveloppées d'ombres.

Puis, était venue l'obligation imposée aux prêtres de prêter serment à cette constitution civile du clergé qu'ils déclaraient impie, nouvelle faute qui, aux yeux du peuple superstitieux des campagnes, ne pouvait manquer de transformer les réfractaires en martyrs.

Il n'y parut que trop. Le haut clergé, uni aux aristocrates, prit occasion de là pour tout embraser; le bas clergé, qui avait d'abord salué la Révolution d'un cri de joie et de délivrance, n'osa, garrotté qu'il était dans les liens de la franc-maçonnerie religieuse, se séparer des évêques; la désertion des évêchés et des cures devenant générale, il fallut remplacer les pasteurs, déjà et depuis longtemps en possession des âmes simples, par des hommes nouveaux, quelques-uns flétris et sans mœurs[1], d'autres respectables, mais poursuivis d'anathèmes jusque dans le temple, et contre qui sifflaient des serpents cachés sous la pierre de chaque autel.

Quelle guerre civile est comparable à celle où la folie humaine met aux prises le paradis et l'enfer! Le service divin se faisant la baïonnette au bout du fusil[2]; les églises tantôt désertes, tantôt ensanglantées; des prêtres assermentés réduits à fuir devant des bandes de dévotes en fureur[3]; chaque jour des femmes se séparant de leurs maris, ou des enfants de leurs pères[4];

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 126. Collection Berville et Barrière.

[2] *Ibid.*, p. 127.

[3] L'abbé Jager, dans sa très-partiale *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, avoue néanmoins le fait de prêtres constitutionnels chassés des églises à coups de pierres : « Les femmes, dit-il, étaient les plus ardentes. » T. III, p. 6.

[4] Rapport de MM. Gallois et Gensonné à l'Assemblée nationale, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 87.

la Révolution fatalement englobée dans la haine que portaient aux intrus, surtout en Bretagne, une foule de paysans trompés; enfin, l'émeute sur la place du village, le combat autour du confessionnal, la discorde au foyer de la famille, telle était la France, précipitée, égarée, entre deux genres de fanatisme.

Deux commissaires civils, Gallois et Gensonné, avaient été envoyés, en vertu des décrets de l'Assemblée constituante, dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres : leur rapport, présenté le 9 octobre à l'Assemblée législative, montra combien la plaie était envenimée, profonde. Nulle part, le schisme n'avait produit de plus désastreux effets que dans la Vendée. Attaché en général à ses anciens pasteurs, le peuple de ces campagnes y vivait dans un état d'inexprimable angoisse ou de colère farouche; tout juge, tout administrateur, tout électeur, qui concourait à l'exécution de la loi concernant les fonctionnaires ecclésiastiques, devenait un objet de haine; les municipalités étaient désorganisées; l'indigent n'obtenait de secours, l'artisan n'obtenait d'emploi, qu'autant qu'il s'engageait à ne pas aller à la messe des *intrus;* dans les villages, dans les bourgs, les jours de dimanche et de fête, on voyait les habitants déserter en masse leurs foyers, pour aller entendre la messe du prêtre réfractaire, à une lieue de là, quelquefois plus loin, et lorsqu'ils rentraient chez eux, excédés de fatigue, on juge de quel œil ils regardaient les cinq ou six personnes qui, trouvant à leur portée un prêtre de leur choix, paraissaient jouir d'un privilége exclusif en matière de religion[1]!

Le clergé ennemi de la Révolution avait soin, de son côté, d'attiser cette flamme. Vainement la loi lui ouvrait-

[1] Rapport de MM. Gallois et Gensonné, etc., p. 87 et 88.

elle, pour y dire la messe, les églises mêmes desservies par les curés qui avaient prêté serment : il n'avait garde d'user de cette liberté, le mot d'ordre étant de n'avoir aucune espèce de communication avec les *intrus*[1], afin que le peuple s'habituât à les fuir comme des pestiférés.

Dans leur rapport, rédigé d'ailleurs avec une modération remarquable[2] et qui concluait à la consécration du principe de tolérance comme au meilleur remède contre le mal dénoncé, Gallois et Gensonné citèrent des manuscrits saisis chez les missionnaires de la maison de Saint-Laurent, et rédigés en forme d'instruction, à l'usage du peuple des campagnes. Il y était dit que s'adresser aux *intrus* pour l'administration des sacrements, c'était péché mortel ; que ceux que mariaient les *intrus* n'étaient pas mariés ; que les enfants issus de tels mariages étaient des bâtards ; que la malédiction divine planerait sur leurs berceaux ; qu'il fallait enterrer les morts secrètement, plutôt que de confier aux assermentés le soin des sépultures[3]. En d'autres termes, l'Église disputait le citoyen à l'État jusque dans le tombeau ! Une lettre explicative de l'instruction de l'évêque de Langres, et adressée, sous enveloppe, au curé de la Réorthe, contenait des recommandations analogues. On y rappelait, en outre, pour le besoin du moment, cette simplicité, cette pauvreté des premiers siècles de l'Église — dont elle avait si bien su s'affranchir depuis — comme un bon procédé pour enflammer la ferveur des fidèles : « Une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou quelque autre étoffe commune, des vases d'étain, suffiront[4]... »

[1] Rapport de MM. Gallois et Gensonné, p. 89.

[2] L'abbé Jager est forcé d'en convenir. Voyez son *Histoire de l'Eglise de France pendant la Révolution*, t. II.

[3] Rapport de Gallois et Gensonné, t. XII, p. 85 de l'*Histoire parlementaire*.

[4] *Ibid.*, p. 84.

Là ne se bornaient pas les excitations. A Paris, ne rougissant pas de se faire les plagiaires de tout ce que le délire de la Révolution avait enfanté, comme pamphlet, de plus calomnieux et de plus indécent, les défenseurs du clergé publièrent contre les prêtres assermentés une foule de libelles où l'on empruntait à Hébert son style, ses fureurs, et le nom même qui lui avait valu tant de vogue dans les tavernes : *De par la mère Duchesne, anathèmes très-énergiques contre les jureurs ; — sur la bâtardise des enfants nés d'un mariage constitutionnel. Grand jugement de la mère Duchesne ; — grande conversion du père Duchesne par sa femme, etc., etc.* [1] Il faut donner une idée de ces productions, sortes de documents qui enseignent mieux l'histoire vraie que beaucoup de pièces officielles, que beaucoup de harangues pompeuses, et que nos prédécesseurs, soit fausse pudeur, soit ignorance, ont si complétement passées sous silence.

« Le père Duchesne. Sac.... mille.... mort.. . nom d'un tonnerre.... comment! des b.....s d'aristocrates encore chez moi ! Femme, j'ai déjà dit mes volontés : de la mémoire, sinon gare tes deux bras ! Et vous, commère, qui venez engueuser ma femme, voyez-vous bien ste porte : eh bien, elle vous montrera toujours visage de bois....

« La mère Duchesne. Mn'ami, filons doux, s'il vous plaît. Vous savez que je n'nous mouchons pas du pied. Pour la gueule, je l'ons aussi bonne que vous, monsieux not homme.

« Le père Duchesne. Comment ! sapré g...., t'ose me raisonner. Si je te....

« La mère Duchesne. N'approche pas, vieux bouc,

[1] Tous ces libelles *pieux* se trouvent réunis dans la *Bibliothèque historique de la Révolution* Père Duchesne, 1035, 6, 7. British Museum.

car si je me mets en furie, malgré mon chien de rhumatisme, j'arrache au moins les deux yeux de ta b....e de tête.

« MONSIEUR LE CURÉ. Mes amis, mes bons amis, point de bruit, je vous en conjure. Je ne viens pas pour être un sujet de discorde entre vous. Puisque ma présence vous est désagréable, monsieur Duchesne, je me retire. Cependant, toutes les fois que je pourrai vous être utile, ma porte sera ouverte, et je me ferai un véritable plaisir de vous obliger.

« LA MÈRE DUCHESNE. Eh bien, chien d'animal, fais-tu ben ce que t'a fait, en congédiant ce bon prêtre, not père, not consolateur, qui nous a tant prêché, tant dit de bonnes choses, tant soulagé depuis quarante ans! hélas! si je n'sommes pas morts de faim, si j'avons élevé nos enfants, si on n'a pas vendu nos meubles, si j'avons marié not fille à not gendre, à qui en avons-vous obligation, si ce n'est à ce prêtre du bon Dieu?... Ma pauvre voisine était la seule à qui je contions nos peines. Al' faisait tout ce qu'el pouvait pour nous aider; mais la pauvre diablesse est maintenant presque aussi à plaindre que nous. Voyant donc comme ça not misère, al est allé trouvé not curé, non pas ce bon vieux saint homme qui sort d'ici et que tu as si mal agancé, mais ce petit f.....t si pincé, si frisé, si calamustré, et qui ressemble plutôt à une poupée qu'à un prêtre. Eh ben, tu ne sais pas ce que lui a dit ce b....e-là, avec ses six mille livres de rente, et ses manches fines, et ses souliers luisants, et sa donzelle parée comme un autel? *Ma mie, ma mie, j'nous mêlons plus des pauvres, nous; j'nen avons pas trop, nous. Allez, allez au district.* Et puis, zeste! il l'y f..t la porte au nez. N'est-il pas vrai, voisine, que ça vous est arrivé comme ça?

« LA VOISINE. Hélas! oui. Jamais not bon vieux ancien n'nous a reçu de cette magnière-là.... Voyant donc

comme ça que j'étais si mal reçue de ce curé de la nation, j'allons au district, j'demandons à parler au maire.... *Eh ben, ma bonne, que voulez-vous?* — Du pain pour ma voisine. — *Qu'al vienne elle-même.* — Mais elle est malade, a ne peut grouiller; v'nez la voir sur son chien de lit, où al crie comme une damnée. — *Oh, un district ne va pas comme ça chez le monde.* — Mais, sapré chien, quand al pourra marcher, elle n'aura pas besoin de toi — *Comment! coquine, t'insultes un district! En prison!...* Hélas! on f..t la pauvre voisine en prison comme une voleuse.... Ah! si j'retourne jamais au district, j'veux ben qu'un loup me croque. Queux diable aussi a inventé ces f....s noms là? Ah, not bon vieux curé ne nous recevait pas comme ça, etc.... etc.... »

A la suite de cet artificieux tableau, l'auteur du dialogue met dans la bouche de Grospain, gendre du père Duchesne, le résumé banal de tous les arguments employés par les prêtres non assermentés contre leurs adversaires, pour prouver que ceux-ci ont rompu avec la véritable Église, celle du pape, celle du Christ; et, comme le père Duchesne, ne pouvant répondre, renvoie son gendre à ce que disent de fort bons citoyens, l'abbé Gouttes, l'abbé Grégoire, l'abbé Marolles; le dialogue continue en ces termes :

« La mère Duchesne : Ah! oui, oui, j'ons déjà entendu ben parler de toutes ces b.....s de nations-là. Et d'abord, stila que t'a nommé le premier, aide-moi donc t'un peu.

« Le père Duchesne : Qui, l'abbé Gouttes?

« La mère Duchesne : Ah oui, stila qu'aime la goutte, et qui n'y voit pas pus que son nom, qui barbotte, et qu'a perdu toute sa crinière à la bataille.

« La voisine : Effectivement, à la bataille. Car on m'a conté qu'il a porté la brête au c. pendant long-

temps; qu'il a ensuite changé son bonnet de dragon contre un bonnet carré; et qu'après avoir enfin fait son tour de France et juré contre ses capitaines et ses évêques, on l'a enfin, pour récompense, f...u évêque d'Autun.

« LE PÈRE DUCHESNE : Mais l'abbé Grégoire, c'est mon bon ami, celui-là, et je te défends bien d'en dire du mal, f....e!

« LA MÈRE DUCHESNE : Ah! oui, ce p'tit gueux de juif qui veut concire tout son diocèse?

« GROSPAIN : Dites donc *circoncire*, notre mère.

« LA MÈRE DUCHESNE : Laisse-moi en repos avec ton *sir*. On s'embarrasse ben aujourd'hui d'un *sire* de plus ou de moins!

« LE PÈRE DUCHESNE : Pour le coup, femme, tu n'auras rien à dire de celui qu'on vient de nommer évêque de Lyon, et qui a fait tant de bons sermons sur la Révolution?

« LA MÈRE DUCHESNE : Qui, ct'abbé, l'amour.... l'amoureux.... l'amourette. Je ne sais s'il est amoureux des p.....s, mais tout ce que j'sais, c'est qu'il est f.....t amoureux d'argent, comme lui a dit un jour, en pleine assemblée, son imprimeur Marigot, à qui l'chien a voulu voler son labeur, etc..., etc.... »

Faire peser sur tout le clergé la responsabilité de ces attaques indécentes serait injuste; mais elles montrent que, si dans la Révolution, on fit usage d'armes grossières et empoisonnées, ce ne fut pas, du moins, le tort d'un seul parti!

Dès le 7 octobre, Couthon avait commencé la guerre aux prêtres non assermentés par la dénonciation de ce fait, très-permis, il en faut convenir, aux termes mêmes de la Constitution, qu'ils « confessaient, disaient la messe, faisaient de l'eau bénite dans leurs maisons; » à quoi il avait ajouté, il est vrai, l'affirmation d'un

fait plus grave, celui d'un curé réfractaire, qui, disant la messe dans une église qu'un prêtre assermenté desservait, s'était tout à coup deshabillé au milieu de la cérémonie et s'était enfui en criant : « Cette église est polluée [1]. » Peu de jours après, consultée sur la question de savoir si on devait continuer leur pension aux prêtres qui se mariaient, l'Assemblée révéla son esprit, en déclarant, malgré l'opposition de Lecoz, évêque assermenté du reste, que la pension devait être continuée, attendu que nulle loi n'interdisait le mariage des prêtres [2]. L'orage approchait. Le 21 octobre, le parti à prendre relativement aux troubles religieux fut mis à l'ordre du jour.

Lejosne demanda que, par mesure générale et sans autre formalité, les prêtres réfractaires fussent relégués dans les chefs-lieux des départements. « Car, disait-il, s'ils excitent des désordres, que faire? Les renvoyer devant les tribunaux? Ils seront acquittés, parce que les gens de robe sont ennemis de la Constitution. »

Mais quoi! on allait donc la descendre, cette pente formidable des lois exceptionnelles? A cela l'orateur répondait que les prêtres n'appartenaient point à la classe des citoyens ordinaires; que leur responsabilité devait être mesurée à leur influence; qu'ils gouvernaient dans l'homme, rivaux dangereux de l'État, ce qui est tout l'homme.... l'âme [3]!

On ne pouvait aller plus droit à la question. Seulement, Lejosne oubliait que le coup frappé ici sur le prêtre retombait sur le croyant. La justice, à l'égard du premier, risquait, à l'égard du second, de devenir tyrannie; et, pour les fidèles qui, en perdant leurs pas-

[1] *Moniteur*, séance du 7 octobre 1791.
[2] *Ibid.*, séance du 19 octobre.
[3] Séance du 21 octobre 1791.

teurs, croyaient perdre leur Dieu, que devenait ce principe trois fois sacré, cette conquête de l'esprit nouveau, cette inestimable garantie que la Constitution avait consacrée : la liberté de conscience?

Ému du danger qu'elle semblait courir, un esprit charmant, un poëte, demanda grâce pour elle, hors de l'Assemblée. C'était André Chénier. Malheureusement, il hasarda plusieurs affirmations d'une fausseté trop manifeste, celle-ci, par exemple : « Les prêtres ne troublent point les États quand on ne s'y occupe point d'eux[1]. »

Dans les séances des 26 et 27 octobre, une lutte très-vive et tout à fait inattendue s'engagea, au sein de l'Assemblée, entre deux évêques assermentés l'un et l'autre, l'un et l'autre appartenant à la Révolution : Fauchet, évêque du Calvados, et Torné, évêque du Cher. On connaît Fauchet. Torné joignait beaucoup de modération à du talent; à Versailles, il avait prêché avec distinction devant Louis XVI; appelé ensuite à la cour de Stanislas, il y était devenu l'aumônier de ce prince[2], jusqu'au jour où il se sentit entraîné par le torrent des idées nouvelles.

« Point de persécution, messieurs, dit d'abord Fauchet : le fanatisme en est avide, la philosophie l'abhorre, la vraie religion la réprouve, et ce n'est pas dans l'Assemblée nationale qu'on l'érigera en loi. » Il ne voulait point, conséquemment, qu'on emprisonnât les réfractaires, qu'on les exilât, qu'on les déplaçât, qu'on mît obstacle à la propagation de leurs pensées. Mais l'État était-il tenu de nourrir ses plus cruels ennemis? La communauté se devait-elle de payer pension à ceux qui refu-

[1] *Moniteur* du 22 octobre 1791.

[2] L'abbé Jager, *Histoire de l'Eglise de France pendant la Révolution*, t. III, p. 17.

saient d'accepter la loi commune ? C'est ce que Fauchet niait résolûment : « La nation permet tous les cultes, mais elle n'en paye qu'un. » Il trouva des mots pleins d'emportement. Il cita le vers fameux : *Abîmons tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église*. En parlant de ces faux ministres de l'Évangile, artisans cachés de troubles, doucereux apôtres de guerre civile, il s'écria : « En comparaison de ces prêtres, les athées sont des anges. » Sa conclusion fut : refuser tout traitement aux prêtres non assermentés, les vieillards ou invalides exceptés; et ceux qui seraient convaincus de tentatives de troubles, les condamner à cinq ans de gêne[1].

Le lendemain, Torné, avec une émotion visible, montait à la tribune. Il convint que les trames ourdies entre la sacristie et le confessionnal devaient être l'objet d'une inquiétude vigilante, il convint que les prêtres convaincus d'avoir fomenté des désordres devaient être punis; mais proscrire en masse, aveuglément, indistinctement, à la manière de Sylla, à la manière de tous les tyrans; mais faire précéder le crime par le châtiment, qui toujours le doit suivre; mais frapper du même coup, pour le refus d'un serment que la loi, après tout, proposait mais n'ordonnait pas, le factieux et l'homme paisible, l'agitateur et l'ermite, le prêtre qui trompait et le prêtre qui se trompait, celui dont le refus de prêter serment tenait à de grands vices et celui dont le refus tenait à de grandes vertus !... Il appela le décret proposé par son collègue du Calvados un système de « honteux dépouillement. » Et encore s'il n'eût été mis en avant, ce système, que contre ceux dont la culpabilité serait prouvée ! Mais non. Voilà qu'il s'agissait d'étendre cette féroce mesure même sur ceux qui n'auraient commis que de paisibles erreurs. « Ah ! ce

[1] *Moniteur*, séance du 26 octobre 1791.

ne serait plus alors seulement une barbarie dans le code pénal, ce serait une horreur en morale, et en législation un opprobre. Condamner à la faim des hommes ci-devant fortunés, après les avoir déjà condamnés à l'indigence, ce serait une cruelle et basse parcimonie. Elle n'aurait que la dureté du corsaire, sans avoir l'iniquité du vol ; mais en serait-elle moins pour cette législature une tache éternelle ? »

De la part d'un de ces *intrus* que les prêtres réfractaires poursuivaient d'une haine si farouche, rien de plus généreux que cette indignation de Torné : elle toucha vivement les cœurs. « Je demande, s'écria le jeune Ducos, je demande l'impression de ce discours, en expiation du discours intolérant dont l'impression a été décrétée hier. » Il parlait de celui de Fauchet. Des applaudissements retentirent, mêlés de murmures cependant; et d'un ton sévère : « Je pense, dit Lacroix, que l'Assemblée n'a ici à expier que sa trop grande facilité à se laisser injurier par ses membres. » On décréta l'impression du discours de Torné, sans que Fauchet eût pu obtenir de répondre.

Il revint à la charge le 3 novembre, s'étonna qu'on l'eût accusé d'intolérance pour n'avoir pas voulu qu'on payât des empoisonneurs publics ; et, comme exemple de l'esprit de fureur que soufflaient autour d'eux les prêtres non assermentés, il cita le fait de deux ou trois cents femmes d'une paroisse de Caen, qui avaient poursuivi le curé constitutionnel, homme fort paisible, l'avaient chassé à coups de pierre jusque dans son église, et y avaient descendu, pour le pendre devant l'autel, le réverbère du chœur[1].

A cette voix passionnée succéda la parole grave de

[1] *Moniteur*, séance du 27 octobre 1791.
[2] *Ibid.*, séance du 3 novembre 1791.

Gensonné : « Séparons de la religion tout ce qui tient à l'ordre civil. Lorsque les ministres du culte que la nation salarie seront réduits à des fonctions purement religieuses; lorsqu'ils ne seront plus chargés des registres publics, de l'enseignement et des hôpitaux; lorsqu'ils ne seront plus dépositaires des secours que la nation destine à l'humanité souffrante; lorsque vous aurez détruit ces corporations religieuses de prêtres séculiers, absolument inutiles, et cette nuée de sœurs grises qui s'occupent moins de soulager les malades que de répandre le poison du fanatisme, alors, les prêtres n'étant plus fonctionnaires publics, vous pourrez adoucir la rigueur des lois relatives au serment ecclésiastique; vous ne gênerez plus la liberté des opinions, vous ne tourmenterez plus les consciences, vous n'inviterez plus, par l'intérêt, les hommes au parjure. » Il termina par ces simples et belles paroles : « Rappelez-vous que le respect pour la liberté individuelle est le plus sûr garant de la liberté publique, et qu'on ne doit jamais cesser d'être juste, même envers ses ennemis[1]. »

Gensonné venait d'indiquer en partie le vrai remède. Tout principe qui a sa racine dans l'esprit des hommes enfante son armée. Mettre cette armée en déroute, l'exterminer même, ce n'est rien, tant que subsiste le *principe générateur*, tant que l'hydre de Lerne est là! On n'abat point une idée d'un coup de sabre : c'est en lui opposant une idée contraire qu'on la tue si elle est d'essence périssable. Et de là vient que, dans l'histoire, la violence des persécuteurs ne profita jamais, en fin de compte, qu'à la doctrine des persécutés. Le prêtre est puissant, parce que, dans le partage du pouvoir entre l'État et lui, il gouverne les affections, la part de Marie, tandis que l'État n'a que le gouvernement des

[1] *Moniteur*, séance du 3 novembre 1791.

intérêts, la part de Marthe ; le prêtre est puissant, parce que, non content de sa part, que le Christ déclarait la *meilleure*, il a trouvé moyen d'empiéter sur celle de l'État, et subordonné le titre de *citoyen* à la qualité de *fidèle*. Le coup véritablement profond eût été celui qu'on aurait porté au principe des usurpations ecclésiastiques, en suivant d'un pas calme la route ouverte par Gensonné.

Malheureusement, la Révolution était insultée, harcelée, provoquée, tourmentée, à en perdre le sens. Chaque jour apportait à l'Assemblée quelques nouvelles dénonciations, toutes très-irritantes, quelques-unes erronées ou mensongères[1], mais la plupart appuyées sur des documents et des témoignages officiels. Un courrier extraordinaire, dépêché par le directoire de Mayenne-et-Loire à la députation de ce département, fit savoir que la superstition y était tombée à l'état d'ivresse furieuse. Le meurtre pour le compte de Dieu, le meurtre saintement enrégimenté, s'y déroulait en longues processions nocturnes que conduisaient des prêtres en délire. On y avait vu des bandes de pèlerins sombres s'en aller à travers champs, non plus le chapelet, mais le fusil ou la fourche à la main. Les églises des campagnes, fermées en vertu des décrets de l'Assemblée, y étaient ouvertes à coups de hache. On parlait de trois villes assiégées en quelque sorte et autour desquelles s'agitaient déjà les torches incendiaires[2].

Lue dans l'Assemblée, le 6 novembre, l'adresse qui constatait ces excès du fanatisme produisit un sentiment

[1] Par exemple, un prêtre nommé Ruelle fut accusé d'avoir excité des troubles dans une commune, et, plus tard, son absence fut constatée. Voy. *Histoire de l'Eglise de France pendant la Révolution*, par l'abbé Jager, t. II, p. 460 et 461.

[2] Adresse du directoire de Mayenne-et-Loire, lue dans la séance du 6 novembre 1791.

d'horreur. D'un plus sauvage élan, d'une voix plus vibrante que jamais, Isnard formula l'impression générale dans un discours impétueux, haletant, sans suite plein de pensées fortes, plein de cris de rage, trivial et profond, proclamant tour à tour et outrageant la justice. Oh, certes, il eut bien raison de dire qu'un prêtre coupable l'est plus que tout autre citoyen et doit être plus rudement châtié, parce que chez lui la puissance du mal est incalculable, et qu'on punit plus sévèrement l'incendiaire que le voleur; il eut raison d'affirmer qu'un prêtre, s'il est pervers, ne l'est jamais à demi; que pardonner le crime, c'était presque le partager; qu'il fallait un dénoûment à la Révolution française; que ses ennemis *voulaient la forcer à les vaincre....* Tout cela était pris dans le vif de la situation, d'une vérité que chacun sentait, et fut exprimé avec une élévation imposante, quoique un peu sinistre. Mais où Isnard s'égara, ce fut lorsqu'il parla d'envoyer en masse dans les lazarets de Rome et d'Italie ceux qu'il appelait les pestiférés; ce fut lorsqu'il oublia qu'en temps de révolution, proscrire c'est presque toujours se proscrire; ce fut lorsqu'il osa s'écrier : « Si le prêtre qui n'a pas prêté serment reste sans qu'il soit porté de plainte contre lui, il jouira de la protection de la loi; s'il existe des plaintes, il doit être forcé de sortir du royaume. IL NE FAUT PAS DE PREUVES[1]. » Toujours cette effroyable théorie des suspects! IL NE FAUT PAS DE PREUVES : ce furent de pareils mots, trop souvent et follement répétés, qui poussèrent la Révolution à se noyer à demi dans le sang de septembre!

La parole sans frein d'Isnard remua diversement l'Assemblée. Ce cri lui étant échappé : « Mon Dieu, c'est la loi; je n'en connais point d'autre, » Lecoz

[1] Discours d'Isnard, séance du 6 novembre 1791.

lança contre lui, séance tenante, l'accusation d'athéisme, accusation que les échos de la presse royaliste agrandirent en la répétant, et qui provoqua, de la part de l'orateur girondin, une lettre dont les dernières lignes étaient : « J'ai contemplé la nature, je ne suis point insensé, je dois donc croire en Dieu[1]. »

L'Assemblée flottait indécise ; l'impression du discours d'Isnard, demandée par plusieurs membres, avait été refusée[2] : de nouveaux rapports comblèrent la mesure et précipitèrent le dénoûment. François de Neufchâteau n'étonna personne quand il compara les prêtres à des « serpents venimeux dont le père de famille doit délivrer son champ[3]. » Torné eut beau dire : « Ma tolérance n'est pas celle des crimes ; mais grâce, grâce à l'insermenté auquel on ne peut reprocher que son grabat et son scrupule, » le vent était à la colère. Le 25 novembre, elle créa un comité de surveillance, composé d'Isnard, Fauchet, Goupilleau, Antonelle, Chabot, Merlin, Bazire, Thuriot, etc. ; et dans la séance du 29, il fut décrété :

Que tous les ecclésiastiques seraient tenus de prêter, dans le délai de huit jours, le serment civique ;

Que les réfractaires seraient privés de tout traitement, de toute pension ;

Qu'ils seraient, en outre, réputés suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie, et soumis comme tels à la surveillance des autorités ;

Que, dans les communes où surviendraient des troubles, ils pourraient être éloignés provisoirement du lieu de leur domicile, en vertu d'un arrêté du Directoire ;

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 141.
[2] *Ibid.*
[3] Voy. l'*Histoire de l'Église de France*, par l'abbé Jager, t. III, p. 36.

Que la désobéissance à cet arrêté serait punie d'un emprisonnement de deux ans au plus;

Que deux années de détention seraient infligées au prêtre convaincu d'avoir poussé à la désobéissance aux lois;

Qu'en cas de troubles religieux dans une commune, les frais de la répression resteraient à la charge de la commune, sauf son recours contre les instigateurs;

Que les églises entretenues par l'État ne pourraient servir à un autre culte;

Que la liste des prêtres réfractaires serait mise sous les yeux de l'Assemblée;

Que l'Assemblée ferait imprimer, aux frais de l'État, avec récompense nationale pour les auteurs, les ouvrages de nature à prémunir contre le fanatisme les habitants des campagnes.

Nul doute que ce décret ne témoignât d'une grande irritation. Cependant il était beaucoup moins rigoureux que ne l'ont prétendu la plupart des historiens, et l'on ne doit point perdre de vue dans quelles circonstances il fut rendu. Ce qui a trompé beaucoup d'auteurs et le public, c'est qu'ils ont cru que le serment imposé ici aux prêtres était le *serment à la constitution civile du clergé,* tandis qu'il ne s'agissait, ce qui est bien différent, que du *serment civique.* Or, que prescrivait le serment civique? Rien autre chose que la fidélité *à la nation, à la loi et au roi.* En ceci la conscience de personne n'était sommée d'abdiquer; et quand l'Assemblée déclarait suspect de mauvaises intentions contre la patrie quiconque refusait de jurer fidélité à la patrie, suspect de révolte contre la loi quiconque ne voulait point prendre l'engagement, si simple et si sacré partout où existe un contrat social, d'obéir à la loi, que faisait-elle sinon proclamer l'évidence? Cette théorie des suspects, toujours dangereuse au surplus, elle ne la profes-

sait pas, qu'on le remarque bien, à la manière d'Isnard; elle n'allait pas jusqu'à frapper ses ennemis, sans preuve, sur une simple dénonciation, elle se bornait à décréter en ce qui les concernait, la vigilance de la Révolution, alors que, pour la Révolution, la vigilance était si manifestement une question de vie ou de mort.

L'abbé Jager, tout partial qu'il se montre à l'égard du clergé, reconnaît lui-même que, d'après le sentiment de plusieurs ecclésiastiques respectables, les prêtres pouvaient prêter en conscience le serment prescrit par le décret du 29 novembre[1], et le *Moniteur* du 1er décembre 1791 rapporte que vingt-quatre curés de la Somme en firent la déclaration formelle.

Mais la grande majorité du clergé ne manqua pas d'être d'un avis contraire. A faire de leur refus une question de conscience, ils trouvaient l'avantage énorme de paraître encourir pour la défense de la foi la misère et la faim; ils intéressaient d'autant mieux à leur sort le troupeau qui les suivait dans les ténèbres; ils devenaient martyrs, et, sous cette forme, restaient puissants. On reprocha au décret du 29 novembre d'être une injustice : il était une faute.

Seul, au conseil, Louis XVI voulut le *veto*. Narbonne, Cahier de Gerville, Tarbé, Bertrand de Molevillе lui-même, parlèrent contre, ou pour qu'on différât, Narbonne surtout. De Lessart garda le silence. La reine l'avait envoyé chercher et l'avait prié de soutenir le roi. Le mot par lequel Louis XVI mit fin aux débats fut celui-ci. « *Je fais assez ce que tout le monde désire pour qu'on fasse une fois ce que je veux*[2]. » Obéir aux prêtres, Louis XVI n'avait de fermeté qu'en cela !

[1] Voy. son *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, t. III, p. 46.

[2] Lettre de Pellenc au comte de La Marck, dans la *Correspondance*

Le directoire du département de la Seine crut devoir appuyer le *veto* par une pétition à l'Assemblée. Rédigée, selon toute apparence, par Talleyrand, elle parut avec sa signature, associée à celles de Germain Garnier, de Brousse, de Beaumetz, de Desmeuniers, de La Rochefoucauld. Le style en était dogmatique et hautain. On y disait : « *Puisque aucune religion n'est une loi, qu'aucune religion ne soit un crime.* »

Voltaire accourut pour défendre, contre Talleyrand et les hypocrites, les peuples trompés. Quel effroi parmi les prêtres, quand ils le virent, ce Voltaire qu'ils croyaient mort, reparaître soudain, toujours étincelant de verve, mais rayonnant de jeunesse cette fois, et la lèvre entr'ouverte par un sourire plus violent, dans la personne de Camille Desmoulins! Camille avait dû fuir après l'affaire du champ de Mars; mais, comme le Parthe, il n'avait cessé de lancer ses flèches en fuyant.

Sur la scène où venait de s'aventurer Talleyrand, il s'élança pour l'écraser. Le 11 décembre, il apporta dans l'Assemblée une contre-pétition qu'il pria Fauchet de lire, parce qu'il se défiait de sa voix. C'était un chef-d'œuvre de grâce et de malice, comme presque tout ce qui sortit de cette plume d'or. « Dignes représentants, les applaudissements sont la liste civile du peuple.... » Il continuait dans ce style charmant, se gardant bien de reprocher au roi son *veto;* car, il était tout simple qu'un roi n'aimât point la souveraineté nationale et s'opposât précisément aux meilleurs décrets. Machiavel n'avait-il pas dit qu'il serait par trop cruel

entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck, t. III, p. 285. — Ces détails donnés, avec toute la bonne foi des épanchements intimes par un homme très au fait de ce qui se passait dans le conseil, montrent dans quelle erreur sont tombés les écrivains qui disent, comme Mathieu Dumas, dans ses *Souvenirs*, t. II, p. 14, que les ministres furent, sur le *veto*, du même avis que le roi.

de trouver mauvais qu'un prince résistât constamment à la volonté générale, attendu qu'il est contre nature de tomber volontairement de si haut? Le bon cœur de Camille se rangeait bien vite à cette maxime, et, en excusant le roi, il prenait exemple de Dieu, dont les *commandements ne sont point impossibles*. Mais les vrais coupables, c'étaient ceux qui, après avoir fait très-bien fusiller les pauvres pétitionnaires du champ de Mars, et avoir sévi dans la Constitution contre *tout écrit provoquant à l'avilissement des pouvoirs*, s'en venaient maintenant décrier l'Assemblée nationale par une pétition, « premier feuillet d'un grand registre de contre-révolution, véritable souscription de guerre civile, envoyée à la signature de tous les fanatiques, de tous les esclaves permanents et de tous les idiots. » Là-dessus, la conduite à tenir était toute tracée d'avance. Contre les princes conspirateurs, la foudre; contre un directoire insolent, la verge. Vive était la péroraison : *Exorcisez le démon du fanatisme par le jeûne..., et.... frappez à la tête*[1] !

L'Assemblée décréta l'envoi du procès-verbal de cette séance aux départements; mais, le lendemain, remis de leur trouble, les Feuillants firent si bien, qu'au milieu des murmures par où éclatait l'indignation des galeries, le décret d'envoi fut rapporté.

Ainsi se poursuivaient la guerre aux émigrés, la guerre aux prêtres : restait à décider.... la guerre aux rois.

[1] Voy. cette adresse, reproduite *in extenso* dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 253-259.

CHAPITRE VI.

DÉBATS SUR LA GUERRE.

Erreur commise par les historiens qui nous ont précédé.—Robespierre de retour à Paris. — Accueil qu'il reçoit aux Jacobins. — Ses premières paroles au sujet de la guerre — Discours d'Isnard sur la guerre. — Message de l'Assemblée au roi. — Narbonne, les Constitutionnels, la Cour veulent la guerre, mais seulement contre quelques petits princes allemands; pourquoi? — Distinction importante qui a échappé jusqu'ici aux historiens de la Révolution. — Visite du roi à l'Assemblée ; secret de l'attitude martiale prise par le pouvoir. — Discours de Brissot aux Jacobins en faveur de la guerre. — Scène d'enthousiasme aux Jacobins; transports prodigieux d'Isnard. — Robespierre ramène le calme dans les esprits. — Discours de Robespierre, non contre la guerre aux rois, mais contre la guerre conduite par un roi. — Amère réplique de Brissot; il insulte Robespierre et demande qu'on se fie à Narbonne. — Camille Desmoulins, les auteurs des *Révolutions de Paris*, l'*Orateur du Peuple*, sont de l'avis de Robespierre; Louvet et Clootz de l'avis de Brissot. — Vives sorties de Clootz. — Admirable harangue de Robespierre. — Robespierre et Brissot s'embrassent. — Le comte de Ségur à Berlin. — Mission secrète du fils de Custine auprès du duc de Brunswick. — Narbonne rend compte de son voyage aux frontières; comment il trompe l'Assemblée. — Intrigues de Mme de Staël. — Les Jacobins peu à peu entraînés par Robespierre. — Les Girondins donnent à la question de la guerre un tour héroïque. — Transports excités par Guadet dans l'Assemblée. — Impétueux discours de Brissot sur un office de Léopold. — L'Assemblée décrète que des explications menaçantes seront demandées à l'Empereur. — Léopold se prépare à la guerre. — Critique historique.

Un homme qui, seul, tout seul avec ce qu'il croit la vérité, lutte contre un grand peuple, est certainement le plus noble spectacle que puisse présenter l'histoire.

Pendant quelques jours, Robespierre fut cet homme.

Aussitôt après la clôture de l'Assemblée constituante,

il était allé goûter, à Arras, les douceurs de la vie de famille ; reçu en triomphe dans sa ville natale, il n'avait pas tardé à se retirer à la campagne, pour y consacrer quelque temps à de calmes méditations, et, au mois de novembre 1791, il se trouvait de retour à Paris[1].

Partout alors, on parlait guerre ; et ici se présente à résoudre un problème historique, dont, jusqu'à nous, les données, ce nous semble, ont été faussées d'une façon bien frappante.

La plupart des historiens, nos prédécesseurs, ont dit en substance :

« Dans les derniers mois de l'année 1791 et au commencement de l'année 1792, la grande question agitée par la France fut de savoir s'il fallait faire la guerre à l'Europe. C'est ce que les émigrés désiraient vivement, et ce que la Cour des Tuileries redoutait; c'est ce qui fut demandé avec ardeur par Narbonne, Brissot, les Constitutionnels, la Gironde, et repoussé par Robespierre, appuyé des Jacobins. »

D'où il résulte que, dans cet important débat, les Constitutionnels, les Girondins, les émigrés, auraient, dans des vues diverses, voulu la même chose, tandis que, de leur côté, les Jacobins se seraient exposés à jouer le jeu de la Cour.

De là, dans l'exposé des faits, mille assertions contradictoires, mille suppositions forcées ; de là l'imputation injustement adressée à Robespierre de n'avoir pas vu clair au fond de la situation[2].

[1] Voy. Laponneraye, *Œuvres de Maximilien Robespierre*, t. I. Notice historique, p. 30 et 31. Paris, 1834.

[2] Nous regrettons de le dire : nul n'a plus mal présenté et plus mal apprécié tout ceci que M. Michelet. C'est ce qui sera prouvé, nous l'espérons, jusqu'à l'évidence, dans la note placée à la fin de ce chapitre.

Les malentendus, les erreurs, les obscurités, les faux jugements, auxquels a donné lieu, de la part de tant d'écrivains judicieux, cette décisive question de la guerre, viennent de ce qu'ils n'en ont point remarqué la nature *complexe*. L'espèce de guerre que voulaient les Constitutionnels n'était pas du tout celle que voulaient les Girondins, et l'espèce de guerre que craignait réellement la Cour des Tuileries n'était pas celle que cherchait à conjurer Robespierre.

Avant tout, il importe de bien distinguer ces choses, que fort mal à propos on a confondues. Établissons d'abord cette distinction, dont un récit complet des faits et un résumé fidèle des discussions démontreront la réalité.

Et d'abord, il est bien vrai que ni Louis XVI ni Marie-Antoinette n'entendaient courir les risques d'une invasion de la France par les rois coalisés. Qu'y auraient-ils gagné? De perdre leurs protecteurs suprêmes si la Révolution abattait ses ennemis à coups d'épée; d'avoir à subir les insolences de l'émigration, et Monsieur pour maire du palais, si les souverains l'emportaient; et qui sait? au premier revers, d'être accusés d'une trahison dont ils auraient à répondre sur leur tête. Mais il était un autre genre de guerre qui leur devait sourire et leur souriait en effet, celle qui, dirigée seulement contre les agitateurs de Coblentz et leurs complices, les petits princes allemands, n'aurait servi qu'à amuser en la trompant l'ardeur guerrière de la nation, et aurait fourni à la Cour le prétexte de s'entourer d'une armée. Dans ce cas, le roi pouvait publier des proclamations pompeuses qui auraient paru associer sa cause aux vengeances de la Révolution; il pouvait lever des troupes, les faire filer vers la frontière, les aller joindre comme pour les mener lui-même à l'ennemi, s'assurer des généraux, gagner les soldats par sa pré-

sence et d'habiles largesses, puis, du milieu de ses prétoriens, dicter des lois aux révolutionnaires de l'Assemblée, à la Gironde, aux Jacobins. Le lecteur se rappelle que tel était le plan soumis à Louis XVI par Montmorin, avant le voyage de Varennes [1]; et ce plan, on ne l'avait jamais entièrement abandonné.

En ceci, les Constitutionnels marchaient tout à fait d'accord avec la Cour. Eux aussi, ils contemplaient, d'un cœur épouvanté, l'image, déjà visible, de l'Europe en flammes. Ils sentaient bien qu'entre les fureurs de l'émigration traînant à sa suite l'ancien monde armé de pied en cap, et la Révolution, exaltée jusqu'au délire par l'immensité même de ses périls, il n'y aurait place ni pour leurs systèmes de pondération ni pour leur politique timide. Mais ils se seraient accommodés parfaitement d'une petite guerre, bien courte, contre quelques électeurs allemands et les conspirateurs de Coblentz, parce qu'elle ne leur donnait aucun danger sérieux à affronter, parce qu'elle les mettait en état d'en finir avec les émigrés et l'ancien régime, parce qu'enfin elle pouvait fournir au trône, dont le maintien était devenu une de leurs plus vives préoccupations, un moyen de se rendre populaire, de se créer une force, et de l'opposer avec quelque chance de succès aux républicains. Le constitutionnel et belliqueux Narbonne n'eut pas d'autre pensée, et, pour peu qu'on en doute, on n'a qu'à méditer l'aveu suivant fait par Narbonne lui-même, cherchant à justifier, bien des années après, les tendances guerrières de son court passage au pouvoir : L'ARMÉE, UNE FOIS FORMÉE, POUVAIT ÊTRE POUR LOUIS XVI, disait-il, UN APPUI LIBÉRATEUR, UN REFUGE D'OÙ IL AURAIT SOUTENU LA MAJORITÉ SAINE ET INTIMIDÉ LES CLUBS, COMME L'ESSAYA

[1] Voy. le cinquième volume de cet ouvrage.

ET LE VOULUT M. DE LAFAYETTE, MAIS TROP TARD ET TROP ISOLÉMENT[1].

Quant aux émigrés, ce qu'ils sollicitaient à grands cris, c'était une guerre générale et terrible, une guerre à mort, qui mît la France révolutionnaire d'un côté, et de l'autre, unis contre elle, tous les rois de l'Europe. Car ils ne doutaient pas, ces fils dénaturés, que, dans une semblable lutte, la France, leur mère, ne succombât.

Non moins ardemment que les émigrés, mais animés d'un espoir contraire, les Girondins appelaient de leurs vœux un vaste embrasement du monde. Et tout les y conviait : la haine sincère qu'ils portaient aux rois; leur impatience de propager la liberté par les armes; leur esprit de corps, mélange singulier d'enthousiasme vrai et de fougue un peu factice; leur politique d'apparat; le désir d'étendre leur popularité en donnant satisfaction aux instincts militaires de la France, et la certitude que, si la Révolution tirait le glaive, eux seuls en dirigeraient la pointe, leurs rivaux du club des Jacobins étant trop loin du pouvoir, et les Constitutionnels trop loin du peuple.

Mais ceux des révolutionnaires qui ne faisaient point partie de la Gironde, que voulaient-ils? Quoique leur opinion ne fût peut-être pas bien fixée encore, leur patriotisme se plaisait très-certainement à l'idée de vaincre les rois et d'étendre le règne de la liberté par le courage.

Telle était, et telle apparut à Robespierre, après quelques jours d'examen, la véritable disposition des esprits. Avec une sagacité surprenante, il devina des choses dont les événements ultérieurs devaient seuls

[1] Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, chap. Ier, p. 33.

dévoiler le mystère. Ce que nous connaissons aujourd'hui par des révélations contemporaines, il sut, dès cette époque, le pressentir. Il comprit dans quelle mesure et jusqu'à quelles limites la Cour désirait la guerre. Il démêla les secrets desseins des Constitutionnels sous la hardiesse calculée de certains discours. A travers l'armure d'or que Narbonne faisait étinceler aux regards d'un peuple de guerriers, il entrevit le spectre de la trahison. Il fut frappé de la présomptueuse légèreté des Girondins et de l'ambition qui se mêlait à la générosité de leurs entraînements.

Aussi bien, pour l'homme d'État révolutionnaire, pour le tribun philosophe, la guerre avait plus d'un effrayant aspect. Il semble qu'il y ait quelque chose de contradictoire à confier aux soins de la force, d'une force aveugle et brutale, la fortune des idées. Quoi! charger la mort de promulguer les lois de la vie! Enseigner la justice par le carnage! Prêcher l'humanité à coups de canon! Demander la lumière qui dure, non pas au soleil, mais à la foudre! Cette discordance entre la nature du but et celle des moyens arrêtait Robespierre.

Ce n'est pas qu'il ignorât à quelles conditions sanglantes, mais inévitables, l'inimitié des rois mettrait tôt ou tard la liberté. Il sentait bien que la Révolution française était venue placer face à face dans le monde deux principes entre lesquels nul accord n'était possible. Et quant au devoir sacré que les peuples ont à remplir l'un à l'égard de l'autre, il le comprenait certes, celui qui écrivit ces admirables maximes : « Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens d'un même État. — Qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes. — Les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés

contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature[1]. »

Robespierre voulait donc, lui aussi — ses paroles citées textuellement le prouveront — qu'on fît la guerre à tous les rois, et qu'on la leur fît terrible, décisive. Mais ce qu'il ne voulait pas, c'est que follement et à l'aventure on en devançât l'heure; c'est qu'on prétendît porter au dehors une liberté qu'on n'avait pas encore; c'est qu'on s'en remît à la Cour et à ses généraux, à Narbonne, à la contre-révolution, plus ou moins habilement masquée, du soin de propager la Révolution d'une manière héroïque; c'est qu'on fît diversion au droit par la gloire; c'est qu'on mît au service de la trahison, quand la trahison était aux affaires, d'immenses forces organisées. Et il pensait, d'un autre côté, que, pour être utile aux peuples, la guerre de propagande devait suivre et non précéder, parmi eux, le rayonnement des idées; que cette guerre, d'un caractère tout nouveau, ne devait pas être conduite selon les formes et d'après les habitudes anciennes. La vie des camps, telle qu'on l'avait pratiquée jusqu'alors, lui paraissait peu propre à former des citoyens. Il ouvrait l'histoire, et elle lui montrait combien aisément le soldat est amené à ne plus aimer la patrie que dans son capitaine, qu'il s'appelle Monk ou Cromwell. Chose remarquable! L'homme qui représenta le mieux la Révolution voyait venir de loin l'homme qui, plus tard, l'arrêta : Robespierre voyait venir Napoléon!

Ce fut le 28 novembre que, pour la première fois depuis son retour, Robespierre parut aux Jacobins. A son aspect, l'assemblée se sentit saisie d'une émotion qui éclata en applaudissements passionnés. Collot-d'Her-

[1] *Déclaration des Droits de l'Homme*, par Maximilien Robespierre.

bois occupait le fauteuil : il se lève aussitôt et demande que celui « qu'on a si justement surnommé l'incorruptible préside, » et il ajoute : « Il faut que les bons généraux visitent les postes[1]. » La question de la guerre, nous le répétons, remplissait alors tous les esprits. Le 22 novembre, Koch, au nom du comité diplomatique, avait proposé à la Législative d'envoyer au roi un message, pour le presser d'intervenir d'une façon sérieuse auprès des princes de l'Empire, qui toléraient sur leur territoire et les rassemblements et les enrôlements d'émigrés. Robespierre, devant les Jacobins, combattit l'idée du message. Il dit que l'Assemblée devait agir directement ; que, si Léopold, passé un certain délai, continuait à souffrir les rassemblements d'émigrés, il fallait lui déclarer la guerre, au nom de la nation française, au nom de toutes les nations ennemies des tyrans, et tracer autour de lui le cercle de Popilius[2].

Ainsi, Robespierre n'entendait nullement que la Révolution se laissât braver, et la nécessité de traiter Léopold en ennemi déclaré s'il se posait comme tel, fut la première chose dont il parut préoccupé.

Cependant, les Girondins allaient soufflant partout l'impatiente ardeur dont ils étaient animés. Le 29 novembre, Isnard prononça, dans l'Assemblée, un discours qui retentit dans les âmes ainsi qu'eût fait le bruit du clairon.

« Le Français va devenir le peuple le plus marquant de l'univers : esclave, il fut intrépide et fier ; libre, serait-il timide et faible ? Traiter tous les peuples en frères, ne faire aucune insulte, mais n'en souffrir aucune ; ne tirer le glaive que pour la justice, ne le remettre dans le fourreau qu'après la victoire ; enfin, être toujours prêts à

[1] *Journal des débats de la société des Amis de la Constitution*, n° 102.
[2] *Ibid.*

combattre pour la liberté, toujours prêts à mourir pour elle, et à disparaître tout entiers de dessus le globe plutôt que de se laisser réenchaîner, voilà le caractère du peuple français. (On applaudit à plusieurs reprises.)

« Ne croyez pas que notre position du moment s'oppose à ce qu'on frappe de ces grands coups; un peuple en état de révolution est invincible; l'étendard de la liberté est celui de la victoire; le moment où le peuple s'enflamme pour elle est celui des sacrifices de toutes les espèces, de l'abandon de tous les intérêts, et de l'explosion redoutable de l'enthousiasme guerrier. Ne craignez donc rien, sinon que le peuple se plaigne que vos décrets ne correspondent pas à tout son courage.

« La voie des armes est la seule qui vous reste contre des rebelles qui ne veulent pas rentrer dans le devoir. En effet, toute idée de capitulation serait un crime de lèse-patrie. Eh! quelle infâme capitulation! Nos adversaires sont les ennemis de la constitution; ils veulent, par le fer et la famine, ramener les parlements et la noblesse, et augmenter les prérogatives du roi, d'un homme dont la volonté peut paralyser la volonté de toute une nation, d'un homme qui dévore trente millions, quand des millions de citoyens sont dans la détresse. (Les tribunes applaudissent. — Il s'élève des murmures dans l'Assemblée.) Ils veulent ramener les parlements, qui vendaient la justice; ils veulent ramener la noblesse, qui, dans son orgueil, insolente et barbare, croit que des citoyens ne sont pas des hommes. Ils veulent ramener la noblesse! Ah! du haut de cette tribune, nous électriserions tous les Français; tous, versant d'une main leur or et tenant le fer de l'autre, combattraient cette race orgueilleuse, et la forceraient d'endurer le supplice de l'égalité. (On applaudit.)

« Élevons-nous dans cette circonstance à toute la hauteur de notre mission; parlons aux ministres, au

roi, à l'Europe, avec la fermeté qui nous convient. Disons à nos ministres que jusqu'ici la nation n'est pas très-satisfaite de la conduite de chacun d'eux. (On applaudit à plusieurs reprises.) Que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois, et que par le mot *responsabilité* nous entendons *la mort*. (Les applaudissements recommencent.) Disons au roi que son intérêt est de défendre la constitution, que sa couronne tient à ce palladium sacré, qu'il ne règne que par le peuple et pour le peuple, que la nation est son souverain, et qu'il est sujet de la loi. Disons à l'Europe que le peuple français, s'il tire l'épée, en jettera le fourreau, qu'il n'ira le chercher que couronné des lauriers de la victoire; et que si, malgré sa puissance et son courage, il succombait en défendant la liberté, ses ennemis ne régneraient que sur des cadavres. (On applaudit.) Disons à l'Europe que si les cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois. (On applaudit.) Disons-lui que tous les combats que se livreront les peuples par ordre des despotes.... (Les applaudissements continuent.) N'applaudissez pas, n'applaudissez pas; respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberté.

« Disons-lui que tous les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes, ressemblent aux coups que deux amis, excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité; si la clarté vient à paraître, ils jettent leurs armes, s'embrassent et châtient celui qui les trompait. De même si, au moment que les armées ennemies lutteront avec les nôtres, le jour de la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée et du ciel satisfait.

« Disons-lui, enfin, que dix millions de Français,

embrasés du feu de la liberté, armés du glaive, de la plume, de la raison, de l'éloquence, pourraient seuls, si on les irrite, changer la face du monde et faire trembler tous les tyrans sur leurs trônes d'argile.

« Je demande que le décret proposé soit adopté à l'unanimité, pour montrer que cette auguste enceinte ne renferme que de bons Français, amis de la liberté et ennemis des despotes. » (Les applaudissements des tribunes et de l'Assemblée recommencent et se prolongent pendant quelques minutes.)

L'Assemblée ordonne l'impression de ce discours et l'envoi aux départements,

Le jour même, Vaublanc, à la tête d'une députation de vingt-quatre membres, porta au roi un message qui, entre autres phrases ardentes, contenait celle-ci : « C'est à vous, sire, de tenir aux puissances étrangères le langage qui convient au roi des Français : dites-leur que si des princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs dirigés contre les Français, nous porterons chez eux, non pas le fer et la flamme, mais la liberté[1]. »

Au reste, il est à remarquer que le message, porté au roi par le chef des Constitutionnels parlementaires, Vaublanc, ne s'attaquait en aucune façon aux grandes cours. Il y était dit seulement : « Nous attendons de vous, sire, des déclarations énergiques *auprès des cercles du Haut et du Bas-Rhin, des électeurs de Trèves, de Mayence et de l'évêque de Spire!*[2] »

Il est certain, d'autre part, que la guerre pour le compte de la noblesse française, répugnait à beaucoup de leurs protecteurs supposés. Si l'électeur de Trèves favorisait ouvertement les émigrés, il n'en était pas de

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 388-390.
[2] *Ibid.*

même de la plupart des princes d'Allemagne, voisins de la France. D'accord en ceci avec le Cabinet prussien, ils donnèrent des ordres pour la dispersion des rassemblements d'émigrés. Léopold fit plus : il sévit contre quelques insulteurs de la cocarde nationale dans le Brabant, et fit communiquer par le commandant militaire de ses troupes une note adressée au duc d'Uzès, à Bruxelles, laquelle interdisait aux émigrés français tout rassemblement, même sans armes[1]. Au fond, l'Empereur leur était si peu favorable, et ils le savaient si bien, que lorsqu'il mourut, il y en eut, comme on le verra plus loin, qui accusèrent ceux de Coblentz de l'avoir fait empoisonner[2].

Cette conduite modérée de l'Empereur, rapprochée de celle, toute contraire, que tenaient l'électeur de Trèves, l'électeur de Mayence, l'évêque de Spire, secondait à merveille le plan de guerre restreinte et insidieuse formé à la Cour de France. Louis XVI, Narbonne, les Constitutionnels, n'ayant à menacer que quelques petits princes allemands, pouvaient prendre une attitude belliqueuse, sans allumer une guerre générale, une guerre européenne. Un prétexte leur était fourni de parler un fier langage, de lever des troupes, et, tout en flattant l'orgueil national, d'organiser cette armée qui, selon les aveux ultérieurs de Narbonne, devait être *pour le roi un appui libérateur, un refuge d'où il aurait soutenu la majorité saine et intimidé les clubs.*

Aussi fut-il décidé sans hésitation dans le Conseil que la réponse du roi au message du 29 novembre serait conçue dans le même esprit et rédigée dans le même style que le message. Pourquoi non? Indépen-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 167.
[2] *Ibid.*, p. 257.

damment de l'avantage dont nous venons de parler, la Cour y gagnait de caresser les instincts militaires du pays, de paraître s'identifier à la Révolution contre les conspirateurs de Coblentz, et de faire oublier ainsi le *veto* mis au décret qui les avait frappés. Seulement, on convint que, dans la réponse, plus clairement encore que dans le message, on séparerait la cause de l'Empereur d'avec celle des électeurs de Trèves et de Mayence; car, ne l'oublions pas, ce que la Cour et les Constitutionnels voulaient, c'était, non pas une vaste et sérieuse conflagration, mais une occasion de mettre aux mains de Louis XVI une épée, se réservant de la lui faire tourner, le moment venu, contre les Jacobins.

Voilà ce qui, jusqu'ici, a complétement échappé aux historiens de la Révolution. Ils ont cru que l'activité guerrière de Narbonne était sans arrière-pensée; ils ont cru qu'elle n'avait pour aiguillon qu'un vif désir de gloire poétisé par l'amour d'une femme célèbre; ils ont cru que la réponse du roi au message du 29 novembre n'était qu'une victoire du jeune et ardent ministre sur la faiblesse de Louis XVI; ils ont présenté enfin cette réponse comme une sorte de déclaration de guerre à l'Europe, que le pauvre monarque s'était laissé arracher en gémissant. Les Girondins eux-mêmes y furent pris, à l'époque où ces choses se passèrent. Seul, Robespierre alors soupçonna et devina la verité. C'est ce que le récit des faits mettra hors de doute.

Le 14 décembre[1], sept jours après l'avénement de Narbonne au ministère de la guerre, Louis XVI se rendit à l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres. Il venait répondre en personne au message du 29 novem-

[1] Et non le 16, comme l'avance par erreur l'auteur des *Mémoires d'un homme d'Etat*.

bre. Un grand silence régnait dans la salle D'une voix ferme, il lut un discours où il déclarait que « si, avant le 15 janvier 1792, l'électeur de Trèves n'avait pas fait cesser dans ses États tout attroupement et toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y étaient réfugiés, lui, roi des Français, ne verrait plus dans l'électeur de Trèves qu'un ennemi de la France. » Mais il avait eu soin de dire auparavant : « *L'Empereur a rempli ce qu'on devait attendre d'un allié fidèle*, en défendant et dispersant tout rassemblement dans ses États. Mes démarches n'ont pas eu le même succès *auprès de quelques autres princes.* » Il ajouta : « J'écris à l'Empereur pour l'engager à *continuer ses bons offices*, et, s'il le faut, à *déployer son autorité*, comme chef de l'Empire, pour éloigner les malheurs que ne manquerait pas d'entraîner une plus longue obstination de *quelques membres du corps germanique.* Sans doute, *on peut beaucoup attendre de son intervention, appuyée du poids imposant de son exemple*, mais je prends en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ces déclarations. Et si elles ne sont point écoutées, alors, messieurs, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre[1]. »

Ainsi, c'était à *l'électeur de Trèves* seulement, c'était à *quelques membres du corps germanique* que s'adressait la déclaration. Quant à l'Empereur, loin de le menacer, on le félicitait d'avoir loyalement rempli ses devoirs *d'allié fidèle*, on allait jusqu'à compter sur son *intervention* pour en finir avec les émigrés, et les préparatifs militaires qu'on annonçait semblaient n'avoir pour but que de suppléer à l'insuffisance de cette intervention amie !

[1] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 395 et 396.

Mais le plan que cachaient ces habiles distinctions, personne encore ne l'avait dévoilé. L'attitude martiale du pouvoir excita donc un véritable enthousiasme, et, même dans les tribunes, plusieurs voix firent entendre le cri de : *Vive le roi des Français*[1]!

Louis XVI s'étant retiré, Narbonne rentra presque aussitôt dans la salle pour annoncer que cent cinquante mille hommes se trouveraient, dans l'espace d'un mois, réunis en trois grands corps d'armée, sous les ordres de Rochambeau, Luckner et Lafayette. Il déclara qu'il était sur le point de partir lui-même, afin d'inspecter les troupes et de visiter les frontières. Il faisait appel à la *confiance* comme à la nécessité suprême du moment, se chargeait de dissiper tous les nuages en réconciliant le soldat avec l'officier, et s'écriait : « *Le mot trahison n'est d'aucune langue*[2]. »

Se hâter si fort de repousser le soupçon, c'était le provoquer. Mais déjà les Girondins remplissaient la scène du bruit de leurs clameurs belliqueuses et étourdissaient les défiances. Le 16 décembre, Brissot courut aux Jacobins appuyer Narbonne par un de ces discours pleins de verve facile et d'entraînement dont il avait le secret :

« Louis XIV déclara la guerre à l'Espagne, parce que son ambassadeur avait été insulté à Londres par l'ambassadeur espagnol. Et nous, dont les frontières sont menacées, dont les réquisitions sont rejetées, nous, hommes libres, nous balancerions! — La défiance est un état affreux. — Le mal est à Coblentz! » Il avouait que la Cour paraissait vouloir la guerre : « Les gazetiers qu'elle soudoie, les ministériels qu'elle protége, les sociétés impures qu'elle alimente, tous prêchent la

[1] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 397.
[2] *Ibid.*, p. 398.

guerre; » mais, loin d'y voir un motif de la redouter, il ajoutait : « Le pouvoir exécutif va déclarer la guerre : *il fait son devoir, et vous devez le soutenir quand il fait son devoir.* Il nous crie sans cesse *l'union, l'union!* Eh bien, qu'il soit patriote, *et les Jacobins deviendront ministériels et royalistes.* »

Du reste, dans ce discours, qui ouvrit le grand débat sur la guerre, Brissot, il faut bien le remarquer, ne parlait aucunement d'aller attaquer tous les rois, sur leurs trônes ébranlés; loin de là, il s'étudiait à prouver qu'on n'avait point à craindre de voir la lutte avec Coblentz prendre ces proportions héroïques, et la preuve qu'il en donnait, c'était la situation, soit morale, soit matérielle, des diverses puissances :

« L'Angleterre? La nation anglaise nous aime, si son gouvernement nous déteste, et Tippoo combat pour nous dans l'Inde. — Léopold? Tout lui commande la paix : ses dettes accrues, ses troupes considérablement diminuées, la source de ses revenus tarie, sa banque sans hypothèque et bientôt sans crédit. — Frédéric-Guillaume? A Berlin, comme à Vienne, on désire la paix, parce qu'on en a besoin. Seulement, *on veut y avoir l'air de soutenir la cause des rois :* le traité de Pilnitz ne signifiait pas autre chose. — Gustave? Que peut un prince écrasé de dettes, et pour qui l'impôt est aussi impossible que dangereux? — Catherine? Elle entend bien moins soutenir la cause des rois et des chevaliers français qu'allumer une guerre qui occupe ses rivaux et lui permette d'atteindre la couronne d'Orient. Elle doit mépriser, et nos courtisans, et leurs préjugés, et leur ineptie[1]. »

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution.* — BRISSOT. — 1170, 71. British Museum. — C'est là qu'il faut recourir si on veut avoir le discours complet de Brissot. Le *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution* n'en donne que quelques lignes dans son n° 112.

On voit, d'après cela, combien se sont trompés les écrivains qui, supprimant les dates, confondant les époques, ont présenté Brissot, et les Girondins à sa suite, comme ayant, *dès l'abord*, prêché contre les rois une audacieuse croisade. Il n'en fut rien. Le terrain sur lequel Brissot se plaça au commencement du débat, et sur lequel Robespierre combattit, fut celui de la guerre restreinte, de la guerre contre les émigrés et quelques petits princes allemands, de la guerre telle que la rêvait Narbonne et qu'elle convenait à la Cour. Brissot n'en était pas encore venu à dire : le mal est sur tous les trônes de la terre ; il disait : *Le mal est à Coblentz*, à quoi Robespierre eut grandement raison de répondre, deux jours après : *Le mal est, avant tout, aux Tuileries !*

Cela était si manifeste, que Danton lui-même, tout porté qu'il était aux mesures de vigueur, répondit à Brissot, séance tenante : « Si la question était de savoir si en définitive nous aurons la guerre, je dirais : oui, les clairons de la guerre sonneront; oui, l'ange exterminateur de la Liberté fera tomber les satellites du despotisme. Mais, messieurs, quand devons-nous avoir la guerre ? N'est-ce pas après avoir bien jugé notre situation, après avoir tout pesé ; n'est-ce pas surtout après avoir scruté les intentions du pouvoir exécutif[1] ? »

Cependant, les patriotes d'Angleterre avaient envoyé une députation au club des Jacobins, et ceux-ci, pour faire honneur à leurs frères d'outre-Manche, avaient décidé que les drapeaux anglais, américains et français seraient placés dans la salle du club, comme emblème de l'union des trois grands peuples libres. La cérémonie eut lieu le 18 décembre, deux jours après la harangue de Brissot. L'affluence était énorme, et

[1] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 112.

l'expression des visages disait assez quelle émotion violente faisait battre les cœurs. En l'absence d'Isnard, de La Souze occupait le fauteuil. Aussitôt que les drapeaux entrèrent, membres du club et spectateurs se levèrent dans une sorte d'attendrissement, et ce cri fit retentir les voûtes : *Vivent les trois peuples libres de l'univers!* Alors une députation de dames fut introduite; et, s'avançant, au milieu d'un enthousiasme qui allait jusqu'aux larmes, une jeune fille alla déposer sur le bureau le présent qu'offraient aux patriotes d'Angleterre les femmes de France. « Nous ne sommes point, dit-elle, des dames romaines; nous n'apportons pas de bijoux.... Ce que nous offrons à nos frères, les whigs constitutionnels, c'est une arche d'alliance où sont renfermés la carte de France, le bonnet de la Liberté, l'acte constitutionnel des Français, des épis de blé, et trois étendards avec ces mots dans les deux langues : *Vivre libre ou mourir!* » Vivre libres ou mourir! répètent tous les assistants d'une voix passionnée. Et aussitôt on décide que les bustes de Jean-Jacques, Franklin, Mably, Sidney, Price, Mirabeau, seront mis côte à côte. Le sculpteur Dufourny avait offert un buste de Franklin, son ouvrage. On apporta une épée de Damas, envoyée de Suisse par Virchaux, pour le premier qui terrasserait un ennemi de la Révolution. Isnard, qui était survenu, prit cette épée, et la brandissant : « La voilà! la voilà! Le peuple français poussera un grand cri, et tous les autres peuples répondront; la terre se couvrira de combattants, et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes[1]. »

Cette scène touchante, ces paroles d'Isnard qui laissaient si loin derrière elles et tout d'un coup les limites

[1] *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 113.

des prédications guerrières de Brissot, ces transports où le cœur débordait, cet appareil qui parlait si vivement aux yeux, répondaient fort bien au génie artiste de la Gironde, et à sa politique, sincère mais théâtrale : Robespierre y vit un danger, lui, l'homme aux convictions d'airain. Dans son morne enthousiasme, que jamais ne déserta la raison, il ne voulut point qu'un entraînement passager décidât des destinées de la Révolution et de la patrie. Il connaissait la France, nation fougueuse, qui a moins besoin d'être excitée qu'éclairée ; il savait que nous sommes un peuple d'élan, mais un peuple qu'il est facile d'égarer en éblouissant ses regards et qui passe en un jour d'une exaltation prodigieuse à d'étranges affaissements.... Il se leva donc, aussi pensif, aussi triste que le jour où, lui posant une couronne de chêne sur la tête, le peuple l'avait porté en triomphe, et d'une voix grave : « Je supplie l'assemblée, dit-il, de supprimer ces mouvements qui peuvent entraîner l'opinion dans un moment où elle doit être dirigée par la discussion la plus tranquille[1]. »

La mer soulevée ne s'apaise pas plus vite, quand le vent tombe, que l'assemblée des Jacobins ne fit, à ces froides et sévères paroles de Robespierre. L'ordre du jour fut repris aussitôt, et lui commença en ces termes [2] :

« La guerre ! s'écrient et la Cour, et le ministère, et leurs partisans. La guerre ! répètent une foule de bons

[1] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 113.

[2] Hâtons-nous de dire que le magnifique et puissant discours que nous citons ici n'a trouvé place dans aucune des histoires qui ont précédé celle-ci. M. Michelet n'en donne qu'une phrase, qu'il tire du *Journal des Jacobins*, et qui est, en effet, la seule que reproduise ce journal. Il en est de même de MM. Buchez et Roux, qui ne font que copier le *Journal des Jacobins*, et de M. de Lamartine, qui ne fait que copier MM. Buchez et Roux. Quant à MM. Thiers et Mignet, nous n'en parlons pas, leurs livres n'étant en réalité que des *tables de matières*.

citoyens, mus par un sentiment généreux, mais plus prompts à se livrer à l'enthousiasme du patriotisme, qu'exercés à méditer sur les ressorts des révolutions et les intrigues des Cours. Qui osera contredire ce cri imposant?... Je ne viens point caresser l'opinion du jour, ni flatter la puissance dominante. Je ne viens point non plus prêcher un lâche système d'inertie : je viens développer une trame profonde que je crois assez bien connaître. JE VEUX AUSSI LA GUERRE, mais comme l'intérêt de la nation la demande : DOMPTONS NOS ENNEMIS INTÉRIEURS, ET ENSUITE MARCHONS CONTRE NOS ENNEMIS ÉTRANGERS. »

Grave et noble début! Robespierre continua, plus vif, plus pressant, plus éloquent qu'on ne l'avait jamais vu. Sa conviction, aux prises avec l'entraînement de tout un peuple, semblait avoir tiré de cet effort même un redoublement de magnanime énergie. Il était presque seul. Et eût-il été seul, c'eût été à la manière de l'aigle lorsqu'il plane au haut des airs.

Proposait-on la guerre d'une nation contre d'autres nations, d'un roi contre d'autres rois? Non, c'était la guerre de la Révolution française contre ses ennemis. Et les plus redoutables, où étaient-ils? à Coblentz? non, mais au milieu de la France, au cœur de Paris, autour du trône, sur le trône. Quoi! on entendait donner la guerre de la Révolution à conduire contre ses ennemis.... à ses ennemis!

Après avoir posé la question avec cette netteté formidable, Robespierre traça un sombre et trop fidèle tableau des malheurs que traînent à leur suite les guerres faites par les rois absolus, les princes félons, les tyrans. Il montra comme conséquences logiques de certaines guerres, le corps social en convulsion; la force brutale, seule chose vivante, et la pensée morte; le trésor public au fond d'une caverne impénétrable, et dans ce trésor

les bras des ministres enfoncés jusqu'au coude; partout le Code du soldat, l'arbitraire; la police des villes à des hommes d'épée; à la place de l'intelligence en éveil, le qui-vive des sentinelles; la liberté, danger public; la discipline, cette abdication de l'homme, besoin suprême et suprême vertu; les gémissements de l'opprimé couverts par le son des fanfares; la tyrannie drapée dans les étendards, prix du courage, et paraissant presque belle, vêtue ainsi; sous le nom de camps, des écoles d'obéissance dégradante ou d'enthousiasme imbécile; le bruit, l'éclat, la gloire, les pompeux bulletins, les chants de triomphe, mais au bout de tout cela l'abaissement des caractères; et enfin, franchissant le Rubicon, passant à la nage le fleuve de sang répandu pour lui et par lui, César!

Autre, il est vrai, pouvait être et serait la guerre d'un grand peuple, ne relevant que de lui-même et, dans l'élan sublime de sa liberté reconquise, s'armant pour celle du monde; mais la France en était-elle arrivée là, lorsque le peuple y sortait à peine de l'enfance d'un long despotisme, lorsqu'il y marchait encore à tâtons sur le corps de ses nouveaux dieux, lorsque l'idole ancienne y tenait encore le sceptre, lorsque les ministres de la contre-révolution y menaient les affaires, et des généraux vendus à la Cour les armées?

Ici, Robespierre interroge la situation; il en sonde les mystères; il dévoile la trame ourdie entre la Cour et la faction des Lameth, — cette trame si imparfaitement connue alors, et aujourd'hui si bien prouvée; — il affirme, comme s'il eût pénétré jusqu'au fond de l'âme de Narbonne, ce que Narbonne devait avouer plus tard, le dessein « de faire de l'armée, une fois formée, *un appui libérateur pour Louis XVI;* » il montre dans la résistance des prêtres encouragée par le *veto*, la sanctification anticipée des trahisons militaires qui se prépa-

rent, et dans la guerre civile le terrible appoint de la guerre étrangère; il ne veut pas qu'on puisse venir un beau jour sommer, l'épée à la main, la Constitution de capituler.... Mais laissons-le parler lui-même :

« Législateur patriote, à qui je réponds en ce moment, que proposez-vous pour prévenir ces dangers et pour combattre cette ligue? Vous dites : « Que m'im-« porte? La liberté triomphera de tout. » Est-ce que vous n'êtes point chargé d'assurer son triomphe, en déconcertant les complots de ses ennemis? *Le défiance est un état affreux!* selon vous. Beaucoup moins affreux que la confiance stupide qui a causé tous nos embarras et tous nos maux. Oh! ne calomniez pas, législateur patriote, ne calomniez pas la défiance; laissez aux brigands qui veulent envahir et profaner le temple, le soin de combattre les dragons qui en défendent l'entrée. Est-ce bien à Manlius à trouver importuns les cris des oiseaux sacrés qui doivent sauver le Capitole? La défiance est la gardienne des droits du peuple; elle est au sentiment profond de la liberté ce que la jalousie est à l'amour. Si on nous trahit, dites-vous encore, *le peuple est là!* mais vous ne pouvez ignorer que l'insurrection, que vous désignez ici, est un remède rare, incertain, extrême. *Le peuple était là*, dans tous les pays libres, lorsque des hommes habiles, après l'avoir endormi un instant, l'ont enchaîné pour des siècles. *Le peuple était là*, lorsqu'au mois de juillet son sang coula inopinément au sein même de cette capitale : et par quel ordre? *Le peuple est là!* Mais vous, représentants, n'y êtes-vous pas aussi? Et qu'y faites-vous, si, au lieu de prévoir et de déconcerter les projets de ses oppresseurs, vous ne savez que l'abandonner au droit terrible de l'insurrection et aux résultats du bouleversement des empires?... Connaissez-vous quelque peuple qui ait conquis sa liberté en soutenant à la fois une guerre étrangère, do-

mestique et religieuse, sous les auspices du despotisme qui la lui avait suscitée ? Les Américains, dont vous citez l'exemple, avaient-ils à combattre au dedans le fanatisme et la trahison, au dehors une ligue formée contre eux par leur propre gouvernement ? Guidés par Washington, et secondés par les fautes de Cornwallis, ils ont triomphé : eussent-ils triomphé, dites-moi, gouvernés par les ministres et conduits par le général de Georges III ?... Je me résume : il ne faut point déclarer la guerre *actuellement;* il faut avant tout, partout et sans relâche, faire fabriquer des armes; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques; il faut prendre des mesures qui empêchent les ministres de négliger ce qu'exige la sûreté de l'État; il faut soutenir la dignité du peuple et défendre ses droits, trop négligés; il faut veiller sur les finances, encore couvertes de ténèbres, au lieu d'achever de les ruiner par une guerre imprudente, à laquelle le système seul de nos assignats serait un obstacle si on la portait chez les étrangers; il faut punir les ministres coupables et persister dans la résolution de réprimer les prêtres séditieux. Si, en dépit de la raison et de l'intérêt public, la guerre était déjà résolue, il faudrait au moins s'épargner la honte de la faire en suivant l'impulsion et le plan de la Cour; il faudrait commencer par mettre en accusation le dernier ministre de la guerre, afin que son successeur comprît que l'œil du peuple est fixé sur lui; il faudrait commencer par mettre en accusation les rebelles et séquestrer leurs biens, afin que nos soldats ne parussent pas des adversaires qui vont combattre des guerriers armés pour la cause du roi, mais des ministres de la justice nationale[1]. »

Impossible de parler avec un plus saisissant mélange

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 853, 4, 5. — ROBESPIERRE. British Museum.

de sagesse et d'énergie. Brissot présenta sa réplique le 30 décembre. Mais autant Robespierre avait été modéré, autant Brissot fut aigre et violent. Robespierre avait rendu justice à la générosité de l'erreur qu'il combattait, il avait désigné son adversaire sous le nom de *législateur patriote*. Brissot débuta par dire qu'il laissait de côté les *phrases oratoires*, ce qui s'adressait à Robespierre, et les *pasquinades*, ce qui allait frapper Camille Desmoulins [1]. Puis, s'emparant avec une mauvaise foi manifeste de la plainte, si touchante et si courageuse, que Robespierre avait laissée échapper sur le peu de progrès qu'avait fait encore la vérité parmi le peuple, il rappela pompeusement les conquêtes de l'opinion publique en France, et s'écria : « Voilà le peuple *qu'on veut dégrader*, en le comparant aux peuples qui gémissent dans l'esclavage !... Ah ! qui n'a pas frémi, qui n'a pas été indigné de cette comparaison ? Qui n'a pas été déchiré de voir un défenseur du peuple citer *contre lui* la cruelle catastrophe du 14 juillet ? » Le lecteur vient d'avoir sous les yeux les propres paroles de Robespierre, et il peut juger jusqu'à quel point l'imputation de Brissot était calomnieuse, calomnieuse quant au fond, calomnieuse quant à la forme.

Pour ce qui est des arguments, l'orateur girondin prétendit que le ministère Narbonne était tout autre que le ministère précédent ; que sa haine contre les nobles de Coblentz était naturelle et devait être sincère, parce qu'il se trouvait composé d'hommes nouveaux, dont la Ré-

[1] Encore un discours qui n'a pas été connu. Le *Journal des Jacobins* se borne à le mentionner en cinq ou six lignes, et MM. Buchez et Roux se contentent, à leur tour, de reproduire l'insignifiante mention du *Journal des Jacobins*, dans son n° 121. Plus heureux, nous l'avons découvert, reproduit *in extenso* dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, du British Museum, cette source si précieuse et où déjà nous avons tant puisé. Voy. 1170, 71. — SUR LA GUERRE ET LA PAIX.

volution avait fait la fortune. Brissot disait vrai, mais ce n'était pas répondre. Car Robespierre n'avait pas signalé le danger dans le triomphe possible d'une contre-révolution, *au profit de l'ancienne noblesse;* loin de là, il avait dit expressément que rêver le retour au monde féodal était faire le plus absurde des rêves : où il avait montré le péril, c'était dans un essai de contre-révolution constitutionnelle, bâtarde, à l'anglaise, conforme enfin aux désirs des Duport, des Lameth, des Barnave, lesquels pour cela, marchaient effectivement d'accord avec Narbonne, croyaient pouvoir compter sur l'appui de Léopold lui-même, et espéraient bien entraîner Louis XVI. Or, c'est à quoi Brissot ne répondait pas; ou, plutôt, il répondait en termes tels, qu'un complice de Narbonne ne se fût point exprimé autrement. « Il ne faut pas, disait-il, que le ministre de la guerre s'offense des défiances; s'il a dans l'âme le patriotisme qu'il affecte, il doit se souvenir que Phocion, après soixante-dix ans de services, fut soupçonné d'avoir voulu vendre la patrie à Nicanor. » Et, pour mieux réduire la CONFIANCE en système, il ajoutait : « Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres. *Nous avons besoin de grandes trahisons.* Sur ce qu'on n'avait jamais vu un peuple tirant profit pour sa liberté d'une guerre conduite par ses propres tyrans, il prononça ce mot, qui était présomptueux, mais bien près d'être sublime : *Nous créerons ce qui n'a pas existé.* Enfin, à l'exemple tiré de César, il opposa la différence qui existait entre une armée telle que l'armée française, et les guerriers romains de la décadence, ramas « de brigands, d'aventuriers, d'étrangers sans autre propriété que leurs sabres. » Donc, pas de César à craindre? Ici, ce n'était pas Robespierre qui devait réfuter victorieusement Brissot, mais.... Napoléon!

Il y eut toutefois dans ce discours de l'orateur gi-

rondin des passages éclatants de lumière et vraiment prophétiques; celui-ci, par exemple : « Mais nous n'aurons pas de généraux patriotes? Il s'en formera! L'Amérique n'a-t-elle pas vu briller, dans le cours de quelques mois, parmi ses plus habiles guerriers, et le libraire Knox et le médecin Warren? Et qu'était-ce que Washington lui-même, quand la guerre de l'indépendance se déclara? Un colonel presque inconnu, et qui avait peu servi. Espérons-le, six mois se seront à peine écoulés, que l'ancienne classe des plébéiens se vantera d'avoir produit des héros, non pas de ces héros altérés de sang, qui achetaient leur gloire par des massacres, mais de ces hommes précieux qui, comme Phocion, sauront dévoiler au sénat les orateurs corrompus, se montreront économes de sang dans les batailles, seront pauvres et n'en rougiront pas. » Brissot voyait venir Hoche et Marceau!

Au dehors, ces importants débats éveillaient mille échos. Le journal de Prudhomme se rangea du côté de Robespierre[1]. Il en fut de même de Camille Desmoulins. *L'Orateur du peuple*, accoutumé à ne garder aucune mesure, et très-prompt à la calomnie, ne se contenta pas de combattre l'opinion de Brissot, il lui cria : « Je ne vous estime plus, monsieur Brissot, je vous regarde comme un traître[2]. » Et Marat : « Moi, qui vous connais à fond, je m'attendais bien à voir un jour tomber votre masque[3]. » Mais Brissot avait pour lui toute l'ardente Gironde, l'Assemblée, qu'elle dominait, le flot de l'opinion qui roulait vers la guerre, une notable partie du club des Jacobins, ébranlé déjà par Robespierre, mais non encore entraîné; il avait

[1] *Révolutions de Paris*, n° 132.
[2] *L'Orateur du Peuple*, t. IX, n° XLVIII.
[3] *L'Ami du Peuple*.

pour lui des hommes d'esprit comme Louvet, et des enthousiastes comme Clootz.

Ce dernier, dans la séance du 1er janvier aux Jacobins, fut admirable de vivacité, d'originalité, de piquante audace, d'entrain : « C'est parce que je veux la paix, que je demande la guerre. — Nos écrits modérés sont des torches en Allemagne. — Savez-vous quel est le plus redoutable de nos pamphlets ? Les assignats : inondons leurs provinces de nos assignats à l'aide de nos armées. — Les cases du damier de la France seront augmentées de douze cases nouvelles, dont le rebord sera le Rhin et le sommet des Alpes. — Le manifeste que nous publierons.... brevet de manumission universelle. — Il y a *veto* sur les décrets contre les émigrés et les prêtres ? Eh bien, sanctionnons ces décrets à coups de canon : passons le Rhin[1]. »

Le lendemain, dans une longue et grave réplique, Robespierre repoussa avec beaucoup de dignité les attaques injustes que Brissot avait dirigées contre lui : « J'ai avili le peuple ! On n'avilit point ce qu'on aime. J'ai avili le peuple ! Il est vrai que je ne sais point le flatter pour le perdre[2] ! » Mais le coup décisif, il le frappa, le 11 janvier, dans une des plus belles harangues qu'ait inspirées le génie de la Révolution.

.... « Oui, domptons nos ennemis du dedans, et ensuite marchons à Léopold, marchons à tous les tyrans de la terre. A cette condition, moi aussi je demande la guerre à grands cris. Que dis-je ? cette condition ne

[1] Ce discours n'est que mentionné dans le *Journal des Jacobins*, et ne se trouve conséquemment avoir été cité dans aucune histoire précédente. Il est *in extenso* dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, du British Museum, 775, 6, 7. — ANACHARSIS CLOOTZ.

[2] Le n° 130 des *Révolutions de Paris* reproduit en entier le discours du 2, qui ne se trouve pas dans le *Journal des Jacobins*, et qui, du reste, ne fait que développer les arguments de celui que nous avons déjà analysé.

fût-elle pas remplie, je la demande encore, je la demande, non comme un acte de sagesse, mais comme la ressource du désespoir; je la demande à une autre condition, qui sans doute est convenue entre nous, car je ne pense pas que les avocats de la guerre aient voulu nous tromper; je la demande telle qu'ils nous la dépeignent; je la demande telle que le génie de la Liberté la déclarerait, telle que le peuple français la ferait lui-même, et non telle que de vils intrigants pourraient la désirer, et telle que des ministres et des généraux même patriotes pourraient la faire.

« Français, hommes du 14 juillet, qui sûtes conquérir la liberté sans guide et sans maître, venez, formons cette armée qui doit affranchir l'univers. Où est-il le général qui, imperturbable défenseur des droits du peuple, éternel ennemi des tyrans, ne respira jamais l'air empoisonné des Cours, dont la vertu austère est attestée par la haine et par la disgrâce de la Cour; ce général, dont les mains pures du sang innocent et des dons honteux du despotisme, sont dignes de porter devant nous l'étendard sacré de la liberté? Où est-il ce nouveau Caton, ce troisième Brutus, ce héros encore inconnu? Qu'il se reconnaisse à ces traits :qu'il vienne; mettons-le à notre tête.... où est-il? où sont-ils ces héros qui, au 14 juillet, trompant l'espoir des tyrans, déposèrent leurs armes aux pieds de la patrie alarmée? Soldats de Château-Vieux, approchez, venez guider nos efforts victorieux.... Où êtes-vous? Hélas! on arracherait plutôt sa proie à la mort qu'au despotisme ses victimes! Citoyens qui, les premiers, signalâtes votre courage devant les murs de la Bastille, venez, la patrie, la liberté vous appellent aux premiers rangs! Hélas! on ne vous trouve nulle part; la misère, la persécution, la haine de nos despotes nouveaux vous ont dispersés. Venez du moins, soldats de tous ces corps immortels

qui ont déployé le plus ardent amour pour la cause du peuple. Quoi! le despotisme que vous aviez vaincu vous a punis de votre civisme et de votre victoire; quoi! frappés de cent mille ordres arbitraires et impies, cent mille soldats, l'espoir de la liberté, sans vengeance, sans état et sans pain, expient le tort d'avoir trahi le crime pour servir la vertu! Vous ne combattrez pas non plus avec nous, citoyens, victimes d'une loi sanguinaire qui parut trop douce encore à tous ces tyrans qui se dispensèrent de l'observer pour vous égorger plus promptement. Ah! qu'avaient fait ces femmes, ces enfants massacrés? les criminels tout-puissants ont-ils peur aussi des enfants et des femmes? Citoyens du Comtat, de cette cité malheureuse, qui crut qu'on pouvait impunément réclamer le droit d'être français et libre; vous qui pérites sous les coups des assassins encouragés par nos tyrans; vous qui languissez dans les fers où ils vous ont plongés, vous ne viendrez point avec nous; vous ne viendrez pas non plus, citoyens infortunés et vertueux, qui, dans tant de provinces, avez succombé sous les coups du fanatisme, de l'aristocratie et de la perfidie! ah, Dieu! que de victimes, et toujours dans le peuple, toujours parmi les plus généreux patriotes, quand les conspirateurs puissants respirent et triomphent!

« Venez au moins, gardes nationales, qui vous êtes spécialement dévouées à la défense de nos frontières. Dans cette guerre, dont une Cour perfide nous menace, venez. Quoi! vous n'êtes point encore armées? quoi! depuis deux ans vous demandez des armes, et vous n'en avez pas! que dis-je? on vous a refusé des habits, on vous condamne à errer sans but de contrées en contrées, objet des mépris du ministère et de la risée des patriciens insolents, qui vous passent en revue pour jouir de votre détresse! n'importe! venez; nous confondrons nos fortunes pour vous acheter des armes; nous

combattrons tout nus, comme les Américains.... venez. Mais attendrons-nous pour renverser les trônes des despotes de l'Europe, attendrons-nous les ordres du bureau de la guerre? consulterons-nous, pour cette noble entreprise, le génie de la Liberté ou l'esprit de la Cour? serons-nous guidés par ces mêmes patriciens, ces éternels favoris, dans la guerre déclarée au milieu de nous entre la noblesse et le peuple? Non; marchons nous-mêmes à Léopold, ne prenons conseil que de nous-mêmes. Mais quoi! voilà tous les orateurs de la guerre qui m'arrêtent; voilà M. Brissot qui me dit qu'il faut que *M. le comte de Narbonne* conduise toute cette affaire; qu'il faut marcher sous les ordres de *M. le marquis de Lafayette.*.; que c'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de mener la nation à la victoire et à la liberté. Ah! Français, ce seul mot a rompu tout le charme, il anéantit tous mes projets. Adieu la liberté des peuples! Si tous les sceptres des princes d'Allemagne sont brisés, ce ne sera point par de telles mains. L'Espagne sera quelque temps encore l'esclave de la superstition, du royalisme et des préjugés; le stathouder et sa femme ne sont point encore détrônés; Léopold continuera d'être le tyran de l'Autriche, du Milanais, de la Toscane, et nous ne verrons point de sitôt Caton et Cicéron remplacer au conclave le pape et les cardinaux. Je le dis avec franchise, si la guerre, telle que je l'ai présentée, est impraticable; si c'est la guerre de la Cour, des ministres, des patriciens, des intrigants, qu'il nous faut accepter, loin de croire à la liberté universelle, je ne crois pas même à la vôtre, et tout ce que nous pouvons faire de plus sage, c'est de la défendre contre la perfidie des ennemis intérieurs, qui vous bercent de ces douces illusions.

« .... Dans l'horrible situation où nous ont conduits le despotisme, la faiblesse, la légèreté et l'intrigue, je

ne prends conseil que de mon cœur et de ma conscience; je ne veux avoir d'égard que pour la vérité, de condescendance que pour l'infortune, de respect que pour le peuple. Je sais que des patriotes ont blâmé la franchise avec laquelle j'ai présenté le tableau décourageant, à ce qu'ils prétendent, de notre situation. Je ne me dissimule pas la nature de ma faute. La vérité n'est-elle pas déjà trop coupable d'être la vérité? Comment lui pardonner, lorsqu'elle vient, sous des formes austères, en nous enlevant d'agréables erreurs, nous reprocher tacitement l'incrédulité fatale avec laquelle on l'a trop longtemps repoussée? Est-ce pour s'inquiéter et pour s'affliger qu'on embrasse la cause du patriotisme et de la liberté? Pourvu que le sommeil soit doux et non interrompu, qu'importe qu'on se réveille au bruit des chaînes de sa patrie ou dans le calme plus affreux de la servitude? Ne troublons donc pas le quiétisme politique de ces heureux patriotes. Mais qu'ils apprennent que, sans perdre la tête, nous pouvons mesurer toute la profondeur de l'abîme. Arborons la devise du palatin de Posnanie; elle est sacrée, elle nous convient : *Je préfère les orages de la liberté au repos de l'esclavage.* Prouvons aux tyrans de la terre que la grandeur des dangers ne fait que redoubler notre énergie, et qu'à quelque degré que montent leur audace et leurs forfaits, le courage des hommes libres s'élève encore plus haut. Qu'il se forme contre la vérité des ligues nouvelles, elles disparaîtront; la vérité aura seulement une plus grande multitude d'insectes à écraser sous sa massue. Si le moment de la liberté n'était pas encore arrivé, nous aurions le courage patient de l'attendre; si cette génération n'était destinée qu'à s'agiter dans la fange des vices où le despotisme l'a plongée; si le théâtre de notre Révolution ne devait montrer aux yeux de l'univers que les préjugés aux prises avec les préjugés, les

passions avec les passions, l'orgueil avec l'orgueil, l'égoïsme avec l'égoïsme, la perfidie avec la perfidie, la génération naissante, plus pure, plus fidèle aux lois sacrées de la nature, commencera à purifier cette terre souillée par le crime; elle apportera non la paix du despotisme, ni les honteuses agitations de l'intrigue, mais le feu sacré de la liberté et le glaive exterminateur des tyrans; c'est elle qui relèvera le trône du peuple, dressera des autels à la vertu, brisera le piédestal du charlatanisme, et renversera tous les monuments du vice et de la servitude..... Espoir de l'humanité, postérité naissante, tu ne nous es point étrangère, c'est pour toi que nous affrontons tous les coups de la tyrannie; c'est ton bonheur qui est le prix de nos pénibles combats; découragés souvent par les objets qui nous environnent, nous sentons le besoin de nous élancer dans ton sein; c'est à toi que nous confions le soin d'achever notre ouvrage et la destinée de toutes les générations d'hommes qui doivent sortir du néant[1].... »

La sensation fut immense aux Jacobins, au dehors, partout. Le léger auteur de *Faublas*, Louvet, ayant osé, quelques jours après, se mesurer avec Robespierre, fit précéder sa réfutation d'un exorde où il témoignait hautement de son respect pour ce grand rival; et, dans une séance ultérieure, Brissot, qui ne se pouvait défendre d'une émotion secrète, dit noblement à son émule : « Je supplie M. Robespierre de terminer une lutte aussi scandaleuse, qui ne donne l'avantage qu'aux ennemis du bien public. » Il faisait allusion aux personnalités qui avaient aigri ce solennel débat, person-

[1] Voyons pour ce discours, qu'il nous a été impossible de reproduire intégralement à cause de sa longueur, le n° 131 des *Révolutions de Paris*.

nalités, du reste, dont Robespierre s'était soigneusement abstenu. Le vieux Dussault parut aussitôt à la tribune, les larmes aux yeux, et prononça une allocution touchante, à la suite de laquelle les deux athlètes s'embrassèrent.

Cela signifiait-il que la discussion était désormais fermée? Le journal de Gorsas ayant donné cette signification à la scène qui venait de se passer, Robespierre écrivit à l'auteur :

« J'ai remarqué dans votre numéro d'aujourd'hui une erreur qui mérite d'être rectifiée.... L'article dont je parle suppose que j'ai abjuré mes principes sur la question importante qui agite aujourd'hui tous les esprits, parce qu'on sent qu'elle tient au salut public et au maintien de la liberté. Je me croirais peu digne de l'estime des bons citoyens, si j'avais joué le rôle qu'on m'a prêté dans cet article. Ce qui est vrai, c'est qu'après un discours de M. Brissot, sur l'invitation de M. Dussault, nous nous sommes embrassés cordialement, aux applaudissements de toute la société. Et j'ai fait cette démarche avec d'autant plus de plaisir, que la discussion n'avait laissé aucune aigreur dans mon âme, et que je suis loin de regarder comme des *querelles particulières* des débats qui intéressent la destinée du peuple[1]. »

Pendant que ces luttes se poursuivaient aux Jacobins, les Constitutionnels, qui continuaient à inspirer le roi, renouvelaient le personnel de la diplomatie. Les envoyés à Munich, à Mayence, à Cologne, furent rappelés, ainsi que le comte de Vergennes, ministre près l'électeur de Trèves, tous ces diplomates étant suspects de connivence avec les émigrés. Biron et l'évêque d'Au-

[1] *Courrier des 83 départements* cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 168.

tun, Talleyrand, partirent pour Londres, comme négociateurs confidentiels. M. de Marbois remplaça près la diète de Ratisbonne M. de Bérenger. Barthélemy fut nommé ambassadeur en Suisse. Mais de toutes ces nominations, la plus importante fut celle du comte de Ségur à l'ambassade de Berlin[1].

Nous avons déjà dit que Louis XVI, Marie-Antoinette, Narbonne, les Constitutionnels, ne demandaient pas mieux que d'essayer d'une guerre partielle, pour avoir à leur disposition une armée. Mais une guerre générale, et ses hasards, parmi lesquels, peut-être, l'avénement subit de la République, voilà ce qui les effrayait. Or, si Léopold refusait son appui aux émigrés, on ne pouvait s'attendre à ce qu'il le refusât pareillement aux princes de l'empire possessionnés en Alsace ou en Lorraine, que les fameux décrets de la nuit du 4 août avaient frappés. Et en effet, la diète ayant fulminé contre ces décrets un *conclusum* très-énergique, Léopold, comme chef de l'empire, s'empressa de le ratifier, et en envoya sur-le-champ notification à la Cour de France. Céder ici était impossible. Comment revenir sur les conquêtes immortelles de la nuit du 4 août? Et, d'autre part, comment reconnaître que le régime féodal, détruit en France, continuerait néanmoins d'y exister en ce qui touchait les domaines appartenant à quelques petits princes d'Allemagne? Louis XVI et ses conseillers eussent-ils été disposés à admettre une aussi monstrueuse prétention, jamais ils ne l'auraient osé. L'honneur national était là : pas un paysan de France qui ne se fût levé en armes, le jour où on aurait permis à l'étranger de nous dire : « Vous n'êtes pas maîtres chez vous. »

[1] Voy. le comte de Ségur, *Tableau politique de l'Europe*, t. II, chap. IX, p. 15, et les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 184.

L'orage pouvait donc venir de ce côté, si Léopold persistait. Le conseil de Louis XVI pensa que détacher le cabinet de Berlin de l'alliance de l'Autriche était un moyen d'écarter le péril, et telle fut la mission secrète donnée au comte de Ségur.

Quant à ses instructions, elles étaient aussi déshonorantes que simples, et bien dignes de cet esprit d'intrigue et de corruption contre lequel Robespierre, avec tant de raison, adjurait les patriotes de se tenir en garde : gagner à prix d'or les membres les plus influents du cabinet de Berlin; gagner à prix d'or Bichofswerder, favori du roi de Prusse ; gagner à prix d'or les deux maîtresses de ce monarque libertin, Mme Rietz et la comtesse Danhof[1].

Copie de ces instructions secrètes parvint, dit-on, à Berlin, deux heures avant l'arrivée du diplomate constitutionnel, et le roi les communiqua tout de suite à son Conseil. De sorte que le comte de Ségur ne rencontra que visages glacés. Lorsque, le 12 janvier 1792, il se présenta pour remettre sa lettre de créance, Frédéric-Guillaume le reçut avec une froideur méprisante. A cette première audience, il affecta de ne lui point parler et de demander des nouvelles du prince de Condé[2]. La négociation se trouvait ainsi manquée d'avance. La reine n'ayant pas admis, selon l'usage, l'ambassadeur à sa partie, l'exemple de la Cour fut suivi par toute la société; les ministres Schulemberg et Finkenstein marquèrent au comte de Ségur une défiance qui touchait à l'injure; la comtesse Danhof, essayant de l'appuyer, tomba en disgrâce.... Tout à coup le bruit se répand dans Berlin que, désespéré du rôle humiliant auquel on le condamne, le comte vient d'attenter à ses jours. D'autres

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 184-187
[2] *Ibid.*

parlent d'un noir attentat commis par des malveillants sur sa personne. La version des amis de M. de Ségur, confirmée depuis par lui-même, fut qu'en proie à un violent accès de fièvre, et tombant de son lit, on l'avait relevé la figure en sang[1].

Échouait dans le même temps une autre négociation parallèle à celle-ci, mais d'un caractère beaucoup plus intime. Informés du penchant du duc de Brunswick pour la France, et convaincus que ses talents militaires l'appelaient à jouer un grand rôle dans les événements qui se préparaient, Narbonne et ses amis rêvèrent de le conquérir à la France, par l'ambition. Le ministre de la guerre lui écrivit, à l'insu de Louis XVI, une lettre où il lui offrait, s'il voulait entrer au service de la France, le titre de généralissime, deux ou trois millions de traitement, et un établissement au niveau de son rang dans quelque province. Ces offres furent portées secrètement au duc de Brunswick par le fils du général Custine, jeune homme doué d'un esprit cultivé, d'une instruction militaire précoce et de manières séduisantes. Tout ce qu'une cajolerie délicate peut suggérer, le négociateur le mit en œuvre pour gagner le duc, faisant briller à ses yeux l'éclatante position du maréchal de Saxe sous Louis XV. Mais la fortune se trouvait avoir départi au duc de Brunswick, en Prusse, une situation non moins solide qu'illustre, et il ne se soucia pas de l'échanger contre un avenir précaire dans le pays des tourmentes. Il refusa donc; et soit excès de prudence, soit duplicité, au lieu de répondre à Narbonne, il adressa la lettre qui contenait son refus à Louis XVI, qui apprit par là ce que son ministre lui avait caché. Il en conçut une indignation d'autant plus vive, que, parmi les propositions éventuelles faites par

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, p. 203.

Custine au duc de Brunswick, était celle.... de la couronne de France, au cas où elle tomberait de la tête qui la portait ! Mais le moment de renvoyer Narbonne n'était pas encore venu, et Louis XVI, en attendant l'occasion de se venger de lui, dut se résigner à le subir[1].

Et l'Assemblée, pendant ce temps, que faisait-elle? Dominée, entraînée par les Girondins, l'Assemblée marchait à pas pressés dans la grande route de la Révolution, mais aussi dans celle de la guerre.

Le 29 décembre 1791, elle adopte une fort belle déclaration de principes, rédigée par Condorcet, et adressée à l'Europe.

Le même jour, elle vote 20 millions pour préparatifs militaires.

Le 30 décembre, elle abroge à l'unanimité l'usage des félicitations verbales ou écrites pour le renouvellement de l'année : décision dont elle a lieu de se féliciter le surlendemain, à la nouvelle qu'aux Tuileries un seul battant s'est ouvert devant les officiers municipaux, et que Louis XVI les a reçus à la porte de la salle de billard, où il faisait dans ce moment une partie[2].

Le 31 décembre, elle accueille avec un frémissement précurseur de quelque terrible tempête, la communication d'un office de Léopold, annonçant que l'Empereur est forcé d'enjoindre au général Bender de secourir

[1] Voy. pour de plus amples détails au sujet de cette négociation, les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 192-197.—Nous n'avons ici fait que suivre pas à pas cet ouvrage qui, pour les choses de diplomatie, fait autorité. — C'est de là que M. de Lamartine, de son côté, a tiré tout ce qu'il raconte dans son *Histoire des Girondins*, de la mission du jeune Custine. Nous ne pouvons donc comprendre pourquoi il dit que la lettre de Narbonne au duc de Brunswick était « signée de Louis XVI lui-même », lorsque le livre où il puise ses renseignements affirme si positivement le contraire.

[2] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 50.

l'électeur de Trèves, en cas d'excursions hostiles sur les États de ce prince.

Le 1er janvier 1792, sur un rapport de Gensonné, elle décrète la mise en accusation des deux frères du roi, de Condé, de Calonne, de Laqueille, de Mirabeau le jeune.

Le 2, elle décrète que l'an IV de la liberté commencera le 1er janvier 1792.

Le même jour, elle mande à sa barre le ministre de la marine, Bertrand de Moleville, accusé par Cavalier d'avoir annoncé faussement que pas un officier de marine n'avait déserté. Le ministre se retire sans avoir été condamné par un vote, mais emportant sur lui comme un stigmate ces paroles de Vergniaud : « Le ministre est convaincu de mensonge. »

Le 3, décret qui complète l'organisation de la haute cour nationale.

Le 6, renvoi au comité diplomatique d'un office de l'électeur de Trèves, par lequel ce prince s'engageait à dissoudre dans ses États tous les corps armés de l'émigration et à punir les recruteurs.

L'Assemblée en était là, lorsque, le 11 janvier, Narbonne, de retour de son voyage, vint présenter son rapport sur l'état des frontières. La rapidité avec laquelle il les avait parcourues aurait dû rendre un peu suspecte l'autorité de ses éblouissantes affirmations; mais le parti de la guerre voulait être ébloui. Le jeune ministre, dans un vif et présomptueux langage, assura que, de Dunkerque à Besançon, l'armée offrait une masse de deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec de l'artillerie pour deux cent mille hommes; que les vivres et fourrages, entassés dans les magasins, garantissaient, pendant six mois, la subsistance de deux cent trente mille hommes et vingt-deux mille chevaux; que déjà, pour le service de l'artillerie et des

vivres, six mille chevaux étaient rassemblés, et que six mille autres allaient l'être; que les fortifications des places présentaient un aspect satisfaisant; que les gardes nationales étaient animées d'un immense enthousiasme; que les soldats se montraient ardents à défendre leur propre cause dans celle de la Révolution; que, parmi les officiers, les uns aimaient la liberté pour elle-même, les autres la Constitution depuis que le roi l'avait jurée; que peu de désertions étaient à craindre, qu'elles n'entraîneraient d'ailleurs aucun corps, et ne feraient, par l'horreur attachée aux traîtres, que redoubler le vrai courage. Confiance! Confiance! tel était le dernier mot du rapport. « La confiance fût-elle un acte de courage, il importerait au peuple comme aux individus de croire à la prudence de la hardiesse[1]. »

Malheureusement, tout cela n'était qu'erreurs, exagérations, mensonges. On le sut plus tard, à n'en pas douter, lorsque, dans un mémoire adressé par Dumouriez à l'Assemblée sur la situation du département de la guerre, on lut : « Les généraux se plaignent de la faiblesse et du délabrement de leurs armées : partout il manque des armes, des habits, des munitions, des chevaux de peloton, des effets de campement; le non-complet des quatre armées, pour les seules troupes de ligne, s'élève à plus de quarante mille hommes et huit ou dix mille chevaux; la plupart des places sont aussi démantelées qu'en temps de paix; dans la plupart, il n'y a ni munitions suffisantes, ni vivres; plusieurs commandants, plusieurs officiers sont suspects ou ennemis; les commissaires des guerres, commis ou garde-magasins, sont en partie suspects ou vendus, etc., etc.[2] »

[1] Voy. le texte de ce rapport, reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 32.

[2] Mémoire de Dumouriez, lu à la séance du 13 juin 1792.

Robespierre avait-il tort, quand, le soir de cette journée du 11 janvier, où Narbonne avait fait miroiter à tous les regards son fallacieux rapport, lui, sentinelle vigilante de la liberté, il avait prononcé la célèbre harangue que nous avons citée, et dans laquelle, en termes si magnifiques, il développait ces mots d'une de ses précédentes adjurations : *La défiance est au sentiment intime de la liberté ce que la jalousie est à l'amour.*

Et combien la sagacité de Robespierre paraît plus frappante encore, lorsqu'on songe aux intrigues diplomatiques d'alors! Car, il ne faut pas l'oublier, c'était dans le temps même où Narbonne, pour ne pas perdre le prétexte de tenir sur pied une armée, entretenait ainsi par des fables l'éveil de l'esprit guerrier, c'était dans ce temps-là même que Bigot de Sainte-Croix à Trèves, et le comte de Ségur à Berlin, avaient charge de combattre l'éventualité de tout conflit sérieux. C'est qu'en effet le vrai but du parti qui avait poussé Narbonne au ministère de la guerre était d'organiser autour du trône une force matérielle capable de faire reculer la Révolution.

En veut-on des preuves nouvelles? Voici ce qu'écrivait dans son mémorial, à la date des premiers mois de 1792, un royaliste ardent, très-bien informé de ce qui se passait à la Cour : « Le second parti et plan ministériel avait pour chefs Narbonne, Lafayette et Mme de Staël. On leur attribue le projet d'emmener le roi à Fontainebleau, et de là, *à la tête de l'armée qu'ils se faisaient fort de régénérer, de remettre en discipline.* Lafayette, à Metz, avait assez bien pris. *On voulait laisser au roi le choix des régiments les plus sûrs pour s'en entourer*[1]. »

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. II, p. 257 et 258. Paris, 1851.

Et plus loin : « Mme de Staël avait fait proposer au roi et à la reine de les emmener dans sa voiture, au départ de l'ambassadeur, et de travestir la reine en femme de chambre, le roi en maître d'hôtel avec une perruque noire, le dauphin habillé en fille. Elle ne voulait personne d'autre. La reine en fit des gorges chaudes avec le chevalier de Coigny[1]. »

Ce plan, les Girondins ne l'avaient d'abord que trop bien favorisé, en plaçant le débat sur le terrain de la guerre restreinte, comme on l'a vu par les premiers discours de Brissot. Mais à la façon triomphante dont Robespierre les y combattit, ils s'aperçurent vite qu'il y avait là, de leur part, une faute. Le zèle belliqueux de Narbonne, auquel ils avaient l'air de s'associer, commençait à être dénoncé aux soupçons du peuple par la plupart des feuilles révolutionnaires[2]; le nombre des partisans de la guerre, patriotes, diminuait de jour en jour; ce n'était plus Robespierre seul que Brissot et ses amis avaient maintenant pour antagoniste dans cette question, c'étaient les Jacobins les plus connus par leur énergie et leur audace. « Nos adversaires, disait Billaud-Varennes, ont affecté de ne voir que Robespierre sur la scène, en lui reprochant d'être seul de son avis. Mais les Danton, les Antoine, les Camille Desmoulins, les Machenaud, les Santerre, les Panis, et tant d'autres membres de la Société des Jacobins, ont, sans monter à la tribune, manifesté le même sentiment[3]. »

Les Girondins n'avaient donc plus qu'un moyen de soutenir la discussion, qui était de l'élever aussi haut que possible, et de dire, par exemple : « Eh bien, non, il ne s'agit pas pour nous d'une guerre aux émigrés de

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*. t. I, chap. II, p. 258 et 259.

[2] Voy. le n° 131 des *Révolutions de Paris*.

[3] *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution*.

Coblentz et à quelques misérables petits princes d'Allemagne : contre de tels ennemis, la Révolution française a certainement assez de son dédain ; ce que nous demandons, c'est de nous mesurer avec l'empereur d'Autriche, avec le roi de Prusse, avec tous leurs complices couronnés, avec l'ancien monde. Périssons, ou qu'ils périssent ! Et quant au souverain que nous conservons à notre tête, malheur à lui s'il nous trahit ! Propageons hardiment, l'épée à la main, les principes de la France nouvelle. Si, dans une lutte aussi colossale, nous succombons, il est possible que la liberté de tous les peuples soit pour longtemps compromise; mais si nous l'emportons, notre victoire est l'affranchissement de la terre. »

Cette manière de poser la question, avant que les ennemis du dedans eussent été abattus, pouvait être impolitique, prématurée, téméraire; mais elle avait de l'éclat, mais elle témoignait d'une noble confiance dans les ressources de la liberté, mais elle faisait de la Révolution l'aventure chevaleresque la plus noble qui eût jamais étonné les hommes. C'est ce que ne tardèrent pas à comprendre les Girondins, ces illustres et sincères artistes de la Révolution, dont Robespierre fut le penseur, le philosophe, le grand homme d'État. Ils ne songèrent donc plus qu'à mettre le feu à l'Europe, et à proclamer leur résolution, au milieu de scènes propres à impressionner vivement l'imagination populaire.

Le 14 janvier, Gensonné venait de lire un rapport concluant à ce que des explications fussent demandées à l'Empereur, lorsque tout à coup, sur le mot *congrès de rois* échappé à des lèvres inconnues, Guadet s'élance à la tribune : « Apprenons aux princes de l'Empire que la nation française est décidée à maintenir sa constitution tout entière. Nous mourrons tous ici ! » A ces mots, les

membres de l'Assemblée, les hommes et les femmes qui remplissent les tribunes, se lèvent impétueusement, et, debout, le bras étendu : « Nous le jurons! Vivre libre ou mourir! » Guadet reprenant, avec une émotion croissante : « Marquons à l'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud !... » Les applaudissements redoublent. « Je propose de déclarer infâme, traître à la patrie, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français.... — Oui! oui! la Constitution ou la mort! » Et l'Assemblée décrète : « Est déclaré infâme, traître à la patrie, coupable du crime de lèse-nation tout Français qui prendrait part, soit à un congrès ayant pour but la modification de la Constitution française, soit à une médiation entre la France et les rebelles conjurés contre elle. » Cette déclaration est aussitôt portée à Louis XVI, qui la sanctionne le jour même[1].

Ces transports effrayèrent et les Constitutionnels et la Cour. Le 17, le savant professeur de droit public, Kock, essaya de calmer les esprits par de sages paroles. De son côté, de Lessart, ministre des affaires étrangères, insinua timidement qu'assigner l'Empereur à bref délai, c'était entrer dans les voies de l'agression.

La vérité est que dans son office du 21 décembre, au sujet duquel on voulait le sommer de s'expliquer, l'empereur d'Autriche n'autorisait le maréchal Bender à défendre l'électeur de Trèves que dans le cas où ce prince serait attaqué injustement, c'est-à-dire après avoir rempli l'engagement de disperser les émigrés[2].

Mais Brissot n'était pas homme à être arrêté par des scrupules de grammaire. Organe véhément des passions de la Gironde : « Le masque est enfin tombé,

[1] Séance du 14 janvier 1792.
[2] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, liv. V, p. 47.

s'écria-t-il, votre véritable ennemi est connu. L'ordre donné au général Bender vous apprend son nom : c'est l'Empereur. Les électeurs n'étaient que ses prête-noms, les émigrés, qu'un instrument dans ses mains. Votre ennemi, c'est l'Empereur, vous dis-je. » Cette interprétation violente de l'office du 21 décembre pouvait être facilement réfutée, mais ce qui était irréfutable, c'était ceci : « Votre Constitution est un anathème éternel aux trônes absolus. Elle fait le procès des rois, elle prononce leur sentence.... Vos ennemis? Ils sont rois, et vous êtes peuple. Est-ce qu'il y a possibilité de capitulation sincère entre la tyrannie et la liberté[1]? »

Les conclusions de Brissot furent qu'on déchirât le traité de 1756 qui liait la Cour de France à la Cour de Vienne, et que Louis XVI fût immédiatement invité à faire savoir à Léopold qu'on l'attaquerait s'il n'avait pas donné avant le 10 février des explications de nature à dissiper toute inquiétude[2].

Le lendemain, Vergniaud présentait la cause plaidée par les Girondins sous son aspect le plus élevé, en prononçant ces belles paroles : « Une pensée échappe à mon cœur. Il me semble que les mânes des générations passées viennent se presser dans ce temple pour vous conjurer, au nom des maux que l'esclavage leur a fait éprouver, d'en préserver les générations futures dont les destinées sont entre vos mains. Exaucez cette prière : soyez à l'avenir une nouvelle Providence; associez-vous à la justice éternelle qui protége les Français[3]. »

[1] Ce discours remarquable, dont MM. Buchez et Roux, dans leur *Histoire parlementaire*, se bornent à faire mention, se trouve reproduit *in extenso* dans le *Moniteur*, analysé dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 48-51, et cité en partie dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 218-221.

[2] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 50 et 51.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 52.

Le char était lancé. Vainement communication fut faite à l'Assemblée d'une dépêche de Sainte-Croix, annonçant que l'électeur de Trèves s'était mis en mesure de disperser les émigrés; vainement Mathieu Dumas, Ramond, Jaucourt, Beugnot, Becquey, Daverhoult, objectèrent que Léopold n'avait commis aucun acte d'hostilité et que son désir de conserver la paix était certain; que le traité de 1756 devait être maintenu, parce que l'office du 21 décembre ne le violait en aucune façon; que l'urgence des mesures proposées par les Girondins n'était mise en avant que pour couvrir leur impatience d'en venir à une agression[1], tout fut inutile. L'argument sérieux, celui auquel il eût fallu répondre, était justement celui auquel les Constitutionnels ne répondaient pas : « Nulle capitulation possible entre la tyrannie et la liberté ! » Robespierre, lui, n'avait eu garde de nier cette vérité; seulement, il disait : « Oui, la guerre à la royauté au dehors, mais après une victoire complète sur la royauté au dedans, » et c'est ce qui constituait sa force contre les Girondins. Mais comme les Constitutionnels ne pouvaient ni ne voulaient tenir un pareil langage, la Gironde devait naturellement les écraser. Le 25 janvier, après une discussion de huit jours, l'Assemblée adopta le projet suivant, rédigé par Hérault de Séchelles, et amendé par Vergniaud, Mailhe, Brissot :

« Art. 1er. Le roi sera invité par une députation à déclarer à l'Empereur qu'il ne peut désormais entretenir des relations politiques avec aucune puissance qu'au nom de la nation française et en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la constitution.

« Art. 2. Le roi sera invité à demander à l'empereur

[1] Voy. l'analyse détaillée de cette discussion, dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 47-75.

s'il entend vivre en paix et bonne intelligence avec la nation française, s'il renonce à tout traité et convention dirigés contre la souveraineté, l'indépendance et la sûreté de la nation.

« Art. 3. Le roi sera invité à déclarer à l'Empereur qu'à défaut par lui de donner à la nation, avant le 1er mars prochain, pleine et entière satisfaction sur les points ci-dessus énoncés, son silence, ainsi que toute réponse évasive ou dilatoire, seront regardés comme une déclaration de guerre.

« Art. 4. Le roi sera invité à continuer de prendre les mesures les plus promptes pour que les troupes françaises soient en état d'entrer en campagne au premier ordre donné[1]. »

Lorsque ce décret parvint à la connaissance de Léopold, son parti était déjà à moitié pris. Averti, d'abord par la scène du 14 janvier, puis par une note où de Lessart, intimidé, s'efforçait de parler à l'Autriche sur un ton de fermeté tout à fait inaccoutumé, que l'idée de la guerre était devenue dominante, l'Empereur avait dit : « Puisque les Français veulent la guerre, ils l'auront, et ils verront que Léopold le Pacifique sait la faire quand il le faut. Ils en payeront les frais, et ce ne sera pas en assignats[2]. »

En attendant, il décida qu'un traité préliminaire d'alliance et de concert, conclu entre l'Autriche et la Prusse le 25 juillet précédent, serait converti en un traité définitif, et tandis qu'il donnait l'ordre de former de troupes réunies en Bohème un corps d'armée prêt à se mettre en marche au premier signal, il faisait filer dans le Brisgaw six mille combattants[3].

[1] Voy. l'analyse détaillée de cette discussion, dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 74 et 75.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 214.

[3] Cette question de la guerre a été présentée jusqu'ici de la manière

la plus étrangement et déplorablement inexacte qui se puisse imaginer. Les uns, comme MM. Buchez et Roux, n'ont pas hésité à immoler la Gironde à leur passion pour Robespierre, oubliant ce que, dans leur fougueux désir de faire la guerre aux rois, les Girondins avaient apporté de généreux, de sincère, de vraiment républicain. Les autres, prenant systématiquement parti pour les Girondins, ont été à l'égard de Robespierre d'une injustice qui les a conduits à mutiler et à fausser l'histoire. Nous avons regret à le dire, de ces derniers est un de nos plus illustres confrères, M. Michelet. Comme les erreurs d'un tel homme empruntent de sa légitime influence sur l'esprit de la jeunesse un caractère particulier d'importance, les relever avec soin nous semble un devoir.

D'abord M. Michelet (voy. le tome III de son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, chap. v) pose Robespierre comme ne voulant pas la guerre; ce qui n'est point exact. Robespierre comprenait à merveille que la guerre aux rois était légitime, nécessaire, inévitable, commandée par le principe de la solidarité des peuples; seulement, il ne voulait pas qu'on la fît sous la conduite de gens qui étaient justement les complices de ceux à qui il fallait la faire. Cette importante distinction, qui disparaît dans le récit de M. Michelet, Robespierre, dans ses discours, y revient sans cesse. Le 30 décembre 1791, il commence par dire, en termes formels : « Renversons nos ennemis intérieurs, et en« suite marchons à nos ennemis étrangers. » Le 2 janvier 1792, il dit : « Certes, j'aime autant que M. Brissot une guerre entreprise pour « étendre le règne de la liberté.... Si j'étais maître des destinées de la « France, si je pouvais à mon gré diriger ses forces et ses ressources, « j'aurais envoyé depuis longtemps une armée en Brabant; j'aurais « secouru les Liégeois et brisé les fers des Bataves. » Le 11 janvier 1792 : « que, réveillé, encouragé par l'énergie de ses représen« tants, le peuple reprenne cette attitude qui fit un moment trembler « tous ses oppresseurs; domptons nos ennemis du dedans, et ensuite « marchons à Léopold, marchons à tous les tyrans de la terre.... C'est « à cette condition que moi-même je demande à grands cris la « guerre. » Comment, après des déclarations si solennelles, si souvent réitérées, M. Michelet a-t-il pu se méprendre sur le vrai caractère du débat, et pourquoi n'a-t-il, en tout cas, rien cité de ce qui aurait pu mettre le lecteur à même d'en bien juger ?

Ce n'est pas tout : pour amnistier la confiance extrême de la Gironde, et montrer combien les défiances de Robespierre étaient excessives, M. Michelet se borne à représenter Narbonne comme un fat, comme un jeune ambitieux, à qui Mme de Staël n'aurait pas été fâchée de mettre dans la main, en manière de gage d'amour, l'épée de la Révolution. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que Narbonne voulait la guerre restreinte, un simulacre de guerre, et non la guerre à tous les rois, la grande guerre de propagande; ce qu'il ne dit pas, c'est que son but était de faire de l'armée un refuge pour Louis XVI, un *appui libérateur*

pour la royauté, un moyen d'écraser les clubs, les Jacobins, les républicains de l'Assemblée ; ce qu'il ne dit pas, c'est que Mme de Staël avait si peu l'intention de faire tomber sous l'effort de son amant tous les trônes de l'Europe, que sa grande préoccupation dans les premiers mois de 1792 était de concerter, pour Louis XVI, une nouvelle tentative d'évasion. Toutes ces choses prouvées, comme on l'a vu dans notre récit, par les aveux contemporains de Mallet du Pan et par ceux que fit plus tard *Narbonne lui-même*, M. Michelet les passe sous silence. Et ce sont ces choses justement qui témoignent de l'extrême sagacité de Robespierre, légitiment la défiance qu'il montra, et accusent la légèreté avec laquelle Brissot appuyait Narbonne, sans s'apercevoir que Narbonne avait un but opposé au sien, et que l'espèce de guerre désirée par les Constitutionnels n'était pas du tout celle qui convenait à la Gironde.

Il y a ici une nuance qui a complétement échappé à M. Michelet. Il est bien vrai que la Cour ne voulait pas la guerre générale, la guerre aux rois, ce qui, de façon ou d'autre, lui eût créé des embarras mortels ; mais que, sous prétexte de mettre Coblentz et l'électeur de Trèves à la raison, le ministre de la guerre levât des troupes, fît de la popularité militaire au profit du roi, et ménageât au trône un *appui libérateur*, c'est ce dont la Cour s'accommodait à merveille, et ce qui explique pourquoi, avant que la Gironde eût posé la question d'une manière tout à fait héroïque, la guerre fut prêchée par tous les organes du château, comme Brissot en convint dans son discours du 16 décembre 1791, cité par nous et omis par M. Michelet.

Certes, si jamais opinion fut basée sur des considérations graves, dignes d'un homme d'État, d'un philosophe, d'un penseur, d'un ami sincère de la liberté, ce fut l'opinion soutenue, dans cette circonstance, par Robespierre. Se fût-il trompé, il est impossible de nier qu'il n'eût, pour adopter l'avis qu'il s'efforça de faire prévaloir, des motifs de la plus haute portée. Et quant à la profondeur de ses convictions, elle ressort assez de l'admirable courage avec lequel, presque seul d'abord, il lutta contre l'entraînement général, n'hésitant pas un instant à compromettre, dans une lutte de ce genre, son influence et sa popularité. Cependant, que fait M. Michelet? Ayant sous les yeux les discours de Robespierre, discours si pleins de raison, si frappants, si décisifs, qu'ils ne tardèrent pas à forcer l'assentiment des amis les plus énergiques de la Révolution, M. Michelet refuse d'expliquer, comme il serait naturel de le faire, l'opinion de Robespierre par les puissants motifs sur lesquels elle se fonde, et qu'il expose lui-même avec tant de force, et au lieu de cela, il *suppose* que Robespierre combattit l'idée de la guerre, 1° par jalousie à l'égard des Girondins, qui l'avaient adoptée ; 2° parce que, dans son imagination, « crédule à force de haine, » il les croyait d'accord avec le parti feuillant et anglais ; 3° parce que les sociétés jacobines de province, composées en partie d'acquéreurs de biens nationaux, craignaient la guerre.

Or, il n'est pas une seule de ces *suppositions* qui ne tombe devant les *faits*, devant les faits, seule base admissible pour l'histoire.

Les deux premières hypothèses, à l'appui desquelles M. Michelet ne cite rien qui puisse servir, soit de preuve, soit seulement d'indice, se trouvent réfutées par les discours mêmes de Robespierre, où, loin de confondre malignement les Girondins avec les ministériels, il a toujours grand soin de les distinguer, n'accusant les Girondins que de se laisser tromper par les autres, ce qui, dans le commencement, fut très-vrai. C'est ainsi que, dans sa harangue du 30 décembre 1791, il débute par rendre un éclatant hommage à la générosité du sentiment qui, dans cette question, égare de bons citoyens sur les pas des ennemis de la Révolution. Le nom sous lequel il y désigne Brissot, dans un style sérieux, animé, qui rend impossible toute hypothèse d'ironie, est celui de *législateur patriote*, et il le compare combattant le système de la défiance à un Manlius qui s'opposerait au cri des oiseaux sacrés qui sauvèrent le capitole. Dans son discours du 2 janvier 1792, il se hâte de déclarer « que des deux opinions balancées dans l'opinion des Jacobins, l'une, celle qu'il combat, a pour elle, non-seulement les idées qui flattent l'imagination et les espérances qui animent l'enthousiasme, mais un sentiment généreux. » Et cependant, ceci en réponse à de cruelles et iniques paroles de Brissot, qui lui avait calomnieusement reproché d'avoir « avili le peuple! » Prendrons-nous son discours du 11 janvier 1792, voici comment il s'ouvre : « Est-il vrai qu'une nouvelle jonglerie ministérielle ait *donné le change aux amis de la liberté*, sur le véritable objet *des projets de ses ennemis?* » Robespierre distingue donc partout les deux partis que M. Michelet l'accuse, au contraire, de confondre, dans son imagination, dit-il, « crédule à force de haine. »

Pour ce qui est de l'intérêt des acquéreurs de biens nationaux, que Robespierre aurait eu en vue de représenter en repoussant l'idée de la guerre, nous avons feuilleté avec un soin minutieux, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, au British Museum, la masse volumineuse des divers documents relatifs à Robespierre, et nous n'y avons trouvé rien, absolument rien, qui justifie, de quelque manière que ce puisse être, la *supposition* de M. Michelet, que lui-même, au surplus, il présente en ces termes : « Le troisième point *qui peut sembler hypothétique et conjectural, mais qui pour moi n'est pas douteux*, c'est que, etc.... » Et pourquoi, ce point *conjectural* n'est-il *pas douteux* pour M. Michelet? Parce que la guerre ne devait pas naturellement convenir aux acquéreurs de biens nationaux, et que, dès lors, il est présumable qu'ils écrivaient à Robespierre d'arrêter ce funeste élan guerrier! Et il n'en faut pas davantage à l'historien pour dépouiller le tribun le plus sincère qui ait jamais existé, de la gloire d'avoir servi, au risque de sa popularité, ce qu'il jugea être l'intérêt du peuple! Et M. Michelet n'a besoin que de cette *conjecture*, pour représenter comme le défenseur et l'organe d'un intérêt égoïste, un homme qui se fit constamment l'avocat des pauvres contre les riches, un homme dont

l'inaltérable vertu fut toujours attestée par ses plus mortels ennemis, un homme dont, selon le témoignage de notre sculpteur David d'Angers, Barère mourant disait : « Robespierre avait le tempérament des grands hommes, et la postérité lui accordera ce titre. Il fut grand, quand tout seul, à l'Assemblée constituante, il eut le courage de défendre la souveraineté du peuple. Il fut grand, quand plus tard, aux Jacobins, seul il balança le décret de guerre contre l'Allemagne! » Ce n'est pas tout : en prétendant que les sociétés jacobines de province étaient contre la guerre, M. Michelet commet une erreur matérielle, à peine croyable. Car le *Journal des Jacobins*, qu'il a eu certainement sous les yeux, enregistre dans une longue série de numéros les adhésions en faveur de la guerre envoyées par beaucoup de sociétés jacobines de province ; et, dans la séance du 26 mars 1792, aux Jacobins, Guadet dit expressément : « Dire, comme M. de Robespierre l'a fait, que l'on demande la guerre sans but et sans préparatifs, me paraît être une critique amère de TOUTES LES SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES QUI ONT ÉTÉ DE L'AVIS DE LA GUERRE. » De fait, s'il était vrai que les sociétés jacobines de province eussent si fort subi l'influence antiguerrière des acquéreurs de biens nationaux, comment concevoir que la France révolutionnaire, guidée par les Jacobins de province, eût été néanmoins tellement favorable à la guerre, qu'en dépouillant les registres des départements, on trouva plus de six cent mille citoyens inscrits pour marcher à l'ennemi? (Voy. à cet égard le *Journal des Jacobins*, séance du 26 mars 1792.)

La prévention de M. Michelet contre Robespierre est si violente, si passionnée, si aveugle, qu'il ne mentionne le puissant et éloquent discours du 11 janvier, que pour railler, et l'admiration qu'inspirèrent aux Jacobins « des banalités morales, gauchement imitées de Rousseau, » et l'émotion des femmes qui remplissaient les tribunes. Ici encore, nous remarquerons combien il est fâcheux que, par une citation textuelle et un peu étendue des paroles qu'il tourne en moquerie, l'auteur n'ait pas mis les lecteurs à même de juger son jugement, et de décider si réellement le mauvais goût de nos pères était tel que le donne à penser cette phrase de M. Michelet : « .... et autres banalités morales, gauchement imitées de Rousseau. *C'était le ton de l'époque, et l'effet était surtout excellent aux Jacobins.* »

C'est sous l'empire de la même prévention que, parlant du rapprochement opéré par Dussault entre Brissot et son antagoniste, M. Michelet trace ces lignes meurtrières : « Robespierre toutefois protesta qu'il continuerait la lutte, son opinion ne pouvant être subordonnée aux mouvements de sa sensibilité et de son affection pour M. Brissot. *Ce mot d'affection fait frémir.* » Pourquoi cette accusation d'hypocrisie lancée contre Robespierre? Quel acte avait-il fait, quel mot avait-il laissé échapper, qui prouvât qu'alors il haïssait Brissot? C'était ce dernier qui s'était montré amer et presque insultant. Encore une *conjecture!* Il est vrai que, plus tard, Brissot put compter Robespierre

au nombre de ses plus formidables ennemis; mais pourquoi confondre ainsi les époques? Pourquoi, sans prouve et par voie d'hypothèse, antidater les haines? Qui ne sait par quelle série de luttes terribles furent préparées et amenées les farouches inimitiés de la dernière heure?

Ah! combien il est regrettable, que, dans le tableau qu'ils tracent des batailles que les révolutionnaires se sont livrées, les écrivains amis de la Révolution se croient toujours obligés de prendre parti pour l'une ou l'autre armée avec tant d'emportement, de violence et d'inflexibilité? Est-ce que l'heure du calme n'est pas venue même pour l'histoire? Est-ce qu'après tout, et malgré la fatalité qui les poussa, hélas! à s'entre-détruire, les Girondins, les Montagnards, Robespierre, Brissot, ne concoururent pas tous, quoique inégalement, à nous faire ce grand héritage, la Révolution? Est-ce que les fondateurs de l'immortelle république n'ont pas à nous demander, à nous républicains, de rappeler leurs querelles, maintenant qu'ils se reposent tous dans la mort, avec plus de sérénité et d'équité qu'il ne leur fut donné d'en montrer les uns à l'égard des autres au plus fort d'épouvantables tempêtes? Mais quoi! M. Michelet n'a pas toujours été sans comprendre cela, et nous lisons dans le quatrième volume de son livre cette page, de tout point admirable, par laquelle il nous est doux de terminer: « Ce qui crève le cœur, quand on repasse ces destinées tragiques, ce qui est aujourd'hui si clair et si certain, c'est qu'ils se frappèrent sans se connaître; ils s'ignorèrent profondément. Ils le savent maintenant combien leurs accusations mutuelles furent injustes, et, sans doute, ils se sont réconciliés. Il me serait trop dur de croire que ces grands citoyens, morts si jeunes, et, quoi qu'ils aient fait, morts enfin pour nous faire cette patrie, n'aient pas eu, par delà la mort du temps pour se reconnaître, pour entrer dans la lumière de justice et de vérité, et s'embrasser les uns les autres.... Ils haïrent parce qu'ils aimaient trop. »

CHAPITRE VII.

SANS-CULOTTISME DES GIRONDINS.

Maison militaire du roi ; ce qu'elle avait de menaçant. — Les Girondins, pour se défendre, cherchent à s'appuyer sur le peuple. — Leur manifeste. — Ils poussent à la fabrication des piques. — Émeute excitée à Paris par les royalistes ; troubles analogues dans les provinces. — Bonnet rouge recommandé par les Girondins. — Le *Sans-Culottisme;* origine de ce mot. — Les Girondins, artistes en révolutions ; le mot *sans-culotte* leur plait. — Tendance à l'emphase révolutionnaire : lettre pompeuse de Manuel à Louis XVI ; Carra et son assignat de mille livres ; mot fastueux de Danton sur lui-même. — Tenue simple et grave de Robespierre. Il est pour la fabrication des piques, mais non pour le bonnet rouge ; son aversion pour le débraillé révolutionnaire. — Désordres dans les théâtres. — Attaque manquée des Constitutionnels contre les clubs. — Office impérial du 17 février. — Déchalnement des esprits.— Mort de Léopold. — Mort de Gustave III. — La Gironde devient toute-puissante. — Quelques traits du caractère de Brissot. — Il provoque Camille Desmoulins ; terrible réponse de celui-ci. — Brissot attaqué par le *Journal de Paris*. — Circonstance curieuse qui se rattache su projet de mettre de Lessart en accusation. —Rochambeau, Luckner et Lafayette mandés à Paris psr Narbonne ; sous quel prétexte et dans quel but. — Les trois généraux devant Louis XVI. — Rivalité de Narbonne et de Bertrand de Moleville. — Chute de Narbonne. — Colére de l'Assemblée ; sur un discours de Brissot, elle décrète de Lessart d'accusation.—Dumouriez, ministre des affaires étrangéres. — Sa visite aux Jacobins. — Dumouriez dans les bras de Robespierre. — Pétion et Robespierre font tomber dans Paris la mode des bonnets rouges. — Amnistie qui couvre les horreurs de la Glacière ; ce sont les Girondins qui ls font décréter. — Entrevue do Dumouriez et de Mme Roland. — *Le ministère des sans-culottes.*

Les Girondins avaient donc fait décider la guerre : il ne leur restait plus qu'à la déclarer, après avoir mis la main sur le pouvoir, afin de la conduire. Maîtres de l'Assemblée, il leur restait à le devenir du roi : c'est à quoi ils préludèrent par des coups vivement frappés.

Le 9 février, les biens des émigrés furent mis sous le séquestre.

Le 14, il fut décrété que les héros du 14 juillet, les gardes-françaises, continueraient à recevoir leur solde.

Le 16, une *adresse aux Français*, rédigée par Condorcet, voua aux malédictions du peuple les prêtres fanatiques, les privilégiés rebelles et les rois conspirateurs.

De son côté, la royauté se mettait en défense. On avait décrété à Louis XVI et une maison militaire et une maison civile. La reine ne voulut pas de celle-ci, et mit à former la première une ardeur passionnée. Que lui importait une maison civile où il eût fallu admettre des plébéiens, et qui, par les nouvelles dénominations des charges, n'eût servi qu'à mieux constater l'anéantissement des anciennes[1]? Avoir autour du trône, pour le garder, des épées nues dans des mains sûres, là était sa préoccupation. D'où ces paroles de Barnave, dans une lettre qu'il lui adressait: « Semblable au jeune Achille, parmi les filles de Lycomède, vous saisissez avec empressement le sabre, pour dédaigner de simples ornements[2]. »

Inutile de dire que, telle qu'on la composa, la garde du roi n'était pas autre chose que la contre-révolution sous les armes. Les mémoires présentés par ceux qui briguaient cette sorte de service révélèrent, quand plus tard on les publia, la nature des conditions exigées. Les uns faisaient valoir, à l'appui de leur demande, la haine qu'ils portaient à l'ordre nouveau; les autres s'annonçaient sous des titres proscrits par la Constitution; plusieurs étaient des officiers qui, pour se rallier sous le drapeau de la domesticité royale, désertaient

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. XIV, p. 176.
[2] *Ibid.*, p. 177.

celui de la nation [1]. Pour masquer ce que la composition de la garde pouvait avoir de menaçant, on eut soin d'y appeler un certain nombre d'hommes, fournis soit par les troupes de ligne, soit par les gardes nationales des quatre-vingt-trois départements; mais la partie la plus nombreuse de la maison militaire, celle qui donna lieu à des choix calculés, ne compta que d'anciens gendarmes, des capitaines de cavalerie qui avaient quitté leurs escadrons, et, comme le journal des *Révolutions de Paris* les appelle, des coryphées des orgies de Versailles [2]. Du reste, fidèle à la *lettre* de la Constitution, Louis XVI n'accorda que dix-huit cents brevets d'activité. Mais derrière le groupe des prétoriens avoués, se cachait celui des prétoriens qu'on n'avouait pas. Or, ils formaient, ceux-là, une armée de près de dix mille hommes, et quels hommes! Les chasseurs qui avaient commis le massacre de La Chapelle, les cavaliers farouches qui avaient chargé le peuple au champ de Mars, les Suisses sous le commandement d'Affry, une foule d'aventuriers résolus et de hardis bretteurs [3].

Les Girondins sentirent bien le péril, et qu'il leur était impérieusement commandé de s'appuyer sur le peuple, dans leur lutte contre le trône. Ils commencèrent donc par publier, sous la forme d'une lettre que Pétion adressait à Buzot un manifeste très-habile où *l'alliance du peuple et de la bourgeoisie* était invoquée comme moyen suprême de salut public. Selon le manifeste, la bourgeoisie et le peuple ne devaient *faire qu'un*. Noble parole, et vraiment sainte! Malheureu-

[1] Voy. le rapport de Gohier sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 283.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 132.

[3] Voy. sur la composition de cette garde, et en les rapprochant, le rapport précité de Gohier et le n° 132 du journal de Prudhomme.

sement, rien qui indiquât à quelles conditions ce résultat serait obtenu; rien sur les mesures à prendre pour élever le niveau de la dignité humaine; rien sur les réformes sociales à tenter pour faire disparaître la distinction fatale des classes, et, comme dernière réponse au cri déchirant de la misère : *Tout le monde souffre*. Il était trop clair que l'unique but de l'alliance tant recommandée était de défendre contre l'ancien monde les résultats déjà conquis, sans pousser au delà. « La bourgeoisie et le peuple, disait Pétion, ont fait la Révolution; leur réunion seule peut.... » — L'ACHEVER ? non : — « LA CONSERVER[1]. » Et la pensée véritable du manifeste éclatait, au surplus, d'une manière naïve dans cet appel : « Union du tiers-état *contre les priviléges* : » priviléges politiques, bien entendu, puisque c'étaient les seuls qu'on eût encore mis en question ; et ils se trouvaient abolis déjà, à l'exception de celui contre lequel les Girondins ouvraient la campagne, à l'exception de la royauté !

Mais ce n'était pas tout que d'avoir pour soi le peuple, il fallait l'avoir armé : les Girondins poussèrent avec fougue à la fabrication des piques. Déjà, dans son discours du 18 décembre 1791, Robespierre, comme on l'a vu, avait dit : « Il faut avant tout, partout, sans relâche, faire fabriquer des armes ; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques[2]. » Et les fameuses

[1] Voy. le texte, soit dans les *Révolutions de Paris*, n° 135, soit dans le *Patriote français*, n° 914.

[2] Il n'est ni juste ni conforme à la vérité historique d'attribuer exclusivement aux Girondins, comme le fait M. Michelet, dans le livre VI, page 384 de son *Histoire de la Révolution*, l'honneur d'avoir « mis les armes aux mains des pauvres. » Et, de leur côté, les auteurs de *l'Histoire parlementaire* manquent d'équité à l'égard du parti des Girondins, lorsqu'ils lui reprochent de n'avoir entendu se servir du peuple qu'à « titre de forces brutes. » Voy. le t. XIII de l'*Histoire parlementaire*, p. 215.

piques du 14 juillet n'avaient pas même attendu ce cri pour se montrer çà et là. Au mois de février 1792, l'impulsion fut immense, le mouvement devint général. Les républicains des *Révolutions de Paris* écrivaient : « Que chacun de vous, citoyens, possède au moins deux piques, l'une pour le repos de ses foyers, l'autre pour la sûreté de la République. Jadis, les gentilshommes ne sortaient pas de leurs maisons sans suspendre une épée à leur hanche : que le peuple ait sans cesse sa pique à la main.... Les Chinois et les Turcs ont leur fête des lanternes qui leur rappelle la naissance du premier jour du monde et le retour de la lumière. Français, ayez votre fête des piques, en commémoration de la conquête de la liberté[1]. » Le 8 février, Gorsas publiait l'article suivant : « Des piques ! des piques ! des piques ! Le brave Gonchon, orateur des hommes du 14 juillet, s'est présenté au *club électoral de l'Évêché* à la tête d'une députation, pour offrir les flammes tricolores qui doivent voltiger au haut des piques. Voici l'exorde et la péroraison de son discours : « La cocarde nationale doit faire le tour du globe : elle a pris racine sur un bonnet de laine ; elle prendra racine sur le turban[2]. » Il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui demandèrent à porter des piques.... Que dis-je, c'était une femme qui, par une lettre, adressée en janvier au *club électoral de l'évêché*[3], avait pris, à proprement parler, l'initiative de ce mouvement. Bientôt, les piques se hérissèrent de toutes parts. Aux Jacobins, des piques ayant demandé l'entrée, et quelque hésitation s'étant manifestée, à cause de la loi qui interdisait les délibérations armées :

[1] *Révolutions de Paris*, n° 136.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 219.
[3] *Ibid.*

« Sans doute, cria Danton, nous voulons observer la loi. Mais regardez ces drapeaux ! Ils sont surmontés de lances. Je demande qu'en signe d'une alliance indissoluble entre la force armée constituée et la force populaire, une pique soit ajoutée à chacun de ces drapeaux. » Et la motion fut adoptée d'enthousiasme, au bruit d'un tonnerre d'applaudissements[1].

On juge si les royalistes furent alarmés ! Ils se mirent de leur côté à fabriquer des poignards[2], et tous leurs journaux grondèrent. Mais Brissot : « Ah ! le réveil du lion épouvante ceux qui comptaient sur son sommeil ! — Où se porteront ces piques, dites-vous ? — Partout où vous serez, ennemis du peuple. — On les promène sur la terrasse des Feuillants, comme pour menacer le château des Tuileries : oseraient-elles se porter là ? — Oui, si vous y êtes. — Mais qui commande ces piques ? — La nécessité. — Qui en fera la distribution ? — Le patriotisme. — A qui seront-elles livrées ? — Au courage[3]. »

Le roi eut peur, lui aussi, manda Pétion aux Tuileries ; et le même jour parut un arrêté municipal statuant que tout porteur de piques serait tenu de faire sa déclaration au comité de sa section ; qu'on arrêterait quiconque se trouverait *vaguant*, soit de jour soit de nuit ; que les personnes, inscrites ou non inscrites, ne pourraient, ni se former en patrouilles, ni marcher sous d'autres drapeaux et obéir à d'autres officiers que ceux de la garde nationale. L'arrêté, signé par Pé-

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 146. — M. Michelet n'était donc pas autorisé à dire que les Jacobins « mortifiés d'avoir été prévenus, goûtèrent peu les piques. » Voy. son *Histoire*, liv. VI, p. 385.

[2] Dénonciation de Dufourny aux Jacobins, dans le n° 145 du *Journal des débats des Amis de la Constitution*.

[3] Le *Patriote français*, n° 917.

tion, un des chefs du parti de la Gironde, montrait qu'après tout, ce parti n'était pas sans se défier du peuple, même en l'armant, comme le journal de Prudhomme en fit amèrement la remarque[1].

C'était indiquer aux royalistes une manière de calomnier le mouvement des piques. Pour montrer ce qu'il avait de dangereux, ils songèrent à fomenter une émeute; et malheureusement, les circonstances ne se prêtaient que trop bien à ce manége impie. Car, pendant que les nobles menaçaient au dehors, que les prêtres fomentaient au dedans la guerre civile, et que, pour faire évader les fabricateurs de faux assignats, on incendiait leur prison, les riches spéculateurs, afin de ruiner les fabriques, de casser les bras aux ouvriers, de forcer la misère à maudire la Révolution, accaparaient tout, oui tout, jusqu'au papier, jusqu'aux ardoises, jusqu'aux épingles[2]. Paris et ses environs regorgeant de sucre, on y faisait payer au delà de 3 livres la même denrée qu'à Liége et à Bruxelles, villes sans colonies, on ne payait que 14 sous. Un ancien constituant, d'André, figurait, chose honteuse, à la tête des accapareurs[3]. Et, comme si ce n'était pas assez de provoquer le peuple par la privation, voilà qu'on le provoqua par l'insulte. Un certain Joseph François d'Elbe, se disant Américain, fit savoir à l'Assemblée qu'il était propriétaire de deux millions de sucre et d'un million de café, qu'il mettait ces richesses sous la sauvegarde de la force publique, et

[1] *Révolutions de Paris*, n° 136. — Dans sa partialité manifeste pour les Girondins, M. Michelet passe très-légèrement sur cette circonstance qui dément un peu ce qu'il dit de « la confiance immense » que les Girondins montrèrent dans le peuple, « en mettant les armes aux mains des pauvres. » Liv. VI, p. 384.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 133.

[3] *Ibid.* Voy. aussi le *Patriote français*, n° 908.

qu'il ne vendrait les denrées qui lui appartenaient *à aucun prix*, tel étant son bon plaisir. En d'autres termes, pour se venger de l'insurrection de ses nègres à Saint-Domingue, il condamnait les Parisiens à avoir constamment deux millions de sucre sous les yeux et à s'en passer[1]. Il oubliait que, même sous l'ancienne monarchie, même sous François Ier, il avait été rendu une ordonnance ainsi conçue : « Seront appréhendées au corps les personnes des monopoleurs et accapareurs de marchandises, et leurs biens et denrées confisqués et vendus sur la place publique, au profit de l'État ![2] »

C'eût été merveille qu'irrité avec tant d'art, le peuple ne cédât point aux émissaires envoyés pour lui souffler de déplorables fureurs, émissaires dont l'action serait niée bien en vain; car, ainsi que le firent observer les *Révolutions de Paris*, étaient-ce les pauvres qui auraient pu forcer les marchands, comme cela eut lieu, à délivrer le sucre, par pains, à 20 et 25 sous la livre[3]? Où donc aurait-il trouvé 25 sous pour payer un pain de sucre, le malheureux qui avait laissé au logis sa femme en pleurs et ses enfants criant la faim? L'émeute éclata donc, c'était tout simple! Le faubourg Saint-Marceau s'ébranla ; beaucoup du faubourg Saint-Antoine se hâtèrent, de leur côté, vers l'hôtel de ville, pour réclamer, non-seulement le rabais du prix du sucre, mais celui de la viande de boucherie et du pain. Est-il vrai qu'à leur arrivée on fit faire un léger mouvement aux pièces de canon qui défendaient l'entrée de la maison commune? Le bruit en courut ;

[1] *Révolutions de Paris*, n° 133.

[2] Ordonnance du mois de novembre 1539, rappelée dans le journal de Prudhomme.

[3] *Ibid.*

mais le journal de Prudhomme, qui le rapporte, refuse d'y croire, pour l'honneur de la garde nationale[1]. Un autre bruit courut aussi, et celui-là monstrueux. Les agitateurs gagés n'allaient-ils pas, de groupe en groupe, désignant comme accapareurs.... qui? le duc d'Orléans et Pétion[2]! Pendant ce temps, et tandis qu'on doublait la garde du château, Marie-Antoinette se promenait, en grand appareil, au bois de Boulogne. Ce jour-là même était arrivée la nouvelle que, dans les Pays-Bas, par ordre de sa sœur, des horreurs avaient été commises sur quarante personnes de tout âge et de tout sexe[3].

Du reste, Paris ne fut pas alors le seul point de la France où se produisirent ces agitations funestes. Dans le département de l'Oise, des milliers d'hommes se rassemblaient en tumulte, anathématisaient les accapareurs et arrêtaient sur la rivière d'Oise des bateaux chargés de grains; l'accaparement des matières premières et des subsistances mettait en ébullition Dunkerque, Noyon, le Havre, Évreux, Verneuil, Montlhéry, Corbeil, Étampes, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse; à Dunkerque, des brigands conseillèrent au peuple d'incendier le port; des bandes, transportées de rage, parcoururent le département de l'Eure, traînant avec elles les officiers municipaux terrifiés, portant des fusils, brandissant des fourches, menaçant les villes si l'on ne taxait pas à leur volonté le bois et le pain, comme si le meilleur moyen de faire entendre raison au fermier eût été de bouleverser les fermes! Un cultivateur lâchement immolé à Montlhéry, le maire d'Étampes assassiné pour avoir refusé le prix du marché, et de vastes déprédations commises dans les bois de l'Ile-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 133.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Adam, complètent ce triste tableau. En le traçant, le journal de Prudhomme, avec une indignation généreuse, en appela au peuple de la barbarie et de l'astuce des imposteurs qui s'étudiaient à l'égarer; et au spectacle des crimes conseillés ou commis à Dunkerque, à Montlhéry, à Étampes, il opposa celui des Marseillais apprenant qu'à Aix le régiment d'Ernest opprimait les patriotes, partant aussitôt en bon ordre, entrant à Aix, se concertant avec les magistrats, et regagnant leurs foyers sans avoir laissé d'autres traces de leur expédition que la tranquillité rétablie et la contre-révolution désarmée[1].

Nous avons dit que les Girondins étaient des artistes en révolution : rien ne le prouva mieux que la façon dont ils pressèrent l'adoption du bonnet rouge. Les motifs qui le leur firent aimer sont curieux à lire dans le journal de Brissot, leur organe. Suivant le *Patriote français*, ce n'est pas seulement comme symbole de la liberté que le bonnet rouge se recommande, c'est aussi « parce qu'il égaye, parce qu'il dégage la physionomie, parce qu'il la rend plus ouverte, plus assurée, couvre la tête sans la cacher, en rehausse avec grâce la dignité naturelle, et est susceptible de toutes sortes d'embellissements[2]. »

A la même disposition d'esprit se rapporte l'engouement des Girondins pour certaines expressions devenues fameuses dans le vocabulaire de la Révolution.

Mmes de Coigny et de P..., qui suivaient le torrent des idées nouvelles, assistant un jour à une séance de l'Assemblée constituante, et témoignant leur improbation d'un discours que tenait en ce moment l'abbé Maury, celui-ci, avec sa grossièreté ordinaire, s'écria, en les montrant du doigt : *Monsieur le président, faites*

[1] *Révolutions de Paris*, n° 133.
[2] *Patriote français*, n° du 6 février 1792.

donc taire ces deux sans-culottes[1]. Le mot fit fortune; il fut appliqué aux révolutionnaires exaltés; Camille Desmoulins se plut à l'enchâsser dans son style athénien, et les railleries mêmes des royalistes contribuèrent à le mettre à la mode. Dans ce mois de février 1792, dont nous esquissons la physionomie, une députation de *sans-culottes* s'étant présentée à l'Assemblée nationale, les *Sabats jacobites* leur mirent dans la bouche le discours suivant :

Ah ! que nous serions satisfaits,
Si, toujours patriotes,
Au lieu de faire des décrets,
Vous faisiez des culottes[2].

Se parer des injures d'un ennemi est un moyen d'y répondre. Le mot *sans-culotte*, aussi original que familièrement cynique, et aussi expressif que brutal, plut aux Girondins, malgré leur atticisme, et à cause de leur penchant à apprécier les choses moins par le fond que par la surface.

Ajoutons que ce goût pour les choses extérieures qui, combiné avec la vanité, enfante le désir de paraître, et, combiné avec l'orgueil, produit l'emphase, fut, dans la Révolution, un défaut commun à tous ceux qui, de près ou de loin, par leurs naturelles affinités sinon politiquement, tinrent au parti de la Gironde. Tantôt c'est Carra qui, après avoir médité toute une semaine son coup de théâtre et choisi son moment, court à la tribune des Jacobins agiter un assignat de mille livres, prix offert à sa conscience, qui a refusé de se vendre[3]; tantôt c'est

[1] Telle est, du moins, l'origine assignée au mot *sans-culotte*, par l'abbé de Montgaillard, dans son *Histoire de France*, t. II, p. 58 et 59.

[2] *Sabats jacobites*, n° 60.

[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 140. — Dans leur n° 135, les *Révolutions de Paris* blâment avec raison cette mise en scène, peu digne en effet de la simplicité républicaine.

Manuel qui, sans nécessité, sans prétexte, publie une lettre à Louis XVI commençant par ces pompeuses paroles : *Sire, je n'aime pas les rois*[1]...; tantôt enfin c'est Danton qui, prenant place au conseil général de la commune, prononce ces mots étranges : *La nature m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté*[2].

Robespierre avait trop de gravité dans l'esprit pour s'abandonner à ce courant. Jamais on ne le vit donner ni dans l'affectation du débraillé révolutionnaire, ni dans l'emphase. Sa tenue décente annonça toujours qu'il se respectait lui-même; et dans son langage, quoique le style de ses discours soit travaillé et révèle un peu trop peut-être l'habitude des préoccupations littéraires, dans son langage jamais il ne sacrifia le fond au luxe de la forme. Les piques aux mains du peuple lui convenaient fort, et il avait été des premiers à les demander, parce qu'il y avait là quelque chose d'effectif et de sérieux; mais il ne goûta ni le mot *sans-culotte* ni la mode des bonnets rouges. Il pensait que la liberté doit avoir des mœurs simples, des allures dignes, et se montrer sobre dans l'adoption d'emblèmes qui ne servent trop souvent qu'à dissimuler l'idée quand ils n'en tiennent pas lieu; il savait combien il est facile d'égarer les hommes avec des mots et de les conduire avec des signes; il ne voulait pas que, pour tromper la multitude, les agitateurs vendus ou à vendre n'eussent qu'à se coiffer d'un bonnet de laine; il se défiait, en véritable observateur qu'il était, de cette impétueuse tendance à se contenter des dehors, tendance malheureusement particulière au peuple français, le peuple artiste par excellence.

[1] *Révolutions de Paris*, n° 134.

[2] *Ibid.* Le journal de Prudhomme ne fait ressortir cette phrase que pour faire remarquer ce qu'elle a de déplacé.

Et il faut bien le dire : nul doute que, sous ce rapport, le génie de la Gironde ne répondît beaucoup mieux que celui de Robespierre au génie de la France.

Aussi, on n'eut pas plutôt recommandé le bonnet rouge qu'il fit fureur. On ne vit plus que bonnets rouges partout, dans Paris; on se promenait en bonnet rouge, on allait au café en bonnet rouge, on assistait en bonnet rouge aux séances des clubs et aux représentations théâtrales. Au Vaudeville, une rixe s'étant élevée entre les partisans de la Cour et ses adversaires, ceux-ci se hâtèrent de hisser, comme leur labarum, un bonnet rouge au haut d'une pique : *In hoc signo vinces*. Des citoyens, visitant les appartements des Tuileries, jetèrent leurs bonnets rouges sur le lit du roi, en formèrent une pile, et dirent : *Puisse-t-il se coiffer une bonne fois de la liberté, il n'en dormira que mieux*[1].

Tout cela entretenait Paris dans un état d'excitation extraordinaire. Les théâtres devinrent des arènes de gladiateurs, et là, généralement plus nombreux, les aristocrates triomphaient. Mme Campan rapporte que, vers la fin de ce mois de février, comme la reine, sa sœur et sa fille assistaient un soir à la représentation des *Événements imprévus*, de Grétry, un effroyable tumulte s'éleva, parce que Mme Dugazon, en chantant ces paroles : *Ah! comme j'aime ma maîtresse!* s'était inclinée vers la reine. *Pas de maîtresse, pas de maître, liberté!* crièrent aussitôt, du parterre, plusieurs voix passionnées. *Vive la reine!* répondent ceux des loges et du balcon. Les colères s'allument, le parterre se divise, on se bat, les Jacobins plient, et la reine se retire, ardemment applaudie par ses chevaliers, vic-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 141.

torieux[1]. Pareille lutte au théâtre Molière, quelques jours après; seulement, cette fois, le peuple du dehors s'en mêla, et deux pages du roi furent traînés dans le ruisseau[2]. Ce sont là de vulgaires désordres sans doute, et regrettables, mais qui n'ôtent pas plus à la Révolution sa grandeur que le bouillonnement partiel des flots autour de quelques écueils n'ôte sa majesté à la mer.

Les Constitutionnels y virent un prétexte pour attaquer les clubs. Vaublanc et Ramond les dénoncèrent avec un emportement qui n'était pas exempt de courage, et un membre du côté droit, Mouysset, afin d'empêcher la réunion des députés soit aux Jacobins, soit dans d'autres sociétés populaires, proposa à l'Assemblée de décréter que toutes les fois qu'il n'y aurait pas séance le soir, la salle serait ouverte aux représentants pour des conférences non officielles. Mais cette motion, qui menaçait l'influence des Girondins, fut si heureusement combattue par Lasource, Guadet et leurs amis, qu'elle tomba, non sans avoir donné lieu à un débat enflammé[3].

L'attaque dirigée contre les sociétés populaires ne fit que redoubler leur énergie. Elles n'avaient pas attendu le résultat pour braver leurs détracteurs. Aux Jacobins, dans la séance du 22 février, Chabot et Merlin étaient venus prêter le serment solennel de « rester invariablement attachés aux incorruptibles Jacobins; » Robespierre avait prononcé ces fières paroles : « Où est-il celui qui osera porter la main sur ceux que le peuple protége? Je mets nos ennemis au défi de le tenter; » et à l'instant même une dépu-

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. XIV, p. 173 et 174.
[2] Le *Patriote français*, n° 930.
[3] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 82-87.

tation de patriotes, paraissant à la tribune, avait dit : « Nos piques sont prêtes à vous soutenir[1]. »

Mais ce qui servit plus que tout le reste à rallier le peuple autour des Jacobins, ce fut un nouvel office envoyé de Vienne, en ce temps-là même, et où l'empereur d'Allemagne les dénonçait d'une manière aussi violente que téméraire. En réponse à la demande d'explications présentée par le ministre de Lessart[2], Léopold justifiait les ordres qu'il avait donnés au maréchal Bender par la nécessité de mettre un prince de l'Empire à l'abri d'une agression injuste, dans le cas où elle aurait lieu ; il rappelait ses efforts pour le maintien de la paix, insistait sur ce fait que les émigrés avaient été désarmés et dispersés, attribuait un caractère purement défensif et de précaution au concert des souverains, se plaignait amèrement des provocations incessantes de l'Assemblée, et après avoir peint sous les plus sombres couleurs l'état de captivité de son royal beau-frère, l'anarchie à laquelle la France gémissait en proie et son pouvoir contagieux, rejetait tout le mal sur les Jacobins, « secte pernicieuse d'hommes qui n'étaient pas seulement les ennemis du roi, mais ceux du repos public et les perturbateurs de la paix[3]. »

Ce document, qui portait la date du 17 février[4] et la signature du prince de Kaunitz, fut communiqué à l'Assemblée par de Lessart, dans la séance du 17 mars, et accueilli par des murmures, par des ricanements sardoniques, par des exclamations méprisantes, qui

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 148.

[2] Voy. le chapitre qui précède.

[3] Voy. le texte de cet office reproduit très au long, dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 232-247.

[4] Une note y était jointe, datée du 19, et c'est à cette note qu'appartiennent les mots cités textuellement.

annonçaient assez l'effet qu'il produirait, au dehors, sur l'opinion publique. La vérité est qu'il ne fut pas plutôt connu, qu'il y eut tempête de malédictions et de colères. Les conseils menaçants qu'un monarque étranger s'avisait de donner à la France parurent le comble de l'insolence et de la folie. Les Constitutionnels eux-mêmes, n'osant aller contre cette légitime révolte de la fierté nationale, feignirent d'y entrer.

Suivant Mme de Staël, c'étaient les mystérieux conseillers de la reine, Duport, Barnave, qui avaient rédigé cet imprudent office, et elle ajoute expressément que le modèle en fut envoyé par Marie-Antoinette elle-même au comte de Mercy-Argenteau, lequel s'empressa de le faire parvenir à Léopold[1]. De son côté, et tout en disant que le document porte le cachet du style de la chancellerie impériale, l'auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* assure que l'Empereur, ayant sous les yeux un mémoire que la reine lui avait adressé sur l'état des partis, minuta de sa main les passages dirigés contre les Jacobins, passages auxquels son chancelier de Cour et d'État n'eut plus qu'à étendre ensuite la forme diplomatique[2]. Ce qui est certain, c'est qu'on crut généralement, dans le public, que l'office du 17 février avait été réellement concerté entre le roi de France, Léopold, et leurs conseillers intimes. Il n'en fallait pas davantage : le déchaînement des esprits fut terrible. On approchait, d'ailleurs, des heures tragiques. Un jeune et beau Marseillais, Barbaroux, parut aux Jacobins, et dit d'un ton de voix qui émut puissamment toutes les âmes : « Les Marseillais sont en marche[3]. »

[1] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. v.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 250 et 251.
[3] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 155. Barbaroux, qui n'était pas connu encore, y est nommé *Barbarousse*.

Les nouvelles des provinces dont chaque jour les divers députés entretenaient l'Assemblée nationale, témoignaient de l'ardeur immense dont la France se sentait animée. Dans la Loire-Inférieure, les femmes demandèrent à être chargées de la défense des villes[1].

Un seul obstacle à la guerre restait encore..., et il venait d'être levé par le destin : le 1er mars, au moment même où son office parvenait à l'Assemblée, Léopold était mort ; il était mort presque subitement, dans une crise de vomissements convulsifs, n'ayant auprès de lui qu'un valet de chambre, et lorsque toute la ville de Vienne le croyait en parfaite santé. Qui l'avait frappé, ce coup imprévu ? Était-ce bien la nature ? Léopold avait toujours été dévoré de la soif des voluptés ; d'après des témoignages peu récusables, on trouva dans son cabinet des traces singulières de ses galanteries : une collection d'étoffes précieuses, de bagues, d'éventails, et jusqu'à cent livres de fard superfin[2]; il avait plusieurs maîtresses à la fois, dona Livia, la Prohaska, la comtesse de Wolkenstein, et il ne s'était pas fait scrupule de présenter la dernière à l'impératrice[3], au risque de lui briser le cœur; s'il avait rendu à la liberté Théroigne de Méricourt, devenue sa prisonnière, c'était en considération des grands yeux noirs de la jolie Liégeoise, circonstance dont celle-ci oublia de se vanter lorsque, de retour à Paris, elle courut aux Jacobins raconter ses aventures[4]; enfin l'on donne pour constant qu'il faisait un usage immodéré, dans sa poursuite du plaisir, de certains excitants connus

[1] Séance du 3 mars 1792.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 258 et 259.
[3] *Ibid.*
[4] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 146.

en Italie sous le nom de *diavolini*, et qu'il préparait lui-même[1]. Sa mort pouvait donc être rapportée à des causes naturelles. Telle ne fut point cependant l'opinion générale. Des bruits d'empoisonnement coururent, appuyés sur le témoignage de Lagusius, médecin du prince. Les Jacobins et les émigrés furent tour à tour accusés de ce crime : les premiers, parce qu'on les jugeait intéressés à se débarrasser d'un ennemi revêtu de la pourpre; les seconds, parce qu'on les savait irrités jusqu'au délire de la répugnance de Léopold à armer la contre-révolution. Pour ce qui est des moyens adoptés, des récits divers furent répandus. Les uns prétendirent que, dans un bal masqué, et à la faveur de son déguisement, une dame lui avait offert des bonbons empoisonnés; les autres affirmèrent qu'on s'étai servi de la main même d'une Italienne qu'il aimait tendrement[2].

La mort de Léopold servait la fortune des Girondins en précipitant la guerre : la mort de Gustave III vint, quelques jours après, ajouter à leurs succès en privant la coalition du plus enthousiaste de ses futurs capitaines. Le 16 mars, le roi de Suède était au moment de se rendre à un bal masqué, lorsqu'il reçut une lettre anonyme lui annonçant qu'il y était attendu.... par la mort. Des bruits d'assassinat prochain, semés à profusion depuis quelque temps, jamais réalisés, avaient façonné son cœur à la confiance : il se mit à sourire et partit; arrivé dans la salle du bal, à une heure avancée de la nuit, il se mêla gaiement à la foule, puis s'étant assis à côté du comte d'Essen : « Eh bien, lui dit-il, n'avais-je pas raison de mépriser cet avertissement tragique? Si l'on en voulait à ma vie, quel

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 257.
[2] *Ibid.*, p. 257 et 258.

moment serait plus favorable que celui-ci pour me l'arracher [1]? » Il se leva, et se perdit de nouveau dans le tourbillon. Soudain un mouvement étrange se fait autour de lui; le comte de Horn l'aborde, et prononce ces mots, signal convenu, signal sanglant : *Bonsoir, beau masque.* Au même instant, un coup de pistolet retentit, et le roi tombe, atteint d'une blessure mortelle. Ordre fut aussitôt donné de fermer les portes, et tandis qu'on transportait le prince dans une chambre voisine, des gardes postés au seuil de la salle faisaient démasquer les assistants, visitant leurs habits, prenant leurs noms, et, d'un œil soupçonneux, interrogeant leurs visages.

Nul ne se trahit, nul ne fut arrêté; mais on trouva par terre le pistolet qui avait servi au meurtre et un couteau semblable à celui qu'avait employé Ravaillac [2]. Ces armes ayant été le lendemain reconnues par l'ouvrier qui les avait fournies, il déclara les avoir vendues à un gentilhomme, ancien officier aux gardes, nommé Ankastroëm. Le dernier de tous, Ankastroëm avait quitté la salle du bal, et c'était lui qui effectivement était l'assassin. A la haine profonde dont les nobles suédois poursuivaient Gustave III, leur tyran, il associait la violence d'un ressentiment particulier, né de la perte d'un procès où le roi était intervenu; mais il est faux, comme l'ont avancé les panégyristes de sa victime, qu'il eût voulu livrer la Finlande aux Russes et, que condamné à mort pour cette trahison, il n'eût été redevable de la vie qu'à la générosité du roi de Suède [3]. L'ardeur de la vengeance agitait tellement son cœur, qu'admis dans la conjuration, il avait sollicité

[1] Rees's *Cyclopedia*, vol. XVII.
[2] *Mémoires du marquis de Bouillé*, chap. XIV, p. 334.
[3] Voy. la *Biographie universelle*, au mot *Ankastroëm*.

comme une grâce l'honneur de porter le coup, ce qu'il ne put obtenir que sur la désignation du sort, les jeunes comtes de Ribbing et de Horn lui ayant disputé ce sinistre privilége[1]. Arrêté, il déploya une intrépidité morne, et, suivant plusieurs, refusa constamment de nommer ses complices. D'autres[2] prétendent qu'il ne montra de la fermeté que dans ses premières réponses et finit par tout avouer. Ce qui est certain, c'est que les conjurés furent découverts, et tous ils appartenaient à la noblesse. De ce nombre était Lillienhorn, major des gardes bleues, que le roi avait comblé de faveurs[3], et qui, aux approches de l'heure fatale, combattu de sentiments contraires, avait écrit la lettre anonyme dont l'orgueil de Gustave refusa de tenir compte. Un autre conjuré, le baron Bjelike, prévint son arrestation en s'empoisonnant. Un troisième, le comte de Ribbing, fut indiqué par le roi lui-même comme devant appartenir à la conspiration, et cela par suite d'un incident singulier. Sur son lit de mort, Gustave se ressouvint qu'au mois de janvier précédent, comme il partait pour Gêfle, une diseuse de bonne aventure se présenta tout à coup, et lui cria : *Sire, défiez-vous du mois de mars et de la première personne que vous allez rencontrer.* Or, cette première personne se trouva être Ribbing[4].

Ankastroëm, le seul des conjurés qu'on exécuta, fut condamné à être décapité, après avoir été battu de verges pendant trois jours. Du haut de la charrette qui le traînait au supplice, on le vit promener sur la

[1] Voy. la *Biographie universelle* au mot *Ankastroëm*.

[2] Le marquis de Bouillé, par exemple. Voy. ses *Mémoires*, ch. XIV, p. 335.

[3] *Ibid.*, p. 336.

[4] *Annual Register*, vol. XXXIV, chap. XV, p. 380.

foule des regards tranquilles[1]. Ce fut seulement sous la main du bourreau que, son courage paraissant fléchir, il réclama quelques minutes pour demander pardon à Dieu.

Quant à Gustave III, il expira après quatorze jours de souffrances supportées avec courage. Dans l'intervalle, il lui échappa ce mot singulier : *Je voudrais bien savoir ce que Brissot dira de ma mort*[2]?

De telles paroles ouvraient carrière aux commentaires les plus venimeux : les révolutionnaires de France furent accusés de préluder par le régicide à la guerre. Comme si l'assassinat de Gustave III ne s'expliquait pas de reste par les deux coups d'État qu'il avait successivement frappés en 1772 et en 1789, coups d'État que marqua un mélange inouï de duplicité et d'audace, d'insolence et d'hypocrisie[3]! Comme si la noblesse suédoise avait eu besoin que la propagande française lui remît en mémoire le jour où, après avoir environné de grenadiers la salle des États, Gustave tira de sa poche un livre de prières et força les gentilshommes, saisis d'effroi, à chanter une hymne d'actions de grâces au Tout-Puissant pour le coup sous lequel ils succombaient[4]!

Les émigrés pleurèrent fort la perte du roi de Suède : « Il y a maintenant *du vide dans le nord*, » disaient-ils

[1] *Biographie universelle.*

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 275.

[3] « Duplicity, dissimulation, hypocrisy, fraud and treachery, were charged by his enemies. » *Annual Register*, vol. XXXIV, chap. xv, p. 393.

[4] « The circumstance of the king's drawing a prayer-book out of his pocket, and compelling the astonished and terrified states, surrounded with grenadiers and bayonets, to join in singing a hymn, returning thanks to the Almighty for their own destruction and that of the Constitution, was a wanton if not a cruel exercise of power, and a most indefensible mockery of religion. » *Ibid.*

tristement[1]; mais plus que de leurs regrets l'ombre de Gustave se put enorgueillir de la joie des Jacobins !

La Gironde, surtout, se montra radieuse. Elle avait alors le vent en poupe, et, pour saisir le gouvernail, il ne lui restait guère plus qu'à étendre la main. L'Assemblée ? Elle l'entraînait à son gré et la fascinait. La place publique ? Elle l'eut bientôt à ses ordres d'une manière absolue; car les officiers municipaux que, dans ce temps-là même, les quarante-huit sections élurent étaient: Dussault, Clavière, Chambon, Thomas, Sergent, Roucher Saint-Sauveur, Bidermann, Patris, Boucher-Renette, Mouchette, Osselin, Leroy, Molard, Hue, Jurie, Féral, Lefebvre, Guyard, Guinot, Thérin, Panis, Debourges[2]: tous, à l'exception de Sergent et Panis, ou Girondins ou alliés à la Gironde. Et le maire de Paris, n'était-ce pas Pétion ?

Ajoutez à cela que la Gironde avait dans son sein, ou plutôt à sa tête, un de ces hommes qui, pour un parti, valent à eux seuls toute une armée. Car aux vertus qui justifient le succès, Brissot joignait les vices qui, trop souvent, y conduisent. Bon, généreux, insouciant, désintéressé, lorsqu'il ne s'agissait que de sa personne, Brissot devenait, aussitôt qu'il s'agissait de son parti, violent, ambitieux, intrigant, capable de ruse et d'injustice. Sans être naturellement immoral, il tenait par-dessus tout à rester fidèle à son parti. Un écrivain qui le connut à fond, et qui l'aima pour ses qualités personnelles, a écrit de lui : « Il avait le zèle du couvent : capucin, il aurait aimé sa vermine et son bâton; dominicain, il aurait brûlé les hérétiques[3]. »

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 276.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 136.
[3] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XVIII, p. 357.

Son activité s'arrêtait si peu aux scrupules, que, comme synonyme du mot intriguer, on en vint à employer le mot *Brissoter*, de même que, par allusion au caquetage de l'ex-capucin Chabot, on disait *Chaboter*, au lieu de jaboter[1]. Toujours est-il que l'influence de Brissot était alors à son point culminant. Mais il subissait, d'autre part, le sort de quiconque touche à la puissance ou y est arrivé : son nom traînait dans toutes les injures et toutes les calomnies. Camille Desmoulins, avocat consultant d'une dame Beffroi et d'un certain d'Hiturbide, condamnés par la police correctionnelle à six mois de prison, avait fait afficher un placard rouge dans lequel il dénonçait comme abusive la sévérité du tribunal : Brissot attaqua vivement ce placard, qu'il accusa d'outrager les mœurs; et à la demande que lui fit Camille d'insérer textuellement l'affiche pour que le public en décidât, il répondit que jamais sa feuille ne servirait de *véhicule au poison*. Imprudence terrible! c'était le génie même du pamphlet que Brissot venait de provoquer. Camille s'arma de sa plume, rédigea les révélations, vraies ou fausses, de Morande dans le style de Juvénal, et, sous le titre de *Brissot démasqué*, lança un libelle où chaque phrase était un coup de poignard[2]. De son côté, avec une ha-

[1] *Sabats jacobites*, n° 51.

[2] Qui croirait que, dans sa haine aveugle pour Robespierre, M. Michelet va jusqu'à le rendre responsable de ce pamphlet, *supposant* que ce fut lui qui poussa Camille Desmoulins, comme si pour expliquer la violence de la *réponse* il ne suffisait pas de la violence de *l'attaque!* Comme si Camille n'avait pas été *provoqué* par Brissot! Comme si l'irascible pamphlétaire était homme à se laisser déchirer impunément! Ce qu'il y a de plus singulier, c'est ce que M. Michelet met en avant pour appuyer sa *supposition*. Il fait remarquer que Camille Desmoulins, dans sa brochure, reproche à Brissot d'avoir préparé le massacre du champ de Mars par une proclamation prématurée des doctrines républicaines, grief qui se trouve « reproduit au 1er numéro

bileté impitoyable, le *Journal de Paris* réveilla le souvenir des hardiesses philosophiques de Brissot, et le scandale des rapprochements que, dans un livre de sa jeunesse, il avait établi entre la *propriété* et le *vol*. Brissot eut beau reculer, il eut beau se rejeter sur une distinction subtile entre la *propriété naturelle* et la *propriété civile ;* il eut beau prouver par des citations qu'il n'avait jamais entendu attaquer celle-ci, et n'avait parlé de celle-là que pour aboutir à la conclusion qu'il ne fallait pas « punir si cruellement les voleurs; » le critique du *Journal de Paris* lui adressa cette question, à laquelle il eût pu aisément répondre s'il eût eu le courage de ses anciennes convictions, mais à laquelle il ne répondit pas : « Eh, mon ami, si tu n'as voulu que me dire que mon blé, mon champ, ma maison, sont à moi, par quel étrange travers d'esprit as-tu fait, si longuement et avec tant d'emphase, l'apologie du vol et la satire de la propriété ? Pourquoi me dis-tu que mes portes, mes serrures, mes murs, ne prouvent que ma tyrannie, et tant d'autres maximes de Rolando dans la caverne de Gil-Blas[1] ? »

Ainsi harcelé, Brissot n'en poursuivait pas avec moins d'ardeur, pour le compte de son parti, la conquête du pouvoir ministériel. Pour ouvrir la brèche, il songea d'abord à frapper un des ministres, et la victime qu'il choisit fut de Lessart. Il est certain que si l'on refusait de tenir compte de la situation difficile où le ministre des affaires étrangères était placé, on

du journal que Robespierre publia peu après. » Quelle déduction ! Quoi ! parce que, parmi toutes sortes d'accusations que lance contre Brissot Camille Desmoulins, il s'en trouve une que, plus tard, Robespierre à son tour articulera, il demeure constant que c'est Robespierre qui est comptable devant l'histoire d'un pamphlet que Camille Desmoulins n'aurait pas écrit s'il n'eût été *outrageusement provoqué!*

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 434.

lui pouvait reprocher d'avoir temporisé sous les hauteurs du prince de Kaunitz; de n'avoir pas parlé, au nom de la France, comme elle aime à parler dans ses moments de dédain ou de colère; d'avoir de la sorte enhardi les rois; d'avoir enfin apporté trop de réserve dans ses communications avec l'Assemblée. Mais ces crimes de de Lessart n'étaient que ceux de sa situation, de sa faiblesse, et nul n'était plus homme à comprendre cela que Brissot, dont le cœur était sans fiel; mais il avait le fanatisme de l'esprit de corps, et tout fanatisme est implacable. Il se mit donc à préparer contre le malheureux ministre un réquisitoire qui concluait au crime de haute trahison. « J'entendis dans le comité, raconte Étienne Dumont, la lecture de cet acte qui contenait dix-sept ou dix-huit griefs. Je gardai le silence, mais quand je fus seul avec Brissot et Clavière, je fis au premier des observations : je lui représentai que ces griefs rentraient les uns dans les autres; que plusieurs étaient couchés en termes si vagues, qu'il était impossible d'y répondre; qu'ils étaient artificieux, contradictoires.... Brissot sourit d'un rire sardonique : « C'est un coup de parti, me dit-il. Il faut absolument que de Lessart soit envoyé à Orléans.... Nous avons besoin de gagner de vitesse les Jacobins.... Je sais bien qu'il sera absous, car nous n'avons que des soupçons, et point de preuves. Mais nous aurons gagné notre objet en l'éloignant du ministère. — Devant Dieu, lui dis-je, confondu de cette légèreté odieuse, vous voilà dans le machiavélisme des partis jusqu'au fond du cœur. Êtes-vous l'homme que j'ai connu si ennemi de tous les détours? Est-ce Brissot qui opprime un innocent? — Mais, me répondit-il déconcerté, vous n'êtes pas au courant de notre situation.... » Depuis ce moment, je ne vis plus Brissot du même œil, je ne rompis pas avec lui, mais l'amitié s'affaiblit avec l'estime. Je

l'avais connu candide et généreux, je le voyais insidieux et persécuteur[1].

Survint un événement qui concordait à merveille avec les vues de la Gironde.

Narbonne, menacé par le crédit dont Bertrand de Moleville, son rival, jouissait auprès du roi, avait appelé à Paris, sous prétexte de leur faire rendre compte au Conseil de l'état des armées, mais en réalité pour s'appuyer sur eux, les trois généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette[2]. Il obtint de leur complaisance ou de leurs sympathies trois lettres qui portaient en substance que les bruits répandus touchant l'imminence de sa retraite leur causaient la plus grande inquiétude; que son amour pour la patrie lui commandait de rester à son poste, et que, s'il le quittait, ils seraient eux-mêmes dans l'impossibilité de remplir dignement la mission qui leur avait été confiée. Cette correspondance, qui, dans l'intention des généraux[3], ne devait qu'être montrée au roi, fut publiée fastueusement par Narbonne, et indigna ses collègues[4]. Particulièrement ému de la pression qu'on prétendait exercer sur lui, Louis XVI mande les trois généraux. « *Nous verrons*, s'écria Lafayette en recevant cet ordre, lequel, *du roi ou de moi, aura la majorité dans le royaume*[5]. »

[1] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XIX, p. 378-381. Aussi partial pour les Girondins qu'injuste à l'égard de Robespierre, M. Michelet n'a garde de rappeler, dans le livre VI, chap. V de son *Histoire de la Révolution*, cette circonstance si tristement caractéristique. Et cependant il est manifeste qu'il avait les *Souvenirs* de Dumont sous les yeux; car, dans le chap. VI, il leur emprunte, sur Brissot, ce trait tout particulier : « Il avait l'ardeur et l'intrigue d'un capucin pour son couvent. »

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, chap. XIII.

[3] *Ibid.*, p. 261.

[4] *Ibid.*, chap. XIV, p. 262.

[5] Lettre de Pellenc au comte de La Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 297.

Il se rendit au château, néanmoins, avec les deux autres. Rochambeau s'excusa sur ce que Narbonne était aimé de l'armée, et Luckner dit : « Ce ministre m'était commode[1]. » Là-dessus, Louis XVI prit son parti, d'autant que les généraux adressèrent à l'Assemblée un mémoire dont le préambule avait pour objet d'attribuer les maux du royaume à la défiance qu'inspiraient encore les intentions du roi[2]. Narbonne fut donc renvoyé, sans autre formalité qu'une lettre très-sèche que Louis XVI lui fit porter par un valet de pied. Elle était ainsi conçue : « Je vous préviens, monsieur, que je viens de nommer M. de Grave au département de la guerre; vous lui remettrez votre portefeuille[3]. »

Seulement, pour conjurer, autant que possible, l'explosion de l'opinion publique, il avait été convenu que, de son côté, Bertrand de Moleville se retirerait[4].

Ce fut dans la séance du 10 mars que l'Assemblée reçut communication de la chute de Narbonne. Les Constitutionnels en furent consternés à la fois et irrités; les Girondins s'en applaudirent en secret, à cause de l'inévitable agitation des esprits, et tous grondèrent. Les changements de scène qui se préparaient alors en Europe, la Pologne menacée, la mort de Léopold annoncée par de vagues rumeurs, la nomination de d'Aranda en Espagne comme premier ministre, sa haine connue pour les Anglais, tout cet ordre de choses si nouveau parlait vivement aux imaginations, et ajoutait à l'émotion générale. Ramond donna le signal : « L'intrigue a prévalu. Il faut déclarer que le

[1] Lettre de Pellenc au comte de La Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 297.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, chap. XIV, p. 276.

[4] *Ibid.*

ministère a perdu la confiance de la nation. » Cambon appuya. Gensonné soutint que tous les ministres étaient coupables de trahison. Tout à coup Guadet se lève, et demande que Brissot soit entendu. Brissot monte à la tribune, et après avoir disposé l'Assemblée à frapper l'incapacité comme la trahison, il accuse de Lessart de n'avoir donné connaissance à l'Assemblée ni du traité avec le roi de Prusse, ni de la convention de Pilnitz, ni même de la déclaration du mois de novembre. Il l'accuse d'avoir celé jusqu'au 1er mars l'office reçu le 12 janvier, et qui annonçait les sentiments hostiles de l'Empereur. Il l'accuse d'avoir demandé des explications sur le concert des rois, alors qu'il avait sous les yeux les preuves de ce concert. Le décret terrible qui était au bout de ce réquisitoire se trouvait tout préparé, et la conclusion fut ce qu'on pouvait attendre[1]. Nul ne se porta défenseur du ministre. L'exaltation était si grande, l'entraînement tel, que, pour se faire écouter sur un amendement, il fallait prendre la précautiou de dire : « Je ne parle pas pour le ministre[2]. » Cependant, quelques voix timides demandaient que, du moins, on se donnât le temps de réfléchir. Mais Vergniaud : « Une voix plaintive sort de l'épouvantable glacière d'Avignon. Elle vous crie : le décret de réunion du comtat à la France a été rendu au mois de septembre dernier; s'il nous eût été envoyé sur-le-champ par le ministre de Lessart, peut-être il nous eût apporté la paix.... Un jour Mirabeau prononça ces paroles : « De cette tribune où je « parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un mo- « narque français, armée contre ses sujets, tira l'arque-

[1] Voy. cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 369-399, ou dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 97-102.

[2] Lettre de Pellenc au comte de La Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 296.

« buse qui fut le signal de la Saint-Barthélemy.» Et moi aussi je m'écrie : « De cette tribune, on aperçoit le « palais où des conseils pervers égarent le roi que la « constitution nous a donné. » La salle retentit d'applaudissements. Lui, poursuivant : « La terreur et l'épouvante sont souvent sorties, dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux; qu'elles y rentrent aujourd'hui, au nom de la loi! Que tous ceux qui l'habitent sachent que le roi seul est inviolable, que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y a pas une tête qui, convaincue d'être criminelle, puisse échapper à son glaive[1]. »

Ces éloquentes, mais formidables paroles, qui conduisaient jusqu'au cœur de la reine le glaive des révolutions, se perdirent dans un tonnerre d'applaudissements. La demande d'ajournement fut écartée par la question préalable, et le décret d'accusation contre de Lessart adopté à une majorité considérable[2].

Louis XVI assistait à son Conseil quand cette foudroyante nouvelle lui parvint. Il pâlit; et comme pour achever de troubler son âme, le courrier de Vienne lui apporta, dans cette même séance, cette autre nouvelle : *L'Empereur n'est plus*[3]! Le lendemain, Pellenc écrivait au comte de La Marck : « On dit que le roi se conduit, dans son intérieur, comme un homme qui se prépare à la mort[4]. »

Une dernière humiliation attendait Louis XVI : recevoir un ministère de la main de ses ennemis. L'impérieuse Gironde lui imposa comme ministre des affaires

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 397 et 398.
[2] *Ibid.*, p. 399.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 274.
[4] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*. t. III, p. 298.

étrangères Dumouriez, qui avait Gensonné pour ami[1] et Brissot pour prôneur[2], Dumouriez, c'est-à-dire un admirable soldat, un diplomate, un esprit romanesque, un sceptique, un chevalier, un intrigant, un homme de génie, un aventurier, un héros. Car comment, sans rassembler tous ces traits, si divers pourtant et si contradictoires, l'histoire arriverait-elle à peindre ce personnage extraordinaire, au regard si effronté, si faux et si doux, au langage si insinuant et si décidé, aux manières si brusquement militaires et si galantes, qui à vingt-deux ans pouvait compter le nombre de ses années par celui de ses blessures, et qui, avec une âme capable de s'élever jusqu'à l'amour[3], avait été, sous Louis XV, l'agent en sous-ordre d'une diplomatie presque plus honteuse que l'espionnage[4].

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, chap. VI. Collection des Mémoires sur la Révolution française.

[2] Voy. l'éloge pompeux de Dumouriez dans le n° 922 du *Patriote français*.

[3] Dumouriez raconte lui-même dans ses *Mémoires*, t. I, liv. I, ch. IV, p. 73, et plus loin, chap. VIII, p. 152, comment il devint amoureux d'une de ses cousines; avec quelle douleur il apprit qu'assiégée en son absence par les prêtres et les dévotes, elle était entrée au convent; comment enfin, informé que la mauvaise santé de la jeune fille l'avait forcée à rompre son noviciat, il lui écrivit pour lui offrir sa main.

Dans son *Histoire des Girondins*, t. I, p. 389, édit. de Bruxelles, imprimerie de Wouters frères, M. de Lamartine écrit : « .... La jeune fille, désespérée, se réfugie dans son couvent. Dumouriez jure de l'en arracher; le chagrin le saisit en route, il achète de l'opium à Dieppe, s'enferme dans sa chambre, écrit un adieu à son amante, un reproche à son père et s'empoisonne.... la nature le sauve, etc..., etc.... » Tout cela est sans contredit fort intéressant et tout à fait de nature à plaire aux dames. Malheureusement, l'histoire, telle que Dumouriez la raconte, lui qui devait la connaître, est un peu plus prosaïque : « La réponse que Dumouriez reçut commençait par ces mots : *C'est du pied de mon crucifix que je vous écris*. Le reste de la lettre était du même genre; elle l'exhortait à renoncer au monde; enfin, elle était absolument négative. *Il se crut entièrement quitte de cet engagement, et ne s'en occupa plus.* » Il y a loin de là à s'empoisonner.

[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 277.

Dumouriez entra au ministère le 15 mars, et, le lendemain, reçu en audience particulière par Louis XVI, il lui parla avec une franchise et une rondeur qui étonnèrent fort ce prince timide[1]. Quelques jours après, il prévint le roi sans façon qu'il comptait se présenter aux Jacobins, ce qu'il fit le soir même.

Ce fut une curieuse séance. En l'absence de Mailhe, Doppet présidait. Traversant la foule des assistants, qu'étonnait cette visite inattendue, le général se dirigea d'un pas hardi vers la tribune, se coiffa du bonnet rouge, promit d'être bon patriote, annonça en termes brefs qu'il allait négocier de manière à aboutir à une paix solide ou à une guerre décisive, et déclara que, dès qu'il aurait à quitter sa plume, il prendrait son épée[2]. L'imprévu de cette démarche, cet habile et fier langage, l'hommage rendu au club par ce soldat devenu ministre, tout cela charma l'assistance, et l'enthousiasme fut au comble, lorsque, sur l'observation de Collot d'Herbois, que Dumouriez devait agir désormais comme il avait parlé, celui-ci leva la main[3]. L'impression de son discours avait été demandée : Legendre s'y opposant, l'orateur fut forcé de quitter la tribune par d'horribles cris partis de la porte[4]. Alors eut lieu une scène étrange. Seuls, à cette époque, les Jacobins avaient renoncé à l'usage de se poudrer les cheveux[5]. Vêtu avec son élégance ordinaire, la tête nue, les cheveux bien arrangés et soigneusement poudrés, Robespierre s'avança, et il allait prendre la parole, lorsque s'apercevant qu'il ne portait pas la coiffure de rigueur, un *sans-culotte* va droit à lui et lui enfonce un bonnet

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, ch. VI, p. 139.
[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 163.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p. 174.

rouge sur la tête. Incapable de sacrifier la dignité de son caractère à ce bas amour de la popularité, maladie des tribuns vulgaires, Robespierre prit le bonnet, le jeta par terre, à la grande stupéfaction de tous, et commença[1]. Il fit remarquer que, pour décerner des éloges au nouveau ministre, il était convenable d'attendre qu'il eût vaincu les ennemis, désarmé les conspirateurs, et réalisé les espérances que venait d'éveiller sa parole. Il protesta contre l'atteinte portée au principe de la liberté et de l'égalité par les clameurs confuses qui avaient étouffé la voix de Legendre. Il promit à Dumouriez qu'il aurait dans le club des Jacobins des appuis et des défenseurs, tant qu'il se montrerait patriote. « Mais, ajouta-t-il, un ministre qui prétendrait avoir dans cette société plus d'influence que tout autre membre, y serait nuisible. Au nom de la liberté, je jure qu'il n'en sera pas ainsi. » A ces mots, Dumouriez courut à Robespierre, et l'embrassa au bruit d'unanimes applaudissements[2].

Une autre circonstance mémorable marqua, aux Jacobins, la séance du 19 mars.

Voyant que le bonnet rouge avait été adopté comme coiffure révolutionnaire, les hypocrites du parti royaliste s'en étaient parés, pour attirer à eux, sans avoir besoin d'autre preuve de patriotisme, la foule, partout très-nombreuse, de ceux qui prennent l'ombre pour le corps et l'emblème pour l'idée. De leur côté, les royalistes violents, les spadassins aux gages de la Cour, par-

[1] Je tiens ce détail, si frappant, du docteur Souberbielle, qui était présent à la séance, et qui, il y a quelques années, me citait ce trait comme une preuve incontestable du courage civil de Robespierre. Le *Journal des Jacobins*, pour des motifs qu'on devine, s'abstient de mentionner le fait dans son compte rendu, incomplet d'ailleurs comme le sont presque tous ceux qu'on trouve dans cette feuille, rédigée grossièrement et à la hâte.

[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 163.

laient déjà d'opposer aux bonnets rouges des bonnets verts, ce qui eût fait revivre le souvenir des guelfes et des gibelins, des rose-croix rouges et blancs, et reporté la civilisation à ces époques de barbarie où l'on s'exterminait pour des chaperons[1]. Pétion, l'homme grave de la Gironde, ne tarda pas à le comprendre, et il en écrivit aux Jacobins. Quand sa lettre fut remise à Doppet, qui présidait alors le club, celui-ci avait le bonnet rouge sur la tête. « Or, dès le milieu de la lecture, écrit le *Journal des Jacobins*, le bonnet du président était rentré dans sa poche, et à la fin de la lettre, il n'en restait plus dans la salle[2]. » Robespierre appuya, par quelques paroles bien senties, les exhortations du maire de Paris, dont il éleva jusqu'aux nues, lui qu'on a représenté envieux, les lumières, le patriotisme et les services[3].

Pendant ce temps, au *théâtre de la Nation*, le peuple coiffait du bonnet rouge le buste de Voltaire[4]. Mais les observations de Robespierre et de Pétion portèrent coup, dès qu'elles furent connues. Brissot lui-même s'y rendit, après quelques regrets assez faiblement exprimés[5], et la disparition du bonnet rouge dans Paris fut aussi soudaine que l'avait été son invasion[6].

Ce qui resta, ce fut l'excitation populaire. Triste et

[1] C'est ce que font observer les *Révolutions de Paris*, dont les auteurs avaient été néanmoins des premiers à recommander le bonnet rouge. — Voy. le n° 141 de ce journal, aussi sage qu'énergique.

[2] N° 163.

[3] *Ibid.* C'est, du reste, ce qu'il faisait alors en toute occasion, et ce qu'il avait fait notamment dans la séance des Jacobins du 10 février, où il place au premier rang des patriotes Pétion d'abord, et la municipalité, presque toute composée de Girondins, à cette époque. Cela n'empêche pas M. Michelet de dire, p. 396 du livre VIe, que Robespierre « se retournait dans son fiel, etc.... !! »

[4] *Patriote français*, n° 954.

[5] Voy. le n° 954 du *Patriote français*.

[6] Il ne disparut pas néanmoins d'une manière absolue. Il resta comme l'emblème de la Liberté, et, même, l'usage de le porter fut ra-

bizarre empire des circonstances! Les Girondins qui, quelques mois, seulement quelques mois après, firent tant d'efforts pour retenir le char, ne songeaient maintenant qu'à le précipiter; et eux que nous verrons poursuivre de leurs plus éloquents anathèmes les massacres des 2 et 3 septembre, ils furent les premiers, au mois de mars, à demander qu'on couvrît d'une amnistie nationale les horreurs de la Glacière. Car si, le 19 mars, l'Assemblée voila d'une main imprudente la statue de la justice, si elle décréta au profit d'une bande de cannibales l'indulgence ou l'oubli, si elle courut le risque d'encourager d'avance par l'espoir de l'impunité les débris de l'esprit de faction, ce fut Guadet, ce fut Lasource, ce fut Vergniaud, qui le remportèrent, ce triomphe déplorable[1], qu'un autre Girondin, Barbaroux, avait déjà préparé aux Jacobins, par un discours dont il se vante presque dans ses *Mémoires*[2]. Il est vrai que les deux partis qui déchiraient Avignon avaient fourni l'un et l'autre de grands coupables; il est vrai que cent prisonniers, quatre cents accusés, dix mille citoyens compromis, des fureurs réciproques[3], semblaient rendre difficile l'exercice de la justice dans toute sa plénitude. Mais le carnage n'avait-il pas eu ses héros, dont la main, comme celle de lady Macbeth, portait la tache de sang, la tache ineffaçable? Ceux-là, il n'était que trop facile de les distinguer; et l'impunité de monstres tels

vivé par la fête donnée aux soldats de Châteauvieux, le bonnet rouge étant celui des galériens. C'est ainsi que s'explique l'erreur (relevée avec raison par M. Michelet) des écrivains qui assignent cette fête comme origine unique de l'adoption du bonnet rouge.

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 23, et *Mémoires de Barbaroux*, p. 26.

[2] Page 26.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 141.

que Jourdan, due à l'éloquence d'hommes de cœur tels que Vergniaud, est un spectacle qui flétrit l'âme !

La chute de Narbonne, celle de Bertrand de Moleville, et la mise en accusation de de Lessart, entraînaient naturellement la recomposition complète du Cabinet, et la Gironde était toute-puissante : Brissot, en quête d'un ministre de l'intérieur, jeta les yeux sur Roland. Le 21 mars, il alla trouver Mme Roland pour lui offrir le portefeuille de Cahier de Gerville; le 22, Roland fit savoir qu'il était prêt à se charger de ce fardeau; et, le 23, à onze heures du soir, Dumouriez, entrant chez l'austère Girondin, le saluait son collègue[1]. Mme Roland reçut, de l'aspect et des manières de Dumouriez, une impression désagréable; elle lui trouva le regard faux; elle crut reconnaître en lui, selon ses propres expressions, « un roué très-spirituel, un hardi chevalier, qui devait se moquer de tout, hormis de ses intérêts et de sa gloire[2]; » et frappée du peu de rapport qui existait entre un tel homme et son mari, elle dit à ce dernier, après le départ de Dumouriez : « Je ne serais pas étonnée qu'il te fît renvoyer un jour[3]. »

Les autres ministres que la Gironde nomma en réalité ou laissa nommer furent : Lacoste à la marine, Duranton à la justice, et Clavière aux finances.

De la sorte, le conseil se trouva complet, et Dumouriez, qui ne pouvait manquer de le dominer, déclare dans ses Mémoires « qu'il était fort bien composé[4]. »

[1] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 360.
[2] *Ibid.*, p. 361.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 145.

La vérité est que Lacoste et Duranton étaient de très-insignifiants personnages.

Quant à de Grave, ministre de la guerre, il était si peu fait pour ce poste élevé, que le vertige le prit. « Après deux mois de travaux, il perdit la tête, au point qu'il oublia son nom dans ses signatures, et que, ne sachant plus ce qu'il faisait, il signa *maire de Paris*[1]. »

Un choix meilleur fut celui de Clavière, homme très-versé dans la science des chiffres, désintéressé, modeste, et d'une activité sans bornes. Quoique timide par tempérament, il avait toujours aspiré aux positions qui veulent un caractère intrépide. Ayant eu toute sa vie l'instinct de son élévation, il lui était arrivé de dire, dès 1780, en passant devant l'hôtel du ministre des finances : « Le cœur me dit que j'habiterai un jour cet hôtel[2]. »

On trouve partout, excepté dans les Mémoires de Dumouriez, la saisissante anecdote qui se lie à l'avénement de Roland. Comme il ressemblait à un quaker endimanché, avait des cheveux plats, et très-peu de poudre, portait un habit noir et des souliers avec des cordons, la première fois qu'il parut au conseil dans cet accoutrement, le maître des cérémonies s'approcha de Dumouriez d'un air inquiet, et lui montrant Roland du coin de l'œil : « Eh! monsieur, point de boucles à ses souliers! — Oh! monsieur, répondit Dumouriez avec le plus grand sang-froid, tout est perdu[3]. »

[1] C'est ce qu'affirme en propres termes Étienne Dumont, et il ajoute : « Je tiens le fait de lui-même. » *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XIX, p. 383.

[2] *Ibid.*, p. 399.

[3] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XI, p. 54. — Ceci rapporté presque littéralement de la même manière dans les *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 363.

A la Cour, on appela le ministère girondin le ministère des *sans-culottes* ce qui amusa beaucoup Dumouriez. *Si nous sommes sans culottes*, dit-il avec ce mélange de cynisme et d'esprit qui le caractérisait, *on s'en apercevra d'autant mieux que nous sommes des hommes*[1].

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 146.

CHAPITRE VIII.

LA GUERRE AUX ROIS.

Lettre des dames patriotes de Nantes à Dumouriez. — Entrevue de Dumouriez avec la reine. — Dissimulation de Marie-Antoinette. — Tableau du conseil des ministres. — Mme Roland mécontente. — Fête de la Réhabilitation; son vrai caractère. — Correspondance diplomatique de Dumouriez avec le cabinet de Vienne. — Démission de M. de Noailles. — Il est décrété d'accusation. — Lettre de Louis XVI au roi de Bohême et de Hongrie, dictée par Dumouriez. — Démission de M. de Noailles retirée; rapport du décret lancé contre lui. — Note officielle communiquée par M. de Cobentzel. — Erreur commise par plusieurs historiens, d'après les *Mémoires de Dumouriez*. — Visite du roi à l'Assemblée, le 20 avril; il propose la déclaration de guerre à l'Autriche, en pleurant. — Enthousiasme guerrier des Français; sa signification. — Étrange stratagème proposé par Brissot pour hâter le dénoûment. — Séance du soir, le 20 avril. — La guerre est déclarée à l'Autriche; cela voulait dire aux rois.

Aussitôt après son avénement au ministère, Dumouriez reçut des dames patriotes de Nantes la lettre suivante, qui peint l'époque :

« Tu te souviens que nous t'offrîmes une couronne civique le jour où tu vins nous donner des preuves de ton patriotisme dans la Société des amis de la Constitution de Nantes. Tu la reçus, en disant que tu ne l'avais pas encore méritée, mais que tu ferais tout pour t'en rendre digne. Voici l'instant de la preuve : ou nous t'arracherons cette couronne que nous t'avons donnée, ou nous t'en donnerons une autre.

« Les citoyennes patriotes de Nantes[1]. »

A cet hommage menaçant, Dumouriez répondit avec

[1] *Le Patriote français*, n° 991.

une grande affectation de sensibilité, qu'accompagnait l'assurance d'un dévouement éternel à la cause du peuple. Il en coûte si peu aux sceptiques de promettre! Selon l'aveu que Dumouriez lui-même en fait dans ses Mémoires, « pourvu que la monarchie fût appuyée d'une constitution solide, peu lui importait laquelle[1]! »

Ce n'est pas qu'il ne se sentît alors disposé à se faire l'homme de la nation, s'il le pouvait en devenant l'homme du roi; là lui paraissait être l'intérêt de sa fortune. Difficile aventure, dira-t-on, que de vivre à la cour, un bonnet rouge sur la tête! Sans doute, mais la difficulté de l'entreprise irritait, dans Dumouriez, l'ambition du diplomate subtil et du hardi capitaine. Il n'eut pas de peine à séduire Louis XVI, dont il charma tout d'abord la bonhomie par son air de franchise, la rondeur de ses manières et le ton de ses dépêches. « On ne m'a jamais montré rien de pareil[2], » disait naïvement Louis XVI.

Mais c'était la reine qu'il aurait fallu pouvoir gagner, et son aversion pour le nouveau ministre n'éclatait que trop par le soin qu'elle semblait mettre à l'éviter. Un jour, cependant, le roi le prévint que Marie-Antoinette désirait avoir avec lui une conférence particulière.

Introduit, ainsi qu'il l'a raconté depuis, dans la chambre de la reine, il la trouva seule, le visage très-animé, et se promenant à grands pas. Dès qu'elle l'aperçut, elle alla vers lui d'un air majestueux et irrité : « Monsieur, vous êtes tout-puissant en ce moment, mais c'est par la faveur du peuple qui brise bien vite ses idoles. Votre existence dépend de votre conduite. On dit que vous avez beaucoup de talents. Vous devez juger que ni le roi ni moi ne pouvons souffrir toutes

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 150.
[2] *Ibid.*, p. 143.

ces nouveautés, ni la Constitution. Je vous le déclare franchement; prenez votre parti. » Dumouriez, ému d'un sentiment qui tenait de la compassion et du respect, exprima le chagrin que lui causait cette confidence; mais comme il essayait de lier au maintien de la Constitution le salut de la famille royale : « Cela ne durera pas, prenez garde à vous, » interrompit avec colère et en haussant la voix la fille altière de Marie-Thérèse. « Madame, répliqua le soldat, j'ai plus de cinquante ans ; ma vie a été traversée de nombreux périls, et en prenant le ministère, j'ai bien réfléchi que la responsabilité n'était pas le plus grand de mes dangers.— Il ne manquait plus, s'écria-t-elle douloureusement, que de me calomnier! Vous semblez me croire capable de vous faire assassiner » Et des larmes coulèrent de ses yeux. Dumouriez, attendri, prononça quelques douces paroles propres à calmer ce cœur aigri. Apaisée en effet, elle s'approcha de lui, s'appuya sur son bras; et, après avoir ainsi retracé cette scène, Dumouriez ajoute : « La fin de la conversation établit entièrement la confiance de la reine[1]. »

Il le crut, et se trompa. Car, au moment où il la quittait, Mme Campan étant entrée, la reine lui dit qu'elle venait de donner une audience à Dumouriez; que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds, protestant que, bien qu'il eût enfoncé le bonnet rouge jusque sur ses oreilles, il n'était ni ne pouvait être Jacobin; qu'on avait laissé rouler la Révolution jusqu'à cette canaille de désorganisateurs qui, n'aspirant qu'au pillage, était capable de tout. Alors, suivant le récit de la reine rapporté par Mme Campan, Dumouriez se serait élancé sur la main de Marie-Antoinette, l'aurait baisée avec

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 165.

transport, et se serait écrié : *Laissez-vous sauver!* Telle fut la confidence faite à Mme Campan par la reine, confidence dont la portée est dans ces mots qui la terminèrent : *On ne peut croire aux protestations d'un traître*[1].

L'homme le plus important du nouveau ministère après Dumouriez, c'était Roland. Porté au pouvoir par l'opinion publique, il n'eut garde de la négliger, et un des premiers actes de son administration fut la fondation de *la Sentinelle*, journal placardé en affiches, dont Louvet accepta la rédaction[2].

Quant à la vie intérieure des ministres girondins, Mme Roland, l'Égérie de son mari, nous en a transmis le tableau dans une page pleine de piquants détails. Elle y montre les séances du conseil ressemblant bien moins à des délibérations d'hommes d'État qu'à des causeries de campagne[3]. Le roi y lisait la gazette, et prenait un malin plaisir à éluder les grands objets de politique, en détournant la conversation sur des objets particuliers. Était-il question de la guerre? Il se mettait à parler voyages ; de négociations diplomatiques? Il parlait histoire ou géographie. Tantôt il interrogeait Roland sur ses ouvrages ; tantôt, par une attention complaisante, il encourageait Dumouriez à lui conter des anecdotes ; si bien que le conseil finissait par ne plus être qu'un « café où l'on s'amusait à

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. xx, p. 202 et 203.—M. Michelet passe ces deux scènes sous silence. M. de Lamartine raconte fort au long la première, en copiant Dumouriez ; et, faute sans doute d'avoir connu la seconde, il commet cette grave erreur : « Une confidence intime s'établit entre la reine et le général. » Voy. *Histoire des Girondins*, t. I, p. 405. Édition de Bruxelles, Wouters frères.

[2] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 392 et 393. — Collection des *Mémoires sur la Révolution française*.

[3] *Ibid.*, p. 362.

des bavardises[1]. Mais tel est l'empire qu'exerce, même sur des âmes républicaines, le prestige royal associé aux formes d'une familiarité habile, que Clavière et Roland, loin de réagir contre ce laisser aller, en goûtaient la douceur avec un enchantement ingénu. Mais Mme Roland, l'esprit le plus viril du parti, résistait, se retranchait dans une défiance systématique, s'indignait quelquefois. « C'est pitoyable! » s'écriait-elle impatientée, lorsqu'au retour du conseil son mari lui racontait ce qui venait de s'y passer[2].

Et c'était effectivement pitoyable, jamais les circonstances n'ayant été plus sérieuses, jamais la place publique n'ayant été plus menaçante. Au reste, elle était provoquée, cette fois, provoquée par les Feuillants, dont le triomphe ministériel des Girondins avait changé la modération en fureur. Pour que cette fureur se répandît, il ne fallait qu'une occasion : elle se présenta, et ils la saisirent avec un emportement extraordinaire.

Parmi les Jacobins en évidence commençait à figurer un homme dont notre plume a déjà rencontré le nom : Collot d'Herbois. Ses yeux pleins d'une flamme sombre, sa chevelure crépue et d'un noir d'ébène, la puissance de son organe, sa déclamation théâtrale et la destinée du tribun écrite en quelque sorte dans les plis de son front, n'eussent pas suffi à lui créer une influence réelle sur une société aussi intelligente que celle des Jacobins, s'il n'eût joint à ses avantages extérieurs un fonds de mérite relevé par beaucoup d'audace. Il avait été comédien, comédien ambulant; et Lyon, qu'il devait un jour ensanglanter, l'avait vu parader en acteur médiocre sur les planches d'un théâtre. Mais, même en ses jours d'obscurité, une sorte de divination

[1] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 368.
[2] *Ibid.*, p. 369.

étrange, tout intérieure, l'avait maintenu au-dessus de son état[1]. Il était homme de lettres, d'ailleurs, et pouvait jouer ses propres pièces. De tous ceux qui s'étaient intéressés au sort des Suisses de Châteauvieux, nul n'avait, avec plus de passion que lui, travaillé à leur réhabilitation et préparé leur vengeance. Le décret d'amnistie rendu en leur faveur, ce fut lui qui le provoqua. Mais ni lui, ni les Jacobins, ni le peuple n'entendaient se contenter de si peu. Ce que l'opinion publique voulait pour les soldats de Châteauvieux, c'était une fête nationale, une fête religieuse qui effaçât jusqu'au dernier vestige de leurs chaînes de galériens, ranimât leurs âmes flétries, étouffât sous les cris d'une joyeuse multitude l'amer souvenir des discordes civiles, et changeât en hymnes d'éternelle pitié l'anathème dont, à Nancy, les sacrificateurs avaient frappé les victimes.

Mais plus cette idée avait de grandeur, plus elle irrita les Feuillants. Roucher, le gracieux auteur du poëme des *Mois*, fut un des premiers à protester, et en quels termes! Nommé par sa section pour assister à la fête, « J'accepte, dit-il avec une violence ironique, j'accepte à condition que le buste du généreux Désilles sera sur le char de triomphe, afin que le peuple contemple l'assassiné au milieu de ses assassins. » Ces mots cruels furent le texte que développèrent à l'envi tous les écrivains royalistes ou feuillants. Affectant de ne voir dans la réhabilitation des soldats de Châteauvieux qu'un outrage à Lafayette, qu'une malédiction lancée à la garde nationale, qu'une glorification de la révolte, qu'une revanche des deux sinistres victoires remportées par la bourgeoisie en armes au champ de Mars et à Nancy, ils poussèrent leur polémique au dernier degré d'em-

[1] *Biographie universelle*, au mot COLLOT D'HERBOIS.

portement, et s'attirèrent des répliques terribles. Justement, Marat, qui pendant quelque temps s'était éclipsé, venait de reparaître sur la place publique, qui retentit aussitôt de ses rugissements. Collot d'Herbois avait cru bien faire en opposant aux détracteurs des Suisses de Nancy de longs raisonnements sur la légalité de leur résistance : Marat le traita de *rhéteur pusillanime;* il lui reprocha son *verbiage;* il affirma qu'il était faux que les soldats de Châteauvieux eussent obéi à la loi, mais que c'était leur gloire de l'avoir foulée aux pieds. Il n'avait, quant à lui, qu'un regret, c'est que « ces braves n'eussent point passé au fil de l'épée, et Bouillé, et son état-major, et ses satellites, puis ne fussent pas venus dans la capitale punir de mort le despote et tous les pères conscrits[1]. » Comment rappeler ces noires querelles, et oublier qu'André Chénier y compromit sa muse :

Salut, divin triomphe, entre dans nos murailles,
Rends-nous ces guerriers illustrés
Par le sang de Désille, et par les funérailles
De tant de Français massacrés.

. . . . . .

Un seul jour peut atteindre à tant de renommée,
Et ce beau jour luira bientôt!
C'est quand tu conduiras Jourdan à notre armée,
Et Lafayette à l'échafaud[2].

Or, tandis qu'André Chénier burinait ainsi ses colères et celles de son parti, Marie-Joseph, son frère, se chargeait pour le compte du parti opposé, de la composition des morceaux de poésie, inscriptions, devises etc..., qui entraient dans le programme de la

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 637.
[2] Voy. la satire entière dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 119.

fête! De son côté, Gossec tenait sa musique toute prête, et David s'était chargé des dessins[1].

Ce fut la veille de Pâques que les quarante soldats de Châteauvieux arrivèrent à Versailles, venant des galères de Brest. Il y avait dans l'accueil qu'ils reçurent un mélange d'enthousiasme et d'attendrissement qui les émut jusqu'au fond du cœur. Menés, le soir de leur arrivée, à la représentation de la tragédie de *Brutus*, ils furent conduits, le lendemain, au Jeu de paume, par les Jacobins de la ville. Et là commença leur marche triomphale. Des femmes du peuple, chargées de branches de lauriers, formaient la tête du cortége, précédant la pique d'honneur du faubourg Saint-Antoine. Venaient ensuite les vieillards et les enfants qui s'étaient armés pour la patrie; puis, toutes vêtues de blanc, quatre-vingts jeunes filles qui portaient dans leurs mains des chaînes figurant celles qui avaient meurtri les bras des pauvres galériens que maintenant on vengeait. Eux-mêmes ils tenaient des sabres forgés avec leurs fers, et s'avançaient les derniers, ayant au milieu d'eux Collot d'Herbois, leur défenseur. On leur offrit un banquet; on les combla de bénédictions; et quand ils se mirent en route pour Paris on eût dit que la ville de Versailles s'ébranlait tout entière, impatiente de les suivre. De chaque campagne circonvoisine, les villageois étaient accourus et grossissaient le cortége. « Quelques gens à voiture, étrangers à la fête, se hâtèrent, dit le journal de Prud'homme, de céder le milieu du chemin au peuple, qu'ils en écartaient jadis à coups de fouet[2]. »

Pendant ce temps, grands débats à l'Assemblée pour

[1] Voy. le programme complet de la *Fête de la Liberté*, dans le *Père Duchêne*, à la suite du n° 122.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 144.

savoir si on admettrait les Suisses de Châteauvieux aux honneurs de la séance. L'agitation fut extrême. Gouvion, dont le frère avait été tué à Nancy dans les rangs de la garde nationale, s'écria : « Me réserve-t-on pour être le témoin des honneurs rendus aux assassins de mon frère? » Cependant, sur les vives instances de Couthon, l'admission est décrétée. Les quarante soldats étaient déjà sur le seuil de l'Assemblée. Elle les reçoit, au bruit d'applaudissements qui trois fois se renouvellent. Mais le peuple qui les accompagne demande à entrer, lui aussi : place au peuple! Et en effet, voilà qu'une immense foule se met à défiler devant l'Assemblée, dans un désordre qui n'avait rien de menaçant, et n'avait pas encore désappris le respect. « Nous avons tant crié déjà *Vive la Liberté! Vive la Constitution!* dit, en passant devant le président, l'orateur habituel du faubourg Saint-Antoine, Gonchon, que nous en sommes enroués. » Il tenait à la main une pique surmontée d'un bonnet rouge, et avertit l'Assemblée qu'on faisait fabriquer dix mille piques de plus. Mais il se hâta d'ajouter : « Elles sont forgées pour vous défendre[1]. »

Le soir, tout le faubourg Saint-Antoine fut illuminé.

C'était au 15 avril[2] qu'avait été fixé le jour de la fête, qu'on décora de ce beau nom qui en agrandissait le caractère : Fête de la Liberté. Pétion, comme maire de Paris, publia un arrêté où la prohibition de paraître en armes ce jour-là dans les rues s'appuyait sur de nobles motifs, noblement exprimés : « Convaincu que nul signe de contrainte ne doit comprimer les généreux

[1] Séance du 9 avril 1792.

[2] M. Michelet commet une erreur de date, lorsqu'il dit, liv. VI, chap. VI, p. 418, de son *Histoire de la Révolution*, que les soldats de Châteauvieux arrivèrent de Brest à Paris, le 30 avril.

épanchements du peuple; qu'il est temps de lui montrer qu'on l'estime; que les fêtes de la Liberté doivent être libres comme elle, etc.... »

Mais tant de sagesse ne fit qu'enflammer la fureur des Feuillants, et la veille même du jour attendu, un de leurs meneurs, Dupont de Nemours, fit répandre à Paris, par milliers, un pamphlet adressé à Pétion, et dont ce seul trait fera juger la violence : « Quoi ! pour mieux honorer les assassins, vous voulez désarmer tous les frères d'armes des assassinés[1] ! »

Disons aussi qu'à ces mensongères et calomnieuses alarmes un aliment semblait fourni par certaines provocations, dont l'extrait suivant donnera une idée. Dans son journal ordurier, qu'il faut bien citer quelquefois, pour être juste, malgré le dégoût qu'on en éprouve, Hébert écrivait :

« Je crois apercevoir Mme Veto à travers sa jalousie comme le jour de la fête de Voltaire !... Les voilà, s'écria-t-elle, ces victimes échappées à ma rage. En vain mon fidèle Blondinet (Lafayette), d'accord avec son cousin Bouillé, aura-t-il manigancé le massacre de Nancy; en vain m'aura-t-il promis de faire expirer sur la roue tous ces Suisses rebelles à mes volontés, et qui refusent de massacrer le peuple de Paris, ce peuple que j'abhorre, et dont tant de fois j'ai juré inutilement la perte : tous mes projets sont évanouis. O bienheureuse Médicis, que ne suis-je née dans ton siècle ! Les poignards du fanatisme m'auraient vengée des outrages que j'éprouve; mais, hélas ! aujourd'hui, que me servent mes millions? A quoi m'ont réussi tous les coups de chien que j'ai prémédités? Voilà, f....e, n'en doutez pas, les gentillesses qui sortiront de la g..... de Mme

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 87.

Veto, quand elle contemplera la fête que nous préparons aux Suisses de Châteauvieux; mais, pour la faire crever de dépit, il faut nous surpasser dans cette journée.... Dans l'ancien régime, quand il naissait un louveteau, c'était un remue-ménage de b....e dans Paris; ce n'étaient que fontaines de vinaigre, que cervelas de cheval, et la famille Veto, qui faisait alors son jouet du peuple, quoiqu'il fût son souverain, l'humiliait tant qu'elle pouvait; mais, f....e, le peuple a repris sa revanche, c'est à nous maintenant de faire danser les rois[1].... Aux piques, f....e, braves sans-culottes! aiguisez-les pour exterminer les aristocrates qui osent broncher. Que ce beau jour soit le dernier de leur règne. Nous n'aurons de repos que quand la dernière tête d'aristocrate sera tombée[2]. »

Mais le peuple laissa passer, sans y prendre garde, ces appels meurtriers. La fête, dont Tallien avait rédigé le programme[3], et où pas un fusil ne brilla, fut de tout point admirable. Sur l'immense ligne qui de la Bastille s'étend jusqu'au champ de Mars, on vit un cortége composé de près de trois cent mille hommes se ranger docilement devant *un épi de blé* qu'on leur présentait en guise de baïonnette[4]. Reconnaissance filiale à l'égard des initiateurs du progrès, culte des souvenirs antiques associé à la passion des idées nouvelles, élan des âmes vers la liberté, la liberté de tous les peuples de la terre, tout cela se retrouva dans le choix des symboles adoptés. C'était l'esprit du temps, et jamais il ne se révéla d'une manière plus touchante et plus naïve. A un groupe

[1] *Les grands préparatifs du Père Duchêne*, n° 120, dans la *Bibl. hist. de la Rév.* — PÈRE DUCHÊNE. — 1039, 40, 1. British Museum.

[2] *Ibid.*, n° 122.

[3] Il se trouve plus complet que partout ailleurs, à la suite du n° 122 du *Père Duchêne*.

[4] *Révolutions de Paris*, n° 144.

formé de citoyens appartenant aux trois grandes nations libres, étaient confiés les drapeaux de l'Angleterre, des États-Unis et de la France, réunis en signe d'alliance par des rubans tricolores. Les bustes de Franklin, Sidney, Jean-Jacques, Voltaire, images vraiment saintes, passèrent devant tous, portés avec vénération par des citoyens des divers pays qui avaient produit ces grands hommes. On eut l'idée magnanime de réconcilier dans la commune douleur ceux qui, à Nancy, avaient été poussés à se combattre : cette réconciliation était figurée par deux cercueils que réunissait la légende : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables*[1]. Suivait, sur un char de forme antique, la statue de la Liberté, tenant pour sceptre une massue, ayant sur la tête une couronne de fleurs, et à ses pieds un autel où, en son honneur, brûlaient des parfums[2].

Le cortége se mit en marche vers midi, et parmi les milliers de spectateurs qui du haut des fenêtres lui envoyaient les marques d'une adhésion passionnée, on cita Beaumarchais qui, au moment où l'on atteignait l'emplacement de la porte Saint-Antoine, parut sur son balcon et se mit à battre des mains[3]. Au champ de Mars, la statue de la Liberté fut descendue ; les soldats de Châteauvieux, courbés sous le glorieux fardeau, l'allèrent placer sur l'autel de la patrie, puis se mêlèrent à la foule. Alors, ce ne furent plus que transports, chants civiques, rondes joyeuses, par où se termina cette fête que pas un accident ne troubla, que pas un cri de haine ne vint attrister, et dont Brissot put dire avec vérité

[1] Dans son journal, Brissot, à la place de ces mots, met ceux-ci : *Bouillé seul était coupable*. Est ce que par là Brissot aurait entendu innocenter Lafayette? — Voy. le *Patriote français*, n° 971.

[2] Voy. le programme, signé *Tallien, Tombe, Leroy, Despainville*.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 144.

que « le peuple en fut l'ordonnateur, l'exécuteur, l'ornement et l'objet[1]. »

Mais elles sont rares, dans la vie des révolutions, les douces journées : le lendemain, la lutte recommençait entre les passions, et, pour comble, l'Europe entière s'embrasait.

Dans des Mémoires écrits par lui longtemps après les événements, loin du sol natal, sous l'empire de préoccupations évidemment modifiées, et avec le désir de plaire aux dominateurs du jour, Mémoires pleins de verve militaire, de jeunesse et de feu, mais aussi pleins d'erreurs calculées ou de réticences, Dumouriez se défend d'avoir poussé à la guerre[2]. Les faits abondent qui démentent cette assertion. Et, comment cela eût-il été possible? Dumouriez n'était-il point par excellence l'homme de l'orage et des combats? Ne cherchait-il pas un emploi à son génie? N'était-ce pas du souffle même de la guerre que le ministère dont il faisait partie venait de naître? Et l'amour de la popularité ne disait-il rien à son cœur, alors que d'un bout à l'autre de la France, ce nid de guerriers, six cent mille volontaires[3] se levaient, demandant une épée? Sans doute, ce fut par la voie des négociations qu'il alla au champ de bataille, forcé qu'il était de ménager la conscience craintive de Louis XVI. Mais quel ton que celui de ses dépêches ! Dans celle qu'il avait adressée à M. de Noailles le 19 mars, il ne se bornait plus à faire du désarmement des émigrés la condition du maintien de la paix, il exigeait la réduction des troupes que l'Autriche entrete-

[1] *Le Patriote français*, n° 981.

[2] Voy. dans les *Mémoires de Dumouriez*, tout le chapitre Ier du liv. IV, t. II.

[3] Discours de Guadet aux Jacobins, séance du 26 mars 1791. Voy. le *Journal des débats des Amis de la Constitution*, à cette date.

nait dans les Pays-Bas. « Les armées, disait-il avec beaucoup de hauteur, ne contiennent pas les peuples quand ils veulent être libres : Gênes en est un exemple pour la maison d'Autriche[1].... » De plus Dumouriez donnait à entendre, ce qui était effectivement son opinion, que l'alliance entre la Prusse et l'Autriche était un compromis sans durée possible, un inceste politique, et que le concert des puissances ne pouvait manquer de cesser, soit pendant, soit après la guerre, laissant le chef de la maison d'Autriche isolé, épuisé de finances et de troupes[2].

Ces fières prédictions, ces menaces, la disposition des esprits dans les Pays-Bas dévoilée à demi, le souvenir de l'insurrection des Génois rappelé, la demande d'une réponse prompte, catégorique, dernière, tout cela devait naturellement offenser la fierté du cabinet de Vienne, tout cela c'était la guerre grondant sous des paroles de paix. Dumouriez traçait bien véritablement autour du jeune successeur de Léopold le cercle de Popilius.

Aussi Noailles désespéra-t-il d'obtenir par ce moyen une modification quelconque aux déclarations précédentes du prince de Kaunitz. Le sort de Lessart l'avait d'ailleurs frappé d'épouvante. Au lieu de remettre ses nouvelles lettres de créance, il envoya sa démission à Dumouriez.

Était arrivée à Paris, dans l'intervalle, la première note officielle envoyée de Vienne depuis la mort de Léopold. Elle annonçait, dans un style tranchant et dur, que le nouveau souverain partageait, eu égard à la situation de la France, les sentiments de son prédécesseur, et se terminait par une sortie contre « la faction sanguinaire et furieuse qui s'acharnait de plus en plus

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 291.
[2] *Ibid.*, p. 290 et 291.

à détruire toute espèce d'autorité, de lois, de principes[1]. »

Irrité du ton de cette note, irrité de la démission de M. de Noailles, Dumouriez court chez le roi, lui retrace le tableau de la situation et de ses propres périls, le presse de tout dire à l'Assemblée, l'engage à s'adresser directement au roi de Bohême et de Hongrie[2], et lui fait signer la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et mon neveu, la tranquillité de l'Europe dépend de la réponse que fera Votre Majesté à la démarche que je dois aux grands intérêts de la nation française, à ma gloire et au salut des malheureuses victimes de la guerre dont le concert des puissances menace la France. Votre Majesté ne peut pas douter que c'est de ma propre volonté et librement que j'ai accepté la Constitution française; j'ai juré de la maintenir, mon repos et mon honneur y sont attachés; mon sort est lié à celui de la nation, dont je suis le représentant héréditaire, et qui, malgré les calomnies qu'on se plaît à répandre contre elle, mérite et aura toujours l'estime de tous les peuples. Les Français ont juré de vivre libres ou de mourir : j'ai fait le même serment qu'eux. M. de Maulde, que j'envoie en ambassadeur extraordinaire auprès de Votre Majesté, lui expliquera les moyens qui restent pour empêcher et prévenir les calamités de la guerre qui menace l'Europe. C'est dans ces sentiments etc., etc.,

« *Signé* Louis. »

Muni de cette pièce, manifestement écrite sous sa

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 1792.

[2] François, successeur de Léopold, n'avait pas encore été couronné empereur. En cette dernière qualité, il prit le nom de François II. Comme roi de Hongrie et de Bohême, il s'appelait François Ier.

dictée[1], Dumouriez, le 14 avril, se rendit à l'Assemblée législative, à laquelle il fit connaître ses dépêches à M. de Noailles, la démission de ce dernier, et la lettre du roi. Immédiatement, presque sans débat, l'impression des documents fut ordonnée, et l'ambassadeur de France à Vienne décrété d'accusation[2].

Le lendemain, de Maulde allait partir, lorsqu'on reçut un second courrier de M. de Noailles, qui, s'étant ravisé sur sa démission, avait rouvert la négociation avec le cabinet de Vienne[3]. L'ambassadeur mandait que le prince de Kaunitz se montrant fort peu accessible, il s'était vu réduit à s'adresser au vice-chancelier de cour et d'État, le comte de Cobentzel; que celui-ci avait entrepris de justifier sa cour sur les vues hostiles qu'on lui supposait, mais de façon à prouver que le plan de l'Autriche était d'élever, sans toutefois déclarer la guerre, des exigences qui la rendissent inévitable.

Et c'est ce qui ne résultait que trop clairement, en effet, des trois points spécifiés à M. de Noailles par M. de Cobentzel :

« 1° La satisfaction des princes possessionnés;

« 2° La satisfaction du pape pour le comtat d'Avignon;

« 3° Les mesures que la France jugerait à propos de prendre, mais qui fussent telles que le gouvernement eût une force suffisante pour réprimer ce qui pouvait inquiéter les autres États. »

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 323 et 324. — On devine bien pourquoi, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 204, Dumouriez dit : « Le roi fit une lettre parfaitement raisonnée et toute de sa main à l'empereur. » Au reste, cette lettre, parfaitement raisonnée, Dumouriez ne la donne pas.

[2] Séance du 14 avril 1792.

[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 205.

Ici quelques-uns de nos prédécesseurs ont commis une grave erreur historique; sur la foi des *Mémoires de Dumouriez*, ils ont prétendu que des trois conditions spécifiées par M. Cobentzel, la dernière était :

« Le rétablissement de la monarchie sur le pied du 23 juin 1789 et de la déclaration de Louis XVI, par conséquent le rétablissement de la noblesse et du clergé comme *ordres*. »

Cela est tout à fait inexact. Le texte du document, communiqué d'une manière officielle à l'Assemblée, dans la séance du 19 avril, est tel que nous venons de le reproduire[1]. Emporté par son désir de prouver qu'en déclarant la guerre à l'Autriche, il n'avait fait que subir une loi dont l'Autriche seule créa la fatalité, Dumouriez, dans ses Mémoires, falsifie les termes de la note de M. de Cobentzel; et certes, il n'en avait nul besoin pour avoir le droit de s'écrier :

« En vérité, quand le ministère de Vienne aurait dormi trente-trois mois depuis la séance royale...., il ne pouvait proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avait prise la Révolution[2]. »

Le fait est que lorsque, le 19 avril, l'Assemblée apprit, de la bouche du ministère des affaires étrangères, que l'Autriche osait demander la restitution des terres de l'Alsace aux princes allemands, celle d'Avignon au pape, et, quoique en termes ambigus, le renversement de la Constitution, il y eut je ne sais quelle unanimité de dédain sous laquelle l'indignation même disparut

[1] Voy. la séance du 19 avril 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 26.

— C'est, du reste, la version qu'on trouve, et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 117, et dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 322.

[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 206.

comme étouffée. Le décret d'accusation contre M. de Noailles fut retiré, et chacun ne songea plus qu'à la guerre.

Le 20 avril, l'Assemblée venait d'entrer en séance, lorsqu'un huissier parut, criant : « Messieurs, voilà le roi ! » Louis XVI arrivait effectivement, accompagné de tous ses ministres. Aussitôt tous les députés se lèvent et restent debout. Le roi va prendre la place que le règlement lui assigne, puis s'assied. Les députés l'imitent. Une foule innombrable, répandue de grand matin dans toutes les avenues de la salle, s'était emparée des couloirs, avait envahi les tribunes publiques, et refluait jusque dans l'intérieur. L'agitation des âmes, difficilement contenue, se trahissait d'une manière expressive dans le jeu des physionomies. Louis XVI paraissait triste et abattu.

Dumouriez, au milieu d'un silence passionné, lut le rapport d'où allait sortir une des plus formidables guerres qui aient jamais éclaté parmi les hommes. Il peignit à grands traits la situation, énuméra les griefs de la France, rappela comment l'Autriche avait encouragé les complots de l'émigration, s'indigna de l'insolence de l'étranger venant nous demander compte de la façon dont il nous plaisait de disposer de nos destins, et rejetant sur l'ennemi tout le tort de l'agression, toute la responsabilité du sang qui allait couler, conclut à la guerre[1].

Alors le roi, d'une voix dont il s'efforçait de dominer le tremblement, dit : « Vous venez d'entendre le rapport qui a été fait à mon conseil : ses conclusions y ont été adoptées unanimement. J'en ai moi-même adopté la détermination ; elle est conforme au vœu plusieurs

[1] Voy. le texte de ce rapport, soit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 27-37, soit à la suite du IIe volume des *Mémoires de Dumouriez*, lettre F des *Eclaircissements historiques*.

fois exprimé de l'Assemblée nationale. J'ai dû épuiser tous les moyens de maintenir la paix ; maintenant..... maintenant..... » Ici, il s'arrêta, oppressé, et lorsqu'il prononça ces derniers mots : « Je viens vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême, » ses yeux se remplirent de larmes[1].

Bien que la proposition royale fût conforme au vœu de l'Assemblée, de froids et rares applaudissements l'accueillirent, parce qu'on n'y vit, de la part de Louis XVI, que l'effet de la contrainte[2]. Bigot de Préameneu, qui présidait, répondit au roi, en termes laconiques, que l'Assemblée allait délibérer sur la proposition, et la séance fut suspendue, pour être reprise le soir même.

Un mouvement général, immense, emportait Paris. Il s'abandonnait, avec une ivresse, qui eut ses aveuglements mais sa grandeur, à l'idée du droit se faisant jour à travers le monde, fièrement, vaillamment, à coups d'épée. La philosophie en marche sous la casaque du soldat, le sort des idées nouvelles confié au courage, la Liberté à cheval sur un canon, tout cela c'était, en attendant les jours calmes, le génie même de la France. Les Girondins ne se possédaient pas de joie. Quant à Brissot, il avait voulu la guerre avec tant de délire, qu'on lui avait entendu proposer de déguiser quelques soldats en houlans autrichiens, et de leur faire faire une attaque nocturne sur quelques villages français, de façon à précipiter le dénoûment[3]. — Mais les peuples étaient-ils suffisamment préparés à recevoir la lumière? Cette manière de la leur porter ne leur serait-elle pas une offense? Mal interprétée par leur ignorance ou leur

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 333.
[2] *Ibid.*
[3] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XXI, p. 411.

orgueil, notre initiative, sous la forme militaire, ne les irriterait-elle pas, au lieu de les gagner? Se jeter dans une guerre où des millions d'hommes vont se heurter contre des millions d'hommes, c'est se laisser aller dans un abîme dont jamais nul regard n'atteignit le fond; c'est s'élancer éperdu dans ce royaume de la mort, où il n'y a de certain que les ténèbres: qui donc calculerait ce qui est incalculable? Qui oserait jurer d'avance que, la lutte se prolongeant, la brutale exaltation des camps ne prévaudrait pas à la longue sur le saint enthousiasme de la pensée; que, la discipline finissant par écraser de son niveau de plomb l'élan des âmes vers la justice, la victoire même n'aboutirait pas à ramener l'ère odieuse des Césars; ou bien, que, les périls s'accumulant, la Révolution ne serait pas poussée à se faire un rempart de sa fureur, à frapper de la hache aussi bien que de l'épée, à se défendre au dedans à force de bourreaux comme au dehors à force de soldats..... jusqu'à ce qu'enfin, après s'être assise d'épuisement sur le bord de la fosse gigantesque creusée pour tant de victimes, la liberté y fût précipitée à son tour?— Ces objections ne pouvaient avoir pour nos pères la force qu'elles tirent, à nos yeux, des événements qui ont suivi. Ils se dirent que le danger trempe les cœurs; ils crurent noblement que, de la part d'un pays tel que la France, le dévouement guerrier était un devoir; ils se bercèrent du magnanime espoir que de toutes les nations armées contre nous plusieurs s'empresseraient de nous tendre les bras, dès qu'elles liraient sur nos drapeaux: *Point de conquête! Pour tous les hommes la liberté!* D'ailleurs, depuis que Robespierre avait ouvert le débat sur la guerre, la question avait bien changé de face. Léopold le temporisateur n'était plus; et l'avénement des Girondins au pouvoir, le jacobinisme affiché par Dumouriez, avaient porté, comme on l'a vu, le ca-

binet de Vienne à jeter à la Révolution un défi qu'il ne lui était pas désormais possible de laisser tomber sans déshonneur. Le doigt de la fatalité était là.

Donc, le 20 avril, vers six heures du soir, l'Assemblée se forma, non pas avec le recueillement que semblait comporter une décision de laquelle allait dépendre le sort de tous les États de l'Europe et celui de plusieurs générations, mais, au contraire, avec une fougue, avec un enthousiasme extraordinaires. Lasource et Daverhoult eurent beau demander du temps pour l'examen ; sur un mot de Mailhe, leurs motions dilatoires furent brusquement écartées. Le Feuillant Pastoret, chose assez remarquable, éleva le premier la voix en faveur de la guerre. Tout autre fut la conclusion de Becquey, orateur du même parti. Calme au milieu de tant d'esprits emportés, il mit beaucoup de courage à combattre les inspirations du courage. Mais son talent ne répondit pas à la dignité de son attitude. Il eut l'imprudence de dire que la France courait le risque de voir tous les rois de la terre se liguer contre elle. Oh! que c'était mal connaître la France que de prétendre lui faire peur d'une guerre à proportions héroïques! Guadet déclara ironiquement qu'après un tel discours, il n'y avait plus de doute possible sur la nécessité de la guerre. « Décrétons-la, sans désemparer, » s'écrie Mailhe. « Nous la voulons, ajoute Aubert-Dubayet, et dussions nous périr tous, le dernier de nous prononcerait le décret. » De formidables applaudissements partirent de tous les points de la salle, de toutes les tribunes. Le mot de *trahison possible*, tombé des lèvres de Bazire, ne trouva point d'écho. La voix de Mathieu Dumas, qui voulut appuyer Becquey, fut étouffée sous les murmures. L'entraînement général était devenu irrésistible. Mais ce qui en marque bien le grand caractère, c'est le manifeste que lut, à cette occasion, Con-

dorcet. Rien de plus grave comme style, rien de plus noble comme pensée. En réponse à la note de la Cour de Vienne, il y était dit : « Qu'est-ce donc que cette faction qu'on accuse.... d'avoir conspiré pour la liberté universelle du genre humain ?... C'est l'humanité tout entière. » Vergniaud proposa une nouvelle Fédération nationale pour consacrer religieusement la terrible détermination qu'on allait prendre. Mais l'Assemblée n'avait, en ce moment, qu'une idée, qu'un désir, qu'une passion. Le décret suivant présenté par Gensonné, au nom du comité diplomatique, fut voté avec transport [1] :

« L'Assemblée nationale, délibérant sur la proposition formelle du roi, considérant que la Cour de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'accorder une protection ouverte aux Français rebelles, qu'elle a provoqué et formé un concert avec plusieurs puissances de l'Europe contre l'indépendance et la sûreté de la nation française ;

« Que François Ier, roi de Hongrie et de Bohême, a, par des notes des 18 mars et 7 avril dernier, refusé à renoncer à ce concert ;

« Que malgré la proposition qui lui a été faite par la note du 11 mars 1792, de réduire, de part et d'autre, à l'état de paix, les troupes sur les frontières, il a continué et augmenté des préparatifs hostiles ;

« Qu'il a formellement attenté à la souveraineté de la nation française, en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des indemnités ;

« Qu'il a cherché à diviser les citoyens français, et à

[1] Sept membres seulement votèrent contre, qui furent : Théodore Lameth, Jaucourt, Becquey, Mathieu Dumas, Baërt, Hua et Gentil.

les armer les uns contre les autres, en offrant aux mécontents un appui dans le concert des puissances;

« Considérant enfin que ce refus de répondre aux dernières dépêches du roi des Français ne lui laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une négociation amicale, le redressement de ces différents griefs, et équivaut à une déclaration de guerre;

« Décrète qu'il y a urgence;

« L'Assemblée nationale déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa Constitution, *de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance; que la guerre qu'elle est obligée de soutenir n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi;

« Que les Français ne confondront jamais leurs frères avec leurs véritables ennemis; qu'ils ne négligeront rien pour adoucir le fléau de la guerre, pour ménager et conserver les propriétés, et pour faire retomber sur ceux-là seuls qui se ligueront contre sa liberté tous les malheurs inséparables de la guerre;

« Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté; qu'elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France;

« Délibérant sur la proposition formelle du roi, et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Ainsi fut prise cette décision qui allait pour longtemps ébranler le monde. Mais, que la postérité s'en souvienne à jamais! la pensée de l'Assemblée, la pensée

de la France, Merlin de Thionville venait de l'exprimer dans ces belles paroles : « VOTONS LA GUERRE AUX ROIS ET LA PAIX AUX NATIONS[1]. »

[1] Voy. pour cette mémorable séance du 20 avril, l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 37-63 ; les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 334-341 ; et les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 120-127.

CHAPITRE IX.

PHILOSOPHIE.

Deux écoles philosophiques avaient partagé le XVIIIe siècle : elles partagent la Révolution. — Les Girondins appartiennent à l'école de la *sensation* et du *rationalisme*, celle des encyclopédistes ; Robespierre, à l'école du *sentiment*, celle de Jean-Jacques. — Pourquoi. — Qu'il n'y a pas d'opposition réelle entre ces deux écoles. — Malentendu déplorable entre les Montagnards et les Girondins, Robespierre et Brissot, tous soldats de la même cause. — Explication politique du théisme de Jean-Jacques et de Robespierre. — Débat philosophique aux Jacobins. — Robespierre, tout en proclamant l'existence de Dieu, rejette le dieu des théologiens ; il s'élève contre les prêtres, et toutes les sectes impies qui usurpent sa majesté.—Émotion profonde que ce débat produit aux Jacobins. — Glorification des encyclopédistes, par Brissot. — Glorification de Jean-Jacques par Robespierre. — De part et d'autre, injuste esprit d'exclusivisme. — Lafayette dénoncé. — Robespierre accusé d'avoir abandonné son poste d'accusateur public. — Guadet lui reproche d'être l'*idole du peuple* et lui demande de se condamner à l'ostracisme. — Belle réponse de Robespierre. — Intervention conciliatrice de Pétion. — Arrêté des Jacobins constatant les insinuations calomnieuses de Guadet et de Brissot contre Robespierre. — Objurgation adressée à Robespierre par le journal de Prudhomme. — Confessions de François Robert. — Marat raconte une entrevue qu'il a eue avec Robespierre. — *Grande colère du Père Duchêne de voir les Jacobins à chien et à chat.* — Que l'égalité n'est pas l'envie.

Oh! qu'ils ont été injustes envers cette immortelle époque, ceux qui n'y ont vu, dans le bouillonnement de toutes les âmes, que l'agitation sans pensée des flots de la mer pendant l'orage! Qu'on y regarde de près, on trouvera que ces combats naquirent bien moins de la rivalité des ambitions ou de l'orgueil blessé que de l'opposition philosophique des doctrines. C'était le siècle de Diderot et de Voltaire, le siècle de Jean-Jacques qui

se développait. Seulement, les livres étaient devenus des actes, l'abstraction avait laissé échapper la vie, le nuage chargé d'électricité avait laissé échapper la foudre, et à la place du tumultueux mais encore pacifique salon du baron d'Holbach, ce qu'il y avait maintenant, c'était le Forum.

Dans le premier volume de cet ouvrage, nous avons essayé de bien définir les deux grandes écoles entre lesquelles le XVIIIe siècle s'était partagé : celle de la *sensation* et du *rationalisme*, représentée par les encyclopédistes, et celle du *sentiment*, représentée par Rousseau.

Et nous avons dit :

Que déclarer l'idée exclusivement fille de la *sensation*, c'est rendre l'âme esclave des sens, la réduire à la condition de l'oiseau qui, même dans son essor le plus hardi, traîne à travers les airs les liens de sa servitude;

Que, par le *sentiment*, l'homme se répand au dehors et se prodigue, tandis que, par la *sensation*, au contraire, il tend à ramener à lui toute chose;

Que la philosophie de la *sensation* a conséquemment pour corollaire L'INDIVIDUALISME;

Et que c'est aussi là qu'aboutit fatalement la doctrine du *rationalisme*, pour peu qu'on l'exagère, la raison étant, quand chacun la cherche de son côté, une divinité difficile à reconnaître, et la raison de Voltaire, par exemple, n'étant pas celle de Pascal.

Aussi avons-nous vu ce qui était sorti des conversations des encyclopédistes, écoutées, enregistrées, analysées, résumées par Helvétius! Il en était sorti un livre qui bannissait l'absolu du monde moral; qui réduisait à n'être que des notions relatives, la vérité, la vertu, le dévouement, l'héroïsme, le génie; qui n'assignait à nos passions qu'une source, la sensibilité physique, et à nos actions qu'un mobile, l'intérêt personnel; qui enfin, sur les ruines de tout ce qui fonde ou maintient l'unité

des sociétés humaines, élevait l'incontrôlable souveraineté du Moi.

Eh bien! cette doctrine se trouva être justement celle des Girondins, et elle servait à leur mission historique. Que venaient-ils faire, en effet, dans la Révolution? Organiser une société neuve sur le principe de l'unité de la famille humaine? Détruire à jamais les distinctions de classes? Affranchir le peuple? Affirmer un monde nouveau? Non, ils venaient débarrasser de toute entrave l'homme qui peut se suffire à lui-même, l'homme qui a instruction et richesse, le bourgeois; ils venaient frapper d'un dernier coup la domination du prêtre et la tyrannie du noble; ils venaient jeter le trône par terre; ils venaient nier définitivement le monde ancien. Or, à ce rôle de négation et de destruction, rôle qui d'ailleurs avait sa nécessité et sa grandeur, la doctrine de l'individualisme pur était merveilleusement adaptée.

Mais ce n'était pas une œuvre de destruction seulement, c'était une œuvre de recomposition que Jean-Jacques avait eue en vue. Il savait s'il est donné au pauvre, au faible, à l'ignorant de se suffire à eux-mêmes, lui qui, enfant, s'était vu réduit à traîner de village en village, de porte en porte, son impuissance et les douleurs de son génie encore inconnu; lui qui avait été un vagabond, lui qui avait été un mendiant, lui qui avait été un laquais! Et c'est pourquoi, au lieu d'exalter la *sensation*, qui ramène tout à l'homme isolé, et la *raison*, qui divise, il avait recommandé le *sentiment*, qui rapproche et réunit.

Que si maintenant on réfléchit à la carrière que Robespierre était appelé à fournir dans la Révolution, il sera aisé de comprendre comment la doctrine de Rousseau dut être la sienne.

De là au club des Jacobins, la querelle qui remplit les derniers jours du mois d'avril.... La querelle? Et

pourquoi? Est-ce qu'entre les deux doctrines dont nous venons de parler l'incompatibilité est fondamentale? Est-ce qu'on ne saurait, sans exclure le *sentiment*, reconnaître le pouvoir de la *sensation* et rendre à la *raison* l'hommage qui lui est dû? Est-ce qu'il est impossible, sans faire outrage à la *sensation* et à la *raison*, d'écouter la voix du *sentiment?* L'homme n'a-t-il pas un corps, une intelligence, un cœur? Et le progrès ne serait-il pas réalisé justement par la doctrine qui unirait harmonieusement, au lieu de les opposer l'un à l'autre, ces trois éléments nécessaires de l'être humain? Ah! sans doute. Mais il est dans la nature de notre esprit de n'arriver à la synthèse qu'après avoir passé par l'analyse. Nous nous attachons de préférence au point qui correspond le mieux à notre faculté dominante; nous l'étudions avec amour, et, si on le conteste, nous nous mettons à le défendre avec une ardeur qui devient bien vite exclusive, et nous pousse à traiter en ennemis ceux qui, à voir les choses de plus haut, sont souvent nos alliés. Ainsi avaient fait Voltaire et Jean-Jacques, ces deux génies créés pour se compléter l'un l'autre, ces deux gloires jumelles; ainsi firent, après eux, Brissot et Robespierre, les Girondins et les Montagnards, ces illustres compagnons d'armes dans le grand combat de ce qui doit être contre ce qui fut. Soldats de la même cause, qui vous crûtes ennemis, que la reconnaissance de la postérité vous réconcilie!

La première question sur laquelle Robespierre se sépara des Girondins fut celle de l'existence de Dieu.

Si la notion de la solidarité humaine et de l'universelle association des forces vivantes eût été, à l'époque de la Révolution, aussi complète que l'ont rendue les travaux modernes, il est probable que Robespierre eût été panthéiste, en vertu de l'intime et inévitable analogie qui lie les croyances métaphysiques aux convictions

sociales; il n'eût pas compris Dieu comme un être à part, comme un être personnel, gouvernant les mondes à la manière dont un roi gouverne son empire; il eût salué Dieu dans la nature, et non pas en dehors d'elle, et il eût été conduit à le définir *l'âme de l'univers*. Mais le temps n'était pas encore venu où l'on devait chercher à faire sortir la régénération de la société de la solidarité humaine mise en action. Robespierre voyait devant lui des faibles à protéger, des malheureux à sauver de l'abandon, le peuple à délivrer du double fléau de l'ignorance et de la misère. Et le moyen pour cela ne lui apparaissait que dans l'intervention d'un pouvoir actif et juste. Si donc il fut amené à être théiste, ce fut non pas, ainsi que Voltaire, par le besoin d'expliquer plus ou moins logiquement la création, mais par le besoin de réserver un protecteur aux faibles et aux opprimés, protecteur qui tôt ou tard rétablirait la balance, et dont la justice pouvait être considérée comme une garantie contre l'éternité de l'oppression.

Parmi les philosophes du XVIIIe siècle, plusieurs n'avaient été poussés à l'athéisme que par l'horreur dont le spectacle du fanatisme avait rempli leur âme. Quel avait été en effet jusque-là le Dieu des prêtres? Un Dieu fait à l'image de l'homme et du pire des hommes, un Dieu violent, vindicatif, inexorable, punissant l'erreur d'un jour par une agonie éternelle, et donnant à ses créatures la liberté.... de descendre la pente de l'enfer! Ce Dieu, modèle des tyrans terrestres, ou plutôt, tyran impossible à imiter dans sa prodigieuse barbarie, des hommes tels que le baron d'Holbach avant la Révolution, et Guadet dans la Révolution même, aimèrent mieux le nier hautement que justifier en quelque sorte, par la proclamation de son existence, les misérables despotes dont l'impiété des prêtres l'avait fait le prototype. Mais fallait-il donc confondre

l'idée de despotisme avec l'idée de tutelle? Et ne pouvait-on, sans nier Dieu, le définir autrement que ne l'avaient défini les sophistes de l'oppression, dévots cruels ou théologiens blasphémateurs? C'est ce qu'avait pensé l'auteur de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, et ce qu'à son tour pensa Robespierre, son fidèle disciple. Partisans l'un et l'autre d'un pouvoir tutélaire dont l'intervention aidât le peuple à s'affranchir, ils rejetèrent en même temps, et la notion du Dieu des théologiens, parce qu'elle tendait à sanctifier la tyrannie sur la terre, et la notion de l'athéisme, parce qu'elle allait à consacrer l'anarchie parmi les hommes, en la supposant dans les cieux.

Ce fut une solennelle et terrible séance que celle où, sur un mot, un seul mot tombé des lèvres de Robespierre, Guadet souleva la question de Dieu.

Dans une adresse lue aux Jacobins par Robespierre, il y avait cette phrase :

« Sans le courage inébranlable des citoyens, sans la patience invincible du sublime caractère du peuple, il était permis à l'homme le plus ferme de désespérer du salut public, lorsque la Providence, qui veille toujours sur nous, beaucoup mieux que notre propre sagesse, en frappant Léopold, paraît déconcerter les projets de nos ennemis[1]. »

Ainsi, dans l'accomplissementde ce grand *crime* tant dénoncé par les prêtres : la Révolution, Robespierre donnait pour complice au peuple Dieu, oui Dieu lui-même; et de la Révolution, il faisait le plus éclatant témoignage de cette logique surhumaine qui domine évidemment, à prendre les choses de haut, et le cours général, et les diverses péripéties de l'histoire. Car

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 26 mars 1792.

c'était bien là ce qu'il affirmait dans les paroles qui viennent d'être citées et que nous avons textuellement reproduites. Loin d'impliquer aucune dérogation aux lois qui régissent le monde, elles attestent l'universalité de ces lois et leur permanence. Seulement, elles semblent les rapporter, sous le nom de Providence, à l'action d'un Être suprême; en d'autres termes, elles sont la profession de foi du théiste; et, dans la bouche de Robespierre, elles étaient l'écho qui prolongeait, au plus fort des tempêtes, dans le tumulte du Forum, au risque d'un choc furieux, ce que le *Vicaire savoyard* avait dit, quelques années auparavant, à des heures moins orageuses, sur le sommet d'un autre promontoire de Sunium, par un beau jour d'été, aux rayons du soleil levant, au centre d'un tranquille paysage couronné dans l'éloignement par une chaîne de montagnes : « Que la matière soit éternelle ou créée, qu'il y ait un principe passif ou qu'il n'y en ait point, toujours est-il certain que le tout est un et annonce une intelligence unique; car je ne vois rien qui ne soit ordonné dans le même système, et qui ne concoure à la même fin, savoir la conservation du tout dans l'ordre établi. Cet Être qui veut et qui peut, cet Être actif par lui-même, cet Être enfin, quel qu'il soit, qui meut l'univers et ordonne toutes choses, je l'appelle Dieu[1]. »

Voilà pourtant ce que Guadet osa taxer de *superstition*. « J'ai entendu souvent dans cette adresse, s'écria-t-il avec violence, répéter le mot Providence, je crois même qu'il y est dit que la Providence nous a sauvés malgré nous. J'avoue que, ne voyant aucun sens à cette idée, je n'aurais jamais pensé qu'un homme qui a travaillé si courageusement, pendant trois ans, à tirer

[1] *Émile, Profession de foi du Vicaire savoyard.*

le peuple de l'esclavage du despotisme, pût concourir à le remettre ensuite sous l'esclavage de la superstition [1]. »

Ces mots remettaient en présence les deux écoles révolutionnaires que le XVIIIe siècle avait portées dans son sein. Le club des Jacobins parut se partager. Les uns éclatèrent en applaudissements, les autres se répandirent en murmures [2].

Alors, sur-le-champ, sans préparation cette fois [3], sans hésitation, avec cette abondance de paroles qui jaillit d'un cœur qui s'abandonne : « La superstition, répondit Robespierre, est un des appuis du despotisme; mais ce n'est pas induire les citoyens dans la superstition que de prononcer le nom de la Divinité. *J'abhorre, autant que personne, toutes ces sectes impies qui se sont répandues dans le monde pour favoriser l'ambition, le fanatisme et toutes les passions, en se couvrant du pouvoir sacré de l'Eternel qui a créé la nature et l'humanité; mais je suis bien loin de le confondre avec ces imbéciles dont le despotisme s'est armé* [4]. Je soutiens, moi, ces éternels principes sur lesquels s'appuie la faiblesse humaine pour s'élancer à la vertu. Ce n'est point un vain langage dans ma bouche, pas plus que dans celle

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 26 mars 1792.

[2] *Ibid.*

[3] Si jamais improvisation fut manifeste, ce fut celle-là. Pourquoi donc M. Michelet dit-il que « c'était un de ces morceaux habilement travaillés, qui tenaient longtemps la lampe allumée aux mansardes de Duplay? » Voy. son *Hist. de la Rév.*, liv. VI, chap. VI, p. 405. Quoi! pas même en cela, de la justice!

[4] On peut voir par là s'il est vrai, comme M. Michelet l'assure, que Robespierre, *sans bien répondre, et se jetant à côté*, n'en fut pas moins très-habile, etc....

Au reste, M. Michelet, qui prétend (p. 401) que « Robespierre était né prêtre, et que les femmes l'aimaient comme tel, » se donne bien de garde de citer le passage qui précède, non plus que les perpétuelles sorties que contiennent contre les *prêtres* les discours de Robespierre.

de tant d'hommes illustres, qui n'en avaient pas moins de morale pour croire à l'existence de Dieu. » Ici, le tumulte recommençant : « Non, reprit-il puissamment ému, non, vous n'étoufferez pas ma voix.... Invoquer la Providence et émettre l'idée de l'Être éternel qui influe essentiellement sur les destins des nations, qui me paraît veiller d'une manière toute particulière sur la Révolution française, n'est point une idée trop hasardée, mais un sentiment de mon cœur, un sentiment qui m'est nécessaire à moi qui, livré dans l'Assemblée constituante à toutes les passions et à toutes les viles intrigues, et environné de si nombreux ennemis, me suis toujours soutenu. Seul avec mon âme, comment aurais-je pu suffire à des luttes qui sont au-dessus de la force humaine, si je n'avais point élevé mon âme à Dieu?... Ah ! ce sentiment divin m'a bien dédommagé de tous les avantages offerts à tous ceux qui voulaient trahir le peuple[1] ! »

Seul avec mon âme! Jamais cri plus mélancolique et plus noble ne s'était échappé des profondeurs de la conscience. Robespierre ajouta :

« Le peuple français est bien, certes, pour quelque chose dans la Révolution : sans lui, nous serions encore sous le joug du despotisme. J'avoue que tous ceux qui sont au-dessus du peuple auraient volontiers renoncé pour cet avantage à toute idée de la divinité; mais est-ce faire injure au peuple et aux sociétés affiliées que de leur parler de la protection de Dieu, qui, selon mon sentiment, nous sert si heureusement[2]? »

Il conclut en demandant à la société de décider si ces principes étaient les siens. Là-dessus, grandes clameurs. Sur la motion faite par Sillery d'arrêter l'impression de

[1] *Ubi supra.*
[2] *Ibid.*

l'adresse comme d'une opinion particulière de Robespierre, une agitation violente se manifeste. Le président est d'abord obligé de se couvrir, puis de lever la séance, et l'Assemblée se sépare en désordre[1].

Cette scène fit sur les Girondins une impression ineffaçable. La conception de Robespierre en tant que liée à l'idée d'un Dieu personnel pouvait bien paraître contestable, mais ce qui ne l'était pas, c'était le grand caractère d'une croyance qui faisait de la Révolution française, non plus le choc fortuit d'intérêts ou de passions périssables, mais un drame immense, ayant de toute nécessité et de toute éternité sa place à part dans la coordination mystérieuse des choses humaines. Quelle force, quel désintéressement, quel mépris de la mort, quel dédain des soucis et des ambitions vulgaires, ne devaient pas être le lot d'un homme qui croyait cela, et qui dans un tel drame se savait un des principaux acteurs! Voilà ce que les Girondins comprirent. Robespierre venait de leur apparaître sous un jour nouveau; dans l'homme politique et pratique, ils venaient d'entrevoir le rêveur puissant dont la pensée n'a pas assez de l'étroit espace qui va d'un berceau à une tombe; dans le tribun délié, ferme, soupçonneux, ils venaient d'entrevoir le philosophe aux tristesses divines, et qui se sent marqué, ainsi que d'un fer brûlant, du signe de la prédestination.

O lamentable effet de l'esprit de rivalité, même sur des natures sincères! Robespierre, sous cet aspect, ne sembla que plus redoutable aux Girondins et conséquemment plus digne d'être abattu!

Sa popularité, d'ailleurs, n'avait cessé de grandir; et eux qui, en ce moment, dominaient tout : l'Assemblée, le trône, la commune, la presse, les clubs; eux

[1] *Ubi supra.*

qui avaient la représentation nationale pour instrument, les ministres et le maire de Paris pour alliés, une foule de journaux influents pour organes, et, pour chefs, tant d'intelligences d'élite, ils s'étonnaient, ils s'irritaient de ce contre-poids à leur pouvoir : un seul homme, un seul nom ! Son crime, à leurs yeux, — et nous allons entendre Guadet en faire l'aveu naïf, — c'était d'être l'*idole du peuple*.

Le fait est que l'on pouvait appeler cela un crime, Robespierre en était coupable. Il est même très-remarquable que rien n'égalait son ascendant sur les femmes, comme Brissot s'en plaignit un jour d'une manière assez bizarre[1]. Et pourtant, son visage n'attirait pas; ses manières étaient dénuées de grâce et d'abandon ; son éloquence n'était servie ni par le son de sa voix ni par son geste; on ne lui savait aucune des faiblesses qui émeuvent; lui-même, pour n'avoir pas trop à donner à un culte trop doux, il semblait s'être étudié à murer son cœur, et s'il s'en échappait quelquefois des accents d'une mélancolie pénétrante, l'être abstrait ne tardait pas à reparaître.

Une circonstance imprévue vint envenimer à l'égard de Robespierre les dispositions de la Gironde.

Lorsqu'il avait accepté la place d'accusateur public, il s'était empressé de déclarer que c'était un noble devoir sans doute que celui d'accuser le crime ou de défendre l'innocence, dans des causes particulières, devant un tribunal de judicature, mais, que dans la crise orageuse qui devait décider de la liberté de la France et, peut-être, de tous les peuples de la terre, il connaissait un devoir plus sacré encore, celui de défendre la

[1] Voy. l'avant-propos de son discours du 25 avril 1792 aux Jacobins, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 673, 4, 5. British Museum.

cause de l'humanité, comme citoyen et comme homme, au tribunal de l'univers. En conséquence, il s'était réservé d'abandonner la fonction d'accusateur public, s'il s'apercevait de l'impossibilité de remplir à la fois les deux tâches. Tel fut le motif[1] de la démission qu'il donna vers le milieu du mois d'avril[2].

Suivant ses propres expressions, il abdiqua cette force, comme on jette son bouclier pour combattre plus facilement l'ennemi; il abandonna ce poste, comme on abandonne ses retranchements pour monter à la brèche[3]. Mais ce fut justement là ce qui inquiéta les Girondins. En concentrant son action, il ne pouvait manquer de la rendre plus décisive : ils l'accusèrent d'orgueil, ils l'accusèrent de *désertion*. Déjà, dans la séance du 2 avril, aux Jacobins, Réal avait pris contre lui, au milieu des murmures, l'initiative des attaques[4]; elles continuèrent plus directes de jour en jour et plus envenimées.

Survint la fête des soldats de Châteauvieux. Or, tandis qu'on en faisait les préparatifs, et que sur les vives instances des ennemis de Lafayette, on parlait de substituer à l'inscription, *Bouillé seul est coupable*, celle-ci : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables*, le bruit se répandit tout à coup que le général était à Paris. « Qu'y vient-il faire? demanda Brissot dans son journal. Nous tromper? Le temps de l'erreur est passé. Relever son crédit? Il est perdu sans ressource[5]. » L'assertion était singulièrement risquée. Sans doute Lafayette avait beaucoup perdu; on ne s'adressait plus à lui, du fond

[1] Voy. son discours dans la séance du 28 avril 1792, *Journal des débats des Amis de la Constitution*.

[2] Brissot l'annonce sèchement et sans commentaire dans *le Patriote français*, n° 980.

[3] Voy. le n° précité du *Journal des Jacobins*.

[4] *Ibid.*

[5] *Le Patriote français*, n° 974.

des provinces, comme à l'arbitre des destinées de la nation; il ne trônait plus à la mairie, sans être maire; il ne remplissait plus de ses gardes les appartements du roi et de la reine; il ne tenait plus pour ainsi dire Paris dans le creux de sa main. Mais, tout en le laissant derrière elle dans sa course rapide, la Révolution ne lui avait pas encore enlevé complétement son prestige et son pouvoir. Une notable partie de cette garde nationale qu'il avait commandée restait attachée à sa fortune; les constitutionnels plaçaient en lui leur espoir suprême; aux frontières, à la tête de son armée, il tenait, après tout, l'épée de la France, et maniée par lui, cette épée était celle du Feuillantisme. Donc, au point de vue jacobin, sa présence inattendue à Paris pouvait être considérée, et fut effectivement signalée par Robespierre comme un danger public[1].

Nouveau grief! car les Girondins, étant au pouvoir, se trouvaient intéressés à ménager dans Lafayette, quoiqu'il ne fût pas précisément leur homme, la portion très-considérable de la bourgeoisie dont il avait conservé les sympathies et représentait l'esprit. Lorsqu'il le faisait descendre au rôle de coupable, Robespierre jetait les Girondins dans l'alternative, ou de compromettre leur crédit populaire en s'aventurant à le couvrir, ou de s'en faire un ennemi déclaré en lui ôtant la garde des frontières. Ils ressentirent amèrement l'embarras de cette situation, Brissot surtout, qui, auprès des patriotes exaltés, avait toujours à se défendre de ses anciennes relations avec Lafayette.

Les choses en étaient à ce point, lorsque deux dénonciations publiques furent portées, l'une contre l'abbé Fauchet, par Chabot, qui lui imputait un rapport trop favorable à Narbonne, l'autre contre Rœderer

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 173.

par Collot d'Herbois, à cause de certaines affinités de table et de salon qui liaient Rœderer aux Feuillants[1].

Ces deux dénonciations, que les inculpés repoussèrent avec un succès contesté, n'étaient ni l'œuvre de Robespierre, ni le résultat de ses suggestions, même indirectes; et quand, quelques jours après, il en fit la déclaration formelle, mettant toute contradiction au défi, et attestant Chabot, attestant Collot d'Herbois de la vérité de ses paroles, nul n'osa, nul ne put le démentir[2].

Mais ce qui menace, on l'attribue volontiers à ceux qu'on redoute : soit erreur, soit prévention, les Girondins rendirent Robespierre responsable du trouble que de semblables querelles semaient dans le club des Jacobins. De cela seul qu'il avait parlé vaguement de complots dont le temps n'était pas encore venu de soulever le voile[3], ils conclurent que ses attaques contre Lafayette, la dénonciation de Chabot contre Fauchet, celle de Collot d'Herbois contre Rœderer, et une sortie de Tallien contre Brissot et Condorcet[4], tenaient à un vaste plan d'agression, dont Robespierre avait à répondre.

Il arriva donc que ce fut à lui, qui n'avait attaqué en aucune sorte ni Brissot ni Condorcet, que Brissot adressa, dans la séance des Jacobins du 25 avril, l'ardente philippique où il cherchait à venger son ami et lui-même. Il commença par se féliciter ironiquement du grand pouvoir que voulaient bien lui attribuer ses détracteurs, lorsqu'ils le représentaient faisant des ministres, nommant des ambassadeurs, et du fond de son

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n°s 177, 178.

[2] Voy. le discours de Robespierre aux Jacobins, dans la séance du 28 avril 1792, reproduit en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 149.

[3] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 178.

[4] *Ibid.*

humble quatrième étage, dictant des lois au château des Tuileries. Il convint, du reste, que le chemin des places s'était ouvert enfin devant les patriotes. Mais où était le mal? « Ah, plût au ciel, ajouta-t-il avec un habile abandon, plût au ciel que toutes les places ne fussent occupées que par des Jacobins! » A ces mots, Camille Desmoulins, présent à la séance, se penche à l'oreille de son voisin Duhem, et lui dit assez haut pour être entendu : « Je ne connais dans Cicéron ni dans Démosthènes aucun morceau plus propre à exciter l'intérêt; que d'art! le coquin! » Cette parole violente, injuste, où la haine se drapait si bien dans une railleuse admiration, excita un tumulte que Camille Desmoulins, le lendemain, ne crut pouvoir mieux peindre qu'en écrivant : « Je vis le moment où j'allais être traité par les Brissotins comme Panthée le fut par les Ménades[1]. »

Brissot continua. En réponse aux défiances de Robespierre touchant Lafayette, il s'écria dédaigneusement : « Quoi! Lafayette un Cromwell! Vous ne connaissez ni Lafayette, ni votre siècle, ni le peuple français; Cromwell avait du caractère, Lafayette n'en a pas. »

Brissot eût-il tenu ce langage, s'il eût prévu que, moins de deux mois plus tard, Lafayette adresserait, de son camp, à l'Assemblée une lettre pleine de menaces, d'arrogance et de hardiesse, serait comparé en pleine tribune à Cromwell par Guadet lui-même et fournirait ainsi une preuve nouvelle de la sagacité de Robespierre[2]?

On avait paru redouter l'avénement d'un protecteur:

[1] *Tribune des patriotes*, n° 1.

[2] M. Michelet oublie la fameuse lettre écrite le 18 juin à l'Assemblée par Lafayette, lorsqu'il trouve si *ridicule* que Robespierre le crût capable d'un coup d'audace à la Cromwell. Voy. l'*Histoire de la Révolution*, par M. Michelet, liv. VI, chap. VI, p. 399.

Brissot, en paroles de flamme, stigmatisa ceux qui, sous le nom de tribuns, se faisaient les flatteurs du peuple et devenaient ses maîtres. « Je mourrai en combattant les protecteurs et les tribuns. » Mais où il se montra le plus animé, le plus éloquent, ce fut, lorsque, arrivant à Condorcet, il salua dans lui le glorieux héritier ou plutôt le collaborateur des encyclopédistes. Poussant droit à ses détracteurs : « Qui êtes-vous pour avoir le droit de le calomnier? Qu'avez-vous fait? Où sont vos travaux, vos écrits? Pouvez-vous citer comme lui tant d'assauts livrés pendant trente ans, avec Voltaire et d'Alembert, au trône, à la superstition, au fanatisme parlementaire et ministériel? Croyez-vous que si le génie brûlant de ces grands hommes n'eût embrasé petit à petit leurs âmes, ne leur eût fait découvrir le secret de leur grandeur et de leur force, croyez-vous qu'aujourd'hui la tribune retentirait de vos discours sur la liberté[1]? »

Brissot venait d'omettre Jean-Jacques. C'était la lutte des deux doctrines qui éclatait au-dessus de la sphère où se débattaient les passions. Mais Guadet se hâta de préciser la querelle, comme s'il eût craint de voir passer sur la tête de son ennemi la flèche qu'il lui voulait dans le cœur :

« M. Robespierre ayant promis de dénoncer un plan de guerre civile, formé au sein même de l'Assemblée nationale, je le somme de le faire. Moi, je lui dénonce un homme qui met sans cesse son orgueil avant la chose publique; un homme qui parle sans cesse de patriotisme, et abandonne le poste où il était appelé. Je lui dénonce un homme qui, soit ambition, soit malheur,

[1] Ce discours de Brissot se trouve, plus complet que partout ailleurs, dans la collection des documents rassemblés au nom de Brissot, sous les nos 673, 74, 75, de la *Bibliothèque historique de la Révolution*. British Museum.

est devenu l'idole du peuple. Je lui dénonce un homme qui, par amour pour la liberté de sa patrie, devrait peut-être s'imposer à lui-même la peine de l'ostracisme, car c'est servir le peuple que de se dérober à son idolâtrie. Je lui dénonce un homme qui, ferme au poste où sa patrie l'aura placé, ne parlera jamais de lui, et y mourra plutôt que de l'abandonner. Ces deux hommes, c'est lui, c'est moi[1]! »

Robespierre répondit d'une manière admirable[2]. Ce n'était ni l'éloquence agile de Brissot, ni la parole acérée de Guadet, ni la pompe de Vergniaud, ni l'ardeur sauvage d'Isnard. Mais quelle gravité puissante! quelle profondeur de mélancolie, et, dans un style plein de noblesse, quelles nobles pensées! Le visage tourné, le bras étendu vers le buste de Jean-Jacques qui décorait la salle, il se plaça sous l'invocation de ce génie si fier et si tendre. Il le montra, sur les cimes du XVIIIe siècle, solitaire mais aperçu de tous. Il reprocha leur intolérance cruelle aux académiciens et aux géomètres qui l'avaient persécuté. Malheureusement, il fut exclusif à son tour, il fut injuste, lorsque, parlant de ces *académiciens* et de ces *géomètres*, que leur guerre aux prêtres n'avait pas empêchés d'encenser les rois, il oublia que la gloire d'avoir rempli vaillamment la moitié d'une grande tâche ne saurait être effacée par le tort de n'avoir point suffi à la tâche tout entière, et qu'en fin de compte, c'était dans la liberté religieuse conquise qu'avait pris naissance la liberté politique.

Pour ce qui est de cet ostracisme auquel Guadet voulait qu'il se condamnât lui-même, il prononça ces magnanimes paroles :

« Que la liberté soit assurée, que le règne de l'égalité soit affermi, que tous les intrigants disparaissent,

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 184.
[2] Séance du club des Jacobins, du 28 avril.

alors vous me verrez empressé de fuir cette tribune.... Ah! ce sont les ambitieux et les tyrans qu'il faudrait bannir. Moi, où voulez-vous que je me retire? Chez quel peuple trouverai-je la liberté établie, et quel despote voudra me donner asile? On peut abandonner sa patrie heureuse et triomphante; mais déchirée, mais opprimée! on ne la fuit pas; on la sauve, ou l'on meurt.... Le ciel, qui m'a donné une âme passionnée pour la liberté et qui me fit naître sous la domination des tyrans, le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions et des crimes, m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur.... J'accepte avec transport cette destinée. Exigez-vous de moi un autre sacrifice? Oui, il en est un que vous pouvez me demander encore. Je l'offre à la patrie : c'est celui de ma réputation. Je vous la livre.[1] »

Il faudrait pouvoir citer ce discours tout entier. Mais la route à parcourir encore est bien longue, et le temps presse.

En terminant ce qu'il nomma sa justification, Robespierre, avec beaucoup de grandeur, avait proposé la paix à ses adversaires, pourvu que ce fût sur le terrain d'un patriotisme rigide : « Je vous offre la paix, avait-il dit, aux seules conditions que les amis de la patrie puissent accepter[2]. » Cet appel fut entendu par l'homme dont la popularité, à cette époque, se rapprochait le plus de celle de Robespierre : Pétion. Un fait récent venait de prouver d'une manière piquante combien Pétion était aimé des faubourgs : la femme d'un tambour du faubourg Saint-Antoine étant accouchée d'une fille, l'enfant avait reçu le nom de *Pétion-Nationale-Pique*[3]. Mais le maire de Paris avait une âme inaccessible

[1] *Défenseur de la Constitution*, n° 1.
[2] *Ibid.*
[3] *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 451 et 452.

aux atteintes d'une basse jalousie : il intervint généreusement comme médiateur, et une réconciliation, au moins momentanée, s'en serait suivie, si Guadet et Brissot n'eussent eu le tort de publier leurs discours avec d'outrageantes variantes et des préambules qui altéraient la physionomie de la polémique soutenue. Brissot, du reste, n'avait pas attendu la réponse de Robespierre pour l'insulter publiquement en termes où il n'y avait ni dignité ni justice. Dans le n° de son journal qui parut le 18 avril, il écrivait, en parlant de Robespierre : « Qu'il paraisse donc ce tribun désiré, ce nouveau Mazaniel ; que, du haut de sa tribune sanglante, il demande les têtes des conspirateurs désignés par la voix publique, c'est-à-dire par celle de ses complices et de quelques imbéciles adorateurs ! Patriotes éclairés, ces images vous effrayent? Rassurez-vous ! Vos tribuns présomptifs sont aussi lâches qu'atroces. Les poignards de la calomnie sont les seuls qu'ils emploient. Ils ne massacreront que des réputations. » Et calomniant, au moment même où il se plaignait de la calomnie, il ajoutait : « Trois opinions partagent le public sur M. de Robespierre. Les uns le croient fou, les autres attribuent sa conduite à une vanité blessée, *un troisième parti le croit mis en œuvre par la liste civile*. Nous ne croyons jamais à la corruption, qu'elle ne soit *bien* prouvée, etc....[1] »

Le club des Jacobins prit l'arrêté suivant :

« La société déclare qu'elle regarde la manière dont les écrits, publiés sous les noms de MM. Brissot et Guadet, rendent compte des faits qui se sont passés dans son sein, comme contraire à la vérité, et les inculpations dirigées contre M. Robespierre, comme démenties par la notoriété publique, autant que par sa conduite

[1] *Le Patriote français*, n° 992.

constante. La société a arrêté également à l'unanimité que cette déclaration serait imprimée et envoyée à toutes les sociétés affiliées : LASOURCE, *président;* CHOUDIEU, DUCOS, PÉREZ, PEPIN, *secrétaires*[1]. »

Paris s'occupa fort de ces divisions, dont la presse augmenta et prolongea le bruit. Les journaux d'avant-garde prirent parti pour Robespierre, résolûment, vivement, sans réserve, à l'exception du journal de Prudhomme, qui enveloppa quelques critiques dans les formes de l'admiration et du respect :

« Incorruptible Robespierre, Phocion compta plus d'un ennemi comme vous, et fit plus d'un ingrat; mais il ne quitta le fardeau de la chose publique que pour boire la ciguë. Rends-nous Phocion tout entier, nous en avons besoin; mais jusqu'à ce que tu en sois venu là, souffre qu'on te dise la vérité avec le même courage que tu l'as dite aux ennemis puissants de ton pays[2]. »

Partant de là, et à la suite d'une brillante énumération des services rendus par Robespierre, l'auteur de l'article abordait celle des griefs dont on pouvait s'armer contre lui : — Il était personnel — Il parlait trop souvent de lui — Il se plaisait trop à confondre sa cause avec la cause du peuple — Il manquait de cette bonhomie qui est la grâce du talent et la propagande de la vertu — Il avait tort de se faire journaliste (allusion au prospectus du *Défenseur de la Constitution* qui venait de paraître), et d'avoir abandonné, pour le cabinet d'étude d'un folliculaire à la semaine, le tribunal de l'accusateur public. « Dans un gros temps, de quel œil

[1] Le texte de cet arrêté, que le journal du club ne donne point, rédigé qu'il était alors dans l'esprit girondin, comme le font observer avec raison les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, fut publié dans la *Tribune des patriotes*, n° 1.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 147.

l'équipage d'un navire verrait-il le pilote abandonner le timon pour prendre la rame ou pour se faire l'écrivain du vaisseau[1] ? »

De la part d'une feuille très-accréditée parmi les patriotes et qui méritait de l'être, de tels reproches eussent produit plus d'effet, si, dans le même temps, François Robert, un des rédacteurs des *Révolutions de Paris*, n'eût publié une CONFESSION PUBLIQUE, par laquelle il avouait qu'il avait demandé à Dumouriez une place dans la diplomatie; qu'on l'avait engagé à s'adresser au crédit de Brissot; que celui-ci lui avait promis l'ambassade de Constantinople, de Saint-Pétersbourg ou de Varsovie, et qu'en attendant la réalisation de cette promesse, Dumouriez lui donnerait quelque à-compte sur les appointements de l'ambassade : toutes choses dont, finalement, aucune n'avait eu lieu[2].

Cette confession, sans prouver que François Robert eût vendu sa plume à la Gironde, n'en était pas moins de nature à jeter des doutes sur le désintéressement des défenseurs de Brissot, alors qu'il distribuait des ambassades, et semblait dire comme César :

> Je donne à Marcellus la Grèce et la Lycie,
> A Décime le Pont, à Casca la Syrie.

On n'était pas, d'ailleurs, sans remarquer que ceux qui se déclaraient contre Robespierre étaient pourvus des premières places dans le ministère, témoin Réal, Mendouze, Lanthenas, Santonax, Polverel; d'où ce mot attribué par Fréron au conseiller officieux d'un candidat jacobin : *Que ne faites-vous un bon discours contre Robespierre, et je vous réponds qu'avant huit jours vous êtes placé*[3] *!*

[1] *Révolutions de Paris*, n° 147.

[2] Voy. dans les *Mémoires de Mme Roland*, au portrait de Robert, t. II, p. 205, 206 et 207, le récit des démarches de Mme Robert pour faire obtenir une place à son mari.

[3] *L'Orateur du Peuple.*

A son tour, prêtant à Robespierre un appui dont il n'était certes pas homme à se féliciter, Hébert fulmina contre les *Brissotins* un de ses numéros les plus grossièrement bouffons :

« *Grande colère du Père Duchêne de voir les Jacobins à chien et à chat. — Rendez-vous qu'il leur donne à la Courtille, pour s'embrasser, se réconcilier, et s'en f....e une bonne pile, qui fera crever de rage les aristocrates et les Feuillants.* — Ceux qui jappent si fort contre Robespierre ressemblent beaucoup aux Lameth et aux Barnave, quand ce défenseur du peuple leur arracha leur masque. Ils le traitèrent alors de factieux, de républicain. On l'appelle de même aujourd'hui, parce qu'il découvre encore une fois le pot aux roses[1]. »

Marat, lui aussi, prit en main la cause de Robespierre.

« .... Le plus grand reproche qu'ils lui fassent, c'est de parler souvent de lui..., comme si un citoyen perpétuellement inculpé par les ennemis de la Révolution, couverts du masque civique, n'était pas souvent réduit à la triste nécessité de se justifier[2]. »

Mais lui-même il avait à se défendre d'avoir voulu donner à la France un dictateur, que les Girondins supposaient être Robespierre. Il répondit à cette accusation par le récit d'une entrevue.... Laissons-le parler :

« Je déclare donc que non-seulement Robespierre ne dispose point de ma plume, quoiqu'elle ait souvent servi à lui rendre justice, mais je proteste que je n'ai jamais reçu aucune note de lui, que je n'ai jamais eu avec lui aucune relation directe ni indirecte, que je ne l'ai même jamais vu de mes jours qu'une seule fois ;

[1] N° 131 du *Père Duchêne*. — C'est à dater de ce numéro que, pour déjouer la contrefaçon, Hébert signe.

[2] *L'Ami du Peuple*, n° DXLVIII.

encore, cette fois-là, notre entretien servit-il à me faire naître des idées et à manifester des sentiments diamétralement opposés à ceux que Guadet et sa clique me prêtent.

« Le premier mot que Robespierre m'adressa fut le reproche d'avoir en partie détruit moi-même la prodigieuse influence qu'avait ma feuille sur la Révolution, en trempant ma plume dans le sang des ennemis de la liberté, en parlant de corde, de poignards, sans doute contre mon cœur, car il aimait à se persuader que ce n'étaient là que des paroles en l'air dictées par les circonstances. Apprenez, lui répondis-je à l'instant, que l'influence qu'a eue ma feuille sur la Révolution ne tenait point, comme vous le croyez, à ces discussions serrées, où je développais méthodiquement les vices des funestes décrets préparés par les comités de l'Assemblée constituante, mais à l'affreux scandale qu'elle répandait dans le public, lorsque je déchirais sans ménagement le voile qui couvrait les éternels complots tramés contre la liberté publique par les ennemis de la patrie, conjurés avec le monarque, le législateur et les principaux dépositaires de l'autorité; mais à l'audace avec laquelle je foulais aux pieds tout préjugé détracteur; mais à l'effusion de mon âme, aux élans de mon cœur, à mes réclamations violentes contre l'oppression, à mes sorties impétueuses contre les oppresseurs, à mes douloureux accents, à mes cris d'indignation, de fureur et de désespoir contre les scélérats qui abusaient de la confiance et de la puissance du peuple pour le tromper, le dépouiller, le charger de chaînes et le précipiter dans l'abîme : apprenez que jamais il ne sortit du Sénat un décret attentatoire à la liberté, et que jamais fonctionnaire public ne se permit un attentat contre les faibles et les infortunés sans que je ne m'empressasse de soulever le peuple contre ces indignes

prévaricateurs. Les cris d'alarme et de fureur, que vous prenez pour des paroles en l'air, étaient la plus naïve expression dont mon cœur était agité; apprenez que si j'avais pu compter sur le peuple de la capitale après l'horrible décret contre la garnison de Nancy, j'aurais décimé les barbares députés qui l'avaient rendu. Apprenez qu'après l'instruction du Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre, j'aurais fait périr sur un bûcher les juges iniques de cet infâme tribunal. Apprenez qu'après le massacre du champ de Mars, si j'avais trouvé deux mille hommes animés des sentiments qui déchiraient mon sein, j'aurais été à leur tête poignarder le général au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empaler nos atroces représentants sur leurs siéges, comme je le leur déclarai dans le temps. Robespierre m'écoutait avec effroi; il pâlit et garda quelque temps le silence. Cette entrevue me confirma dans l'opinion que j'avais toujours eue de lui, qu'il réunissait aux lumières d'un sage sénateur l'intégrité d'un véritable homme de bien et le zèle d'un vrai patriote, mais qu'il manquait également et des vues et de l'audace d'un homme d'État. »

Tels furent ces débats mémorables. Les Girondins y laissèrent échapper ingénument le secret de leur opposition à Robespierre : il appartenait à l'école de Jean-Jacques, et le peuple l'aimait!

De ces deux griefs, le premier tenait à l'esprit d'exclusivisme qu'enfante toute conception incomplète; le second avait sa source dans un sentiment de l'égalité républicaine faussé par les passions.

De nos jours, on a trop dit, on a trop répété :

« Brisons les idoles et les dieux! Nous sommes las des héros. Les principes sont tout; nous n'avons que faire des grands hommes. A quoi bon admirer? L'admiration est d'essence monarchique; et il n'est pas

jusqu'à la reconnaissance dont l'égalité républicaine ne doive prendre ombrage. »

Ah! malheur à la République, le jour où il serait constaté que son triomphe est lié à l'adoption de ces froides maximes, qui font de l'égalité sainte quelque chose de si semblable à l'ingratitude et à l'envie! Les principes sont tout? Oui, à condition de créer pour leur usage des *hommes à principes*. La vertu étalée en maximes sur un chiffon de papier est-elle donc plus respectable que mise en pratique? La vérité, confinée dans les royaumes de l'esprit, mérite-t-elle plus nos hommages que lorsqu'elle s'incarne et devient la vie? Et en quoi consiste le progrès, sinon à changer les nobles pensées en nobles actions et les grands livres en grands hommes? Tout rapporter à ce qu'on nomme vaguement le Peuple, pour se donner le droit de ne faire un mérite de rien à personne, ce n'est pas une injustice seulement, c'est une puérilité. Car, dès qu'on en retranche tous ceux qui sont la concentration de ses forces éparses, le point de réunion de ses pensées diverses, le résumé précis de ses flottantes aspirations, son unité vivante enfin, qu'est-ce que le Peuple, ainsi considéré? C'est la foule! Décrions le fétichisme, c'est-à-dire tous les cultes imbéciles ou avilissants, c'est-à-dire l'admiration qui se prodigue aux talents corrupteurs, aux vices fardés, à la puissance reçue du hasard ou engendrée par le crime; renversons les fausses idoles, mettons en pièces les dieux menteurs; mais ne disputons pas au génie combattant pour la vérité le bénéfice de cette admiration éclairée qui lui est un encouragement et une récompense. Trop d'impurs mobiles agissent encore sur le cœur humain, pour qu'on puisse sans péril supprimer ceux qui, en l'entraînant, l'élèvent. La gloire, légitimement conquise, est une arme qu'il ne faut pas briser entre les mains du progrès. La popu-

larité, lorsqu'elle n'est ni mendiée bassement ni usurpée, est une force au service du peuple : voilà ce dont il importe, en tout cas, de se souvenir. Quel dissolvant fut jamais plus actif que l'envie? Ce qu'on lui concède, on le concède à la mort. Ah! les grands hommes vous gênent, même quand ils vous servent! Les aimez-vous donc mieux dans les rangs de l'ennemi? Malheureux! Gardez qu'ils ne vous prennent au mot! Oh! croyez-moi, ne faisons pas le vide autour de nous. C'est une triste idole que l'impuissance, et un triste dieu que le néant[1]!

[1] M. Michelet écrit, à la fin de son livre, et comme conclusion : « Toute histoire de la Révolution jusqu'ici était essentiellement monarchique (telle pour Louis XVI, telle pour Robespierre). Celle ci est la première républicaine, celle qui a brisé les idoles et les dieux. » M. Michelet se trompe en ceci. Car, ce qu'il reproche à d'autres d'avoir fait pour Robespierre, lui, avec un excès de prévention dont nous aurons à relever les nombreuses erreurs, il se trouve justement l'avoir fait pour Danton. De sorte que, lui aussi, il a eu son idole.

Il ajoute : « Cette justice profonde et générale qui a ici son premier avénement, n'a-t-elle pas entraîné avec elle plusieurs injustices particulières? Cela se peut. » Cela est. Ainsi, de ce que Robespierre croit en Dieu, de ce qu'il le dit hautement, et prononce le mot *Providence*, M. Michelet conclut que du « pharisaïsme moral il était homme à passer, au besoin, à l'hypocrisie religieuse. » (Liv. VI, chap. VI, p. 404.) Ailleurs (p. 406), il lui reproche de faire appel à l'envie, parce qu'il a parlé *de ceux qui étaient au dessus du peuple;* et cet appel à l'envie, il ne le dénonce pas dans Guadet, faisant un crime à Robespierre.... de quoi? D'être l'*idole du peuple!* Il y a mieux : ce discours de Guadet, M. Michelet ne le cite pas, comme s'il craignait, d'une part de mettre en relief la jalousie dont les Girondins étaient tourmentés; d'autre part de constater, par l'aveu même de ses ennemis, l'immense popularité de Robespierre.

On a vu avec quelle vigueur Robespierre s'était élevé contre les prêtres séditieux, en mainte occasion, et notamment dans son premier discours sur la guerre, en décembre 1791 : cela n'empêche pas M. Michelet d'avancer, sans rien citer, sans rien prouver, que « jusqu'en mai 1792, il avait habilement ménagé les prêtres. » (Liv. VI, chap. VI, p. 403.) Que dis-je? Suivant M. Michelet, « Robespierre était né prêtre, et les femmes l'aimaient comme tel. » (*Ibid.*, p. 401.)

Mais elles ne l'aimaient pas seulement pour cela, à ce qu'il paraît :

« Avec ses lambeaux de l'*Émile* et du *Contrat social*, il avait l'air à la tribune d'un triste bâtard de Rousseau, conçu dans un mauvais jour. » (*Ibid.*) Il faut convenir que voilà une singulière explication de l'attrait qui poussait les femmes vers Robespierre! Il est vrai que l'auteur essaye de rendre la chose plus compréhensible en ajoutant : « Ses yeux clignotants, mobiles, parcouraient sans cesse toute l'étendue de la salle, plongeaient aux coins mal éclairés, fréquemment se relevaient vers les tribunes des femmes. A cet effet, il manœuvrait, avec sérieux, dextérité, deux paires de lunettes, l'une pour voir de près ou lire, l'autre pour distinguer au loin, comme pour chercher quelque personne. Chacune se disait : C'est moi! » (*Ibid.*) Le procédé était en ne peut plus ingénieux. Mais, à moins que celui qui l'employait ne s'en soit vanté, comment est-on arrivé à en pénétrer le mystère? Nous devons supposer que Robespierre qui, étant myope à l'excès, semble au premier abord excusable de s'être servi de lunettes, eut un beau jour l'imprudence de confier à quelque indiscret comme quoi ses lunettes n'étaient pour lui qu'un moyen d'arriver au cœur des femmes; et cette confidence aura été trahie! Car, sans cela, impossible de concevoir que la connaissance de cette stratégie savante fût parvenue à M. Michelet!

C'est sous l'empire de cette incroyable prévention qui, évidemment l'obsède, l'aveugle, le tyrannise, que M. Michelet accuse Robespierre d'avoir commencé par calomnier les Girondins, lorsque c'est précisément le contraire qui est vrai, ainsi que cela fut solennellement constaté par un arrêté de la Société des Jacobins, cité dans notre récit, arrêté d'autant plus remarquable ici, dans la condamnation de Brissot et de Guadet, qu'il est signé par deux de leurs amis, par deux Girondins : Lasource, qui alors présidait la Société, et Ducos, qui était un des secrétaires. Pour expliquer cet arrêté, qui l'embarrasse, que fait M. Michelet? Il présente la séance des Jacobins où la Société flétrit les *calomnies* de Brissot et de Guadet contre Robespierre, comme ayant eu lieu sous l'empire des nouvelles arrivées des frontières ce soir-là même, et montrant nos troupes saisies de panique, à ce cri sorti de leurs rangs : *Nous sommes trahis!* Il est très-vrai que ce désastre au début de la campagne ne pouvait être attribué qu'à un excès d'impéritie ou à la trahison; que, par conséquent, il justifiait les défiances qu'avait manifestées Robespierre, et semblait condamner la présomptueuse précipitation des Girondins. Mais ce ne fut pas du tout à cause de cela, comme le prétend M. Michelet, que le 30 avril, aux Jacobins, « Brissot fut décidément écrasé par Robespierre. » (Liv. VI, chap. VII, p. 436.) Et la raison en est bien simple : LE 30 AVRIL, LE DÉSASTRE ÉPROUVÉ AUX FRONTIÈRES N'ÉTAIT PAS ENCORE CONNU. Il ne le fut que le lendemain, 1er mai, ainsi qu'on en peut voir la preuve, dans le *Journal des Jacobins* lui-même, n° 188. Quant à la séance du 30 avril, il n'y fut pas dit un mot, un seul mot, de cette grande nouvelle qui, selon M. Michelet, s'était répandue, grâce à laquelle les tribunes étaient

« fortement chauffées, » et dont Robespierre aurait profité pour attaquer les Girondins avec fureur. La vérité est que la séance roula tout entière sur les assertions calomnieuses publiées contre Robespierre par Guadet et Brissot; la vérité est que la séance ne roula que là-dessus, ce qui amena l'arrêté en question. C'est donc sur une erreur matérielle que M. Michelet se trouve avoir ici appuyé une appréciation fausse. Nous renvoyons le lecteur, pour la vérification de ce point, au *Journal des Jacobins*, n° 187.

De plus, M. Michelet oublie de dire que, dans *le Patriote français* du 28 avril, Brissot n'avait pas rougi d'insinuer que Robespierre était *payé par la liste civile*. Quoi! des calomnies qui attachent l'infamie d'*une manière si précise* à un nom respecté, M. Michelet ne les compte pas, et il traite Robespierre de calomniateur pour avoir un jour, à une époque toute remplie de complots, dénoncé d'une *manière vague* l'existence d'un complot qu'il se réservait de dévoiler plus tard!

Il ne faut pas demander si M. Michelet s'arme contre Robespierre des censures des *Révolutions de Paris*: cette fois, il cite avec complaisance. Mais ce qu'il n'a garde de citer, c'est la *Confession de François Robert*, si propre à diminuer l'autorité de ces censures; et il ne s'arrête pas davantage à l'entrevue de Marat avec Robespierre, entrevue qui fait tant d'honneur à la modération de ce dernier et qui répond si victorieusement à ceux qui lui ont imputé des dispositions violentes et des pensées sanguinaires.

Au reste, en achevant son livre, M. Michelet n'a pu se défendre d'un doute qu'il a noblement confessé, et par où éclate l'élévation de son esprit. Il s'est demandé s'il avait toujours été équitable envers tous les acteurs de l'immortelle tragédie, et il a tracé ces lignes vraiment magnanimes:

« L'auteur, dans sa trop minutieuse anatomie des personnes et des caractères, n'a-t-il pas souvent trop réduit la grandeur des hommes héroïques qui, en 93 et 94, soutinrent de leur indomptable personnalité la Révolution défaillante? Il le craint, c'est son doute, son regret, dirai-je son remords? Il reviendra sur ce sujet, et, dans une appréciation plus générale des événements, donnera à ces grands hommes tout ce qui leur est dû.

Egregias animas qui sanguine nobis
Hanc patriam peperere suo.

Grands cœurs qui, de leur sang, nous ont fait la patrie. »

CHAPITRE X.

LES GIRONDINS CHASSÉS DU POUVOIR.

Plan militaire de Dumouriez. — Rochambeau et Lafayette, généraux du Feuillantisme. — Luckner peint par Mme Roland. — Revers à la frontière du nord. — Effet produit au dehors; mot présomptueux de Bischofswerder. — Bruits de trahison. — FÊTE DE LA LOI. — Démission de de Grave. — Divisions dans le conseil. — Dénonciation d'un *comité autrichien*, par Carra. — Le juge de paix La Rivière envoyé à la haute cour d'Orléans. — Aveux singuliers de Mallet du Pan dans ses *Mémoires*. — Correspondance entre Louis XVI et Pétion. — Dénonciation du comité autrichien, à la tribune; insinuation calomnieuse de Brissot, violemment relevée par le journal de Prudhomme. — Décret contre les prêtres. — Louis XVI, Marie-Antoinette, et le souvenir de Mme Lamotte. — Séance permanente; licenciement de la garde royale. — Entrevue de Barnave et de la reine; leurs adieux. — Continuation de la lutte entre Robespierre et les Girondins. — Servan et les Girondins proposent la formation d'un camp de vingt mille hommes aux portes de Paris. — Pétition des huit mille. — Le camp des vingt mille hommes, d'abord combattu, puis accepté par Robespierre; pourquoi. — Emeute pieuse. — Lettre du ministre Roland à Louis XVI. — Renvoi de Servan, Roland et Clavière. — Indignation des Girondins. — Dumouriez à l'Assemblée; son sang-froid. — Il découvre qu'il a été joué par Louis XVI; sa démission.

L'exercice du pouvoir a cela de corrupteur que, par le désir de le conserver, on est conduit bien souvent, soit à se relâcher de la rigueur des principes, soit à les compromettre dans des alliances équivoques : faiblesse aveugle, tristes transactions, où l'on perd de sa dignité, sans aboutir toujours au succès. Les Girondins en firent l'expérience. A peine en possession du pouvoir, ils penchèrent vers le Feuillantisme, ils s'adoucirent à l'égard de la royauté; un moment ils crurent à Louis XVI, un moment ils mêlèrent leur destinée à

la fortune de Dumouriez; et loin de les servir, le résultat leur devint fatal. C'est ce que les événements vont prouver.

Lors de la déclaration de guerre, l'état approximatif des forces combinées de l'Autriche et de la Prusse, prêtes à entrer en campagne, était :

Armée autrichienne du Brabant.....	58 000 h.	200 000 h.[1]
Troupes prussiennes *ibid*.....	12 000	
Armée autrichienne du Luxembourg..	25 000	
Troupes prussiennes *ibid*.....	15 000	
Armée autrichienne dans le Palatinat.	30 000	
— prussienne *ibid*.....	25 000	
— autrichienne en Brisgau.....	35 000	

A ces forces, la France avait à opposer, d'abord, trois armées :

La première, d'un peu plus de cinquante-trois mille hommes, destinée à agir entre la mer et la Meuse, sous les ordres du maréchal Rochambeau;

La seconde, de soixante-deux mille hommes, destinée à agir entre la Meuse et les Vosges, sous les ordres du général Lafayette;

La troisième, de près de quarante-neuf mille hommes, destinée à agir entre les Vosges et le Rhin, sous les ordres du maréchal Luckner.

Le total de ces trois armées, du Nord, du Centre et du Rhin, était donc d'environ cent soixante-quatre mille hommes[2].

Quant aux troupes réservées pour la défense des places ou distribuées dans l'intérieur, elles ne s'élevaient pas à moins de soixante-dix-sept mille hommes[3].

Mais ce n'était rien en comparaison de ce que la

[1] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 83.

[2] Voy. à la suite des *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, le n° 1er des *Pièces justificatives*.

[3] Rapport du 27 juin 1792, par Aubert-Dubayet.

France pouvait fournir, et nous assisterons bientôt à un spectacle extraordinaire. Nous verrons des légions sortir de terre pour ainsi dire, les gardes nationales s'enrégimenter, les bataillons se grossir partout d'ardents volontaires, ouvriers, employés aux fermes, contrebandiers, gardes-chasse, laboureurs; la guerre aura beau moissonner les rangs, un soldat nouveau sera toujours là prêt à remplacer le soldat mort; encore quelques mois, et, pour soutenir le choc du monde entier, la France aura, de ses flancs inépuisables, tiré neuf cent quatre-vingt-cinq mille combattants!

L'attaque convient au caractère français : la guerre une fois déclarée, nul doute qu'il ne fallût frapper le premier coup. Mais où et comment?

Suivant un écrivain militaire fort distingué, c'était sur les électorats qu'aurait dû porter l'attaque. Par là, « on pénétrait sans peine dans un pays abondant; on coupait la communication entre les Pays-Bas et l'Allemagne; l'armée du général autrichien Bender était tenue en échec; l'importante place du Luxembourg restait inutile et masquée; enfin, on allait saisir, entre la Moselle et le Rhin, des positions qui nous procuraient un nouveau front de frontières, étroit et facile à conserver, nous soumettaient la navigation du Rhin et de la Moselle, retardaient la jonction des différents corps d'armée des alliés, et changeaient vraisemblablement le plan de leurs opérations[1]. »

Dumouriez ne vit pas les choses ainsi. Quoique ministre des relations extérieures, c'était lui qui, en réalité, avait à conduire la guerre, de Grave étant moins son collègue que son instrument. L'invasion soudaine de la Belgique, tel fut le point de départ de Dumou-

[1] Opinion de Mathieu Dumas. Voy. ses *Souvenirs*, t. II, p. 489.

riez. Se rappelant la récente révolution des Pays-Bas, comprimée, il est vrai, mais non domptée, il crut qu'il y avait là des cendres encore brûlantes à agiter, et que l'insurrection nous y attendait, décidée à nous servir d'auxiliaire. Il ne négligea point, du reste, de préparer le résultat, et divers agents secrets, parmi lesquels Saint-Huruge, furent envoyés en Belgique pour y travailler les esprits dans l'intérêt de la France[1]. Au fond, ce fut sur la propagande révolutionnaire que Dumouriez basa son plan de campagne[2].

Le maréchal de Rochambeau, supérieur en grade à Lafayette, semblait appelé, à cause de cela même, au commandement de l'expédition ; mais il était fort appesanti par l'âge, chagrin, malade, hostile au nouveau ministère, et si expansif dans ses aversions, qu'avant de se rendre à son armée, il lui était échappé de dire à Dumouriez : « Vous êtes un fou[3]. » Lafayette parut plus propre à diriger une invasion moitié militaire, moitié insurrectionnelle. Mais ce choix même ne témoignait-il pas d'une grande légèreté? Dumouriez ignorait-il que les patriotes belges étaient animés contre Lafayette d'un vif ressentiment? Ignorait-il que, sous la Constituante, c'était Lafayette qui s'était opposé à ce qu'on lût les dépêches par lesquelles les insurgés brabançons réclamaient contre Joseph II, l'appui de la France?

Au reste, l'*Instruction pour M. de Lafayette*, signée de Grave, mais rédigée par Dumouriez, contient ce curieux passage : « Le général n'entrera dans aucun détail politique avec les Belges sur leur manière de faire leur révolution : pourvu que leur insurrection soit

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 359.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. III.
[3] *Ibid.*

franche et à peu près universelle, IL NOUS EST ABSOLUMENT ÉGAL DANS QUEL SENS ELLE EST CONDUITE[1]. »

Ceci bien entendu, le plan militaire qu'adopta Dumouriez était fort simple.

Lafayette eut ordre de se porter sur Givet, d'en partir à la tête d'un corps de dix mille hommes, le 1er ou le 2 mai, au plus tard, pour attaquer Namur; et s'il l'emportait, ce qui était probable, de prendre une position défensive sur la Meuse, en avant de cette ville[2].

D'autre part, il fut ordonné au maréchal de Rochambeau de confier au général Biron une avant-garde de dix mille hommes, pour se porter rapidement sur Mons, et, en cas de succès, marcher du même pas sur Bruxelles[3].

Mais il était à craindre que, voyant la ville de Mons menacée, la nombreuse garnison de Tournay ne sortît pour la secourir. Afin de prévenir ce mouvement, d'attirer sur Tournay l'attention de l'ennemi, et de faire croire que c'était un des points de débouché de l'armée française, d'Aumont, commandant de Lille, reçut ordre de lancer dans la direction de cette dernière ville un détachement de cavalerie, lequel devait éviter de se compromettre, et battre en retraite dans le cas où la garnison de Tournay marcherait contre lui[4].

En même temps, et pour jeter le gouvernement de Bruxelles dans une semblable frayeur, les généraux autrichiens dans une semblable perplexité, d'Elbeck, commandant de Dunkerque, devait pousser droit à Furnes, à la tête de douze cents hommes[5].

[1] *Instructions pour M. de Lafayette*, du 22 avril 1792. — Voy. à la suite du t. II des *Souvenirs de Mathieu Dumas*, le n° 4 des *Pièces justificatives*.

[2] Rapport de Dumouriez à l'Assemblée nationale, 4 mai 1792.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

Le système d'invasion de la Belgique consistait donc dans la combinaison de quatre attaques simultanées, deux vraies et deux fausses, les secondes destinées à masquer les premières.

Ce plan que, sur la foi des Mémoires de Dumouriez, la plupart des historiens sont convenus d'admirer, n'avait-il rien qui prêtât à la critique? Il fallait que Lafayette rassemblât à Givet, d'une manière presque instantanée, un corps de dix mille hommes, le mît en mouvement, s'emparât de Namur : était-ce avec une poignée de troupes harassées, manquant de tout par la précipitation de leur marche, qu'on pouvait tenter un tel coup de main? Était-il supposable que l'ennemi, qui pouvait, en deux ou trois marches, renforcer la garnison de Namur, pendant qu'il en fallait *huit* ou *neuf* au général Lafayette pour y atteindre, ignorerait un mouvement de flanc sur cinquante lieues d'une frontière enclavée et découverte en beaucoup de points? Où étaient l'artillerie, les munitions de guerre, les pontons, mais surtout le nombre d'hommes nécessaire pour former l'investissement de la ville et du château de Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse? Ne savait-on pas combien était inexpugnable cette position du château de Namur, qui, avec une garnison de quatre mille hommes, avait arrêté autrefois les armées victorieuses de Louis XIV? Comment concevoir qu'on s'emparât de la ville, fût-elle ouverte, alors qu'elle était soumise au feu du château? Lafayette aurait-il divisé son corps déjà si faible? Aurait-il pu à la fois contenir, dans sa position, le corps autrichien, retranché sous le château entre les deux rivières, et cependant attaquer la ville, s'y établir, s'emparer des magasins, des dépôts d'artillerie, des munitions, des armes, y laisser garnison?

Fondées ou non, ces critiques, ainsi que d'autres

qui avaient trait aux attaques de Mons et de Tournay, servirent de base à la dénonciation dirigée plus tard contre Dumouriez par Mathieu Dumas[1].

Mais des reproches d'une nature différente pouvaient lui être adressés, et de ceux-ci la plus large part revenait aux Girondins, responsables des choix, tant qu'ils dominaient la situation.

A quels généraux confiaient-ils le soin de conduire la *guerre aux rois?* A des généraux royalistes.

Lafayette, qui devint républicain dans ses derniers jours, ne l'était nullement alors; depuis quelque temps il ne songeait plus qu'à couvrir le trône; il avait horreur des clubs, et nourrissait avec complaisance l'idée de voir fuir les Jacobins devant son épée. Dumouriez avoue dans ses Mémoires que c'étaient les Feuillants qui « portaient en avant Lafayette[2]. » Déjà Beaumetz était allé, sous l'habit d'un volontaire national, s'installer auprès de lui[3]; d'André, Le Chapelier, Desmeuniers, se disposaient à en faire autant : que pouvaient attendre les Girondins de la direction qu'un tel conseil martial imprimerait à la guerre?

Au point de vue de la Gironde, Rochambeau méritait-il plus de confiance? Ici encore c'est Dumouriez qui nous apprend que Rochambeau se trouvait « obsédé par les Feuillants, dont une partie étaient ses officiers généraux; » qu'il n'y avait pas moyen de compter sur une armée dont ni lui ni ses lieutenants n'avaient su gagner la confiance; qu'en un mot ce général était « mécontent de tout ce qu'il voyait, et *ennemi de la Révolution, quoiqu'elle l'eût créé maréchal de France*[4]. »

[1] Voy. son discours, à la suite du t. II des *Souvenirs*.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 225.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 147.
[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. III, p. 224.

Quant à Luckner, connu pour le mal que, dans la guerre de Sept ans, il avait fait, comme chef de partisans, aux troupes françaises[1], Mme Roland l'a peint en ces termes : « C'est un vieux soldat demi-abruti, sans esprit, sans caractère, véritable fantôme que purent conduire les premiers marmousets, et qui, à la faveur d'un mauvais langage, du goût du vin, de quelques jurements et d'une certaine intrépidité, acquérait de la popularité dans les armées, parmi les machines stipendiées, toujours dupes de qui les frappe sur l'épaule, les tutoie et les fait quelquefois punir. Je l'eus à dîner chez moi lors du premier ministère de Roland, et je l'entretins ou fus présente à sa conversation durant quatre ou cinq heures : « O mon pauvre pays, disais-je « le lendemain à Guadet, qui me demandait comment « j'avais trouvé Luckner, vous êtes donc perdu, puis- « qu'il faut aller chercher hors de votre sein un pareil « être pour lui confier vos destinées[2] ! »

Robespierre avait donc raison d'opposer ses craintes vigilantes au laisser aller des Girondins; et quel rude avertissement ne reçut pas ce laisser aller présomptueux, lorsque, dans la matinée du 1er mai, le bruit se répandit que nos troupes venaient d'essuyer à la frontière un déplorable échec, évidemment imputable à la trahison.

Sorti de Valenciennes, Biron était venu camper à Quiévrain, d'où il menaçait la ville de Mons. Tout à coup, sans même voir l'ennemi, deux régiments de dragons se mettent à fuir, en criant: *Nous sommes trahis!* et entraînent l'infanterie. Biron, Rochambeau fils, Levasseur, aide de camp de Dumouriez, se jettent au-devant des fuyards, s'efforcent de les arrêter : pour

[1] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 83.
[2] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 388 et 389.

toute réponse on tire sur eux[1]. L'armée entière se débande. Le camp de Quiévrain, les équipages de Biron, la caisse militaire, tout est pillé. On arrive dans le plus grand désordre, à Valenciennes, où les soldats parlèrent de massacrer Rochambeau. Dumouriez l'affirme : « C'était un coup monté[2]. »

Et en effet, dans le même temps, Théobald Dillon étant sorti de Lille, les trois mille hommes qu'il commandait n'eurent pas plutôt aperçu un petit corps de neuf cents hommes, venu de Tournay à leur rencontre, que le cri : *Nous sommes trahis !* se fait entendre. Et aussitôt la cavalerie s'ébranle, tourne bride, passe sur le corps de l'infanterie, et s'enfuit jusqu'à Lille, abandonnant artillerie, chariots, équipages. Dillon fut massacré dans une grange par ses propres soldats[3]. A Lille, un curé et quelques chasseurs tyroliens, qu'on avait faits prisonniers, furent pendus[4]. Trois cents hommes environ avaient péri dans cette double déroute, « résultat d'un complot très-noir, » dit Dumouriez[5].

Mais par qui fut-il tramé, ce complot ? La seule chose qu'on puisse dire avec certitude, c'est qu'il n'y avait qu'un parti qui fût intéressé à un tel désastre, et que le royalisme dominait dans les corps de cavalerie envoyés à la frontière.

Les échecs de Mons et de Tournay, au début même de la campagne, trompèrent complétement l'Europe sur les ressources et la force de la Révolution armée. A la Cour de Berlin, à la Cour de Vienne, on ne parla plus de nos troupes que comme d'un ramas de milices indisciplinables. Le duc de Brunswick, malgré sa répu-

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IV, p. 235.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 236.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 147.
[5] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 236.

tation de sagesse, passa de l'excès du respect à celui du dédain; et à une revue de l'armée prussienne qui eut lieu, peu de temps après, à Magdebourg, on entendit Bischofswerder dire à plusieurs officiers de marque : « Messieurs, n'achetez pas trop de chevaux; la comédie ne durera pas. Les fumées de la liberté se dissipent déjà à Paris. *L'armée des avocats* sera bientôt anéantie en Belgique, et nous serons de retour dans nos foyers en automne[1]. »

A Paris, la sensation produite fut très-vive, et selon l'usage, tous les partis se renvoyèrent la responsabilité de l'événement. Des déclamateurs royalistes furent vus courant de rue en rue, de café en café, parlant beaucoup de Dillon massacré, nullement des soldats qui avaient péri, et criant qu'il y avait parmi les Français des cannibales; qu'on ne trouverait plus de généraux désormais; qu'il fallait un exemple, et terrible; qu'égorger un pauvre prêtre sans défense, des prisonniers, était le dernier des crimes. Et ils se gardaient bien d'ajouter que, dans les chasseurs tyroliens tués à Lille, on avait reconnu des espions de l'Autriche. Quant au curé, c'était un fanatique de contre-révolution, trop connu comme tel Effrayé de la fin tragique de Dillon, il se sauvait du couvent des Ursulines, déguisé en femme, lorsqu'il fut saisi, fouillé, et trouvé nanti de papiers compromettants[2].

De leur côté, les Jacobins flétrissaient leurs ennemis du nom de traîtres. Robespierre dans *le Défenseur de la Constitution*, Carra dans les *Annales patriotiques*, Marat dans *l'Ami du Peuple*, faisaient ressortir en traits brûlants tout ce qui démontrait qu'il y avait eu perfidie sanguinaire. Le journal de Prudhomme rappelait

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 371.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 147.

fort amèrement combien avaient raison ceux qui s'étaient armés de défiance, et il demanda si c'était pour aboutir à de semblables résultats, que l'Assemblée, chose inouïe! avait fait délivrer à chacun des généraux une somme de 500 000 livres à employer en *dépenses secrètes*[1]!

Bien que les Girondins ne pussent être soupçonnés sans absurdité d'avoir voulu faire manquer les premières opérations d'une guerre si ardemment provoquée par eux-mêmes, ils sentirent bien qu'on les pouvait accuser, au moins d'imprudence, et ils ne négligèrent rien pour étouffer des clameurs importunes. Le 2 mai, ils se joignirent aux Feuillants, pour chasser de l'Assemblée une députation de Cordeliers, qui venaient y crier à la trahison, et, le lendemain, sur la motion d'un des leurs, Lasource, motion appuyée par Guadet avec un emportement extraordinaire, Marat fut frappé, en compagnie de Royon, d'un décret d'accusation[2].

Quelque momentanée qu'elle soit, l'alliance d'un parti contraire n'est jamais gratuite : en échange de l'appui qu'ils venaient de prêter aux Girondins contre les Cordeliers et contre Marat, les Feuillants avaient à réclamer une concession. Cette concession fut un décret qui autorisât la célébration d'une fête funéraire, en mémoire de Simoneau, maire d'Étampes, mort le 3 mars 1792, pour avoir défendu la loi. Dans l'esprit des Feuillants, qui la décrétèrent, de Dupont de Nemours, qui en fut l'ordonnateur, de Roucher et d'André Chénier, qui en furent les poëtes, cette cérémonie n'était pas autre chose qu'une revanche de la *fête de la Liberté*, donnée aux soldats de Châteauvieux. Les Girondins, en

[1] *Révolutions de Paris*, n° 147.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 222.

paraissant y adhérer, se frappaient donc eux-mêmes, et prêtaient le flanc à de légitimes attaques. Ils cédèrent pourtant, et la fête eut lieu, sinon avec leur assentiment secret, du moins avec leur concours visible. Or, l'image de la LIBERTÉ, cette fois, n'était plus en première ligne : l'étendard arboré par les Feuillants était celui de la LOI; au lieu de l'inscription *Liberté, égalité, fraternité,* ils avaient adopté l'inscription *Liberté, égalité, propriété;* et ils se complurent à promener sous les yeux de tout Paris un tableau calomnieux qui représentait le maire d'Étampes assassiné par des piques, tandis qu'il l'avait été par des baïonnettes[1]. Le peuple était allé voir passer le cortége par pure curiosité[2], cette fête n'étant point la sienne : la calomnie peinte dirigée contre les piques l'offensa cruellement, et les haines mutuelles s'en accrurent.

Les Girondins descendaient une pente dangereuse ; il était temps, pour leur gloire, que quelque fait survînt qui, en les chassant du pouvoir, les rendît à la Révolution : le coup désirable ne se fit pas attendre.

A la nouvelle des revers de Mons et de Tournay, le timide de Grave s'était hâté de donner sa démission de ministre de la guerre, et cédant cette fois à l'influence des Girondins, quoique plus particulièrement dominé par Dumouriez, lui-même il avait proposé au roi pour le remplacer, le colonel Servan[3]. Suivant Dumouriez, dont il devint bien vite l'ennemi, Servan cachait sous un extérieur froid, réfléchi et austère, beaucoup d'ambition et d'insensibilité[4]. Suivant Mme Roland, dont il fut l'ami, et à laquelle des calomnies de salon le donnèrent pour amant, c'était un homme d'une trempe ar-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 152.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. v, p. 244.
[4] *Ibid.*, p. 243

dente, de mœurs pures et très-sensible, un soldat intrépide, un patriote, un philosophe[1]. Étienne Dumont, plus désintéressé dans ses jugements, lui attribue un caractère noir et un orgueil atrabilaire[2]. Ce qui est sûr, c'est que c'était un honnête homme, fidèle à ses principes, très-dévoué à son parti, et qui n'entendait nullement s'asservir à l'ambition sceptique de Dumouriez.

Son avénement au ministère était donc de nature à ébranler l'influence de ce dernier, qui s'en aperçut bientôt, et s'en irrita.

Jusqu'alors, l'entière soumission de de Grave et de Lacoste à Dumouriez avait servi de contre-poids, dans le Conseil, à la prédominance de la Gironde; mais l'entrée de Servan aux affaires rompait tout équilibre, et Dumouriez croyait trop en son génie pour se passer du premier rang.

Aussi bien, l'ascendant de Mme Roland lui avait toujours déplu; il ne pouvait souffrir qu'elle tînt en quelque sorte le *bureau de la Gironde*[3], et que le dîner ministériel du vendredi, qui avait lieu chez elle, devînt le *dîner de faction*[4]. A l'un de ces dîners, Guadet ayant lu une lettre qu'il proposait aux ministres de signer et qui avait pour objet de forcer Louis XVI à renvoyer son confesseur non assermenté, Dumouriez déclara d'une façon très-vive que nul ministre n'avait dans son département la conscience du roi, et que Louis XVI était en droit de prendre comme directeur de conscience un calviniste, un papiste, un iman, un rabbin, à son choix. Guadet était furieux. La scène s'anima fort. Mais Dumouriez tint bon, et la lettre dut être retirée[5].

[1] *Mémoires de Mme Roland*, t. II, p. 371.
[2] *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. xx, p. 395.
[3] Ce sont ses propres expressions. — Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, chap. vi, p. 255.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, p. 256 et 257.

Autre cause de rupture : Lacoste, soufflé par Dumouriez, refusa résolûment de nommer pour gouverneur de Saint-Domingue Sillery, que les Girondins proposaient[1].

Alors, pour se venger, ceux-ci commencèrent à porter sur la conduite du ministre des affaires étrangères un regard plus scrutateur. Il avait une maîtresse, et c'était Mme de Beauvert, une femme galante, la sœur de l'aristocrate Rivarol[2]. Il avait un agent de confiance, et c'était Bonne-Carrère, aimable intrigant, héros des lieux de prostitution, homme dont la fortune avait pris naissance dans les tripots[3]. Il s'était fait allouer six millions de fonds secrets, et voilà qu'on parlait d'une affaire, trop obscure, que Bonne-Carrère avait ménagée, de certaines sommes dont Mme de Beauvert devait avoir sa part[4]. Roland crut qu'il appartenait à la gravité de son caractère et de son âge de gourmander sur tout cela son collègue. Dumouriez le prit d'abord sur un ton léger, puis, se voyant pressé, témoigna de l'humeur[5]. Les deux ministres se séparèrent, mécontents l'un de l'autre. Le dîner du vendredi fut rompu. Les rapports s'aigrirent de plus en plus.

Mais ce qui vint combler la mesure des colères réciproques, ce furent les imprudentes menaces de Guadet. Lorsqu'on avait accordé à Dumouriez six millions de fonds secrets, il avait été décidé formellement que le ministre ne serait assujetti à en rendre compte qu'au roi; et, soit erreur involontaire, soit perfidie, cette clause, bien que votée par l'Assemblée, se trouvait

[1] Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, p. 257 et 258.

[2] *Mémoires de Mme Rolland*, t. I, p. 381.

[3] *Première lettre de Brissot à Dumouriez*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 673, 74, 75. — Brissot. — British Museum.

[4] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 381.

[5] *Ibid.*

avoir été, à l'insu de Dumouriez, omise dans la rédaction du décret. Guadet s'arme de cette omission, assure qu'il a entre les mains de quoi faire trembler le ministre rebelle, et se dispose à demander compte publiquement des six millions. S'il eût été moins ferme, Dumouriez était perdu. Mais l'indignation exaltant son énergie naturelle, il éclata d'une manière inattendue, changea brusquement sa position d'accusé en celle d'accusateur, fit grand bruit d'un *faux* commis à son préjudice, poussa un Jacobin à dénoncer ce faux du haut de la tribune, força de la sorte l'annulation du décret, et réduisit Guadet au silence[1].

A de semblables querelles il n'y avait plus qu'un dénoûment possible, le renouvellement ou la chute du ministère. Si les Girondins ne chassaient pas Dumouriez du pouvoir, ils devaient s'attendre à en être chassés par lui. Mme Roland le comprit de reste, elle le dit à son mari[2], et de part et d'autre on se prépara au combat décisif.

Mais pendant que Dumouriez, en courtisan qu'il était, s'étudiait à gagner le roi, pour rester maître du terrain, les Girondins, dans le même but, réunirent tous leurs efforts pour intimider Louis XVI et le désarmer.

Le prélude à ce système d'attaques fut la dénonciation d'un *Comité autrichien*, auquel on faisait aboutir tous les fils d'une conspiration immense dans laquelle la nation était enveloppée. La Cour, saisie d'effroi, ne trouva pas de meilleur moyen de dissimuler sa frayeur que de l'abriter derrière un grand étalage d'indignation. Carra, qui, prenant l'initiative de la dénonciation dans

[1] Voy. pour les détails, les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VI, p. 258-264.

[2] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 382.

ses *Annales patriotiques*, avait nommé Montmorin et Bertrand de Moleville, fut cité au tribunal des juges de paix; et, comme il déclarait tenir ses renseignements de Merlin, Bazire et Chabot, le juge de paix Étienne de La Rivière, sans plus de façon, lança un mandat d'amener contre les trois députés et les fit arrêter chez eux par la gendarmerie[1], à quoi l'Assemblée, stupéfaite de tant d'audace, répondit aussitôt par un décret d'accusation qui envoya de La Rivière à la Cour d'Orléans[2].

Bientôt, on ne parla plus dans Paris que de ce mystérieux et terrible *Comité autrichien*, la Gironde faisant maintenant ce que, par l'organe de Brissot, elle avait tant reproché à Robespierre..., semant le soupçon.

Et elle n'avait ici d'autre tort que de se contredire; car, en indiquant les Tuileries comme le centre d'un complot tramé contre la Constitution, de concert avec l'étranger, et en désignant Montmorin, en désignant Bertrand de Moleville, elle était dans le vrai. C'est ce que nous savons aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, par les révélations contemporaines. Louis XVI, en effet, aussitôt après la déclaration de guerre à l'Autriche, avait chargé Mallet du Pan d'une mission secrète auprès du roi de Bohême et de Hongrie, et du roi de Prusse. Or, à propos de cette mission sur laquelle nous aurons à revenir, voici ce qu'on lit dans les Mémoires, tout récemment publiés, de Mallet du Pan :

« .... J'eus un entretien de plusieurs heures avec M. de Montmorin, dans son hôtel, l'avant-veille de mon départ et en présence de M. Malouet.... Le résultat fondamental auquel nous nous arrêtâmes et qui était celui des vœux et des instructions secrètes de Sa Majesté, fut qu'il importait par-dessus tout de conserver à la

[1] *Révolutions de Paris*, n° 150.
[2] *Ibid.*

guerre le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance, afin d'écarter toute idée de collusion entre le roi et les deux Cours, et d'amener le dénoûment à la forme d'un arbitrage entre Sa Majesté et les étrangers d'une part, et de l'autre entre Sa Majesté et la nation. Cette conférence dernière avec M. de Montmorin eut lieu le jour même où ce ministre — il ne l'était plus alors — et M. de Bertrand rendirent plainte criminelle par-devant le juge de paix La Rivière, contre Carra et ses *calomnieuses* dénonciations d'un comité autrichien siégeant aux Tuileries[1]. »

Quoi! les dénonciations de Carra étaient *calomnieuses*, lorsqu'on nous apprend que Louis XVI correspondait secrètement avec l'Autriche; que Bertrand de Molleville, Montmorin, Malouet, Mallet du Pan étaient les agents de ce concert; et qu'on s'entendait sur les dernières dispositions à prendre, le JOUR MÊME où l'on ne rougissait pas de se prétendre calomnié! La Révolution fut soupçonneuse, c'est certain; mais eut-elle tort de l'être? Avec de pareils faits sous les yeux, l'affirme qui l'ose!

Dans le même temps, d'autres rumeurs agitaient la capitale : le roi, était-il dit, méditait une seconde tentative d'évasion.... Vague d'abord, cette rumeur prit peu à peu une telle consistance, que Pétion crut devoir écrire au commandant de la garde nationale pour lui recommander la vigilance. Louis XVI s'en plaignit dans une lettre adressée à la municipalité, et Pétion répliqua : « Qu'ai-je fait? J'ai veillé quand mes concitoyens dormaient[2]. »

Ce fut au plus fort de l'excitation produite par toutes

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 289 et 290. Paris, 1851.

[2] Voy. cette correspondance entre Louis XVI et Pétion, reproduite *in extenso*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, 347-351.

ces défiances et toutes ces craintes, que, le 23 mai, Gensonné et Brissot firent monter, de la presse à la tribune, la dénonciation du *Comité autrichien*. Brissot basa son réquisitoire sur des documents que, comme membre du comité diplomatique, il avait pu extraire des archives. Il fut clair, vif, pressant et n'hésita pas à conclure à la mise en accusation de Montmorin.

Mais il nuisit lui-même à sa cause et gâta l'effet de son discours par cette insinuation, trop évidemment calomnieuse : « On a reconnu l'existence du Comité autrichien *dans l'opposition d'un certain parti à la guerre offensive*. C'était accuser l'élite du Jacobinisme de complicité avec la Cour, c'était accuser Robespierre de complicité avec Montmorin! Ce rapprochement insensé remplit les patriotes d'indignation, et fut relevé par le journal de Prudhomme d'une manière terrible : « Vous avez dit, à la tribune des Jacobins, qu'il ne fallait pas dénoncer sans preuves : donnez les vôtres, sinon vous serez réputé calomniateur.... Vous dites que *ce parti* a voté contre la guerre, parce qu'elle était dirigée contre la maison d'Autriche? Escobar! Quand on a commencé la discussion sur la guerre, il n'était nullement question de la maison d'Autriche. Vous répondiez, vous, des intentions pacifiques de l'empereur, et ne vouliez détruire que Coblentz[1]. »

Cependant, rejetés avec violence dans la Révolution, les Girondins ne ménageaient plus rien. Le 6 avril ils avaient fait rendre un décret qui prohibait le port public de tout costume ecclésiastique, et, à cette occasion, on avait vu Fauchet prendre sa calotte et la mettre dans sa poche : le 27 mai, sur la motion de Vergniaud et le

[1] *Révolutions de Paris*, n° 156. — On voit ici l'éclatante confirmation de la distinction importante, et inaperçue jusqu'à présent, que nous avons établie plus haut, dans le chapitre intitulé *Débats sur la guerre*.

rapport de la commission des Douze, les prêtres non assermentés furent frappés d'un décret qu'avaient provoqué leurs menées factieuses, mais qui n'en était pas moins d'une rigueur que la stricte justice désavouait : « Considérant que ce serait compromettre le salut public que de regarder plus longtemps comme membres de la société, des hommes qui cherchent évidemment à la dissoudre..., l'Assemblée décrète : Lorsque vingt citoyens actifs d'un même canton se réuniront pour demander la déportation d'un ecclésiastique non assermenté, le Directoire du département sera tenu de prononcer la déportation si l'avis du Directoire est conforme à la pétition. »

Triste ressource que de faire porter à l'équité le costume de la tyrannie! Et puis, comme le firent très-bien observer les *Révolutions de Paris*, pourquoi vingt citoyens *actifs*[1]? Même en matière de persécution, le privilége?

Le roi fut douloureusement affecté du décret contre les prêtres, et se promit bien de refuser sa sanction. Mais ce coup ne fut pas le seul qui fit alors saigner son cœur. Un jour, comme il se trouvait à table avec la reine, Mme Campan leur vint annoncer que l'Assemblée s'était fort occupée d'une dénonciation faite par les ouvriers de la manufacture de Sèvres; qu'ils avaient apporté sur le bureau du président une liasse de brochures contenant, disaient-ils, la vie de Marie-Antoinette; que le directeur de la manufacture avait été mandé à la barre et avait déclaré avoir reçu l'ordre de brûler ces imprimés dans les fours qui servaient à la cuisson des pâtes de ses porcelaines[2]. Le roi rougit, et

[1] *Révolutions de Paris*, n° 156.

[2] La séance à laquelle ce récit fait allusion, fut celle du 28 mai 1792

baissa la tête sur son assiette. La reine lui dit : « Monsieur, avez-vous connaissance de cela? » Il ne répondit rien. Mme Campan s'étant retirée, la reine se rendit chez elle, peu d'instants après, et lui confia qu'un nouveau libelle de Mme Lamotte avait été publié à Londres; que le roi avait fait acheter l'édition, pour étouffer le scandale, et que M. de Laporte n'avait pas trouvé de meilleur moyen d'anéantir la totalité de l'ouvrage, qu'en le faisant brûler à Sèvres en présence de deux cents ouvriers dont cent quatre-vingts étaient Jacobins. Aussi l'éclat qu'on voulait éviter venait-il d'avoir lieu. Marie-Antoinette cacha sa douleur. Louis XVI fut consterné[1].

Mais ce qui combla la mesure de leurs amertumes, ce fut le licenciement de la garde royale.

Qu'il y eût impossibilité de la tolérer plus longtemps, les aveux de Dumouriez dans ses *Mémoires* le prouvent jusqu'à l'évidence. Elle abondait en *coupe-jarrets*, en *chevaliers d'industrie*[2], dont l'enrôlement se faisait à des bureaux bien connus; elle comprenait une foule de spadassins qu'on rencontrait partout la menace dans les yeux, la main sur la garde de leur épée, et la provocation à la bouche. Les gardes nationaux de service à leurs côtés, ils les traitaient avec un mépris irritant, et se plaisaient à réveiller de vieilles étiquettes de cour pour les mortifier[3]. Murat, le même que la fortune destinait à être le beau-frère de Napoléon, faisait partie de cette garde, et donna sa démission[4], de dégoût sans doute. Enfin les choses en vinrent au point que, dans tout Paris, les alarmes s'éveillèrent. On raconta que,

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. xx, p. 198.

[2] Ce sont les propres termes dont se sert Dumouriez. — Voy. ses *Mémoires*, t. II, chap. vi, p. 167.

[3] *Ibid.*, p. 168.

[4] Rapport de Bazire, dans la séance du 29 mai 1792.

dans les casernes des gardes du corps, à l'ancienne École militaire, il y avait un drapeau blanc, présent du roi. Il n'en fallut pas davantage : le peuple des faubourgs voisins de cette caserne s'assemble, et précédé de quelques officiers municipaux, force l'entrée. Une recherche ardente n'aboutit qu'à la découverte d'un très-petit drapeau blanc donné au Dauphin ou par le Dauphin, mais on trouva nombre de chansons royalistes et des pamphlets contre l'Assemblée nationale[1]. D'autre part, on sut que des cocardes blanches avaient été distribuées aux Suisses. Quelques-uns d'entre eux les avaient arborées à Neuilly. Une multitude de libelles, ayant pour but d'avilir les représentants du peuple, étaient jetés dans la circulation par des mains mystérieuses. Le cri *Au diable la nation!* fut entendu sous le portique des Tuileries.

C'en était trop.

Le 28 mai, Chabot ouvrit le feu. « J'ai sous les yeux, s'écria-t-il, cent quatre-vingt-deux pièces qui prouvent le complot dont on nous menace. » Aussitôt Bazire prend la parole. Il signale l'esprit contre-révolutionnaire des défenseurs du château, parle de certaines orgies où des cavaliers ont associé insolemment aux santés du roi et de la reine, celle du prince de Condé, celle du comte d'Artois, celle de Lambesc ; il insiste sur le projet d'enlever le roi, et demande que la garde de Paris soit doublée. A son tour, Carnot le jeune propose à l'Assemblée de se déclarer permanente, suivant la forme adoptée par la Constituante, lors de la première fuite du roi. La salle retentit d'applaudissements, et sur-le-champ il est décrété que l'Assemblée se tiendra en permanence; que la garde de Paris sera doublée, et que, chaque matin,

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, livre III, chap. VI, pages 168 et 169.

Pétion viendra rendre compte de l'état de la capitale[1].

Le 29, en effet, à neuf heures du matin, Pétion se présentait à la barre. « La nuit a été calme, dit-il, et rien n'annonce un jour orageux. Cependant, point de fausse sécurité! Ce serait celle de la stupeur. » A peine a-t-il prononcé ces paroles, qui résonnèrent au fond des cœurs comme le bruit lointain de la foudre, qu'une foule considérable, accourue de la section des Gobelins, demande à être admise. Armée de fusils, de fourches, de piques, de bâtons que surmonte le bonnet rouge, et composée en partie d'*habits bleus*, en partie de *sans-culottes*[2], elle traverse la salle tambour battant et se range autour de l'Assemblée, jurant de se sacrifier pour la défendre. Bazire, dans un long rapport, conclut au licenciement de la garde. Couthon raconte et s'offre à prouver qu'un maréchal des logis a pris l'engagement, si on voulait lui confier l'exécution de cet attentat, de faire, avant qu'il fût un mois, sauter la salle de l'Assemblée. Une émotion extraordinaire régnait sur tous les bancs. Elle fut accrue par des provocations royalistes, les unes d'un ordre vulgaire et bas, comme celle de Jaucourt, qui alla menacer Chabot à l'oreille de lui donner cent coups de bâton; les autres mêlées d'insolence et de courage, comme celles de Foudrières et de Calvet, qui se firent envoyer à l'Abbaye, le premier, pour avoir imputé à l'éloquence de Guadet et de ses pareils l'embrasement de la place publique; le second, pour avoir comparé l'époque de la Révolution au règne de Tibère. Tout cela ne pouvait que précipiter le dénoûment : l'Assemblée décréta que la garde serait licenciée et le duc de Brissac, son commandant, mis en accusation[3].

[1] Voy. Buchez et Roux, *Hist. parlement.*, t. XIV, p. 297 et suiv.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 151.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XIV, *ubi supra*.

Le 30 mai, à la séance du soir, Louvet vint, au nom de la section des Lombards, demander que toutes les sections de Paris fussent déclarées en permanence; et de ses lèvres qui, plus tard, prêcheront le modérantisme, tomba cet avertissement farouche : « Il importe d'empêcher par de sages précautions qu'il n'arrive enfin un jour où nous soyons réduits à l'affreuse nécessité de faire ruisseler dans les rues le sang des rebelles[1]. »

Louis XVI parut d'abord décidé à ne point obéir à ce dernier décret; mais ses ministres lui ayant représenté avec force l'inutilité, le péril de la résistance, il céda, et, lorsque le duc de Brissac vint prendre congé de lui, « Vous allez en prison, lui dit-il d'un air triste. Je serais bien plus affligé si vous ne m'y laissiez moi-même[2]. »

Barnave était d'avis que, sans perdre de temps, le roi recréât un état-major, sauf à le composer de gens dont il envoyait les noms à la reine, ajoutant que les hommes portés sur la liste *passaient pour être des Jacobins prononcés et ne l'étaient pas*[3]. La reine ne crut pas devoir se ranger à cette opinion; et Barnave, découragé, résolut de s'éloigner de Paris. Dans une dernière audience qu'il obtint de Marie-Antoinette, il lui dit : « Vos malheurs, madame, et ceux que je prévois pour la France, m'avaient déterminé à me dévouer à vous servir. Je vois que mes avis ne répondent pas aux vues de Vos Majestés. J'augure peu du succès du plan qu'on vous fait suivre. — Celui qui consistait à attendre tout désormais de l'étranger. — Vous êtes trop loin des secours; vous serez perdus avant qu'ils parviennent jusqu'à vous. Je désire ardemment me tromper dans une aussi douloureuse prédiction; mais je suis bien sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos mal-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIV, *ubi supra*.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XI, p. 76.
[3] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. xx, p. 204.

heurs m'ont inspiré, et les services que j'ai voulu vous rendre. Je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main. » La reine lui accorda cette faveur, le visage baigné de larmes[1].

Les Girondins venaient de désarmer la royauté, au dedans; mais elle restait armée contre eux au dehors. Et puis, comme un spectre qui partout se serait dressé devant eux, Robespierre était là, qui les suivait de son froid regard, analysait leurs actes, plongeait au fond de leurs pensées, et, avec une persistance inexorable, notait jusqu'aux moindres fautes. De récents débats avaient fait à leur orgueil une blessure dont il saignait encore. Dans un but fort patriotique en soi, sous l'impulsion d'un sentiment très-sincère peut-être, mais qui put paraître suspect aux esprits soupçonneux, ils s'étaient avisés de proposer aux Jacobins l'exclusion de quiconque ne serait pas muni de la quittance du percepteur, et ils eussent probablement fait passer cette proposition, où l'apothéose du Girondin Clavière s'enveloppait du prétexte de féliciter le recouvrement de l'impôt, si, pour la combattre, Robespierre ne se fût levé, au milieu d'une effroyable tempête de cris, et tellement obstinés, que le président des Jacobins, ce jour-là, dut se couvrir[2]. Robespierre fit rejeter la motion comme contraire à l'égalité, puisqu'elle tendait à fermer aux pauvres la porte des sociétés patriotiques; comme contraire à la justice, puisqu'elle ne distinguait pas entre la mauvaise volonté et l'impuissance; comme fallacieuse, puisqu'elle transformait en titre de civisme le payement de l'impôt, c'est-à-dire l'exécution de la loi et l'accomplissement du plus simple des devoirs[3].

[1] *Mémoires de Mme Campan.*

[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 10 mai 1792.

[3] *Ibid.*

Les Girondins avaient vivement ressenti cette défaite; mais ce qui avait retourné le poignard dans la plaie, c'était l'éclatant appui que, dans cette circonstance, Danton avait prêté à leur adversaire. « Plus j'approuve l'opinion de M. Robespierre, s'était écrié Danton, plus j'en crois la discussion utile. M. Robespierre n'a jamais exercé ici que le despotisme de la raison. Ce n'est donc pas l'amour de la patrie, mais une basse jalousie, mais toutes les passions les plus nuisibles qu'excitent contre lui ses adversaires avec tant de violence. Eh bien, messieurs, il nous importe à tous de confondre complétement ceux qui vous proposent des arrêtés aussi attentatoires à la majesté du peuple.... Il sera peut-être un temps, et il n'est pas éloigné, où il faudra tonner contre ceux qui attaquent, depuis trois mois, une vertu consacrée par toute la Révolution, une vertu que ses ennemis d'autrefois avaient bien traitée d'entêtement et d'âpreté, mais que jamais ils n'avaient calomniée comme ceux d'aujourd'hui[1] ! »

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution.* — Séance du 10 mai 1792. — C'est ici qu'éclate d'une manière, on peut le dire, déplorable la partialité de M. Michelet (voy. son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, chap. VII, p. 438 et 439). Ces mots de Robespierre : « Il me semblerait meilleur citoyen, celui qui, pauvre mais honnête homme, gagnerait sa vie sans pouvoir payer ses contributions, que celui qui, gorgé peut-être de richesses, ferait des présents puisés à une source corrompue, » ces mots si naturels, si bien appropriés à la circonstance, voilà ce que M. Michelet appelle « une lâche flatterie au populaire, » un « bavardage hypocrite. » Mais pourquoi donc n'imprime-t-il pas la même flétrissure à son héros Danton, qui se range de l'opinion de Robespierre et déclare la proposition girondine *attentatoire à la majesté du peuple?* Est-ce que Robespierre avait poussé aussi loin que Danton semble le faire « la flatterie au populaire? » Mais quoi! ce discours de Danton, M. Michelet se garde bien de le donner. Il se borne à dire que Danton fit, en cette occasion, par politique, un éloge enthousiaste des vertus de Robespierre. De sorte que ce qui est lâche flatterie et hypocrisie chez le second, n'est plus que de l'habileté chez le premier! Et M. Michelet se trouve louer presque dans celui-ci, ce que, dans celui-là, il voue au mépris et à la haine!...

Danton ne disait que trop vrai. Il fut prouvé que les Girondins, pour abattre Robespierre, employaient des moyens illégitimes; qu'ils se servaient contre lui du pouvoir officiel dont ils disposaient; qu'ils essayèrent de lui enlever le club des Jacobins, en accordant places et faveurs à la plupart des membres du comité de correspondance[1]; qu'ils firent enfin circuler, sous le couvert de Roland, ministre de l'intérieur, les discours où Brissot essayait de ruiner dans l'opinion un rival presque aussi difficile à décrier qu'à vaincre[2].

Mais Robespierre, de son côté, sut-il toujours être juste à l'égard de ses ennemis? Non. Dans l'acte d'accusation que publia contre les Girondins, avec désignation particulière de Brissot, de Guadet, de Condorcet, le journal qui venait d'être créé par Robespierre, on trouve, mêlés à des reproches malheureusement bien fondés, beaucoup d'imputations fausses ou vagues, et la calomnie s'y montre plus d'une fois pour tenir tête à la calomnie. Certes, si Robespierre s'était contenté de crier aux Girondins : « Vous n'avez pas su vous garder de l'esprit d'intrigue — Vous avez penché vers d'équivoques alliances — Vous avez donné dans le système corrupteur des dépenses secrètes — Vous, Guadet, vous avez poursuivi la licence de la presse avec un emportement qui montrait peu de souci pour sa liberté — Vous, Brissot, vous avez disposé des emplois publics en faveur de vos créatures avec une ostentation qui touchait au scandale, » il y aurait eu certes peu de chose à reprendre à un tel réquisitoire. Mais les accuser d'indulgence pour le crime, et, *peut-être*, de connivence avec les chefs de faction; mais insinuer que leurs dénonciations mêmes pouvaient bien n'être qu'un jeu

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution.*
[2] *Ibid.* — Dénonciation de Brissot par Tallien.

concerté avec les ennemis de la Révolution; mais leur reprocher de n'avoir pas assez pris le parti des sanglants héros d'Avignon, quand c'était de l'avoir pris qu'il eût fallu les blâmer...., quoi de plus absurde, et, tranchons le mot, de plus inique[1]?

Toutefois il est un passage de l'article qui mérite d'être cité; c'est celui où Robespierre dit : « N'est-ce pas vous qui avez voulu qu'on investît les généraux du pouvoir arbitraire de vie et de mort, et du droit de faire des lois pour l'armée? Ignorez-vous que ce sont ceux qui disposent de la force armée qui fixent le sort des révolutions? Ignorez-vous quel est l'ascendant que des généraux habiles et victorieux peuvent prendre sur leurs soldats? L'histoire des autres peuples, l'expérience de la faiblesse et des passions des hommes ne devraient-elles pas vous éclairer sur des dangers si pressants? Le plus redoutable ennemi de la liberté des peuples, et surtout de la nôtre, c'est le despotisme militaire[2]. »

Le péril que Robespierre signalait ici avec tant de raison était un de ceux qui l'avaient toujours le plus préoccupé. Déjà, dans le second numéro de son journal, il avait exposé, sur *la nécessité et la nature de la discipline militaire*, un système qui partait de cette definition : « La discipline militaire — la vraie — est l'obéissance aux lois *particulières* qui règlent les *fonctions du soldat.* » Hors de là, selon Robespierre, il n'y avait que tyrannie; et si le soldat se trouvait asservi à la volonté de l'officier, même pour ce qui ne tenait en aucune sorte aux obligations du service militaire, il cessait d'être un citoyen, il cessait d'être un homme, il deve-

[1] Voy. cette longue attaque dans le n° 3 du *Défenseur de la Constitution.*

[2] *Ibid.*

nait une machine de mort. « En résumé, écrivait Robespierre, il y a deux disciplines militaires : l'une est le pouvoir absolu des chefs sur *toutes* les actions et *toute* la personne du soldat; l'autre est leur autorité légitime circonscrite dans ce qui touche au service militaire. La première fait, des soldats, autant de serfs destinés à seconder aveuglément les caprices d'un homme; l'autre en fait les serviteurs dociles de la patrie et de la loi : elle les laisse hommes et citoyens. La première convient aux despotes, la seconde aux peuples libres[1]. »

Ainsi menacés de toutes parts, les Girondins résolurent de se sauver, à force d'audace. Le 4 juin, Servan, sans en avoir rien dit à ses collègues du Conseil, vint proposer inopinément à l'Assemblée d'appeler de chaque canton de France cinq fédérés, vêtus et équipés, qui se réuniraient le 14 juillet à Paris, *pour former ensuite un camp de vingt mille hommes au nord de la capitale*[2].

Les Girondins comptaient disposer jusqu'au bout de cette force, qui, au besoin, leur pouvait servir contre tous leurs ennemis à la fois. Aussi la mesure, favorablement accueillie dans l'Assemblée, souleva-t-elle, au dehors, une opposition très-vive. Courant de porte en porte, mendiant la signature des femmes, recueillant celle des enfants, les meneurs du Feuillantisme opposèrent au projet du camp de vingt mille hommes le vœu de huit mille pétitionnaires; et, de son côté, au risque

[1] *Défenseur de la Constitution*, n° 2. — Voilà ce que, dans son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, chap. VII, p. 437, M. Michelet appelle tout simplement une *tendance désorganisatrice* de Robespierre. Si c'est là de la *désorganisation*, il faut convenir qu'elle ressemble fort à la liberté. Plût au ciel que la France eût toujours pu se préserver de ce genre *d'organisation* qui consiste dans l'absorption par l'officier de toute la personne et de toutes les actions du soldat!

[2] Séance du 4 juin 1792.

d'être accusé d'une alliance contre-révolutionnaire, Robespierre, aux Jacobins, s'écria : « Cette armée est-elle appelée à combattre l'étranger? Pourquoi la renfermer dans le sein de Paris? N'est-ce pas aux frontières qu'il faut porter nos forces? Admirable expédient de fortifier Paris contre les troupes rassemblées dans la Belgique ou sur les bords du Rhin, lorsque sur l'un et l'autre point notre armée n'est pas encore complète; lorsqu'une partie des gardes nationales et des autres troupes est mal armée; lorsqu'une partie de nos frontières est dégarnie; lorsque Metz, Sarrelouis, Thionville, et tant de nos places fortes sont dans un état insuffisant de défense?... Quoi! nous avons nous-mêmes déclaré la guerre; depuis deux mois l'étendard tricolore devrait flotter sur les murs des villes belges, et l'on nous parle de défendre la capitale[1]! » Au lieu de cela, il proposait, lui, d'armer, conformément à leur demande, les habitants des pays ravagés par l'Autriche; de rappeler les anciennes gardes françaises et cent mille soldats congédiés pour cause de civisme[2].

Les Girondins, irrités, lui répondirent qu'il était un transfuge; *le Patriote français* se mit à l'attaquer avec un acharnement de toutes les heures, et Girey-Dupré n'hésita plus à signer les articles où il le déchirait.

Servan, nous l'avons dit, n'avait point communiqué sa motion au Conseil : Dumouriez le lui reprocha en face, et si violemment, que, sans la présence du roi, le sang eût coulé[3].

Voici en quels termes l'Assemblée vota la nouvelle levée de vingt mille hommes et leur réunion à Paris pour le 14 juillet : « En chaque municipalité, un re-

[1] *Défenseur de la Constitution*, n° 5.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 269.

gistre sera ouvert pour recevoir les inscriptions volontaires. Dans le cas où le nombre des gardes nationaux qui se seront fait inscrire excéderait celui fixé pour le canton, *ceux inscrits* SEULEMENT *se réuniront pour faire entre eux le choix de ceux qui voudront marcher*[1].

Vergniaud et ses amis avaient combattu, mais en vain, cette dernière disposition. A demi effrayés déjà d'avoir mis en mouvement une machine de guerre dont la portée était difficile à calculer, et sentant bien que les hommes qui s'enrôleraient seraient les patriotes les plus ardents, les Jacobins les plus exaltés, les futurs soldats de Robespierre, peut-être, ils auraient voulu que les choix fussent faits par tous les gardes nationaux de chaque canton ou par les corps administratifs. Précautions tardives! La Révolution, appelée par eux à Paris de chaque point de la France, s'était hâtée de les prendre au mot. L'importance de l'article 7 du décret du 8 juin fut si bien comprise par Robespierre et tous les révolutionnaires de l'avant-garde, que leur opposition au camp des vingt mille hommes tomba soudain. Et il se trouva que les Girondins venaient de lancer un char sous les roues duquel ils devaient eux-mêmes périr écrasés!

C'est ce que Dumouriez prévit; c'est ce qu'en plein Conseil il annonça d'un ton si ému et si prophétique, que Servan ne se put défendre d'un trouble secret[2]. Mais après de telles démarches, revenir sur ses pas est le comble de l'imprudence. Quoique fort opposé à la mesure, Dumouriez fut d'avis qu'il ne restait plus au roi d'autre ressource que de la sanctionner. « Au lieu des vingt mille hommes, si vous vous opposez au décret, dit-il à Louis XVI, il arrivera des provinces, sans dé-

[1] Décret du 8 juin 1792, art. 7.
[2] Voy. les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 272.

cret, quarante mille hommes qui peuvent renverser la Constitution, l'Assemblée et le trône[1]. » Louis XVI, effrayé sans être convaincu, demanda du temps pour réfléchir....

Mais sa sanction était impatiemment attendue pour un autre décret qui, bien plus que celui du camp de vingt mille hommes, lui faisait horreur. Quoi! on exigeait de lui, le fils aîné de l'Église, qu'il mît sa royale attache à la déportation possible d'un prêtre! Plutôt que de céder sur ce point, il était résolu de mourir. O fatalité terrible! Il advint que ces prêtres qu'au prix de tout son sang il eût voulu sauver, remplirent, en ce moment même, Paris de désordres et de scandales.

La veille des processions de la Fête-Dieu, Camille Desmoulins avait écrit : « Je crains que Manuel n'ait fait une grande faute, en provoquant l'arrêté contre la procession de la Fête-Dieu. Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, mais le bon Dieu ne l'est pas encore. — Notez que je dis le bon Dieu et non pas Dieu, ce qui est bien différent[2]. »

La critique était injuste; elle frappait un arrêté de la municipalité qui n'était en aucune sorte dirigé « contre la procession, » mais qui, très-philosophiquement, et par un respect bien entendu de la liberté des opinions religieuses, déclarait que les citoyens ne pouvaient être *forcés* à tendre et tapisser leurs maisons[3]. Quoi qu'il en soit, si Camille Desmoulins lui-même crut l'intérêt du bon Dieu compromis dans cette affaire, on juge du bruit que firent les prêtres et les dévotes! Ce

[1] Voy. les *Mémoires de Dumouriez*, t. II. liv. IV, chap. VII, p. 271.
[2] *Tribune des patriotes*, n° 3.
[3] Voy. le texte de cet arrêté dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 124.

qu'il y eut de pis, c'est que les contre-révolutionnaires, sous l'uniforme de la garde nationale, se hâtant d'intervenir, la procession de la Fête-Dieu donna naissance à des scènes de fanatisme du plus odieux caractère. Des citoyens, pour avoir gardé leur chapeau sur la tête, furent meurtris de coups et foulés aux pieds. Legendre raconta, aux Jacobins, que, menacé d'un coup d'épée, il avait dû se couvrir la poitrine comme d'un bouclier, du livre de la Constitution, qu'il portait dans sa poche, et qu'une mégère avait été au moment de le faire pendre, en criant : *Ne trouverai-je donc pas une pierre pour briser la boîte qui renferme la corde du réverbère*[1]? On reconnaît ici l'effet des prédications de la *Mère Duchêne!*

Tout cela poussait naturellement les révolutionnaires à presser la sanction des derniers décrets. Mme Roland eut l'idée de faire écrire au roi par son mari une lettre sévère qui mît un terme aux incertitudes, et d'une façon ou d'une autre, donnât à la situation un dénoûment.

Elle est fort belle cette lettre que Mme Roland traça de sa propre main et « tout d'un trait[2]. » La résistance aux deux décrets y est combattue par cette prophétie d'une forme si virile : « Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des mesures extrêmes; mais, quand on aurait déployé la force, pour contraindre l'Assemblée; quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans les environs, toute la France se lèverait indignée, et se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée. »

[1] *Journal de la Société des amis de la Constitution*, n° 210.
[2] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 375.

Quelle vigueur d'expression! Et, d'un autre côté, qui n'entendrait les battements d'un cœur de femme dans ce passage : « La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu à embellir; c'est un être auquel on a fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause; qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes, et qu'on aime par ce qu'il coûte, autant que par ce qu'on en espère[1]. »

La lettre de Roland au roi commençait-elle en ces termes : « Sire, cette lettre-ci restera éternellement ensevelie entre vous et moi? » et fut-elle lue à Louis XVI en plein Conseil? Dumouriez l'affirme[2]. Selon le récit de Mme Roland, au contraire, la lettre ne fut que remise au prince[3]; et, telle que le *Moniteur* la publia, elle ne contient point la phrase susmentionnée. Faut-il croire que la haine de Dumouriez pour Roland, l'a fait, tant d'années après l'événement, descendre à un mensonge? Ou faut-il croire que Roland ayant cru devoir livrer à la publicité une lettre qu'il avait promis de tenir secrète, fut conduit à supprimer la phrase qui constatait la violation de l'engagement? Étienne Dumont, qui ne parle de Mme Roland qu'avec sympathie et respect, a écrit : « Le plus grand reproche qu'on ait à faire à Mme Roland, c'est d'avoir engagé son mari à publier la lettre confidentielle qu'il avait écrite au roi, et qui commençait ainsi : « Sire, cette lettre ne sera jamais connue que de vous et de moi[4]. »

Quoi qu'il en soit, Louis XVI vit une insulte dans les représentations du ministre de l'intérieur, et fit appeler

[1] Voy. cette lettre, reproduite *in extenso*, à la suite du t. Ier des *Mémoires de Mme Roland*, note C.

[2] Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 274.

[3] *Mémoires de Mme Roland*, t. I, p. 376.

[4] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XX, p. 398.

Dumouriez, en présence de la reine, qui lui dit tout d'abord : « Croyez-vous, monsieur, que le roi doive supporter plus longtemps les menaces et les insolences de Roland, les fourberies de Servan et de Clavière? — Non, madame, répondit Dumouriez, j'en suis indigné; j'admire la patience du roi, et j'ose le supplier de changer entièrement son ministère. — Je veux que vous restiez, vous, dit le roi, ainsi que Lacoste et le bonhomme Duranton. Rendez-moi le service de me débarrasser de ces trois factieux insolents, car ma patience est à bout[1]. » Dumouriez y consentit, mais à la condition que, pour ne le point laisser sous le coup d'une impopularité écrasante, le roi sanctionnerait les deux décrets. La reine se récria : « Pensez, monsieur, combien il est dur pour le roi de sanctionner un décret qui amène à Paris vingt mille coquins qui peuvent le massacrer! » Dumouriez répondit qu'il ne fallait pas s'exagérer le danger; qu'aux termes du décret, le pouvoir exécutif restait maître de fixer le lieu de rassemblement de ces vingt mille hommes « qui n'étaient pas des coquins; » qu'on pouvait indiquer Soissons, où ils seraient peu à craindre. « Eh bien, soit, dit Louis XVI. Si vous êtes le ministre de la guerre, je me fie entièrement à vous. » La promesse de sanctionner le décret contre les prêtres était bien autrement difficile à arracher. Dumouriez, cependant, insista d'une manière si pressante, que Louis XVI céda[2].... ou parut céder.

Le 13 juin au matin, Servan, Roland et Clavière avaient leur lettre de renvoi, et leur place au Conseil était occupée par deux personnages que Dumouriez avait désignés, Dumouriez prenant pour lui-même le portefeuille de la guerre, donnant à Nailhac celui des

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 275.
[2] *Ibid.*, p. 275-280.

affaires étrangères, et celui de l'intérieur à Mourgues de Montpellier, qui fut, en outre, chargé par intérim du département des finances[1].

A cette nouvelle, les Girondins coururent répandre dans l'Assemblée la fureur dont ils étaient animés. Avec un sombre enthousiasme, elle vota que les trois ministres renvoyés emportaient les regrets de la nation, et couvrit d'applaudissements la lecture de la lettre de Roland au roi, dont communication lui fut donnée. Le bruit de ces applaudissements durait encore, quand tout à coup Dumouriez entre. Des murmures éclatent; mais sa contenance assurée et la fermeté réfléchie de son regard déjouent l'indignation[2]. Il demande la parole froidement et commence par annoncer la mort du général Gouvion. « Ce brave homme est heureux, dit-il, d'être mort en combattant l'ennemi et de n'être pas témoin de nos affreuses discordes. J'envie son sort[3]. » Il lit ensuite un *mémoire sur le ministère de la guerre*, dont l'exorde avait trait aux égards dus aux ministres. Guadet, d'une voix de tonnerre, l'interrompant : « L'entendez-vous? Il se croit déjà si sûr de la puissance, qu'il s'avise de nous donner des conseils! » Mais lui se tourne vers la gauche, et s'écrie : « Et pourquoi pas[4]? » Quoique son rapport ne fût qu'une longue accusation contre Servan, on l'écouta dans le plus grand silence[5]. Seulement, quand il eut fini, Lacuée, membre du comité militaire, Paganel et d'autres lui crièrent : « Lorsque vous avez demandé la guerre, vous deviez savoir si nous étions en état de la faire. Vous êtes donc, ou un

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 280 et 281.

[2] Mathieu Dumas, qui ne l'aime pas, lui rend cette justice, et il était présent. Voy. ses *Souvenirs*, t. II, p. 190.

[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IX, p. 292.

[4] *Ibid.*

[5] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 191.

traître, ou un calomniateur[1]. » Sans se déconcerter, il fit mine de remettre son mémoire dans sa poche; puis, sur ce qu'on l'accusait de vouloir soustraire une pièce qui le condamnait, il prit une plume, signa tranquillement son travail, le déposa sur le bureau et sortit, en traversant la foule de ses ennemis, étonnés. Le peuple se précipitait des tribunes et des corridors de la salle pour le voir de plus près. Comme il était sur le seuil, il entendit murmurer à ses oreilles : « Ils voudraient bien vous envoyer à Orléans. — Tant mieux, dit-il avec beaucoup de sang-froid, j'y prendrais des bains et du petit-lait, et je me reposerais[2]. »

Brissot, qui l'avait tant vanté et si vivement poussé au pouvoir, se répandit contre lui en malédictions. Il lui demanda compte publiquement de l'audace immorale avec laquelle il avait tiré ses agents des lieux de prostitution et des tripots. Il écrivit, pour l'en accabler, l'impure biographie de Bonne-Carrère. Il parla de l'emploi, resté trop ténébreux, des six millions de fonds secrets[3]. En réponse, parurent des placards, attribués à Dumouriez, et où l'on menaçait ses détracteurs, s'ils continuaient de publier les dividendes et les noms propres. Brissot mit ses ennemis au défi de maintenir ou de prouver leurs insinuations, et le 17 juin, il écrivit : « Ma deuxième lettre allait être lancée; mais j'apprends que Dumouriez est par terre, et je ne me bats point contre un ennemi par terre[4]. »

En effet, Dumouriez venait d'être renversé à son tour, victime d'une comédie indigne. A peine s'était-il

[1] Voy. le compte rendu officiel de la séance dans le *Moniteur*.

[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 293 et 294.

[3] Première lettre de Brissot à Dumouriez, en date du 15 juin 1792, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Brissot, 673, 74, 75. British Museum.

[4] *Ibid.*

compromis pour Louis XVI et perdu dans l'opinion, que ce prince, croyant désormais lui tenir le pied sur la gorge, le prit avec lui sur un ton de hauteur et de dédain qui disait assez au ministre qu'on l'avait joué. Quand il voulut réclamer l'accomplissement de la condition convenue, Louis XVI lui déclara, ainsi qu'à ses collègues, que son parti était pris, qu'il refusait sa sanction au décret contre les prêtres, et montrant un projet de lettre au président, il ajouta, en maître qui entend qu'on lui obéisse : « Je vous chargerai demain de cette lettre : réfléchissez-y, un de vous la contre-signera, et vous la porterez ensemble à l'Assemblée[1]. » Dumouriez fut comme frappé de stupeur : était-ce donc là ce Louis XVI que jusqu'alors il avait connu si doux et si maniable?

Il comprit alors dans quel piége il était tombé; et si à cet égard quelques doutes avaient pu lui rester, ils eussent été levés par la démarche qu'osa faire auprès de lui un des meneurs du parti feuillant[2]. « Vous êtes perdu, lui dit imprudemment cet homme, si vous ne vous jetez dans nos bras, et nous vous tenons.... Dépêchez-vous de contre-signer vous-même la lettre que le roi veut que vous portiez au président, de peur qu'un autre n'en ait le mérite. — Vous êtes des êtres atroces, répliqua Dumouriez indigné, mais vous n'êtes que des enfants. Vous égarez le roi et la reine, vous les perdrez.... »

Le 15, il offrit sa démission. Louis XVI avait compté que Dumouriez fléchirait : « Eh bien, j'accepte, » dit-il *d'un air très-sombre*[3].

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IX, p. 294.
[2] Dumouriez, qui raconte le fait, ne nomme point le personnage.
[3] *Ibid.*, p. 300.

CHAPITRE XI.

LE SERRURIER GAMAIN.

Visite mystérieuse de Gamain au château. — Nuit du 22 mai 1792 aux Tuileries; Louis XVI, Gamain et Durey placent l'armoire de fer. — En retournant à Versailles, Gamain est saisi de douleurs violentes. — Les symptômes d'un empoisonnement se déclarent. — Récit verbal fait par Gamain de ce qui s'était passé dans la nuit du 22 mai. — Décret de la Convention qui, plus tard, accuse Louis XVI d'avoir empoisonné Gamain. — Contradiction entre la pétition de ce dernier, du 8 floréal an II, et ce qu'il racontait dans les derniers temps de sa vie. — Documents officiels soustraits de la Bibliothèque royale et des Archives. — Ce qu'il faut penser de cette sombre aventure. — Comment l'armoire de fer était indispensable. — Mallet du Pan, agent d'une trahison. — Système de corruption adopté par la Cour. — Beaucoup de choses à cacher!

Nous allons montrer le peuple aux Tuileries.... Mais pendant que tout se préparait pour la visite tumultueuse que les faubourgs firent au roi, il se passait dans l'intérieur du château des choses étranges sur lesquelles les réticences calculées ou l'ignorance de l'histoire ont jusqu'ici laissé planer un mystère épouvantable.

Sur ces choses, comme nous l'expliquerons un peu plus loin, les archives du royaume avaient reçu un dépôt qu'elles n'ont point gardé; il existait des documents officiels, et ils ont disparu; il existait des traces de feu, et des mains inconnues, mais à coup sûr toutes-puissantes, les ont effacées. N'importe! Le fait dont il s'agit se trouvant tirer une gravité funèbre, non pas seulement de soupçons plus ou moins bien fondés, mais d'un décret solennel rendu par une grande as-

semblée, il est nécessaire de présenter ce fait sous le jour douteux qui l'environne quant à présent, pour que, plus tard, si des lumières nouvelles viennent à briller, il prenne son rang parmi les affirmations ou les négations historiques.

Lors des 5 et 6 octobre, Gamain, le maître en serrurerie de Louis XVI, s'était abstenu de quitter Versailles, où il avait ses ateliers, et, depuis cette époque, pour aller aux Tuileries, il avait toujours attendu que le roi le fît mander. Le 21 mai 1792, comme il était dans sa boutique, un homme à cheval s'arrêta devant sa porte et l'appela par son nom. L'homme portait l'habit de roulier. Gamain s'approche, et reconnaît Durey, que Louis XVI avait pris pour aide de forge. « Monsieur Gamain, dit Durey, Sa Majesté m'envoie vous ordonner de venir au château. »

Les relations de Gamain avec son royal élève ne l'avaient point préservé de la contagion des idées révolutionnaires; la pente de ses opinions était vers la République. Déjà compromis aux yeux des patriotes exaltés par ses rapports avec le château, il craignait de l'être encore davantage. D'ailleurs on commençait à parler vaguement d'une prochaine invasion des Tuileries. Gamain eut d'autant plus peur de trop s'engager cette fois, que Durey lui avait dit : « Vous entrerez par les cuisines, pour ne pas inspirer de soupçons. » Il s'excusa donc de son mieux. Mais le lendemain ses hésitations furent vaincues par un billet écrit de la main même du roi, et dans lequel Louis XVI le priait amicalement de lui venir donner un coup de main pour un ouvrage difficile. Il embrassa sa femme et ses enfants, leur promit d'être de retour avant la nuit, et suivit Durey, qui lui avait apporté l'invitation écrite du roi.

Ils entrèrent aux Tuileries par les communs, et se

rendirent à l'atelier de Louis XVI, où Gamain resta, pendant que Durey allait annoncer son arrivée. Lorsque le roi et Durey arrivèrent, Gamain était occupé à examiner une porte en fer nouvellement forgée, une serrure exécutée avec beaucoup de précision, et une petite cassette en fer. Le visage de Louis XVI respirait la bienveillance, et ses lèvres souriaient. « Eh bien, mon pauvre Gamain, dit-il à l'artiste, voilà bien longtemps que nous ne nous sommes vus! » Puis, lui montrant la porte en fer et la serrure : « Que dis-tu de mon talent? C'est moi seul qui ai terminé ces travaux, et en moins de dix jours. » Gamain s'enorgueillit de l'habileté de son apprenti, et fit l'offre de tout son dévouement. Le roi lui dit alors qu'il se confiait à sa fidélité, et il le conduisit dans un couloir sombre qui communiquait de son alcôve à la chambre du Dauphin. Durey, à la lueur d'une bougie, leva, par ordre du roi, un panneau de la boiserie, derrière lequel était un trou rond d'à peu près deux pieds de diamètre, pratiqué dans la muraille. Le roi apprit à Gamain qu'il avait fait cette cachette pour y serrer de l'argent; que Durey l'avait aidé à percer ce mur; qu'ils en jetaient les gravois dans la rivière, et avaient été obligés d'y faire plusieurs voyages dans la nuit. « Maintenant, ajouta-t-il, la question est d'appliquer la porte de fer à l'entrée de ce trou. Je ne sais comment m'y prendre pour cette opération. Voilà le service que j'attends de toi. »

Gamain se mit à l'œuvre aussitôt, activement secondé par le roi, dont la main robuste était plus propre à presser des travaux de maçonnerie qu'à manier le sceptre dont la chargèrent de moqueuses destinées. Ce furent des heures pleines d'anxiété. Chaque coup de marteau vibrait douloureusement au fond du cœur de Louis XVI, et les précautions prises pour étouffer le

bruit de ce travail nocturne en prolongèrent la durée. Quand il fut achevé, le roi pria Gamain de l'aider à compter avec lui deux millions en doubles louis, qui furent divisés en quatre sacs de cuir; et, pendant ce temps, le serrurier, non sans surprise, aperçut Durey qui transportait des liasses de papier. Il n'en sut pas davantage[1].

Au moment où il allait se retirer.... ici que se passa-t-il?

Dans la pétition que Musset lut à la Convention, le 8 floréal an II[2], il est dit : « L'ouvrage fini, Capet apporta lui-même au citoyen Gamain un grand verre de vin qu'il l'engagea à boire, parce qu'effectivement il avait chaud. Quelques heures après qu'il eut avalé ce verre de vin, il fut atteint d'une colique violente, qui ne se calma que lorsqu'il eut pris une ou deux cuillerées d'élixir, qui lui firent rendre tout ce qu'il avait mangé et bu dans la journée. Il s'en est suivi une maladie terrible qui a duré quatorze mois, dans lesquels il en a été neuf perclus de ses membres, sans que sa santé se soit rétablie assez pour lui permettre de vaquer à ses affaires de manière à subvenir aux besoins de sa famille. »

Mais ce n'était pas le roi que Gamain accusait dans le récit verbal que, depuis, on lui entendit faire si souvent, et toujours sans la moindre variante. Car il ne mourut qu'en 1800; et, dans l'agonie d'une vieillesse prématurée, il semblait trouver un amer plaisir à rap-

[1] Ce que nous disons ici, relativement à cette ténébreuse affaire, est tiré d'une brochure fort intéressante et fort bien faite, publiée en 1838 par le bibliophile Jacob, sous ce titre : *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France.*

[2] Voy. le *Moniteur* de cette époque. Le procès-verbal de la séance du 8 floréal an II, moins détaillé que le compte rendu du *Moniteur*, se trouve aux Archives.

peler les détails d'une aventure, dont le souvenir l'obsédait. Voici comment la fin de son récit est rapportée dans la brochure que nous analysons.

« Lorsque j'allais me retirer, la reine entra tout à coup par la porte masquée qui se trouvait au pied du lit du roi : elle tenait à la main une assiette chargée d'une brioche et d'un verre de vin ; elle s'avança vers moi, qui la saluais avec étonnement : « Mon cher Ga-« main, me dit-elle d'une voix caressante, vous avez « chaud : buvez ce verre de vin et mangez ce gâteau, « cela vous soutiendra pour la route que vous allez « faire. » Je la remerciai tout confus, je vidai le verre de vin à sa santé, et glissai la brioche dans ma poche.... Quand je sortis des Tuileries, il était nuit close.... Je m'acheminai à travers les Champs-Élysées, en longeant la chaussée du bord de l'eau, où ne passaient guère ni piétons ni voitures, les communications entre Paris et Versailles étant devenues de plus en plus rares, depuis que le roi avait quitté cette dernière ville. Soudain je fus saisi d'un malaise général, bientôt suivi de déchirements d'estomac, de spasmes nerveux, de brûlements d'intestins, jusqu'à ce que des souffrances inouïes me fissent tomber haletant au pied d'un arbre.... Il me semblait qu'on m'arrachait le cœur et les entrailles.... Je poussais par intervalles des cris aigus, et sans interruption des gémissements étouffés. Une heure, qui me parut un siècle d'enfer, s'écoula dans ces angoisses. Enfin, je me regardai comme sauvé quand le bruit d'une voiture roulant sur le pavé parvint à mes oreilles. Je me poussai en avant sur les mains et les genoux, afin d'être secouru ou écrasé.... A mes plaintes réitérées, un homme mit la tête à la portière, et, voyant quelque chose qui se mouvait dans l'ombre, ordonna au cocher de retenir les chevaux pour éviter un malheur. Puis il s'élança

hors de la voiture.... C'était un riche Anglais, d'un caractère humain et généreux.... Il considéra ma face livide, tâta mon pouls à peine sensible, toucha ma poitrine brûlante, et me demanda froidement si je n'avais pas été empoisonné. Ce fut pour moi un éclair imprévu, dont la lueur me montra les motifs qu'on pouvait avoir de se défaire du possesseur d'un secret d'État.... L'Anglais me porta dans sa voiture, et la fit arrêter devant une boutique d'apothicaire de la rue du Bac, où fut préparé sur-le-champ un élixir dont la puissance combattit l'action foudroyante du poison.... Je recouvrai en partie l'ouïe et la vue; le froid, qui déjà circulait dans mes veines, se dissipa par degrés; et l'Anglais jugea que je pouvais être transporté à Versailles.... Nous arrivâmes chez moi à deux heures du matin : ma femme était dans les transes; son désespoir éclata en sanglots quand elle me vit revenir moribond, enveloppé dans une houppelande comme dans un linceul, et déjà semblable à un cadavre.... Le médecin, M. de Lameiran, et le chirurgien, M. Voisin, furent appelés, et constatèrent les signes non équivoques du poison. Interrogé à ce sujet, je refusai de répondre. Grâce à leurs soins, je triomphai du poison après trois jours de fièvre, de délire et de douleurs inconcevables, mais non sans en subir les terribles conséquences : une paralysie presque complète, qui n'a jamais été guérie tout à fait, une névralgie de la tête, et enfin une inflammation générale des organes digestifs, avec laquelle je suis condamné à vivre. Je ne voulais pas avouer même à ma femme que j'avais été empoisonné. Mais la vérité vit le jour malgré moi. Quelque temps après cette catastrophe, la servante, nettoyant l'habit que je portais lors de mon accident, trouva dans les poches un mouchoir sillonné de taches noirâtres, et une brioche aplatie, déformée.... Le chien mangea

cette pâtisserie, et mourut. Il fut ouvert par M. Voisin, et la présence du poison constatée, etc..., etc....[1] »

Ainsi, de deux choses l'une : ou Gamain avait odieusement calomnié le roi dans la pétition que le 8 floréal an II il présenta à la Convention nationale, ou il calomniait odieusement la reine dans le récit verbal qui vient d'être transcrit. Par qui le verre de vin lui fut-il offert, s'il est vrai qu'on lui ait offert quoi que ce soit? Par Louis XVI? par Marie-Antoinette? Impossible de concevoir que, sur un fait de ce genre, il soit resté la moindre incertitude dans ses souvenirs. Il y a donc ici une contradiction qui, à elle seule, suffirait pour démentir le témoignage de Gamain, s'il n'était combattu de reste et anéanti par une démonstration morale presque plus décisive que toute preuve matérielle! Qui, de nos jours, pourrait s'arrêter une seconde à l'idée que, soit Louis XVI, soit Marie-Antoinette, aient été capables d'un tel attentat?

Et cependant, — chose qui montre bien jusqu'où peut aller dans un moment donné le délire des passions politiques, — le 28 floréal an II[2], sur un rapport de Peyssard, la Convention nationale adopta par acclamation le décret suivant :

« Article 1er. François Gamain, empoisonné par Louis Capet, le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une pension annuelle et viagère de la somme de 1200 livres, à compter du jour de l'empoisonnement.

« Article 2. Le présent décret sera inséré au *Bulletin de la correspondance.* »

Quant aux pièces qui motivèrent ce décret, elles n'existent plus aux Archives. Certificats des médecins, certificats de la commune de Versailles, enquête or-

[1] *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France*, p. 22-35.

[2] Voy. le *Moniteur* du temps.

donnée par le comité des secours publics, tout a été soustrait, tout a disparu. Les originaux de cette sombre affaire furent-ils mis à l'index par la Restauration? C'est probable. Toujours est-il que ce singulier épisode de la Révolution ayant excité, il y a quelques années, la curiosité d'un étranger de distinction, il fut bien vite découragé dans ses recherches par les entraves de tout genre que l'administration lui suscita[1]. Et d'un autre côté, le volume du *Moniteur* qui contient la motion de Musset et le rapport de Peyssard se trouvait, en 1838, avoir été enlevé de la Bibliothèque royale[2]. Par qui? Pourquoi?

Maintenant, que, dans la journée du 22 mai 1792, Gamain ait été appelé au château; qu'il y ait aidé Louis XVI à placer la fameuse armoire de fer; qu'en retournant chez lui, il ait été saisi de douleurs atroces; que le médecin Lameiran et le chirurgien Voisin aient reconnu dans ces douleurs l'action du poison, et que, jusqu'à la fin de ses jours, Gamain ait gardé, visibles sur sa personne, les traces d'un empoisonnement, voilà ce qui est acquis à l'Histoire : « Les vieux habitants de Versailles se rappelaient encore, en 1838, cet homme qu'on voyait se promener seul, courbé sur sa canne comme un vieillard, dans les allées désertes du parc, en regardant le château veuf de ses rois héréditaires. Gamain n'avait pas plus de cinquante-huit ans à l'époque de sa mort, et il offrait déjà tous les signes de la décrépitude : ses cheveux étaient tombés, et le peu qui lui en restait blanchissait sur son front sillonné de rides profondes; ses joues blêmes s'enfonçaient dans le vide que l'absence de ses dents avait fait, et ses yeux, au regard terne et morne, ne s'allumaient qu'au nom de

[1] *Dissertations sur quelques points curieux relatifs à l'histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 49.

[2] *Ibid.*, p. 50.

Louis XVI, qu'il prononçait toujours avec amertume, quelquefois avec larmes.... Gamain passait ordinairement ses soirées dans un café de Versailles, en compagnie de deux notaires — ils vivaient encore en 1838 — et du docteur Lameiran, qui l'avait soigné. Ces trois personnes attestaient au besoin toutes les particularités du poison, lequel, du reste, avait été constaté par procès-verbaux; mais Gamain manquait de témoins pour affirmer ce qui était arrivé aux Tuileries dans la journée du 22 mai 1792[1]. »

Après un semblable exposé, on se demande naturellement quels motifs poussèrent Gamain à poursuivre d'accusations si meurtrières ceux qui l'avaient honoré de tant de confiance. Lui, quand il lui arrivait de lire cette question sur le visage de ses auditeurs, « il montrait ses infirmités, le tic nerveux qui le défigurait, sa main droite entièrement paralysée, une de ses jambes tordue; il rappelait les tourments de sa longue maladie, la perte de son industrie et des modiques ressources amassées par son travail[2]. » Il prétendait n'avoir fait que se venger.

Victime d'un de ces hasards extraordinaires que notre ignorance attribue quelquefois au calcul, Gamain crut-il réellement avoir été empoisonné de propos délibéré? Ou bien, ce qu'il racontait à cet égard n'était-il qu'une explication, la seule qu'il eût jugée propre à colorer sa conduite? Car enfin, ce prince qui fut son apprenti et s'était abandonné à sa foi, il l'avait mis sur la route de l'échafaud, par la dénonciation que, le 19 no-

[1] *Dissertations sur quelques points curieux relatifs à l'histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 10, 11, 12, 13 et 14.

[2] *Ibid.*, p. 36 et 37. — La conclusion de l'auteur de la brochure qui vient d'être analysée, est celle-ci :

« Louis XVI était-il coupable d'un empoisonnement? — Non. »

« Gamain a-t-il été réellement empoisonné? — Oui. »

vembre 1792, il fit à Roland de l'existence de l'*armoire de fer*. Or, s'il manqua du courage de sa trahison, peut-être pensa-t-il qu'il la couvrirait au moyen d'une calomnie! Mais, sur ce point, l'Histoire est réduite à des conjectures; et si c'est trop peu pour absoudre, c'est aussi trop peu pour condamner.

Quoi qu'il en soit, une armoire de fer qui dérobât à jamais au peuple le secret des correspondances de la Cour, était certainement très-nécessaire. Car, au mois de juin, tout annonçait que le château des Tuileries ne resterait pas longtemps inviolable; et, d'un autre côté, la masse des papiers compromettants devenait de jour en jour plus considérable. De ce nombre étaient les lettres de Barnave à la reine et les réponses de Marie-Antoinette, dont elle avait fait des copies[1].

A cette époque se rapporte la mission secrète confiée à Mallet du Pan. Cet écrivain, un des plus éclairés parmi les royalistes, ayant pris la résolution de quitter en même temps *le Mercure*, qu'il rédigeait, et le royaume, Malouet, Montmorin et Bertrand de Moleville persuadèrent à Louis XVI qu'il fallait rendre ce voyage utile à la cause royale : Mallet serait allé à Vienne, à Berlin, à Coblentz; il aurait représenté au roi de Bohême et de Hongrie, au roi de Prusse, aux frères de Louis XVI, la situation du royaume; il leur aurait communiqué, relativement à la guerre et à ses conséquences, les intentions de la Cour des Tuileries.

Mallet accueillit avec empressement les ouvertures qui lui furent faites. L'esquisse d'un manifeste à publier par les puissances lui ayant été demandée, Louis XVI y fit de sa main plusieurs corrections, et ce brouillon fut conservé par Bertrand de Moleville, ainsi

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. xx, p. 221.

que d'autres billets journaliers du roi, dans un Saint-Augustin de la bibliothèque de l'ex-ministre[1].

Louis XVI y joignit un sommaire d'instructions générales, dont la première partie, concernant les princes et les émigrés, était conçue en ces termes :

« Le roi joint ses prières aux exhortations, pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

« Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu.

« Il désire qu'ils paraissent seulement parties, et non arbitres dans le différend; cet arbitrage devant être réservé à Sa Majesté, lorsque la liberté ainsi que la puissance royale lui seront rendues.

« Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'intérieur, menacerait les jours du roi et de sa famille, pourrait renverser le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux Jacobins tous les révolutionnaires qui s'en sont détachés, et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès décisifs, lorsque le sort de la Révolution ne paraîtra pas remis à ceux contre qui elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes[2]. »

Venaient ensuite les recommandations que l'envoyé de Louis XVI avait mission d'adresser aux cours de Vienne et de Berlin :

« Représenter l'utilité d'un manifeste commun.

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 281.
[2] *Ibid.*, p. 284 et 285.

« Le rédiger de manière à séparer les Jacobins et les factieux de toutes classes du reste de la nation.

« Insister sur l'avantage de faire entrer dans le manifeste la vérité fondamentale qu'on n'entend point toucher à l'intégrité du royaume.

« N'imposer ni ne proposer aucun système de gouvernement, mais déclarer qu'on s'arme pour le rétablissement de la monarchie et de l'autorité royale, telle que Sa Majesté elle-même entend la circonscrire.

« Déclarer avec force à l'Assemblée nationale, aux corps administratifs, aux ministres, aux municipalités, aux individus, qu'on les rendra personnellement responsables de tous les attentats commis contre la personne du roi, contre celle de la reine et de leur famille, contre les vies et propriétés de tous les citoyens quelconques.

« Déclarer enfin qu'en entrant dans le royaume, les puissances sont prêtes à donner la paix, mais qu'elles ne traiteront qu'avec le roi.... [1] »

Certes, si jamais trahison fut incontestable, c'est celle dont la preuve a été consignée si naïvement dans ces remarquables aveux.

Ainsi, Louis XVI avait, au nom de la nation française, déclaré publiquement la guerre à l'Autriche, et sous main il lui faisait passer des indications propres à éclairer sa marche!

Ainsi, Louis XVI, dans ses proclamations, repoussait l'intervention de l'étranger dans nos affaires comme une insulte à notre honneur, et dans ses dépêches confidentielles, il se concertait avec eux sur les termes de cette intervention outrageante!

Ainsi, Louis XVI professait, en toute circonstance,

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 285-287.

le respect le plus strict pour la Constitution, dont il affectait même de porter toujours le livre dans sa poche, et secrètement il appelait les ennemis de la France, une fois la guerre engagée, à faire sortir de tout le sang répandu le rétablissement de « l'autorité royale légitime, telle que Sa Majesté entendrait la circonscrire ! »

Muni des instructions qu'on vient de voir, Mallet partit et arriva le 12 juin à Francfort[1] : nous l'y retrouverons.

Les négociations mystérieuses au dehors n'empêchaient pas la Cour d'assurer de son mieux ses positions au dedans. Aussitôt après le renvoi du ministère girondin, dont il ne resta que Lacoste et Duranthon, le roi avait nommé Chambonas aux affaires étrangères, Terrier-Monteil à l'intérieur, Lajard à la guerre, et Beaulieu aux finances. C'était un ministère feuillant. Et son principal moyen d'action, quel fut-il ? La corruption. Le 18 juin, presque à la veille du drame émouvant que nous allons raconter, Chambonas écrivait au roi :

« Sire, je rends compte à Votre Majesté que mes agents viennent de se mettre en mouvement. Je viens de convertir un méchant. Ce soir, on fera une proposition à Santerre. J'ai donné ordre qu'on m'éveillât pendant la nuit pour m'apprendre le succès. Tous les intérêts respectifs sont ménagés. *On me répond actuellement du secrétaire des Cordeliers.* Tous ces gens-là sont à vendre, et certes il n'y en a pas un à louer[2]. »

La corruption, tel était aussi le grand moyen de gouvernement proposé alors par Bertrand de Moleville, comme il ne rougit pas de s'en vanter dans ses Mémoires :

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 292.
[2] Papiers trouvés dans l'armoire de fer. — *Recueil des pièces justificatives*, n° 8, p. 37.

« Mon plan consistait à faire occuper tous les jours les premiers rangs des deux tribunes à l'Assemblée par deux cent soixante-deux personnes affidées, dont la solde était fixée, savoir :

« 1° Pour un chef, qui était seul dans le secret.	50 livres par jour.
« 2° Pour un sous-chef choisi par le premier.	25
« 3° Pour dix adjudants choisis par les chefs et sous-chefs, ne se connaissant pas entre eux, chargés de recruter chacun vingt-cinq hommes et de les conduire tous les jours à l'Assemblée, dix livres chacun..	100
« 4° Pour deux cent cinquante hommes payés chacun à cinquante sols par jour, total.	625
	800 livres[1]. »

C'était donc une somme de huit cents livres par jour que Bertrand de Moleville voulait qu'on dépensât, de son propre aveu, pour acheter, selon le besoin du jour, des applaudissements ou des huées!

Le roi avait d'abord répugné à cette mesure, non pas à cause de ce qu'elle avait d'immoral, mais simplement parce qu'il « lui en avait coûté, disait-il, près de trois millions pour avoir les tribunes pendant la première Assemblée, et qu'elles avaient été constamment contre lui[2]. » Cependant, pressé par Bertrand de Moleville, il permit un essai, dont le succès fut si étrange et si scandaleux, qu'il éveilla des soupçons.

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXIII, p. 58.
[2] *Ibid.*, p. 53.

Averti un jour que les tribunes venaient de manifester bruyamment des opinions qu'on savait antipopulaires, Pétion envoya dans les faubourgs des émissaires qui se mirent à questionner les ouvriers..., et la Cour craignit que la mèche ne fût bien vite éventée. De là ce que Bertrand de Moleville ajoute :

« Le lendemain, lorsque je parus au lever, Leurs Majestés et Madame Élisabeth m'adressèrent le regard le plus gracieux et le plus satisfait. Au retour de la messe, le roi, rentrant dans sa chambre, et passant auprès de moi, me dit, sans se retourner, et assez bas pour n'être entendu que de moi : « Fort bien; mais « trop vite.... Je vous écrirai. » En effet, dans la lettre que le roi me renvoya le même jour avec sa réponse, il me marqua que l'épreuve avait réussi au delà de ses espérances, mais qu'il y aurait du danger, surtout pour moi, à la prolonger; qu'il fallait réserver ce moyen pour le besoin, et qu'il m'avertirait quand il en serait temps[1]. »

Lorsqu'on gouverne de la sorte, la nécessité d'armoires de fer qui gardent bien ce qu'on leur confie s'explique de reste!

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molevilie*, t. II, chap. XXIII, p. 62 et 63.

CHAPITRE XII.

LE PEUPLE AUX TUILERIES [1].

Lettre menaçante de Lafayette à l'Assemblée. — Complot tramé chez Mme Roland. — Robespierre ne veut pas d'une insurrection partielle; pourquoi; il envoie Chabot dans les faubourgs. — Les exhortations de Chabot combattues par les menées des amis de Brissot, Boisguyon et Girey-Dupré. — Les grands agitateurs s'abstiennent. — Meneurs subalternes à l'œuvre. — Correspondance entre Pétion et le Directoire. — Incertitudes de Pétion. — Idée que lui suggère Saint-Prix et qu'il adopte. — Nuit du 19 au 20 juin. — Caricature qui représente Louis XVI et le duc d'Orléans jouant au piquet. — Ébranlement des faubourgs. — Procession pacifique. — L'officier municipal Mouchet. — Mouchet dans la chambre à coucher de Louis XVI. — Conduite remarquable des Girondins. — Le peuple dans l'Assemblée; véritable physionomie de l'événement. — Le peuple sur la place du Carrousel, ne sachant que faire. — L'ex-ministre Clavière fait circuler le mot d'ordre de la Gironde, *Rappel des bons ministres*. — Arrivée de Santerre sur le Carrousel. — Invasion du château. — Louis XVI et le peuple face à face. — Attitude du peuple. — Attitude du roi. — La vérité sur le fait du roi coiffé d'un bonnet rouge. — Il cède tout sur la forme, rien sur le fond. — *Je suis bien ici, je veux y rester*. — Manuel et Dumouriez dans le jardin des Tuileries. — Vergniaud et Isnard accourent auprès de Louis XVI. — Le verre de vin offert à Louis XVI, acte de dévouement affectueux. — Pétion harangue le peuple. — Il s'écoule. — La multitude défile devant la reine. — La vérité sur cette scène. — Le 20 juin, acte de badaudiame de la part des Parisiens; faute commise par la Gironde; journée des dupes.

Pendant que la Cour descendait à ces obscures manœuvres, Lafayette, dans son camp, songeait à sauver

[1] Comme nous allons présenter sous un jour tout à fait nouveau la fameuse journée du 20 juin, il importe que nous fassions remarquer au lecteur que, laissant de côté et les *Mémoires du temps*, écrits sous l'empire des passions de parti, par des hommes qui n'avaient pas été *témoins* de l'événement, et tant d'histoires dont les auteurs, se co-

par quelque coup hardi ce trône qu'il avait tant contribué lui-même à ébranler. Ne justifiant que trop bien les craintes prévoyantes si souvent exprimées par Robespierre, il n'avait pas attendu le renvoi des ministres girondins pour parler à la façon de Cromwell. Lorsque Roland était encore au ministère, une correspondance ouverte entre ce dernier et le général, par suite de quelques propos d'officiers, avait dévoilé d'étranges périls. A une lettre de Roland, calme et ferme, Lafayette avait fait une réponse que terminaient ces mots impérieux, menaçants : « Je compte sur mon armée autant qu'elle compte sur moi. Notre confiance réciproque est

piant l'un l'autre, n'ont fait que servir d'échos aux mêmes erreurs, nous avons basé notre récit sur l'enquête même à laquelle le 20 juin donna lieu, enquête que le British Museum a mise sous nos yeux — n° 6* de la *Bibliothèque historique de la Révolution* — et qui offre le plus imposant, le plus irrécusable ensemble de documents officiels et authentiques : déclarations de témoins oculaires, dénonciations signées, rapports, procès-verbaux, le tout imprimé, dans ce temps-là, par ordre du conseil général et publié sous le sceau de l'autorité publique.

C'est sur ces pièces que, longtemps après l'événement, Rœderer composa le récit publié en 1832 sous le titre de *Chronique de cinquante jours*. Mais il n'est pas exact, comme le prétendent les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 119, que ce travail, qu'ils se bornent à reproduire, soit une analyse fidèle des matériaux réunis contre les fauteurs du 20 juin par le département de Paris. En comparant l'œuvre de Rœderer avec les documents qui lui ont servi, nous avons noté, tout d'abord, plusieurs omissions graves, plusieurs erreurs; et même il se trouve qu'en ce qui touche la conduite personnelle de l'auteur, au 20 juin, le récit publié par lui en 1832 n'est pas strictement conforme au *Rapport* qu'il eut à publier, comme magistrat, en 1792. Or, comme nous avions à notre disposition les mêmes matériaux qu'il avait employés, nous avons refait son travail, en rectifiant ses inexactitudes et en réparant ses omissions.

Par le récit qu'il va lire, lequel s'appuie sur des données incontestables, dont les indications mises par nous au bas de chaque page rendent d'ailleurs la vérification très-facile, le lecteur verra dans quelles étranges, dans quelles déplorables altérations de la vérité sont exposés à tomber les historiens qui, au lieu de remonter aux sources

fondée sur l'amour de la liberté, le respect de la loi, la haine des factions et *le mépris de leurs chefs*[1]. »

Le 18 juin, c'est-à-dire le jour même où Louis XVI acceptait la démission de Dumouriez, et annonçait à l'Assemblée la création d'un nouveau ministère, on remit au président une lettre que Lafayette, du milieu de ses soldats, adressait aux représentants du peuple. Or, les premières lignes, à défaut d'autre preuve, suffisaient pour démontrer que le renvoi, non-seulement des Girondins, mais de Dumouriez, était le résultat d'une intrigue secrète, ourdie entre les Feuillants qui fréquentaient la Cour, Louis XVI et Lafayette :

« J'apprends, écrivait le général, qu'un ministère que *ma correspondance accusait depuis longtemps* a succombé sous ses propres intrigues; car, *sans doute*, ce n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par leur insignifiance à son pouvoir que le moins excusable, le plus noté de ces ministres (Dumouriez) aura cimenté, dans le Conseil du roi, son *équivoque et scandaleuse existence*[2]. »

Lafayette savait donc avant le 16 juin, date de sa lettre, que Dumouriez menaçait de donner sa démission, et qu'elle serait acceptée[3].

Après cet exorde, le signataire en venait à des conseils qui ressemblaient à des ordres : « Des ennemis

premières, quand elles existent, se bornent à copier leurs prédécesseurs, en masquant ce plagiat fait au hasard, soit par des artifices de style, soit par des ornements tirés de leur seule imagination.

[1] Voy. la correspondance du ministre de l'intérieur Roland avec le général Lafayette, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 102-112.

[2] Voy. le texte de cette lettre, reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 69-75.

[3] Ainsi, M. Michelet se trompe, quand, d'une manière si absolue, il dit, liv. VI, chap. VIII de son *Histoire de la Révolution*, à la page 162 : « Il n'y a pas un mot dans la lettre de Lafayette qui indique qu'il connaît la démission de Dumouriez. »

intérieurs nous fatiguent de leur insolente malveillance : *vous devez*, messieurs, les réprimer. — Ce n'est pas sans doute *au milieu de ma brave armée* que les sentiments timides sont permis. — Toutes les vertus civiques et militaires, je les trouve *ici*. — *Ici* on ne connaît ni les calomnies ni les factions. — *Il faut* que le roi soit révéré. — *Il faut* que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, etc..., etc....[1] »

C'était parler en maître, et l'Assemblée eût dû se sentir blessée jusqu'au fond du cœur. Pourtant, des applaudissements éclatèrent de toutes parts. L'impression fut même décrétée à une très-grande majorité[2]. C'est qu'au fond l'Assemblée était Feuillantine...; mais les Girondins exerçaient sur elle une puissance de fascination, et l'opinion publique l'entraînait.

En cette occasion, ce fut Vergniaud qui, le premier, quoique timidement, essaya de changer la disposition d'esprit de ses collègues. Tout en reconnaissant que « la Constitution était chère à Lafayette, » et que « jusqu'alors il avait défendu la liberté avec succès, » il parut surpris que directement un soldat s'adressât à l'Assemblée pour lui donner des avis : « Que sont les conseils d'un général d'armée, si ce ne sont des lois[3]? » Grande agitation. Guadet assure que Lafayette n'a pu connaître le 16 la démission de Dumouriez, qui n'a eu lieu que le 18, et il part de là pour révoquer en doute l'authenticité de la lettre. A ces mots, Mathieu Dumas se lève brusquement : « Cette signature est bien celle du général; je la connais. » Sans se déconcerter, Guadet reprend : « Il est impossible que M. de Lafayette soit l'auteur de la lettre qui vient de vous être lue; M. de

[1] *Ubi supra.*
[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 74.
[3] *Ibid.*, p. 75.

Lafayette sait que lorsque Cromwell.... » Nouvelle interruption de Mathieu Dumas. Le tumulte devient général. « Je disais, continue Guadet, que lorsque Cromwell tenait un pareil langage, la liberté était perdue en Angleterre. » Chacun comprit ce que cela voulait dire. Au lieu de l'envoi aux départements, que les Feuillants demandaient avec passion, Carnot le jeune proposait le renvoi à un comité : c'est ce qui fut décrété, les opinions flottantes ou craintives ayant, cette fois encore, subi l'ascendant de la Gironde[1].

Terrible fut l'explosion au dehors. Du haut de la tribune des Jacobins, Collot d'Herbois, Chabot, Réal, Robert, Bazire, tonnèrent contre la lettre du nouveau dictateur; Fabre d'Églantine et Danton firent adopter la motion d'inviter par affiche toutes les sections à s'assembler; Condorcet et Fauchet s'indignèrent bien haut; Brissot, qui avait toujours jusque-là gardé quelques ménagements pour Lafayette, donna le plus grand éclat à leur rupture[2]; et Robespierre dressa contre le général un acte d'accusation qui aboutissait à ce résumé formidable : « Il n'y a pour l'Assemblée nationale que deux alternatives : il faut, ou qu'elle déploie contre Lafayette une énergie digne de cet attentat, ou qu'elle descende au dernier degré de l'avilissement[3]. »

Le 19 juin, sur la motion de Condorcet, l'Assemblée venait de rendre un décret portant « que tous les titres généalogiques placés dans un dépôt public seraient brûlés[4], » lorsque Louis XVI lui fit annoncer qu'il opposait son veto aux décrets des 24 mai et 8 juin. Dans une lettre particulière au roi, Lafayette lui avait écrit :

[1] Voy. le compte rendu de cette séance, t. II, p. 206, 207 et 208 des *Souvenirs* de Mathieu Dumas, qui était présent.

[2] Voy. *le Patriote français*, n° 1044.

[3] *Défenseur de la Constitution*, n° 6.

[4] *Le Patriote français*, n° 1045.

« Persistez, sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée[1]. » Et le roi persistait. A cette nouvelle, un silence singulier régna dans la salle, silence de satisfaction de la part des Feuillants, de fureur concentrée de la part des Girondins. Puis l'Assemblée passa froidement à l'ordre du jour. Ce fut alors que Rouyer ayant appelé l'attention de la France sur la faiblesse des armées que la royauté opposait à l'ennemi, cette exclamation ironique se fit entendre : *Eh! si le roi trouve qu'il y a assez de soldats*[2]!

On était à la veille du 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, et depuis plusieurs jours déjà l'idée se trouvait répandue parmi le peuple de célébrer cet anniversaire fameux par la plantation sur la terrasse même des Feuillants d'un arbre de la Liberté.

Mais à cette inspiration toute populaire s'étaient associés des calculs de parti. Rejetés du haut du pouvoir dans la Révolution, les Girondins voulaient que Paris les relevât ou les vengeât. Un mouvement des faubourgs, alors même qu'il n'eût pas couronné leur ambition, attestait leur puissance et consolait leur orgueil. Sergent, alors administrateur de la police, apprit par des rapports fidèles qu'un complot se tramait chez Mme Roland. Les moteurs principaux qu'on lui indiqua étaient Roland, Clavière, Gensonné, Guadet, Brissot. D'autres, moins en vue, se chargèrent du rôle d'excitateurs. Le mot d'ordre était *Rappel des bons ministres*[3].

Robespierre fut averti, et ses craintes s'éveillèrent. Que le trône périt emporté dans un orage, il attendait ce

[1] Voy. cette lettre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 100 et 101.

[2] Séance du 19 juin 1792.

[3] *Notice historique sur les événements du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédents, par Sergent Marceau*, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.

moment avec un calme terrible; et à cause de cela même, il ne voulait pas qu'on risquât de tout compromettre, en tout précipitant. Une agitation ayant pour mot d'ordre le rappel au pouvoir de ceux qui la fomentaient lui paraissait plus propre à conduire au succès d'une intrigue qu'à la vengeance ou à la victoire d'un principe. Dans sa défiance, certainement excessive, injuste même, à l'égard des Girondins, quoique expliquée par l'injustice contraire de leurs attaques, il tremblait que le peuple ne fût pris pour jouet, comme il arrive trop souvent, par quelques ambitieux, et que les faubourgs, poussés en avant, n'épuisassent dans une démonstration vaine, ou à la poursuite d'un but trompeur, une énergie bonne à réserver pour un coup décisif[1]. Déjà, le 13 juin, il avait invité le club des Jacobins à se tenir en garde contre « les insurrections partielles qui ne font qu'énerver la chose publique[2]. » Telle était aussi l'opinion des Jacobins les plus énergiques, celle du trio cordelier, composé de Merlin de Thionville, Bazire et Chabot, celle de Chabot surtout. Girey-Dupré et Boisguyon, amis de Brissot, sachant combien contagieuse était la turbulence de l'ex-capucin, mirent tout en œuvre pour le gagner à leurs vues, mais ce fut inutilement. Plus docile à l'impulsion de Robespierre, il alla au faubourg Saint-Antoine, avec quelques amis, conjurer le peuple de se borner à une simple pétition, d'attendre l'arrivée des Marseillais, et de ne se lever, quand le moment serait venu, que pour renverser le trône[3].

Or, rien n'était mûr encore, et les grands agitateurs le sentaient si bien, qu'aucun d'eux ne parut, cette fois, sur la scène. Plus paresseusement que jamais, Camille

[1] Déposition de Chabot devant le tribunal révolutionnaire, séance du 5 brumaire. *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 40 et 41.

[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 213.

[3] Déposition de Chabot, *ubi supra*.

Desmoulins s'oublia auprès de Lucile. Danton avait, il est vrai, déclaré aux Jacobins qu'il s'engageait à porter la terreur dans une cour perverse, mais en expliquant que le moyen pour cela était de lever un impôt sur les riches et de renvoyer Marie-Antoinette en Autriche[1], ce qui n'avait aucun trait au mouvement projeté, dans lequel en effet nul ne rencontra sa personne, nul n'entendit sa voix, nul n'aperçut sa trace. Marat, Marat lui-même, cet infatigable apôtre des révoltes armées, ne remplit la journée du 20 juin que de son absence et de son silence.

Quels furent donc les excitateurs dont la passion s'alluma au souffle de la Gironde, et qui à leur tour agitèrent les faubourgs? Ce furent des meneurs subalternes, plus emportés qu'intelligents : le bossu Buirette-Verrières, qui avait encore sur ses mains le sang versé aux 5 et 6 octobre; Legendre, qui cherchait un emploi à sa violence; Fournier l'Américain, qui apportait dans le meurtre les fureurs de l'amour; l'élégant Polonais, Lazouski; Gonor, un des vainqueurs de la Bastille; Rotondo; le sapeur Nicolas; le futur général Rossignol, alors orfévre, et enfin Santerre, que les faubourgs aimaient, parce que c'était un Hercule-bonhomme, un richard sans morgue, un patriote exalté mais point méchant, et, pour tout dire, un brasseur qui, de très-bonne grâce, laissait le pauvre peuple boire sans payer. Chez ce dernier, et, quelquefois, dans la salle du comité de la section des Enfants-Trouvés, se tinrent les conciliabules nocturnes[2] où se prépara la bruyante et stérile aventure du 20 juin.

Si ce fut une conspiration, il faut convenir qu'il n'y

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 213.

[2] Déclaration de Lareynie, volontaire du bataillon de l'île Saint-Louis, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution.* — 20 juin. — 6°. British Museum.

en eut jamais de plus étrange; car, dès le 16, les meneurs allèrent tout simplement demander au conseil général de la commune l'autorisation de faire la démarche projetée, laquelle devait consister, pour le peuple, à s'armer, à se mettre processionnellement en marche, à planter sur la terrasse des Feuillants un arbre de la Liberté, et à présenter à l'Assemblée nationale une pétition pour la sanction des décrets[1].

Le conseil général ne pouvait ignorer que la loi proscrivait les rassemblements armés, à moins qu'ils ne fissent partie de la force légalement requise. Il passa donc à l'ordre du jour, et ordonna que son arrêté serait d'abord envoyé au directoire du département, puis communiqué au corps municipal[2]. Sur quoi, deux des meneurs, Alexandre et Santerre, dirent d'un ton résolu : *Rien n'empêchera les citoyens de toutes armes de marcher*[3].

Pétion était très-incertain. Comme homme de parti, il inclinait à favoriser le mouvement. Comme maire, il avait à faire respecter la loi. Il passa la journée du 17 dans cette incertitude, et ce fut le 18 seulement qu'il adressa au directoire l'arrêté pris deux jours auparavant par le conseil général de la commune[4].

Le lendemain, il était mandé au sein du directoire, et là, en sa présence, on décidait que la municipalité et le commandant supérieur de la garde nationale prendraient les mesures nécessaires pour contenir ou réprimer les perturbateurs du repos public[5].

[1] Proclamation du roi concernant l'arrêté du département qui suspend provisoirement le maire et le procureur général de la commune. *Ibid.*

[2] *Ibid.*

[3] Rapport et conclusions du procureur général, syndic du département de Paris. *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

Situation tragique! Si la menace de Santerre et d'Alexandre se vérifiait, si Paris se levait portant sa pétition au bout d'une pique, que ferait Pétion? Risquerait-il de noyer sa popularité dans le sang? Déjà les fantômes livides du champ de Mars se dressaient devant lui.... Vivement ému, il envoya une ordonnance de cavalerie chercher l'acteur Saint-Prix, commandant du bataillon du Val-de-Grâce, et ardent royaliste. Interrogé sur les dispositions de sa section, Saint-Prix répondit : « J'aurais pu, monsieur le maire, vous en rendre compte il y a six semaines; mais depuis il s'est formé à la porte Saint-Marcel un club qui fait fermenter toutes les têtes....[1] » Pétion garda le silence, perdu qu'il était dans ses pensées; et ce fut alors que Saint-Prix lui conseilla de faire servir la garde nationale elle-même de cadre aux pétitionnaires armés, de façon à donner au mouvement, si on ne le pouvait empêcher, une apparence légale[2].

Cette idée frappa Pétion; elle servait ses vues d'homme de parti, tout en couvrant sa responsabilité comme magistrat : à minuit, il écrivit dans ce sens à Rœderer, procureur général syndic du département; et celui-ci, approuvant la proposition sans toutefois l'adopter, convoqua sur-le-champ le directoire pour la lui soumettre. Le résultat fut qu'on ne devait pas *composer avec la loi*. Nouvelle lettre de Pétion, très-vive, très-pressante. Le directoire déclara sèchement qu'il persistait[3].

C'en est fait : on n'est plus séparé que par une nuit de l'événement prévu. Que porte-t-il dans ses flancs? Les sections sont rassemblées, elles veillent. Ceux qui

[1] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, le 20 juin 1792, avec les pièces à l'appui.

[2] *Ibid.*

[3] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris.

les président échangent entre eux des lettres passionnées touchant la *cérémonie* du lendemain[1]. Aux Quinze-Vingts, Chabot fait décider qu'on ira à l'Assemblée « sans armes, par une députation conforme à la loi. » Mais des émissaires de la Gironde parcourent les quartiers populeux et leur soufflent de plus audacieuses pensées[2]. La terreur est aux Tuileries. Depuis deux jours, le roi a déposé son testament chez trois notaires, et la famille royale a fait aux personnes attachées à son service les derniers dons de son souvenir[3]. Car on parle d'un régicide froidement médité, et l'on commente d'une manière sinistre certaine caricature qui, les jours précédents, a couvert les murs des quais.... Elle représentait Louis XVI jouant au piquet avec le duc d'Orléans, portant la main à sa couronne pour la retenir, et disant : *J'ai écarté les cœurs, il a pour lui les piques.... J'ai perdu la partie*[4].

Du reste, à l'hôtel de ville, immobilité complète, silence de mort. Seulement, Romainvilliers, commandant de la garde nationale, a envoyé prévenir les chefs de bataillon de se tenir prêts à marcher[5].

Le 20 juin de grand matin, Pétion écrivait aux commandants des divers postes d'obéir au directoire, et en même temps il chargeait plusieurs officiers municipaux d'aller dans les faubourgs demander respect pour la loi[6].

[1] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, n° 4 des pièces justificatives.

[2] Déposition de Chabot, *ubi supra*.

[3] *Lettre de Blanc-Gilli, député au département des Bouches-du-Rhône*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, n° 6*. — British Museum.

[4] *Histoire particulière des événements pendant les mois de juin, juillet, août et septembre*, par M. de La Varenne, p. 19 et 20. 1792.

[5] Rapport de Romainvilliers.

[6] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département.

Déjà tout était en mouvement. De chaque maison sortaient, se hâtant vers les points de réunion convenus, hommes armés ou sans armes, en uniforme bleu ou en haillons, gardes, bourgeois, femmes, enfants. Un volontaire courait de rue en rue, tenant un papier à la main, et lisant : *Tous les citoyens de la section se rendront au quartier général, armés des armes qu'ils voudront.* SAINT-PRIX. Mensonge d'insurgé! L'ordre était libellé en ces termes : *Tous les citoyens de la section se rendront au quartier général, pour être prêts à marcher au premier signal.* SAINT-PRIX[1]. De sorte que les chefs royalistes ne pouvaient pas même trouver un homme qui consentît à lire leurs proclamations sans les altérer!

Au poste du Val-de-Grâce, autre circonstance caractéristique, ce fut la garde nationale elle-même qui fit signe aux gens à piques de s'emparer des canons; et lorsque, la pâleur sur le front, la rage dans le cœur et l'épée au poing, Saint-Prix accourut pour les défendre, pas une voix sympathique n'applaudit à son courage, et, sauf deux officiers, tous ses camarades l'abandonnèrent[2].

L'entraînement était donc général, et toutefois la violence n'avait aucun empire sur les âmes. Joie, curiosité, bonne humeur, voilà ce qu'exprimaient les physionomies. On se faisait une fête de défiler devant l'Assemblée. Plusieurs avaient eu déjà cet honneur : pourquoi pas tous? Cela n'était pas juste. Et puis, on serait admis dans la demeure royale, peut-être; on pourrait voir, et de près, le roi, la reine, leurs enfants, que beaucoup n'avaient jamais vus. Aussi, quelle impatience! *On ne*

[1] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, nos 5, 6 et 7 des pièces justificatives.
[2] *Ibid.*

marchera donc pas? disaient les uns; et les autres de répliquer : *Et qui nous en empêcherait?* La confiance était entière : *est-ce que Pétion n'était pas là*[1]?

Ainsi pensait, ainsi parlait le peuple, au faubourg Saint-Antoine, quand les officiers municipaux se présentèrent pour le haranguer. Et comme ils furent touchés du cordial accueil qu'ils reçurent! Tous ces hommes jugés si farouches par la Cour, répondaient à la fois qu'ils connaissaient la loi parfaitement; qu'ils n'entendaient pas y manquer; que leurs motifs étaient purs; que tous faisaient bien, les officiers municipaux en remplissant leur devoir de magistrats, et eux en remplissant leur devoir de bons citoyens.... Mais qu'on ne s'avisât pas de leur opposer des canons! Ils en avaient, eux aussi. Et ils les montraient d'un air résolu. Les envoyés de l'hôtel de ville résistèrent tant qu'ils purent; mais enfin les plus animés crièrent : *Allons! allons! en voilà bien assez. En avant, M. le commandant!* L'ordre fut donné : tout le faubourg s'ébranla[2].

Cette marche n'avait rien du caractère sombre, épouvantable, que tant d'écrivains se sont complu à lui attribuer. Ce n'étaient ni apostrophes insultantes, ni sarcasmes atroces, ni éclats de voix succédant à des intervalles de silence farouche; on marchait paisiblement, gaiement[3]. Vous eussiez dit un fleuve immense grossi dans son cours par des milliers de rivières et de ruisseaux. La fraternité et l'égalité faisaient les honneurs de cette fête où s'avançaient pêle-mêle, et se donnant le bras, des gardes nationaux, des artisans, des invalides presque centenaires, la corporation des charbonniers, les forts de la halle, des mères suivies de leurs

[1] Procès-verbal dressé par Mouchet, Guiard et Thomas, officiers municipaux — et déclaration de Lareynie.

[2] Procès-verbal ci-dessus.

[3] Rapport du procureur général syndic du département.

enfants[1]. Nulle bannière injurieuse ne flottait au vent; nulle pique n'apparaissait surmontée d'allégories menaçantes : les emblèmes effrayants dont on a tant parlé ne se produisirent aux Tuileries et à l'Assemblée que plus tard : ils furent comme improvisés dans la scène de l'invasion et grâce à son tumulte[2]. Les inscriptions adoptées par le cortége étaient : *La nation et la loi! — Quand la patrie est en danger, tous les sans-culottes se lèvent. — Nous ne voulons que l'union. — Avis à Louis XVI. — Peuple, garde nationale, nous ne faisons qu'un cri...*, et autres devises du même genre. Ceux-ci, il est vrai, étaient armés de piques; ceux-là de bâtons ferrés, de haches, de marteaux, même de pelles et de couteaux emmanchés; mais beaucoup étaient sans armes d'aucune espèce; et quant aux citoyens qui, non moins inoffensifs, avaient trouvé plaisant de prendre une sorte d'allure guerrière, ils avaient si peu pour but « de multiplier l'horreur de la mort en la présentant sous mille formes cruelles et inusitées[3], » que partout on apercevait, se confondant avec le fer et l'acier, des épis de blé, des rameaux verts et des bouquets de fleurs[4]. Une joie franche animait ce tableau mouvant[5], gagnait jusqu'aux âmes rebelles; et il ne faut pas s'étonner si Pétion, dans son rapport imprimé, put écrire : « Je restai jusqu'à deux heures et demie à la maison commune. Toutes les nouvelles étaient excellentes; le

[1] Relation de la journée du 20 juin par Prudhomme. — Voy. les *Révolutions de Paris*, n° 154.

[2] C'est ce qu'a affirmé Sergent Marceau, témoin oculaire, et ce qui résulte aussi du récit de Prudhomme. Voy. *Notice historique sur les événements du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédents*, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série, et les *Révolutions de Paris*, n° 154.

[3] Ce sont les mots dont se sert M. de Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, t. I, p. 479. Édition de Bruxelles, Wouters frères.

[4] *Révolutions de Paris*, n° 154.

[5] *Ibid.*

spectacle était beau; de la joie, de la gaieté; les propriétés étaient respectées; pas une plainte particulière. Je me rendis à la mairie plein de calme et de sécurité[1]. »

Ce qui forme aujourd'hui la rue de Rivoli, depuis le château jusqu'à la rue Castiglione, formait alors la cour du Manége, bâtiment d'environ cent cinquante pieds de longueur que l'Assemblée constituante avait approprié à son usage, lorsqu'elle quitta Versailles, et qui s'étendait parallèlement à la terrasse des Feuillants. Arrivée à la hauteur des Tuileries, après avoir monté la rue Saint-Honoré, la foule aurait pu, pour pénétrer jusqu'à la salle de l'Assemblée, entrer dans la cour du Manége; mais cette cour était longue, étroite : il parut dangereux de s'y engager. On préféra donc suivre la rue Saint-Honoré jusqu'à la hauteur de la place Vendôme, et se présenter par la porte des Feuillants[2].

Mais dans ce moment même, l'admission des pétitionnaires était, au sein de l'Assemblée, l'objet d'un débat orageux. Rœderer était venu lui faire part des craintes du directoire, en appeler d'une tolérance anarchique à l'exécution stricte de la loi, et il avait terminé son discours par ces paroles fermes : « Nous demandons que rien ne diminue l'obligation où nous sommes de mourir pour le maintien de la tranquillité publique[3]. »

La conduite des Girondins en cette circonstance mérite d'être remarquée. Au fond, il ne leur échappait pas qu'ouvrir l'Assemblée à des bandes de visiteurs en armes, c'était mettre à la merci de toutes les séditions possibles la liberté de ses débats, l'indépendance de ses

[1] *Conduite tenue par M. le maire de Paris, à l'occasion des événements des 20 et 21 juin*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 6*. — British Museum.

[2] Nous empruntons ces détails topographiques à la *Chronique de cinquante jours*, par Rœderer.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 128.

votes, la dignité de ses membres, la perdre enfin; mais, par un aveuglement ordinaire aux partis, ils s'imaginaient qu'il serait toujours à temps d'arrêter, quand il leur deviendrait contraire, un élan qu'ils entendaient favoriser, tant qu'il leur restait favorable. Ils ne prévoyaient pas le 31 mai!

Vergniaud n'hésita donc pas à opiner qu'il fallait permettre à la multitude de défiler devant l'Assemblée, s'appuyant sur l'exemple qu'en avait donné l'Assemblée constituante d'abord, puis la Législative, lorsque, le 9 avril, elle avait admis la foule se pressant sur les pas des Suisses de Châteauvieux. Il reconnaissait d'ailleurs la gravité des circonstances, laissait percer l'appréhension, vague encore et cependant importune, que lui causaient les futurs périls...., et proposait qu'une députation de soixante membres se rendît chez le roi jusqu'à ce que l'attroupement fût dissipé[1]. Dumolard appuya cette dernière partie de la motion de Vergniaud, mais en repoussant celle de l'admission des gens armés. Ramond était à la tribune et s'attachait à réfuter Vergniaud, quand tout à coup on remet au président un billet du commandant de la garde... Huit mille hommes armés insistaient pour être admis! « Puisqu'ils sont huit mille, s'écrie Calvet d'une voix ironique et amère, puisqu'ils sont huit mille et que nous sommes seulement sept cent quarante-cinq, je propose que nous levions la séance. » Calvet est rappelé à l'ordre. Ramond reprend : « Si huit mille hommes attendent à votre barre votre décision, vingt-cinq millions d'hommes ne l'attendent pas moins. Je continue.... » Mais pressé par l'impatience des auditeurs, il finit en demandant qu'au moins les pétitionnaires déposent leurs armes à la porte.

[1] Voy. *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 110, et l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 130.

Guadet s'y oppose et rappelle les précédents. « Allons, s'écrie Mathieu Dumas, voici l'heure suprême où il faut faire son devoir! » A peine ces mots sont-ils prononcés, que l'irruption des pétitionnaires, qui paraissent à la barre, et les applaudissements enthousiastes des tribunes, jettent l'Assemblée dans la plus grande confusion. Debout et irrités, les membres du côté droit protestent, ils invoquent l'inviolabilité du sanctuaire de la loi : « L'Assemblée n'a pas encore prononcé. Retirez-vous! Retirez-vous! » Et, respectueuse jusque dans les emportements de son patriotisme, la députation se retire[1]. Alors seulement, son admission fut mise aux voix et décrétée.

Elle rentre, et Huguenin, son orateur, lit une pétition pleine de colère, pleine de menaces, et qui, à cause de cela même, répondait fort peu aux dispositions de la foule :

«.... Au nom de la nation, qui a les yeux fixés sur cette ville, nous venons vous assurer que le peuple est debout.... La trame est découverte, l'heure est arrivée; le sang coulera, ou l'arbre de la Liberté que nous venons planter fleurira en paix.... Le pouvoir exécutif n'est point d'accord avec vous, témoin le renvoi des ministres patriotes.... Les ennemis de la patrie s'imagineraient-ils que les hommes du 14 juillet sont endormis? Leur réveil est terrible.... Nous nous plaignons, messieurs, de l'inaction de nos armées; nous demandons que vous en pénétriez la cause. Si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti!... Le peuple est là, il attend dans le silence une réponse digne de sa souveraineté.... Législateurs, nous demandons la permanence de nos armes jusqu'à ce que la Constitution soit exécutée....[2] »

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 136.

[2] Cette pétition se trouve *in extenso* dans les *Révolutions de Paris*, n° 154.

Français de Nantes présidait. Il répondit, avec un courage qui n'excluait pas l'habileté, que les trames des conspirateurs seraient déjouées, mais qu'aux lois seules il appartenait de venger le peuple.

Les pétitionnaires ayant ensuite traversé la salle au milieu des applaudissements du côté gauche et des tribunes, l'Assemblée décréta que les citoyens des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Antoine seraient admis[1].

Pendant ce temps, voici ce qui s'était passé au dehors.

L'avant-garde de l'armée populaire s'étant trouvée arrêtée au seuil de l'Assemblée, dont la porte n'avait laissé passer que les commissaires, une foule ardente s'était jetée dans le passage qui conduisait à la terrasse des Feuillants; mais aussitôt des ordres partis du château avaient fait fermer la grille du jardin. Alors, renonçant à planter sur la terrasse l'arbre de la Liberté, ceux qui l'escortaient se détournèrent dans le potager des Capucins, à quelques pas de là, et ce fut, faute de mieux, à cette terre classique des préjugés anciens qu'ils confièrent l'emblème de la foi nouvelle.

Mais, le long de la rue Saint-Honoré, la multitude arrivait de plus en plus dense; elle arrivait comme la mer, les vagues poussant les vagues; et elle s'amoncelait dans le passage sans issue, et elle y écumait. A la fin, l'engorgement devenant effroyable, la pression meurtrière, des clameurs s'élèvent, et la grille tremble sous des coups redoublés. Trois officiers municipaux, Mouchet, Boucher Saint-Sauveur et Boucher-René, accourent; ils essayent de calmer le peuple; mais on leur répond par ce cri : *Nous étouffons!* En ce moment, au lieu d'ouvrir la grille, un officier nommé Tassin, qui se trouvait dans l'intérieur du jardin, fait avancer

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 140.

des canons. Le sang allait donc couler à flots, si les officiers municipaux, saisis d'effroi, ne se fussent entremis. Revêtus de leurs écharpes, ils arrêtent les canons, et se rendent en toute hâte au château pour parler à Louis XVI[1].

Le roi était dans sa chambre à coucher, entouré de personnes toutes vêtues de noir[2], parmi lesquelles Terrier-Monteil, ministre de l'intérieur. A peine introduits, les trois officiers municipaux se plaignirent de ce que la porte donnant sur la terrasse des Feuillants eût été fermée. Mouchet dit que le rassemblement marchait sous l'égide de la loi; qu'il se composait de citoyens paisibles conduits par le désir de célébrer l'anniversaire du Jeu de Paume; que ces citoyens étaient armés des mêmes armes et portaient les mêmes habits qu'à une époque glorieuse; que l'aspect des canons pointés contre eux leur avait causé une indignation profonde, parce qu'ils ne méritaient pas d'être soupçonnés. Le roi répondit : « Vous devez faire exécuter la loi. Entendez-vous avec le commandant de la garde. Si vous le jugez nécessaire, faites ouvrir la porte de la terrasse des Feuillants, et que les citoyens, défilant le long de cette terrasse, sortent par la cour des écuries[3]. »

Cet ordre avait déjà cessé d'être nécessaire; car l'Assemblée venait d'admettre l'admission de la foule, comme il a été raconté plus haut, et c'était par la porte de la salle des délibérations, toute grande ouverte, qu'elle s'écoulait maintenant.

Spectacle inouï! On vit entrer pêle-mêle des musiciens, les gens à piques, forts de la halle et charbon-

[1] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur. — Procès-verbal dressé par Boucher-René.

[2] *Ibid.*

[3] Rapport de Terrier, ministre de l'intérieur. — Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur. — Procès-verbal dressé par Boucher René.

niers, des gardes, des mendiants, de curieuses jeunes filles, de pauvres mères traînant par la main leurs enfants demi-nus, et dont le visage pâle souriait. C'était une revue de cette civilisation pleine de navrants contrastes, fille de l'ignorance mariée au crime. La misère était là, mais comme en vacances. Les fusils, les lances, les épées, brillaient, mais à travers des branches d'oliviers. Quelques femmes portaient un sabre nu..., et dansaient. D'autres chantaient le *Ça ira*, hymne sauvage adressé à la plus clémente des déesses, l'Espérance. O désordre! ô bouffonnerie poignante de certaines joies populaires! de quelle accusation profonde vous poursuivez les maîtres de la terre! Il est trop vrai que des culottes déchirées, mises au bout d'un bâton, furent saluées par quelques cris, et qu'on vit entrer au bout d'une pique un cœur de veau avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate*. Mais le dégoût général fit aussitôt disparaître le hideux emblème; et, quant aux potences avec la figure de la reine suspendue, quant aux guillotines promenées en grande pompe, ce sont des calomnies que réfute assez l'ensemble des documents officiels réunis dans l'enquête qui fut ouverte sur le 20 juin [1]. Au reste, on peut juger du sentiment qui prévalait dans cette masse confuse par ces mots que Santerre, son principal meneur, adressa au président de l'Assemblée, en lui tendant un drapeau : « Les citoyens du faubourg Saint-Antoine sont venus vous offrir leur vie pour la défense de vos décrets. Ils vous prient d'agréer ce drapeau pour les marques d'amitié que vous avez bien voulu nous donner [2]. »

[1] Le fait est que, parmi les procès-verbaux, rapports, déclarations de témoins oculaires, que nous avons sous les yeux, il n'y a trace de ces guillotines dont parle si complaisamment l'auteur *anonyme* de la relation insérée dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. v, p. 186.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 142.

En sortant de l'Assemblée, le peuple entra dans le jardin des Tuileries; il se mit à défiler le long de la terrasse, pour aller sortir par la porte qui donne sur le Pont-Royal. Dix bataillons de gardes nationaux avaient été placés devant le palais, où ils formaient un front de bandière. Mais les dispositions de la foule semblaient rendre ce déploiement de forces bien inutile. L'officier municipal Mouchet, homme de mine chétive, et si petit que son écharpe traînait dans la boue[1], n'eut qu'un mot à dire pour faire ôter les baïonnettes[2]; et, traversant paisiblement le jardin, le peuple alla se présenter aux guichets du Carrousel, que gardaient les fusiliers du Petit-Saint-Antoine, mais qu'il franchit malgré leur résistance, grâce à l'intervention de quelques officiers municipaux, de Mouchet surtout, un des plus singuliers héros de cette journée[3].

On occupait le Carrousel : fallait-il que chacun regagnât ses foyers...., sans avoir vu le roi? Ils étaient tous là regardant le château, désirant d'y entrer, ne l'osant[4]. Les émissaires de la Gironde avaient beau parcourir les groupes; l'ex-ministre Clavière avait beau se mêler à la foule et l'exciter à pénétrer aux Tuileries pour demander le rappel des ministres patriotes[5], l'hésitation était manifeste, elle était générale. Même les plus emportés sentaient peser sur eux la modération de ce peuple qui s'en allait disant : *Nous ne voulons pas de mal au roi*[6]. Pour soulever ce lac tranquille, il eût fallu

[1] Déclaration de Cuvillier, Chauvreau, Corps et Geoffroy.

[2] Voy. son rapport.

[3] Sur tous ces mouvements, voy. la déclaration de Turot, celle des fusiliers, les procès-verbaux des officiers municipaux Hüe et Patris.

[4] Déclaration de La Reynie.

[5] *Notice historique sur les événements du 10 août et des 20 et 21 juin précédents*, par Sergent Marceau, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.

[6] Rapport de Louis Marotte, adjudant dans la garde nationale.

un souffle puissant, celui de Santerre, par exemple. Il parut, accompagné de deux hommes ardents, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre; et voyant la foule arrêtée : « Eh bien! que faites-vous là? Il faut entrer au château. Vous n'êtes pas descendus pour autre chose.... Si on refuse d'ouvrir la porte, il n'y a qu'à la briser à coups de canon[1]. » Les canonniers du Val-de-Grâce se trouvaient précisément sur la place, et comme Saint-Prix leur ordonnait de reprendre la route du quartier, « Non, non, s'écria le lieutenant. Le Carrousel est forcé, il faut que le château le soit. Il n'y a pas de commandant ici. Voilà la première fois que les canonniers du Val-de-Grâce marchent. Ce ne sont pas des J. F. et nous allons voir! » Puis, montrant du doigt le château : *A moi, canonniers; droit à l'ennemi!* Et les canons furent braqués contre la demeure royale[2].

Ce mouvement que la foule interpréta mal d'abord, mais que l'infatigable Mouchet se hâta de lui expliquer, précipita le dénoûment. Tandis que Boucher-René, revêtu de son écharpe, intervient pour faire admettre dans les cours une députation de vingt personnes, la menace d'enfoncer la porte d'un coup de canon est entendue; ceux de l'intérieur, alarmés, crient qu'on va ouvrir; un canonnier lève la bascule qui assujettissait les deux battants; les meneurs s'élancent, entraînant, comme il arrive, les curieux, les incertains; la foule suit, et, en un instant, la cour des Tuileries regorge de monde[3].

Où étaient, pendant ce temps, les défenseurs du châ-

[1] Déclaration de La Reynie.

[2] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce.

[3] Voy., en les rapprochant et les comparant, le procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur; — le procès-verbal dressé par Boucher René; — la déclaration de La Reynie; — le rapport de Pierre Moiteaux et de Jean Foret; — la déclaration de Bron, suisse de la porte royale du château des Tuileries.

teau? Les personnages noirs remarqués par Mouchet dans la chambre à coucher du roi se sont éclipsés; les gendarmes, postés sur le Carrousel, ont mis leurs chapeaux à la pointe de leurs sabres et crient *Vive la nation!* Romainvilliers est dans la cour, mais l'âme troublée et comme frappé de stupeur. Au fougueux royaliste Carle, qui veut résister, il dit : « Faites ôter les baïonnettes, c'est l'avis de la municipalité. — Et si l'on me sommait de rendre mon épée, d'ôter ma culotte? » répond Carle, aussi surpris qu'indigné. Sur quoi, le commandant général balbutie, et disparaît[1].

D'Éprémesnil s'était de bonne heure rendu aux Tuileries, armé de pistolets et d'une épée. Renvoyé par Louis XVI, il dit aux frères Laizardières qui l'accompagnaient et à d'Allonville : *Il périra, le malheureux prince, pour n'avoir pas eu le pouvoir, il y a quatre ans, de faire tomber ma tête*[2].

Voilà le peuple au bas de l'escalier du pavillon! qui l'arrêtera désormais? Quelques citoyens vont droit à Santerre, lui reprochent d'égarer la multitude. Lui, soit raillerie, soit prudence, il prononce, tourné vers les siens, ces paroles, singulières dans sa bouche : « Messieurs, dressez procès-verbal du refus que je fais de marcher à votre tête dans les appartements du roi[3]. » Saint-Huruge et Legendre, qui le comprennent, le poussent en avant, et, à leur suite, le peuple s'engouffre sous la voûte, se presse et s'entasse sur le grand escalier. Un canon était là. Quelques hommes robustes s'en emparant, le portent à bras jusque dans la salle des Cent-Suisses. Pourquoi? Ils ne le savaient guère eux-mêmes. Car Boucher-René accourant et blâmant cette violence,

[1] Rapport de Carle, premier lieutenant-colonel de la 30e légion.
[2] *Mémoires secrets de d'Allonville*, t. II, chap. XVIII, p. 312. Bruxelles.
[3] Déclaration de La Reynie.

ils s'empressèrent de reconnaître qu'ils avaient tort, qu'il fallait bien vite descendre le canon; ce qu'ils firent aussitôt, au milieu d'une confusion inexprimable, en coupant à coups de hache le tambour de la porte qui faisait obstacle, et tandis que ceux d'en bas, s'imaginant qu'on les allait foudroyer, poussaient les plus inquiètes clameurs[1].

Du fond de sa chambre, entouré de sa femme, de sa sœur et de ses enfants, Louis XVI écoutait ce bruit inaccoutumé, effrayant, immense. Tout à coup, un homme, le chef de la 2e légion, frappe à la porte. « Ouvrez, ouvrez, de grâce ! Je suis Aclocq. » A ce nom, à cette voix connue et amie, la porte s'ouvre, et Acloeq s'élançant vers le roi, que d'un mouvement involontaire, passionné, il étreint dans ses bras, le conjure de se montrer. Louis XVI y consent; il passe dans la chambre du lit, où se réunissent autour de sa personne les trois ministres Beaulieu, Lajard et Terrier, quelques serviteurs fidèles, le vieux maréchal de Mouchy, et Mme Élisabeth, qui n'a pas voulu se séparer un seul moment de son frère[2].

Déjà le peuple a traversé la salle des Suisses, il a pénétré dans la seconde pièce, il se heurte à la troisième, appelée l'Œil-de-Bœuf. Mme Élisabeth fond en larmes. Mouchy, l'épée à la main, se prépare à couvrir son maître de son corps. Au dehors, les clameurs diverses qui se croisaient dans l'air, le fracas des portes violemment ébranlées, le retentissement de tant de milliers de pas sur le parquet, le froissement des armes, semblaient annoncer d'effroyables périls. En cette circonstance, le courage que déploya Louis XVI fut admi-

[1] Procès-verbal dressé par Boucher-René; — proces-verbal dressé par Mouchet.
[2] Rapport d'Aclocq.

rable. Quelques grenadiers de service chez la reine étant survenus, et un d'eux lui disant : « Sire, n'ayez pas peur, » il répondit : *Je n'ai pas peur. Mettez la main sur mon cœur, il est pur*[1]. Saisissant alors la main du grenadier, il l'appuya avec force contre sa poitrine.

Au même instant, des coups de massue retentissent; on brisait les croisées, on enfonçait les portes. Aclocq raconte qu'il cria au suisse d'ouvrir; un autre témoin dit que ce fut le roi lui-même. Le suisse obéit, et se présentant aux envahisseurs, Louis XVI d'un ton calme : *Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la Constitution*[2].

Toute grande foule mise en action se change bien vite en torrent; et par là s'expliquait la brutalité de l'irruption. Mais quel fut l'étonnement du roi, lorsqu'au lieu de cette horde féroce qu'il s'attendait à voir paraître, et qu'ont si complaisamment décrite tant d'historiens infidèles, il aperçut, soudainement arrêtés devant lui, des milliers de citoyens animés d'une curiosité, respectueuse d'abord, puis turbulente mais sans colère. La plupart des physionomies étaient riantes[3]; on eût compté les visages assombris par la haine ; lorsqu'après un court silence, des voix s'élevèrent pour demander le rappel des ministres patriotes et la sanction des décrets, ce fut avec l'accent d'un vœu, non d'une me-

[1] Et non pas, comme on l'a tant écrit et répété : *Mets la main sur mon cœur, et vois s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire.* Voy. la déclaration de Lachesnaye, témoin auriculaire.

— Autre erreur, très-répandue. Ce fut *avant* l'entrée de la foule, et non en sa présence, que le mot fut prononcé. C'est par l'altération de tous les détails de ce genre qu'on est parvenu à défigurer complétement le caractère du 20 juin.

[2] Voy. Déclaration de Lachesnaye ; — rapport d'Aclocq ; — déclaration de Fontaine.

[3] Déclaration de Lachesnaye, officier supérieur de la garde nationale.

nace; jamais dispositions plus inoffensives ne se produisirent au sein d'un plus bizarre désordre. Un seul homme, au moment de l'invasion, fit mine de vouloir atteindre le roi[1]. Il était armé d'un long bâton que terminait une lame d'épée rouillée. Mais on l'écarta sans peine, et Louis XVI n'eut pas d'autre danger réel à courir de tout le jour. Selon le témoignage d'un officier municipal, royaliste décidé, la masse ne paraissait pas se douter que ce fût un délit de violer le domicile du représentant héréditaire de la nation[2] : palais du roi, palais du peuple. Suivant le témoignage d'un autre royaliste, député des Bouches-du-Rhône, les intentions en général étaient si peu hostiles, que plusieurs, par précaution, avaient démonté la platine de leurs fusils[3].

Toutefois, comme il était impossible de prévoir d'une manière certaine ce qui sortirait d'une telle confusion, accrue de minute en minute par les nouveaux arrivants, très-pressés de voir à leur tour la famille royale, Louis XVI s'était retiré dans l'embrasure d'une croisée, où, monté sur une banquette, il se montrait à tous. Mme Élisabeth se tenant près de lui, et quelques-uns la prenant pour Marie-Antoinette, objet de haines si profondes, elle dit ce mot sublime : « Laissez-leur croire que je suis la reine[4] ! »

Quant au roi, retranché comme dans une forteresse

[1] Déclaration de Lecrosnier. — Les mots dont le témoin se sert sont : « Un homme *s'étant mis en posture* de foncer sur la personne du roi. »

[2] Procès-verbal dressé par J. J. Leroux.

[3] Lettre de Blanc-Gilli au département des Bouches-du-Rhône, p. 13.

Au reste, ce que nous disons ici des dispositions du peuple s'appuie sur une infinité de témoignages émanés d'hommes de tous les partis. Voy. déclaration de Lachesnaye ; — procès-verbal dressé par Sergent ; — procès-verbal dressé par Hüe ; — procès-verbal dressé par l'officier municipal Champion (ardent royaliste), etc., etc.

[4] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. xx, p. 212.

inexpugnable, dans un respect apparent pour la Constitution, il ne cessait de répéter que la Constitution lui accordait le veto, et que le lui disputer c'était enfreindre le pacte national; ce qui ne l'empêchait pas, d'ailleurs, d'agiter son chapeau en l'air, et de crier : *Vive la nation*[1]!

Ainsi attentif à ne rien céder sur le fond des choses, il amusait la foule en paraissant se plier aux formes de son patriotisme, lorsque perçant jusqu'à lui : « Monsieur, lui dit Legendre, — à ce mot de *Monsieur*, Louis XVI fit un geste de surprise, — écoutez-nous, vous êtes fait pour nous écouter.... Vous êtes un perfide; vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore. Mais prenez garde à vous! la mesure est comble. Le peuple est las de se voir votre jouet. » Et il lut une pétition menaçante. Louis XVI l'écouta sans s'émouvoir et répondit : *Je ferai ce que la Constitution m'ordonne de faire*[2].

Ici se place une circonstance qui a été horriblement défigurée par presque tous les historiens. Il n'est pas vrai qu'on força violemment Louis XVI à se coiffer du bonnet rouge. Bertrand de Moleville, dont nous avons eu si souvent à relever les mensonges, rapporte une prétendue conversation dans laquelle Louis XVI se serait plaint à lui d'avoir subi l'affront de voir placer le bonnet sur ses cheveux, « Ma tête, aurait observé Louis XVI, étant trop petite pour qu'il pût y entrer[3]. » De son côté, dans des pages toutes noires de calomnies, mais qui ont

[1] Déclaration de Fontaine.

[2] Ce fait, rapporté dans les Mémoires contemporains, et consigné par Rœderer dans sa *Chronique de cinquante jours*, ne se trouve relaté, nous devons le dire, dans aucune des *dépositions* que nous avons sous les yeux, non plus que dans aucun *rapport* ou *procès-verbal*.

[3] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXII, p. 45.

fait foi pour l'Europe entière, Peltier, qui n'était pas là, se plaît à écrire : « Un factieux enfonça lui-même le bonnet rouge sur la tête de Louis XVI. Il l'enfonça lui-même avec une longue violence, en portant ses mains sur les deux tempes de son maître. Ainsi Marcel posa jadis le chaperon à Charles V[1]. »

Or, ce fut Mouchet qui fit passer à Louis XVI le bonnet rouge, et voici comment ce magistrat de la cité raconte le fait dans un procès-verbal authentique imprimé par ordre du conseil général, publié le lendemain presque de l'événement, destiné à être mis sous les yeux du roi, et dont les assertions ne furent jamais démenties : « Pendant cet intervalle, un particulier portant au bout d'un long bâton un bonnet de la liberté, plusieurs personnes *penchèrent le bâton vers moi, et indiquaient par ce mouvement l'intention de l'offrir au roi.* Le roi présentant la main pour le recevoir, je pris le bonnet, le lui remis, et il le plaça aussitôt sur sa tête. De vifs applaudissements ont éclaté ; et les cris de *Vive la nation! Vive le roi! Vive la liberté!* ont été répétés par toutes les bouches[2]. »

Autre témoignage non moins authentique : on lit dans le procès-verbal de l'officier municipal Patris : « Le peuple était en force, et je n'ai pas entendu une parole, pas remarqué un geste qui annonçât la plus légère mauvaise intention. Je vis avancer le bonnet de la liberté, et je dois à la vérité de dire que le roi, en étendant la main, *le demandait plutôt qu'il ne lui fût offert.* Je crois pouvoir affirmer que, dans le cas où le roi n'aurait pas avancé la main pour saisir le bonnet

[1] *Le Cri de la douleur, ou journée du 20 juin*, par l'auteur du *Domine salvum fac regem*, extrait de la *Correspondance politique* ou *Tableau de Paris*, p. 12.

[2] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur, officiers municipaux.

rouge et n'aurait point paru empressé de s'en couvrir, on ne l'aurait pas exigé de lui[1]. »

Quelques instants après, Louis XVI fit remarquer à Mouchet une femme qui tenait une épée entourée de fleurs, surmontée d'une cocarde de rubans : il voulut avoir ce glaive symbolique et se le fit donner[2]. Il se trouvait si rassuré par l'expression des physionomies et le cri de *Vive le roi*, qui se mêlait à celui de *Vive la nation !* qu'un membre du conseil municipal l'engageant à passer dans la pièce contiguë, il répondit : *Je suis bien ici, je veux y rester*[3].

Le temps s'écoulait ; à des flots de peuple succédaient des flots de peuple; le vestibule, l'escalier, la salle des gardes étaient encombrés; dans le jardin même stationnaient des groupes nombreux au milieu desquels figurait un homme dont une des dépositions donne le signalement en ces termes : Habit bleu clair, gilet fond blanc brodé, grosse cravate, frisé et poudré, le visage rayonnant. C'était le procureur de la commune, c'était Manuel[4]. Là aussi était Dumouriez. Caché sous un large chapeau, enveloppé dans une grande redingote, et arrêté au bord du bassin du milieu, il fut reconnu par Mathieu Dumas, qui traversait le jardin au moment où il menaçait du geste le pavillon central du château[5].

[1] Procès-verbal dressé par Patris, imprimé par ordre du conseil général.

[2] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur.

[3] Procès-verbal dressé par Hüe, officier municipal.

[4] Déclaration de Maserey, employé au bureau de liquidation.

[5] Cette circonstance, affirmée par Mathieu Dumas dans ses *Souvenirs*, t. II, p. 215 et 216, se trouve démentie par cette phrase des *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 308 : « Dumouriez apprit, le 21 juin, avec la plus grande douleur, l'insulte faite au roi. » Mais, lorsqu'il écrivait ses *Mémoires*, le très-peu véridique Dumouriez était fort intéressé à tenir ce langage. Et Mathieu Dumas qui, lorsqu'il le reconnut, était en compagnie de Jaucourt et de Théodore Lameth, ne pouvait se tromper.

A quelques pas de Dumouriez, un jeune officier, au regard profond, au visage maigre et pâle, contemplait toute cette scène, immobile, muet, mais indigné. Soudain, ayant aperçu à une fenêtre le roi coiffé du bonnet rouge : « Les misérables! s'écria-t-il; on devrait mitrailler les premiers cinq cents : le reste prendrait bien vite la fuite[1]. » Cet officier était NAPOLÉON BONAPARTE.

Cependant les Girondins commençaient à comprendre que le *rappel des bons ministres* avait été réclamé avec assez d'instances. Quelque paisibles que fussent, au fond, les sentiments de cette masse bruyante, comment répondre que les refus de Louis XVI ne finiraient point par l'irriter? Après une longue attente, qui, à part l'apostrophe de Legendre, n'avait provoqué aucune menace[2], l'impatience pouvait se changer en colère. Un mauvais coup, d'ailleurs, n'avait-il rien de possible, et cette foule mêlée était-elle sans contenir dans ses profondeurs quelques hommes capables d'un noir dessein? La sanglante inscription : *Cœurs des aristocrates*, venait de reparaître aux Tuileries, et l'on y avait remarqué, cherchant à s'approcher du roi, un certain Soudin, au visage sinistre, le même qui, à l'origine des troubles, était allé chercher à la Morgue les têtes de Berthier et de Foulon[3]! Il était donc temps d'enrayer. Vergniaud, Isnard, suivis de quelques-uns de leurs collègues, accoururent. Ce dernier, élevé sur les bras de deux assistants, criait avec force : *Je suis Isnard; je vous invite à vous retirer, et vous réponds sur ma tête que vous aurez satisfaction*[4]. A son tour, Vergniaud agitait sa carte de député, et essayait l'empire de sa voix éloquente.

[1] *Mémoires de Bourrienne*, t. I, p. 75.

[2] « Pendant une heure au moins que j'ai été là, je n'ai vu faire au roi aucune menace. » — Procès-verbal dressé par Hüe, officier municipal.

[3] Déclaration de Guibout.

[4] Déclaration de Fontaine.

Mais ceux qui étaient entassés dans l'Œil-de-Bœuf s'y trouvant retenus par l'encombrement même, et ceux du dehors cherchant à y pénétrer pour voir le roi, eux aussi, la foule, au lieu de diminuer, augmentait. La chaleur était devenue extrême. De grosses gouttes de sueur coulaient sur le visage du roi. A cette vue, touché d'un sentiment de généreuse compassion, un grenadier qui avait trouvé moyen de se faire parvenir, de main en main, une bouteille de vin et un verre qu'un camarade lui envoyait, se tourne vers Louis XVI, et d'une voix où l'affection se mariait au respect : « Sire, vous devez avoir bien soif, car moi je me meurs.... Si j'osais vous offrir.... Ne craignez rien, je suis un honnête homme, et pour que vous buviez sans crainte, je boirai le premier si vous me le permettez. » Louis XVI, ému, répondit aussitôt : « Oui, mon ami, je boirai dans votre verre. » Et il but après avoir crié : *Peuple de Paris, je bois à votre santé et à celle de la nation française!* Toast qu'accueillit un tonnerre d'applaudissements. Telle est l'exacte vérité sur cette circonstance à laquelle, grâce aux récits menteurs, s'était toujours attachée jusqu'ici une idée de violence et d'outrage[1].

Une demi-heure après, accompagné de Sergent, Pétion arriva. Comme il s'excusait du retard sur son ignorance de ce qui se passait : « *C'est bien étonnant*, dit Louis XVI avec aigreur, car voilà déjà deux heures que cela dure[2]. » Survint un grand jeune homme, fort animé, qui, apostrophant le roi, s'écriait : « Sire!... sire!... je vous demande, au nom de cent mille hommes

[1] Voy. *Lettre* de Blanc-Gilli *au département des Bouches-du Rhône*, p. 13 et 14, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 6e — 20 juin. — British Museum.

— Blanc-Gilli parle d'un fait dont il a été témoin oculaire et auriculaire. Il faisait partie de la députation volontaire dont étaient Vergniaud, Isnard, et se trouvait en ce moment tout près du roi.

[2] Déclaration de Fontaine.

qui m'entourent, le rappel des ministres que vous avez renvoyés; je demande la sanction du décret sur les prêtres et le camp des vingt mille, ou vous périrez. » Mais Louis XVI, froidement : *Vous vous écartez de la loi*[1].

Sans s'arrêter à imposer silence au jeune homme, Pétion, monté sur un fauteuil, dit au peuple que ses réclamations, dans une situation semblable, n'étaient pas convenables; que le roi devait être libre; que d'ailleurs on connaissait le vœu de Paris seulement; qu'il fallait attendre celui des provinces; qu'alors sans doute le roi céderait aux vœux de la nation entière; qu'en attendant il n'y avait qu'une chose à faire : se retirer[2]. En même temps des personnages à baguettes d'ivoire couvertes de fleurs de lis faisaient entendre le mot sacramentel : Respect à la loi[3]!

Chose à noter, une considération qui, autant que les sages discours du maire, détermina le peuple à s'écouler, fut qu'il y avait encore beaucoup de citoyens qui n'avaient pas vu le roi, et qu'il n'était pas juste de les empêcher d'avoir leur tour[4].

Louis XVI ayant donc ordonné qu'on ouvrît les appartements de manière à ménager une issue à la foule tout au travers du château, le défilé commença, les uns sortant par une porte, tandis que, placés à la porte

[1] Déclaration de Lecrosnier.

[2] Procès-verbal dressé par Sergent.

Deux témoins seulement accusent Pétion d'avoir dit au peuple qu'il avait agi avec *dignité*, comme il convient à des *hommes libres*. Cette version, peu vraisemblable, se trouve unanimement contredite par tous les autres témoins, qui s'accordent à affirmer que Pétion parla avec autant de fermeté que de sagesse. Voy., outre le procès-verbal dressé par Sergent, la déclaration de Fontaine, le procès-verbal dressé par Patris, celui dressé par J. J. Leroux, le récit fait au club des Jacobins, dans la séance du 20 juin au soir, etc., etc.

[3] Récit fait au club des Jacobins le soir même.

[4] *Ibid.*

opposée, des grenadiers volontaires empêchaient les autres d'entrer. L'arrivée d'une députation de vingt-quatre membres que l'Assemblée, peu émue d'ailleurs d'un rapport alarmant de Mathieu Dumas, avait cru devoir envoyer, occasionna une seconde irruption. Ce fut la dernière. Sergent, son écharpe à la main, n'eut qu'à se présenter au haut du grand escalier, et à dire : Obéissance à la loi ! Le flot de ceux qui montaient s'arrêta sur-le-champ, recula, et l'administrateur de la police n'eut aucune difficulté à faire respecter la consigne[1].

Quant à ceux auxquels une route venait d'être frayée à travers le château, ils s'écoulèrent très-paisiblement, sans opposition, si ce n'est de la part de deux ou trois hommes en redingote déchirée, qui se plaignaient d'avoir été joués et menacaient de revenir[2].

Dans cet intervalle, le roi, protégé par le cercle des personnes qui l'entouraient, s'était dirigé vers une porte dérobée, par laquelle il disparut. Il était alors huit heures, et, pour le monarque, l'épreuve en avait duré quatre[3].

Marie-Antoinette n'a pas encore figuré dans ces scènes.

La garde de service dans son appartement s'était éclipsée en partie quand le peuple y entra; il écarta une vingtaine de volontaires qui essayaient de l'arrêter, dérangea quelques paravents, chercha derrière avec une curiosité maligne, et ce fut tout[4].

Pour ce qui est de Marie-Antoinette elle-même, elle était dans la salle du conseil avec ses deux enfants, et Mmes de Lamballe, de Tourzel, de Mau, de Soucy, réfu-

[1] Procès-verbal dressé par Sergent.
[2] Déclaration de Lachesnaye.
[3] Copie de la déclaration de Guibout.
[4] Dénonciation de Jaladon, volontaire de la 4e légion.

giée derrière la grande table qu'on avait roulée devant elle pour la défendre, et attendant avec angoisse la revue qu'elle aurait à passer. L'aspect de la garde nationale mêlée au peuple la rassura. Ce fut de M. de Wittengoff, lieutenant général de la 17e division, et sans y avoir été contrainte, comme on l'a prétendu, par la violence ou la menace, qu'elle prit le bonnet rouge, et ce fut elle-même qui le mit sur la tête du petit prince[1]. Peu de temps après, Santerre s'avança. L'expression de son visage n'avait rien que de bienveillant. Il dit à Marie-Antoinette de se tranquilliser, qu'on la trompait, que tout ce peuple ne lui voulait point de mal, mais qu'il tenait à défiler devant elle[2]; et à mesure que les gens des faubourgs passaient, il leur disait, répondant à leurs désirs curieux : « Voici la reine! Voici le prince royal! » Assis sur la table, devant sa mère, le pauvre enfant étouffait sous son bonnet rouge : Santerre s'en aperçut, et regardant Marie-Antoinette d'un air de compassion : « Otez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud[3]. » Et la reine ôta le bonnet, qu'elle garda à la main. Pas un des témoins dont les dépositions furent recueillies officiellement et rassemblées ne parle d'injures qui, en cette occasion, aient été, de près ou de loin, adressées à la reine[4]; et deux d'entre eux racontent même qu'en la contemplant, une femme se mit à sangloter[5].

A dix heures du soir, le château, les cours, le jardin, étaient évacués; tout faisait silence.

[1] Déclaration de Leclercq, adjudant général de la 1re légion. — Copie du rapport de Mandat, chef de la 4e légion.

[2] Déclaration de Leclercq.

[3] Rapport de Lagarde, adjudant de la 4e légion. — Copie du rapport de Mandat.

[4] Mme Campan, qui en parle, elle, n'était pas là, et ne cite pas ses autorités.

[5] Déclaration de Balin. — Copie du rapport de Mandat.

O merveille! là venait de passer un torrent d'hommes dont la fureur, si elle eût réellement existé, n'avait pas d'obstacle à vaincre, un immense torrent de malheureux sortis de tous les repaires où la civilisation moderne refoule ses ennemis ou ses victimes, et le dégât commis se réduisait à quelques portes enfoncées[1]! Là venait d'apparaître un assemblage inouï de fusils, de pistolets, de piques, de fourches, de haches, de bâtons ferrés, de tout ce que le génie de la haine a pu mettre au service de la mort, et, à part une légère blessure que, dans la confusion, un capitaine de grenadiers reçut à la main[2], pas une goutte de sang ne coula! Et parmi cette horde de prétendus cannibales, la police fut si facile à faire que, le soir, au club des Jacobins, un orateur put se vanter d'avoir maintenu l'ordre au moyen d'une arme qu'il montra.... C'était une épée d'Arlequin[3]!

Mais quoi! les Tuileries forcées, un front qui portait la couronne et un autre front qui l'attendait humiliés sous une coiffure de paysan ou de galérien, le sanctuaire de la royauté rempli de mendiants, de ces mendiants que jamais prince n'admit dans son palais quoique Dieu les reçoive dans ses temples, et Louis XVI amené à sourire aux envahisseurs, à paraître désirer qu'on lui fît cadeau du bonnet rouge, à se poser en patriote, à se faire en quelque sorte le compère de l'émeute.... était-ce là des blessures qui désormais se pussent aisément cicatriser? Plus terrible, plus impossible à éluder ou à déjouer, la violence du peuple eût peut-être produit une humiliation moins profonde; car, l'outrage une fois passé, on souffre plus de l'avoir ac-

[1] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris.

[2] Déclaration de Pierre Mussey.

[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, nos 218-219.

cepté que de l'avoir subi. Et c'est pourquoi Louis XVI, devant la reine, remarquant que le bonnet rouge était encore sur sa tête, rejeta bien loin, avec fureur, cet emblème vers lequel lui-même, le sourire sur les lèvres, il avait étendu la main! Et c'est pourquoi, de son côté, Marie-Antoinette versa de telles larmes, tomba dans un tel abîme de désespoir, que Merlin de Thionville ne se put défendre, en la voyant ainsi, d'une vive émotion, à laquelle, du reste, il se hâta de donner ce dur commentaire : « Il est vrai, madame; je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible, et mère de famille. Mais ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi, pour la reine : je hais les rois et les reines.... C'est ma religion[1]. »

Tel se présente, dépouillé de toute exagération mélodramatique et pur de toute réticence artificieuse, le récit de la fameuse journée du 20 juin 1792.

Elle ne fut — pour nous servir d'un mot trivial, mais qui est le seul qui rende bien notre pensée — elle ne fut, de la part du peuple, qu'un acte par où se montra, sous des formes épiques, le badaudisme parisien. Le véritable caractère du 20 juin, en ce qui touche la masse qu'il mit en mouvement, est dans le fait de Santerre s'offrant pour démonstrateur à la curiosité populaire, et disant aux gens des faubourgs, à mesure qu'ils défilent devant Marie-Antoinette : Cette dame, c'est la reine; cet enfant, c'est le prince royal.

De la part des meneurs de la Gironde, le 20 juin fut une faute. Ils avaient tout abandonné au hasard; et qu'avaient-ils obtenu? Rien. Que dis-je? Ils venaient de fournir au roi une occasion éclatante de se relever, aux yeux de la France et de l'Europe, par une attitude, qui eut vraiment quelque chose d'héroïque; ils venaient de

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. xx, p. 215.

mettre du côté de la Révolution les apparences de la tyrannie, sans même la triste légitimation du succès; ils venaient d'intéresser au sort de la famille royale les âmes où la compassion est le commencement de l'amour.

Sergent-Marceau a donc eu raison, quand il a baptisé le 20 juin *la journée des dupes*[1]; et peut-être eût-elle été pis encore, si la Cour n'avait perdu le bénéfice qu'elle en pouvait retirer, par une incroyable accumulation de folies. Ah! on le nierait bien en vain : le doigt de la fatalité était là[2]!

[1] Dans sa notice historique, *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.

[2] Pour relever toutes les erreurs, toutes les omissions — omissions, erreurs, c'est bien souvent la même chose — commises par les historiens qui nous ont précédé, ne fût-ce que relativement au 20 juin, c'est à peine si un gros volume suffirait. Nous ne nous arrêterons donc pas aux tableaux tracés par Ferrières, Weber, Mme Campan, Toulongeon, Montgaillard, Thiers, Mignet, Carlyle, Alison, Maton de La Varenne, Peltier, etc..., etc.... Presque tous ces auteurs ont, plus ou moins, défiguré l'événement, les uns à force d'être mal renseignés, comme Ferrières; aveuglés par la passion, comme Weber; étourdis comme Mme Campan et Montgaillard, incomplets comme Carlyle, Thiers, Mignet; hommes de parti comme Alison; les autres à force d'être, tranchons le mot, menteurs de profession comme Peltier. Nous nous bornerons à quelques réflexions sur les récits, plus récemment publiés, de deux grands écrivains, MM. Michelet et de Lamartine, réflexions qui ne seront peut-être ni sans intérêt pour le lecteur, ni sans profit pour la cause de la vérité.

Et d'abord, hâtons-nous de reconnaître que, de tous les historiens nos prédécesseurs, M. Michelet est celui qui a le mieux compris le 20 juin; il en a bien saisi et vivement rendu le côté naïf, le côté populaire. Mais il en a complètement altéré la physionomie politique.

En premier lieu, dans son fougueux enthousiasme pour Danton, dont il veut faire à tout prix l'homme d'action par excellence et l'initiateur des vastes tumultes, M. Michelet (liv. VI, chap. VIII) n'est pas loin de *supposer*, sans que rien au monde l'y autorise, que la « scène fut arrangée par Danton, pour entraîner les Jacobins. » Or, il est certain que Danton ne parut en aucune façon dans toute cette affaire.

Par contre, M. Michelet avance que « la Gironde n'agit pas, » et effectivement il ne dit mot ni des conciliabules préparatoires tenus chez Mme Roland, ni des menées de Girey-Dupré et de Boisguyon, ni

des excitations adressées au peuple sur la place du Carrousel par l'ex-ministre Clavière, ni du cri suggéré aux faubourgs, *Rappel des bons ministres*, toutes choses fort importantes, certifiées par Sergent, très au courant de ce qui se passait, puisqu'il était alors administrateur de la police, et en relations avec Pétion, avec les faubourgs, avec tous les hommes d'influence. Sans compter qu'ici le témoignage de Sergent se trouve de point en point confirmé par une solennelle déposition de Chabot, que l'auteur passe également sous silence.

Quant au rôle de Robespierre, M. Michelet, fidèle à ses antipathies systématiques, essaye de le décrier en rappelant que le 13 juin, aux Jacobins, Robespierre s'éleva « contre les insurrections partielles. » Mais, ce qu'il ne dit pas, c'est ce que Chabot affirme dans cette même déposition dont nous venons de parler, savoir : que Robespierre, en fait d'insurrections, en voulait une sérieuse, décisive, ayant pour but avoué l'affranchissement du peuple, et non la victoire de telles ou telles ambitions particulières. Robespierre prévoyait que le mouvement du 20 juin n'aboutirait qu'à un stérile tumulte, et le fait prouva qu'il avait raison. Car, si M. Michelet avait introduit dans son récit tous les détails qui démontrent la parfaite inanité du 20 juin comme insurrection ou comme complot, détails qu'il a omis, soit intentionnellement, soit faute d'informations suffisantes, comment serait-il arrivé à comparer le 20 juin au 10 août et à déclarer que, « sans ces deux remèdes extrêmes, la France périssait à coup sûr? » Quoi! l'existence de la France, cette nation prédestinée, tenait à ce que le château des Tuileries fût bruyamment envahi par une cohue de gens du peuple qui n'obtinrent rien de ce qu'on leur faisait demander, qui au fond ne désiraient que voir la famille royale, et dont la tumultueuse démarche n'eut pour effet que de rendre Louis XVI intéressant!

Toujours est-il qu'ici le sentiment de Robespierre fut celui des révolutionnaires les plus prononcés; et M. Michelet se trompe quand il raconte que, le soir du 19, Chabot se rendit aux sections du faubourg Saint-Antoine, et leur dit « que l'Assemblée les attendait le lendemain sans faute et les bras ouverts. » Le rôle de Chabot, d'après sa déposition devant le tribunal révolutionnaire, fut exactement le contraire de celui que M. Michelet lui prête. Il est bien vrai qu'un des témoins, nommé Turot, s'exprime ainsi : « Lorsque la foule envahissait l'appartement de la reine, un homme d'environ soixante ans, vêtu de brun, portant perruque, me raconta que le 19, à minuit, Chabot était venu au comité des Enfants-Trouvés, avait fait un *charmant* discours, et fini par dire : « Mes enfants, l'Assemblée nationale vous attend demain, sans faute, à bras ouverts. » Serait-ce là, par hasard, l'autorité de M. Michelet? Mais comment une rumeur *anonyme* pourrait-elle contre-balancer, en ce qui touche la conduite de Chabot, le témoignage de Chabot lui-même, racontant dans une circonstance solennelle, devant un tribunal, et avec détail, tout ce qu'il a fait, pouvant ainsi être démenti, et ne l'étant pas?

Nous pourrions prolonger ces observations, mais cela nous conduirait trop loin. Passons à M. de Lamartine.

Faut-il le dire? M. de Lamartine a été si mal renseigné; il a manqué si complétement de tout ce qui était document officiel, et les matériaux mis sous ses yeux l'ont tellement égaré, que c'est à peine s'il y a dans son récit un fait, un seul fait important, qui ne soit inexact.

On a vu par le récit contemporain de Prudhomme, par le compte rendu de Pétion, par les procès-verbaux des officiers municipaux, par les déclarations formelles de plusieurs témoins oculaires, combien fut paisible, inoffensive et d'un aspect rassurant, la marche du peuple se rendant à l'Assemblée. Eh bien! M. de Lamartine, qui ne cite pas ses autorités, et dont le livre, pas plus que celui de M. Michelet, ne contient les *indications de sources*, M. de Lamartine nous peint les faubourgs en marche (voy. l'*Histoire des Girondins*, son récit complet, depuis la page 479 jusqu'à la page 499) comme une épouvantable, une sauvage armée, la plus sauvage et la plus épouvantable qui ait jamais été. Clameurs homicides, sarcasmes féroces, écriteaux pleins de sang, effigies de reines pendues, guillotines promenées, signes de reconnaissance écrits sur les chapeaux avec de la craie blanche, etc., etc. Tel est le tableau qu'il trace. Qui lui en a fourni les couleurs? Il ne nous l'apprend pas. Mais qu'on lise Peltier! Et quelle autorité historique que Peltier, grand Dieu!

Le *Moniteur* et des témoignages qui font foi mentionnent le fait du cœur saignant mis au bout d'une pique avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate*. Mais ce hideux emblème ne parut que dans l'Assemblée, il ne fut arboré que par un seul individu : M. de Lamartine, lui, le fait pompeusement figurer dans la procession populaire, et, sous sa plume, un seul homme se transforme en une bande de garçons bouchers : « *Chacun de ces assommeurs d'abattoirs* portait au bout d'un fer de pique un cœur de veau percé de part en part et encore saignant, avec cette légende : *Cœur d'aristocrate!* »

Dans l'Assemblée, M. de Lamartine, pour ajouter à l'horreur de la scène, ne manque pas de faire promener des potences et des guillotines, d'après les *Mémoires* ultra-royalistes de Weber sans doute, où les guillotines sont mises fort ridiculement au nombre des armes que portait le peuple, burlesque exagération d'un récit anonyme inséré en ces mémoires, et que les éditeurs ne peuvent s'empêcher de relever dans une note.

Si jamais fait historique se trouva établi sur un imposant, sur un irrécusable ensemble de témoignages, c'est celui qui se rapporte à l'attitude de la masse du peuple dans le château des Tuileries. Que cette masse, toute bruyante qu'elle était, n'ait pendant plusieurs heures manifesté aucune mauvaise intention, et que tout se soit borné, en fait d'outrages directs, — en dehors du discours de Legendre, fait qui n'est pas bien prouvé, — à une menace venant d'un homme armé d'un bâton, et à l'apostrophe « ....Je demande la sanction des décrets ou vous périrez, »

c'est ce que démontrent invinciblement les procès-verbaux, rapports ou dépositions des officiers municipaux Hüe, Patris, Leroux, Champion; du député Blanc-Gilli, de l'officier supérieur de la garde nationale Lachesnaye; de l'administrateur de la police Sergent; de l'enquête enfin qui fut ouverte sur l'événement du 20 juin. Cependant, que dit M. de Lamartine? « Des forcenés se dégageaient *à chaque instant* des rangs et venaient vomir de plus près des injures et des menaces de mort contre le roi. Ne pouvant l'approcher à travers la haie de baïonnettes croisées devant lui, ils agitaient sous ses yeux et sur sa tête leurs hideux drapeaux et leurs inscriptions sinistres, les lambeaux de culottes, la guillotine, le cœur saignant, la potence, etc., etc. » Plus hideux encore est le tableau qu'il trace des violences commises à l'égard de la reine, bien que ce qui est dit à cet égard par Mme Campan, qui n'était pas là, soit formellement démenti par les dépositions des personnes présentes. Comment, du reste, concilier cet immense déploiement de fureur avec le résultat. Quoi! à la suite de ce général débordement de rage, et comme conséquence du refus obstiné du roi..., pas une égratignure!

M. de Lamartine raconte que, pendant l'invasion du château, des journalistes girondins, des hommes politiques, Garat, Gorsas, Marat, criaient : « L'a-t-on frappé? Est-il mort? Jetez-nous les têtes? » C'est ce que rapporte en effet Ferrières, t. III, liv. XII, p. 115 de ses *Mémoires*. Mais Ferrières ne parle pas ici comme témoin oculaire et auriculaire; mais son récit du 20 juin fonrmille d'erreurs grossières et évidentes; mais il n'y a pas une des pièces de l'enquête qui fasse même la plus légère allusion à ces prétendus appels meurtriers jetés à ceux d'en haut par ceux d'en bas. Manuel fut aperçu dans le jardin ayant un air de satisfaction, voilà ce que dit une déposition que nous avons mentionnée. Rien de plus.

Non-seulement M. de Lamartine rapporte d'une manière qui n'est pas tout à fait exacte la belle parole prononcée par Louis XVI, lorsqu'il prit la main du grenadier; mais il la lui met dans la bouche *après* l'invasion, tandis que, d'après la déposition de Lachesnaye, qui se trouvait auprès du roi, le mot fut dit *avant* l'invasion; ce qui n'est pas sans importance, dans l'appréciation à faire de l'attitude respective du roi et du peuple.

Le fait du bonnet rouge sur la tête de Louis XVI est représenté par M. de Lamartine comme le résultat d'une violence exercée par les envahisseurs sur le roi. Rien de tel n'eut lieu. Que le lecteur se rappelle les procès-verbaux des officiers municipaux Mouchet et Patris, présents l'un et l'autre, et dont le premier fut justement celui qui fit passer le bonnet à Louis XVI.

M. de Lamartine raconte d'une manière bien plus inexacte encore la circonstance du verre de vin offert au roi, circonstance que M. Michelet, lui, passe complétement sous silence. On a vu d'après la lettre de Blanc-Gilli, qui était présent à la scène et placé à côté de Louis XVI, que le roi reçut le verre des mains d'un grenadier qui en cela crut lui

rendre service et ne se trompait pas, la chaleur étant étouffante. On a remarqué aussi que Louis XVI reconnut cet élan d'un bon cœur par des paroles affectueuses, et qu'il n'eut pas lieu de craindre le poison, puisque, précisément pour lui ôter cette crainte, le grenadier avait commencé par tremper ses lèvres dans le verre, après en avoir obtenu du roi lui-même la permission. Eh bien, voici, qui le croirait? la version de M. de Lamartine : « Un homme en haillons, tenant une bouteille à la main, s'approcha du roi et lui dit : *Si vous aimez le peuple, buvez à sa santé!* Les personnes qui entouraient le prince, craignant le poison autant que le poignard, conjurèrent le roi de ne pas boire. Louis XVI tendit le bras, prit la bouteille, l'éleva à ses lèvres et but à la nation! Cette familiarité avec la foule, représentée par un mendiant, acheva de populariser le roi.... Pendant que l'infortuné prince se débattait ainsi contre un peuple tout entier, la reine, dans une salle voisine, subissait les *mêmes outrages* et les *mêmes caprices.* » Ai-je besoin de faire ressortir la portée de semblables altérations ?

Je m'arrête. Nul doute que M. de Lamartine n'ait involontairement trompé ses lecteurs, trompé qu'il a été lui-même. Mais ceci même montre avec quel soin les recherches historiques doivent être faites. Quand, sur un événement, diversement apprécié, les témoignages abondent, il est indispensable de les prendre un à un, de les peser, de les rapprocher, de les confronter. Long et fastidieux travail, sans doute! Mais la vérité est à ce prix. Un historien doit être un juge d'instruction, avant d'être un peintre.

CHAPITRE XIII.

LA PATRIE EST EN DANGER.

Suites du 20 juin. — Réaction. — Entretien du roi et de Pétion. — Proclamation royale. — Proclamation de la Commune. — Contre-réaction. — Lafayette à Paris. — Tableau des dangers de la patrie. — Mouvement sublime qui emporte la France ; marche des Marseillais ; la Marseillaise. — Roland et ses amis penchés sur la carte de France. — Décret sur la visite des fédérés. — Licenciement des états-majors. — Admirable discours de Vergniaud sur le danger de la patrie. — Forme de la déclaration portant que la patrie est en danger. — Théorie de la dictature par Torné. — Communication hypocrite faite par la Cour à l'Assemblée. — Motion conciliatoire de Lamourette ; ses résultats ; ce qu'il en faut penser. — Projet de calomnie par voie de suicide. — Agitation universelle. — L'Assemblée déclare que la patrie est en danger. — Démission en masse des ministres. — La contre-révolution dans trente-trois directoires sur quatre-vingt trois. — Suspension de Pétion annulée par l'Assemblée. — Les fédérés à Paris. — Scènes d'intérieur au château. — Anniversaire du 14 juillet célébré en 1792. — Adresse hautaine des fédérés, rédigée par Robespierre. — La France découverte, aux frontières. — Héroïque élan des Français. — Enrôlements civiques. — Les volontaires de 92. — Cri solennel poussé par Robespierre.

A peine laissée à elle-même, la royauté se montra tout entière au désir de venger ses injures. L'agitation de Louis XVI, l'attitude de Marie-Antoinette et son ardente pâleur, la colère muette des serviteurs les plus fidèles, la bassesse des autres convertie en éclats d'indignation, annonçaient des projets pleins de violence. Le grenadier Hémery, pour avoir dégusté le vin que Louis XVI avait bu, reçut des témoignages de haute satisfaction, comme si le roi eût couru risque d'être

empoisonné[1]. Le 20 juin, transformé en une immense tentavive d'assassinat, trouva dans la *Gazette universelle*, dans le *Mercure de France*, dans la feuille de Royou, dans celle de Durosoy, des commentateurs sinistres[2]. Élevés par leur enthousiasme patriotique au-dessus de toute peur vulgaire, les Girondins étaient calmes, mais au fond ils se sentaient honteux d'avoir avec si peu de succès provoqué tant de bruit; et quant aux Feuillants, quoique animés d'une fureur sincère, ils triomphaient en secret d'un attentat qui chargeait leurs adversaires d'une responsabilité odieuse.

Pour profiter de la réaction prévue, et d'abord pour y pousser, les ennemis de la Révolution ne négligèrent rien. Dès le 21, entraînée par leurs clameurs, l'Assemblée nationale décréta que désormais, sous aucun prétexte, aucune réunion de citoyens armés ne pourrait se présenter à la barre. En même temps, on semait la fausse nouvelle que les faubourgs s'ébranlaient, comme la veille.... Et, cette fois, qui pouvait répondre des suites de la tourmente? Pétion dut venir en personne rassurer l'Assemblée, qu'une lettre de Rœderer avait mise en émoi[3]. Mais la menaçante rumeur, bien que répandue par des royalistes, avait porté l'alarme dans le château. Voyant sa mère tout effrayée, le Dauphin, alors âgé de six ans, courut à elle en poussant ce cri naïf : « *Maman, est-ce que hier n'est pas encore fini*[4] ?

Le soir, Pétion était mandé aux Tuileries pour y rendre compte de la situation de la capitale. Voici textuellement l'entretien qui s'engagea entre Louis XVI et lui en présence de deux officiers municipaux et d'une soixantaine de personnes :

[1] *Révolutions de Paris*, n° 155.
[2] *Ibid.*
[3] *Moniteur*, séance du 21 juin 1792.
[4] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 123.

« Le roi. Eh bien, monsieur le maire, le calme est-il rétabli dans la capitale?

Le maire. Sire, le peuple vous a fait ses représentations; il est tranquille et satisfait.

Le roi. Avouez, monsieur, que la journée d'hier a été d'un bien grand scandale, et que la municipalité n'a pas fait pour la prévenir tout ce qu'elle aurait pu faire.

Le maire. Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a pu et dû faire; elle mettra sa conduite au grand jour, et l'opinion publique la jugera.

Le roi. Dites la nation entière.

Le maire. Elle ne craint pas plus le jugement de la nation entière.

Le roi. Dans quelle situation se trouve en ce moment la capitale?

Le maire. Sire, tout est calme.

Le roi. Cela n'est pas vrai.

Le maire. Sire....

Le roi. Taisez-vous.

Le maire. Le magistrat du peuple n'a pas à se taire quand il a fait son devoir et qu'il dit la vérité.

Le roi. La tranquillité de Paris repose sur votre responsabilité.

Le maire. Sire, la municipalité....

Le roi. C'est bon; retirez-vous.

Le maire. La municipalité connaît ses devoirs; elle n'attend pas pour les remplir qu'on les lui rappelle[1]. »

Alors Sergent, qui accompagnait Pétion, prit la parole : « Sire, M. le maire est fondé à vous dire que la police surveille, même dans votre palais, et je puis apprendre à Votre Majesté *qu'on vient de placer sous les combles du château deux cents lits de camp qui seront bientôt occupés.* — Cela n'est pas vrai. — Si Votre Ma-

[1] *Choix de rapports, opinions et discours*, t. XII.

jesté veut m'accorder huit jours, je lui présenterai les noms de ceux qui occuperont les lits. — Cela n'est pas vrai. Retirez-vous. »

Indignés de cette réception brutale, les deux magistrats saluèrent gravement, et ils se retiraient, lorsque, au bas de l'escalier, des furieux les assaillirent. Pétion fut insulté et Sergent frappé[1].

Le lendemain, 22, parut une proclamation du roi où grondaient toutes les colères de son cœur. Il y était dit : « Les Français n'apprendront point sans douleur qu'une multitude égarée par quelques factieux est venue à main armée dans l'habitation du roi.... Le roi n'a opposé aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public.... Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre.... Le roi ordonne à tous les corps administratifs de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés[2].

Ainsi, la Cour donnait à entendre que la pensée du 20 juin avait été une pensée de meurtre et de pillage ! Cette accusation, lancée du haut du trône aux faubourgs, les irrita pour jamais ; et quant aux insultes dont se plaignait maintenant Louis XVI, lui qui, en présence de la foule, avait tant dit et répété : « Je ne crains rien au milieu de mon peuple. — Je suis bien ici. — Je veux y rester, » Prudhomme dans son journal n'hésita pas à écrire ce mot terrible : IMPOSTURE[3] !

Mais ce qui, plus encore, décria l'emportement du langage qu'on avait fait tenir au roi, ce fut le ton modéré de la proclamation que Pétion fit à son tour placarder sur les murs de Paris : « Citoyens, gardez le

[1] *Révolutions de Paris*, n° 155.
[2] Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 189.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 155.

calme et votre dignité.... Couvrez de vos armes le roi de la Constitution; environnez de respect sa personne; que son asile soit sacré.... Respectez, faites respecter l'Assemblée nationale et la majesté des représentants d'un peuple libre.... Ne vous rassemblez pas en armes; la loi vous le défend.... Montrez-vous dignes de la liberté, et souvenez-vous que les peuples les plus libres sont les plus esclaves de leurs lois[1]. »

Le contraste entre ce langage et celui de la proclamation royale; la publication de l'entretien qui avait eu lieu entre Louis XVI et Pétion; le récit répété de bouche en bouche des violences exercées sur le maire et l'administrateur de la police, dans le château même; les calomnies dirigées contre le peuple de Paris par les journaux royalistes, et leurs invectives sauvages; la demande adressée à l'Assemblée nationale par le député Delfau d'un décret qui prononçât la mort des sociétés jacobines; enfin, le bruit que firent les Feuillants d'une pétition où le 20 juin était flétri, et qu'ils prétendirent avoir été couverte de seize mille signatures[2], tout cela provoqua bien vite une contre-réaction. Les libellistes de la Révolution entrèrent en campagne. On exagéra la duplicité de Louis XVI; on nia injustement son courage. D'audacieuses caricatures le représentèrent une bouteille à la main, buvant à même; et, au-dessous, ces mots : *Le roi boit! Le roi boit!* Même la noble parole qu'il avait dite au grenadier, qui lui criait de ne pas avoir peur, on la travestit de manière à charmer les enfants de Voltaire : *Faites de moi ce que vous voudrez; je suis confessé*[3].

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 190 et 191.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 155.
[3] En attribuant ces paroles à Louis XVI, dans le récit qu'il a fait du 20 juin, M. Michelet a pris la parodie pour la pièce.

Un événement inattendu vint ajouter à l'émotion publique : Lafayette était à Paris. Il avait appris dans son camp, sous Bavai, la journée du 20 juin, et quittant brusquement ses soldats, il accourait offrir au trône l'appui de son nom, de son âme intrépide et de son épée. Le 28, il se rend à l'Assemblée. On l'introduit. Il parle :

« ..... Les violences commises le 20 juin aux Tuileries ont excité l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, particulièrement de l'armée. Dans celle que je commande, tous les officiers, sous-officiers et soldats ne font qu'un.... J'ai pris avec mes braves compagnons d'armes l'engagement d'exprimer seul un sentiment commun.... Il est temps de garantir la Constitution des atteintes de tous les partis; il est temps d'assurer la liberté de l'Assemblée nationale, celle du roi.... Je supplie l'Assemblée d'ordonner que les instigateurs des délits et des violences commises le 20 juin aux Tuileries, seront poursuivis et punis comme criminels de lèze-nation, de détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale..., et de donner à l'armée l'assurance que la Constitution ne recevra aucune atteinte à l'intérieur, tandis que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des frontières. »

Il y avait dans cette démarche hardie quelque chose de chevaleresque qui exalta les Feuillants et frappa leurs adversaires. Les honneurs de la séance furent accordés au général, et ce fut au milieu des applaudissements réitérés d'une partie de l'Assemblée que, traversant la salle, il alla prendre place sur le banc des pétitionnaires.

Mais voilà que, l'œil ardent, le sourire de l'ironie sur les lèvres, Guadet se lève : « Au moment où la présence de M. de Lafayette à Paris m'a été annoncée, une idée bien consolante est venue s'offrir à moi : Ainsi, me

suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs; ainsi les Autrichiens sont vaincus! Cette illusion n'a pas duré. Nos ennemis sont toujours les mêmes, notre situation extérieure n'a pas changé, et cependant M. de Lafayette est à Paris! » Il signale ensuite le danger d'accorder à des généraux le droit de pétition; il demande si Lafayette a été autorisé à quitter son poste par un congé formel; il conclut à ce qu'on interroge le ministre, et à ce que la conduite de Lafayette soit l'objet d'un rapport de la commission des Douze. Le trait porta. Les Girondins, un moment étonnés, se raniment. Mais encouragés par la présence de celui que déjà ils saluent leur sauveur, les Feuillants tiennent bon. Ramond, un de leurs chefs, propose le renvoi de l'adresse de Lafayette à une commission qui puisse lui donner suite. Isnard réclame la parole et ne réussit pas à l'obtenir. Une querelle confuse s'engage sur l'ordre et la continuation de la discussion. Enfin, on la déclare fermée, et Ramond l'emporte[1].

Lafayette sortit de l'Assemblée, entouré d'une foule de grenadiers bleus, de canonniers, d'officiers de la ligne, qui se pressaient, les uns à la portière, les autres aux roues de sa voiture, en criant *Vive Lafayette! A bas les Jacobins*[2]! Ce fut son dernier triomphe.

Le soir même, Brissot, dans la Société-mère, s'éleva contre son ancien ami avec une extrême véhémence, et prit l'engagement de le dénoncer à la tribune nationale comme coupable de haute trahison. Sur quoi, Robespierre prononça ces généreuses paroles : « Lorsque le danger que court la Liberté est certain, lorsque l'ennemi de la Liberté est bien connu, il est superflu de parler de réu-

[1] Voy. cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 198-205, et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 240-247.

[2] Récit de Besson au club des Jacobins, le 28 juin 1792. — Voy. le journal du club, à cette date.

nion; car ce sentiment est dans tous les cœurs. Quant à moi, j'ai éprouvé qu'il était dans le mien au plaisir que m'a fait le discours prononcé ce matin à l'Assemblée nationale par M. Guadet, et à celui que je viens d'éprouver en entendant M. Brissot[1]. » C'était mettre au-dessus des rivalités de parti l'intérêt de la Révolution; et le pacte saint — que les péripéties d'une tragédie sans pareille devait faire oublier si vite, hélas! — fut aussitôt conclu.

Retiré chez lui, Lafayette ne songea plus qu'à porter à ses ennemis un coup vigoureux. Il lui fallait pour cela réveiller dans la garde nationale le feu d'un dévouement mal éteint : il fut convenu qu'il passerait la revue de la première division, que commandait Aclocq. Mais la reine fit tout échouer. Son orgueil ne put se plier à l'idée de devoir son salut à un homme dont elle avait eu à subir tant d'affronts. Décidée à jouir jusqu'au bout de sa haine, elle fit secrètement avertir Pétion, qui donna contre-ordre pour la revue[2]. Lafayette alors invita tous ceux des gardes nationaux qui servaient sa fortune, à venir, dans la soirée, se grouper, aux Champs-Élysées, autour de sa personne : à peine cent hommes se réunirent; on s'ajourna au lendemain, avec la résolution d'aller disperser les Jacobins, si seulement on était trois cents : on ne se trouva pas trente[3]! Lafayette dut repartir aussi brusquement qu'il était arrivé; les patriotes le brûlèrent en effigie; et tel fut l'aboutissement d'une démarche, très-mal calculée, mais qui ne manquait certes ni de générosité ni de courage.

Nous touchons à un grand spectacle.

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 222.
[2] Toulongeon, t. I, p. 280 et 281.
[3] *Ibid.* Le témoignage de Toulongeon a ici beaucoup d'autorité. C'était un ami de Lafayette.

Quelque forte que fût la Révolution à Paris, elle apparaissait à qui regardait la France entière, comme un vaisseau battu des vagues, à l'heure des tempêtes. Le péril était partout, partout la trahison. Dans le département de l'Ardèche, les royalistes se soulevaient, et, guidés par du Saillan, *lieutenant général de l'armée des princes*, couraient mettre le siége devant Jalès[1]. En Bretagne, un simple cultivateur, nommé Allain Rœdeler, appelait aux armes, à l'issue de la messe, tous les fidèles serviteurs du roi, et de cet appel audacieux sortait un commencement de guerre civile[2]. La Vendée s'agitait frémissante, au souffle embrasé de ses prêtres. Autour d'autels, adossés à quelque chêne antique, au fond des bois, et à genoux devant le calice, les paysans juraient des alliances sanglantes. Les forêts de la Gaule semblaient avoir retrouvé leurs druides. On racontait des scènes extraordinaires de fanatisme. Dans le Bas-Poitou, par exemple, on avait vu un villageois révolté se battre longtemps à coups de fourche contre les gendarmes, et après avoir reçu vingt-deux coups de sabre, mourir en répondant à la sommation de se rendre, par ce cri : « Rendez-moi mon Dieu[3] ! » Les directoires des départements, à mesure que la nouvelle du 20 juin leur parvenait, protestaient coup sur coup, menaçaient, grondaient. La dernière proclamation du roi avait été répandue à plus de quarante mille exemplaires dans l'armée de Luckner[4], pour y semer les germes d'une sédition prétorienne. De sorte que la Révolution, rien qu'à l'intérieur, avait à craindre, à prévoir, à prévenir, tous les genres de danger à la fois : intrigues de palais, menées politiques, accès de fanatisme religieux, esprit anar-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 373.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, t. XXXVII.
[4] Discours de Thuriot dans la séance du 2 juillet 1792.

chique des pouvoirs constitués, modérantisme changé en fureur, et jusqu'à la révolte de ceux à qui elle avait confié son épée.

Au dehors, la situation se présentait plus menaçante encore. Il est vrai que l'Espagne restait immobile sous la main du comte d'Aranda; que le Danemarck semblait tenir à sa neutralité; que la Suède s'était, depuis la mort de Gustave, dépouillée de son armure; que l'Angleterre se contentait d'épier l'avenir.... Mais, en revanche, la czarine, la puissante czarine, venait d'adhérer pleinement à la politique offensive des deux Cours germaniques, et, tandis que les Prussiens s'avançaient sur trois colonnes, celles de la Silésie, de l'armée des Marches et de Westphalie; tandis que vingt mille Autrichiens se dirigeaient vers le moyen Rhin, toute l'Allemagne des cercles prenait feu. En outre, et pour attirer, des différentes parties de la frontière, des corps entiers de déserteurs avec lesquels de secrètes intelligences se trouvaient établies, Bouillé avait obtenu du roi de Prusse et de son généralissime que deux détachements d'émigrés de cinq mille hommes chacun seraient employés sous le prince de Condé et sous le duc de Bourbon, avec les deux corps d'observation en Flandre et sur le Rhin, sans compter un troisième détachement de dix mille émigrés qui, sous les princes frères de Louis XVI, devait rester attaché à la grande armée[1]. Bouillé donnait ainsi la main à Brunswick, la désertion donnait la main à l'invasion. Le but à atteindre? On n'en faisait pas mystère. Ce n'était plus seulement de se garantir de la Révolution qu'il s'agissait, mais de l'écraser. Lorsque François, qui, vers ce temps, fut élu à Francfort chef de l'empire germanique, se mit à traverser l'Allemagne; parmi les devises destinées à ho-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 378 et 379.

norer son passage, on remarqua celle-ci, qui, selon le mot d'un royaliste diplomate, renfermait tout l'esprit de la coalition : *Que Guillaume vive pour sa gloire, qu'il anéantisse les nouveaux Francs, qu'il rende au roi tous ses droits*[1] !

Et c'était dans ce temps-là même, c'est-à-dire au commencement du mois de juillet, que Lally-Tollendal écrivait au roi :

« Je suis chargé par M. de Lafayette de faire proposer directement à Sa Majesté, pour le 15 de ce mois, le même projet qu'il avait proposé pour le 12.... M. de Lafayette veut être à Paris le 15; il y sera avec le vieux général Luckner. Tous deux ont un même sentiment et un même projet. Ils proposent que Sa Majesté sorte publiquement de la ville, entre eux deux, en annonçant à l'Assemblée qu'elle ne dépassera pas la ligne constitutionnelle, et qu'elle se rend à Compiègne. Sa Majesté et toute la famille royale seront dans une seule voiture. Il est aisé de trouver cent bons cavaliers qui l'escorteront. Les Suisses, au besoin, et une partie de la garde nationale, protégeront le départ. Les deux généraux resteront près de Sa Majesté. Arrivée à Compiègne, elle aura pour garde un détachement de l'endroit, qui est très-bon, un de la capitale, qui sera choisi, et un de l'armée. M. de Lafayette, toutes ses places garnies, ainsi que son camp de retraite, a de disponible pour cet objet, dans son armée, dix escadrons et l'artillerie à cheval; deux marches forcées peuvent amener toute cette division à Compiègne. Si, contre toute vraisemblance, Sa Majesté ne pouvait sortir de la ville, les lois étant bien évidemment violées, les deux généraux marcheraient sur la capitale avec une armée[2]. »

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 399.

[2] Copie d'une lettre de M. de Lally-Tollendal au roi. Elle se trouve *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 243-246.

Ce plan ne fut pas adopté par la Cour, la reine répétant sans cesse que, si l'on avait M. de Lafayette pour unique ressource, mieux valait périr[1]. Mais, d'une lettre de ce dernier en date du 8 juillet 1792[2], il résulte que tout avait été parfaitement combiné pour le succès d'un complot militaire; que Luckner était gagné, gagné définitivement, et prêt à marcher sur Paris; que Lafayette disposait d'une manière absolue de cinq escadrons; que le commandant de l'artillerie à cheval s'était donné à lui sans réserve; que ce glaive enfin, que la Révolution avait tiré du fourreau pour en frapper les rois, elle était à la veille de se le voir plonger tout entier dans le cœur.

Quelque caché que fût le fil de ces trahisons, l'instinct populaire ne s'y trompait pas. En eût-il été autrement, que de circonstances propres à agrandir les soupçons, que dis-je? à donner aux alarmes les proportions de la fureur!

Luckner, qui, avec le commandement de l'armée du nord, avait reçu *carte blanche* pour agir, venait d'envahir les Pays-Bas; il occupait déjà Ypres, Menin, Courtray; l'insurrection belge contre l'Autriche s'étendait comme la flamme poussée par le vent; Gand, Bruxelles, Anvers, nous tendaient les bras.... Tout à coup de Grave, qui s'est rendu auprès du vieux maréchal, lui fait signer une lettre au roi, dans laquelle Luckner déclarait qu'il ne pousserait pas en avant sans de nouveaux ordres. Le courrier chargé de la lettre aurait pu être de retour en quarante-huit heures : il tarda une semaine entière. Pendant ce temps, paralysie au camp; puis l'ordre arrive; il portait : *Il faut se replier sur Lille!* Luckner allait le faire exécuter, lorsque la

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. xx, p. 225.
[2] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 216.

présence d'esprit et la fermeté de Biron l'empêchent de signer son déshonneur. Valence est envoyé à Paris, d'où il rapporte, cette fois, confirmation de la *carte blanche*, dans une lettre contre-signée du ministre; mais une note secrète, écrite de la main du roi, — on le crut du moins, — enjoignait l'évacuation des Pays-Bas. Toujours est-il qu'à partir de cet instant, la retraite, une retraite que rien n'expliquait, se trouva décidée dans l'esprit de Luckner. Vainement elle est combattue par les généraux patriotes Valence, Biron, de Labourdonnaye; leurs représentations sont écartées. Les Autrichiens avaient attaqué Courtray du côté de la porte de Gand; mais, deux fois repoussés, ils n'étaient parvenus qu'à se loger dans quelques maisons situées en dehors de la ville : voilà que soudain, sous prétexte de les en chasser, le général Jarry, créature de Lafayette, fait incendier les quatre faubourgs de Courtray, que l'armée française abandonne ensuite sur l'ordre de Luckner accouru en toute hâte, laissant pour adieux aux Belges nos amis, nos frères, un monceau de ruines fumantes[1]. Cette perfidie féroce avait marqué la journée du 20 juin; le 30, l'armée avait repassé la frontière, et campait sous le canon de Lille.

La triste nouvelle, apportée à Paris avec tous les commentaires de l'indignation, y fut accueillie par un long cri de douleur et de rage. Quoi! des escadrons qui se débandaient en criant : *Sauve qui peut!* sans même avoir vu l'ennemi; des généraux qui ne se servaient de l'armée que pour épouvanter les citoyens; après une invasion qu'on jugeait trop heureuse sans doute, une retraite précipitée; et, pour cimenter l'alliance de la Révolution avec la Belgique, l'incendie des villes belges! Les Jacobins en frémirent, et Prudhomme, dans son

[1] *Révolutions de Paris*, n° 155.

journal, demanda formellement que Jarry « fût condamné à mort[1]. »

Mais ce qui peut-être mieux encore que l'inquiétude des révolutionnaires donnait la mesure du danger, c'était la satisfaction renaissante de la Cour. Dans une de ses nuits d'insomnie, Marie-Antoinette ayant appelé Mme Campan, lui montra la lune qui, à travers les persiennes entr'ouvertes, pénétrait dans l'appartement, et lui dit : « Dans un mois je ne verrai pas cette lune, sans être dégagée de mes chaînes, et le roi sera libre. » Alors elle confia à sa femme de chambre que tout concourait à la délivrance; qu'elle avait l'itinéraire de la marche des princes; qu'elle était mise en état de suivre les mouvements du roi de Prusse; que tel jour ils seraient à Verdun, tel autre ailleurs; que le siége de Lille allait commencer, etc..., etc....[2] »

Marie-Antoinette aurait eu raison d'espérer, si les dangers de la Révolution, quoique immenses, n'eussent été encore au-dessous de l'énergie révolutionnaire. Mais tout ce que la France émue peut causer d'étonnement parmi les hommes, tout ce qu'elle peut donner d'ébranlement à la terre, tout ce que renferme son âme puissante, indomptable et profonde, on le sut alors! Non, non, jamais plume d'historien ne les décrira dignement ces heures, vraiment prodigieuses. Comme il fut irrésistible, comme il fut universel, l'élan vers la frontière! Et de quelle beauté suprême on vit resplendir ce peuple de France, lorsque, inspiré, frissonnant, résolu à se faire à lui-même son destin, il enfanta ces innombrables légions de volontaires, impatients de mourir pour la patrie immortelle! Les routes se couvrirent de fédérés. Des villages entiers partirent. Le paysan

[1] *Révolutions de Paris*, n° 155.
[2] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XXI, p. 229-233.

donnait son dernier écu, les mères pleuraient, et donnaient leur dernier enfant. Déjà, Guadet avait pu dire, du haut de la tribune des Jacobins : « En dépouillant les registres des départements, on trouve plus de six cent mille citoyens inscrits pour marcher à l'ennemi[1]. » Plus de six cent mille, à la fin de mars! Et le mouvement, depuis, n'avait fait que s'agrandir. Il ne s'agissait plus d'ailleurs maintenant d'aller s'inscrire, et puis d'attendre. *La patrie est en danger!* Ce mot, qui allait devenir un décret, une fois prononcé, emportait les populations. On s'armait, on se rassemblait, on prenait le chemin de Paris. A quoi bon les réquisitions? Est-ce qu'il y avait une autorisation légale qui valût la voix de la patrie appelant à son secours tous ses enfants? Le ministre de l'intérieur Terrier eut beau lancer partout ses circulaires pour arrêter le sublime désordre, un seul pouvoir était obéi, un seul, et celui-là très-vague ce semble, invisible, impalpable : la Révolution. A Marseille, sur la requête de Barbaroux, des voix sorties du sein même de l'hôtel de ville, ont crié aux gens de bonne volonté : *Marchez, abattez le tyran*[2]! Et voilà que disant adieu à leur port opulent, à leur cité phocéenne pleine de soleil, des centaines d'aventuriers intrépides se mettent en marche, le mousquet sur l'épaule, le sabre au côté, et suivis de chariots de campagne, avec ces mots écrit sur la bannie : *Vivres et munitions qui ne coûtent rien aux Parisiens*[3]. Qu'exige-t-on d'eux? Barbaroux le leur a écrit, en les appelant à Paris : « qu'ils sachent mourir[4] »; voilà tout. Et la pensée qui les conduit? Celle qui est dans l'air, celle qui dans nos hameaux

[1] Voy. le *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 26 mars 1792.

[2] Dampmartin, t. II, p. 183.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 156.

[4] *Mémoires de Barbaroux*, p. 40.

aussi bien que dans nos villes, le long de nos grands fleuves, au fond de nos vallées, au sommet de nos montagnes, résonne ainsi : *Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé*, celle qu'à Strasbourg vient de formuler, en notes et en paroles divines, le génie de la France, subitement apparu à Rouget de Lisle! Ils la chanteront bientôt à la prise des Tuileries, les gens de Marseille, cette hymne des batailles, cette musique enfin trouvée pour la victoire, et, plus tard, des armées entières l'entonneront, avec des défis de Titans dans le cœur et des larmes dans les yeux.

O Roland, lorsque dans ce temps-là même, vous et vos amis, vous pensiez, mélancoliquement penchés sur la carte, aux refuges que pouvaient offrir à la liberté, en cas de défaite, les montagnes du Jura, les rochers et rivières du Limousin, l'Auvergne et ses buttes escarpées, ses ravins, ses vieilles forêts....[1], hommes de peu de foi, que vous connaissiez mal ce dont la France est capable, dès que sa force est associée au sentiment du droit! Sous la garde de la Révolution, Paris, aujourd'hui encore, pourrait dire, comme jadis Lacédémone : « Je n'ai jamais vu la fumée d'un camp ennemi! »

Le roi ayant refusé sa sanction au décret sur la levée des vingt mille hommes qui devaient se réunir à Paris le 14 juillet, il fallait absolument, ou arracher cette sanction, ou trouver moyen de régulariser par un nouveau décret l'arrivée des fédérés, désormais certaine, inévitable. Les Girondins poussèrent l'Assemblée à prendre un parti qui conciliait, dans une juste mesure, le respect dû constitutionnellement au droit de *veto*, avec la nécessité du moment. Il fut décrété que les fédérés, après avoir assisté au serment du 14 juillet, se rendraient dans la ville de Soissons, lieu précédemment dé-

[1] *Mémoires de Barbaroux*, p. 38.

signé pour le rassemblement de la réserve[1]. Au fond, les Girondins ne se liaient pas par cette disposition d'une manière irrévocable. Les fédérés une fois à Paris, rien de plus facile que de les y retenir, si on le jugeait utile. En refusant sa sanction, même à l'ancien décret modifié de la sorte, Louis XVI craignit de lever trop complétement le masque : le vote de l'Assemblée fut sanctionné presque aussitôt.

C'était un premier triomphe : les Girondins essayèrent d'en remporter un second, dans la séance du soir, en faisant décréter, sur la motion de Thuriot, le licenciement des états-majors de toutes les villes de cinquante mille âmes et au-dessus, à commencer par celui de Paris. Mais, pour le coup, l'attaque parut trop vive, trop directe, et Louis XVI lui opposa son *veto*. Aussi bien, Thuriot venait d'invoquer à l'appui de sa motion des motifs qui étaient des outrages, jusque-là qu'il avait expressément accusé de mensonge la proclamation royale, relative au 20 juin[2].

L'image de la patrie en danger se dressait devant tous les esprits, et à cet égard l'anxiété publique devenait plus pressante d'heure en heure. Debry ayant présenté, le 30 juin, au nom de la commission des douze, un rapport sur cette question brûlante, la discussion s'ouvrit le 3 juillet. Ce fut un grand jour que celui-là dans l'histoire de l'éloquence. Vergniaud, l'orateur des occasions solennelles, était attendu à la tribune : il y monta le regard inspiré, et d'une voix altérée, puissante néanmoins et pleine d'une émotion virile, d'une voix qui était bien en ce moment la voix de la France :

« Quelle est donc, dit-il, l'étrange position où se

[1] Décret du 2 juillet 1792, art. 3 et 4.

[2] Voy. son discours dans la séance du 2 juillet 1792. Seulement, au lieu de dire *la proclamation mensongère du roi*, il dit *la proclamation fausse du roi*, simple incorrection de langage.

trouve l'Assemblée nationale? Quelle fatalité nous poursuit? Quelle destinée prépare à la France cette effervescence terrible au sein de laquelle, si l'on connaissait moins l'amour impérissable du peuple pour la liberté, on serait tenté de douter si la Révolution rétrograde ou si elle arrive à son terme? A l'instant même où nos armées du nord paraissent faire des progrès dans le Brabant et flattent notre courage par des augures de victoire, tout à coup on les fait replier devant l'ennemi; on les ramène sur notre territoire, on y fixe le théâtre de la guerre, et il ne restera de nous chez les malheureux Belges que le souvenir des incendies qui auront éclairé notre retraite.... Serait-il vrai qu'on redoute nos triomphes? Est-ce du sang de l'armée de Coblentz ou du nôtre qu'on est avare? Si le fanatisme excite des désordres, s'il menace de livrer l'empire aux déchirements simultanés de la guerre civile et de la guerre étrangère, que veulent ceux qui font rejeter toutes les lois de répression présentées par l'Assemblée nationale? Entendent-ils régner sur des villes abandonnées, sur des champs devastés? Quelle est au juste la quantité de larmes, de misère, de sang, de morts, qui suffit à leur vengeance? Où sommes-nous enfin? Dans quel abîme veut-on nous entraîner? Et vous, messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique? »

Alors, au milieu d'un silence passionné, interrompu de temps en temps par d'ingouvernables transports, l'orateur déroula le tableau des dangers de la France. Il se demanda — forme dubitative où perçait une ironie poignante — si le sombre génie de Médicis et du cardinal de Lorraine errait encore sous les voûtes des Tuileries; si l'hypocrisie sanguinaire des jésuites Lachaise et Letellier revivait dans l'âme de quelques scélérats; si l'heure d'une autre Saint-Barthélemy allait sonner; si le cœur du roi était troublé par des idées fantastiques,

et si les terreurs religieuses dont on l'environnait avaient égaré sa conscience?... Le croire, on ne le pouvait; car, dans ce cas, quel serait l'ennemi le plus dangereux de la Révolution? Le roi. Aux ministres donc la responsabilité des désordres dont la religion était le prétexte; à eux d'en répondre sur leur tête!

Venant aux dangers extérieurs, Vergniaud continua ainsi :

« C'est au nom du roi que les princes français ont tenté de soulever contre la nation toutes les Cours de l'Europe; c'est pour *venger la dignité du roi* que s'est conclu le traité de Pilnitz, et formée l'alliance monstrueuse entre les cours de Vienne et de Berlin; c'est pour *défendre le roi* qu'on a vu accourir en Allemagne, sous les drapeaux de la rébellion, les anciennes compagnies des gardes du corps; c'est pour *venir au secours du roi* que les émigrés sollicitent et obtiennent de l'emploi dans les armées autrichiennes, et s'apprêtent à déchirer le sein de leur patrie; c'est pour joindre ces preux chevaliers de *la prérogative royale* que d'autres preux, pleins d'honneur et de délicatesse, abandonnent leur poste en présence de l'ennemi, trahissent leurs serments, volent les caisses, travaillent à corrompre les soldats, et placent ainsi leur gloire dans la lâcheté, le parjure, l'insubordination, le vol et les assassinats! (Applaudissements.) C'est contre la nation ou l'Assemblée nationale seule, et pour le *maintien de la splendeur du trône*, que le roi de Bohême et de Hongrie nous fait la guerre, et que le roi de Prusse marche vers nos frontières; c'est *au nom du roi* que la liberté est attaquée, et que, si l'on parvenait à la renverser, on démembrerait bientôt l'empire pour indemniser de leurs frais les puissances coalisées; car on connaît la générosité des rois; on sait avec quel désintéressement ils envoient leurs armées pour désoler une terre étrangère, et jus-

qu'à quel point on peut croire qu'ils épuiseraient leurs trésors pour soutenir une guerre qui ne devrait pas leur être profitable! Enfin, tous les maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, tous ceux que nous avons à redouter, c'est *le nom seul du roi* qui en est le prétexte ou la cause!

« Or, je lis dans la Constitution, chap. II, sect. I, art. 6 : « Si le roi se met à la tête d'une armée et en « dirige les forces contre la nation, ou s'il ne s'oppose « pas, par un acte formel, à une telle entreprise qui « s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué « la royauté. »

« Et maintenant, si le roi, chargé de veiller à la sûreté extérieure de l'État, et instruit des mouvements de l'armée prussienne, n'en donnait aucune connaissance à l'Assemblée nationale;... si le roi opposait systématiquement son *veto* à tous les décrets de salut public; si le roi laissait le commandement de l'armée à un général intrigant, devenu suspect au peuple par les attentats les plus caractérisés à la Constitution; si le roi disait clairement à un autre général familier avec la victoire et nourri loin de la corruption des Cours, en lui refusant un renfort nécessaire : *Je te défends de vaincre;* et si enfin, lorsque la France nagerait dans le sang, lorsque l'étranger y dominerait, lorsque la Constitution serait ébranlée, lorsque la contre-révolution serait là, il arrivait que le roi dît pour sa justification :

« Il est vrai que les ennemis qui déchirent la France prétendent n'agir que pour relever ma puissance qu'ils supposent anéantie, venger ma dignité qu'ils supposent flétrie, me rendre mes droits royaux qu'ils supposent compromis ou perdus, mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur complice; j'ai obéi à la Constitution, qui m'ordonne de m'opposer par un acte formel à leurs entreprises, puisque j'ai mis des armées en campagne. Il est

vrai que ces armées étaient trop faibles, mais la Constitution ne désigne pas le degré de force que je devais leur donner : il est vrai que je les ai rassemblées trop tard, mais la Constitution ne désigne pas le temps auquel je devais les rassembler : il est vrai que des camps de réserve auraient pu les soutenir, mais la Constitution ne m'oblige pas à former des camps de réserve : il est vrai que lorsque les généraux s'avançaient en vainqueurs sur le territoire ennemi, je leur ai ordonné de s'arrêter, mais la Constitution ne me prescrit pas de remporter des victoires, elle me défend même les conquêtes : il est vrai qu'on a tenté de désorganiser les armées par des démissions combinées d'officiers et par des intrigues, et que je n'ai fait aucun effort pour arrêter le cours de ces démissions on de ces intrigues, mais la Constitution n'a pas prévu ce que j'aurais à faire sur un pareil délit : il est vrai que mes ministres ont continuellement trompé l'Assemblée nationale sur le nombre, la disposition des troupes et leurs approvisionnements; que j'ai gardé le plus longtemps que j'ai pu ceux qui entravaient la marche du gouvernement constitutionnel, le moins possible ceux qui s'efforçaient de lui donner du ressort, mais la Constitution ne fait dépendre leur nomination que de ma volonté, et nulle part elle n'ordonne que j'accorde ma confiance aux patriotes, et que je chasse les contre-révolutionnaires : il est vrai que l'Assemblée nationale a rendu des décrets utiles, ou même nécessaires, et que j'ai refusé de les sanctionner, mais j'en avais le droit; il est sacré, car je le tiens de la Constitution : il est vrai enfin que la contre-révolution se fait, que le despotisme va remettre entre mes mains son sceptre de fer, que je vous en écraserai, que vous allez ramper, que je vous punirai d'avoir eu l'insolence de vouloir être libres, mais j'ai fait tout ce que la Constitution me prescrit; il n'est émané de moi aucun

acte que la Constitution condamne; il n'est donc pas permis de douter de ma fidélité pour elle, de mon zèle pour sa défense. (Vifs applaudissements.)

« Si, dis-je, il était possible que, dans les calamités d'une guerre funeste, dans les désordres d'un bouleversement contre-révolutionnaire, le roi des Français leur tînt ce langage dérisoire; s'il était possible qu'il leur parlât de son amour pour la Constitution avec une ironie aussi insultante, ne seraient-ils pas en droit de lui répondre :

« O roi, qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser des hommes par des serments comme on amuse les enfants avec des osselets; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver; la Constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône où vous avez besoin de rester pour la détruire; la nation, que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance, pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations? Pensez-vous nous donner le change sur la cause de nos malheurs par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes? Était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur du royaume, ou de faire des préparatifs de résistance pour l'époque où nous serions déjà devenus la proie des tyrans? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la Constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient? Était-ce nous défendre que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation continuelle du ministère? La Constitution vous laissa-t-elle le choix des

ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile, et tant de grandes prérogatives, pour perdre constitutionnellement la Constitution et l'Empire? Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du despotisme a pu rendre sensible, vous n'avez pas rempli le vœu de la Constitution! Elle est peut-être renversée; mais vous ne recueillerez pas le fruit de votre parjure! Vous ne vous êtes point opposé, par un acte formel, aux victoires qui se remportaient en votre nom sur la liberté; mais vous ne recueillerez point le fruit de ces indignes triomphes! Vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi! » (Applaudissements réitérés.)

Une sorte de frisson électrique parcourut l'Assemblée. Mais aussitôt, passant de ces hypothèses redoutables à des accents d'une sublime douceur, l'orateur mit au nombre des moyens de sauver la patrie l'exaltation de tous les sentiments généreux, l'appel à ces affections tendres d'où naît le plus noble des courages, l'oubli des dissensions égoïstes ou vaines, la réunion de ceux qui étaient dans Rome et de ceux qui étaient sur le mont Aventin. Il termina en ces termes :

« Je vous dirai qu'il existera toujours pour vous un dernier moyen de porter la haine du despotisme à son plus haut degré de fermentation et de donner au courage toute l'ardeur dont il est susceptible. Ce moyen est digne de l'auguste mission que vous remplissez, du peuple que vous représentez; il pourra même acquérir quelque célébrité à vos noms, et vous mériter de vivre dans la mémoire des hommes; ce sera d'imiter les braves Spartiates qui s'immolèrent aux Thermopyles, ces

vieillards vénérables qui, sortant du Sénat romain, allèrent attendre sur le seuil de leurs portes la mort que des vainqueurs farouches faisaient marcher devant eux! Non, vous n'aurez pas besoin de faire des vœux pour qu'il naisse des vengeurs de vos cendres. Ah! le jour où votre sang rougira la terre, la tyrannie, sa gloire, ses palais, ses protecteurs, ses satellites s'évanouiront à jamais devant la toute-puissance nationale et la colère du peuple! Et si la douleur de n'avoir pu rendre votre patrie heureuse empoisonne vos derniers instants, vous emporterez du moins la consolation que votre mort précipitera la ruine des oppresseurs du peuple, et que votre dévouement aura sauvé la liberté.

« Je propose de décréter :

« 1° Que la patrie est en danger;

« 2° Que les ministres sont responsables des troubles intérieurs qui auraient la religion pour prétexte;

« 3° De toute invasion de notre territoire, faute de précaution pour remplacer à temps le camp dont vous aviez décrété la formation.

« Je propose ensuite un message au roi, une adresse aux Français, pour les inviter à prendre les mesures que les circonstances rendent indispensables.

« Je propose, en quatrième lieu, que, le 14 juillet, vous alliez en corps à la fédération renouveler le serment du 14 janvier.

« Je propose enfin que la copie du message au roi, l'adresse aux Français et le décret que vous rendrez à la suite de cette discussion, soient portés dans les départements par des courriers extraordinaires.

« Je demande surtout un prompt rapport sur la conduite du général Lafayette. »

L'effet fut prodigieux. Sur les bancs de la gauche, à droite, au centre, dans les galeries, tous applaudissaient. Cambon poussa ce cri terrible : « Nous devons la vé-

rité au peuple, et toutes les suppositions de M. Vergniaud sont des vérités. » Mathieu Dumas, dans une longue improvisation, essaye en vain de combattre ou de glacer l'entraînement général : l'impression de son discours, demandée par quelques membres, est repoussée, tandis que, presque à l'unanimité, l'Assemblée avait décrété, non-seulement l'impression du discours de Vergniaud, mais son envoi aux quatre-vingt-trois départements et à l'armée[1].

Le lendemain, 4 juillet, l'Assemblée décréta :

Que lorsque le péril deviendrait extrême, le Corps législatif le déclarerait lui-même par cette formule solennelle : *La patrie est en danger;* qu'à cette déclaration, toutes les autorités, sur toute la surface du royaume, se mettraient en permanence;

Que tous les citoyens remettraient aux autorités les armes par eux possédées, pour qu'il en fût fait une distributiou convenable;

Qu'on enrôlerait dans les gardes nationales tous les hommes, jeunes ou vieux, en état de servir;

Que, pour tout signe de rébellion, arboré intentionnellement, la peine serait.... la mort[2].

Ainsi, la question telle que l'avait posée le rapport de Jean Debry, c'est-à-dire celle de savoir dans quelles *formes* la déclaration de la patrie en danger serait faite, se trouvait définitivement résolue. Mais y avait-il lieu, conformément à la motion de Thuriot, de déclarer que la patrie était alors en danger? C'est ce qui restait à décider, et sur quoi les débats continuèrent.

Le 5, l'évêque du Cher, le vieux Torné, proposa audacieusement que, dans les circonstances décisives, la

[1] Voy. cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 268-299, et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 265-307.

[2] Décret voté le 4 juillet 1792, et sanctionné le 7.

Constitution fût suspendue : « Malheur, s'écria-t-il, à la nation assez lâche pour n'oser, en certains cas, recourir à des mesures extrêmes comme ses périls! Malheur au Sénat imbécile, qui, chargé des destins d'un peuple entier, le laisse mettre aux fers plutôt que de sortir du cercle étroit tracé pour les temps de calme! » Et il convia l'Assemblée à s'emparer, sans plus de retard, de la dictature. A cet appel inattendu, le côté droit se soulève. Pastoret dénonce le discours qu'on vient d'entendre comme sorti sans doute des presses de Coblentz, et demande que l'orateur soit envoyé à l'abbaye. Vaublanc s'associe à l'indignation de Pastoret, il pense que le prélat doit être, tout au moins, frappé d'une censure publique. Torné veut répondre, mais, en passant à l'ordre du jour, l'Assemblée lui ôte la parole, et l'absout.

Tout à coup, arrive un message du roi, annonçant que cinquante-deux mille Prussiens sont rassemblés sur la frontière, et que tout annonce un concert entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin. Démarche hypocrite! Car, justement à cette date, l'agent secret de Louis XVI, Mallet du Pan, était officiellement présenté à l'empereur, au roi de Prusse, au duc de Brunswick, leur communiquait les vues du monarque français, et rédigeait un modèle de manifeste à l'usage de l'invasion[1]! Voilà ce que l'Assemblée ignorait; mais que, d'une façon ou d'une autre, il y eût trahison, elle n'en doutait pas. Que signifiait, d'ailleurs, cette communication tardive d'un fait connu de l'Europe entière? Elle fut reçue avec mépris, au milieu des rires et des murmures.

Ensuite, Condorcet exposa son opinion sur les causes du danger public, au nombre desquels il n'hésita pas à

[1] Voy. *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 306, 7, 8 et 9. Paris 1851.

ranger la conduite factieuse de Lafayette : « Pendant les discussions qui s'élevèrent entre Cromwell et le parlement d'Angleterre, l'amiral Blacke commandait une flotte contre la Hollande; on essayait aussi d'y semer la discorde. « Messieurs, dit Blacke aux officiers et aux soldats, ce n'est pas à nous à connaître des affaires d'État et à nous mêler du gouvernement; ce qu'il faut, c'est que nous fassions notre devoir de manière que les étrangers ne puissent profiter de nos divisions et de nos folies. » Il finit en proposant un message au roi, dont l'Assemblée ordonna l'impression, mais qui avait le tort de ne présenter ni rien de concluant ni rien de nouveau[1].

On en était là, lorsque, le 7 juillet[2], au moment où Brissot allait prendre la parole, Lamourette se leva, demandant à présenter une motion d'ordre....

Le cœur de l'homme n'est point fait pour la haine. Même satisfaite, même triomphante, elle dépose au fond de toute grande âme une joie plus amère que la tristesse, une joie qui ronge. Ce qui fait néanmoins que nous vivons autant de haine que d'amour, c'est notre ignorance, c'est le milieu trouble où nos passions s'altèrent en se déployant, c'est le désordre où se débattent misérablement nos sociétés mal réglées. Mais qu'une parole de réconciliation, échappée à des lèvres qu'on respecte, vienne à monter dans le bruit de nos discordes, mais que notre ciel obscurci laisse percer, à travers un nuage qui soudain se déchire, un chaud rayon de soleil, et il n'en faut pas davantage pour que nous sentions — pendant quelques instants, du moins — qu'un même astre nous éclaire, et qu'un jour l'humanité nous réunira tous dans son vaste embrassement. Aimer est si doux!

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 302-332.

[2] Et non pas le 6, comme M. Michelet le dit par erreur, liv. VI, chap. IX, p. 514, de son *Histoire de la Révolution*.

En adjurant ceux qui étaient sur le mont Aventin de tendre la main à ceux qui étaient dans Rome, Vergniaud avait préparé les esprits à des paroles de concorde. L'évêque de Lyon s'exprima ainsi : « On vous a proposé et on vous proposera encore des mesures extraordinaires pour parer aux dangers de la France.... Mais il faudrait, d'abord, remonter à la source de nos maux : elle est.... dans la division de l'Assemblée nationale.... A quoi se réduisent les défiances? Une partie de l'Assemblée attribue à l'autre le dessein séditieux de vouloir détruire la monarchie. Les autres attribuent à leurs collègues le dessein de vouloir détruire l'égalité constitutionnelle, et établir le gouvernement aristocratique connu sous le nom des deux Chambres. Eh bien! Foudroyons, messieurs, par une exécration commune et un irrévocable serment, foudroyons et la République et les deux Chambres. »

Chose étrange! La Gironde, qui dominait l'Assemblée, professait certainement des sympathies républicaines; la République avait certainement dans les tribunes des partisans nombreux et passionnés.... On avait tant parlé depuis quelque temps des trahisons obstinées de la Cour! La déchéance de Louis XVI venait enfin d'apparaître à tant d'esprits comme le remède unique! Et cependant des acclamations ardentes s'élevèrent de tous les bancs de l'Assemblée, et les applaudissements des tribunes firent retentir les voûtes de la salle.

Lamourette, reprenant : « Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons de nous confondre en une seule et même masse d'hommes libres. Le moment où l'étranger verra que ce que nous voulons, nous le voulons tous, sera le moment où la liberté triomphera et où la France sera sauvée. »

A ces mots, l'Assemblée se lève tout entière. La main étendue, le visage pâle d'émotion, tous les membres

prêtent à la fois le serment proposé. Puis, un cri général de réunion se fait entendre. Alors, d'un mouvement spontané, les membres du côté droit s'élancent vers ceux du côté gauche, qui les accueillent avec transport. On voit rapprochés dans de fraternelles étreintes Mathieu Dumas et Bazire, Merlin de Thionville et Jaucourt, Chabot et Genty, Gensonné et Calvet, Albite et Ramond. En ce moment, Condorcet entrant dans la salle, Pastoret, son ennemi, court à lui et l'embrasse. Les spectateurs attendris mêlent leurs acclamations aux serments. Tous les partis sont confondus, il n'y a plus ni côté gauche, ni côté droit, il n'y a plus que l'Assemblée nationale. On arrête aussitôt qu'un extrait du procès-verbal sera envoyé aux armées, aux départements, aux municipalités, aux corps judiciaires, et, d'abord, porté au roi. La députation part. Un instant après, Louis XVI paraît, précédé de ses ministres, pour déclarer que le vœu le plus cher de son cœur est maintenant rempli; et l'on se sépare dans toute l'ivresse d'un rêve heureux[1]!

D'un rêve! Ce n'était en effet et ce ne pouvait être que cela. Ceux du dehors, qui ne l'avaient point fait, ne le purent croire sincère. Ils poursuivirent de leurs insultantes hypothèses et de leurs moqueries cette chimérique répudiation d'un héritage de dissentiments et d'inimitiés séculaires, ce pacte de fraternité entre les combattants avant la fin du nécessaire combat, cette invocation aux lois de la vie dans les bras de la mort. Ce qui n'était que contradictoire, ils le jugèrent impossible, comme si la nature humaine n'avait pas ses retours imprévus, ses naïves inconséquences, ses enfantillages

[1] Les auteurs du temps ont très-diversement apprécié le caractère de ce fait; mais sur le fait en lui-même ils sont tous d'accord, Ferrières comme Beaulieu, Beaulieu comme Toulongeon. Voy. du reste l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 334-341.

enfin, que l'homme politique peut trouver ridicules, quand le philosophe les trouve sublimes !

Il faut le dire aussi : ce qui, dès le jour même, gâta l'effet de la séance du matin, ce fut la suspension du maire de Paris, comme fauteur du 20 juin, suspension notifiée à l'Assemblée nationale dans la séance du soir. Ce coup, si intempestivement frappé sur Pétion par le Directoire, il ne tenait qu'au roi de l'annuler; c'eût été généreux, c'eût été habile : au lieu de cela, il écrivit à l'Assemblée pour s'en remettre à elle du soin de « statuer sur l'événement[1]. » Démarche équivoque! Les Girondins y virent l'intention secrète de compromettre l'Assemblée; ils comprirent que la Cour n'entendait pas faire le sacrifice de ses ressentiments, et, leurs défiances réveillées ranimant les animosités contraires, l'enthousiasme de la paix jurée s'éteignit aussi vite qu'il s'était allumé. Le roi avait fait ouvrir le jardin des Tuileries, prêtant déjà une oreille charmée à ce cri, devenu de jour en jour plus rare : *Vive le roi!* Un autre cri lui arriva comme une flèche dans le cœur : *Vive Pétion*[2]!

C'était peu : le bruit que la réconciliation du 7 était une ruse concertée entre l'évêque de Lyon et la Cour s'étant répandu et accrédité, les uns donnèrent à cette réconciliation le nom de *baiser d'amourette*, les autres celui de *baiser de Judas*[3]. Aux Jacobins, Billaud-Varennes fut fort applaudi, lorsqu'il s'écria : « Voir tel député se jeter dans les bras de tel autre, c'est voir Néron embrasser Britannicus, c'est voir Charles IX tendre la main à Coligny[4]. » De leur côté, les rédacteurs des *Révolutions de Paris* écrivirent : « En ce temps-là, Arimane, ou le génie du mal, s'apercevant que les

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 342.
[2] *Ibid.*, p. 342.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[4] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 236.

hommes excédés désertaient ses autels, alla trouver Oromase, ou le génie du bien, et lui dit : « Frère, depuis assez longtemps nous sommes désunis. Réconcilions-nous, et n'ayons plus qu'une seule chapelle à nous deux. — Jamais! lui répondit Oromase : que deviendraient les pauvres humains s'ils ne pouvaient plus distinguer le bien du mal[1]. » Fauchet, accusé d'avoir embrassé Ramond, s'en défendit publiquement; mais le sévère journal de Prudhomme ne l'en gourmanda pas moins pour n'avoir point répondu à la motion de Lamourette, par ces vers de Molière :

. . . . . Laissez-moi, je vous prie....
Je ne veux nulle place en ces cœurs corrompus.
Je conserve pour eux ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses[2].

Ainsi, la guerre se continuait plus violente que jamais, guerre inouïe où, comme la haine, le dévouement et le patriotisme se montraient prêts à revêtir toutes les formes. Rien ne caractérise mieux cette période d'exaltation que l'anecdote de Grangeneuve, convenant avec Chabot du projet de se faire assassiner l'un et l'autre par des gens apostés, pour livrer la Cour à l'infamant soupçon d'avoir commis ce crime. Il fut au moment de se réaliser, ce projet inconcevable! Grangeneuve régla ses affaires privées, fit son testament, se trouva au rendez-vous indiqué.... Mais, s'il en faut croire Mme Roland, à laquelle nous empruntons ces détails[3], Chabot, qui s'était chargé des arrangements nécessaires, manqua de parole au dernier moment, et enleva de la sorte à son complice l'étrange gloire d'une calomnie par voie de suicide.

[1] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Mme Roland.* Voy. le portrait de Grangeneuve, t. II, p. 185 et 186.

Ce fut au sein de cette agitation universelle que, le 11 juillet, Hérault de Séchelles présenta, au nom des trois comités réunis, le rapport sur la déclaration du danger de la patrie. Les conclusions furent adoptées, et, faisant appel au patriotisme, au courage de la France, l'Assemblée décréta ces mots solennels « CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER[1]. »

La veille, les ministres avaient donné en masse leur démission, après avoir écrit au roi, dans une lettre dont l'armoire de fer ne devait pas longtemps garder le secret : « Qu'ils prenaient ce parti pour démontrer à la nation que l'Assemblée nationale voulait détruire toute espèce de gouvernement, ce qui, selon eux, produirait un grand effet[2]. » Ils se trompaient fort en cela. Leur démission passa inaperçue, aussi bien que la nomination de leurs successeurs, qui furent : Champion, au ministère de l'intérieur; Dubouchage, à la marine; Dabancourt, à la guerre; Leroux do Laville, aux contributions publiques, et Bigot de Sainte-Croix, aux affaires étrangères.

Ce qui, bien autrement que cette substitution de fantômes à des fantômes, occupait l'attention publique, c'était l'ennemi qui s'avançait à pas pressés; c'était Lafayette en qui l'on redoutait maintenant un plagiaire, non plus de Cromwell, mais de Monk; c'était la révolte qui courait de ville en ville, secouant ses torches; c'était la contre-révolution officiellement représentée, dans la hiérarchie des pouvoirs administratifs, par les directoires de l'Aisne, des Ardennes, de l'Ariége, de l'Aube, de l'Aveyron, du Calvados, du Cantal, de la Charente-Inférieure, du Cher, de la Corrèze, de la Corse,

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 358 et 359.

[2] Extrait des pièces trouvées dans l'armoire de fer. — Rapport de Borie. — Pièce cotée DXXI.

de la Dordogne, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Indre, du Lot, de Maine-et-Loire, de la Marne, de la Moselle, du Nord, de l'Oise, de Paris, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, de Rhône-et-Loire, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de la Vendée, de la Haute-Vienne, c'est-à-dire par trente-trois directoires de département sur quatre-vingt-trois[1].

Aussi chaque patriote reconnut-il sa propre voix dans celle de Robespierre, lorsqu'aux Jacobins celui-ci prononça un discours que résumaient ces mots : « Dans des circonstances aussi critiques, les moyens ordinaires ne suffisent pas. Français, sauvez-vous vous-mêmes[2] ! »

Sur ces entrefaites, et pendant que de toutes parts affluaient des adresses en faveur de Pétion, la confirmation de l'arrêt du Directoire de Paris, en ce qui le concernait lui et le procureur général de la commune, Manuel, fut solennellement annoncée à l'Assemblée par une lettre du roi. Ceci avait lieu le 12 juillet, l'avant-veille de la fête de la Fédération. Pétion parut à la barre. D'un ton ferme, d'un air modeste, et en peu de mots, il justifia sa conduite au 20 juin : tout son crime, c'était d'avoir craint la guerre civile et empêché le sang des hommes de couler. Des acclamations réitérées accueillirent cette simple explication; le magistrat disgracié par la Cour fut invité aux honneurs de la séance; et le lendemain, l'Assemblée décréta non-seulement que le maire de Paris serait rendu à ses fonctions, mais que le pouvoir exécutif serait tenu d'exécuter le décret dans la journée même[3].

[1] Marrast et Dupont, *Fastes de la Révolution*, p. 311.
[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 230.
[3] Séance du 13 juillet 1792. — Manuel ne fut rendu à ses fonctions que le 23 juillet.

Cependant, l'avant-garde de la Fédération est à Paris, peu nombreuse encore, mais imposante par son attitude, et laissant deviner ce que sont par toute la France les recrues de l'enthousiasme. Que vont faire ces hommes violents? Se fixeront-ils dans la ville? Se contenteront-ils de la traverser? Est-ce pour une fête seulement qu'ils arrivent? Est-ce pour le combat? Et quel combat? Il est certain que, depuis quelques jours, la situation s'est singulièrement assombrie. Déjà, de cette Constitution dont les plus hardis naguère se bornaient à demander le maintien, quelques-uns disent que c'est « la boîte de Pandore[1]; » d'autres parlent de déchéance.... Danton a rappelé publiquement que le droit de pétition n'était pas resté enseveli dans le champ de Mars, sous les cadavres de ceux qu'on y avait immolés[2], et Robespierre a fait adopter par les Jacobins un manifeste où la société-mère, s'adressant aux fédérés, leur dit : « Ne sortez point de cette enceinte sans avoir décidé dans vos cœurs le salut de la France et de l'espèce humaine[3]. »

On a vu quelles espérances la Cour fondait sur la marche des armées étrangères, et que Marie-Antoinette s'attendait à être bientôt délivrée; mais cet espoir, incessamment mêlé d'effroi, n'était que celui du naufragé qui aperçoit un navire passant à l'horizon. Comment savoir d'ailleurs où conduirait cette fête du 14 juillet, qui condamnait le roi à se trouver comme englouti dans le peuple? On commanda secrètement pour Louis XVI un plastron qui pût résister aux coups de stylet et aux balles. Or, telle était chez le monarque, chez la reine,

[1] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 231.
[3] Adresse des Jacobins aux fédérés, dans le *Défenseur de la Constitution*, t. IX.

chez tous leurs serviteurs dévoués, la crainte d'être surpris, que, quand il fut question de faire essayer le plastron au roi, on resta trois jours à épier le moment favorable, trois grands jours pendant lesquels Mme Campan dut porter en jupe de dessous l'énorme et pesant gilet[1] !

L'événement ne justifia point ces alarmes. La fête du 14 juillet 1792 ne fut qu'humiliante pour le roi, artisan obligé du triomphe qu'on y décerna à Pétion. Car, tandis qu'entouré du corps municipal, l'air serein, le front radieux, et semblant couvrir de sa protection généreuse ce même duc de La Rochefoucauld qui, par les mains du Directoire, l'avait suspendu, le maire réintégré s'avançait majestueusement à travers une immense multitude de citoyens criant : *Vive Pétion !* et portant ce vœu écrit sur leurs chapeaux avec de la craie ; Louis XVI, revêtu de son plastron et protégé par un nombreux bataillon de grenadiers nationaux, se traînait au champ de Mars à travers des rues détournées[2].

Une estrade avait été préparée pour la famille royale, qui arriva la première. Le champ de Mars, encore désert, était couvert de quatre-vingt-trois tentes, représentant les quatre-vingt-trois départements, et devant chacune desquelles se dressait un peuplier. Au centre, on avait figuré, pour ceux qui mourraient à la frontière, un tombeau avec ces paroles écrites sur un des côtés : *Tremblez, tyrans, nous les vengerons !* A cent toises derrière l'autel de la Patrie s'élevait un grand arbre, l'arbre de la féodalité, aux branches duquel pendaient des boucliers, des casques, des écussons bleus, et qui sortait du milieu d'un bûcher où l'on voyait entassés couronnes, tiares, chapeaux de cardinaux, manteaux

[1] *Mémoires de Mme de Campan*, t. II, p. 217.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 148 et 149.

d'hermine, titres de noblesse, sacs de procès, bonnets de docteurs[1].

Le cortége national étant entré dans le champ de Mars, par la grille de la rue de Grenelle, défila sous le balcon du roi et se porta vers l'autel de la Patrie, pendant que l'Assemblée, présidée alors par Aubert Dubayet, s'arrêtait pour attendre le roi.

Le maintien de Marie-Antoinette était ferme, sa parure brillante; mais il y avait sur son visage une indéfinissable expression de douleur combattue, et ses yeux portaient la trace des larmes. Du pavillon sous lequel il était, Louis XVI se rendit à l'autel de la Patrie où il devait prêter serment à la Constitution. Sa démarche, sa contenance, avaient quelque chose de morne et de résigné, bien propre à toucher les cœurs qui l'aimaient. « Je suivis de loin, raconte Mme de Staël — elle était dans l'estrade — je suivis de loin sa tête poudrée au milieu de ces têtes à cheveux noirs; son habit, encore brodé, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontairement en sacrifice[2]. » Invité à mettre le feu à l'arbre de la féodalité, il s'en excusa en faisant observer qu'il n'y *avait plus de féodalité*[3]. Il rejoignit ensuite la reine et ses enfants. Le peuple se pressait pour le voir; ce fut la dernière fois. On ne le revit plus en public que sur l'échafaud[4].

[1] Voy., pour les détails matériels, les *Mémoires de Weber*, qui était présent; car, pour ce qui touche le côté politique et moral, le fanatisme de la haine et la rage sont ce qui, d'un bout à l'autre, colorent ce récit, dont les exagérations sont manifestes pour quiconque le compare à toutes les autres relations.

[2] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. VII

[3] *Mémoires de Weber*, t. II, chap. V, p. 212.

[4] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. VII.

Le décret du 2 juillet ordonnait qu'après avoir assisté à la fête civique, les fédérés se rendraient au camp de Soissons; mais, Paris les enveloppant, beaucoup répétaient déjà le mot de Danton : « Nous avons apporté ici, non-seulement notre vie, mais notre pensée[1]. » Le 17, ils envoyèrent une députation lire à l'Assemblée une adresse que Robespierre avait rédigée et qui contenait ces sommations impérieuses : « Pères de la patrie, suspendez le pouvoir exécutif dans la personne du roi : le salut de l'État l'exige. — Mettez en accusation Lafayette : la Constitution et le salut public vous l'ordonnent. — Décrétez le licenciement des fonctionnaires militaires nommés par le roi. — Destituez et punissez les directoires. — Renouvelez les corps judiciaires[2]. »

Tant de hauteur révolta le côté droit, et n'eût peut-être fait qu'étonner l'opinion, si le sentiment qui avait dicté cette adresse n'eût été justifié par les balancements de l'Assemblée, tantôt pleine de fougue, tantôt timide à l'excès, selon qu'elle cédait aux inspirations de la Gironde, ou se laissait retenir par les Feuillants. C'est ainsi qu'après avoir, le 15 juillet, décrété l'éloignement des cinq régiments de troupe de ligne ou de troupes suisses, elle s'arrêta tout à coup, et recula devant la nécessité de frapper Lafayette, dont la responsabilité, vivement débattue pendant trois jours, finit par échapper, à la faveur d'un ajournement[3].

D'un autre côté, d'alarmantes nouvelles arrivaient coup sur coup de la frontière. Luckner écrivait que l'effectif des quatre armées était à peine de soixante-dix mille hommes disponibles, et que, vers le Rhin, au centre, quarante mille hommes seulement allaient avoir

[1] Club des Jacobins, séance du 11 juillet 1792.
[2] *Défenseur de la Constitution*, n° 10.
[3] Séance du 21 juillet 1792.

à soutenir le choc de deux cent mille Autrichiens, Prussiens, Hongrois, et de vingt-deux mille émigrés[1]; Dumouriez, en annonçant à l'Assemblée l'occupation d'Orchies par l'ennemi, se plaignait de manquer de vivres, d'argent, d'instructions[2].... Bien évidemment, le salut de la France dépendait de la force qu'elle puiserait dans sa foi et son désespoir. A elle désormais de prononcer le fameux mot de Médée :

> Contre tant de malheurs, que vous reste-t-il?
> — Moi !

Et c'est en effet ce qu'elle osa dire. Quelle âme vraiment française l'oubliera jamais cette héroïque journée du 22 juillet 1792, où, sur toutes les places publiques, au bruit du canon d'alarme, au roulement des tambours, la municipalité de Paris promulgua le décret qui proclamait la patrie en danger? Dès le matin, Paris a fait entendre un mugissement semblable à celui de l'Océan soulevé dans ses plus noires profondeurs. Officiers municipaux et gardes à cheval parcourent les rues, agitant des bannières au-dessus desquelles se déploie celle qui porte ces mots effrayants et sauveurs : *Citoyens, la patrie est en danger!* Aux salves d'artillerie, au son des trompettes remplissant l'air d'appels lugubres, une grande voix répond, une grande voix émue, celle du peuple. Voici l'heure des enrôlements volontaires. Des amphithéâtres ont été dressés sur les places publiques. Quel tableau! Une tente couverte de feuilles de chêne, chargée de couronnes civiques et flanquée de deux piques que surmonte le bonnet rouge; en avant, une table posée sur deux tambours; le magistrat en écharpe consignant dans un livre impérissable le serment sacré d'affronter la mort; des canons pour

[1] Lettre de Luckner, lue dans la séance du 17 juillet 1792.
[2] Lettre de Dumouriez, lue dans la séance du 18.

défendre les balustrades, les deux escaliers, le devant de l'amphithéâtre; et, autour, des hommes de tout âge, de toute condition, se précipitant... : « Écrivez mon nom ! Mon nom, mon sang, ma vie! Que n'ai-je plus encore à offrir à mon pays ! » — Immense fut le nombre des enrôlements. On vit se présenter des Lazaristes, des hommes mariés, des fils uniques. Un vieillard vint, appuyé sur ses deux enfants, et les trois s'inscrivirent. Ceux qui n'avaient pas seize ans, l'âge de rigueur, voulaient partir comme les autres, priaient, suppliaient, et, refusés, se retiraient avec des larmes de rage dans les yeux. Et elles étaient bien tristes aussi, au milieu de la joie sombre de cette race de guerriers, les pauvres mères qui venaient donner à la France ce qu'elles avaient de plus cher au monde, le fruit de leurs entrailles, toute leur âme !

Ces grandes scènes furent répétées dans toutes les villes, et ainsi se forma la phalange des *volontaires de* 92, pépinière de tant d'incomparables soldats, les uns rudes comme Masséna et Augereau, les autres impétueux comme Murat et Kléber, ou austères comme Desaix, ou tendres et nobles comme Hoche et Marceau.

C'en est fait, l'ennemi peut venir maintenant : la France est prête. Robespierre écrivit dans son journal, ces fortes et mélancoliques paroles : « Notre cause? que les peuples de la terre la jugent ! ou, si la terre est le patrimoine de quelques despotes, que le ciel lui-même en décide. Dieu puissant, cette cause est la tienne ! défends toi-même ces lois éternelles que tu gravas dans les cœurs, et absous ta justice accusée par les malheurs du genre humain.... »

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

005800510

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE SIXIÈME.

(Suite.)

CHAPITRE VIII. — LE FEUILLANTISME. — Mobilité nationale. — Subit affaissement du Paris révolutionnaire. — Marat dans un nouveau souterrain. — Formation du club des Feuillants. — Extrême modération des Jacobins. — Lettre de Pétion à ses commettants. — Politique de Robespierre. — Mouvement du jacobinisme dans toute la France. — Les Feuillants conspués par les ultra-royalistes. — Bureaux d'émigration. — Situation embarrassée des Constitutionnels. 1

CHAPITRE IX. — COMBINAISONS DIPLOMATIQUES. — Monsieur à Bruxelles. — La cour de Coblentz. — Intrigues de Calonno. — Circulaire de Padoue. — Négociations secrètes entre la Prusse et l'Autriche. — Théroigne de Méricourt et Léopold. — Entrevue du roi de Suède et de Bouillé à Aix-la-Chapelle. — Lettre du comte de Gouvernet à Bouillé. — Mémoire envoyé au comte d'Artois, par ordre du roi, pour l'inviter à rentrer en France. — Les Constitutionnels, conseillers de la reine. — Mission de l'abbé Louis à Bruxelles. — Décret contre l'émigration. — Paix conclue entre l'Autriche et la Porte; puis, entre la Porte et la Russie. — Lettre inédite de la reine à l'empereur d'Autriche. — Les Constitutionnels en négociation avec Léopold. — Monsieur et le comte d'Artois poussent Frédéric-Guillaume à la guerre. — Bouillé appelé à Pilnitz. — Entrevue de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse à Pilnitz. — Le comte d'Artois arrive sans avoir été invité. — Déclaration de Pilnitz, purement comminatoire. — Adhésion de l'Espagne et des principaux souverains de l'Italie. — Neutralité de l'Angleterre. — Le roi de Suède continue ses préparatifs d'invasion..... 18

CHAPITRE X. — LA RÉVOLUTION DANS LES COLONIES. — Description de la vie coloniale. — La traite. — Assemblée de Saint-Marc à Saint-Domingue. — Barnave, avocat des colons. — Lutte entre Peynier et l'assemblée de Saint-Marc. — Décrets des 8 et 18 mars 1790. — Décret du 12 octobre 1790. — Vincent Ogé; ses projets. — Le soulèvement des mulâtres comprimé. — Supplice d'Ogé, de Chavannes et de leurs compagnons. — Assassinat de Mauduit — Affaiblissement du pouvoir métropolitain. — Décret du 15 mai 1791. — La milice bordelaise offre de passer les mers. — Agitation générale dans les colonies. — Fureurs imprudentes des blancs. — Les noirs se soulèvent. — Le magicien Boussmann. — Plaine du Cap incendiée. — Scènes d'horreurs. 42

CHAPITRE XI. — FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — La révision. — Dernière protestation de Malouet. — Présentation de l'acte constitutionnel à Louis XVI. — Lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau. — Lettre de Burke. — Opinion de Malouet, de Maury, de Malesherbes, du prince de Kaunitz, sur l'acceptation. — Étrange et secrète entrevue de la reine avec Barnave. — La constitution acceptée. — Sa promulgation. — Le roi et la reine à l'Opéra. — Réjouissances publiques. — Robespierre et Pétion portés en triomphe. Jugement historique sur l'Assemblée constituante et ses travaux.. 71

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE Ier. — ÉLECTIONS DE 1791. — Recommandations du Père Duchesne aux électeurs. — Paris pendant les élections. — Violents

débats au sujet de la candidature de Brissot. — Élections de Paris; leur caractère. — Élections des départements. — Les cendres de Jean-Jacques à Ermenonville, sa statue au Panthéon.— L'Assemblée législative.— Première manifestation de l'esprit républicain. — Rôle des anciens constituants. — Mépris de la Cour pour les nouveaux venus. — Séance d'ouverture. — La famille royale au théâtre. 107

CHAPITRE II. — LES GIRONDINS. — Physionomie de l'Assemblée législative. — Comment elle est jugée par Marat. — Retraite de Lafayette. — Bailly remplacé par Pétion. — Manuel et Danton à l'Hôtel de ville. — Modifications ministérielles. — Madame de Staël. — Narbonne, ministre de la guerre. — Bertrand de Moleville, à la marine. — Cahier de Gerville, à l'intérieur. — Un paysan du Danube à la Cour. — Formation du parti de la Gironde. — Madame Roland. 130

CHAPITRE III. — LA GLACIÈRE D'AVIGNON. — Le parti de l'armée dans Avignon.—Jourdan. —Sabin.—Tournal.— Les deux Mainvielle.— Les deux Duprat.— La municipalité.— Mme Niel et l'abbé Mulot.— Affaire de Sorgues.—Lescuyer dans l'église des Cordeliers; sa mort. — Le parti de l'armée maître d'Avignon.— Nuit sanglante.— La Glacière.—Jourdan, juge. — L'assassinat anathématisé par l'assassinat. —Entrée du général Choisy dans Avignon.— La Glacière déblayée; horrible spectacle.— Arrestation des chefs du parti de l'armée. 155

CHAPITRE IV. — COBLENTZ. — Marat s'élève avec fureur contre l'abolition des titres de noblesse. — Politique de Monsieur. — Contraste entre la cour de Coblentz et celle de France : Louis XVI réduit à manger en cachette. — Ses lettres et proclamations aux émigrés. — Lettre des princes trouvée dans son portefeuille. — Décret contre les émigrés provoqué par Brissot. — Opinion de Condorcet. — Pastoret, et son artificieuse habileté. — Langage sévere de Vergniaud. — Terrible sortie d'Isnard. — Sommation adressée à Monsieur. — Louis XVI écrit à ses frères pour les inviter à rentrer.—Leur réponse. — Lettre insolente de Monsieur à l'Assemblée 169

CHAPITRE V.— LES FAUX MARTYRS.—Guerre civile des consciences.— Tableau de la Vendée sous la main des prêtres.— Débats sur les troubles religieux. – Lutte entre deux évêques-jureurs, Fauchet et Torné. —Opinion de Gensonné.—Théorie des suspects développée par Isnard. —Formation d'un comité de surveillance. — Décret contre les prêtres réfractaires.— Le *veto* délibéré en conseil; Louis XVI l'emporte. 197

CHAPITRE VI. — DÉBATS SUR LA GUERRE. — Erreur commise par les historiens qui nous ont précédé. —Robespierre de retour à Paris.— Accueil qu'il reçoit aux Jacobins.—Ses premières paroles au sujet de la guerre —Discours d'Isnard sur la guerre.—Message de l'Assemblée au roi.— Comment Narbonne, les Constitutionnels, la Cour veulent la guerre.—Visite du roi à l'Assemblée ; secret de l'attitude martiale prise par le pouvoir.—Discours de Brissot aux Jacobins en faveur de la guerre.— Robespierre ramène le calme dans les esprits.—Amère réplique de Brissot. — Camille Desmoulins, les auteurs des *Révolutions de Paris*, l'*Orateur du Peuple*, sont de l'avis de Robespierre; Louvet et Clootz de l'avis de Brissot.— Vives sorties de Clootz.—Admirable harangue de Robespierre.— Robespierre et Brissot s'embrassent.—Le comte de Ségur à Berlin. —Mission secrète du fils de Custine auprès du duc de Brunswick.—Narbonne trompe l'Assemblée.— Intrigues de Mme de Staël.—Les Jacobins entraînés par Robespierre. — Transports excités par Guadet dans l'Assemblée. — Impétueux discours de Brissot sur un office de Léopold.— L'Assemblée décrète

Digitized by Google

que des explications menaçantes seront demandées à l'Empereur. — Léopold se prépare à la guerre. — Critique historique..... 217
CHAPITRE VII. — SANS-CULOTTISME DES GIRONDINS. — Maison militaire du roi.— Les Girondins cherchent à s'appuyer sur le peuple.— Leur manifeste.—Bonnet rouge recommandé par les Girondins.—Le *Sans-Culottisme*.—Lettre pompeuse de Manuel à Louis XVI ; Carra et son assignat de mille livres ; mot fastueux de Danton sur lui-même. — Tenue simple et grave de Robespierre ; son aversion pour le débraillé révolutionnaire. — Désordres dans les théâtres. — Attaque manquée des Constitutionnels contre les clubs. — Office impérial du 17 février. — Déchaînement des esprits. — Mort de Léopold. — Mort de Gustave III. — La Gironde devient toute-puissante. — Quelques traits du caractère de Brissot. — Rochambeau, Luckner et Lafayette mandés à Paris par Narbonne. — Les trois généraux devant Louis XVI. — Rivalité de Narbonne et de Bertrand de Moleville. — Chute de Narbonne. — Dumouriez, ministre des affaires étrangères.—Sa visite aux Jacobins. — Dumouriez dans les bras de Robespierre. — Amnistie qui couvre les horreurs de la Glacière. — Entrevue de Dumouriez et de Mme Roland. — *Le ministère des sans-culottes*..... 288
CHAPITRE VIII. — LA GUERRE AUX ROIS. — Lettres des dames patriotes de Nantes à Dumouriez. — Entrevue de Dumouriez avec la reine.—Tableau du conseil des ministres.—Mme Roland mécontente. — Correspondance diplomatique de Dumouriez avec le cabinet de Vienne.—Lettre de Louis XVI au roi de Bohême et de Hongrie, dictée par Dumouriez.—Note officielle communiquée par M. de Cobentzel. —Erreur commise par plusieurs historiens.—Visite du roi à l'Assemblée.—Enthousiasme guerrier.—Étrange stratagème proposé par Brissot pour hâter le dénoûment.—La guerre est déclarée à l'Autriche. 305
CHAPITRE IX. — PHILOSOPHIE. — Deux écoles philosophiques partagent la Révolution. — Malentendu déplorable entre les Montagnards et les Girondins. — Explication politique du théisme de Jean-Jacques et de Robespierre. — Débat philosophique aux Jacobins. — Robespierre s'élève contre les prêtres, et toutes les sectes impies qui usurpent la majesté de Dieu. — Émotion profonde que ce débat produit aux Jacobins.—Glorification des encyclopédistes, par Brissot.—Glorification de Jean-Jacques par Robespierre. — Lafayette dénoncé.— Robespierre accusé d'avoir abandonné son poste d'accusateur public. — Guadet lui demande de se condamner à l'ostracisme. — Belle réponse de Robespierre. — Arrêté des Jacobins constatant les insinuations calomnieuses de Guadet et de Brissot contre Robespierre. — Objurgation adressée à Robespierre par le journal de Prudhomme. — Confessions de François Robert. — Marat raconte une entrevue qu'il a eue avec Robespierre..... 329
CHAPITRE X. — LES GIRONDINS CHASSÉS DU POUVOIR. — Plan militaire de Dumouriez. — Rochambeau et Lafayette, généraux du Feuillantisme. — Luckner peint par Mme Roland. — Revers à la frontière du nord. — Bruits de trahison. — FÊTE DE LA LOI. — Démission de de Grave. — Divisions dans le conseil. — Dénonciation d'un *comité autrichien*, par Carra. — Le juge de paix La Rivière envoyé à la haute cour d'Orléans. — Aveux singuliers de Mallet du Pan. — Correspondance entre Louis XVI et Pétion. — Dénonciation du comité autrichien, à la tribune; insinuation calomnieuse de Brissot, violemment relevée par le journal de Prudhomme. — Décret contre les prêtres.

— Louis XVI, Marie-Antoinette, et le souvenir de Mme Lamotte.— Licenciement de la garde royale. — Entrevue de Barnave et de la reine.— Camp de vingt mille hommes aux portes de Paris.—Pétition des huit mille. — Émeute pieuse. — Lettre du ministre Roland à Louis XVI. — Renvoi de Servan, Roland et Clavière. — Indignation des Girondins. — Dumouriez à l'Assemblée; son sang-froid. — Sa démission..... 357

CHAPITRE XI. — LE SERRURIER GAMAIN. — Visite mystérieuse de Gamain au château. — En retourunant à Versailles, Gamain est saisi de douleurs violentes. — Les symptômes d'un empoisonnement se déclarent.— Récit verbal fait par Gamain. — Décret de la Convention qui, plus tard, accuse Louis XVI d'avoir empoisonné Gamain. —Contradiction entre la pétition de ce dernier, du 8 floréal an II, et ce qu'il racontait dans les derniers temps de sa vie.—Ce qu'il faut penser de cette sombre aventure. —Comment l'armoire de fer était indispensable.— Mallet du Pan, agent d'une trahison. — Système de corruption adopté par la Cour.—Beaucoup de choses à cacher. 395

CHAPITRE XII. — LE PEUPLE AUX TUILERIES. — Lettre menaçante de Lafayette à l'Assemblée. —Complot tramé chez Mme Roland.—Robespierre envoie Chabot dans les faubourgs. — Les exhortations de Chabot combattues par les menées des amis de Brissot, Boisguyon et Girey-Dupré. —Correspondance entre Pétion et le Directoire. — Nuit du 19 au 20 juin. — Caricature qui représente Louis XVI et le duc d'Orléans jouant au piquet. — Ébranlement des faubourgs. — Procession pacifique. — L'officier municipal Mouchet.— Conduite remarquable des Girondins—Le peuple dans l'Assemblée.—Le peuple sur la place du Carrousel. — Arrivée de Santerre. — Invasion du château.—Louis XVI et le peuple face à face. —La vérité sur le fait du roi coiffé d'un bonnet rouge. — Il cède tout sur la forme, rien sur le fond. — Manuel et Dumouriez dans le jardin des Tuileries. — Vergniaud et Isnard accourent auprès de Louis XVI. —Le verre de vin offert à Louis XVI. Pétion harangue le peuple.—Le 20 juin, acte de badaudisme de la part des Parisiens : faute de la Gironde ; journée des dupes..... 409

CHAPITRE XIII. —LA PATRIE EN DANGER. —Suites du 20 juin. – Réaction.—Entretien du roi et de Pétion. —Contre réaction. —Lafayette à Paris. —Tableau des dangers de la patrie. —Marche des Marseillais ; la Marseillaise. — Décret sur la visite des fédérés. —Licenciement des états-majors. Admirable discours de Vergniaud sur le danger de la patrie.—Théorie de la dictature par Torné. —Communication hypocrite faite par la Cour à l'Assemblée. —Motion conciliatoire de Lamourette. — Projet de calomnie par voie de suicide. —Agitation universelle. L'Assemblée déclare que la patrie est en danger. — Démission en masse des ministres. — La contre-révolution dans trente-trois directoires sur quatre-vingt-trois.—Suspension de Pétion annulée par l'Assemblée. — Les fédérés à Paris. — Scènes d'intérieur au château.— Anniversaire du 14 juillet célébré en 1792.—Adresse des fédérés, rédigée par Robespierre. — La France découverte, aux frontières. — Héroïque élan des Français. — Enrôlements civiques. — Les volontaires de 92. — Cri poussé par Robespierre.....450

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Typographie de Ch. Lahure, rue de Vaugirard, 9.

Digitized by Google

KONSERVIERT DURCH
OSTERREICHISCHE FLORENZHILFE
WIEN

Digitized by Google

Digitized by Google